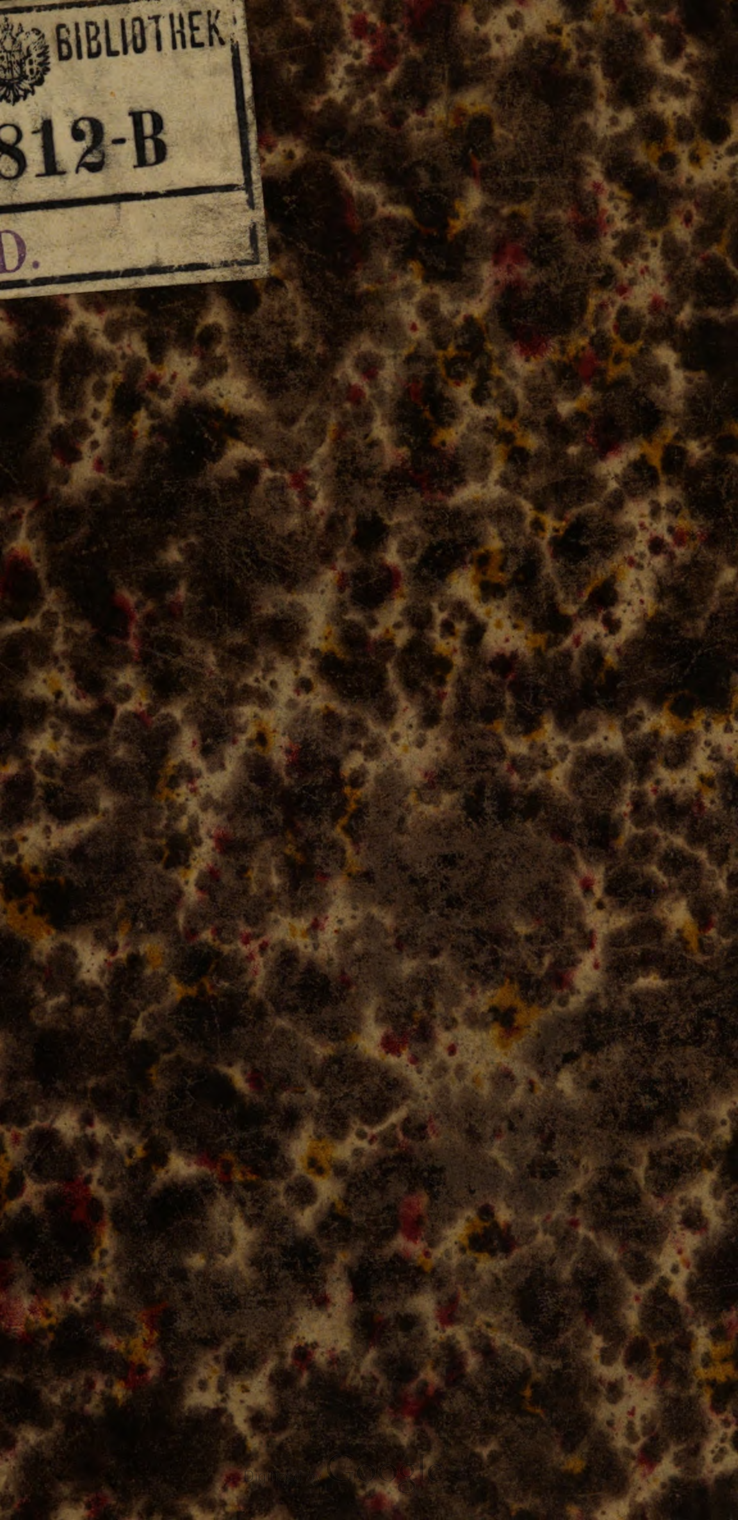
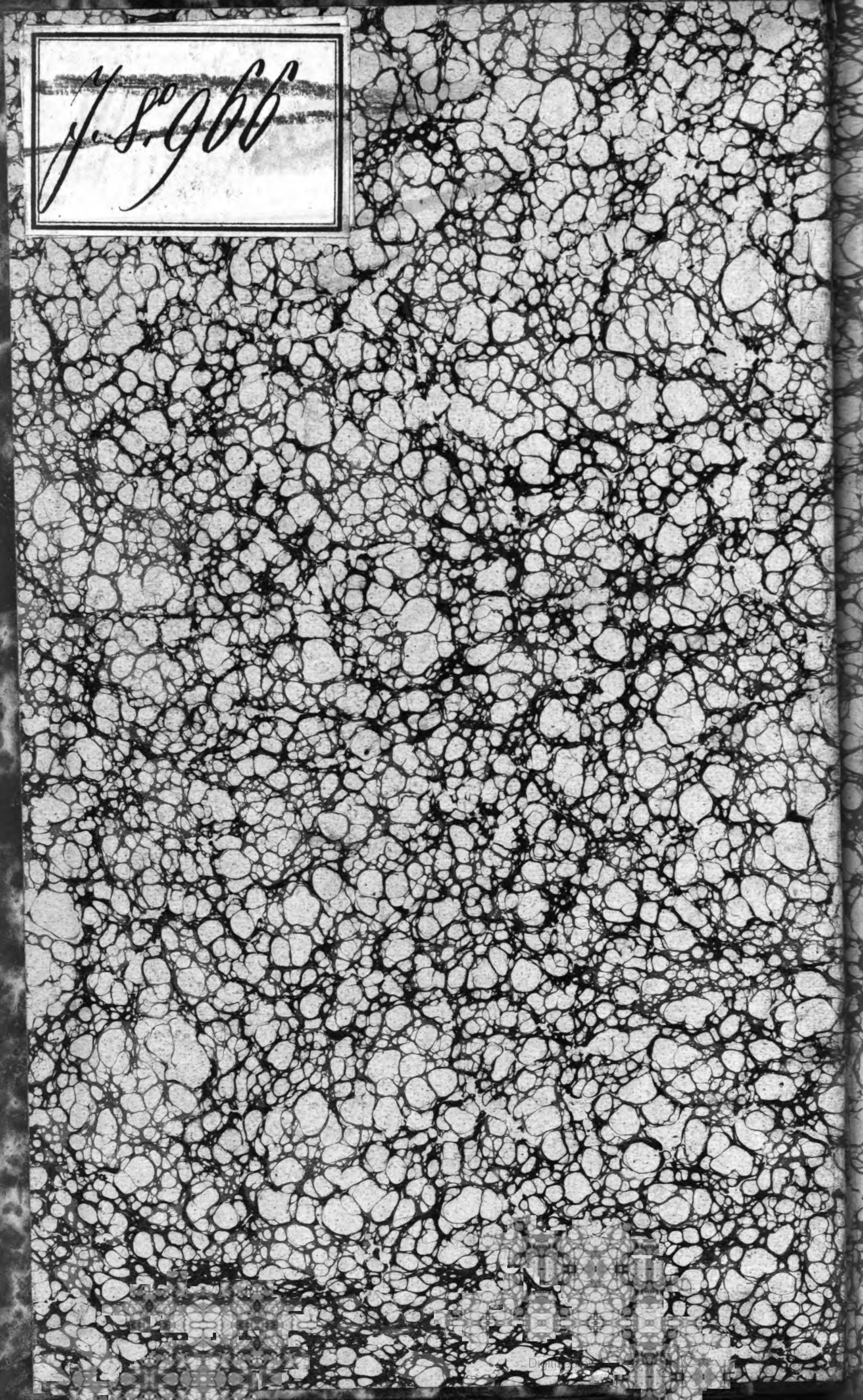

BIBLIOTHEK
812-B
D.
Digitized by Google


J. 8º 966



ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1867

NOUVELLE SÉRIE

TOME III.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. DONNAUD,
RUE CASSETTE, 1.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1867

NOUVELLE SÉRIE.

TOME III

PARIS

AUGUSTE DURAND ET PEDONE LAURIEL, ÉDITEURS

RUE CUJAS, (ANCIENNE RUE DES GRÈS, 7)

1867

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1867.

MOIS DE JANVIER.

Séance du vendredi 4.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un Président et celle d'un Vice-Président.

Par un premier scrutin, M. DE LONGPÉRIER, Vice-Président, est élu, à la majorité absolue, Président de l'Académie pour l'année 1867.

Par un second scrutin, M. RENIER est élu Vice-Président.

M. BRUNET DE PRESLE, président sortant, remercie l'Académie de l'intérêt bienveillant qu'elle lui a témoigné pendant le cours de sa présidence, traversée par une cruelle épreuve. S'il l'a surmontée, s'il a fait trêve à sa douleur, il le doit aux encouragements qu'il a trouvés autour de lui, aux efforts qu'il a faits pour répondre à la confiance de ses confrères en remplissant avec une application résignée les devoirs qu'elle lui imposait. Il se trouve heureux, du reste, de remettre dans les mains d'un ami, et en de si bonnes mains, les fonctions dont il se sépare aujourd'hui.

M. le PRÉSIDENT sortant appelle ensuite MM. DE LONGPÉRIER et

RENIER à prendre les places de Président et de Vice-Président qui les attendent et déclare le bureau de l'Académie constitué pour 1867.

M. DE LONGPÉRIER, en montant au fauteuil, remercie, au nom de l'Académie, M. BRUNET DE PRESLE du zèle dont il a fait preuve pendant le cours de sa présidence et du dévouement, plus grand pour lui que pour un autre, qu'il a mis à en remplir scrupuleusement tous les devoirs. Il perd au bureau un soutien, un conseil, dont il sent plus vivement que jamais tout le prix, en présence du redoutable honneur que vient de lui conférer l'Académie; cet honneur, du reste, est mêlé en ce moment d'une grande amertume, car le premier et triste devoir qu'il ait à remplir est d'annoncer à l'Académie la perte qu'elle vient de faire d'un de ses plus savants et plus assidus correspondants, M. Noël des Vergers, enlevé à Nice, il y a deux jours, par un mal sans remède, à sa famille, à ses amis, à l'archéologie qui lui devait plus d'une découverte et d'excellents travaux.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre de l'Instruction publique, par un message du 25 décembre, adresse à l'Académie la première partie d'un mémoire qu'il vient de recevoir de M. le Directeur de l'École française d'Athènes, renfermant des inscriptions inédites recueillies en Attique et en Béotie par M. Blondel, membre de 3e année de cette école. Cette première partie, annoncée comme devant être suivie de deux autres, sera renvoyée, selon le désir de M. le Ministre, à l'examen de la future Commission.

L'Académie, reprenant son ordre du jour, passe à la nomination des Commissions annuelles.

Dans un premier scrutin de liste, sont élus nominativement, pour faire partie de la Commission des travaux littéraires en 1867, MM. NAUDET, MOHL, LABOULAYE, WALLON, EGGER, REGNIER, MAURY, DELISLE.

Dans un second scrutin, pour la Commission des antiquités de la France, sont élus MM. VITET, DE SAULCY, EGGER, MAURY, DELISLE, DE LASTEYRIE, HAURÉAU, DESNOYERS.

Un troisième scrutin désigne comme membres de la Commission de l'École d'Athènes MM. DE LABORDE, BRUNET DE PRESLE, DEHÈQUE, MILLER, et WADDINGTON.

Par suite d'un quatrième et dernier scrutin, MM. GARCIN DE TASSY et MOHL sont réélus membres de la Commission centrale administrative de l'Institut.

On passe à la présentation des mémoires et ouvrages adressés pour les concours et à celle des livres offerts.

I. *Mémoires* : 1° Pour le prix ordinaire (prorogé jusqu'en 1867) « *sur les sermons composés ou prêchés en France pendant le XIII*e *siècle.* » Quatre mémoires portant les épigraphes suivantes. Mémoire n° 1 : « *Et ut easdem homilias quisque aperte transferre studeat in rusticam romanam linguam, aut theotiscam, quo facilius cuncti possint intelligere quæ dicuntur.* » (*Turonense concilium*, III, Canon. 17, Labbe, t. VII, col. 1263); — Mémoire n° 2 : « *La prédication en France au XII*e *siècle avait été quelquefois éloquente, elle avait même renouvelé, après un long silence, le genre de l'Oraison funèbre. Au siècle suivant, la tyrannie de la scolastique envahit tout et l'éloquence périt.* » (VICTOR LE CLERC, *Disc. sur l'état des lettres au XIV*e *siècle*) ; — Mémoire n° 3 : « *Bene dicere est scienter et perite et ornate dicere* » (Cic. *de Oratore*, lib. II) ; — Mémoire n° 4 : « *Tutius audire est quam docere* » (*Sermon de Jacques de Vitry*, Bibl. Imp., Ms. N. D. 76, f° 40).

2° Pour le concours du prix ordinaire proposé pour 1867 et relatif aux *Œuvres morales de Plutarque*, un mémoire portant pour épigraphe : « *Quid de philosophiæ notitia dicam cujus ille* (*Plutarchus*) *omnes partes excussit ? .... Quid de reliquis antiquitatis partibus quarum nulla est quin ex eo egregie possit illustrari, multæ quarum notitiam ei soli debeamus.* » (Wyttenbach, *Animadv. in Plutarchi moralia*, III, 231).

3° Pour le prix Bordin (prorogé jusqu'en 1867) sur cette question : « *Réunir toutes les données géographiques*, etc., *sur la Palestine disséminées dans les deux* Talmuds, *dans les Midraschim*, etc. », deux mémoires, dont l'un, annoncé comme une révision de celui qui fut présenté au concours de 1865, et portant, avec la même épigraphe tirée d'Horace (*Carm*. I, Od. 16) « *Altis urbibus ultimæ.....* », une 2e épigraphe empruntée au Deutéronome, XXVIII, 33, *Fructus terræ tuæ et omnes labores tuos comedet populus, quem ignoras, et eris semper ca-*

lumniam sustinens et oppressus cunctis diebus....., est enregistré sous le n° 1. Quant à l'autre mémoire, enregistré sous le n° 2, il porte pour épigraphe : « *Res ardua vetustis novitatem dare, novis auctoritatem* » (Pline, *N. H.*, *præf.*, 15).

4° Pour le même prix, sur la question nouvelle proposée en 1865 pour 1867 (*Déterminer quels furent les peuples qui, depuis le XI*e *siècle de notre ère, occupèrent la Thrace*, etc.), aucun mémoire n'est parvenu.

II. Pour le concours Gobert : 1° *Œuvres de Gerbert, pape sous le nom de Sylvestre II, collationnées sur les manuscrits, précédées de sa biographie, suivies de notes critiques ou historiques*, par M. A. Olleris, doyen de la faculté des lettres de Clermont-Ferrand (Paris et Clermont-Ferrand, 1867, 1 vol. in-4°, 6 exempl.) ; — 2° *Les épopées françaises, étude sur les origines et l'histoire de la littérature nationale*, par M. Léon Gautier, t. II (Paris 1866, 1 vol. in-8°, 6 ex.).

III. Pour le concours des antiquités de la France : 1° *Notice sur les divisions territoriales et la topographie de l'ancienne province de Touraine*, par M. Emile Mabille (Paris, 1866, 1 vol. in-8°, 2 exempl.); — 2° du même auteur, *La pancarte noire de saint Martin de Tours, brûlée en 1793, restituée d'après les textes imprimés et manuscrits* (Paris, 1866, 1 vol. in-8°, en double exemplaire); — 3° *Notice historique et archéologique sur les communes du canton de Ville-sur-Tourbe (Marne)*, par M. Edouard de Barthélemy, membre titulaire du Comité impérial des travaux historiques (Paris, 1864, br. in-12); — 4° *Notice historique sur Coiffy-le-Château et ses institutions*, par le même (Paris, 1866, br. in-8°) ; — 5° *Hist. de la ville de Perpignan*, par le même (Bordeaux, 1866, br. in-8°); — 6° *Catalogue des gentilshommes en 1789 et des familles anoblies ou titrées depuis le 1*er *Empire jusqu'à nos jours*, par MM. Louis de la Roque et Ed. de Barthélemy (Paris, 33 livr., 1861-67); — 7° *Du droit de marque ou droit de représailles au moyen âge*, par M. René de Mas-Latrie (Paris, 1866, br. in-8°, accompagnée de 154 feuillets de pièces justificatives manuscrites); — 8° *Campagne et bulletin de la grande armée d'Italie commandée par Charles VIII*, par M. de la Pilorgerie (1 vol. in-12, 1866, 2e exemplaire); — 9° *Recherches chimiques sur la patine des silex taillés*, par M. A. Meillet (Montauban, 1866, 1 feuille in-8°).

IV. Ouvrages offerts : 1° *Notizie genealog. di famiglie nobili degli antichi stati della monarchia di Savoia, cui si premette la tragica*

storia di Jacopo Valperga di Masino, pel C[te] Luigi Cibrario (Torino, 1866, 1 vol. in-8°); — 2° *Revue historique de droit français et étranger*, n[os] de septembre-décembre 1866; — 3° *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, t. IX, 1[re] partie, 1866; — 4° *Revue orientale*, n° 60, 1866; — 5° *L'Orient*, n° 8 (25 déc. 1866).

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 11.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Il est donné lecture de la correspondance.

Par une lettre du 7 janvier, M. Henri Weil, récemment nommé correspondant de l'Académie à Besançon, offre à la Compagnie sa vive gratitude pour le titre dont elle l'a honoré, et l'assure de sa ferme résolution de remplir tous les devoirs que lui impose ce titre, dans la ligne d'études qu'il suit avec persévérance.

M. Paul Meyer écrit au Secrétaire perpétuel, en date du 11 janvier, pour l'informer que l'emploi d'archiviste aux Archives de l'Empire, dont il a été nouvellement investi, n'ayant pas été jugé compatible avec celui d'auxiliaire attaché aux travaux de l'Académie, il se voit forcé de se démettre des fonctions que l'Académie lui avait confiées en 1865, et il en exprime, dit-il, ses sincères regrets.

L'ordre du jour appelle la nomination des Commissions des prix à décerner en 1867.

Quatre scrutins de liste ont lieu successivement.

1° Pour le prix ordinaire, prorogé de 1865 en 1867, sur la question ainsi conçue : « *Etudier les sermons composés ou prêchés en France pendant le XIII[e] siècle. Rechercher les noms des auteurs et les circonstances les plus importantes de leur vie. Signaler les renseignements qu'on pourra découvrir dans leurs ouvrages sur les mœurs du temps, sur l'état des esprits, sur l'emploi de la langue vulgaire et en général sur l'histoire religieuse et civile du XIII[e] siècle.* » Sont nommés pour former la Commission MM. PARIS, WALLON, DELISLE et JOURDAIN.

2° Pour le prix ordinaire proposé en 1865, pour 1868, sur la question suivante : « *Examiner dans leur ensemble les opuscules et fragments connus sous le nom d'Œuvres morales de Plutarque; distinguer entre ces divers ouvrages ceux qui sont authentiques, ceux qui sont apocryphes, ceux dont la forme originale a été seulement altérée par des remaniements postérieurs. S'appuyer sur les indices de tout genre que peut offrir l'étude historique, philosophique et grammaticale des écrits dont il s'agit.* » — Sont nommés : MM. Brunet de Presle, Rossignol, Egger et Miller.

3° Pour le prix Bordin, prorogé jusqu'en 1867, sur la question « *Réunir toutes les données géographiques, topographiques et historiques sur la Palestine, disséminées dans les deux* Talmuds, *dans les* Midraschim *et dans les autres livres de la tradition juive* (Mégillath-Taanith, Sédêr-Olam, Siphra, Siphri, etc.). *Présenter ces données dans un ensemble systématique en les soumettant à une critique approfondie et en les comparant à celles que renferment les écrits de Josèphe, d'Eusèbe, de saint Jérôme et d'autres auteurs ecclésiastiques ou profanes.* » — Sont nommés MM. Reinaud, de Saulcy, Renan et Munk.

4° Pour le prix de numismatique à décerner en 1867, MM. de Saulcy, de la Saussaye, Beulé et Waddington.

M. Delisle, au nom de la Commission du prix Gobert, fait le rapport suivant :

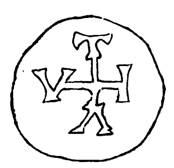
« La Commission du prix Gobert a arrêté, comme il suit, la liste des ouvrages admis à concourir pour le prix Gobert : I. *La France sous Louis XV*, par M. Alph. Jobez (3 vol. in-8°) ; — II. *La France pontificale*, par M. H. Fisquet (10 vol. in-8°) ; — III. *Histoire de l'abbé de Rancé*, par M. l'abbé Dubois (2 vol. in-8°) ; — IV. *Mémoires du peuple français depuis son origine jusqu'à nos jours*, par Augustin Challamel (2 vol. in-8°) ; — V. *Correspondance générale de Madame de Maintenon*, publiée par Théoph. Lavallée (4 vol. in-12) ; — VI. *Œuvres de Gerbert*, par A. Olleris (1 vol. in-4°) ; — VII. *Les épopées françaises*, par Léon Gautier, t. II (1 vol. in-8°) ; — VIII. *Layettes du trésor des Chartes*, par feu M. Teulet (2 vol. in-4°). La Commission, après avoir pris connaissance des termes du testament du baron Gobert, a jugé que rien ne s'opposait à l'admission du travail de feu M. Teulet, dont le second volume a été

publié dans les délais fixés par les règlements de l'Académie. — A ces huit ouvrages s'ajouteront les livres qui ont obtenu les prix au dernier concours, savoir : 1° l'*Histoire poétique de Charlemagne*, par M. Gaston Paris; 2° *Les Épopées françaises*, par M. Léon Gautier, t. I. »

L'Académie donne acte de ce rapport, dont les conclusions sont adoptées.

M. DE LASTEYRIE lit en communication une notice sur un mors de cheval très-ancien qui se trouve à la *real Armeria* de Madrid. Le catalogue de cette collection en donne la description suivante: « Mors de cheval d'une forme rare et d'une extrême lourdeur, qui » passe, quoique sans fondement, pour avoir été celui de Wittiza, » avant-dernier des rois goths, et qui fut trouvé, dans le cours » de l'année 1836, en Andalousie, sur l'emplacement où l'on » croit que ce prince fut vaincu et mis à mort par son compétiteur » D. Rodrigue. Il est plein de niellures d'argent. » — Mis sur la voie par cette indication, mais se méfiant un peu de la négation sans preuves qu'elle contient, M. DE LASTEYRIE s'est attaché à chercher, dans les caractères mêmes de l'objet en question, à quel art, à quelle époque, à quelle civilisation, voire même à quel personnage l'objet en question pouvait avoir appartenu. Il en présente un dessin de grandeur naturelle, d'après lequel on peut s'assurer que ce mors est de l'espèce connue sous le nom de *mors brisés*, c'est-à-dire composés de deux canons articulés dans l'embouchure. Mais ce qu'il y a ici de particulier, c'est que lesdits canons, au lieu d'être cylindriques ou de forme cylindroïque, comme c'est l'usage, sont prismatiques, à quatre faces irrégulières, avec les arêtes taillées en pointes de diamant. Cette circonstance, jointe à la longueur démesurée des branches latérales, devait faire du mors dont il s'agit un engin d'une puissance extrême et vraiment terrible pour le malheureux cheval condamné à l'emboucher. — Evidemment antérieur à l'époque où les Maures furent expulsés d'Espagne, ce mors, portant en plusieurs places l'effigie de la croix, ne peut par conséquent être rattaché ni à l'art romain, ni à l'art musulman. Reste l'ère wisigothique à laquelle on se trouve conduit, non pas seulement par voie d'exclusion, mais aussi et surtout par l'examen de l'objet lui-même, matière et ornementation. L'ap-

plication de l'argent sur le fer était, comme on le sait, une industrie métallurgique spéciale aux peuples dits barbares qui envahirent les débris de l'empire romain. Le style d'ornementation familier à ces mêmes peuples, et particulièrement les volutes cannelées, les courbes terminées en bec d'oiseau, dont ils faisaient si fréquemment usage, se retrouvent sur le mors du musée de Madrid. — Au milieu de ces ornements très-caractéristiques on remarque, en outre, divers monogrammes qui méritent une attention toute particulière. Eux-mêmes rappellent par leur forme les monogrammes du même genre qui se voient sur diverses monnaies frappées à Mérida, à Narbonne et dans d'autres lieux sous les derniers rois wisigoths. Ainsi qu'on peut le voir sur le dessin soumis à l'Académie, un de ces monogrammes, monté en croix, renferme très-



visiblement les lettres V, I, T et A. En combinant d'une certaine façon les bras de la croix avec la barre supérieure du T, on y trouve également le Z, ce qui achève de donner tous les éléments du nom de WITTIZA, interprétation d'autant plus admissible que la forme des lettres est ici absolument identique à celle qui se remarque sur les monnaies de ce prince, même évasement de l'angle du V, même A sans barre, qui n'est autre qu'un V renversé.



Le monogramme ainsi composé orne une des bossettes du mors. Sur une autre, se trouvent assemblées moins symétriquement, mais très-lisiblement, les lettres A, V, G, S et T précédées d'une croix et suivies d'un I. En rattachant cette dernière

lettre au monogramme lui-même, il semble impossible de ne pas lire le mot AVGVSTI, qualification souveraine qu'un monarque seul a pu prendre et même un monarque très-puissant. Le génitif, il est vrai, soulève ici une objection assez grave. Faut-il y voir un exemple de plus de ces infractions à la grammaire dont les Goths ne se faisaient pas faute ? Celle-ci cependant serait bien forte.

Notons encore que la croix qui précède ici le monogramme a tout-à-fait la même forme que celles qui accompagnaient les fameuses couronnes de Guarrazar. Tout semble donc concourir à prouver l'origine wisigothique du mors de la *real Armeria*. La richesse particulière de l'ornementation permet en outre d'affirmer qu'il n'a pu appartenir qu'à un haut personnage, et, quoi que en dise le catalogue de l'*Armeria*, les monogrammes cités plus haut rendent au moins très-probable que ce personnage a été Wittiza lui-même, hypothèse encore corroborée par cette circonstance particulière que le mors a été trouvé précisément dans la contrée où les traditions les plus anciennes veulent que Wittiza ait livré sa dernière bataille à son compétiteur. — On peut s'étonner seulement que les auteurs du catalogue de Madrid aient fait périr Wittiza dans cette rencontre, quand tout le monde sait qu'étant tombé vivant entre les mains de son compétiteur, celui-ci le jeta en prison après lui avoir fait crever les yeux en représailles du même acte de cruauté exercé sur son père par Wittiza lui-même. Mais là où l'homme ne mourut pas, le cheval put très-bien être tué, et il n'y aurait rien que de naturel à ce qu'une des pièces de son harnais se fût retrouvée plus tard sur le lieu du combat. Toutes les probabilités semblent donc être en faveur de l'hypothèse qui attribue le mors en question au cheval de Wittiza lui-même. Mais en fût-il autrement, que la seule origine wisigothique de cet objet suffirait pour lui donner un intérêt exceptionnel. C'est à ce titre surtout que M. de Lasteyrie a cru devoir en soumettre le dessin à l'examen de l'Académie.

M. de Longpérier invite M. de Lasteyrie à bien vérifier, avant de donner une forme plus arrêtée à son intéressante communication, si les textes et les monuments permettraient de croire que le titre d'*Augustus* ait pu être porté par un roi goth. « Les barbares de

l'invasion, ajoute-t-il, s'emparaient des terres, des richesses, du pouvoir; dépouillaient l'Empire et les Empereurs de toutes les manières, mais ils n'ont pas osé prendre le titre d'Auguste. Sur les monnaies de Wittiza on ne lit d'autre titre que REX; et, si, dans le second monogramme décrit par M. DE LASTEYRIE, on doit bien positivement reconnaître le titre *Augustus*, appliqué à Wittiza, il y aurait là une nouveauté tellement singulière qu'elle mériterait un commentaire tout spécial. »

M. DE LASTEYRIE, tout en pensant qu'on trouverait peut-être quelques exceptions à cette règle, reconnaît néanmoins la valeur de l'objection de son savant confrère. La forme du mot au génitif constitue d'ailleurs une autre difficulté d'interprétation qu'il a lui-même signalée. Mais alors il demande quel sens on pourrait donner à ce monogramme dont les éléments ne paraissent guère douteux.

M. LABOULAYE pense qu'en réunissant les deux monogrammes, on pourrait peut-être y trouver la formule VITA AVGVSTI.

Mais M. DE LONGPÉRIER objecte que, pour que cette formule fût régulière, il faudrait VITA AVGVSTO, ce dernier mot, non point au génitif, mais au datif. L'explication du monogramme est donc encore à chercher.

M. DE ROUGÉ annonce une trouvaille qui n'est pas sans importance, et sur la voie de laquelle il a été mis, dit-il, par l'obligeance de M. Lenormant. Il s'agit, suivant l'expression même de M. DE ROUGÉ, d'un chiffon de papyrus provenant de la collection de M. Raifé et appartenant aujourd'hui à celle de M. Gosset. A la suite d'une opération exécutée sur l'offre du possesseur et sous la direction de M. DE LONGPÉRIER, il s'est trouvé que ce lambeau renferme, selon toute apparence, un nouveau fragment du poëme de Pentaour, relatif aux campagnes de Ramsès II, contenu dans le papyrus Sallier. Ce serait une page et plus du même manuscrit précédant la première de celles qui sont actuellement conservées à Londres. Elle comble des lacunes importantes dans les documents hiéroglyphiques, surtout ceux de Louqsor et de Karnak.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Etudes historiques et archéologiques sur le département de Tarn-et-Garonne*, par Devals aîné, etc. (Caen, 1866, in-8°) (1).

2° Au nom de M. De Witte, *Notice sur Celestino Cavedoni*, de son vivant correspondant de l'Académie et l'un des plus estimés pour son vaste savoir archéologique.

3° Au nom de M. de Caumont, correspondant, *Abécédaire* ou *Rudiment d'archéologie : Architecture religieuse* (5e édition, Caen, 1867), 1 fort vol. in-8°, accompagné de l'*Almanach de l'archéologue français*, par les membres de la *Société française d'archéologie*, 3e année, 1 vol. in-16.

4° De la part de M. Germain, doyen de la faculté des lettres de Montpellier, autre correspondant de l'Académie, « *Etudes archéologiques sur Montpellier* « (1 fascic. in-4°, 1866. — Extr. des *Mémoires* de la *Société archéologique* de cette ville).

5° Au nom de M. Bréal, professeur de grammaire comparée au Collége de France, « *De la forme et de la fonction des mots, leçon faite pour la réouverture de son cours* » (Paris, 1866, in-8°).

6° *Essai sur la chronologie du cartulaire de Brioude*, etc., par M. Alex. Bruel, archiviste-paléographe (Paris, 1866, in-8°).

7° *Journal asiatique* : n° d'octobre-novembre 1866.

Séance du vendredi 18.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Par une lettre du 5 janvier, M. Le Brethon, archiviste-paléographe, sorti de l'École des chartes en 1860, et depuis attaché au bureau des travaux historiques de la ville de Paris, renouvelle, à l'occasion de la démission de M. Meyer, la demande déjà formée par lui, l'an dernier, pour la place vacante d'auxiliaire attaché aux travaux de l'Académie.

M. Emile Travers, par une lettre du 9, se met sur les rangs

(1) Cet ouvrage, destiné à l'un des concours annuels, comme l'indique l'envoi de six exemplaires, étant arrivé après l'expiration du délai, est renvoyé à l'un des concours de 1868, parmi lesquels l'auteur sera prié de faire son choix.

pour la même place, en invoquant ses diplômes de licencié en droit et d'archiviste-paléographe obtenus en janvier 1862 et janvier 1866.

Renvoi de ces deux lettres à la Commission des travaux littéraires qui avisera suivant les formes établies.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le 2e semestre de l'année 1866.

« MESSIEURS,

» Ce second semestre de l'année qui vient de s'écouler, s'il n'a pas tenu toutes les promesses du premier, à beaucoup près, en a tenu du moins une partie. Il m'a été donné de déposer sur votre bureau le tome III des *Historiens occidentaux*, faisant partie de la grande collection des *Historiens des croisades*, que vous avez courageusement entreprise il y a trente ans. Ce volume in-folio considérable, dont les éditeurs sont nos confrères, MM. H. WALLON et AD. REGNIER, est le premier qui commence à donner, après Guillaume de Tyr et ses continuateurs, formant une vaste et authentique introduction à l'histoire générale des croisades, les historiens de chacune d'elles en particulier. Il se compose de l'histoire de Tudebode ou Tuebœuf, avec quelques chroniques abrégées ou imitées de la sienne, qui en sont comme les annexes; puis de celles de Raimond d'Agiles, de Foucher de Chartres avec ses abrégés; de Raoul de Caen, de Robert le Moine, suivies de quelques épîtres contemporaines. Les éditeurs, dans une préface étendue, en français, ont savamment disserté sur ces vieux auteurs de la première croisade, et les textes originaux, accompagnés d'un choix de variantes et de notes d'une louable sobriété, sont suivis d'un index général en latin, rapprochant, dans toutes les parties de ce grand ensemble, les choses, les lieux et les personnes. Un plan de Jérusalem au temps des croisades, tiré d'un des manuscrits et reproduit en chromolithographie, est joint à ce volume, dont l'exécution matérielle, sous tous les rapports, fait honneur aux presses de l'Imprimerie impériale. Ce n'est pas son moindre mérite que d'avoir été achevé, par un concours d'efforts soutenus, dans la période déterminée par nos règlements. J'ajoute que déjà le plan d'un nouveau volume, le quatrième de cette grande division du Recueil général, a pu être adopté par votre Commission des travaux littéraires, et que les éditeurs annoncent l'envoi à l'imprimerie de la copie de ce volume.

Il n'en est pas de même, je regrette d'avoir à le dire encore une fois, de cette grande division qui doit comprendre, parallèlement à la précédente, les *Historiens orientaux* des croisades. Faute d'un plan arrêté dès l'origine pour l'ensemble et pour les parties, nous sommes toujours dans l'attente du tome Ier des auteurs *arabes* de cette section. Malgré l'impression enfin terminée, depuis plusieurs années, du texte et de la traduction de ce volume, les accessoires, et surtout l'introduction sans cesse remaniée ou même transformée, retarderont longtemps encore peut-être la publication. Il faut en dire autant, dans une moindre mesure, du tome Ier

des *Historiens arméniens*, car l'éditeur nous fait espérer de voir livrer à l'impression les compléments dans le cours du semestre actuel.

En attendant, votre Commission des travaux littéraires tâche de réparer, pour le tome II des *Historiens arabes*, interrompu depuis longues années déjà par la mort de M. QUATREMÈRE, l'inconvénient de ce défaut d'un plan concerté et arrêté d'avance, au moins dans les grandes lignes. Ce plan, elle vous le soumettra bientôt pour le second volume et pour la suite, et elle vous proposera du même coup un nouvel éditeur choisi dans votre sein, qui s'est chargé de le préparer.

Grâce à la marche adoptée depuis la reprise des *Historiens grecs* des croisades, cette section du Recueil continue de suivre son cours avec une régularité satisfaisante. M. MILLER a conduit l'impression du volume, divisé en deux parties, qui comprendra la totalité, jusqu'à la cent-quatrième feuille tirée ou bonne à tirer, et la copie ne fait pas défaut. Notre confrère, M. ALEXANDRE, reprendra bientôt la part qui lui est dévolue dans la tâche commune.

Je passe à celles de vos publications qui ont pour objet notre histoire nationale proprement dite. Votre grand Recueil des *Historiens des Gaules et de la France* est toujours un modèle pour les autres. Les deux éditeurs, MM. de WAILLY et DELISLE, après avoir achevé le tome XXII[e] qui vous fut présenté il n'y a pas deux ans, se sont remis à l'œuvre aussitôt. Le 14 septembre dernier, ils faisaient adopter le plan détaillé du XXIII[e], envoyaient une première livraison de copie, et ce nouveau volume est aujourd'hui sous presse, comptant déjà douze feuilles imprimées. C'est le commencement de la célèbre chronique de Primat sur le règne de saint Louis, traduite par J. de Vignay, et dont nous devons la découverte à M. Paul Meyer, qui, sous la salutaire discipline de ses maîtres, succédait naguère au si regrettable Teulet, comme auxiliaire de leurs travaux, et que viennent de nous enlever les Archives de l'Empire. Puisse-t-il y trouver la compensation de ce qu'il perd auprès de nous!

Quant au Recueil, toujours en préparation, des *Chartes et diplômes* non imprimés, dont la direction est confiée à M. L. DELISLE, la collection des copies des chartes antérieures à l'an 1180 s'est accrue de 680 pièces nouvelles : 150 que M. Siméon Luce a recueillies dans divers dépôts de la Gironde et des Pyrénées-Orientales; 212 que le même et zélé auxiliaire a transcrites dans la première partie du cartulaire de Lérins; 318 que M. Paul de Fleury a extraites des différents fonds des archives de la Haute-Marne.

L'impression du tome VII et dernier de la *Table des diplômes et actes imprimés*, qu'il sera donné à notre confrère M. LABOULAYE d'achever, nous en avons la confiance, a repris une activité nécessaire. Si quatorze feuilles seulement sont tirées, six sont en composition, et quatorze feuilles de copie viennent d'être transmises à l'imprimerie.

Quant au *Gallia Christiana*, dont le tome XVI se poursuit sous vos auspices, par les soins de M. HAURÉAU, je rappelle que le second fascicule de ce tome, contenant la fin du diocèse de Grenoble et les diocèses de Valence et de Genève, vous a été présenté récemment. La copie du troisième fascicule est, en partie, livrée à l'impression et s'imprime. Ce nouveau fascicule, l'avant-dernier du volume, comprendra les évêchés de Die et de Viviers, ainsi qu'une partie de l'évêché de Saint-Jean de Maurienne.

Le même et énergique éditeur, fidèle en tout aux exemples de M. VICTOR LE CLERC, m'a remis les trente-trois premières feuilles tirées du tome XXV de l'*Histoire littéraire de la France*, et j'ai pu envoyer chez MM. Didot les

feuilles 34 et 35 revêtues du *visa* pour l'impression. Les feuilles 36 et 37 sont en ce moment soumises à la correction des commissaires de l'Académie, et la copie est presque entièrement en état. Déjà la Commission s'occupe de la rédaction du tome XXVI. Le tome XXV se terminera à l'année 1308. Le plus célèbre des écrivains morts dans les premières années du XIVe siècle est Jean Duns Scott, le *docteur Subtil*, dont la doctrine téméraire a été scrupuleusement analysée par M. E. Renan. M. P. Paris fournira au même volume une notice étendue sur les chansons de geste du commencement du siècle qui en vit le prompt et irrémédiable déclin.

Telle est, Messieurs, la situation satisfaisante à bien des égards, mais sous des réserves que je serais heureux de n'avoir plus à faire, de nos grandes collections historiques, diplomatiques, littéraires, dotées libéralement par l'Etat. J'en viens à d'autres Recueils, la plupart fondés par vous, où coopèrent des savants étrangers à l'Académie, et dont la direction se partage entre votre Commission des travaux littéraires et votre secrétaire perpétuel, de concert, pour vos *Mémoires*, avec la Commission dite d'impression.

La publication du recueil des *Notices et Extraits des manuscrits*, que vous avez hérité de l'ancienne Académie, vers la fin de son existence glorieuse, est aujourd'hui, je puis le dire, à jour. Le tome XXI est sur le point d'être complété par la publication de sa partie orientale, et par la fin de cette œuvre longue et épineuse, la traduction des *Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun*, qui n'attend plus qu'une table spéciale, jugée indispensable, dont l'impression s'avance. Nous devrons cette traduction faite en français, avec des notes où le texte arabe est rectifié et élucidé sur bien des points, à notre savant confrère M. de Slane.

En même temps s'imprime, avec une égale activité, pour former la seconde partie du tome XXII du même recueil, le travail d'un jeune savant, d'un philologue d'une capacité déjà éprouvée et d'un nom qui nous est cher, M. Thurot, sur les manuscrits de nos grammairiens du moyen âge. Sept feuilles vont être tirées, quarante placards sont en composition, et les trois cents pages de copie qui doivent terminer le volume ont été déposées à l'Imprimerie impériale.

Les deux nouveaux volumes, depuis longtemps déjà sous presse, des *Mémoires des savants étrangers à l'Académie* marchent avec une lenteur qui s'explique, sans se justifier complétement, par la nature des travaux qui les forment. L'un est la première partie du *Syllabaire assyrien*, par M. Ménant, qui occupera le tome VII tout entier de la première série du Recueil ; l'autre, non moins important dans son genre (quoique plus court), est le mémoire sur les *Inscriptions inédites de Delphes*, par M. C. Wescher. Le *Syllabaire* assyrien, œuvre laborieuse autant que dispendieuse, ne compte encore que vingt-deux feuilles tirées et deux bonnes à tirer ; la vingt-cinquième, en première épreuve depuis le 23 novembre dernier, ne peut être corrigée efficacement, dit l'auteur, que lorsque la suite de la liste des signes sera composée. Cette liste formerait les feuilles 26, 27, 28. Espérons qu'elle nous conduira à la moitié de ce premier volume.

Quant au mémoire de M. Wescher, la partie imprimée en bonnes feuilles ou en épreuves ne comprend encore que les treize premières feuilles, plus deux planches d'inscriptions. J'ai lieu de penser que l'auteur d'une part, l'Imprimerie impériale de l'autre, tiendront compte de mes observations réitérées pour accélérer l'exécution de ce travail entièrement rédigé d'ailleurs, qui arrête tous ceux qui doivent le suivre dans un volume dont les matériaux, je l'ai déjà dit il y a six mois, sont sous ma main.

Je n'ai plus qu'un mot à ajouter, Messieurs, mais un mot grave, puis-

qu'il s'agit de vos propres *Mémoires*, et que je suis plus particulièrement responsable de la marche régulière du recueil si justement estimé qui les renferme, y compris l'*Histoire* des actes de votre vie académique, écrite d'époque en époque. Pour celle-ci, retardée par diverses causes qui ne tiennent ni à ma volonté, ni à l'emploi de mon temps, entièrement consacré à l'Académie qui le sait, si elle est restée en apparence quelque peu stationnaire, en réalité elle a fait un grand pas. Non-seulement la copie a été envoyée à l'impression jusqu'à la fin du volume, mais, à partir des treize feuilles tirées depuis longtemps, tout est aujourd'hui en épreuves et n'attend plus que la correction, sauf certaines vérifications qui ne m'arrêteront plus.

Quant à vos *Mémoires*, dont le XXVIe tome, première partie, pourra paraître, j'ai tout lieu de le croire, avant l'expiration du premier semestre de cette année 1867, l'impression en a été entravée aussi par des causes d'un autre genre; mais ces difficultés sont aujourd'hui levées; la mise en pages, arrêtée après le tirage des dix premières feuilles, est reprise; à l'heure qu'il est, onze feuilles nouvelles vont être tirées après correction déjà faite, et huit placards en épreuves également corrigées prendront place à la suite. Trois mémoires lus deux fois devant l'Académie, et pour lesquels les formalités préalables à l'impression sont en voie d'accomplissement, termineront cette première partie du tome XXVI. Elle sera d'un intérêt aussi varié que sérieusement scientifique, et des planches, qui sont par elles-mêmes des documents d'un haut prix, accompagneront le texte du volume.

Je vous demande la permission, en terminant ce long rapport, de remettre au suivant de vous faire connaître les mesures qui seront prises, sur ma proposition, par la Commission des travaux littéraires, toujours si zélée pour tous vos intérêts, afin d'arriver à résoudre deux difficultés plus fâcheuses que toutes les autres, qui ne doivent point tenir indéfiniment en échec le complément de deux de nos collections. L'une concerne la bonne exécution de la *Table* de la seconde série de vos *Mémoires*, destinée à former le tome XXII si retardé de votre recueil; l'autre menace plus que jamais de paralyser la partie française, restée de si bonne heure en chemin, de la *Table orientale* des quatorze premiers tomes des *Notices et Extraits des manuscrits*. »

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL soumet à la sanction de l'Académie deux propositions qui ont été adoptées par la Commission des travaux littéraires, le 29 décembre 1865, et dont la suite avait été suspendue jusqu'à la conclusion définitive des mesures prises pour la publication et la distribution des *Papyrus grecs de l'Égypte*, faisant partie du *Recueil des notices et extraits des manuscrits*. La première proposition est de réunir en un volume et de déposer dans la bibliothèque de l'Institut tous les papiers provenant de feu M. LETRONNE qui ont servi à la publication, l'intention de sa famille, déclarée par M. BRUNET DE PRESLE, principal éditeur des Papyrus, étant que ces papiers deviennent la propriété de l'Institut. Cette proposition est adoptée et la famille de M. LETRONNE

sera remerciée au nom de l'Académie. — La seconde proposition est que le *Papyrus* appartenant à feu M. JOMARD, qui a été publié dans le même recueil, et que sa famille a donné également à l'Académie, avec divers fragments d'autres papyrus contenus dans une boîte, soit, ainsi que ces fragments, remis à l'Administration du Musée du Louvre, pour être joints aux originaux qui ont été la base des fac-simile et des transcriptions dont se compose le recueil. Cette mesure aurait le même but que celles qui ont été prises en diverses occasions par l'Académie pour des documents analogues qui lui appartenaient, à savoir de placer ces documents plus ou moins précieux là où ils pouvaient compléter une suite et être mis plus utilement à la portée des savants et du public instruit. Cette proposition est adoptée, comme la précédente ; la famille de M. JOMARD en sera informée et de nouveau remerciée au nom de l'Académie. Quant aux mesures d'exécution, l'Académie les remet à la diligence de son Secrétaire perpétuel.

M. EGGER commence la seconde lecture de son mémoire *sur les fragments inédits de l'orateur Hypéride.*

M. VINCENT communique une lettre de M. l'abbé Cochet, correspondant de l'Académie, l'informant de la découverte à Bellencombre, aux environs de Dieppe, dans les démolitions de la vieille église datant du XI[e] ou XII[e] siècle, mais avec des remaniements modernes, de plusieurs vases engagés dans le mur intérieur et qualifiés d'*acoustiques*. La gravure d'un de ces vases mise sous les yeux de l'Académie porte la date de 1742, ce qui réduit singulièrement l'importance de la découverte.

M. LE PRÉSIDENT continue la lecture du mémoire de M. Cotheraux *sur la chronologie de Diodore de Sicile.*

On passe à la présentation des livres :

1° Il est fait hommage, au nom de M. Lepsius, correspondant de l'Académie, à Berlin, de la première partie de l'ouvrage intitulé : « *Das bilingue Dekret von Canopus in der Original-grosse mit Uebersetzung und Erklärung beider Texte.* » Cette première partie comprend, après une introduction de l'auteur, le texte grec (avec une traduction), le texte hiéroglyphique (avec une transcription et une traduction interlinéaire) et huit planches d'une belle exécution (Berlin, 1866, gr. in-4°).

2° M. G. D'Eichthal, par une lettre dont il est donné lecture, fait hommage, au nom de l'auteur, M. Nicolaïdes, de l'île de Crète, de l'ouvrage intitulé : « *Topographie et plan stratégique de l'Iliade* » (1 vol. in-8°, accompagné d'une carte, Paris 1867). Cet ouvrage est précédé d'une préface de M. D'Eichthal, qui en fait ressortir avec intérêt et élévation, le caractère, la portée, les mérites, surtout à l'heure présente.

3° *Revue archéologique* : n° de janvier 1867.

4° *L'Orient* : n° 9 (10 janv. 1867).

5° Forum Voconii *devant le congrès scientifique de France*, par M. Rossi (Toulon, 1866, in-8°), avec une lettre de l'auteur, datée du 12 janv. 1867 et par laquelle est demandée l'admission au concours de cette même année. — Renvoi au concours de 1868.

Séance du vendredi 25.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

M. le Secrétaire informe l'Académie que la lettre par lui adressée à M. Bernardo Quaranta, correspondant à Naples, pour le remercier en son nom de l'envoi de ses derniers mémoires, vient de lui être renvoyée par la poste avec cette mention trop significative à la suscription : *Morto.*

M. Bruel, archiviste-paléographe, par une lettre du 19 janvier, annonce qu'il retire la demande formée par lui en date du 9 (et qui n'est point parvenue) pour la place vacante d'auxiliaire attaché aux travaux de l'Académie.

M. L. Fallue écrit au Secrétaire perpétuel, le 21 janvier, qu'un *tumulus* gaulois vient d'être découvert sur le territoire d'Argenteuil et qu'il l'a visité. La notice qu'il a rédigée à ce sujet, et dont il envoie une copie, ayant été déjà publiée dans les journaux, il n'y est pas donné d'autre suite.

M. Renan demande et obtient la parole pour faire en son nom, et au nom de MM. de Saulcy, De Longpérier, et Waddington, à l'Académie une proposition motivée et développée, tendant à la publication, sous ses auspices, d'un *Corpus inscriptionum semitica-*

rum. Après avoir établi qu'un tel recueil, réclamé par l'intérêt de la science dans son état actuel, ne pourrait être fait nulle part plus naturellement qu'en France, et devrait, pour atteindre sûrement son but, être entrepris dans des conditions que l'Académie seule peut remplir, il en trace le plan, les divisions, les limites, tels qu'ils ont été arrêtés de concert par les signataires de la proposition. Il indique les diverses espèces et variétés de textes dont se composerait l'ouvrage, la manière dont ces textes seraient reproduits, transcrits, traduits, brièvement commentés. Quant au mode d'exécution littéraire, l'Académie formerait, dans son sein, une commission permanente de quatre membres élus par elle, qui en serait chargée et qui pourrait s'adjoindre deux membres auxiliaires, l'un en France, l'autre à l'étranger. L'exécution matérielle, avec toutes les questions administratives et financières qu'elle soulève, lesquelles paraissent pouvoir être résolues sans difficultés insurmontables, serait l'objet d'un examen ultérieur. Pour le moment, les auteurs de la proposition prient l'Académie de vouloir bien nommer une Commission qu'elle chargerait d'examiner en détail leur demande, leurs idées, et qui, après s'être entendue avec la Commission des travaux littéraires et la Commission administrative, présenterait à la Compagnie un projet arrêté dans toutes ses parties, sur lequel elle aurait à se prononcer en complète connaissance de cause.

Un débat s'élève sur la manière de procéder qui vient d'être proposée. — L'Académie consultée se prononce pour le renvoi préalable de la proposition à la Commission des travaux littéraires.

M. Egger continue la 2e lecture de son mémoire *sur les fragments inédits de l'orateur Hypéride*.

M. de Saulcy rappelle à l'Académie qu'il a donné, dans son *Voyage en Terre-Sainte*, pl. LII, fig. 13 et 14, un nouveau texte d'une inscription qui se trouve, répétée en termes identiquement semblables, sur deux des piédestaux de la grande enceinte sacrée de Bâalbek. Ces piédestaux étant situés à plus de dix mètres au-dessus du sol, il n'avait pu déchiffrer les inscriptions dont il s'a-

git qu'à l'aide d'une longue-vue, et sa copie était fort incertaine. Il avait cru cependant devoir la donner, tout en regrettant de n'avoir pu prendre des estampages de ces curieux documents. Un jeune architecte, M. Joyau, qui vient de consacrer dix mois entiers à l'exploration des ruines de Bâalbek et à qui il avait signalé ces inscriptions, a été plus heureux que lui : il a pu en prendre des estampages, et à son retour en France, il s'est empressé de les lui apporter. Ces inscriptions, dont le texte est désormais parfaitement certain, sont ainsi conçues :

L. 1. ///////////·M·DIIS·HELIVPOL·PRO·SAL· (1)

L. 2. ///VICTORIISD·N·ANTONINIPIIFELETIVLIAEAVG·MATRIS·D·N·-
CASTR·SENAT·PATR·MAR·ANT·LONGINVS·SPECVL·LEG·I

L. 3. ANTONINIANAECAPITACOLVMNARVMDVAAEREAAVROINLVMI-
NATA·SVAPECVNIAEXVOTO·L·A·S·

Probablement, ajoute M. De Saulcy, elles doivent se lire ainsi :

Iovi Optimo Maximo, Diis Heliupolis, pro salute *et* victoriis domini nostri Antonini Pii Felicis et Iuliae Augustae matris domini nostri, castrorum, senatus, patriae, Marcus (2) Antonius Longinus, speculator legionis primae Antoninianae, capita columnarum duarum aerea, auro inluminata, sua pecunia ex voto.....

Il pense que la légion *I Antoniniana*, dont il est ici question, est une des trois *legiones Antoninianae*, dont les *speculatores* sont mentionnés dans l'inscr. n° 3487 du recueil d'Orelli, et peut-être la même que la *legio Antoniniana* dont le nom et le numéro ont été effacés dans l'inscription qui se lit au bord du Nahr-el-Kelb, à trois lieues environ au nord de Beyrouth (3). Quant aux sigles qui

(1) Les points de la 1re ligne et ceux qui, dans la 3e, suivent les mots DVA, INLVMINATA, et la lettre finale S, sont, en réalité, des feuilles de lierre.

(2) Les deux premières lettres du nom MAR sont liées.

(3) Orelli, n° 932.

terminent la troisième ligne, il laisse à son confrère, M. L. Renier, le soin de les expliquer.

M. Renier fait remarquer que l'inscription n° 3487 du recueil d'Orelli, et qui est à peu près contemporaine de celle-ci, a été trouvée à *Carnuntum* dans la Pannonie supérieure, et que les légions qui y sont mentionnées sont évidemment celles qui formaient à cette époque l'armée de cette province ; qu'une de ces légions, la 1re *Adjutrix*, portait en effet le n° I ; mais qu'il lui paraît peu probable qu'un *speculator* de cette légion ait été élever un monument à Héliopolis. Il pense plutôt que celui qui est mentionné dans l'inscription communiquée par M. De Saulcy appartenait à la légion Ire *Parthica*, qui était alors cantonnée sur les bords de l'Euphrate, et dont on a trouvé d'autres monuments en Syrie et en Arabie. Le surnom *Antoniniana* ne prouve rien, toutes les légions l'ayant reçu sous le règne de Caracalla, de même qu'elles prirent, sous les règnes suivants, un surnom dérivé du *cognomen* de l'empereur régnant.

Quant à la légion mentionnée dans l'inscription du Nahr-el-Kelb, c'est la IIIe *Gallica*, dont le nom fut effacé des monuments publics sur lesquels il était gravé, au commencement du règne d'Elagabale, parce qu'elle avait tenté de faire un empereur de son légat *Verus* ou *Severus*, ainsi que nous l'apprend Dion Cassius. — M. Renier ne pense pas que le mot DVA soit une abréviation pour DVARVM. On a d'autres exemples de ce pluriel neutre.

Enfin, les sigles qui terminent la troisième ligne de l'inscription doivent se lire ainsi : *Solvit Libens Animo.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Poirson, conseiller honoraire de l'Université, le t. IV et dernier de son *Histoire du règne de Henri IV*, 2e édition, revue et considérablement augmentée. M. le Secrétaire perpétuel, indépendamment des mérites généraux de ce grand ouvrage, à la première édition duquel l'Académie française a deux fois décerné le prix Gobert, rappelle les questions principales traitées avec une érudition aussi vaste que sûre dans le volume qui couronne dignement cette grande publication et la carrière si bien remplie de son auteur. « La pleine liberté religieuse établie en France, protégée en Europe par Henri IV, la distinction de la partie du *Grand*

dessein mise en action dans sa politique d'avec celle qui demeura à l'état de pure théorie, des détails étendus et exacts sur la coalition européenne formée en 1609 et 1610 par le roi de France contre les deux branches de la maison d'Autriche; dans les derniers chapitres, des recherches littéraires approfondies sur la nouvelle école de Du Bartas et de D'Aubigné, sur la composition et la publication de la satire Ménippée, enfin d'autres recherches non moins méritoires sur les développements donnés au Louvre et aux Tuileries par Catherine de Médicis, Charles IX et Henri IV, tels sont les points qui se recommandent particulièrement à l'attention de l'Académie. »

2° L'extrait d'un mémoire de M. Ed. Gerhard, lu à l'Académie de Berlin en 1866, *sur les variantes étrusques du cycle troyen* (br. in-8°).

3° *Discours* de M. Garcin de Tassy prononcé à la séance publique de la Société d'ethnographie (br. in-8°).

4° *Résumé de l'histoire de la médecine depuis le VIIIe siècle après J.-C. jusqu'au XVe*. Programme du cours de 1866-67 fait par M. Daremberg au Collége de France (in-8°).

5° *Di una targa Bentivolesca pitturata nel secolo XV*, ricerche di Giov. Gozzadini (br. in-4°).

6° Fert Ferte : *Vecchi enigmi non frivoli*, *forse ora per la prima volta spiegati* da Feder. Giunti (Gênes, juin 1866, gr. in-8°). Explication conjecturale de la devise de l'Ordre de l'Annonciade.

7° *Etudes philologiques sur quelques langues sauvages de l'Amérique*, par N. O., ancien missionnaire (Montréal, 1866, in-8°).

8° *Dictionnaire des signes idéographiques de la Chine avec leur prononciation usitée en Chine et au Japon et leur explication en français*, par M. Léon de Rosny; 3e partie (Paris, 1864, in-8°).

9° *Actes de la Société d'ethnographie* : juillet 1866.

10° *Le cabinet historique* : novembre et décembre 1866.

11° Un second exemplaire de l'ouvrage intitulé *Cinq jours du siége de Calais* admis au concours des Antiquités de la France, pour 1867.

MOIS DE FÉVRIER.

Séance du vendredi 1.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une lettre en date du 25 janvier, M. le sénateur surintendant des Beaux-Arts adresse à l'Académie les renseignements qu'elle avait demandés pour s'éclairer sur la rédaction des deux inscriptions destinées au piédestal de la statue équestre de l'Empereur Napoléon Ier, qui doit être érigée dans la ville de Grenoble. — Renvoi de cette lettre à la Commission des inscriptions et médailles.

M. le Président, dans un rapport verbal, expose à l'Académie l'avis de la Commission des travaux littéraires sur le projet renvoyé à son examen préalable, dans la séance précédente, concernant la publication d'un *Corpus inscriptionum semiticarum*. Après avoir entendu une nouvelle lecture de ce projet, elle en a complétement approuvé la pensée, mais elle a reconnu qu'elle ne pouvait se prononcer sur l'exécution soit littéraire, soit matérielle d'un tel recueil qu'après que le plan en aurait été soumis, avec toutes les questions qu'il soulève, à la délibération des hommes spéciaux que l'Académie compte dans son sein. Le Secrétaire perpétuel avisera de son côté à lui fournir les informations nécessaires sur les dispositions de l'autorité supérieure, dont le concours légalement et financièrement serait indispensable à une entreprise nouvelle de cette étendue et de cette importance. M. le Président a donc l'honneur de proposer à l'Académie, conformément à la demande des auteurs du projet, de nommer une Commission de six membres qui serait chargée, de concert avec les membres du bureau, de l'examiner à fond et de faire un rapport. — La proposition est adoptée et la nomination de la Commission mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Egger termine la seconde lecture de son mémoire « *sur les fragments inédits de l'orateur Hypéride.* »

ANALYSE.

« Dans la séance du 4 mai dernier, dit M. Egger, j'ai eu l'honneur de communiquer à l'Académie un rapide aperçu de la découverte dont je viens de nouveau l'entretenir aujourd'hui. Il s'agit de quelques lambeaux d'un papyrus grec provenant de Thèbes en Egypte, et qui contiennent environ une page inédite du discours *contre Démosthène* dans l'affaire d'Harpalus. De nombreux fragments de ce papyrus, dont environ dix petites colonnes, de vingt-huit lignes chacune, et à peu près intactes, avaient été acquis en 1847, et publiés à Londres, l'année suivante, en *fac-simile*, par M. A. C. Harris ; dès 1848, M. Bœckh et M. Sauppe s'étaient, séparément, exercés à les restituer et à les remettre en ordre. Puis M. Sharpe, en 1849, essayait de les traduire, dans le journal de la Société philologique de Londres ; en 1850, M. Babington en publiait une édition luxueuse offrant, avec deux *fac-simile* du manuscrit, deux textes de tous les fragments, l'un en majuscules typographiques assez voisines des caractères du papyrus, l'autre en caractères courants. Cette édition, imparfaite à beaucoup d'égards et pourtant utile, n'a pas profité des travaux de Bœckh et de Sauppe, qui sont restés inconnus à M. Babington ; d'un autre côté, les rapprochements instructifs qu'elle renferme et quelques bonnes leçons qu'elle fournit pour la restitution du texte sont restés inconnus de M. C. Müller qui donnait, en 1857, dans le second volume des *Oratores Attici* de la bibliothèque Firmin-Didot, une édition restée jusqu'à ce jour la dernière de ces fragments. Néanmoins, et malgré ce défaut de concert, les efforts successifs de la critique ont réussi à classer et à rétablir, autant qu'il se pouvait, en leur intégrité primitive, tous ces fragments qui ont bien vite attiré l'attention des biographes d'Hypéride. Aussi les renseignements nouveaux qu'ils nous apportent ont trouvé leur juste place dans le grand ouvrage d'Arnold Schæfer sur Démosthène et son temps (1858), dans les Mémoires de M. Meunier et de M. Jules

Girard sur Hypéride, que l'Académie couronnait en 1862. Malheureusement, les fragments sont si incomplets, et, à cause de cela même, souvent si obscurs qu'on désirait fort qu'un meilleur manuscrit du discours d'Hypéride pût nous être rendu par quelque nouvelle découverte. Ce désir ne sera pas satisfait par l'acquisition des débris qui, des mains d'un propriétaire athénien, viennent de passer à celles de notre confrère, M. Michel Chasles. Quatre fragments principaux et quelques menus débris, qui ne font pas, en tout, quarante lignes de grec, sont un faible surcroît de richesse. Mais rien n'est à dédaigner de ce qui intéresse des personnages tels que Démosthène et Hypéride; d'ailleurs, quelques traits particuliers relèvent un peu l'importance des nouveaux textes que je vais faire connaître; on peut y rattacher certaines questions de critique générale qui seront utilement discutées, dans l'état actuel de nos connaissances en philologie grecque; on y trouve aussi l'occasion de mieux comprendre et de mieux caractériser le monument d'éloquence dont ils faisaient partie. C'est ce qui me justifiera, je pense, d'étendre jusqu'aux proportions d'un mémoire les observations que je me suis proposé d'écrire sur ces courts fragments. »

La première partie du mémoire dont on vient de lire l'introduction contient le texte des fragments nouveaux, accompagné de remarques sur les principales singularités paléographiques que présente le manuscrit; elle se termine par des considérations générales sur la critique des textes dans l'antiquité.

La seconde partie contient la traduction de tous les fragments aujourd'hui connus du discours d'Hypéride contre Démosthène. Ces morceaux sont rangés selon l'ordre le plus probable et rattachés au plan général de l'accusation. L'auteur du mémoire essaye, en même temps, de les apprécier au point de vue politique et littéraire.

M. A. Choisy, ingénieur des ponts et chaussées, lit une note développée *sur les résultats des fouilles du théâtre de Bacchus à Athènes*, sur les époques diverses de sa construction, ses transformations successives, et les indices fournis par les ruines relativement à la destination de ses différentes parties. Il appuie ses obser-

vations d'un double croquis porté au tableau noir, d'après les dessins sur une grande échelle qu'il a rapportés de son exploration récente.

EXTRAIT.

NOTE SUR LE THÉÂTRE DE BACCHUS A ATHÈNES.

I. Le théâtre de Bacchus, dans les parties voisines de la scène, n'est plus guère qu'un amas de substructions confuses et à demi détruites. Mais, indépendamment de l'intérêt qui s'attache aux détails d'un édifice dont l'histoire est liée à celle de la littérature dramatique des Grecs, les ruines du théâtre de Bacchus appellent l'attention de l'archéologue à des points de vue très-divers : elles fournissent un des rares exemples de dispositions d'arrière-scène vraisemblablement antérieures à l'époque impériale ; elles montrent quelles transformations diverses les besoins successifs apportèrent pendant une longue période aux dispositions antiques ; enfin elles paraissent jeter quelque jour sur l'état de l'architecture au temps des Antonins, et sur les tendances archéologiques qui se manifestèrent dans l'art au 2e siècle de notre ère.

II. L'arrière-scène du théâtre affecte la forme générale d'un rectangle, coupé, parallèlement à sa grande dimension, par une série de fondations très-épaisses, et tellement rapprochées que la surface des vides semble à peine supérieure à celle des massifs de la construction.

Toutes ces substructions sont-elles l'œuvre d'une même époque, ont-elles pu appartenir à la fois à un même édifice? Telle est la question qui doit évidemment précéder toute recherche sur le théâtre de Bacchus. — Or l'hypothèse qui consisterait à regarder tous ces vestiges comme contemporains les uns des autres semblera au moins douteuse si l'on observe qu'une partie des fondations est en pierre blanche du Pirée, une autre en calcaire rouge extrait des collines voisines de l'Acropole : l'emploi de deux espèces de matériaux pour des usages absolument semblables paraît se concilier assez mal avec l'idée de constructions élevées simultanément et sous une direction commune.

Mais une remarque plus décisive vient établir la différence des époques : c'est que très-souvent deux fondations, l'une en calcaire rougeâtre, l'autre en pierre blanche du Pirée, se trouvent immédiatement adossées l'une à l'autre et paraissent indiquer comme deux murs accolés formant, dans l'hypothèse d'un édifice unique, un double emploi étrange et entièrement inadmissible.

Enfin, comme dernière vérification, j'ai levé le plan général des ruines en ayant soin de distinguer, par des différences de teintes, les natures diverses de matériaux. — Or, à la seule inspection du dessin, il est possible de lire dans les massifs en calcaire rouge le plan complet d'un théâtre romain, et, dans les fondations en pierre blanche, le plan également complet, quoique plus simple, d'un autre théâtre qui l'a précédé au même lieu, peut-être à plusieurs siècles de distance.

L'hypothèse de la différence des dates ne pouvait plus dès lors laisser de doute : l'ensemble comprend comme deux ruines distinctes, superposées sur un même sol ; et l'étude comparée de ces ruines résume en quelque sorte l'histoire des besoins nouveaux introduits dans la distribution des théâtres par l'influence de la civilisation romaine.



III. Le plan le plus ancien réduisait le théâtre aux parties absolument nécessaires.

La tribune du pulpitum était longue, étroite, isolée de toutes parts, limitée à sa partie postérieure par un mur bas, percé de larges ouvertures, et qui réfléchissait la voix vers les degrés de la cavea.

En arrière s'étendait une cour de faible profondeur; et, au fond de la cour, un large portique servait à abriter les acteurs.

IV. Rien, dans un tel programme, ne semblait sacrifié à des besoins purement esthétiques; pourtant l'effet, quel que fût le point de vue du spectateur, dut être des plus heureux.

Pour un spectateur siégeant aux rangs inférieurs du théâtre, le portique d'arrière-scène apparaissait à travers les larges portes du mur de fond du pulpitum; et son harmonieuse ordonnance, ainsi entrevue sur un second plan, devait prendre, par l'effet du contraste et par les illusions de la perspective, une profondeur apparente que l'inspection des ruines serait loin de faire soupçonner.

S'élevait-on au contraire sur les degrés de la cavea, la vue, à peine bornée par la faible hauteur du mur de fond, franchissait bientôt les limites de l'enceinte; et, pour le plus grand nombre des spectateurs, les roches d'Egine et les lointains de Sunium étaient la véritable décoration du théâtre.

V. Toutefois, je me hâte de le dire, le mur de fond de la scène est détruit, et nous ne pouvons juger de sa hauteur que par l'examen des substructions qui subsistent. — Mais la conclusion ne demeure pas moins certaine : en raison de la faible épaisseur des fondations, on peut, sans crainte d'erreur, affirmer que le mur de fond de la scène dut être très-bas, et ne ressembler en rien à ces énormes et somptueuses murailles dont les théâtres romains portent la trace, et dont le théâtre d'Aspendus fournit le plus complet exemple.

Au reste, à défaut de données positives, le sentiment de l'art grec avait fait pressentir depuis longtemps cette disposition des théâtres antiques. Tous les théâtres fondés aux bonnes époques de l'art ont vue sur de magnifiques paysages. On admettait sans peine que les Grecs eussent fait concourir les richesses de la nature à l'embellissement de leurs fêtes dramatiques ou de leurs réunions nationales. Les ruines du théâtre de Bacchus mettent aujourd'hui hors de doute cette hypothèse.

VI. Aux parties essentielles, dont l'ensemble constituait, à une époque très-ancienne, le théâtre de Bacchus, il convient de rattacher, comme une dépendance obligée de l'édifice, une très-longue cour, où le public trouvait un abri contre la chaleur dans l'intervalle des représentations : cette cour s'étendait parallèlement à la direction générale de l'arrière-scène; elle était située à un niveau plus bas, et une voie publique la séparait du portique des acteurs. Vu sa grande largeur, cette cour semble n'avoir jamais été couverte; et d'ailleurs, comme elle présentait sa moindre dimension dans la direction des rayons solaires, une couverture y eût été superflue, et ses murs, par l'ombre qu'ils projetaient, étaient très-suffisants pour abriter les spectateurs.

Je n'oserais affirmer que cette cour remontât à l'époque des constructions d'arrière-scène : du moins il paraît certain qu'elle préexistait à la restauration des Antonins : la nature différente des matériaux, la manière gauche et pénible dont elle se raccorde aux constructions ultérieures, lui assignent une date incontestablement plus ancienne.

VII. Toutes les autres constructions sont de beaucoup postérieures à celles que je viens d'énumérer et paraissent dues (comme tant d'autres

embellissements d'Athènes) à l'époque d'Hadrien. — Les changements qu'elles apportèrent aux dispositions primitives sont quelquefois profonds; mais il est facile d'en suivre l'ordre logique, et de découvrir dans l'insuffisance matérielle de l'ancien plan les principales raisons qui les motivent.

La cour d'arrière-scène, encombrée en partie par les escaliers du pulpitum, parut étroite : on l'agrandit en reculant la colonnade d'une quantité égale au diamètre des colonnes.

L'agrandissement de la cour, ainsi obtenu aux dépens du portique d'arrière-scène, réduisait ce dernier à des dimensions trop restreintes pour les besoins des acteurs : on le respecta toutefois par égard à son importance dans l'effet architectural de l'édifice; mais on eut soin de le réduire aux dimensions d'un simple accessoire décoratif, en substituant au mur qui autrefois lui servait de fond un autre mur séparé de la colonnade par un intervalle à peine supérieur à un mètre. De cette manière, lors de la restauration du théâtre, les deux faces opposées du portique se rapprochèrent l'une vers l'autre; et c'est dans les déplacements très-légers qu'elles subirent, qu'il faut chercher l'origine de ces substructions multiples dont j'ai plus haut constaté l'existence.

VIII. Dans toutes les transformations qui viennent d'être décrites, il est facile de voir que le plan primitif se conserve : les dimensions seules des diverses parties subissent des modifications très-légères; et il semble qu'on ait voulu, à l'époque de la restauration, respecter, en le reproduisant dans toutes ses parties essentielles, un monument illustré par le souvenir de grandes luttes dramatiques. — Faut-il conclure par analogie que les détails d'architecture de l'ancien édifice aient été également respectés ou reproduits? L'étude seule du style des fragments qui nous restent pourrait fournir la solution de cette question. Je n'entrerai point ici dans la discussion du problème; je me borne à en indiquer quelques éléments.

Tandis que toutes les additions faites à l'ancien plan portent la trace évidente du mauvais goût du temps, toutes les parties qui rappellent par leur plan des dispositions antérieures manifestent, dans les détails de leur décoration, sinon la correction, du moins la sobriété des belles époques de l'art : telles sont en particulier la colonnade d'arrière-scène et la tribune du pulpitum (1).

Mais, dans toutes ces parties, la perfection matérielle est bien loin de répondre à la beauté de la composition : tous les fragments du théâtre, quel qu'en soit le style, sont également exécutés de la façon la plus grossière; dans tous on retrouve les mêmes procédés d'exécution; presque tous enfin ont été abandonnés au même instant et dans un même état d'avancement, interrompus sans doute sous l'influence d'une même cause.

IX. Toutes ces circonstances rapprochées paraîtraient former comme autant d'arguments à l'appui de l'hypothèse qui consiste à voir dans les parties déjà décrites du théâtre un édifice fort ancien, grossièrement imité par les auteurs de la restauration romaine.

Cet ancien édifice eût été d'un style assez pur et d'une remarquable

(1) Si les moulures du pulpitum peuvent être vraisemblablement regardées comme des imitations de modèles anciens, les reliefs qui les décorent appartiennent évidemment par leur style à l'époque d'Hadrien. On sait d'ailleurs, par une inscription en caractère d'époque romaine, que la décoration de la scène (καλὸν βῆμα θεήτρου) est due à un certain Phèdre, fils de Zoïle, gouverneur de l'Attique.



élégance; mais la liberté d'allure que l'ordre dorique y affecte ne permet guère d'en faire remonter la date jusqu'à l'époque où l'orateur Lycurgue achevait pour la première fois le théâtre de Bacchus. C'est seulement dans les additions proprement dites que les architectes de l'époque impériale se conformèrent au goût de leur temps : ils y poussèrent la fantaisie et l'incorrection plus loin peut-être que dans aucun des monuments élevés par eux sur le sol de la Grèce.

[*La deuxième partie de la note de M. Choisy est consacrée aux additions proprement dites de l'époque des Antonins : elle peut se résumer ainsi :*]

X. Les additions d'époque romaine relient le portique d'arrière-scène avec cette cour, autrefois isolée, où s'abritaient les spectateurs dans l'intervalle des représentations. Elles s'étendent sur un espace autrefois occupé par la voie publique : la voie publique fut détournée pour leur faire place, et le mur nord de la cour d'abri fut renversé pour leur laisser arriver la lumière (1). Une grande salle rectangulaire remplit toute la partie centrale de cet emplacement : adossée au portique d'arrière-scène, elle comprenait toute la largeur de l'ancienne rue, et remplaçait, quant à son rôle utile, l'ancien portique des acteurs désormais réduit à n'être plus qu'un ornement de l'édifice; elle communiquait avec la cour d'abri par un escalier monumental dont la forme générale est conservée, et se terminait à chaque extrémité par une salle carrée de dix mètres de côté et très-probablement hypæthre.

XI. En résumé, à l'époque de la restauration romaine, une seule partie du théâtre a notablement varié dans ses dimensions ou dans ses formes, c'est la partie affectée aux besoins matériels, soit du public, soit des acteurs. Au contraire, toutes les dispositions qui concouraient à proprement parler à la représentation des œuvres dramatiques furent reproduites dans le théâtre des Antonins telles qu'elles étaient dans un théâtre beaucoup plus ancien; et leurs moindres détails prennent, en raison de cette circonstance, une valeur très-réelle dans l'interprétation des œuvres dramatiques des Grecs.

[*La dernière partie du mémoire est consacrée aux indications fournies par le théâtre de Bacchus sur le mode de mise en scène dans l'antiquité grecque : les principaux faits qu'elle contient sont les suivants :*]

XII. L'orchestre constituait une enceinte fermée de toutes parts, et les chœurs n'y pouvaient avoir accès qu'en descendant de la tribune du pulpitum : ainsi les chœurs entraient en scène exactement comme les acteurs, et traversaient le pulpitum pour arriver dans l'orchestre et se grouper autour de la thymélé.

XIII. La thymélé était, au théâtre de Bacchus, un autel circulaire, dont la trace subsiste dans un dallage d'époque romaine.

XIV. Enfin, la cour réservée aux acteurs renfermait des prismes à axes

(1) La fondation de ce mur détruit subsiste au pied du mur d'époque romaine.

verticaux, semblables à ceux que Vitruve décrit sous le nom de Trigones: ces prismes, peints, s'élevant au-dessus du mur de fond du pulpitum, formaient en quelque sorte un second plan de décoration. Ce n'est là qu'une hypothèse sans doute, mais la présence, dans la cour d'arrière-scène, d'un grand nombre de pierres taillées comme pour porter des axes de rotation donne à cette hypothèse une extrême vraisemblance.

Au reste, quel qu'eût été l'effet de ces décorations tournantes, une conclusion ressort clairement de l'examen du théâtre de Bacchus, c'est que l'illusion dramatique, telle que nous l'entendons aujourd'hui, y était entièrement impossible.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Littré, la 14e livraison de *Dictionnaire de la langue française*, commençant le deuxième et dernier volume de ce grand ouvrage.

2° De la part de M. Gerhard, au nom de la Société archéologique de Berlin, le 26e programme pour la fête de Winckelmann, *Dissertation sur un bas-relief du musée royal de Berlin, représentant un guerrier romain*, par E. Hübner (br. in-4°, avec une planche), accompagnée de la 5e édition du statut, de la liste des membres et des écrits de la Société archéologique (in-8°).

3° Au nom de M. le comte Cibrario, correspondant de l'Institut : *Epigrafi latine ed italiane con alcune necrologie* (Florence et Turin, 1867, 1 vol. gr. in-8°) : « recueil d'un intérêt sérieux et varié qui témoigne chez le savant économiste, en faveur de l'antiquaire comme de l'historien. »

4° *Il blasone delle dame. Ragionamento araldico sulla losanga forma di scudo per le dame* (Napoli, 1865, in-4°).

5° *Fragments d'une description de l'île de Crête*, par M. Thenon, ancien membre de l'École française d'Athènes, qui fit, en deux voyages successifs, une exploration très-attentive de l'île, en partie avec M. G. Perrot, exploration dont on peut espérer de voir publier quelque jour les résultats. L'inscription si remarquable de Gortyne, déposée au Louvre, est un des appendices du mémoire dès longtemps préparé par l'auteur (extr. de la *Revue archéologique*, 1866).

6° *Quelques minéraux et plombs de marque relatifs à l'Artois* (Extr. de la *Revue de numismatique belge*, t. V, 4e série), par M. Deschamps de Pas (br. in-8°, avec 2 pl.).

7° *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France:* 1866, 3e trimestre.

8° *Bibliothèque de l'École des Chartes:* 1re livr. de 1867.

9° *L'Orient* : n° 10 (25 janvier).

10° M. L. Puiseux, à Caen, adresse un 2e exemplaire des quatre ouvrages

envoyés par lui précédemment et admis au concours des antiquités de la France pour 1867.

11° M. Devals aîné fait savoir de Montauban, à la date du 24 janvier, que, le concours de 1867 étant clos, il transporte à celui de 1868 son ouvrage, dont six exemplaires ont été présentés à l'Académie dans la séance du 28 décembre 1866.

12° M. Jules d'Argis adresse pour le même concours (1868) les deux ouvrages suivants : A. *Étude sur la guerre de la succession d'Espagne. Conférence de Verdun* (3e édition, Verdun et Paris, 1866, in-8° en double exemplaire); — B. *Sainte Marguerite, reine d'Ecosse. — Marguerite de Provence, reine de France* (*Ibid.*, 1866, in-8°, 2 exempl.).

13° M. Egger, au nom de l'auteur, M. Émile Belot, ancien élève de l'École normale, professeur au lycée de Versailles, fait hommage de l'ouvrage intitulé : *Histoire des chevaliers romains, considérée dans ses rapports avec les différentes constitutions de Rome*, etc. (Paris, 1866, 1 vol. in-8°), « ouvrage qui est le fruit d'études sérieuses sur un sujet important et qui, se rattachant de près à l'École de Niebuhr, ne manque ni de hardiesse, ni de nouveauté. »

Séance du vendredi 8.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 2 février, M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception du 2e fascicule du t. XVI du *Gallia christiana* qui lui a été offert et prie l'Académie d'agréer ses remercîments.

Par un second message en date du même jour, M. le Ministre remercie l'Académie du renvoi qui lui a été fait, en son nom, du *Rapport* de M. Boissière *sur sa mission dans la région du Bas-Danube*, et donne acte de l'avis favorable dont ce rapport a été l'objet.

Par un troisième message daté du même jour, M. le Ministre informe l'Académie que, par deux arrêtés des 26 juin et 30 octobre 1866, un exemplaire de la continuation du *Gallia christiana* a été attribué à la bibliothèque du Ministère de l'Intérieur et à celle des Archives du département d'Ille-et-Vilaine.

M. Gustave Fagniez, dont la candidature avait été déjà an-

noncée, écrit que, venant d'obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe, il se met sur les rangs pour la place d'auxiliaire actuellement vacante.

M. le Président remplit le devoir de notifier même après coup à l'Académie la perte si regrettable qu'elle a faite, le 6 de ce mois, dans la personne de M. Salomon Munk, l'un de ses membres les plus illustres. Le bureau et nombre de membres des diverses Académies de l'Institut ont assisté, quelques heures avant la séance, à ses obsèques, célébrées avec les honneurs et hommages dus, à tant de titres au savant, au professeur, à l'homme dont le nom ne périra pas.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une Commission de six membres qui, d'après la décision prise dans la dernière séance, sera chargée d'examiner le projet de publication d'un *corpus* des inscriptions sémitiques et d'en faire un rapport à l'Académie. — Sont nommés au scrutin, pour faire partie de cette Commission, les six membres suivants qui tous ont obtenu la majorité absolue des suffrages : MM. De Saulcy, Mohl, De Rougé, Renan, De Slane, et Waddington, auxquels s'adjoindront les trois membres du bureau.

M. le Secrétaire perpétuel, au nom de la Commission des travaux littéraires, qui, sur le renvoi de l'Académie, s'est occupée, dans la séance de ce jour, de la question du remplacement de M. P. Meyer, démissionnaire, comme auxiliaire attaché aux travaux de l'Académie, expose que, des trois candidats qui se sont présentés, M. Le Brethon est celui sur qui se sont portés les suffrages de la Commission. — L'Académie consultée sur la question de savoir s'il y aura renvoi à huitaine pour la nomination, ou si elle se fera immédiatement, se prononce pour ce dernier avis. — On procède au scrutin et M. Le Brethon est nommé par 16 voix sur 25.

M. Waddington a la parole en qualité de rapporteur de la Commission de l'École française d'Athènes à l'examen de laquelle a été renvoyé le double rapport de MM. Deville et Coquart sur leur exploration de l'île de Samothrace, rapport adressé avec

demande d'avis par M. le Ministre de l'Instruction publique. — Les conclusions du rapport de la Commission sont adoptées par l'Académie.

M. Renier lit une lettre en latin de M. Ritschl, correspondant, par laquelle le savant épigraphiste recommande à l'Académie l'ouvrage suivant de l'un de ses disciples, M. Guillaume Brambach, professeur de l'Université de Fribourg en Brisgau, ouvrage dont il fait ressortir toute l'importance, attestée également par M. Renier : *Corpus inscriptionum rhenanarum consilio et auctoritate societatis antiquariorum rhenanæ*, edidit Guil. Brambach. — Præfatus est Frid. Ritschelius (Londres et Paris, 1867, 1 vol. in-4° de près de 400 pages).

M. Miller lit en communication la notice d'un Ms. du xe siècle de l'*Etymologicum magnum*, Ms. dont il fait ressortir l'importance en raison du nombre considérable de citations nouvelles qui s'y trouvent contenues. En attendant la publication du travail complet qu'il prépare en ce moment, M. Miller a pensé que l'Académie recevrait avec plaisir l'annonce de cette intéressante découverte littéraire.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Bullettino di archeologia cristiana*, publié par M. de Rossi, correspondant : n° 6 de la 4e année (nov. et déc. 1866), comprenant la suite de la 2e partie de l'examen archéologique et critique de l'histoire de saint Calliste, racontée au livre IX des *Philosophumena*, avec un épilogue sur l'auteur de cet ouvrage.

2° *Journal asiatique* : décembre 1866.

3° *Annales de philosophie chrétienne* : déc. 1866.

4° *Annales de la propagation de la foi* : janvier 1867.

5° *Bulletin de l'œuvre des pèlerinages* : déc. 1866.

6° *Statuts de l'Académie des bibliophiles* : (br. in-8°).

Séance du vendredi 15.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. Hipp. Fauche, par une lettre adressée à M. le Président et

à MM. les membres de l'Académie, fait connaître qu'il se met sur les rangs pour la place que laisse vacante dans son sein le décès de M. Munk.

M. Adolphe Pictet, à Genève, deux fois honoré du prix Volney pour deux ouvrages justement appréciés, et qui poursuit avec succès ses travaux sur l'ancienne langue gauloise, demande, par une lettre du 9 février adressée au Secrétaire perpétuel, que son nom soit porté sur la liste des candidats au titre de correspondant de l'Académie.

M. Delisle, au nom de la Commission des Antiquités de la France, qui s'est réunie avant la séance, informe l'Académie de l'émotion qu'a produite, dans le sein de cette Commission, la nouvelle répandue, d'après laquelle il serait question de livrer à l'Angleterre les quatre statues qui décoraient, dans l'ancienne abbaye de Fontevrault, la sépulture de Henri II, d'Eléonore de Guyenne, de Richard Cœur-de-Lion et d'Isabelle d'Angoulême, et qui sont encore aujourd'hui sur place dans la chapelle de la maison centrale de détention établie dans la partie subsistante des bâtiments. La Commission émet le vœu qu'il soit écrit sans délai à M. le Ministre de l'Instruction publique pour le prier d'intervenir auprès de qui de droit, afin de prévenir tout acte qui tendrait à déposséder la France de ces monuments consacrés sur le sol national et qui appartiennent à son histoire. — Plusieurs membres appuient cette proposition, en insistant sur l'urgence de la démarche demandée. M. le marquis de Lagrange, Président de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques établi auprès du Ministère de l'Instruction publique, fait connaître que déjà une démarche semblable a été faite par lui en cette qualité, mais qu'il importe à un haut degré que l'Académie la renouvelle avec toute l'autorité qui lui appartient. L'Académie consultée charge à l'unanimité le bureau d'écrire d'urgence en son nom, par le Secrétaire perpétuel, à M. le Ministre de l'Instruction publique, pour le prier d'intervenir dans le sens qui vient d'être indiqué.

M. Egger fait à l'Académie les deux communications suivantes :

I. « Je viens, dit-il, de recueillir sur des lambeaux de papyrus rapportés d'Egypte par M. Henri Pereire, et qui m'ont été obli-

geamment communiqués, cinq nouveaux fragments d'un orateur attique, dont le nom m'est jusqu'ici inconnu. Le sujet du discours dont ces lignes mutilées ont fait partie était probablement une cause civile. Je n'ai guère l'espoir que de si courts débris, où je ne puis restituer une seule phrase complète, puissent être rattachés à l'œuvre d'Hypéride ; quelque peu importants qu'ils soient, peut-être trouvera-t-on néanmoins qu'on les joindra convenablement en appendice aux textes d'Hypéride qui font le sujet du mémoire que j'ai eu l'honneur de lire à l'Académie dans ses dernières séances. Ces petites découvertes, même quand elles n'apportent à la science aucun surcroît de richesse, entretiennent au moins l'espoir que les tombeaux de l'Egypte ne sont pas encore épuisés, et qu'ils nous réservent encore quelques trésors comparables aux belles pages dont s'est enrichie naguère la collection des orateurs attiques. — II. Parmi les inscriptions grecques récemment découvertes à Athènes et publiées par les journaux de cette ville, je crois devoir signaler à l'Académie celle qui, déterrée le 20 nov. dernier dans un lieu voisin de l'ancien Cynosarge, a paru dans la *Chrysallis* du 15 déc. suivant, avec un bon commentaire de M. Koumanoudis. Ce sont 15 lignes mutilées d'un catalogue de vainqueurs aux jeux olympiques, fragment qui complète et corrige sur deux points les extraits du même genre empruntés par Pausanias aux catalogues officiels (*Eliaca*, I, 8. *Cf.* II, 22, et *Laconica*, 21). On n'a jamais douté qu'il n'existât beaucoup de copies de ces catalogues qui servirent de base à la chronologie des historiens grecs et dont un recueil, fait par Aristote ou par quelqu'un de ses disciples, portait le nom de cet illustre érudit et philosophe (Voir C. Müller : *Historic. græc. fragm.*, t. II, p. 182). On possédait déjà divers fragments des listes de vainqueurs aux fêtes Dionysiaques (Νῖκαι διονυσιακαί) transcrites et publiées en des livres spéciaux par des savants de la même école (*Corpus inscr. græc.*, n. 229-231), mais le fragment qui vient d'être retrouvé à Athènes est le premier qui nous montre en quelque sorte un original lapidaire des catalogues d'olympiades. Il comble donc pour nous, très-imparfaitement encore, une lacune de l'histoire littéraire. On peut espérer que d'autres documents semblables rever-

ront le jour; ils apporteraient des additions et des corrections précieuses à l'informe abrégé de Jules Africain, qu'ont amélioré déjà quelques notices contenues dans l'ouvrage de Philostrate sur la gymnastique (Voir S. Julii Africani Ὀλυμπιάδων Ἀναγραφή, *adjectis cœteris quæ ex Olympionicarum fastis supersunt*, ed. J. Rutgers, Lugd. Batav. 1862). La présente communication n'a pour objet que de recommander à l'attention des personnes compétentes un genre nouveau et instructif de documents épigraphiques; mais en la terminant je ne puis m'empêcher de louer la science, le bon goût et le sage patriotisme dont témoigne le court et substantiel commentaire que M. Koumanoudis joint au texte publié par lui dans la *Chrysallis*. » — A propos de la variante Φιλύτας, pour Φιλητᾶς, que présente le marbre athénien, MM. Beulé, Waddington, Miller, Brunet de Presle, présentent quelques observations qui font ressortir l'importance du document athénien. La comparaison des noms propres Ἀρχύτας, signalé par M. Brunet de Presle, et Θαρσύτας, signalé par M. Waddington, rattache le mot Φιλύτας à une analogie qui confirme l'autorité du texte épigraphique publié par M. Koumanoudis (1). »

M. François Lenormant, autorisé par le bureau, communique la *note* suivante *sur une inscription conservée dans les papiers de Fauvel.*

« Les dessins et manuscrits de Fauvel, conservés au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Impériale, ne contiennent qu'un très-petit nombre de copies d'inscriptions, presque toutes déjà connues d'ailleurs et comprises dans le *Corpus*. J'y ai pourtant relevé un fragment inédit, sans indication de provenance, mais bien évidemment d'Athènes, qui me paraît digne d'attirer quelques instants l'attention de l'Académie.

ΟΗΕΚΑΣΤ
ΛΑΚΕΣΜΕΚΟΛ
ΟΣΗΕΚΑΣΤΟΣΔΕΛ
ΣΓΡΟΣΤΟΣΕΥΧΣΕΝ
ΑΣΕΧΣΑΛΕΝΜΕΧΡΙΤ

(1) L'article de M. Koumanoudis sera traduit et publié avec le fragment de catalogue dans un des prochains numéros de la *Revue archéologique*.

On y reconnaît du premier coup d'œil un débris de décret attique antérieur à l'archontat d'Euclide, où les lettres sont disposées χιονηδόν, ce qui permet d'arriver à des restitutions atteignant presque la certitude.

Cependant rétablir le texte d'un fragment aussi court et aussi mutilé serait une tâche presque impossible s'il ne se trouvait pas qu'il reproduit, en l'abrégeant et en y introduisant une variante du plus haut intérêt, une formule que nous offre déjà le fameux décret en faveur des Méthonéens de Piérie, publié sous le n° 250 dans les *Antiquités helléniques* de M. Rhangabé.

On lit aux lignes 34-51 de cette dernière inscription :

Μεθωναίοις ἐξεῖ]ναι [ἐξ]άγειν ἐκ Βυζαντίου, σίτου μέχρι.... ακισχιλίων [μεδίμ]νων τοῦ ἐνιαυτοῦ ἑκάστου. Οἱ [δὲ Ἑλλησποντ]οφύ[λακ]ε[ς] μήτε αὐτοὶ κωλυόντων ἐξάγειν, μ[ήτε ἄ]λλον ἐώντων κ[ωλ]ύειν, ἢ εὐθυνέσθων μυρίασσι δρ[αχμα]ῖσι. Ἕκαστος γραψάμενος δὲ πρὸς τοὺς Ἑλλησπ[οντο[φ[ύλακα]ς ἐξάγειν μέχρι τοῦ τεταγμένου, ἀζήμιός [τε ἔσ]τω, καὶ ἡ ναῦς ἡ ἐξάγουσα.

« Qu'il soit permis aux Méthonéens d'exporter de Byzance jus-
» qu'à.... mille médimnes de blé par an ; que les Hellesponto-
» phylaques ne les empêchent point eux-mêmes de faire cette
» exportation et ne permettent pas à d'autres de les empêcher,
» sous peine d'une amende de 10,000 drachmes ; et que tout in-
» dividu, qui se sera inscrit entre les mains des Hellesponto-
» phylaques pour exporter jusqu'à concurrence de la quantité
» fixée, ne soit sujet à aucune taxe, non plus que le bâtiment qui
» fera l'exportation. »

Il résulte de ce passage, comme l'a déjà fait remarquer M. Egger dans son Mémoire sur les traités publics dans l'antiquité, que les cités voisines de l'Hellespont et directement intéressées à la régularité de l'immense commerce de grains et de métaux précieux qui se faisait avec les côtes du fond de la mer Noire avaient déjà[1] leur *Traité des détroits*. Elles s'étaient confédérées et avaient établi au passage de l'Hellespont des magistrats spéciaux appelés Ἑλλησποντοφύλακες ou « gardiens de l'Hellespont, » chargés de veiller à la sûreté du détroit, d'y inspecter les exporta-

tions, de les permettre ou de les empêcher, enfin sans aucun doute d'y percevoir des droits analogues à ceux que les gouvernements du Danemark et de la Suède perçoivent encore aujourd'hui à l'entrée du Sund.

Si maintenant nous rapprochons du passage que nous venons de citer du décret en faveur des Méthonéens le fragment conservé par Fauvel, nous y reconnaîtrons une formule toute semblable et nous restituerons sans hésiter :

[.... ἐξεῖναι ἐξάγειν σίτου μέχρι.... μεδίμνων
τοῦ ἐνιαυτ]οῦ ἑκάστ[ου. Οἱ δὲ
Εὐξεινοφύ]λακες μὴ κωλ[υόντ-
-ων αὐ]τούς. Ἕκαστος δὲ γ[ραψ-
άμενο]ς πρὸς τοὺς Εὐξειν[οφ-
-ύλακ]ας ἐξάγειν μέχρι τ[οῦ τ-
-εταγμένου].....

« Qu'il soit permis aux..... d'exporter jusqu'à.... médimnes de blé » par an ; que les Euxinophylaques ne les empêchent point, et que » tout individu qui se sera inscrit entre les mains des Euxinophyla- » ques pour exporter jusqu'à concurrence de la quantité fixée.... »

La disposition est semblable, mais ici, au lieu des Hellespontophylaques, nous voyons figurer d'autres magistrats qu'aucun monument ne mentionnait encore, les Εὐξεινοφύλακες ou « gardiens de l'Euxin,» tout-à-fait analogues aux « gardiens de l'Hellespont », qui devaient être entretenus par les mêmes villes et avaient le même rôle, les mêmes pouvoirs et les mêmes attributions, mais les exerçaient sur le second détroit, sur le Bosphore, à l'entrée du Pont-Euxin.

La mention de magistrats jusqu'à présent inconnus, revêtus d'un caractère international et investis de fonctions importantes, suffirait pour assurer un véritable intérêt au petit fragment épigraphique sur lequel j'ose appeler l'attention de l'Académie. Mais ce qui serait encore de nature à augmenter cet intérêt, c'est que le fragment conservé dans les papiers de Fauvel fournit peut-être la clef d'un petit problème demeuré jusqu'à présent sans solution dans la numismatique d'Alexandre le Grand.

Un certain nombre de tétradrachmes, de drachmes et de pièces de bronze au nom du conquérant macédonien, dont le style et la fabrique, ainsi que l'a reconnu M. Müller, dénotent comme patrie d'origine l'Europe et les contrées au nord de la Macédoine, portent un monogramme . ou . qui se décompose avec certitude en ΕΥΞ. Ce n'est pas un simple monogramme de magistrat, puisqu'il se montre souvent isolé, comme l'indice caractéristique de l'origine de la pièce (Müller, *Numismatique d'Alexandre*, n°s 838-841). Cependant aucun nom de ville, dans la région où ces monnaies ont été frappées, ne commence par les lettres ΕΥΞ.

Mais ce monogramme ne se rencontre pas toujours isolé. Nous le voyons aussi figurer côte-à-côte avec les symboles indicatifs de quelques villes, et ces villes sont précisément celles que l'on peut naturellement supposer avoir fait partie de la confédération qui entretenait au Bosphore les Euxinophylaques, celles qui étaient le plus directement intéressées au commerce maritime de l'Euxin. Ce sont en effet les cités de la Chersonnèse de Thrace, comme Lysimachia et Cœla ; de la Propontide, comme Périnthe ; et de la côte de la Thrace septentrionale sur le Pont Euxin, comme Odessus, Mesembria et Callatia. On voit aussi le même monogramme avec les marques de quelques villes de la Macédoine et de la Thessalie que l'on sait avoir entretenu des relations commerciales actives avec le Nord et les contrées de la mer Noire, Amphipolis, Tragilus (le prétendu *Trælium* de tous les ouvrages de numismatique), Mélitée, et la ville encore indéterminée que désigne l'image d'une corne de chèvre.

Ne pourrait-il pas être la marque des Εὐξεινοφύλακες ? Nous n'émettons cette idée qu'à titre de conjecture, mais elle nous paraît avoir pour elle d'assez grandes vraisemblances.

M. Waddington demande à M. Lenormant à quel titre et en vertu de quel droit les Euxinophylaques auraient pu marquer leur empreinte sur des monnaies d'Alexandre. Il croit que l'on abuse des tentatives d'explications pour les symboles et les monogrammes placés dans le champ de ces monnaies et que notamment

M. Müller s'est laissé souvent entraîner par des apparences spécieuses sans s'être astreint à examiner les conditions dans lesquelles des marques de ce genre avaient pu être placées sur la monnaie royale. Les symboles de villes ne peuvent y figurer que comme indices des ateliers d'émission et les monogrammes doivent être dans la grande majorité des cas ceux des magistrats préposés à la surveillance de la fabrication. M. Waddington repousse absolument le système, mis en avant par M. Fr. Lenormant et M. Müller, d'alliances monétaires établies entre deux villes indiquées sur les monnaies d'Alexandre. Ce système ferait supposer que dans les Etats d'un prince toute monnaie à son nom ne circulait pas partout, quel que fût l'atelier d'où elle sortît. Une semblable hypothèse est inadmissible; autant vaudrait supposer qu'on pourrait à Lyon refuser les pièces de cinq francs frappées à Paris si elles ne portaient pas la lettre indicatrice de la monnaie de Lyon en même temps que celle de la monnaie de Paris.

M. Beulé appuie les observations de M. Waddington.

M. Lenormant répond qu'il est peut-être difficile d'assimiler absolument la numismatique d'Alexandre à celle d'un autre roi. L'objection qui dans d'autres cas serait sans réplique ne lui paraît pas ici également décisive. Une grande partie, sinon la majorité, des monnaies aux types et au nom d'Alexandre ont été frappées après sa mort, quelquefois plus d'un siècle après, et dans des cités qui n'ont jamais été soumises à son sceptre. Ce ne sont donc pas proprement des monnaies royales, mais des imitations de la monnaie du conquérant macédonien, motivées par la faveur que celle-ci trouvait sur les marchés. Dès lors, bien que portant un nom royal, elles ont été émises dans les conditions des autonomes, et la présence de deux noms de cités en alliance n'y est pas plus surprenante que sur celles-ci ; elle doit s'expliquer de la même manière.

M. Waddington reconnaît que beaucoup de tétradrachmes au nom d'Alexandre ont été frappés après sa mort et doivent être assimilés aux monnaies autonomes des villes ; mais, pour d'autres monnaies royales, celles des Ptolémées, par exemple, il est im-



possible d'accorder aux monogrammes d'autre valeur que celle de marque d'atelier ou de signature du monnayeur ; car la monarchie égyptienne était parfaitement centralisée et les villes de l'Egypte n'avaient jamais connu l'autonomie à la façon des Grecs. Au surplus, M. Waddington n'admet pas non plus l'explication de MM. Lenormant et Müller pour les pièces purement autonomes qui portent à la fois le nom de deux villes. Il ne pense pas que l'on puisse accepter l'hypothèse d'après laquelle l'un de ces noms serait celui de la ville dans laquelle la monnaie a été frappée et l'autre celui de la ville où elle devait circuler. Les anciens ne prenaient pas de précautions de ce genre. Les alliances monétaires dans l'antiquité n'avaient d'autre but que le monnayage à frais communs, dans les mêmes conditions de poids et de titre, et le partage des bénéfices qui pouvaient résulter de l'opération. On voit par les inscriptions contenant des inventaires des trésors des temples que les espèces d'or et d'argent monnayées dans les diverses parties du monde hellénique circulaient partout simultanément sans qu'on eût besoin de recourir à des moyens aussi compliqués que ces doubles marques de villes. Une inscription d'Athènes a trait aux sommes de numéraire qui furent emportées au départ de la fameuse expédition de Sicile. On y voit figurer des monnaies de tous pays, entre autres des statères de Cyzique et de Lampsaque, que l'on ne devait pas beaucoup connaître en Sicile à cette époque.

M. Lenormant oppose les inscriptions qui prouvent combien le change était élevé d'une ville sur l'autre dans le monde grec. Dans l'hypothèse que M. Müller et lui ont proposée simultanément au sujet des alliances monétaires, la présence de deux noms de villes sur la même pièce serait le résultat d'une convention ayant pour objet de faire admettre la monnaie de l'une au pair sur le marché de l'autre.

M. Waddington répond que le change est une pure question de commerce qui ne saurait avoir de rapports avec l'émission de la monnaie et avec les marques qu'elle porte.

M. de Longpérier trouve bien insuffisantes et bien douteuses les explications jusqu'à présent proposées au sujet des alliances

monétaires. Il y a là un fait dont la véritable interprétation n'a peut-être pas encore été donnée, mais qui en lui-même paraît certain. Les doubles indications de villes sur des monnaies royales ne sont pas particulières à la numismatique d'Alexandre; on en trouve sur les monnaies de Philippe Arrhidée, de Lysimaque et des Ptolémées. Mais on ne peut pas encore en expliquer la cause d'une manière satisfaisante plus que celle qui fait que, dans le monnayage fédéral très-antique des cités de l'Italie méridionale, tandis que ce monnayage s'étendait à un grand nombre de villes, on trouve quelquefois deux noms de ville sur la même pièce et jamais plus de deux. Le même fait s'observe dans le monnayage fédéral de la Lycie avec le type de la rose. On y trouve, sur ces pièces d'argent, quelquefois deux noms de villes ensemble, jamais plus (1).

M. Waddington fait remarquer que, quant aux véritables pièces fédérales de la Lycie, celles qui portent la légende ΛΥ ou ΛΥΚΙΩΝ, on ne trouve les noms réunis de deux villes que sur la monnaie de cuivre, et non sur la monnaie d'argent. Ces monnaies de cuivre portant les noms de deux villes se rattachent probablement à l'organisation des συμπολιτεῖαι ou συμπολιτευόμενοι δῆμοι, qu'on rencontre dans les inscriptions de la Lycie.

M. Lenormant rappelle qu'à défaut de l'exemple des monnaies de la Lycie, les monnaies de la première confédération thessalienne au type de la fleur d'ellébore, savamment étudiées par Duchalais, en offriraient un autre, exactement semblable à celui de l'Italie méridionale. Cette confédération, nous le savons par un passage d'Aristote, comprenait toutes les cités de la Thessalie; mais, sur les monnaies, leurs noms sont constamment groupés deux à deux.

M. Egger demande pourquoi l'on n'expliquerait pas tout simplement l'union des noms ou des symboles de deux villes sur une même monnaie par ce que certains monuments appellent l'ὁμό-

(1) Voy. *Rev. numism.*, 1840, p. 405, 451; 1843, p. 333; 1853, p. 94; 1859, p. 121. — *Num. chron.*, t. x, p, 80; nouv. sér. t. iii, 40. — W. Koner, *Beitr. zur Münzk. Lyciens*, 1851. — J. Leicester Warren, *An essay on greek federal coinage*, 1863, p. 35 et suiv.

νοια entre ces deux villes, c'est-à-dire par un lien spécial d'union politique, sociale et civile. Dans l'intérieur d'une confédération certaines villes avaient souvent avec d'autres de ces pactes spéciaux plus étroits et plus intimes encore que le lien général de la confédération. Les ὁμόνοιαι de ce genre entre villes se sont produites même sous la domination des empereurs romains ; les monuments numismatiques sont là pour l'attester ; il a donc pu en exister sous l'autorité d'Alexandre, de Lysimaque ou des Ptolémées.

M. Lenormant croit pouvoir remarquer que, dans le débat qui est soulevé, il y a deux questions bien distinctes, le fait même des alliances monétaires, c'est-à-dire la présence des symboles ou des monogrammes de deux villes sur une même monnaie d'Alexandre, de Lysimaque ou des Ptolémées, et les explications que l'on tente d'en donner. Les explications sont encore bien douteuses, mais, abstraction faite de ces explications, le fait en lui-même lui paraît difficile à contester. Revenant à la question posée d'abord par M. Waddington, il rappelle que deux hypothèses principales ont été émises pour expliquer les doubles marques de ville, celle qu'il a soutenue lui-même d'accord avec M. Müller, que la seconde marque était destinée à faciliter la circulation de la pièce sans agio et sans différence de change sur une place déterminée; celle qui considère la double marque comme révélant entre deux villes une convention pour émettre la monnaie d'un commun accord et avec un partage de bénéfices en vue d'un commerce à l'étranger. C'est une convention de ce genre pour émettre de ces statères d'or à bas titre dont se compose en grande partie à une certaine époque la circulation de l'Asie Mineure que révèle entre Phocée et Mytilène une inscription encore inédite, découverte par M. Newton et communiquée par lui à la Société Royale de Littérature de Londres. Dans la première hypothèse, la présence de la marque des Euxinophylaques sur certaines monnaies d'Alexandre paraît à M. Lenormant se justifier naturellement. Dans la seconde, il croit que l'on s'expliquerait sans trop de peine comment les diverses cités intéressées au commerce du Pont-Euxin et confédérées pour la garde des détroits auraient placé sur la monnaie qu'elles frappaient spécialement pour payer aux Scythes de la Russie méridionale

actuelle le blé qu'elles leur achetaient, comme une garantie de plus, la marque des magistrats qui se trouvaient avoir une surveillance toute spéciale sur ce commerce.

M. Waddington admettrait difficilement qu'on ait frappé dans l'antiquité des monnaies destinées spécialement à un commerce particulier ; quand un négociant athénien avait à solder une acquisition dans le Pont-Euxin, où les statères de Cyzique étaient reçus avec faveur, il s'adressait aux changeurs et leur achetait des statères, mais jamais les Athéniens n'ont songé à imiter les monnaies de Cyzique. On possède très-peu de données positives et certaines sur les conditions de l'émission et de la fabrication des monnaies dans le monde grec, ainsi que sur les magistrats qui y présidaient. Le fragment de la convention entre Phocée et Mytilène, signalé par M. Lenormant, se rapporte uniquement au mode de jugement et aux pénalités applicables aux personnes chargées de la fabrication des monnaies d'or. Il serait très-dangereux de se guider en pareille matière sur l'analogie avec les usages modernes. Dans le monde hellénique l'inscription du nom sur la monnaie n'était pas, comme chez nous, un honneur réservé au magistrat suprême ; elle constituait une responsabilité très-grave (responsabilité de la tête d'après l'inscription de Mytilène) qui pesait sur des magistrats spéciaux et d'un ordre inférieur. Pour en revenir au cas spécial qui a motivé la discussion, il comprend que, dans les données des principes généraux qu'il a rappelés, certains magistrats financiers, ayant principalement à faire de grands payements, auraient pu être obligés à mettre leur marque sur la monnaie, comme indication d'une responsabilité retombant sur eux pour la valeur de celle qu'ils mettaient dans la circulation. Mais, d'après l'inscription même qui révèle leur existence, les Euxinophylaques, comme les Hellespontophylaques, étaient avant tout des magistrats percepteurs ; au lieu de faire des payements, ils encaissaient des recettes. La présence de leur marque sur les monnaies ne se justifierait donc pas, ni ne s'expliquerait.

M. Beulé confirme par l'exemple de la numismatique d'Athènes ce que vient de dire M. Waddington sur le caractère des magistrats préposés chez les Grecs à la fabrication de la monnaie. Il fait

remarquer que, si l'on admettait l'explication proposée par M. Lenormant pour le monogramme inscrit sur quelques monnaies d'Alexandre, il faudrait supposer que les Euxinophylaques ont eux-mêmes battu monnaie, puisque ce monogramme se trouve isolé sur quelques pièces. Or, ceci n'est guère admissible avec ce que l'on peut, de l'inscription même conservée dans les papiers de Fauvel, induire au sujet des fonctions de ces magistrats. Qu'étaient-ils en effet? Des surveillants, qui percevaient les droits de douane, qui gardaient le passage du Bosphore et sans doute se tenaient dans des ports divers et plus souvent sur des galères pour empêcher la contrebande et visiter les bâtiments qui descendaient du Pont-Euxin et y montaient. De semblables fonctions n'ont aucun rapport avec la fabrication monétaire.

M. de Longpérier rappelle qu'il est un fait de l'histoire monétaire des temps modernes qui peut jeter quelques lumières sur la question. Quand chaque année la flotte espagnole apportait en Europe les métaux précieux des mines du Mexique et du Pérou, les agents financiers chargés de l'expédition, pour rendre plus facilement compte des richesses qu'on leur avait confiées, et pour assurer à la couronne le bénéfice de la plus-value du métal monnayé sur le métal en lingots, monnayaient grossièrement sur les galions mêmes l'or et l'argent qu'ils avaient reçu à l'état brut en Amérique. Avec le commerce considérable de métaux précieux en barre qui se faisait dans l'antiquité au fond du Pont-Euxin, la douane des Euxinophylaques devait recevoir beaucoup de lingots. Il est possible que des raisons semblables à celles qui guidaient les Espagnols aient fait également monnayer par les Euxinophylaques les lingots qu'on leur livrait, même dans les conditions de vie que leur suppose M. Beulé.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Deville, correspondant, *La Tour de la Pucelle du château de Rouen* (Rouen, 1867, in-8°).

2° *La puissance et la civilisation Mongoles au XIIIe siècle*, par M. Léon Feer, membre de la Société asiatique de Paris, etc. (Paris, 1867, br. in-8°).

3° Du même auteur, comme suite de ses études sur le Bouddhisme, *Des*

Vyâkarana et de leur place dans la littérature des Bouddhistes (Extr. de la *Revue orientale*, in-8°).

4° *Dante Alighieri e le sue opere considerati negli elementi religioso, politico, legislativo*, per l'avv. Gius. Panarello (Palermo, 1866, br. in-8°).

5° *Revue numismatique* : novembre et décembre 1866.

6° *Revue archéologique :* n° de février 1867.

7° *L'Orient*, etc., n° 11 (10 février).

8° M. Ledain adresse un 2e exemplaire de son ouvrage intitulé « *Histoire de la ville et baronnie de Bressuire* », admis au concours des antiquités de la France en 1867.

9° M. Bladé adresse, par une lettre du 9 février, deux exemplaires de sa *Dissertation sur les chants héroïques des Basques*, destinée au même concours en 1868. — Renvoi à la future Commission.

10° M. Egger, au nom de M. de Beauvillé, de la Société des antiquaires de France, fait hommage du t. II de son ouvrage intitulé « *Recueil de documents inédits concernant la Picardie* », publiés d'après les titres originaux conservés dans son cabinet et imprimés par autorisation de M. le garde des sceaux à l'Imprimerie impériale (1867, gr. in-4°). Ce second volume, entièrement digne du premier, est précédé d'une *Introduction* étendue, donnant l'analyse raisonnée des pièces dont il se compose, et 14 *fac-simile* de chartes, sceaux, etc., ajoutent encore à l'intérêt de cette belle publication.

Séance du vendredi 22.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message, en date du 20 février, M. le Ministre de l'instruction publique adresse ampliation d'un arrêté, en date du 7 courant, conférant le grade d'archiviste-paléographe aux six élèves sortants de l'Ecole impériale des chartes, dont les noms suivent : MM. Courajod, Molard, Fagniez, Maupas, Soury et Lespinasse.

M. le Secrétaire perpétuel croit devoir communiquer officieusement à l'Académie une lettre particulière par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique lui annonce, à la date du 18 février, qu'il vient d'allouer à madame veuve Munk une indemnité litté-

raire annuelle de 1500 fr. « Je crois, dit M. le Ministre, entrer dans les vues de l'Académie en prenant cette mesure, et je suis assuré de répondre aux intentions de l'Empereur qui veut servir les lettres en honorant la mémoire de ceux qui les ont cultivées avec gloire et désintéressement. »

M. le Secrétaire perpétuel informe aussi l'Académie que M. le Ministre lui a annoncé qu'aussitôt après avoir reçu la lettre écrite au nom de l'Académie après la dernière séance, relativement aux quatre statues de Fontevrault, il a remis à S. M. l'Empereur une note expresse sur ce grave intérêt, note dont il a tout lieu d'espérer le succès.

M. le Secrétaire perpétuel ne croit pas devoir donner lecture d'une lettre adressée de Londres aux membres de l'Académie, le 21 février, lettre signée *Catholicus*, anonyme par conséquent, et dont l'affaire présente n'est à vrai dire que le prétexte.

M. Dozy, élu correspondant, en remplacement de M. F. Wolf, le 28 décembre dernier, écrit de Leyde, à la date du 19 février, pour exprimer « sa vive et profonde gratitude de l'honneur que lui a fait l'Académie ».

M. Le Brethon, nommé auxiliaire des travaux de l'Académie, dans la séance du 8 février, répond, à la date du 21, pour remercier l'Académie d'un choix dont il apprécie tout l'honneur et dont il tâchera de se rendre digne par son assiduité et son exactitude.

L'ordre du jour appelle la *première* lecture d'un mémoire de M. Renan « *Sur la dynastie des Lysanias d'Abilène* ».

M. Egger lit et interprète l'inscription suivante, originaire de Marseille :

Κ]λεύδημος Διονυσίου
γεραίτερος νικήσας
ἐφήβους εὐταξίᾳ
καὶ γυμνασιαρχήσας δίς.

« Cleudemus, fils de Dionysius, de la classe des Ephèbes vétérans, qui a gagné le prix de la bonne tenue parmi les Ephèbes et exercé deux fois la fonction de chef du gymnase. »

Cette inscription, publiée ici d'après un *fac-simile* qui fait partie des manuscrits de Peiresc à la Bibliothèque impériale (Fonds latin, n° 8958, fol. 232) peut être considérée comme inédite, car on n'en connaissait jusqu'ici que deux textes diversement, mais également fautifs, l'un dans Bouche (*Chorographie*, I, p. 88), l'autre dans Grosson (*Recueil des antiquités et monumens marseillois*, pl. XXXII, n. 8), et M. Herzog ne l'a pas comprise dans l'Appendice épigraphique de son *Hist. Galliæ Narbonensis*, couronnée en 1866 par l'Académie. M. Egger l'a communiquée, le 13 décembre dernier, au congrès scientifique d'Aix, et le court mémoire qu'il a l'honneur de soumettre aujourd'hui au jugement de l'Académie, est, sauf quelques modifications, celui qui doit être prochainement publié dans les *Actes* de ce congrès.

M. le Secrétaire perpétuel et M. Wallon, à tour de rôle, continuent la lecture du mémoire en communication de M. Cotheraux « *Sur la chronologie de Diodore de Sicile* ».

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de l'Académie royale des sciences de Bavière : I. Le vol. X de ses *Mémoires* (pour la classe d'histoire), 1866, in-4° ; — II. *Le développement des idées dans la science de la nature*, discours lu à la séance publique de cette Académie, du 25 juillet 1866, par le baron de Liebig, président (in-4°) ; — III. *La signification des mesures modernes du degré*, lecture faite dans la même séance par le Dr Carl Max. Bauernfeind, de la classe des sciences mathématiques et physiques (in-4°) ; — IV. *Monumenta Boica*, t. XXXVIII, in-4°, publié par la même Académie (Munich, 1866).

2° *Recueil des notices et manuscrits de la Société archéologique de la province de Constantine* : 10e volume, 1866, in-8° avec 28 pl. lithographiées.

3° *La chapelle de la Roquelle et son pèlerinage*, par M. L. Quenault (br. in-8°).

4° *Revue archéologique du midi de la France* : 9e livraison (janvier-février 1867).

5° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* : 2e trimestre de 1866.

6° *Description des antiquités composant la collection de feu M. A. Raifé*, par M. Fr. Lenormant, sous-bibliothécaire de l'Institut. — Dessins par A. Féart (1867, in-8°).

MOIS DE MARS.

Séance du vendredi 1er.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre de l'Instruction publique, par une lettre du 26 février, prie le Secrétaire perpétuel de transmettre à l'Académie ses remercîments de l'examen qu'elle a fait des rapports de MM. Deville et Coquart sur leur mission et du jugement qu'elle en a porté. Avant toute publication, il sera fait droit à ses observations sur les travaux de ces messieurs.

M. Henzen, correspondant à Rome, par une lettre en date du 19 février, adresse à l'Académie ses remercîments de l'honneur qu'elle lui a fait en lui conférant ce titre à la fin de l'an dernier.

M. Léouzon Le Duc, dans une lettre fort étendue, en date du 25 courant, fait connaître qu'il se porte candidat à la place de membre ordinaire vacante dans le sein de l'Académie et expose les titres qu'il croit pouvoir présenter à l'appui de cette candidature. Ces titres, qui se rattachent principalement à son long séjour dans le Nord de l'Europe et à l'étude qu'il y a faite des langues et des littératures scandinaves et finnoises, aux diverses publications qui en ont été la conséquence, seront mises en temps utile sous les yeux de la Compagnie et le nom de M. Léouzon Le Duc inscrit au préalable sur la liste des candidats.

M. le maire de la ville de Roubaix, par une lettre du 28 février, accuse réception des dix volumes de *l'Histoire littéraire de la France* qui, sur l'avis de la Commission des travaux littéraires, ont été concédés à la bibliothèque publique de cette ville, et prie l'Académie d'agréer ses sentiments de reconnaissance pour ce don précieux.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL propose de compléter la Commission du concours prorogé *sur la topographie de la Palestine,* où la mort de M. MUNK a fait un vide si regrettable. — L'élection d'un

membre de cette Commission sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Renan achève la première lecture de son mémoire *sur la dynastie des Lysanias d'Abilène.*

M. de Saulcy donne à l'Académie quelques détails sur une allée couverte mégalithique de l'âge de la pierre, trouvée à 1000 mètres à l'est d'Argenteuil, au sommet d'un petit plateau faisant face à la Seine. Cette allée, dirigée très-exactement du nord au sud, est formée de murs latéraux en pierre sèche recouverts d'énormes blocs de plusieurs mètres de surface et d'au moins 60 centimètres d'épaisseur. Deux haches en silex et un couteau en silex résineux de Pressigny en ont été déjà extraits. Le monument va être rétabli dans son état primitif, et alors seulement les fouilles pourront être continuées. Un très-grand nombre de corps ont été déposés dans cet ossuaire où les crânes déjà recueillis sont très-nettement *dolichocéphales.*

M. Waddington commence la lecture, en communication, d'un mémoire concernant les *portraits des proconsuls d'Asie et d'Afrique sur les monnaies.*

M. Egger, à cette occasion, signale l'inscription de Cyme en Eolide (*Corpus Inscr. græc.* n° 3524), contemporaine de l'Empereur Auguste, et dans laquelle on voit les Cyméens décerner, entre autres honneurs, à un citoyen romain l'érection d'une statue et d'un temple.

Sont présentés à l'Académie le ouvrages suivants :

1° *Les tables Eugubines. Etude sur les origines du peuple et de la langue d'une province de l'Italie*, par M. Louis De Baecker (1 vol. gr. in-8°, 1867), avec une lettre de l'auteur qui rappelle sa candidature pour une place de correspondant ou d'*associé* (*sic*).

2° *Quelques vers inédits de P. de Ronsard*, etc., par A. de Rochambeau (1867, br. in-8°).

3° *Archéologie comparative. Catalogue des antiquités celtiques et gallo-celtiques rapportées des pays du nord de l'Europe*, par M. Léouzon Le Duc (1864, br. in-8°).

4° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie* : année 1866, n° 4.

5° *Annales de philosophie chrétienne* : janvier 1867.

6° *Actes de la Société d'ethnographie*: juillet 1866.

7° *L'Investigateur*: n° de janvier.

8° *L'Orient*, etc.: 26 février.

M. LITTRÉ fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé « *Nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes romains pour la plupart inédites* », par M. J. Sichel, Dr en médecine, etc. (1866, in-8°). « M. le Dr Sichel, dit M. LITTRÉ, m'a chargé d'offrir à l'Académie son nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes romains; nouveau, car M. Sichel a déjà publié sur ce sujet d'intéressantes et curieuses études. Les oculistes romains étaient le plus souvent des affranchis. Ils suivaient d'ordinaire les stations militaires de la Germanie, de la Gaule, de la Belgique et de la Bretagne; c'est près de ces stations qu'on les rencontre. Il est remarquable que jusqu'ici pas un de ces cachets n'a été trouvé d'une manière certaine en Italie. Les inscriptions qu'ils portent indiquent le plus souvent le nom de l'oculiste, la nature du collyre et le mode de son emploi. En terminant, M. Sichel prie ceux qui connaissent ou possèdent des pierres sigillaires d'oculistes inédites de lui en communiquer des empreintes ou des descriptions exactes. Il fait si bon usage de ces documents qu'on ne peut que recommander sa demande. »

M. LE PRÉSIDENT demande à M. LITTRÉ la permission d'ajouter quelques mots à l'occasion de son intéressante présentation. « Le mémoire de M. Sichel, dit-il, présente l'intérêt particulier et principal qui s'attache aux explications fournies par *un oculiste* et par un médecin, qui a lu les textes des écrivains médicaux de l'antiquité. C'est le contrôle de la science moderne appliqué aux dénominations qui peuvent parfois embarrasser les philologues, privés de notions sur l'efficacité des matières indiquées par des mots abrégés. Les abréviations sont quelquefois telles que la science d'un médecin est nécessaire pour trouver le véritable complément. »

M. VINCENT présente, au nom de M. De Coussemaker, correspondant, les fascicules 3 et 4 du tome II de sa nouvelle série des *Scriptores de musica medii ævi* (Paris, 1866, in-4°).

M. QUICHERAT demande la parole pour une présentation de livre: « Je suis chargé, dit-il, par l'éditeur, M. Lesieur, inspecteur général honoraire de l'enseignement supérieur, d'offrir à l'Académie un exemplaire d'une édition nouvelle des *Provinciales*. Cette édition peut être considérée comme celle qui reproduit le plus fidèlement la pensée première de l'auteur. — On sait que *les Provinciales*, ou *Petites lettres*, furent d'abord publiées séparément, en format in-4° (1656 et 1657). Les exemplaires en sont assez rares; l'impression n'est ni belle ni correcte. Une édition, dans le même

format, fut donnée par Nicole en 1657. Une édition elzévirienne, de la même année, introduit dans les trois premières Provinciales de notables changements; une édition in-8°, de 1659, modifie les lettres suivantes. Il y a apparence que ces changements furent en partie consentis par l'auteur, en considération des attaques auxquelles l'ouvrage donnait ou pouvait donner lieu. — M. Lesieur a reçu en héritage un exemplaire de l'édition primitive des Lettres, portant un grand nombre de notes marginales en écriture du temps. Cet exemplaire est très-probablement un de ceux qui avaient été distribués aux amis de Pascal, afin qu'ils donnassent leur sentiment. Des recherches infructueuses ont été faites pour découvrir l'auteur de ces notes. Voici le grand intérêt qu'elles présentent : un certain nombre d'entre elles ont été introduites dans la rédaction mitigée (de 1657 et 1659) qu'on trouve maintenant dans toutes les éditions; les autres n'ont pas été acceptées. C'est donc dans l'édition *princeps* des lettres qu'il faut chercher le premier jet de Pascal : plus tard sa pensée a été altérée çà et là pour le fond, et surtout pour la forme. Cette pensée se retrouve avec toute sa franchise et sa vigueur dans la traduction latine que Nicole a faite des Lettres sur les fascicules primitivement publiés. — M. Lesieur s'est livré au travail de cette nouvelle édition avec autant d'intelligence que d'ardeur. Il a consulté à peu près tous les exemplaires qui sont à Paris de l'édition *princeps* et des anciennes éditions. Il a comparé tous les textes, et en a fait connaître les variantes, en relatant avec soin toutes les notes de son exemplaire, qu'elles aient été admises ou non. Il s'ensuit que cette édition semble destinée à remplacer toutes les précédentes. — Il faut dire un mot de l'exécution de ce magnifique volume. Des éloges sont dus à la maison Hachette, qui s'est chargée de cette publication dans un intérêt littéraire et artistique, et à M. Claye, notre typographe distingué, qui a donné ici une nouvelle preuve de son soin et de son goût. »

M. Renan présente les *Nouvelles observations sur l'origine des Berbers-Thamou* de M. le baron Henri Aucapitaine, sous-lieutenant-adjudant au bureau arabe de Dellys (1867, br. in-8°).

Séance du vendredi 8.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Président de l'Institut, en date du 5 mars 1867, priant M. le Président de l'Académie d'inviter celle-ci à désigner un de ses membres en qualité

de lecteur pour la séance trimestrielle du mercredi 3 avril prochain.

M. le Président regrette d'avoir à rappeler que c'est à pareil jour, il y a un mois, que M. Munk a été enlevé à la compagnie. Aux termes de l'art. 13 du règlement, dont il est donné lecture, l'Académie doit décider, au scrutin, s'il y a lieu ou non de pourvoir au remplacement du membre éminent qu'elle a perdu. — Le scrutin étant ouvert, l'Académie résout affirmativement la question. Consultée une seconde fois, elle fixe l'ouverture de la discussion des titres des candidats au vendredi 15 mars prochain.

L'Académie passe à l'élection du membre appelé à remplacer M. Munk dans la Commission du prix *sur la topographie de la Palestine.* — M. Waddington, à une forte majorité, est élu membre de cette Commission.

M. le Président lit l'extrait suivant d'une lettre que M. de Witte, membre associé de l'Académie, lui adresse de Rome en date du 3 mars : « Dans l'une de nos réunions de *l'Institut archéologique*, on m'a montré un miroir extrêmement curieux. Les dessins dont il est décoré sont d'un style médiocre à la vérité. On y voit Marsyas et un jeune Panisque à pieds de chèvre. Auprès de Marsyas, qui tient un aspersoir, est un grand vase posé sur une colonne. Les inscriptions sont latines et on y lit MARSVAS, PAINISCOS (*sic*). Puis il y a en ligne verticale, VIBIS. PILIPVS. CAILAVIT (Vibius Philippus cælavit). C'est, comme je l'ai fait remarquer à nos confrères, le second miroir qui porte un nom d'artiste. L'autre est le miroir de feu Muret (qui n'est pas de fer, comme on l'a prétendu, mais de bronze, et que je regarde comme indubitablement antique). Il présente, vous le savez, sur la partie polie, au revers de la face gravée, ΑΓΟΜΑΣ ΕΠΟΙΕΙ (Voy. *Archæol. Zeitung*, pl. 166). La célèbre ciste du musée Kircher au Collége romain porte aussi une signature latine d'artiste : NOVIOS PLAVTIOS MED ROMAI FECID. — J'espère que la nouvelle découverte d'un monument de l'ancienne langue latine pourra intéresser l'Académie. Le miroir a été trouvé à Palestrina et a été

acquis par MM. Castellani, négociants en antiquités, de Rome. »

M. Waddington continue et termine la lecture de son

Mémoire sur les portraits des proconsuls d'Asie et d'Afrique sur les monnaies.

ANALYSE.

« Dans son excellent ouvrage sur la numismatique de l'Afrique, Müller a signalé sur les monnaies de cette province les portraits de trois proconsuls, Quintilius Varus, Volusius Saturninus et Africanus Fabius Maximus. On considérait autrefois ces portraits comme ceux d'Auguste et d'Agrippa, et encore maintenant les numismatistes hésitent à admettre l'attribution proposée par Müller; cependant, lorsqu'on compare les portraits contemporains d'Auguste et d'Agrippa à ceux que présentent les monnaies africaines, il est impossible de les confondre. Müller s'est borné à invoquer la preuve iconographique; mais elle ne suffit pas pour porter la conviction dans un esprit prévenu, et elle laisse souvent quelque incertitude, soit à cause de la mauvaise conservation des pièces, soit à cause du manque d'habileté du graveur et de l'exiguïté du flan, soit enfin parce que les portraits de la même époque, surtout dans l'antiquité, ont toujours une certaine ressemblance. Il faut donc chercher des preuves plus convaincantes.

L'usage de mettre sur la monnaie le portrait d'un personnage vivant ne commença à Rome que pendant la dictature de César; mais, une fois qu'il eut donné l'exemple, il trouva bientôt des imitateurs, et pendant les guerres civiles tous les principaux chefs battaient monnaie à leur propre effigie. De la sorte les provinciaux s'habituèrent à voir sur la monnaie les portraits des personnages influents de la république, et ils ne pouvaient avoir aucune répugnance à les reproduire sur leurs monnaies locales, puisqu'en mainte occasion ils avaient décerné aux proconsuls des honneurs bien plus considérables, puisqu'ils n'avaient pas hésité à leur dédier des temples, et à instituer des jeux qui portaient leur nom. Ces habitudes existaient encore sous le règne d'Auguste; elles ne pouvaient lui plaire, mais, fidèle à son système de tempo-

risation prudente, il ne voulait pas les abolir brusquement ; elles étaient comme un souvenir des derniers temps de la république et un écho des guerres civiles, et dans les dernières années du règne on n'en trouve plus trace. D'ailleurs tous les proconsuls, dont on trouve les têtes sur les monnaies provinciales, étaient des personnages considérables, alliés à la famille impériale ou très-influents à la cour, et cette circonstance ajoute un intérêt de plus à la série de portraits dont nous allons enrichir l'iconographie romaine. Les exemples suivants en seront la preuve.

1° Paullus Fabius Maximus. — Il existe des médailles d'Hiérapolis en Phrygie, signées du nom même du magistrat local, Ζώσιμος Φιλόπατρις, et portant, les unes, la tête et le nom d'Auguste, les autres, la tête et le nom de Fabius Maximus. Ces pièces ont été frappées la même année, dans la même ville, et les portraits sont complétement différents ; il est évident que l'un est celui d'Auguste et l'autre celui de Fabius, ainsi que l'indiquent les deux légendes. Paullus Fabius fut consul en 743, et proconsul d'Asie en 749; il avait épousé Marcia, cousine germaine d'Auguste, et il fut un des amis intimes de ce prince. Son proconsulat d'Asie est mentionné dans une inscription. (*C. I. Gr.* 3902, *b.*)

2° C. Asinius Gallus. — Les monnaies de Temnus en Eolie, signées du nom du magistrat Ἀπολλᾶς Φαινίου, nous offrent tantôt la tête et le nom d'Auguste, tantôt la tête et le nom de Gallus ; les portraits sont différents et dans ce cas aussi il ne peut y avoir de doute. Le proconsulat de Gallus, personnage fort connu du reste, n'est attesté que par ces médailles. Il avait été consul en 746, et dut gouverner l'Asie en 753 ou 754 ; il avait épousé Vipsania Agrippina, fille d'Agrippa, après qu'elle eut été répudiée par Tibère.

3° M. Tullius Cicero. — La médaille frappée à Magnésie du Sipyle avec le nom de Cicéron est bien connue, et a été souvent discutée par les numismatistes. Nous croyons que le portrait n'est pas celui de l'orateur, mais de son fils, qui fut proconsul d'Asie vers l'an 730.

4° M. Plautius Silvanus. — Sur les monnaies de Pergame, avec la légende Περγαμηνοὶ Σιλβανόν, on voit le proconsul debout et

couronné par un autre personnage ; sans doute la province d'Asie lui avait décerné une couronne comme à Paullus Fabius. Silvanus fut consul en 752, et gouverna probablement l'Asie en 758 ; quelques années plus tard il reçut les insignes du triomphe en récompense de ses succès en Illyrie. Sa mère était la célèbre Urgulania, favorite de l'impératrice Livie.

5° P. Quinctilius Varus. — Il fut consul en 741 et proconsul d'Afrique en 747; on voit son portrait sur les monnaies d'Achulla et d'Hadrumetum, décrites par Müller; sa défaite et sa mort en Germanie sont connues de tous. Par sa femme Clodia Pulcra, Varus était allié à la famille impériale.

6° L. Volusius Saturninus. — Son portrait se voit sur les monnaies d'Achulla, d'Hadrumetum et de Gergis. Il fut consul en 742, proconsul d'Afrique en 748, et plus tard légat de Syrie. Sa mère était fille de Tiberius Claudius Nero, l'aïeul de l'empereur Tibère.

7° Africanus Fabius Maximus. — Il était frère de Paullus Fabius; il fut consul en 744, et proconsul d'Afrique en 750. Sa famille était une des plus illustres de Rome.

Ces sept exemples prouvent suffisamment que sous le règne d'Auguste les portraits de quelques proconsuls des deux grandes provinces d'Asie et d'Afrique ont été reproduits sur les monnaies locales. Nous n'avons cité que des exemples certains, empruntés à des médailles que nous avons pu examiner nous-même. On en trouvera probablement d'autres, mais pas beaucoup; car cette distinction paraît avoir été réservée à de très-grands personnages, illustres par leur naissance ou par leur position à la cour d'Auguste, et dont plusieurs étaient parents ou alliés de la famille impériale. »

M. Vincent commence la lecture, en communication, d'un travail annoncé d'abord comme ayant pour but de *déterminer la véritable date du Décret de Canope*, et auquel, d'après les observations de plusieurs de ses confrères, il se propose de donner plus d'étendue et de fixité à la fois, en le reproduisant sous le titre de *Recherches sur le calendrier des Lagides*.

ANALYSE.

« 1° Le calendrier macédonien des Ptolémées est lunisolaire et fondé sur le cycle de Méton.

2° Il est essentiellement distinct, par son point initial dans l'année, du calendrier chaldéomacédonien (qui a fait l'objet des recherches de M. Th. H. Martin), quoique l'un et l'autre soient fondés sur le même principe.

3° *Trois* doubles dates ont servi de base à l'appui de ces propositions.

(A) L'identité du *premier péritios* et du 25 *mésori*, donnée par le n° 63 du Recueil des papyrus du Louvre, formé par l'illustre Letronne et publié par M. Brunet de Presle.

C'est, je crois, avec toute raison que notre savant confrère rapporte cette double date à l'an 164 avant notre ère et au roi Ptolémée Philométor : la date se traduit, dans le calendrier julien, par le 22 septembre 164.

(B) L'identité du 18 *méchir* et du 4 *xandicos*, donnée par la pierre de Rosette pour l'an IX de Ptolémée Epiphane. — Mais je prouve que cette date doit se référer à l'an 549 de Nabonassar, 199 de notre ère, et non à l'année 552 de Nabonassar, 196 de notre ère, comme l'admettent généralement les égyptologues.

(C) L'identité du 7 *apelléus* et du 17 *tybi*, donnée par le décret de Canope pour l'an IX d'Evergète. — Mais je rapporte cette date au 8 mars 243 (en 505 de Nabonassar), et non au 7 du mois de mars 238 (en l'an 510 de Nabonassar), comme M. Lepsius propose de le faire (p. 18).

4° La locution παραλαμβάνειν τὴν βασιλείαν παρὰ τοῦ πατρός était (comme le prétend avec raison Saint-Martin) la formule consacrée pour exprimer que le fils du roi régnant reçoit la couronne de la main de son père qui l'associe au trône. »

Sont présentés ensuite à l'Académie :

1° *Descripcion general de las monedas hispano-cristianas desde la invasion de los Arabes* (Madrid, 1866, 1 vol. in-4°).

2° *Le Roussillon considéré dans ses rapports avec la France et avec*

l'Espagne, par M. Germain, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, correspondant de l'Académie (Montpellier, 1867, br. in-8°).

3° *Revue africaine* : janvier 1867.

4° *Dieu et son homonyme*, par M. Ad. Saïsset (Paris, 1867, 1 vol. in-4°).

5° *Questions économiques. Le papier-monnaie en France et en Chine*, par M. Lacroix, professeur à la Faculté des lettres de Nancy (1866, br. in-8°).

6° *L'épisode d'*HOMUNCULUS. *Nouveau contingent pour la critique du Faust de Goethe*, par M. Schœbel (Paris, 1867, br. in-8°).

7° *Mémoires de l'Académie de Stanislas* : année 1865 (Nancy, 1866, 1 vol. in-8°).

8° *Annales de la propagation de la foi* : mars 1867.

Séance du vendredi 15.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

M. le PRÉSIDENT informe l'Académie que M. le Secrétaire perpétuel étant indisposé ne peut se rendre à la séance et qu'il a chargé M. WALLON de tenir sa place. Il appelle en conséquence M. WALLON au bureau.

MM. Huillard-Bréholles, Guessard et Le Blant écrivent à l'Académie pour solliciter la place laissée vacante dans son sein par la mort de M. MUNK. — Leurs noms sont portés sur la liste des candidats avec ceux de MM. Fauche et Léouzon Le Duc, dont les lettres sont rappelées.

L'ordre du jour appelant l'exposition et l'examen des titres des candidats, l'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. le PRÉSIDENT déclare que la discussion des titres est close et que l'élection aura lieu à huitaine.

M. RENAN commence la seconde lecture de son *mémoire sur la dynastie des Lysanias d'Abilène*.

M. REINAUD offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Weil, professeur de langues orientales à l'Université de Heidelberg et correspondant de l'Institut, une *Histoire des nations musulmanes depuis Mahomet jusqu'au*

XVIe siècle (*Geschichte der Islamitischen Völker*). Il signale les services que peut rendre à la science ce livre, où l'auteur a su résumer les documents nombreux qu'il a recueillis et mis en œuvre dans de précédentes publications.

Il est fait encore hommage à l'Académie d'un mémoire intitulé : *De Galatia provincia romana*, « thèse savante que M. Perrot vient de soutenir devant la Faculté des lettres avec un succès que pouvaient faire présager les résultats de sa mission en Galatie, et le grand ouvrage dont il poursuit la publication. »

Séance du vendredi 22.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Le PRÉSIDENT donne lecture des articles du règlement relatifs à l'élection des membres ordinaires. — On procède à l'élection. Nombre des votants 36, majorité absolue 19. M. Guessard obtient 20 suffrages, M. Le Blant 11, M. Fauche 1. — En conséquence, M. Guessard est proclamé membre de l'Académie. — Son élection sera soumise à l'approbation de S. M. l'Empereur.

M. Vullers, professeur de langues orientales vivantes à l'université de Giessen, écrit à l'Académie pour lui annoncer l'envoi d'un manuscrit destiné au concours du prix Volney. — Ce manuscrit n'étant pas arrivé, l'auteur en sera averti, si ce retard dure quelques jours encore.

L'Académie est invitée à désigner un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle des cinq Académies. — M. le PRÉSIDENT donne la liste des lectures entendues depuis le 1er janvier. — M. MILLER est désigné pour sa *Notice sur un ms. du Xe siècle de* l'ETYMOLOGICUM MAGNUM.

M. RENAN lit à l'Académie le rapport de la Commission spéciale chargée de l'examen du projet d'un *Corpus inscriptionum semiticarum*.

M. DE ROUGÉ présente à l'Académie un vase égyptien dont il a fait récemment l'acquisition pour le musée du Louvre. — Cet objet est intéressant à un double point de vue : 1° il porte les

cartouches d'Aménophis III et de la reine Taia, sa femme, princesse qui paraît avoir joué un très-grand rôle. Elle était de race blanche et les noms de son père et de sa mère ne sont pas égyptiens, sans qu'ils soient accompagnés pourtant du signe des étrangers, d'où M. de Rougé conclut que sa famille, quoique étrangère d'origine, était établie en Egypte et que ladite princesse n'est pas devenue reine par une alliance avec un souverain étranger. L'histoire de cette reine, comme l'histoire de toute la fin du règne d'Aménophis, est demeurée d'ailleurs jusqu'ici fort obscure. — La fabrication du vase est digne de remarque à bien des égards. D'abord le fond est d'un émail jaune clair et piqueté de façon à imiter la peau d'un citron. Les ornements ont été d'abord gravés dans la pâte du vase et fort probablement après une première cuisson. Ils ont ensuite été remplis par une pâte de verre bleu, pâte qui a été fondue par une seconde cuisson, ce qui résulte très-clairement de ce qu'on aperçoit une dépression au milieu de la pâte bleue dans les endroits les plus larges des ornements du vase. Ce n'est donc pas une simple incrustation de morceaux de verre de couleur taillés, comme on l'observe dans divers bijoux. Ici il y a eu fusion, ce qui conduit assez directement aux procédés de la fabrication des émaux cloisonnés. — La transmutation si facile des nuances jaune et bleue en une teinte verte a été évitée par l'interposition d'une très-mince couche de pâte blanche qu'on aperçoit encore, en regardant avec soin.

M. le Président, ayant examiné ce vase, fait ressortir à son tour tout le mérite de ce travail. L'incrustation en est très-différente de l'émail cloisonné. — Il y a ici des émaux de deux qualités, l'un jaune fusible au grand feu, l'autre bleu fusible à une température qui ne pouvait altérer le jaune. C'est un procédé qui ne serait pas facilement imité aujourd'hui par les plus habiles émailleurs de Paris et de Londres. Il explique par l'action du feu à la seconde cuisson l'apparence de peau de citron que présente la partie jaune du vase.

La parole est à M. Vincent pour compléter sa communication intitulée « *Recherches sur le calendrier des Lagides*. »

M. Brunet de Presle fait remarquer, à l'appui de l'interprétation donnée par M. Vincent aux mots παραλαμβάνειν τὴν βασιλείαν παρὰ τοῦ πατρός, « recevoir le royaume des mains de son père », que ce sont les mots prêtés à Salomon dans une lettre que lui rapporte Eusèbe, et l'on sait que Salomon reçut la royauté du vivant de son père.

M. de Rougé, qui s'est fait apporter le texte de l'inscription de Rosette, dit que l'expression, soit du texte hiéroglyphique, soit du texte démotique, veut dire « régner à la place », et ne comporte pas d'autre sens.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Etudes sur les Barbares et le moyen âge*, par M. Littré, membre de l'Académie (Paris, 1867, 2 vol. in-8°).

2° *Egypt's place in universal history : an historical investigation in five books*, by Christian C. J. Bunsen, transl. from the german, by Ch. H. Cottrell, esq. (2d edition, with notes and additions by Sam. Birch) vol. I. London, 1867, in-8°.

3° *Commemorazione di G. A. Noël des Vergers detta in R. deputazione di historia patria per le province di Romagna* (1867, br. in-8°).

4° *Etat des anoblis en Normandie de* 1545 *à* 1661 *avec un supplément de* 1398 *à* 1687, par M. l'abbé P. F. Lebeurier, ancien élève de l'École des chartes, chanoine honoraire d'Evreux et archiviste de l'Eure (Evreux, 1866, 1 vol. in-8°).

5° *Notice sur l'abbaye de la Croix Saint-Leufroy* (diocèse d'Evreux), par le même (Evreux, 1866, 1 vol. in-8°).

6° *Inventaire-Sommaire des archives départementales antérieures à* 1790. — *Département de l'Aisne.* — Archiviste M. Matton, livr. 1 à 4 (Laon, 1862, in-4°).

7° *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, etc., de Rouen*, pendant l'année 1865-66 (Rouen, 1866, 1 vol. in-8°).

8° *Le Cabinet historique :* n° de janvier-février 1867.

9° *Catalogue des livres provenant de la bibliothèque* de feu M. L***, membre de l'Institut (Paris, 1867, in-8°).

10° *Catalogue des livres de littérature, d'histoire et d'épigraphie composant la bibliothèque* de feu M. Ad. Noël Des Vergers (Paris, 1867, in-8°).

11° M. le Président, en faisant hommage du 1er cahier de la *Revue numismatique* de 1867, demande à l'Académie la permission de lui signaler

un travail de M. P. Martin-Rey sur la difficulté chronologique soulevée par une belle médaille d'or, frappée à l'occasion du passage de Charles VIII à Lyon. Cette médaille porte la date de 1493, date qui se retrouve pour tous les événements consignés dans la *Chronique du séjour de Charles VIII à Lyon sur le Rhosne*. — M. Martin-Rey arrive à penser, à la suite de diverses confrontations, que, tandis qu'à Lyon on avait conservé l'ancienne manière de dater le commencement de l'année du 25 décembre, jour de la Nativité, à Paris et à Amboise, on se servait à cette époque du comput de Denys le Petit de Pise, comput basé sur la fixation du commencement de l'année au 25 mars, jour de la Conception. A Paris, on aurait été en avance de 9 mois sur Lyon. Il y a là un fait curieux qui mérite d'être étudié.

12° M. LE PRÉSIDENT offre de la part de l'auteur, M. Giancarlo Conestabile, de Pérouse, un mémoire sur une précieuse ciste de la collection du prince Barberini. Ce monument magnifique est décoré de compositions gravées à la pointe ; M. Conestabile y voit Laïus, roi de Thèbes, enlevant le jeune Chrysippe, et poursuivi par le pédagogue, et un autre enfant d'Hippodamie, accompagnés de deux chiens. Un groupe représentant une scène d'expiation à Delphes se voit un peu plus loin. Les belles gravures qui accompagnent le mémoire de M. Conestabile permettent d'étudier ces sujets qui offrent plus d'une difficulté et qui sont déjà fort bien commentés par le savant archéologue de Pérouse.

Séance du vendredi 29.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Par un message, en date du 29 mars, M. le Ministre de l'instruction publique adresse ampliation d'un décret rendu, sur sa proposition, le 27, par lequel l'élection que l'Académie a faite de M. GUESSARD pour remplir la place d'Académicien ordinaire, vacante par suite du décès de M. MUNK, est approuvée. — M. GUESSARD n'étant point présent, son introduction est remise à la prochaine séance.

M. LE PRÉSIDENT fait la communication suivante qui intéresse à plusieurs égards l'Académie. « Un jeune parent du Bey de Tunis, Mohammed ben Mousthafa, qui a fait son éducation en France, et qui, l'année dernière, a assisté à une séance de l'Académie, a

conservé un si bon souvenir de l'accueil qui lui a été fait, qu'il a voulu en donner une marque à notre Compagnie. Il m'a donc chargé d'annoncer à l'Académie l'envoi à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle, d'une collection d'inscriptions carthaginoises, produit des fouilles pratiquées par ses soins. Pour me conformer au vœu exprimé par Sidi Mohammed, j'ai assisté à l'ouverture des caisses qui vient d'avoir lieu, et, ce matin même, j'ai pris les estampages de 22 inscriptions phéniciennes plus ou moins complètes. Presque toutes sont des dédicaces à la déesse Tanith, manifestation de Baal, et à Baal Khamon. Mais, malgré l'uniformité de la formule initiale, ces textes sont encore intéressants à raison des noms de dédicateurs qu'ils contiennent. En général, ces inscriptions sont tracées en caractères d'une belle forme et leur valeur paléographique n'est pas douteuse. Des remercîments sont dus à Sidi Mohammed pour sa bienveillante attention à l'égard de l'Académie. Les empreintes seront utilisées par la Commission du *Corpus* des inscriptions sémitiques. »

M. Renan continue la *seconde* lecture de son *Mémoire sur la dynastie des Lysanias d'Abilène.*

M. De Rossi, correspondant, présent à la séance, fait une communication sur un ms. intitulé *Excerptum ex chronica Orosii,* qui se trouve à l'abbaye de Saint-Gall. C'est un extrait d'anciennes chroniques des IVe, V^e^ et VIe siècles, fait par un moine de St-Gall en l'année 849. Il y est donné des dates d'éclipses, d'apparitions de comètes, etc., et aussi des dates historiques. Un travail plus complet sur ce ms., qui paraît être d'une assez haute importance, est annoncé par M. De Rossi.

M. Guill. Lejean, de retour d'un long et fructueux voyage dans l'Asie centrale, présente à l'Académie, de la part de M. Mac-Nabb, *deputy-commissioner* de Peshawer (Inde), dix photographies représentant des sculptures trouvées récemment dans l'ancienne Cophène, et presque toutes dans les ruines d'un ancien couvent bouddhiste nommé *Takt i Bahi* ou *Takt i Mahi*, où il verrait volontiers, dit-il, le *Mahesvarra* de l'itinéraire de Hiouen-Tsang. Ces objets ont été déposés au club de Peshawer ; d'autres ont été envoyés au Musée de Lahore. La société asiatique de Calcutta a

publié sur deux ou trois des sculptures de *Takt i Bahi* un essai que M. Lejean n'a pu se procurer. Il croit se souvenir seulement que celles dont il offre aujourd'hui les photographies à l'Académie sont toutes inédites. Dans une lettre que les journaux ont publiée, il a appelé ces antiquités gréco-bouddhiques. La dernière de ces qualifications est incontestable, la figure du Bouddha se voit dans les trois quarts des sujets reproduits. Quant à l'origine grecque, il suffit, pour s'en convaincre, de les comparer aux produits de l'art hindou, même des meilleures époques. La présence d'artistes grecs dans la Cophène au service du Bouddhisme semble d'ailleurs facile à expliquer. L'identité du roi gréco-bactrien *Ménandre* et du *Mandala* des légendes bouddhiques est un fait accepté, il est alors naturel que les rois bactriens convertis au Bouddhisme aient mis leurs artistes au service de leur nouveau culte. D'autre part, les rois indo-scythes, successeurs des Grecs dans la Cophène et la vallée de l'Indus, deviennent, à partir de Kanichka, des adeptes et des apôtres fervents du Bouddhisme depuis le Cophès jusqu'aux sources de l'Hydaspe. « Ma propre collection de ces antiquités, ajoute M. Lejean, se compose de 40 à 45 dessins et photographies : je demanderai à l'Académie la permission de les mettre sous ses yeux, quand j'aurai eu le temps de les soumettre à une étude critique plus complète. A part l'intérêt artistique et archéologique, l'ethnographie historique y peut reconnaître trois types bien distincts, le type classique *arya,* le type *tibétain* et le type *mongolique* ou *indo-scythe*. Au premier type appartiennent surtout les statues des guerriers et radjas; au second quelques figures du Bouddha lui-même ; le troisième est surtout accusé dans quelques terres cuites du musée de Lahore, trouvées pêle-mêle avec d'autres terres cuites d'un beau type *arya* ou plutôt grec pur. »

Cette communication donne lieu à diverses observations.

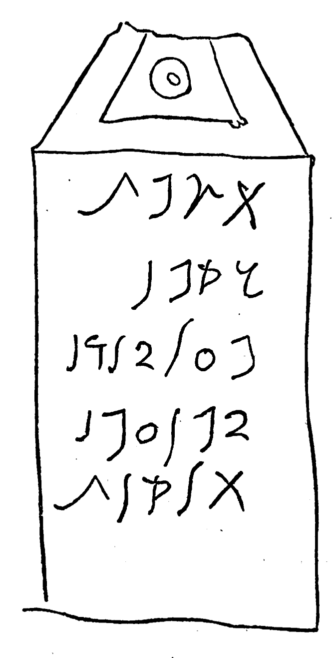
Indépendamment du type grec si nettement accusé dans l'une de ces photographies, plusieurs membres, et d'abord M. le Président, signalent dans la plupart des autres un type qui leur paraît plutôt romain et pourrait, aussi bien que le premier, s'expliquer par les faits historiques, ou peut-être par l'action du temps qui

aurait produit dans l'Inde une dégénérescence analogue à celle qui altéra, en Italie, le style des beaux-arts.

M. Reinaud saisit cette occasion pour faire observer à son tour que les traces de l'art grec et romain signalées dans des œuvres de sculpture exécutées pour des princes bouddhistes, et qui existent encore dans les provinces septentrionales de l'Inde, sont une confirmation éclatante de ce qu'il a dit dans son mémoire sur les relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale. La civilisation grecque et plus tard la civilisation romaine avaient, dans les siècles qui ont précédé et suivi notre ère, pénétré en Bactriane, dans l'Afghanistan et dans la vallée de l'Indus.

M. Lenormant fait la communication suivante sur une *inscription inédite de l'île de Pantellaria.*

« Un voyageur de commerce fort intelligent et, chose plus rare,



fort instruit, et curieux des antiquités qu'il rencontre sur sa route dans le cours de ses voyages, M. Bourjin, m'a communiqué der-

nièrement la copie d'une inscription qu'en revenant de Tunis en Sicile il a eu l'occasion de voir dans la petite île de Pantellaria, la Cossura des anciens. C'est cette copie que j'ai l'honneur de placer sous les yeux de l'Académie, qui, je crois, la verra avec quelque intérêt, car le monument qu'elle reproduit devra figurer un jour dans son *Corpus* des inscriptions sémitiques.

Il est facile de voir, dès le premier coup d'œil, que la copie doit être d'une scrupuleuse fidélité. M. Bourjin, qui ne savait point à quelle langue appartenait l'inscription, en a reproduit les traits avec une exactitude de fac-simile; aussi pas une lettre n'y est-elle douteuse. Tous ceux qui se sont occupés de paléographie sémitique reconnaîtront dans cette copie une inscription punique de la dernière époque, appartenant au type le plus altéré de l'écriture, dont les cinq lignes se transcrivent sans hésitation possible, croyons-nous :

מצבת
וקבר
בעליח
יבנעבד
מלקרת

L'interprétation n'est pas plus douteuse que la lecture matérielle. Nous avons là un texte funéraire très-court, composé d'une seule phrase et ne renfermant aucune difficulté grammaticale sérieuse. Je crois donc que personne ne contestera la légitimité de la coupure que j'établis entre les mots et de la manière dont je les transcris :

מצבת וקבר בעליחי בן עבודמלקרת

« Cippe et tombeau de Baaliochaï, fils d'Abd-Melkarth. »

On remarquera le nom propre בעליחי, « celui que Baal fait vivre. » Il est composé avec celui du dieu Baal, exactement de la même manière que le כמשיחי, déchiffré dernièrement par M. Renan sur une gemme phénicienne, avec celui du dieu Kamos des Ammonites. Il apporte donc un nouvel exemple de nom propre de la même caté-

gorie et du mode de formation assez exceptionnel que présentait כמשיחי. L'existence de l'analogue בעליחי confirme pleinement les explications proposées par M. Renan pour le nom qu'il avait lu sur la gemme et fait connaître à l'Académie. C'est à cause de la présence de ce curieux nom propre qu'il m'a semblé que la courte épitaphe punique de Pantellaria, fort insignifiante du reste, méritait d'appeler quelques instants l'attention de l'illustre Compagnie qui m'a permis de la lui communiquer. »

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

I. Pour les concours :

Concours du prix Volney : 1°, avec une lettre d'envoi du 19 mars, *Verborum linguæ persicæ radices e dialectis antiquioribus persicis et lingua sanscrita et aliis linguis maxime cognatis erutæ atque illustratæ. Supplementum lexici sui persico-latini* scripsit G. A. Vullers (ms. gr. in-4° de 284 pages, accompagné des tomes I et II imprimés (1855-1864) de l'ouvrage) ; — 2° *Langue universelle de l'humanité*, etc., par M. Aldrick Caumont, 1867, 1er cahier gr. in-4°.

Concours des antiquités de la France : *Contes et proverbes populaires recueillis en Armagnac*, par M. I. F. Bladé (1867, in-8°, en double exemplaire avec lettre d'envoi).

Ces trois ouvrages sont admis, les deux premiers pour 1867, le troisième pour 1868.

II. A titre d'hommages :

1° de l'Académie impériale des sciences de Vienne : *A. Sitzungsberichte : Philosophisch-historische classe*, LI Bd, Hefte 2-3 ; LII Bd, Hefte 1-4 ; — B. *Fontes rerum austriacarum* 1ste Abth. *Scriptores*, VII Bd, *Geschichtschreiber der Husitischen Bewegung in Böhmen*, Th. III ; 2te Abth. *Diplomataria et acta*, XXV Bd, *Baumgartenberger Formelbuch* ; — C. *Archiv. für Kunde österreichischer Geschichtsquellen* : Register zu den Bänden I-XXXIII, etc., plus XXXVter Bd, 2te Hälfte, et XXXVIter Bd, 1ste Hälfte ;

2° de la Société royale de littérature de Londres, *Transactions* 2d series, vol. VIII, parts 1, 2, 3 (3 tomes in-8°) ;

3° de M. John Stuart, *The sculptured stones of Scotland*, t. II (Edinburgh, printed for the Spalding club, 1867, pet. in-fol.) ;

4° de M. De Coussemaker, correspondant, le 5e fascicule du t. II de son recueil *Scriptorum de musica medii ævi*, etc. (Paris, 1867, in-4°) ;

5° de M. l'abbé Cochet, correspondant, une *Note sur trois cercueils de plomb trouvés à Dieppe en* 1866 (Rouen, 1867, br. in-8°).

6° de M. B. Jullien, Dr ès lettres, avec une lettre d'envoi de l'auteur, l'*Harmonie du langage chez les Grecs et chez les Romains* (Paris, 1867, in-12).

7° *Miscellen*, etc. Extr. du *Philologus*, contenant des fragments inédits d'un lexique géographique grec trouvés par M. Fr. Lenormant en 1863 et publiés par lui (in-8°).

8° *Numismatica. Delle Monete battute da Carlo Magno in Italia*, par M. Carlo Morbio (extr. de la *Revue de numismatique ancienne et moderne* du Chev. Maggiora Vergano), br. in-8°.

9° *Des affinités du japonais avec certaines langues du continent asiatique*, par M. L. de Rosny.

10° *Journal asiatique* : n° de janvier 1867.

MOIS D'AVRIL.

Séance du vendredi 5.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Lecture faite du décret qui confirme son élection, M. Guessard est introduit par le Secrétaire perpétuel et prend place parmi ses confrères sur l'invitation de M. le Président.

M. le Secrétaire perpétuel présente ensuite les trois ouvrages suivants destinés au concours du prix Volney : I. *Compendium der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen*, von August Schleicher (Weimar, 1866, 1 fort vol. in-8°) ; — II. *Der Vokalismus der Vulgärlateins*, von Hugo Schuchardt, t. II, Leipzig, 1867 (1 vol. in-8°, accompagné d'une lettre en allemand) ; — III. *Alphabet universel. Livre I. Théorie*, par M. Hyacinthe Brunet (manuscrit in-4° de 151 pages, avec une lettre d'envoi). — Ces trois ouvrages sont renvoyés à la Commission de 1867.

M. Lassen, associé étranger, à Bonn, fait hommage, par une lettre de la 2e partie du t. I de la nouvelle édition de ses *Antiquités de l'Inde* (en allemand).

Il est fait hommage, au nom de M. Beulé, du volume de mélanges qu'il vient de publier sous ce titre : « *Causeries sur l'art* » (1867, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion du

rapport de la commission du *Corpus* des inscriptions sémitiques.

Séance du vendredi 12.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. le Ministre de l'Instruction publique, par un message en date du 1er avril adressé à M. le Président de la Commission centrale administrative et renvoyé à l'Académie, transmet un exemplaire *du Catalogue des livres en langue hébraïque* appartenant au Musée britannique, que M. J. Winter Jones, bibliothécaire en chef, a envoyé au nom des administrateurs de cet établissement pour la bibliothèque de l'Institut.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Pour le concours des Antiquités de la France, en 1867, « *Monographie de l'abbaye de Saint-Satur près Sancerre* (*Cher*), par M. Gemähling, membre titulaire de la Société du Berry (Paris, 1867, in-8°). — Renvoi à la future Commission.

2° *Martin Hylacomylus Waltzemüller, ses ouvrages et ses collaborateurs*, etc., par un géographe bibliophile (extrait des *Nouv. Annales des voyages de* 1866).

3° *Mémoires sur les provinces romaines et sur les listes qui nous en sont parvenues*, etc., par M. Théod. Mommsen, avec un appendice par Ch. Müllenhoff et une carte, trad. de l'allemand par Emile Picot (Paris, 1867, in-8°), accompagné d'une lettre de M. E. Desjardins qui fait valoir les mérites de cet ouvrage en l'adressant à l'Académie au nom du traducteur, son beau-frère.

4° *Ueber die Quellen des Roman de Rou*, dissertation inaugurale de Gustave Koerting (Leipzig, 1867, in-8°).

5° *Sur l'emplacement de Genabum*, par M. Challe, président de la Société des sciences de l'Yonne (Auxerre, 1867, br. in-8°).

6° *Recherche sur l'origine de la ressemblance et de l'affinité d'un grand nombre de mots qui se retrouvent dans le français, le danois, l'islandais, l'anglais, l'allemand, le latin, le grec et le sanscrit*, par B. B. (le baron de B.), Copenhague, 1866, in-8°.

7° *Cenni sulle varie raccolte* di Damiano Muoni (Milano, 1861, 1 fort

vol. in-8°), accompagné des six opuscules suivants de l'auteur : I. *Nozioni sulla Rezia dalle origini alle tre leghe* (Milano, 1863, in-8°), accompagné d'un *Rapport* fait à l'Institut historique de France sur cet ouvrage par M. Ern. Breton, président (Milan, 1864, in-8°); — II. *Il duello. Appunti storici e morali* (Milano, 1865, in-8°); — III. *Sulle monete di Sardegna* (Milano, 1865, in-8°); — IV. *La Zecca di Milano nel secolo XV* (Asti, 1865, in-8°); — V. *Lettere inedite di illustri Italiani nelle scienze e nelle lettere*, etc. (Milano, 1866, in-8°); — VI. *Cenno genealogico sulla famiglia Torriani da Mendrisio* (Milano, 1866, in-8°).

8° Victor Cousin, *l'école éclectique et l'avenir de la philosophie française*, par A. T. Gatien-Arnoult, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Toulouse (1867, br. in-8°, avec une lettre d'envoi).

9° *Notes bibliographiques pour servir à l'étude de l'histoire et de l'archéologie*, publiées par Alexis Dureau, 1re année, 1863 (Paris, 1866, in-12).

10° *Revue historique de droit français et étranger*, numéro de janvier-février 1867.

11° *L'Investigateur*, numéro de janvier-février 1867.

M. de Rougé fait ensuite hommage à l'Académie du 1er fascicule de la 1re partie de son ouvrage intitulé : *Chrestomathie égyptienne, choix de textes égyptiens transcrits, traduits et accompagnés d'un commentaire perpétuel et précédés d'un abrégé grammatical* (1867, 1 vol. in-4°).

M. Waddington fait hommage des 55e et 56e livraisons du *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure,* par Ph. le Bas et W. H. Waddington (pages 249-312 du texte, avec 4 pl. gr. in-4°).

M. de Lasteyrie dépose sur le bureau, de la part de l'auteur, le 4e et dernier volume de l'*Histoire des arts industriels au moyen-âge*, par M. J. Labarte. L'ouvrage comprend, outre le texte, deux magnifiques volumes de planches, publiés déjà depuis quelque temps. « Nul, ajoute M. de Lasteyrie, n'était mieux préparé que M. Labarte à un travail de ce genre. Jadis copropriétaire d'une des plus riches collections de Paris, la collection Debruge-Dumesnil, dont il a publié une description très-justement estimée, c'est là et dans nos musées que cet estimable archéologue a commencé la série d'études qu'il devait compléter bientôt par de fructueux voyages en Italie, en Allemagne et en Orient. Recueillant partout sur son chemin les monuments les plus intéressants du moyen-âge, les faisant dessiner, photographier sous ses yeux, il a pu ainsi, non sans grands labeurs et grandes dépenses, réunir les éléments du bel ouvrage aujourd'hui offert à l'Académie. La conscience, l'exactitude avec

lesquelles tous les monuments y sont reproduits suffiraient pour faire des deux volumes de planches une publication infiniment précieuse pour l'étude du moyen-âge. Il va sans dire que le texte très-développé dont M. Labarte les a accompagnés en augmente encore beaucoup la valeur. C'est certainement l'étude la plus complète qui ait été publiée sur l'histoire des arts industriels. Que, dans un cadre aussi vaste, il se soit glissé quelques erreurs de détail, on ne saurait s'en étonner. Certaines assertions de l'auteur ont pu être contestées dans le sein même de l'Académie. Mais critiquer un point de détail est autrement aisé que de mener à bonne fin un ensemble d'études comme celui-là. En pareil cas, le plus habile est celui qui se trompe le moins. Nul autre, peut-être, ayant à traiter autant de points différents, à résoudre autant de questions jusqu'ici négligées, n'eût commis moins d'erreurs que M. Labarte, et c'est pour cela, dit en terminant M. de Lasteyrie, que son livre obtiendra certainement l'estime de tous les juges compétents. »

M. Renan présente la 7e livraison du *Chaldäisches Wörterbuch über die Targumim und einen grossen Theil des rabbinischen Schriftthums,* de M. le Dr Lévy (Leipzig, 1867, in-4°).

M. Mérimée fait hommage, au nom de l'auteur, M. le comte Alex. Przezdziecki, de sa dissertation sur l'*Oraison à la très-sainte Vierge,* prose latine attribuée généralement à saint Casimir, mort à Vilna, à la fin du XVe siècle. M. le comte Przezdziecki prouve que cette oraison est beaucoup plus ancienne et qu'il y a grande apparence que saint Bernard en est l'auteur. Ce volume imprimé avec le plus grand soin à Cracovie (1866, gr. in-8°) contient une très-belle miniature représentant saint Casimir Jagellon.

M. Laboulaye présente le *Discours d'ouverture* prononcé par M. E. de Rozière, inspecteur général des Archives, à la séance publique de la Société des Antiquaires de Normandie du 20 décembre 1866 (br. in-8°).

M. Littré présente en ces termes les *Recherches* de M. le Dr Daremberg *Sur l'état de la médecine durant la période primitive de l'histoire des Hindous :* « L'idée de ce mémoire est le produit d'une ingénieuse érudition. M. le Dr Daremberg a écrit un important mémoire sur les notions physiologiques et médicales que les poëmes d'Homère représentent. Aller au delà a été impossible, puisque rien n'a été conservé de la période *pré-homérique*, dite quelquefois période *orphique*, mais, avec beaucoup de sagacité, il a jugé que l'équivalent de cette période se trouvait chez un peuple de même race et de même mythologie, qui,

lui, avait gardé les hymnes de l'antique période; il a donc minutieusement compulsé le Rig-Veda et mis en lumière les conceptions que l'on avait sur la vie et la maladie dans le XIVe ou XVe siècle avant l'ère chrétienne. Les Aryens de l'Inde et ceux de la Hellade sont assez parents pour qu'il soit permis de prolonger l'histoire des idées des uns par l'histoire des idées des autres. »

M. Maury présente la *Carte du Soudan occidental,* dressé par ordre de S. Exc. M. le marquis P. de Chasseloup-Laubat, ministre secrétaire d'Etat au département de la marine et des colonies, par M. E. Mage, lieutenant de vaisseau (1 feuille grand-aigle, 1866).

L'Académie se forme en comité secret pour reprendre la discussion sur le rapport présenté par la commission du *Corpus* des inscriptions sémitiques.

La séance étant redevenue publique, M. de Rougé commence la lecture en communication d'un travail qu'il prépare « *Sur les invasions des peuples de la Méditerranée en Egypte vers le* XIVe *siècle avant notre ère.* »

Séance du mercredi 17.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Il est donné lecture de la correspondance.

Par un message, en date du 13 avril, M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception des mémoires des membres de l'Ecole d'Athènes soumis au jugement de l'Académie en 1866, et dont les uns doivent être renvoyés aux auteurs pour être revus et complétés, tandis que les autres sont proposés pour être insérés dès à présent soit dans les *Archives des missions*, soit dans un recueil spécial.

Par un second message, du 16 courant, M. le Ministre accuse réception du manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc à Venise (Théodore Prodrome et Nicétas), qui lui a été renvoyé, par une lettre du 6, pour être réintégré dans cette bibliothèque.

M. de Montzey demande à retirer du concours des Antiquités

de la France son ouvrage sur les *Institutions d'éducation militaire jusqu'en* 1789.

M. Reinaud, au nom de la Commission du prix Volney, informe l'Académie que six ouvrages, adressés en temps utile pour le concours de linguistique, ont été distribués aux membres de ladite Commission dans la séance qu'elle a tenue ce jour même et dont il a été dressé un procès-verbal.

M. Renan reprend et termine la *seconde* lecture de son mémoire *sur la dynastie des Lysanias d'Abilène.*

ANALYSE.

La ville d'Abila n'eut d'importance que vers l'époque du commencement de notre ère. Elle eut alors une dynastie qui joua un certain rôle dans les affaires de l'Orient, et qui a pour la critique un intérêt tout particulier, l'évangéliste saint Luc ayant placé le nom du tétrarque de l'Abilène à côté de ceux de l'Empereur, du procurateur de Judée, des tétrarques de la maison d'Hérode et du grand-prêtre de Jérusalem, dans les synchronismes de la date solennelle qu'il assigne à la prédication de Jean-Baptiste et au commencement de la vie publique du Christ. Il y a là seulement une difficulté qui a fort embarrassé les exégètes. A la date où l'évangile de saint Luc (III, 1) mentionne un tétrarque d'Abilène du nom de Lysanias, c'est-à-dire en l'an 15 du règne de Tibère (28 de J.-C.), il y avait 62 ans que le dernier Lysanias connu par l'histoire était mort, et Zénodore, qui jusqu'à un certain point peut être considéré comme le continuateur de la dynastie, était mort lui-même depuis 47 ans. La numismatique, dans la question présente, donne des résultats absolument parallèles à ceux des textes historiques. Les trois princes de la dynastie de Chalcidène qui nous sont connus par les textes sont aussi révélés par les médailles, pas un de plus, pas un de moins. C'est l'épigraphie qui aide le plus à la solution de ce singulier problème : deux inscriptions jettent beaucoup de jour sur la dynastie des Lysanias; la première fut découverte par Pococke à Nébi-Abil, c'est-à-dire à Abila même, mais elle a aujourd'hui disparu, et on ne la connaît

que par la copie de ce voyageur, que MM. Franz et Cavedoni ont essayé de restituer. M. Renan émet le vœu que les personnes instruites qui demeurent à Damas aient constamment l'œil ouvert pour voir si, dans les démolitions et reconstructions qui peuvent avoir lieu à Nébi-Abil, quelque lambeau de la précieuse inscription ne se montrera pas de nouveau à découvert. L'autre inscription est à Baalbek ; si on l'avait complète, elle trancherait sans doute la question, puisqu'elle n'est autre chose que l'inscription du mausolée des derniers membres de la dynastie qui nous occupe. Malheureusement, ce beau monument épigraphique a eu le plus triste sort, et ce n'est que par des efforts assez pénibles qu'on arrive à se le représenter. M. Renan en a essayé pourtant une nouvelle restitution; après quoi, réunissant aux données éparses dans les historiens les nouvelles indications fournies par l'une et l'autre inscription, il retrace ainsi qu'il suit l'ordre de la dynastie des Lysanias :

« Vers l'an 220 avant J.-C., dit-il, il semble qu'on trouve déjà un Mennée, personnage puissant du côté de l'Iturée.

L'an 85 avant J.-C., premiers indices de la puissance de Ptolémée, fils de Mennée, autour de Damas.

Vers l'an 70 avant J.-C., Ptolémée, fils de Mennée, est souverain de Chalcis, d'Abila et d'Héliopolis. Il bat monnaie, avec le titre de tétrarque. Il exerce une action presque souveraine dans toute la région au delà de l'Hermon. Des Ituréens ou Arabes de sa famille arrivent à régner dans le Liban et sur la côte, à Tripoli, à Botrys, à Gigartus, à Byblos.

L'an 40, Ptolémée, fils de Mennée, meurt. Son fils, Lysanias, lui succède dans la principauté de Chalcis, d'Abila, d'Héliopolis. Il bat monnaie, avec le titre de tétrarque. Il ajoute à son domaine Panéas et le pays de Houleh. Il possède en un mot une principauté dont le centre était l'Hermon.

L'an 34 avant J.-C., Lysanias est tué. Cléopâtre s'empare d'une partie de ses domaines.

L'an 32, après la ruine des affaires de Cléopâtre et d'Antoine, la famille de Lysanias se rétablit en la personne de Zénodore, son fils, qui exerce l'éparchie de la Batanée, de la Trachonitide

et du Hauran. Il possède aussi Jamnia. Il bat monnaie, avec le titre de tétrarque, la tête de l'Empereur au revers.

L'an 23 avant J.-C., Zénodore perd l'éparchie de la Batanée, de la Trachonitide et du Hauran, et sans doute Jamnia. Il conserve probablement Chalcis, Abila et Héliopolis comme domaine propre.

L'an 19 avant J.-C., il meurt. Auguste donne Panéas et le pays de Houleh à Hérode. Quant au domaine primitif de la dynastie, savoir : Chalcis, Abila et Héliopolis, il les laisse à des descendants de Lysanias, nommés aussi Lysanias, et jouissant du titre de tétrarque. Ces personnages paraissent avoir été peu importants, ils n'ont pas battu monnaie.

L'an 28 de J.-C., il semble qu'il y avait encore un Lysanias, tétrarque de l'Abilène seule, non de la Trachonitide, ni de l'Iturée.

De l'an 28 à l'an 37, ou au plus tard à l'an 41, cesse tout-à-fait la dynastie de Lysanias. Abila et Chalcis sont réunis au domaine immédiat de l'Empereur.

« En somme, ajoute M. Renan, cette petite dynastie représente un essai impuissant pour résister, au nom de l'anarchie et du brigandage, à l'ordre et à la paix, qui tendaient à triompher en Syrie par l'établissement régulier de la puissance romaine. Elle semble d'origine arabe. C'est dans ces forteresses naturelles de la vie nomade qui entourent Damas vers le S. E., qu'on la voit éclore. Elle se rattache à tout ce mouvement qui, au 1er siècle avant J.-C., soumit le Liban et la côte de Phénicie depuis Tripoli jusqu'à Byblos à l'influence arabe, mouvement attesté par les historiens et confirmé par les inscriptions du pays. Le nom de Μενναῖος est probablement un nom sémitique grécisé. Les noms de Ptolémée, de Lysanias et de Zénodore répondent sans doute à des noms arabes, ayant avec eux quelque analogie éloignée, selon un usage qu'on retrouve souvent en Orient à cette époque. Sortie de l'anarchie où tomba la Syrie sous les derniers Séleucides, la dynastie de Chalcis nous paraît comme une de ces familles de Scheïckhs puissants qui, dans le monde arabe, émergent tout-à-coup, prennent l'hégémonie de provinces entières, et donnent à

une localité un éclat momentané dont la durée ne dépasse jamais un siècle environ. A coté des Hérodes, dont le nom est resté bien plus célèbre, et des Hâreth nabatéens, dont le pouvoir eut plus de solidité, les Lysanias et les Zénodore ont une place importante dans l'histoire de l'Orient. Ennemis des Romains et des Hérodes, souvent alliés des Parthes, mêlés aux brigandages des Bédouins, ils combattent et subissent tour à tour la puissance qui allait enfin donner à la Syrie ce qu'elle n'avait jamais eu jusque-là, ce qu'elle n'a jamais eu depuis, un gouvernement régulier capable de résister au voisinage funeste de l'Arabe nomade, aidé par cette étrange forteresse naturelle du Ledja, qui sera toujours un des plus grands obstacles à la civilisation de la Syrie. La dynastie de Chalcis succomba devant la maison d'Hérode, qui, forte de la protection d'Auguste, de Caligula, de Claude, s'enrichit successivement de ses dépouilles, et qui, si elle ne l'emporta pas beaucoup sur sa rivale, sous le rapport de l'humanité et des mœurs, eut au moins le sentiment d'une politique plus clairvoyante, et fut mêlée à des événements de premier ordre dans l'histoire de l'humanité. »

M. Vincent continue la lecture de son mémoire *sur le Calendrier des Lagides.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, par une lettre d'envoi imprimée et incluse, signée du Señor don Rafael Pardo de Figueroa, lieutenant de vaisseau, à S. Fernando (Andalousie), l'un des exemplaires « *peu nombreux*, » est-il dit, qu'il a publiés de la *Critica del regimiẽto de Navegaciõ* de Mᵉ Pedro de Medina (1563), avec un coup d'œil sur deux autres écrits du même auteur, *Arte de Navegar* (1545) et *Suma de cosmographia* (1561), Cadix, 1867, in-8°.

2° *Deuxième mémoire sur les sépultures en forme de puits* par M. Achille de Rochambeau (br. in-8°, 1867 : 2 exemplaires sans autre destination indiquée).

3° *Revue archéologique* : n° d'avril 1867.

4° M. Renier fait hommage, au nom de M. de Rossi, correspondant, du n° 1 de la 5ᵉ année (janvier-février 1867) du *Bullettino di archeologia cristiana* : « Trois articles, dit-il, ou plutôt trois mémoires, également intéressants, composent ce numéro. Le premier est consacré à la découverte, qui vient d'être faite par notre savant correspondant et par son frère M. Michel de Rossi, du *cimetière de Balbine*, souvent mentionné par les

écrivains ecclésiastiques, mais dont l'emplacement n'avait pas encore été reconnu. Ce cimetière est situé sous la célèbre *vigna Amendola*, à un mille de Rome, à droite de la voie Appienne; c'est un des plus considérables de la campagne romaine. — Dans le deuxième article, M. de Rossi explique et commente avec la science et la sagacité, dont il a donné tant d'autres preuves, une curieuse inscription latine, trouvée récemment à Ostie, et qui semble confirmer la tradition suivant laquelle des rapports auraient existé entre saint Paul et Sénèque. Cette inscription, qui présente tous les caractères paléographiques des monuments du deuxième et du troisième siècle de notre ère, est ainsi conçue :

D · M
M· ANNEO·
PAVLO· PETRO·
M· ANNEVS· PAVLVS·
FILIO· CARISIMO·

Diis Manibus.
Marco Anneo Paulo Petro, Marcus Anneus Paulus filio carisimo.

Les deux *Marcus Anneus,* qui y sont mentionnés, descendaient certainement d'affranchis de la famille du philosophe, qui s'appelait *Lucius Annæus Seneca*, ou de son frère *Marcus Annæus Gallio*, et leurs surnoms, qui ne sont pas d'origine romaine, rappellent, à n'en pas douter, les apôtres saint Pierre et saint Paul. — Enfin, le troisième article contient l'explication d'un certain nombre de lampes chrétiennes trouvées dans les fouilles du Palatin. Cet article est accompagné d'une planche dans laquelle sont représentés les plus intéressants de ces monuments. Leur explication a fourni à M. de Rossi l'occasion de recherches intéressantes sur l'histoire du palais des empereurs romains depuis Constantin jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, et sur l'emploi que l'on faisait de ces lampes, qui n'étaient pas, comme on le croit généralement, destinées toujours à des usages domestiques, mais servaient surtout aux illuminations, ce qui explique le grand nombre de celles que l'on retrouve dans toutes les fouilles que l'on pratique à Rome et aux environs. »

Aux remarques de M. Renier, M. le Président ajoute, relativement à la découverte des lampes chrétiennes du Palatin, les observations suivantes : « Parmi les lampes publiées dans ce cahier de son *Bulletin*, M. de Rossi en cite une qui représente une figure du Christ foulant à ses pieds

un serpent, « sujet très-commun sur les monuments du moyen-âge, dit notre savant correspondant romain, mais rare sur ceux des six ou sept premiers siècles. Je m'en rappelle un seul maintenant, ajoute-t-il, du Vᵉ ou du VIᵉ siècle : le très-beau diptyque du Vatican, dessiné dans la tab. IV du t. III du *Thesaur. diptych.* de Gori. La lampe est postérieure au Vᵉ siècle. » M. le Président fait remarquer qu'on a découvert, en 1845, à Orléans, un grand fragment de vase à couverte rouge, sur lequel se voit une figure de Christ debout, tenant une longue croix, et posé sur un serpent. Cette image si curieuse et vraisemblablement fort antérieure au diptyque a été publiée assez imparfaitement dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (t. XVIII, 1846, pl. II, fig. 9), par M. Vergnaud Romagnési. On sait que la fabrication des vases à couverte rouge s'arrêta d'assez bonne heure ; le curieux fragment exhumé à Orléans, et portant une figure qui offre une grande analogie avec celles qui se voient aux revers des monnaies impériales de la fin du IVᵉ siècle ou des premières années du Vᵉ, mérite donc d'être signalé à l'attention des archéologues. »

L'Académie se forme en comité secret.

M. Renan, rapporteur de la Commission spéciale chargée d'examiner le projet d'un *Corpus inscriptionum semiticarum,* soumet à l'Académie la rédaction des diverses modifications au rapport de la Commission adoptées par elle dans le cours de la discussion qui a occupé les trois séances précédentes. L'Académie, après avoir approuvé cette rédaction, adopte définitivement les conclusions du rapport, qui sera distribué dans un nouveau tirage, destiné à faire connaître en dehors de son sein, et dans l'intérêt de son entreprise, l'ouvrage dont elle vient de décider la publication.

***Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres par la commission spéciale chargée de l'examen du projet d'un* CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM.**

Messieurs,

La Commission que vous avez nommée pour examiner le projet d'un *Corpus inscriptionum semiticarum,* qui vous a été soumis par quatre de nos confrères, a délibéré successivement : 1° sur l'utilité de l'entreprise; 2° sur le plan de l'ouvrage ; 3° sur les voies et moyens d'exécution.

I

En ce qui concerne l'utilité du projet, votre Commission a été unanime pour la reconnaître. Par sa domination dans une partie de l'Afrique; par ses relations scientifiques avec l'Egypte, la Syrie, la Grèce; par les nombreux monuments d'écriture sémitique qu'elle possède déjà dans ses musées; par les missions ou voyages que des savants français ont récemment accomplis; par les études suivies qui, depuis quelques années, ont été faites chez nous des monuments écrits de l'Orient sémitique, la France semble désignée pour donner un tel recueil au monde savant. Un tel recueil, d'un autre côté, doit être mis au-dessus des causes d'interruption qui frappent toutes les œuvres individuelles; il doit être confié à une Compagnie savante ayant des traditions et de la continuité. La Compagnie qui a possédé dans son sein l'illustre fondateur de ces études, l'abbé BARTHÉLEMY, est pour cela naturellement désignée.

II

En ce qui concerne le plan de l'ouvrage, votre Commission a pensé que le recueil devait contenir tous les textes anciens en langues sémitiques, écrits en caractères sémitiques. L'écriture serait ainsi la loi du recueil et en constituerait l'unité. Ni les inscriptions cunéiformes, ni les inscriptions chypriotes, ni les inscriptions libyques (berbères, touaregs), ni les inscriptions de l'Asie Mineure (lyciennes, phrygiennes, etc.), ni les restes d'ancienne écriture zende, pehlvie, arienne, ne devraient, d'après ce principe, être admis dans l'ouvrage. En ce qui concerne les inscriptions cunéiformes, votre Commission pense, en effet, qu'il est mieux de les réserver pour un autre recueil. Ces inscriptions composent à elles seules un vaste ensemble et forment une spécialité scientifique tout-à-fait à-part. Peut-être, au contraire, une dérogation à la loi du recueil devra-t-elle être faite pour les inscriptions chypriotes, libyques, lyciennes, pamphyliennes, etc. Les rédacteurs des *Corpus* grec, latin, égyptien, assyrien, excluront certainement les textes de ce genre; ces textes n'ont d'ailleurs ni assez d'unité pour former un recueil d'ensemble, ni assez d'importance pour former de petits recueils distincts. Il nous semble que c'est à la suite du *Corpus* sémitique, dans un appendice, qu'ils trouveront leur place la plus justifiée.

La limite de temps qu'il convient d'assigner au recueil ne saurait être fixée avec une précision absolue. Le *Corpus* en question devra sans doute être réservé aux textes anciens; il ne contiendra pas les innombrables textes arabes, hébreux, syriaques du moyen-âge ou de ces derniers siècles. L'islamisme, dans un sens général, sera la date à laquelle il faudra s'arrêter, l'islamisme marquant dans l'histoire des peuples, des langues et des écritures sémitiques une époque tout-à-fait tranchée. Une telle date, cependant, ne devra pas être prise trop à la rigueur. Les monuments de l'écriture mendaïte sont tous postérieurs à l'hégire, et cependant ils ne sauraient être omis dans un tableau de la paléographie sémitique. Les plus anciens manuscrits hébreux et beaucoup d'inscriptions hébraïques postérieures à Mahomet devront être pris en considération. On en peut dire autant des inscriptions éthiopiennes et de quelques spécimens d'écriture syriaque.

Enfin, les monuments arabes des premiers temps de l'hégire (monnaies, tessères, manuscrits d'Asselin, papyrus, etc.) ont un si grand intérêt pour la paléographie et se rattachent d'une façon si directe à l'épigraphie du Hauran, du Sinaï, de l'Irak, qu'on ne saurait les négliger dans un ouvrage qui se propose de donner tous les documents pour l'histoire de l'alphabet sémitique. Nous pensons qu'il ne faudrait s'arrêter qu'au moment où l'épigraphie et la numismatique arabes, par la fixation définitive de l'écriture coufique, arrivent à une forme en quelque sorte classique et arrêtée. En d'autres termes, nous croyons qu'ici encore il faudrait procéder par exclusion et ne mettre dans le recueil que ce qui n'est ni l'épigraphie arabe proprement dite, ni l'épigraphie assez uniforme des Juifs et des Syriens du moyen-âge.

Quant à la nature des textes qu'il conviendrait d'admettre dans le recueil, votre Commission croit qu'il faudrait suivre la règle la plus large et donner place : 1° aux inscriptions proprement dites ; 2° aux pierres gravées ; 3° aux monnaies, en donnant toutes les variétés de légendes, mais non les variétés de types ; 4° aux papyrus. Dans la philologie grecque et latine, les recueils épigraphiques, les ouvrages de numismatique, la publication des papyrus, sont distingués à bon droit. Dans les études de paléographie sémitique, vu le nombre relativement restreint des monuments, tous les textes, de quelque nature qu'ils soient, doivent être réunis et rapprochés.

Pour les manuscrits, il est clair que des règles à part sont commandées. Lorsqu'il s'agit des inscriptions, des pierres gravées, des monnaies, des papyrus, aucun choix parmi les textes ne peut être fait. Tous les monuments doivent être publiés et publiés intégralement. Quant aux manuscrits, il ne peut être question ni de publier tous ceux qui sont d'une bonne antiquité, ni, en supposant qu'on fasse un choix, de reproduire d'un bout à l'autre ceux que l'on aurait choisis. D'un autre côté, l'ouvrage que nous concevons, aspirant à présenter tous les matériaux pour l'histoire de l'écriture sémitique, ne saurait omettre des documents aussi importants que certains manuscrits syriaques, les manuscrits arabes d'Asselin, quelques manuscrits samaritains et même hébreux. — Il semble qu'en présentant, dans l'introduction de chaque livre, ou dans des *excursus* à la suite, des spécimens des plus anciens manuscrits, on satisferait à ces nécessités opposées. Le lecteur aurait sous les yeux tous les rapprochements utiles, et la loi générale de l'ouvrage qui est, selon l'usage des recueils épigraphiques, de ne faire aucune exclusion parmi les textes à publier, serait inviolablement maintenue.

Les divisions de l'ouvrage seraient celles de la paléographie sémitique elle-même. La géographie fournirait les sous-divisions. Voici un tableau provisoire qui peut donner une idée de la manière dont ces différentes divisions pourraient être coordonnées entre elles.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

exposant le plan de l'ouvrage et déterminant les limites du sujet.

LIVRE Ier. — INSCRIPTIONS PHÉNICIENNES, PUNIQUES ET NÉO-PUNIQUES.

CHAPITRE PREMIER. *Phénicie.*

Inscriptions de Sidon, d'Oumm-el-Awamid. Monnaies de la Phénicie.

CHAPITRE II. *Chypre.*

Inscriptions de Cittium, de Larnax Lapithou. Monnaies de Cittium et Marium.

CHAPITRE III. *Egypte.*

Inscriptions d'Ipsamboul, d'Abydos, etc.

CHAPITRE IV. *Asie Mineure.*

Inscription bilingue de Limyra (peut-être araméenne).

CHAPITRE V. *Athènes.*

Inscriptions.

CHAPITRE VI. *Carthage et Afrique.*

A subdiviser par localités. Inscriptions néo-puniques. Monnaies.

CHAPITRE VII. *Sicile et îles voisines.*

Inscriptions. Monnaies.

CHAPITRE VIII. *Malte.*

Inscriptions. Monnaies.

CHAPITRE IX. *Sardaigne.*

Inscriptions. Pierres gravées.

CHAPITRE X. *Marseille.*

Inscription unique.

CHAPITRE XI. *Espagne.*

Monnaies.

CHAPITRE XII.

Pierres gravées de provenance incertaine.

LIVRE II. — INSCRIPTIONS JUIVES.

CHAPITRE PREMIER. *Palestine.*

Inscriptions de Jérusalem, des synagogues de Galilée. Monnaies.

CHAPITRE II. *Crimée.*

Inscriptions funéraires.

CHAPITRE III. *Rome et Italie.*

Inscriptions funéraires.

CHAPITRE IV. *Espagne et Gaule.*

Inscriptions funéraires.

CHAPITRE V.

Pierres gravées.

CHAPITRE VI.

Inscriptions samaritaines.

EXCURSUS

contenant des *fac-simile* d'anciens manuscrits hébreux et samaritains.

LIVRE III. — INSCRIPTIONS ARAMÉENNES PROPREMENT DITES.

CHAPITRE PREMIER. *Assyrie.*

Briques avec inscriptions en caractères cunéiformes et en caractères sémitiques; poids avec inscriptions; pierres gravées; plats de Babylone (d'origine juive) avec inscriptions.

CHAPITRE II. *Egypte.*

Inscriptions. Papyrus.

CHAPITRE III. *Asie Mineure.*

Monnaies de Cilicie et de Cappadoce.

LIVRE IV. — INSCRIPTIONS PALMYRÉNIENNES.

CHAPITRE PREMIER. *Palmyre.*

Inscriptions, terres cuites, etc.

CHAPITRE II. *Rome.*

Inscriptions.

CHAPITRE III. *Afrique.*

Inscriptions de soldats palmyréniens.

LIVRE V. — INSCRIPTIONS NABATÉENNES.

CHAPITRE PREMIER. *Hauran et Petra.*

Inscriptions. Monnaies des rois.

CHAPITRE II. *Mont Sinaï.*

Inscriptions.

LIVRE VI. — INSCRIPTIONS SYRIAQUES.

CHAPITRE PREMIER.

Inscriptions en estranghélo. Monnaies des rois d'Edesse.

CHAPITRE II.

Monnaies de la Characène.

EXCURSUS

contenant des spécimens de paléographie : manuscrits estranghélo du Musée britannique, etc.

LIVRE VII. — INSCRIPTIONS MENDAÏTES.

CHAPITRE PREMIER.

Inscriptions d'Abou-Shadr, etc.

EXCURSUS

contenant des spécimens de manuscrits.

LIVRE VIII. — INSCRIPTIONS ARABES PRIMITIVES.

CHAPITRE PREMIER.

Inscription bilingue du Ledja ; inscription de la Koubbet-es-Sakhrah, etc. *Fac-simile* des plus anciennes monnaies musulmanes, tessères en verre, etc.

CHAPITRE II.

Diplômes sur papyrus.

EXCURSUS

contenant des spécimens des plus anciens manuscrits arabes.

LIVRE IX. — INSCRIPTIONS HIMYARITES.

CHAPITRE PREMIER.

Inscriptions de l'Yémen.

CHAPITRE II.

Inscriptions himyarites de l'Abyssinie.

CHAPITRE III.

Inscriptions du Safa.

CHAPITRE IV.

Monnaies.

LIVRE X. — INSCRIPTIONS ÉTHIOPIENNES.

CHAPITRE PREMIER.

Inscriptions.

CHAPITRE II.

Monnaies.

EXCURSUS

contenant des spécimens de manuscrits.

APPENDICE.

Inscriptions lyciennes.

Inscriptions de Xanthe, de Myra, etc. Monnaies.

Inscriptions pamphyliennes.

Inscriptions et monnaies.

Inscriptions phrygiennes.

Inscriptions.

Inscriptions chypriotes.

Inscriptions de Paphos, de Soli, d'Amathonte. Table de bronze de Dali. Monnaies.

Inscriptions berbères.

Inscriptions de Tougga. Inscriptions sur les rochers, etc.

On s'appliquerait avant tout à donner la représentation la plus exacte possible de chaque monument. Pour cela, les récentes inventions par lesquelles on a cherché à assujettir la photographie aux procédés de la typographie devront être employées. Diverses enquêtes qui ont déjà été faites à ce sujet par votre Commission donnent l'espoir qu'on pourra concilier sur ce point important les exigences de l'économie et le besoin qu'a la science de reproductions où n'intervienne la main d'aucun dessinateur ni d'aucun graveur. Dans les limites du possible, toute interprétation personnelle dans la reproduction de tels monuments doit être évitée. Il est permis d'espérer que les représentations en fac-simile pourront, sans exception, être insérées dans le texte de l'ouvrage, en d'autres termes, qu'on pourra éviter de constituer un atlas de planches distinct du texte. Un format analogue à celui des *Inscriptions de l'Algérie* de M. Léon Renier, ou du *Corpus in-*

scriptionum latinarum de l'Académie de Berlin, suffirait, ce semble, pour obtenir ce résultat. Une feuille double sur onglet pourrait être affectée aux plus grands monuments.

Après la reproduction, le plus souvent en *fac-simile,* du monument, on donnerait la transcription en caractères typographiques (hébreux, arabes ou syriaques), une traduction où l'on distinguerait soigneusement ce qui est certain, probable, douteux. Sur les passages douteux, on énumérerait les différentes opinions. Pour chaque monument, on donnerait l'histoire succincte de sa découverte, de son interprétation, une bibliographie aussi complète que possible de tous les écrits où il en a été traité. En tête de chaque livre, il y aurait une introduction paléographique et historique.

En ce qui concerne la langue dans laquelle il conviendra de rédiger le recueil, votre Commission a pensé que le latin aurait l'avantage d'offrir un langage scientifique concis, exact, fixé jusque dans ses moindres formules, excluant toute couleur personnelle dans le style, prévenant la tentation des développements étrangers au plan strict de l'ouvrage. Les grand recueils du même genre qui se publient à l'étranger sont écrits en latin. L'ouvrage que nous vous proposons ne devant servir qu'aux personnes d'une instruction étendue, nous croyons que l'emploi de cette langue ne risquera d'écarter aucun des lecteurs auxquels le livre pourra être utile.

III

Quant au mode d'exécution, la Commission a pensé que la rédaction de l'ouvrage devait être confiée à une Commission permanente de six personnes choisies parmi vous. Dans une telle entreprise, la perfection du travail doit être préférée à la hâte, bien légitime, du reste, de voir paraître promptement quelque fruit de ce travail. L'exécution de la plupart des reproductions de monuments, un vaste dépouillement des collections orientales, philologiques, archéologiques, précéderont nécessairement toute publication. Au système des livraisons successives, qui eût entraîné de nombreux *addenda*, votre Commission a préféré le système de publication par tomes. Du reste, sur ce point, comme sur bien d'autres, l'expérience enseignera la règle qui aura le plus d'avantages et le moins d'inconvénients.

Il nous est difficile, dans l'état présent de la question, de vous offrir un devis rigoureux. Bien que le contenu de l'ouvrage soit déjà mesuré pour nous avec exactitude, le nombre des volumes et les frais dépendront de l'étendue des notices, de la capacité des tomes, du caractère plus ou moins compacte, des modes de reproduction qui seront adoptés. Que l'Académie, néanmoins, ne craigne pas de se voir entraînée dans une publication en quelque sorte indéfinie. Quoique très-variée, l'épigraphie sémitique est malheureusement assez bornée. Des chiffres seraient ici peu instructifs, les textes étant d'une étendue très-inégale et devant entraîner des développements plus inégaux encore. En choisissant un format et une justification convenables, il ne serait pas impossible de faire tenir tout l'ouvrage en deux volumes. Jamais, en tout cas, le recueil que nous vous proposons n'atteindra à beaucoup près les recueils d'inscriptions grecques, latines ou chrétiennes, même dans le cas de découvertes inattendues, que vous êtes les premiers à désirer.

Reste un point essentiel, celui des ressources financières. M. le Secrétaire perpétuel, Messieurs, a singulièrement facilité cette partie de notre

tâche en portant la question devant M. le Ministre de l'instruction publique, qui a bien voulu accueillir avec faveur une première ouverture. Nous avons l'espoir fondé que le recueil qu'il s'agit d'entreprendre sera officiellement classé parmi les travaux dont l'Académie est chargée, et qu'une annuité régulière y sera affectée.

En un mot, Messieurs, il nous a semblé, après un mûr examen, que l'exécution du projet qui vous a été soumis est possible. Comme, d'un autre côté, il est éminemment utile à la science et doit contribuer à l'honneur de notre Compagnie, nous n'hésitons pas à vous en proposer l'adoption. Pour résumer l'état présent de l'affaire en articles susceptibles d'être votés, nous vous demandons : 1° d'adopter en principe le projet que nous venons de vous exposer; 2° de nommer une Commission chargée de rassembler les matériaux et de préparer la publication; 3° de donner à votre Secrétaire perpétuel les pouvoirs nécessaires pour suivre les démarches qui peuvent assurer l'exécution de l'ouvrage. La Commission que vous nommerez réglera plus tard et vous soumettra les points qu'il n'est pas opportun pour le moment de discuter en détail. »

Séance du vendredi 26.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Il n'y a pas de correspondance.

L'ordre du jour appelle la nomination de la Commission de publication du *Corpus* des inscriptions sémitiques, dont le projet a été définitivement adopté dans la dernière séance. — Sont nommés à la majorité absolue des voix, pour former ladite commission : MM. de Saulcy, Mohl, de Longpérier, Renan, de Slane, et Waddington.

M. Vincent continue et termine sa lecture « *Sur le calendrier des Ptolémées.* »

Il résume d'abord, comme il suit, ses communications postérieures à celle du 8 mars.

« 1° Pour confirmer l'interprétation qu'il a donnée, d'après Saint-Martin, de la locution παραλαβεῖν τὴν βασιλείαν παρὰ τοῦ πατρός, il cite un passage de Porphyre rapporté par Eusèbe, où cette locution, appliquée à Alexandre II prenant la couronne des mains de Cléopâtre, ne peut laisser aucun doute sur l'exactitude du sens que lui a donné Saint-Martin, car on y voit en propres termes Alexandre, παραλαβὼν παρὰ Κλεοπάτρας τὴν ἐξουσίαν, *gouvernant conjointement avec elle*, μετ' αὐτῆς ἄρξαντι.

2° Une quatrième double date, empruntée au recueil des papyrus

du Louvre, et d'après laquelle le 25 thoth est identifié au 4 xandicos en l'an 26 de Philométor, sert à M. Vincent pour démontrer mathématiquement, par sa comparaison avec la date (déjà citée) relative à l'an 18 *du même souverain*, que le calendrier macédonien ptolémaïque était effectivement *luni-solaire* et non pas seulement lunaire, et que de plus il était absolument conforme aux règles d'intercalation établies par Méton.

3° La comparaison des 4 doubles dates employées *prouve* que le commencement de l'année ptolémaïque n'était pas le même sous Epiphane que sous Evergète, et que sous Philométor il avait encore changé.

4° Le décret de Canope plaçant la fête de la naissance d'Evergète dans le mois *dios*, et le décret de Memphis (pierre de Rosette) plaçant la fête de la naissance d'Epiphane au 30 mésori, jour que le calcul ramène au milieu du mois *dios* pour l'époque de l'avénement d'Epiphane, M. Vincent se trouve amené en conséquence à émettre cette *conjecture* qui paraît justifiée par les faits, savoir : que le mois lunaire pendant lequel était né l'héritier de la couronne, en déterminant l'éponymie du nouveau roi, prenait le nom de *dios* en même temps que le premier rang, le jour où ce prince montait sur le trône, et cela nonobstant le nom, quel qu'il fût, du mois qui terminait le règne précédent.

Il serait fort intéressant de savoir si le même fait s'est produit à l'avénement de Philométor. Malheureusement, l'absence de toute indication relative à son jour natal nous laisse hors d'état de faire cette vérification......

Quoi qu'il en soit, ce qui vient d'être dit suffit pour permettre de *supposer* que les dates des événements spécialement relatifs aux personnes royales, que notamment les années de leur règne ne se réglaient pas sur l'année solaire, mais qu'on les rapportait à l'année ou plutôt au mois lunaire. Au reste, ce n'est pas seulement sous les Ptolémées (semble-t-il) que les choses se passaient ainsi ; et c'est certainement là que se trouve l'explication des faits curieux si bien mis en relief par notre savant confrère, M. de Rougé, dans ses leçons au Collége de France, notamment celui d'après lequel Thouthmès III, après avoir daté de l'an 22 de son règne les

faits advenus pendant le mois de pharmouti, date tout à coup de l'an 23 en arrivant aux premiers jours de paschon. Mais c'est que, dans l'intervalle (c'est encore M. DE ROUGÉ qui le dit), était survenue une néoménie et une fête éponyme du roi, savoir : celle de la commémoration de son avénement au trône.

A cette occasion, que l'on me permette de rappeler ici une opinion que j'ai précédemment émise, c'est que « dans une multitude » de cas où M. Brugsch est amené (dans son ouvrage si instruc» tif (1) à signaler ce qu'il nomme la *fête du nouvel an*, c'est la *fête* » *de la nouvelle lune* qu'il faudrait dire.... »; et de plus (je le répète encore), « M. Brugsch lui-même a donné toutes les raisons et » dit tout ce qu'il fallait dire pour entraîner son lecteur à adopter » cette irrésistible conclusion ».

Malheureusement, je ne me le dissimule pas, il manque à ces propositions, bien hardies de ma part, une condition bien essentielle et sans laquelle elles risquent fort de rester lettre morte : cette condition, c'est le cachet de notre confrère......

Nous avons maintenant à nous occuper du décret de Canope. Or, ce monument est daté de l'an 9 d'Evergète, le 7 du mois macédonien apelléos, qui est, dit le texte, le 17 de tybi pour les Egyptiens. D'après le canon des rois tel qu'il est admis par M. Champollion-Figeac, l'an 9 d'Evergète correspondrait, ou du moins le 17 tybi de cette année appartiendrait à l'an 510 de Nabonassar, dont le premier thoth est identique au 22 octobre de l'an 239 avant Jésus-Christ, compté à la manière des chronologistes ; et par suite, le 17 tybi, 137ᵉ jour de l'année, serait identique au 7 mars de l'an 238. Or, ce jour devant aussi être identique au 7 apelléos, il s'ensuit qu'il eût dû y avoir nouvelle lune dans les derniers jours de février du calendrier julien, afin que le 1ᵉʳ apelléos pût être identique au 1ᵉʳ mars. Or, si l'on essaye de vérifier cette conséquence, la recherche ne réussit pas mieux que celle précédemment faite pour l'an 196 : car on trouve qu'il y eut nouvelle lune le 5 mars 238 dans la soirée, ce qui donne un résultat

(1) *Matériaux pour servir à la reconstruction du calendrier des anciens Egyptiens.*

incompatible avec les conditions du problème tel qu'il est posé. Pour trouver une nouvelle lune suffisamment rapprochée du 1er mars, il faut remonter jusqu'à l'an 243 avant notre ère, année dont le commencement appartient à l'an 505 de Nabonassar.

Cette époque convient parfaitement au problème : car, le 1er thoth de l'an 505 de Nabonassar tombant le 23 octobre 244, le 17 tybi coïncide avec le 8 mars 243. Or, la nouvelle lune précédente arrivant justement le 1er mars dans la matinée, le 2 mars a pu convenablement être pris pour premier jour d'un mois macédonien ; et, en supposant que ce mois soit apelléos, on obtient le 8 mars ou 17 tybi pour le 7 apelléos.

Une autre raison confirme d'ailleurs cette solution et lui donne un caractère en quelque sorte impératif. C'est un passage du décret, passage dont nous n'avons pas encore parlé, et d'après lequel le lever de l'étoile d'Isis a eu lieu, dit le texte, le 1er du mois payni, ce qui revient à dire, pour nous, que le 20 juillet julien était cette année-là tombé le 1er payni. Or, dans l'année 509 de Nabonassar où nous placerait le canon de M. Champollion-Figeac, le 20 juillet est tombé, non pas le 1er payni, mais le 2, ce qui est formellement contredit par le texte du décret. Les seules années pour lesquelles le 20 juillet julien est tombé le 1er payni, sont les années de Nabonassar qui ont commencé au 23 octobre, c'est-à-dire les années 504, 505, 506, 507 ; et, pour ces quatre années, le 1er thoth est identique au 23 octobre des années juliennes respectivement correspondantes, savoir : 245, 244, 243, 242. Ainsi, quand le décret dit que le lever de l'étoile d'Isis a eu lieu cette année-là le 1er payni, il faut entendre que c'est le 1er payni de l'année 504 de Nabonassar, identique au 20 juillet de l'année julienne 244 comptée à la manière des chronologistes. De cette façon, le 17 tybi suivant, c'est-à-dire le 17 tybi de l'an 505 de Nabonassar, correspond au 8 mars de l'année julienne 243, comme on vient de le voir.

Quant à la difficulté que trouveront les historiens de l'Egypte ptolémaïque à transporter le règne d'Evergète 5 ans plus haut qu'on ne le fait ordinairement, il y a pour la lever un moyen aussi naturel que facile, c'est de supposer que Ptolémée Philadelphe aura fait pour son fils Evergète ce que Ptolémée Soter avait fait

pour Philadelphe, et que plus tard Ptolémée Philopator fit pour Epiphane.

Il suffit donc de supposer qu'Evergète commença de régner du vivant même de son père, c'est-à-dire 5 ans avant la mort de Philadelphe, arrivée, croit-on, en l'an 501 de Nabonassar, 247 avant J.-C. Du reste, ce fait pourrait être la conséquence d'une abdication de la part de Ptolémée Philadelphe, mais il paraît plus probable que ce fut par suite d'une association entre le père et le fils, usage commun dans la famille des Ptolémées, dont nous avons plus haut cité des exemples ; et cet événement dut arriver en l'an 496 de Nabonassar, 252 avant notre ère. De cette manière, la 9e année de règne d'Evergète mentionnée dans le décret de Canope doit se compter à partir de l'année 31e du règne de Philadelphe, et non de son année 36e, date de sa mort.

Au reste, il n'est pas sans exemple que, dans des circonstances analogues, deux supputations différentes aient été employées pour désigner et caractériser les années de règne d'un même souverain de la dynastie des Lagides. Ainsi, notre savant confrère M. Brunet de Presle mentionne, à la page 39 du volume des Papyrus, deux pétitions distinctes émanées des prêtresses de Cléopâtre, et datées, l'une, de l'an 19 de Philométor, et l'autre, de l'an 7, quoique ces deux pétitions soient de la même année. Cela tient à ce que dans l'une des pétitions, écrite sous le gouvernement d'Evergète [II], je cite M. Brunet de Presle, « on désignait l'année d'après lui seul et » sans tenir compte de son frère », tandis que plus tard « Philo- » métor étant remonté sur le trône, on lui a compté les années » antérieures, comme s'il n'avait pas cessé de régner ».

Il me reste peu de choses à dire pour terminer : une remarque pourtant me semble assez importante, c'est que, dans le décret de Canope, la date du jour de la naissance du roi et celle du jour de sa prise de possession sont exprimées uniquement en fonction du calendrier macédonien, tandis que dans le décret de Memphis (pierre de Rosette) les dates analogues, bien que paraissant intrinsèquement liées au calendrier et aux usages macédoniens, sont toutefois exprimées suivant la nomenclature égyptienne. Il y a plus, c'est que l'expression macédonienne apelléos du décret de Canope

y est traduite phonétiquement dans le texte hiéroglyphique, tandis que rien de semblable n'apparaît dans le second monument.....

Cela prouve que, dans l'intervalle de 44 ans qui sépare les deux décrets, le gouvernement était devenu plus égyptien. Mais quant au but principal du premier décret, qui était de faire remplacer l'usage de l'année vague par celui de l'année fixe, il ne paraît pas admissible qu'on y ait donné suite immédiatement, puisqu'il est démontré par les documents historiques discutés dans mes précédentes communications, que c'est à partir seulement de l'époque d'Auguste, que l'année officielle du gouvernement égyptien est devenue fixe, de vague qu'elle avait été jusque-là. »

Note additionnelle lue par **M.** VINCENT *à la suite de la communication précédente.*

« A la ligne 46 du texte grec de l'inscription de Rosette se trouve une lacune que notre illustre prédécesseur M. LETRONNE a remplie avec les mots [τὴν τοῦ μεχεὶρ ἑπτακαιδεκάτην], dont le sens se trouve complété à la ligne 47 par ceux-ci : ἐν ᾗ παρέλαβεν τὴν βασιλείαν παρὰ τοῦ πατρός. Au contraire notre confrère et ami M. Charles LENORMANT remplissait la lacune citée en y introduisant le mot φαωφὶ au lieu du mot μεχείρ. De plus, le premier de ces deux savants concluait de diverses circonstances, que le texte grec était la rédaction originale et que l'égyptien en était la traduction, tandis que, suivant son contradicteur, le grec n'était qu'une version du texte égyptien.

Les raisons pour et contre chacune des deux opinions sont assez connues pour que je n'aie point à les reproduire ici. Je me contenterai de dire que sur les deux points je suis complétement de l'avis de mon illustre ami. D'abord, comment un décret rendu par les prêtres égyptiens en l'honneur du roi aurait-il pu ne pas être égyptien avant tout ? Ensuite, il n'est pas jusqu'aux raisons données par LETRONNE à l'appui de son opinion, qui ne me paraissent justement témoigner contre elle : « Jamais, dit-il, un Grec n'a pu » écrire, par exemple, ΤΡΙΑΝΑΔΑ ni ΙΞΡΩΝ .» Mais cependant, si le texte original était grec, comment n'aurait-on pas commencé

par l'écrire en grec et par le faire transcrire en grec, par la main d'un Grec sachant sa langue?

Il est bien évident d'ailleurs que si, comme le dit notre savant confrère M. Brunet de Presle, « dans les actes émanés des Pto- » lémées et qui portent une double date, c'est la date macédo- » nienne qui est énoncée la première », ce n'est nullement une raison pour qu'il en soit de même des actes émanés du sacerdoce égyptien ; on pourrait presque dire que, dans ce second cas, c'est le contraire qui doit avoir lieu.

Peut-être y aurait-il aussi quelque induction analogue à tirer relativement au décret de Canope, de la circonstance singulière que présente par deux fois (l. 3 et l. 58) le texte grec dans la transcription de la date du 17 tybi, date qui évidemment a été tracée, après coup, dans un espace réservé et beaucoup plus que suffisant pour la contenir. On ne peut voir en cet endroit de rature ni de lacune, puisque rien ne saurait être intercalé parmi les éléments d'un quantième de mois tel que ἑπτακαιδεκάτῃ.

Quant au choix à faire entre les deux mots μεχεὶρ et φαωφὶ, Lenormant a judicieusement établi, je crois, la distinction qu'il fallait faire entre la cérémonie du couronnement, τὴν πανήγυριν τῆς παραλήψεως τῆς βασιλείας, cérémonie qui eut effectivement lieu à Memphis le 18 méchir, et la cérémonie de la première prise de possession, laquelle est exprimée par les mots ἐν ᾗ παρέλαβεν τὴν βασιλείαν παρὰ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ. Lenormant remarque en outre que, dans la première acception, le mot βασιλεία est représenté dans le texte hiéroglyphique par *une colonne à chapiteau en forme de lotus ouvert, surmontée de deux cornes de taureau, l'extrémité du lituus étant posée en travers de la corne gauche,* tandis qu'au contraire, quand il s'agit de l'avénement du jeune prince à la couronne par la volonté de son père, le mot βασιλεία est exprimé par l'emblème ordinaire de la royauté, *la tige de roseau.*

Je conclus en conséquence (et, à mon humble avis, Lenormant a eu raison de supposer) que le passage manquant à la ligne 46 devait faire allusion au premier avénement. »

M. de Rougé continue sa communication *sur les invasions des*

peuples de la Méditerranée en Egypte vers le XIV[e] siècle avant notre ère.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Littré, la 15[e] livraison (ING-LAR) de son *Dictionnaire de la langue française.*

2° De la part de l'Académie impériale des sciences de Vienne, I. *Comptes rendus des séances de la classe d'histoire et de philosophie*, t. 53, cah. 1-3. — II. *Archiv für österreichische Geschichte*, XXXVI, fasc. 2. — III. *Fontes rerum austriacarum. Diplomata*, XXVI, 2.

3° *Mémoires de la Société des Antiquaires de France :* t. 29[e] (3[e] série, t. IX), 1866, in-8°.

4° *L'Année géographique*, etc. par M. Vivien de Saint-Martin : 5[e] année (1866).

5° *Un chapitre de géographie orientale au moyen âge du* VII[e] au XV[e] *siècle*, par le même. (Extr. des *Nouvelles Annales des Voyages*, in-8°).

6° *De la moralité dans le droit*, par M. Aldrick Caumont, avocat au barreau du Havre (1864, br. in-8°).

7° *Archéologie héraldique. — Le roy d'armes. — Jurisprudence nobiliaire*, par le marquis de Magny (Claude Drigon), ancien juge d'armes de l'ordre de Malte (Florence, 1867, gr. in-4°).

8° *Revue archéologique du Midi de la France :* n[os] 10 et 11 (mars et avril 1867).

Est présenté pour le concours du prix Volney, par l'entremise de M. Garcin de Tassy, un ouvrage intitulé *Du langage. Essai sur la nature et l'étude des mots et des langues*, par M. Alb. Terrien Poncel, etc. (1 vol. in-8°, en double exemplaire). — Ajourné, vu la date de présentation, au concours de 1868.

M. le Président fait hommage, au nom des auteurs, de l'ouvrage intitulé « *Chefs-d'œuvre de l'art antique : Architecture. — Peinture. — Statues*, etc., *tirés des diverses collections publiques et principalement du Musée royal de Naples*, dessinés et gravés par les meilleurs artistes italiens. 1[re] série. *Monuments de la vie des anciens*, t. I, 74 pages de texte par F. Robiou, professeur de l'Université, et 19 planches. — 2[e] série : *Monuments de la peinture et de la sculpture :* 24 pages de texte par Fr. Lenormant, sous-bibliothécaire de l'Institut, et 19 pl.

L'Académie se forme en comité secret.

MOIS DE MAI.

Séance du vendredi 3.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

M. le Secrétaire perpétuel lit l'extrait d'une lettre de M. le sénateur surintendant des beaux-arts, en date du 29 avril, par laquelle M. le surintendant remercie de nouveau l'Académie du concours efficace que l'administration a trouvé près d'elle pour la rédaction des inscriptions destinées au piédestal de la statue équestre de l'empereur Napoléon Ier, qui doit être érigée à Grenoble.

M. Miller communique à l'Académie *trois hymnes orphiques inédits*, dont il donne la traduction et sur la source desquels il promet de s'expliquer plus tard.

M. le Président communique le dessin d'un bronze antique trouvé dans le Nord de la France, et sur lequel il lit la note suivante de M. Deschamps de Pas.

Note sur un objet gaulois, en bronze, ayant servi de sommet de casque.

« L'objet que nous avons l'honneur de soumettre à l'Académie est entré dans les collections du musée de Saint-Omer depuis quelques années. Il représente une tête de sanglier terminée par un appendice en forme de croissant. Il est monté sur une espèce de socle quadrilatère, portant à sa partie inférieure un anneau, ou plutôt un demi-cercle vertical. Un autre anneau existe à la base de la tête de sanglier et derrière elle. Nous avons ici évidemment sous les yeux un produit de l'art gaulois, remontant vraisemblablement à une époque voisine de celle qui vit succomber l'indépendance de nos ancêtres. Le sanglier, comme on le sait, était l'emblème de la nation ; il se trouve reproduit sur nombre de médailles ; il figurait au sommet des enseignes militaires. M. de la

SAUSSAYE, dans un mémoire inséré dans la *Revue numismatique*, année 1840, a démontré suffisamment le fait que nous avançons. Quant au croissant qui termine la tête de sanglier, on le retrouve fréquemment parmi les objets provenant de la décomposition des types, sur les médailles gauloises, et notamment sur celles des Volces-Tectosages (1). Sans se prononcer sur la valeur de ce symbole, on peut admettre sans difficulté qu'il doit se rapporter à la religion des Gaulois. Remarquons d'ailleurs qu'au point de jonction de la tête de sanglier et du croissant se trouvent trois appendices en forme de feuilles lancéolées, rappelant par leur nombre le symbolisme de la triade, que l'on retrouve si souvent dans toutes les religions de l'antiquité, et notamment dans celle de la Gaule. Nous ne croyons donc pas nous tromper sur l'intérêt qu'offre cet objet, qui nous semble représenter réunis divers symboles nationaux et religieux des Gaulois. — Quelle était sa destination? Nous pouvons le conclure par analogie. L'on rencontre dans diverses collections des anneaux de bronze, portés sur une base carrée ou ronde et terminés à la partie inférieure par un demi-cercle vertical. Les bas-reliefs de la colonne Trajane nous montrent que c'était un ornement posé au sommet des casques des soldats romains. Nous aurions donc ici le sommet d'un casque gaulois, et, d'après l'importance de la représentation, nous pourrions en induire qu'il a appartenu à un chef de cette nation. L'anneau fixé sous la tête de sanglier aurait servi à attacher les fanons ou lambrequins devant compléter l'ornement du guerrier. —Cet objet, donné au musée de Saint-Omer par son possesseur, a été trouvé, à ce que nous croyons, dans les environs de Reims. »

M. BRUNET DE PRESLE signale à l'attention de l'Académie divers passages des *Agrimensores* ou *Gromatici scriptores* (2) qui peuvent jeter du jour sur la destination de certains monticules ou *tumuli* que l'on a pris pour des tombeaux, bien qu'on n'ait pas trouvé

(1) Voy. le mémoire de M. DE LA SAUSSAYE, dans la *Revue numismatique*, année 1866, p. 389 et suivantes.

(2) *Gromatici veteres* ex recens. Caroli Lachmanni. Berolini, 1848-1852, 2 vol. in-8°.

dans l'intérieur de traces de sépulture, mais seulement des cendres, des charbons et des fragments de vases de terre. Un membre de l'Académie des Inscriptions avait émis l'opinion que quelques-uns de ces prétendus *tumuli* pourraient bien avoir marqué des limites. Cette conjecture a été combattue ; mais les passages suivants, qui paraissent très-formels, n'ont pas été produits dans la discussion. Le premier passage est de Siculus Flaccus, *De conditionibus agrorum*. Cet auteur rappelle l'usage ancien, lorsqu'on voulait établir une limite et particulièrement un *trifinium*, d'offrir un sacrifice et de dresser la pierre qui devait servir de borne sur les restes mêmes du sacrifice. *Consumptisque igne omnibus dapibus, super calentes reliquias lapides conlocabant atque ita diligenti cura confirmabant.* Lorsque l'usage des sacrifices eut cessé avec le polythéisme, on continua à placer sous les bornes de la cendre, des charbons, des fragments de poterie ou de verre, ou de la chaux, matières inaltérables et faciles à reconnaître après des siècles. « *Aliquibus terminis*, dit le même Flaccus, *nihil subditum est*, *aliquibus vero aut cinis aut carbones aut testea aut vitrea fracta aut asses subjectos aut calcem aut gypsum invenimus. Quæ res tamen, ut supra diximus, voluntaria est. Carbo autem aut cinis quare inveniatur*, *una certa ratio est : quæ apud antiquos est quidem observata, postea vero neglecta...* » Il est assez remarquable que dans plusieurs parties de la France cet usage de déposer des charbons ou des fragments de tuile sous les bornes soit encore observé par les arpenteurs, qui peuvent, en cas de contestation ou d'incertitude, reconnaître une borne formée d'une pierre brute et sans marque gravée. Le passage le plus intéressant pour la question qui nous occupe est tiré de deux écrivains nommés Faustus et Valerius VV. PP., qui, chargés des délimitations en Afrique et en Gaule (j'ignore à quelle époque), *per Gallias et per Africam dum assignaremus...*, ont souvent, disent-ils dans leur latin agreste, employé pour limites des monticules de terre, dans l'intérieur desquels ils avaient mis des charbons, de la cendre et des fragments de poteries. « *In limitibus vero ubi rariores terminos constituimus, monticellos plantavimus de terra quos* BOTONTINOS *appellavimus et intra ipsos carbones et cinus et testa tusa cooperuimus.* »

M. Lenormant, autorisé par le bureau, lit la note suivante :

« *Sur une inscription himyaritique inédite.* »

« L'inscription que j'ai l'honneur de placer sous les yeux de l'Académie appartient à M. Bonnetty, le savant directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, et lui a été rapportée d'Aden, il y a 22 ans, par un chirurgien de notre marine de l'Etat. Elle est gravée sur un morceau de roche madréporique, grossièrement taillé de manière à rappeler la forme d'une tête d'animal, aplani sur une seule de ses faces, et surmonté de deux cornes.

En voici le texte :

Les mots y sont séparés par un trait vertical, comme dans l'immense majorité des inscriptions himyaritiques jusqu'à présent connues. L'écriture de toutes les lignes procède de droite à gauche. Quant à la transcription, elle ne donne lieu à aucune hésitation possible, l'alphabet des anciens habitants de l'Yémen étant parfaitement connu et certain depuis les travaux de Fresnel, et le monument ne présentant pas de formes douteuses ou nouvelles.

En employant, à l'exemple de M. Osiander, les lettres hébraïques à la transcription, on obtient :

עמהטם ב־
־ן עכן עב־
־ד יתעם ה־
קני רעת

Nous croyons qu'il est possible, dans l'état actuel de la science, de donner une traduction complète de cette inscription.

עמהטם est un nom propre viril, de la classe de ceux qui sont composés de עם, *gens*, avec un autre mot, noms, qui indiquent en général une parenté, comme en hébreu עמינדב, *cognatus principis*, עמיהוד, *cognatus Judae*, c'est-à-dire *civis Judae*, ou bien une marque de service, d'addiction, par suite de l'incorporation des esclaves dans la famille, comme en hébreu עמיאל, *ex familia Dei*, c'est-à-dire *servus Dei*, עמיזב־, *ex familia largitoris*, c'est-à-dire *servus largitoris* (*Jehovae*).

On connaît déjà un autre nom propre himyaritique de cette classe; c'est celui de עמאמי, *cognatus veritatis*, *cum quo veritas est*, qui se lit dans les inscriptions n°s 32 et 39 de la publication de Fresnel. Le sens du second radical du nom que nous avons ici, הטם, est inconnu. Je ne vois rien d'analogue dans les autres idiomes sémitiques; c'était probablement une racine propre à la langue des Himyarites.

בן, « fils », c'est un des mots les plus connus de la langue himyaritique, un de ceux qui se présentent le plus fréquemment. Le sens ne saurait être un seul instant douteux, et il avait été déjà déterminé par Fresnel.

עכן. Voici un nom propre qui se trouve dans la Bible (Jos. VII, 1; X II, 20). Gesenius le croit synonyme de עכר et le traduit *affligens*, u pposant que c'est un surnom venu des malheurs que l'homme ainsi appelé dans le livre de Josué attira par son sacrilége sur le peuple d'Israël. Mais notre inscription montre que c'est un véritable nom propre, et non pas un surnom; dès lors il est impossible pour quiconque connaît les usages antiques d'y attribuer ce sens de mauvais augure. Nous croyons donc préférable l'étymologie proposée par Castell, qui rapproche ce nom du chaldaïque עכנא, *serpens*, עכן, *intorsit*, *convolvit in gyrum quasi serpens*.

עבד יתעם. Nous avons ici le mot עבד, « serviteur de », suivi d'un nom propre. L'idée la plus naturelle et la plus vraisemblable est de voir dans ce nom celui d'une divinité comme dans la composition du nom propre עבדכלל fourni par une des inscriptions de Fresnel (n° 3) et porté par un roi de l'Yémen (Caussin de Perceval, *Histoire des Arabes*, t. I, p. 187), et d'un autre fourni par les auteurs musulmans comme l'appellation de deux rois Himyarites (Caussin de Perceval, t. I, p. 41 et 60), عبد شمس. עבד יתעם nous paraît donc, dans l'inscription de M. Bonnetty, constituer une formule exactement semblable à l'idéogramme assyrien, « dévot à », qui se lit sur tous les cylindres à légendes cunéiformes entre le nom du propriétaire de l'objet et un nom divin, et au הקרב הדד, *addictus*, *devotus Hadado*, qui suit le nom du possesseur sur un cylindre à légende araméenne du Musée Britannique (A. Levy, *Phönizische Studien*, fasc. 2, pl. n° 1. — *Journal of the Royal Asiatic Society*, 1864, p. 232 et suiv.; pl. n° 5). יתעם, dans cette interprétation, serait un nom divin nouveau, qu'il faudrait ajouter à la liste des divinités de l'Yémen connues par les inscriptions, liste qui comprend jusqu'à présent les noms de Almakah, personnage sans doute lunaire, comme l'a ingénieusement conjecturé M. Osiander, A't'tor, la Vénus mâle, Schams, le soleil, Sîn ou Lunus, Dhou-Samâwî, le seigneur du ciel, Haoubas, « le lumineux », personnage incontestablement solaire, enfin Koulâl, mentionné par les auteurs musulmans comme faisant partie du panthéon des Himyarites.

Il est vrai que dans l'inscription n° 29 de la collection du musée britannique (pl. XVI de la publication anglaise; pl. XXVII de celle de M. Osiander), dédicace d'une pierre à libation au dieu A't'tor, l'auteur de l'offrande, après son nom et le nom de son père, s'intitule עבד שמהעלי et que שמהעלי est un nom propre d'homme, et non pas de dieu, très-multiplié sur les monuments, car on le trouve dans les inscriptions n°s 4, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 18, 41, 43, 46, 48 et 55 de Fresnel. De

même, Ibn-Dourayd nous fait connaître un nom propre himyaritique عبد شُرَحْبِيل dont le second élément est un simple nom d'homme, qui se lit sous la forme שרחבאל à la ligne 4 de la première des inscriptions de Hisn-Ghorâb. Mais M. Osiander (*Zeitschr. der deutsch. morgenl. Gesellsch.*, t. XIX, p. 258) a fort bien établi qu'il ne fallait pas dans ces deux exemples entendre עבד comme signifiant simplement « esclave », « serviteur » d'un homme, qu'il y désignait toujours une servitude religieuse, un attachement de dévotion, et que la clef du véritable sens à donner au titre de עבד שמהעלי et au nom propre עבד־שרחביל devait être cherché dans l'usage Yamanite du culte rendu aux rois et aux princes divinisés. Et en effet, Schourahbîl, second élément du nom Abd-Schourahbîl, est l'appellation d'un prince bien connu de l'Yémen, appartenant à la dynastie proprement himyarite (CAUSSIN DE PERCEVAL, *Histoire des Arabes*, t. I. p. 74). Yat'ôm est, du reste, forcément un nom divin dans l'inscription de M. Bonnetty, car autrement cette inscription ne contiendrait aucune désignation de la divinité à laquelle est faite la dédicace qui en constitue l'objet.

הקני. Nous avons maintenant ici le verbe de la phrase. C'est celui qui est employé pour la formule dédicatoire dans presque toutes les inscriptions himyaritiques connues de nature religieuse. M. Osiander (*Zeitschr. der deutsch. morgenl. Gesellsch.*, t. X, p. 66) en a déterminé le sens avec certitude. C'est le causatif, formé en *hiphil* à la façon de l'hébreu, du radical qui est en hébreu קנה, en arabe قَنَا ou قَنَى, en éthiopien ቀነየ: *acquisivit, possedit;* la signification en est donc « mettre en » la possession, donner, dédier. »

Le plus souvent ce mot est immédiatement suivi du nom de la divinité à laquelle est faite l'offrande, dans une construction par simple apposition, sans que le nom de l'objet dédié soit exprimé : הקני הובש ואלמקה, « il a dédié à Haoubas et à Almakah, » Fresnel, n° 32; הקני אלמקה, « il a dédié à Almakah, » Fresnel, n°s 55 et 56; הקני אלמקה דהרן, « il a dédié à Almakah (seigneur) de Hirrân, » Musée Britannique, n°s 5, 7-24 et 28. Mais dans quelques inscriptions un mot désigne la nature de l'offrande. Une fois ce mot se rencontre entre le verbe et le nom de la divinité à laquelle la dédicace est faite; c'est dans l'inscription n° 4 du Musée Britannique (pl. III de la publication anglaise; pl. I de celle de M. Osiander): הקניו שימהמו אלמקה, « ils ont dédié un ..... à Almakah »; le sens du mot שימהמו est très-douteux; il a semblé à M. Osiander devoir être quelque peu voisin de l'idée d'« offrande sainte »; sa racine, שים, est particulière à l'himyaritique et y est certainement en rapport étroit avec la notion de « divinité ». Deux autres fois, la désignation de l'offrande est placée après le nom du personnage divin à qui elle est présentée. La table à libations du Musée Britannique (pl. XVI de la publication anglaise; pl. XXVII de celle de M. Osiander) nous en offre le premier exemple : הקני עתתר משלמו, « il a dédié à A't'tor comme ex-voto, don de reconnaissance », car c'est ainsi, comme l'a vu M. Osiander, que doit être rendu approximativement le dernier substantif, lequel est à comparer à l'arabe سَلْم, *per-*

solvit, et à l'hébreu שלם, *retributio*, ou משלמית avec le même sens. Le second exemple se trouve dans une inscription de Mareb, actuellement au Musée Britannique, gravée sous le n° 34 de la planche XVII dans la publication anglaise דשמוי מתלן הקני, « il a dédié à Dhou-Samâwî la statue » ; — le mot מתלן doit y être comparé aux mots arabes مِثَال, et تِمْثَال.

Le mot qui suit הקני dans l'inscription de M. Bonnetty doit être aussi l'indication de la chose dédiée. Ce mot est רעת, et, bien qu'il ne se soit encore rencontré dans aucune inscription himyaritique, bien que les autres idiomes de la famille sémitique ne nous le présentent pas sous une forme exactement semblable, nous croyons que l'on peut hardiment le traduire et que la signification en est très-vraisemblable. Comment y méconnaître en effet un substantif dérivé de la racine רעה, *pavit*, commune à tous les idiomes sémitiques? Dès lors il est à traduire par « le troupeau » et à comparer à l'arabe رَعِىّ, à l'hébreu מרעית et à l'éthiopien መርዒት:, qui ont le même sens. Et précisément la pierre sur laquelle est gravée l'inscription a été taillée de manière à rappeler grossièrement une tête de bœuf.

Je propose donc de traduire l'inscription de M. Bonnetty :

« A'miheth'om, fils de Aken, serviteur du (dieu) Yat'ôm, a dédié le troupeau. »

La rareté des inscriptions himyaritiques me fait espérer que l'Académie verra ce monument avec quelque intérêt. Il est destiné à trouver place un jour dans son grand recueil des inscriptions sémitiques ; c'est d'ailleurs le seul de ce genre qui existe en France, et parmi les textes épigraphiques de l'Yémen jusqu'à présent connus il n'en est que bien peu que l'on puisse actuellement, comme celui-ci, analyser et traduire dans leur entier, sans aucune lacune. »

Diverses observations sont échangées tant sur la forme de la pierre que sur la manière dont les caractères ont été tracés. Les lettres qui forment la première ligne sont larges et peu profondément entaillées. Celles des autres lignes sont fort maigres et coupées profondément, au point que les deux parois latérales semblent surplomber relativement au trait. Cette grande différence de procédé est surprenante sans doute, mais ne paraît pas à M. le Président et à plusieurs membres, malgré les doutes exprimés par d'autres, de nature à faire suspecter l'authenticité du monument. M. le Président rappelle que les premiers mots de l'inscription d'Eschmounazar sont gravés en lettres plus larges et moins précises que celles qui composent tout le reste du texte.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Par l'entremise de M. Garcin de Tassy, *Essai sur la constitution*

de la propriété du sol, de l'impôt foncier et des divers modes de perception de cet impôt dans l'Inde, par M. E. Sicé, commissaire adjoint de la marine, etc. (Pondichéry, 1866, in-8°).

2° *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*: 6ᵉ série, t. III, 2ᵉ livraison.

3° *Annales de philosophie chrétienne* : n° de mars 1867.

4° *Revue Africaine* : n° de mars 1867.

5° Par l'entremise de M. EGGER : — I. *Du prêt à la grosse chez les Athéniens.* — *Etudes sur les quatre plaidoyers attribués à Démosthène contre Zénothémis, Phormion, Lacrite et Dionysodore*, de M. R. Dareste, avocat au Conseil d'Etat, etc. — II. *Etudes sur les Antiquités juridiques d'Athènes,* par M. Caillemer, professeur à la Faculté de droit de Grenoble : 4ᵉ étude, *Les Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque impériale* (Paris et Grenoble, 1867, in-8°).

6° Par l'entremise de M. WALLON : *Projet d'assassinat de Philippe-le-Bon par les Anglais* (1424-1426) : *Mémoire historique*, par M. A. Desplanque, archiviste du Nord (Bruxelles, 1867, in-4° : Extr. des *Mémoires des savants étrangers de l'Académie de Belgique*).

7° Pour le concours des Antiquités de la France, *Saint-Quentin, de son commerce et de ses industries*, par M. Ch. Picard, président de la chambre du commerce de Saint-Quentin, etc. (Saint-Quentin, 1865-67, 2 vol. in-8°, avec une lettre de l'auteur). — Renvoi à la Commission de 1868.

8° Pour le concours du prix Volney, *Langue musicale universelle* inventée par François Sudre, également inventeur de la *Téléphonie,* publié et présenté par la veuve de l'auteur, 1866. — Renvoi à la Commission de 1868 qui examinera la question de date.

Séance du vendredi 10.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Il n'y a pas de correspondance.

Sont présentés les ouvrages suivants :

1° *Histoire des évêques de Mâcon*, par le comte de la Rochette, membre de l'Académie de Mâcon, etc. (Mâcon, 2 vol. in-8°, 1866-67).

2° *La compagnie de l'Arquebuse dite* DE SAINTE-BARBE, par M. L. Mouan, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, agriculture, etc., d'Aix (1866, br. in-8°, en double).

3° Deux opuscules de M. Buzairies, médecin à Limoux : I. *Biographies limouxines. Notices sur les hommes qui, par leurs talents ou par leurs œuvres, se sont fait un nom distingué dans l'arrondissement de Limoux* (Li-

moux, 1865, in-12). — II. *Notice historique et statistique sur Villebazy* (Limoux, 1866, in-12).

4° *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest* : 4e trimestre 1866.

5° *Le cabinet historique* : 13e année, 3e livraison (mars 1867).

6° *Annales de la propagation de la foi* : mai 1867, n° 232.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. de Rougé poursuit sa lecture, en communication, *sur les invasions des peuples de la Méditerranée en Egypte vers le* XIVe *siècle avant notre ère.*

M. de Rougé, avant de commencer cette lecture, rectifie une date relative au voyage d'un fonctionnaire égyptien, du temps du Pharaon *Papi-merira*, aux établissements du Sinaï. La date publiée dans la *Zeitschrift de Berlin* (octobre 1865, page 84) et répétée dans le *Mémoire sur les monuments des six premières dynasties* (page 115) était celle du 8 mésori. Vérification faite, le texte porte le 6 mésori. M. de Rougé a déjà publié cette rectification ; mais, pour répondre au désir que lui a exprimé son confrère, M. Vincent, il demande qu'elle soit insérée au compte-rendu des séances. Il ne peut s'empêcher de faire remarquer, à cette occasion, que, suivant son opinion, cette date n'ayant rapport qu'à la venue du fonctionnaire inspecteur, elle ne peut fournir aucune sorte d'élément à un calcul applicable au calendrier.

M. Vincent, de son côté, après avoir entendu la rectification de M. de Rougé, croit devoir donner les explications suivantes.

« Une erreur s'est glissée dans la rédaction des *Recherches* de M. de Rougé *Sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon* (Mémoires de l'Académie, etc., tome XXV, 2e partie, p. 329). Dans la description d'un bas-relief sculpté sur un rocher à Ouadi-Magarah, et daté de l'an 18 du règne d'un Pharaon nommé Raméri-Pépi, il est question d'une inspection de mines opérée au mois de mésori, *le huitième jour* d'après la rédaction de notre confrère. Ici est le *lapsus* que je signale et que M. de Rougé a reconnu (1). La vraie date donnée

(1) M. de Rougé lui-même l'avait rectifié dans ses leçons au Collége de France ; malheureusement la rectification n'a été publiée que le 27 septembre 1866, dans la *Revue de l'instruction publique* éditée par la maison Hachette.

par le monument (Lepsius, *Denkmäler*, II, 116) est, non le huitième jour de mésori, mais *le sixième*.

» Cette inexactitude, sans importance au point de vue de mon savant confrère, est devenue pour moi l'occasion d'une erreur plus notable, bien que, par le fait, elle n'ait point eu de conséquence grave : je vais m'expliquer.

» Dans un Mémoire lu par moi (séances de juin 1865) devant l'Académie des Inscriptions, et inséré dans la livraison de juillet à septembre (même année) de la *Revue de l'Orient*, comparant cette date supposée du 8 mésori à celle du 27 épiphi suivant, date d'une inspection analogue faite à Hammamât, j'avais fait cette remarque, savoir, qu'entre les deux dates se trouvait compris un intervalle de 354 jours, représentant justement la longueur d'une année lunaire composée de 12 mois ou lunaisons.

» De plus, j'avais fait valoir cette remarque à l'appui de l'opinion émise dans mon Mémoire cité, opinion que je professe toujours, relativement aux nombreux textes égyptiens où M. Brugsch (*Matériaux*, etc.) voit des commencements d'année, et où, de mon côté, je ne puis. econnaître que des commencements de lunaison. Cette interprétation, dont je crois avoir donné des raisons suffisantes d'ailleurs, subsiste toujours pour moi ; seulement la preuve tirée de la comparaison des deux dates lui fait défaut. »

Séance du vendredi 17.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

M. Renier, Vice-Président, en l'absence momentanée de M. le Président, notifie la triste nouvelle que l'Académie tout entière connaît déjà, « ayant assisté par un nombreux concours de ses membres aujourd'hui même aux obsèques de M. Reinaud, enlevé il y a trois jours, comme le fut M. Munk il y a deux mois, et d'un coup non moins imprévu, à sa famille, à l'Académie, où il siégeait depuis trente-cinq ans, et aux lettres orientales, dont il était dans la compagnie l'un des représentants les plus distingués. »

M. le Président ayant repris séance donne la parole à M. de Saulcy.

M. de Saulcy fait part à l'Académie de nouveaux renseigne-

ments sur les fouilles de l'allée couverte d'Argenteuil. Ces fouilles ont produit un nombre considérable d'objets, appartenant à la période que l'on est convenu d'appeler *Période de la pierre polie.* Parmi les objets exhumés de cet antique monument se trouvent deux haches en silex, encore munies de leur emmanchure en corne de cerf, plusieurs autres haches de pierre sans emmanchure, des couteaux de silex analogue au silex de Pressigny, des galets de rivière de quartz rose percés d'un trou pour être suspendus à un collier, plusieurs petits disques percés, faisant fonction de perles de collier et empruntés à la nacre d'une coquille très-commune dans la Seine, du genre Unio ou Mulette, deux pendeloques en écaille de tortue, et enfin les débris de trois vases de poterie extrêmement grossière, et dans la pâte de laquelle se trouvent noyés de nombreux grains de quartz. Tous ces objets sont aujourd'hui déposés au musée de Saint-Germain, où ils remplissent une vitrine des plus intéressantes.

Cette communication donne lieu à quelques questions ou observations, notamment de M. Desnoyers, touchant les objets trouvés en silex dit *de Pressigny*, expression qui doit cesser d'être locale.

M. Brunet de Presle annonce en quelques mots une communication qu'il se propose de faire prochainement sur une autre découverte du même genre qui vient d'avoir lieu à l'Isle-Adam.

M. le comte Melchior de Vogüé lit, en communication, la première partie d'un travail étendu *sur les inscriptions phéniciennes appartenant à l'île de Chypre.* — Diverses observations sont faites à l'auteur sur des points particuliers relatifs à l'interprétation de quelques mots de ces inscriptions par MM. Renan, de Longpérier et Waddington.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Beulé, l'ouvrage intitulé « *Auguste, sa famille et ses amis* », que l'auteur donne moins comme un livre que comme une série d'entretiens improvisés dans son cours de la Bibliothèque impériale et surtout comme une suite d'études morales préludant à ses leçons d'archéologie sur l'époque à laquelle il est parvenu (Paris, 1867, 1 vol. in-8°).

2° *La Turquie ou la Grèce* pour faire suite à la brochure intitulée « *La solution de la question d'Orient,* » par R*** (M. Rhangabé, correspondant

de l'Académie, ministre actuel du royaume hellénique à Washington), br. in-8°.

3° *Outline dictionary for the use of missionaries, explorers and students of language*, avec une introduction de M. Max Müller, professeur à Oxford, correspondant de l'Académie. — Le vocabulaire est de M. John Bellows (Londres et Calcutta, 1867, in-12).

4° Th. Vallaurii *Animadversiones in dissertationem Frid. Ritschelii de Plauti poëtæ nominibus* (Mémoire extrait des *Actes de la Société royale des sciences de Turin*, vol. XXIV, sér. II, in-4°, et dédié à M. Egger).

5° *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XVI, part. 2 (Genève, 1867, in-8°).

6° De la part de M. Agostino Gallo, ancien président directeur de la Société d'histoire naturelle à Palerme, neuf opuscules dont la plupart lui sont personnels : I. *Sulle antiche leggi di Sicilia*, etc., 1ª *appendice* (1847, in-8°, en triple exemplaire); — II. *I sepolcri in San Domenico di Palermo ad Ag. Gallo carme* del dottor Vinc. Navarro (Palermo, 1860, in-8°); — III. *Sulla vera patria di Zeusi*, etc. (*Ib.* 1861, in-8°); — IV. *Vita di Angelo Marini Siciliano insigne scultore ed architetto del sec. XVI per la prima volta messo in luce* da Ag. Gallo (*Ib.*, 1862, in-8°); — V. *Duecento-sessanta giorni in Palermo nel 1861 ovvero Biografia e Gabinetto scientifico-artistico dell'archeologo sig. Ag. Gallo : memoria storico-politica* di Gregorio Raymondo-Granata (Messina, 1863, in-8°); — *Sopra una statua per Ant. Gagini, scultore Palermitano fino adesso non annunziata al publico*, etc., per Ag. Gallo (*Ib.*, sans date); — VII. *Illustrazione intorno ad un quadro della Vergine Immacolata dipinto a olio dal cav.* Natale Carta, *da Messina*, etc. (br. in-8°, sans date); — VIII. *Sulla introduzione, progresso, decadimento e risorgimento e quasi attuale abbandono della lingua latina in Sicilia rapidi cenni storici* di Ag. Gallo (Palermo, 1867, br. in-8°); — IX. *Sugli scrittori moderni di storie di Sicilia, saggio critico* del medesimo (*Ibid.*, 1867, br. in-8°).

7° Au nom de M. Fr. Lenormant, la suite de l'ouvrage intitulé « *Chefs-d'œuvre de l'art antique*, » 1er volume, 2e série (*L'art proprement dit*), feuilles 49 à 60, br. in-4°.

M. de la Villemarqué fait hommage à l'Académie, au nom de M. Whitley Stokes, esq., conseiller de S. M. la reine d'Angleterre à Calcutta, et l'un des philologues qui ont rendu le plus de services aux études celtiques, de deux ouvrages qui lui paraissent de nature à intéresser la compagnie. « Le premier de ces ouvrages, dit M. de la Villemarqué, est intitulé Gwreans an bys, *The creation of the world, a cornish mystery*

(*La création du monde*, *mystère cornique*), 1 vol. in-8°. C'est un intéressant spécimen de la langue, aujourd'hui éteinte, des Bretons du comté de Cornwall et de leur théâtre à la fin du moyen-âge. Publié inexactement pour la première fois par M. Davies Gilbert, en 1827, à Londres, avec une traduction anglaise de M. John Keigwin, le drame cornique l'a été de nouveau, en 1864, dans la même ville par M. Stokes d'après un meilleur manuscrit tiré de la bibliothèque bodléienne et il l'a traduit et annoté soigneusement. — La seconde publication a pour titre : « *Irish glosses : a mediæval tract of latin declension with examples explained in irish, to which are added the* Lorica *of Gildas, with the gloss thereon, and a selection of glosses from the book of Armagh* (Dublin, 1860, 1 vol. in-4°) ». Ce traité de la déclinaison latine au moyen-âge, et les exemples traduits en irlandais qui l'accompagnent existent dans un ms. sur vélin de la fin du XVe siècle, appartenant à la bibliothèque du collége de la Trinité à Dublin. M. Stokes ne s'est pas contenté de le mettre au jour et de sauver les onze cents mots gaëliques qu'on y trouve comme gloses d'autant de mots latins, il l'a fait suivre d'une savante étude de philologie comparée, où chacun d'eux est rapproché, autant que possible, de l'ancien celtique, de l'ancien irlandais, de l'irlandais du moyen-âge, du gallois, du cornique, du breton de France, du latin, du grec, du sanscrit, du zend, du gothique, de l'anglo-saxon, de l'anglais et de l'ancienne langue germanique. Un index de ces différents mots est placé à la fin du volume. — L'*Appendix* qui est une prose mystique latine attribuée à saint Gildas, et connue sous le titre de *Lorica Gildæ*, avec des gloses irlandaises qu'on croit du XIe siècle, n'a pas moins de valeur par la quantité de ces gloses. — Enfin le petit glossaire gaëlic extrait du ms. d'Armagh, un des plus célèbres et des plus anciens qu'on possède en Irlande, achève de donner du prix à la publication du savant celtiste et indianiste. »

Séance du vendredi 24.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

M. le Président a la douleur de notifier à l'Académie une nouvelle perte et des plus sensibles qu'elle vient de faire cette fois parmi les associés étrangers. M. Ed. Gerhard, dont la santé était fort affaiblie depuis quelque temps, a été enlevé à la science, à sa famille, à ses nombreux amis, après une maladie cruelle, le 12 de ce mois, à Berlin. « Parmi les archéologues de nos jours, nul ne lui

disputait le premier rang, surtout pour l'archéologie classique, et sa mort sera vivement ressentie dans tout le monde savant. »

Il est donné lecture de la correspondance.

M. Hipp. Fauche écrit à l'Académie, en date du 23 mai, pour annoncer qu'il se porte candidat à la place de membre ordinaire devenue vacante par la mort de M. Reinaud.

M. Gust. Dugat, membre du conseil de la Société asiatique, qui, depuis plus de vingt ans, s'est beaucoup occupé de l'Orient musulman, et spécialement de la langue et du peuple arabes, se met sur les rangs pour la même succession par une lettre du même jour. Il donnera la liste de ses nombreux ouvrages et opuscules, dont plusieurs ont été présentés à l'Académie, et entre lesquels on remarque l'*Introduction de l'histoire politique et littéraire des Arabes d'Espagne* d'El-Makkari, dont il a concouru à publier le texte arabe à Leyde avec MM. Dozy, Krehl et Wright. Il annonce en outre une traduction complète du roman d'Antar, comme étant sous presse.

Ces deux noms seront inscrits sur la liste des candidats.

M. Brunet de Presle, à qui M. Vincent cède son tour de parole, donne les nouveaux détails qu'il avait annoncés dans la précédente séance sur un monument dont la découverte venait de lui être signalée et qui paraît avoir beaucoup d'analogie avec l'allée couverte d'Argenteuil, dont M. de Saulcy a entretenu l'Académie. « Les fouilles commencées sur l'emplacement de ce nouveau dolmen, reprises mercredi, se poursuivent. Elles ont mis au jour plusieurs objets antiques et promettent des résultats intéressants. Nous n'en pourrons donner encore aujourd'hui qu'un premier aperçu, et on doit attendre un rapport plus complet des savants tout à fait compétents qui ont pris la direction du travail; mais l'Académie n'entendra peut-être pas sans intérêt ces premiers renseignements sur un sujet qui a toujours excité chez nous une vive curiosité et qui est enfin entré dans une voie d'explorations vraiment scientifiques. — Cette nouvelle allée sépulcrale est située à une dizaine de lieues de Paris, dans le département de Seine-et-Oise, canton de l'Isle-Adam, commune de Presle, dans un lieu dit *La Justice*, qui fait partie de la ferme de Valpendant, ancien châ-

teau fortifié qui fut cédé à saint Louis par l'abbé de Royaumont, comme le témoigne une charte de 1261, et qui appartient aujourd'hui à M. le comte Ruty, ancien pair de France. — C'est un plateau élevé, que couronne un petit bouquet de bois et qui touche à l'ancienne route abandonnée de Paris à Pontoise, en face et à deux kilomètres environ d'un autre monument celtique connu sous le nom de la *Pierre Turquoise* dans la forêt de Carnelle. Le fermier actuel, voulant labourer plus profondément que ses devanciers, avait souvent heurté sa charrue contre une pierre qu'il voulut enfin enlever. Mais les travaux qu'il fit pour la déchausser lui firent reconnaître que la partie qui affleurait presque le sol était le sommet d'un grand bloc de grès enfoncé verticalement en terre à plus de deux mètres de profondeur et qui formait à lui seul comme un mur de refend coupant un corridor formé lui-même de grandes pierres debout entre lesquelles celle-ci était enchâssée. La pioche des ouvriers avait rencontré dans cette première fouille des squelettes humains, des haches de pierre, des os taillés pour servir d'ustensiles et des fragments de poterie grossière. Mais ce qui avait surtout frappé l'attention, c'est que le premier bloc découvert était percé vers le milieu de sa hauteur d'une ouverture ovale, d'un mètre de haut, assez régulièrement taillée, présentant d'un côté une feuillure qui paraît avoir été destinée à recevoir une autre pierre qui fermait cette entrée. Deux trous ronds creusés dans l'épaisseur de la pierre et qui ressortent en biais sur la surface extérieure ont dû recevoir une barre de bois, probablement une branche encore flexible destinée à maintenir la pierre de clôture. Les ouvriers, inspirés peut-être par ce nom de *La Justice* que porte le champ, ont cru voir là l'entrée d'un cachot dans lequel ou aurait laissé des prisonniers mourir de faim. Le propriétaire averti, frappé de ces dispositions si nouvelles dans les monuments de ce genre, et comprenant l'intérêt que pourrait offrir à la science un examen attentif de l'état dans lequel les objets se présenteraient, fit suspendre les travaux jusqu'à son retour. Il invita M. DE QUATREFAGES, de l'Académie des sciences, si connu par ses recherches d'anthropologie, à venir assister lui-même à l'exhumation des crânes que l'on pouvait rencontrer

encore, et il voulut bien m'engager à l'accompagner. Nous priâmes M. Alexandre Bertrand, le savant conservateur du musée de Saint-Germain, d'être des nôtres, et il amena un de ses employés qui a déjà exécuté pour le musée de Saint-Germain les dessins et les modèles en relief des principaux monuments celtiques. Nous trouvâmes sur les lieux M. le vicomte Ruty et son ami M. le vicomte d'Aboville, qui a acquis une grande expérience de ce genre de recherches par les fouilles qu'il fait exécuter depuis quelques années dans sa propriété du Mont-Beuvray sur l'emplacement probable de l'antique Bibracte. — Cinq ou six terrassiers, auxquels nous avons souvent joint nos efforts, ont travaillé toute la journée à déblayer avec précaution les terres dont la galerie est remplie et où nous avons trouvé plusieurs crânes presque intacts qui ont présenté à M. de Quatrefages l'aspect de ceux des Celtes, des haches, les unes polies, les autres dégrossies seulement, quelques petits silex taillés en couteau, et, ce que nous n'attendions pas là, une médaille de bronze d'Antonin le Pieux. Mais je dois dire que le monument, qui, sauf cette porte taillée, a du reste tous les caractères des monuments celtiques, n'est pas intact. Le plafond manque. On se souvient dans le pays qu'il y a quarante ou cinquante ans des carriers ont exploité de grands blocs de grès qui se trouvaient là. Un fragment d'une pince de fer, qui s'est aussi trouvé dans la fouille, doit provenir de ces travaux modernes. Si le caveau n'était déjà rempli à cette époque par les terres amenées par l'infiltration, il aura été comblé au moyen des terres environnantes pour rendre le terrain propre à la culture, et la médaille en question a pu se trouver dans ces terres rapportées d'une localité où se rencontrent souvent des restes de l'antiquité et du moyen-âge. MM. Ruty en ont recueilli plusieurs à leur château voisin de Nerville. Je dois encore ajouter que dans le même champ, à une centaine de pas de la première fouille, quelques sondages de moins de cinquante centimètres de profondeur ont mis à nu une suite de grands blocs de grès à plat qui paraissent reposer sur d'autres et suivre une même direction. Je suis persuadé qu'ils recouvrent une autre galerie sépulcrale qui probablement n'a pas été découverte. On peut donc espérer que la continuation de ces recherches jet-

tera des lumières nouvelles sur les premiers temps de notre histoire nationale, à laquelle M. le comte et M. le vicomte Ruty portent un vif intérêt, dont ils donnent la meilleure preuve en confiant au zèle et à l'expérience du savant conservateur du musée de Saint-Germain la direction des travaux exécutés à leurs frais. »

M. de Saulcy, par exception, demande à présenter au nom de la Commission de la topographie des Gaules, dont il a l'honneur d'être le président, le premier fascicule de l'ouvrage qui a pour titre : *Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique, publié par la Commission instituée au Ministère de l'Instruction publique, d'après les ordres de S. M. l'Empereur* (1867, pet. in-f°, 108 pages de texte, AA — AZY-BONNEIL et 22 pl.). M. de Saulcy fait ressortir en quelques mots l'importance de ce travail, dont il est heureux d'offrir à l'Académie les prémices, et il insiste sur les planches où sont représentés avec une rare fidélité les objets travaillés découverts dans les alluvions quaternaires et dans les cavernes; puis les monuments, tels que les dolmens et les allées couvertes, les pierres sculptées, etc., qui témoignent des époques successives et de l'état des populations de la Gaule, aux temps anté-historiques, monuments après lesquels s'ouvrent deux séries plus ou moins nombreuses, d'une part de monnaies gauloises, d'autre part d'inscriptions des temps plus rapprochés de nous.

M. de Lagrange saisit l'occasion de présenter à son tour deux ouvrages accompagnés d'une lettre de l'auteur, M. le baron H. de Marquessac, dont l'un est destiné au concours des antiquités de la France de 1868; il est intitulé « *Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Guyenne depuis le 12 siècle jusqu'en* 1793, etc. » (Bordeaux, 1866, très-beau volume in-4°, avec 80 pl. sur bois et 50 planches de cuivre donnant 70 gravures). L'autre ouvrage, qui ne saurait, à raison de la date du document, précieux d'ailleurs, qu'il renferme, avoir la même destination, est le *Journal du Siége de Barcelone* par le duc de Vendôme en 1697, d'après un manuscrit de la main du maréchal de Puységur, communiqué par un de ses descendants.

M. Renier lit en communication un travail sur deux inscriptions romaines récemment découvertes en Afrique par M. le capitaine



de Wulf, commandant supérieur du cercle d'Aïn-Beïda, dans les ruines connues sous le nom de Ksar-el-Kamar. « La première rappelle la construction d'un arc de triomphe, sous le règne des empereurs Valentinien et Valens, par conséquent entre les années 364 et 367 de notre ère, *Publilius Ceionius Caecina Albinus* étant consulaire de la province de Numidie. — La seconde est du règne de Dioclétien et de Maximien. Elle rappelle également la construction d'un arc de triomphe, élevé, ainsi qu'elle nous l'apprend, à l'occasion des *Vicennalia*, c'est-à-dire du 20e anniversaire de l'avénement du premier de ces princes. On sait que ces *Vicennalia* furent célébrés le 12 des calendes de décembre de l'an 1056 de Rome (20 novembre 303 de notre ère). Nous avons donc la date précise de cette inscription. M. Renier en rapproche deux médailles d'or frappées toutes les deux à Aquilée et rappelant, l'une les *Vicennalia* de Dioclétien, l'autre les *Vicennalia* de Maximien, et il démontre que, contrairement à l'opinion reçue, ces deux médailles ont été frappées en même temps et à l'occasion du même événement. — Outre les deux empereurs Dioclétien et Maximien, les deux Césars Galère-Maximien et Constance-Chlore étaient mentionnés dans cette inscription. Mais les noms des trois premiers ont été martelés dans l'antiquité; le nom du César Constance, père de Constantin, a seul été respecté, ce qui prouve, suivant M. Renier, que le martelage dont il s'agit n'a pu être exécuté par les ordres de l'autorité publique, et qu'il fut le fait de la réaction chrétienne après la victoire de Constantin sur Maxence en 312. On sait en effet par d'autres documents que cette réaction s'exerça avec une certaine violence en Afrique et particulièrement en Numidie, sans doute par suite de l'influence des doctrines donatistes. — Le gouverneur mentionné dans cette inscription est *Aurelius Iovintianus*. Ce n'est donc pas en 303, ainsi qu'on l'a fait jusqu'ici, mais en 304 au plus tôt, qu'il faut placer le gouvernement de Florus qui, suivant Saint Optat (1), se distingua alors par la violence de ses persécutions contre les chrétiens. Du reste, M. Renier a trouvé une mention de ce Florus

(1) *De schism. Donat.*, lib. III, c. 8, p. 61, éd. Dupin.

dans trois inscriptions de Thamugas (1), dans lesquelles les noms des deux empereurs Dioclétien et Maximien et du César Galère-Maximien ont été également martelés : il y est appelé Valerius Florus, et nous y voyons qu'il était gouverneur, non-seulement de la Numidie, mais aussi de l'une des Maurétanies, sans doute de la Maurétanie Sitifienne, qui fut alors réunie, mais pour très-peu de temps, à la Numidie, pour former une seule province sous le nom de *Numidia-Mauretania*. — Saint Optat établit un synchronisme, de la réalité duquel on ne peut douter, entre le gouvernement de Florus en Numidie et le proconsulat *d'Anulinus* en Afrique. Les fonctions des proconsuls étant annuelles, il faut aussi abaisser d'une année au moins la date de ce proconsulat, et ce n'est pas là, dit M. Renier en terminant sa communication, un des moindres résultats de la découverte de cette inscription, le proconsulat d'Anulinus occupant, comme on sait, une place importante dans l'histoire de l'église d'Afrique. »

Il est fait lecture de la correspondance.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 31.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre de M. le surintendant des Beaux-Arts, en date du 25 mai, remerciant l'Académie du don qu'elle a transféré au Musée impérial du Louvre, des papyrus et fragments de papyrus grecs de l'Egypte provenant de la succession de feu M. Jomard, l'un de ses membres. Conformément aux intentions de l'Académie, ces papyrus contenus dans trois cadres seront réunis à la suite des monuments écrits du même genre que possède le Musée du Louvre.

M. Boselli, par une lettre du 31 mai, adresse également les remercîments de madame Boselli, fille de M. Jomard, et les siens pour l'exemplaire du tirage à part des Papyrus grecs du Louvre,

(1) *Inscriptions rom. de l'Algérie*, n. 1513-1515.

qui leur a été offert, au nom de l'Académie, en reconnaissance du don des originaux d'un de ces papyrus et de fragments de quelques autres qui ont enrichi l'ouvrage préparé par M. LETRONNE et terminé par M. BRUNET DE PRESLE, assisté de M. EGGER.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de MM. Longmans, Green et Cie éditeurs, le tome Ve et dernier du grand ouvrage de l'illustre correspondant de l'Académie, feu M. Bunsen, « *Place de l'Egypte dans l'histoire universelle* », traduit de l'allemand en anglais, par M. Ch. H. Cottrell avec des additions de M. Samuel Birch (London, 1867, in-8°). Ce volume considérable renferme : l'*Epilogue ou les Problèmes et la Clef*, *le Dictionnaire et la Grammaire hiéroglyphiques complets*, *une comparaison des racines égyptiennes et sémitiques*, *le Livre de la mort* (rituel funéraire) *et une Chrestomathie choisie de textes hiéroglyphiques historiques*.

2° Au nom de M. Rossi, correspondant, le *Bulletin d'archéologie chrétienne* pour mars et avril 1867, renfermant un *Excerptum ex chronica Horosii* découvert par lui dans un ms. de la bibliothèque de Saint-Gall, document inédit pour l'histoire des IVe, Ve et VIe siècles, dont une analyse avait été communiquée à l'Académie par l'auteur de la découverte dans une de ses dernières séances. — On y trouve en outre la description d'une lampe en terre cuite, l'un des premiers monuments chrétiens de Genève, avec les images des douze Apôtres, un article sur le Mémoire de M. Le Blant, lu récemment devant l'Académie, etc.

3° Au nom de M. DE COUSSEMAKER, correspondant, le 6e et dernier fascicule du t. II de son savant recueil des *Ecrivains sur la musique au moyen-âge*, in-4°.

4° Au nom de M. Weil, correspondant récemment élu à Besançon, *Les Perses d'Eschyle*, « digne complément de la nouvelle édition critique et exégétique publiée par lui du grand poëte tragique » (Giessen, 1857, in-8°).

5° De la part de M. E. Foucaux, professeur de sanscrit au Collége de France, *La Reconnaissance de Sakountala*, drame en 7 actes de Kalidasa, trad. du sanscrit, avec une introduction (1867, 1 vol. in-12).

6° *Les inscriptions cunéiformes et les travaux de M. Oppert*, par M. Paul Glaize (Metz et Paris, 1867, in-8°) : « exposition historique, qui n'est pas toujours de première main, mais qui se distingue par une vive intelligence des questions impliquées dans l'une des découvertes philologiques les plus belles, les plus débattues et les mieux constatées de notre siècle. »

7° Au nom de M. Ed. De la Barre Duparcq, *Histoire de François II* (Paris, 1867, in-8°).

8° *Histoire des classes ouvrières en France depuis 1789 jusqu'à nos jours*, par M. E. Levasseur, professeur d'histoire au lycée Napoléon, suite d'un premier ouvrage présenté à l'Académie et embrassant la longue période antérieure de cette même histoire depuis Jules César jusqu'en 1789, couronné, comme l'ouvrage actuel, par l'Académie des sciences morales et politiques (Paris, 1867, 2 vol. in-8°). « L'auteur, dans un travail de huit années, a cherché, dit-il, à appliquer à l'étude des faits contemporains *la méthode sévère de l'érudition*, et à leur appréciation la lumière de la science économique. C'est ce qui l'a encouragé à faire ce nouvel hommage à l'Académie érudite par excellence. »

9° *Monographie du palais de Granvelle à Besançon*, par M. Aug. Castan (Paris, 1867, in-8°).

10° *Supplément aux recherches sur le lieu de la bataille d'Attila en 451*, par M. Peigné-Delacourt (Troyes, 1866, in-4°).

11° De la part de M. Ern. Breton, I. *Notice sur la vie et les ouvrages de Paul Véronèse*; — II. *Notice sur la vie et les ouvrages du Dominiquin* (Saint-Germain, 1866-67, 2 br. in-8°).

12° *Mémoires* (t. VIIIe) et *Bulletin* (IXe année) *de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle* (Metz, 1866, 2 vol. in-8°).

13° *Revue archéologique*: mai 1867.

14° *Annales de philosophie chrétienne* : avril 1867.

15° M. Waddington fait hommage à l'Académie des livraisons 57 et 58 (pages 313-373 du texte et planches 38, 53, 67, 90, gr. in-4°) du *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, continué par lui.

M. de Wailly présente à l'Académie, au nom de l'éditeur, M. Thurot, un travail posthume de M. Charles Corrard, publié récemment dans la *Revue archéologique* (Nouvelle série, t. XV, pp. 167-193, 233-245) et intitulé : *Observations sur le texte de Joinville et la lettre de Jean-Pierre Sarrazin*. — « M. Charles Corrard, dit M. de Wailly, en étudiant le texte de Joinville dans les éditions et les manuscrits, y avait remarqué un certain nombre d'incorrections qu'il avait relevées avec soin. Il avait cru en outre y trouver des transpositions, des gloses et diverses interpolations dont il s'expliquait l'existence en supposant que les manuscrits parvenus jusqu'à nous auraient été exécutés sur des copies altérées déjà par des transcriptions successives. Quoique cette hypothèse soit contestable, et que des indices nombreux autorisent à considérer le manuscrit de Bruxelles et celui de Lucques comme dérivant sans intermédiaire, l'un de l'exemplaire offert en 1309 à Louis le Hutin, l'autre de l'exemplaire conservé au château de Joinville, les appréciations critiques de M. Corrard seront profitables à tous ceux qui s'occupent

du texte de Joinville. Il est certain que plusieurs de ces critiques sont parfaitement justifiées, et que les autres méritent au moins d'être pesées avec attention. M. Thurot a donc rendu un véritable service en faisant connaître un des derniers travaux de l'ami qu'il regrette et dont la mémoire restera toujours honorée. »

M. Renan présente à l'Académie les deux premières livraisons de la *Real-Encyclopädie für Bibel und Talmud* de M. Hamburger, grand rabbin à Mecklembourg-Strelitz. « C'est un vaste répertoire, dit-il, où les diverses données historiques et théologiques tirées de la Bible et du Talmud sont groupées par ordre alphabétique. Pour la partie biblique, on ne peut dire que l'ouvrage de M. Hamburger remplace les travaux plus anciens, par exemple le Dictionnaire biblique de Winer. Mais la partie talmudique est très-précieuse. Les savants qui ne sont pas spécialement talmudistes trouveront là, dans un ordre commode, une foule de textes intéressants. Le travail de M. Hamburger doit être encouragé. Il est fait avec soin et avec une connaissance profonde du Talmud. Les deux livraisons parues forment un tiers au moins du travail.

M. de Vogüé achève sa lecture, en communication, « *Sur les inscriptions phéniciennes appartenant à l'île de Chypre* ».

ANALYSE.

La première de ces inscriptions est ainsi conçue (1) :

« Le sixième jour du mois de Pa..., l'an 3 du règne de Melkiathon, roi de Citium et d'Idalie, fils de Baalram, cette statue de bronze a été donnée et dédiée par Reshpiathon, fils d'Azeretbaal, interprète des deux tribunaux, à monseigneur Melqarth. Qu'il l'exauce.

» Ont exécuté ce vœu et rempli les intentions exprimées dans ce vœu..... par Reshpiathon, interprète des deux tribunaux....: Abdschamaï et Abdmelqarth, tous deux fils d'Adonishemesh, fils de Reshpiathon, interprète des deux tribunaux, l'an 6 du règne de Melkiathon, roi de Citium et d'Idalie. Qu'il (Melqarth) les entende et les bénisse ! »

(1) L'original est au musée du Louvre.

Voici la traduction de la seconde (1) :

« Le seizième jour du mois de Bul, l'an 21 du règne de Pumiathon, roi de Citium, d'Idalie et de Temessus, fils du roi Melkiathon, roi de Citium et d'Idalie, cet autel et les deux figures (?) ont été donnés par Bodo, prêtre de Reshepkhets, fils de Iekounshalom, fils d'Eshmunadon, à monseigneur Reshepkhets. Qu'il le bénisse ! »

La connaissance de ces deux textes a permis à M. de Vogüé de restituer et de traduire la première inscription citienne de Pococke, qui jusqu'à présent n'avait pu être interprétée d'une manière satisfaisante. Voici comment M. de Vogüé la rétablit :

« Le 24e jour du mois de Merapha, l'an 37 du règne de Pumiathon, roi de Citium et d'Idalie, fils du roi Melkiathon, roi de Citium et d'Idalie, cette statue de bronze a été offerte et érigée par Jas, femme de Baaliathon, serviteur de..... fille de .... et par..... schemà, fille de Baaliathon, à madame Ashtoreth. Qu'elle les exauce! »

Pour déterminer l'époque à laquelle vivait cette dynastie, M. de Vogüé a recours à la numismatique. Reprenant l'étude des monnaies frappées par les rois de Citium, il démontre que toutes les pièces d'or et d'argent décrites par M. le duc de Luynes (2), et que ce savant croyait anonymes, portent le nom des deux rois mentionnés dans les inscriptions précédentes. Ces monnaies appartiennent à la première moitié du IVe siècle. De plus, Diodore de Sicile nous apprend qu'en l'an 332 le roi de Citium s'appelait Pumatos : M. de Vogüé considère ce nom comme la transcription grecque de Pumiathon. Il trace ensuite une esquisse rapide de l'histoire de la colonie phénicienne de Citium, fondée à l'époque de la Genèse, — conservant son autonomie au milieu des luttes qui ont mis aux prises les deux grands empires d'Egypte et d'Assyrie, puis la Grèce et la Perse, — ayant au Ve siècle une dynastie locale dont deux rois, Azbaal et Baalmelek, ont frappé des monnaies qui sont venues jusqu'à nous, — con-

(1) L'original appartient à M. de Vogüé.

(2) *Numismat. des Satrapies.*, pl. XIII-XV.

quise un instant par Evagoras, — puis reprenant son indépendance après la défaite du roi de Salamine par les Perses (385). Elle est alors gouvernée par la dynastie dont les inscriptions nous ont révélé l'existence : Melkiathon règne une dizaine d'années; son fils Pumiathon reste sur le trône pendant au moins 46 ans; Alexandre le Grand lui enlève une partie de son territoire; enfin son successeur Pygmalion est renversé par Ptolémée Soter (312). Citium, comme toute l'île de Chypre, perd son autonomie; elle est annexée à l'unité gréco-égyptienne, en attendant le jour où elle devait disparaître dans l'unité de l'Empire romain.

Le quatrième texte expliqué par M. de Vogüé est l'épitaphe bilingue d'un potier lycien établi à Citium et nommé Myrnos. Deux autres inscriptions sont gravées sur des stèles votives élevées à Eshmun : elles ne renferment que le nom du dieu et celui du donateur.

La septième inscription est beaucoup plus importante : elle est gravée sur un rocher qui sert de base à un grand *agger* élevé près de Lapithos, en l'honneur de la victoire définitive de Ptolémée Soter sur Antigone et sur les princes chypriotes ligués avec lui. Elle est bilingue, grecque et phénicienne. Voici la traduction du texte phénicien :

« A Anat, force des vivants, et au seigneur des rois Ptolémée, Baal Sillem, fils de Sesmaï, a consacré cet autel : ce qu'à bonheur soit ! »

C'est la première fois que la déesse Anat ou Anaïtis apparaît dans une inscription; aussi M. de Vogüé s'efforce-t-il de déterminer le caractère et les attributs de cette divinité; il entre à ce sujet dans des développements où nous regrettons de ne pouvoir le suivre. Nous nous contenterons de reproduire les principaux arguments de l'auteur.

Anat est une des formes de la grande déesse de Syrie : pour arriver à déterminer sa nature, il faut se rendre compte des idées des Phéniciens sur la divinité en général et spécialement sur le rôle des divinités femelles. Le monothéisme est à l'origine des croyances phéniciennes et chaldéennes, comme à l'origine des

mythes égyptiens ; les divinités secondaires sont la personnification des attributs du dieu suprême, ou celle des noms sous lesquels il était adoré dans des sanctuaires distincts. Ce dieu suprême, Baal, Hadad ou Adonis, cause et prototype du monde visible, a une double essence : il résume et possède les deux principes de toute génération terrestre, le principe mâle et le principe femelle; c'est une dualité dans l'unité : conception qui, par suite du dédoublement des symboles, a donné naissance à la série des divinités femelles. Les inscriptions donnent sur ce point des indications positives. Tanit est surnommée *Pené-Baal*, c'est-à-dire *facies, persona Baalis*. Astarté est surnommé *Schem-Baal*, c'est-à-dire *nomen* ou *numen Baalis*. La déesse n'est donc qu'une forme du dieu, une seconde personne divine qui par son association avec la première constitue l'unité suprême. Chacun des couples divins adoré sous des noms divers dans les nombreux temples de l'Asie occidentale constitue une unité complète, reflet de l'unité primitive. Ce système, par suite du développement des observations astronomiques et physiques, s'identifie avec le culte de la nature et des astres. Le dieu mâle devient le soleil, le dieu femelle la lune, les divinités secondaires les étoiles : par là tout cet ordre d'idées rentre dans le grand système attribué aux Chaldéens, dans les théories astrologiques et pythagoriciennes.

M. de Vogüé donne un exposé rapide de ces théories, telles que nous les font connaître les écrits de Diodore, de Plutarque et d'Origène, puis il continue en ces termes :

« Ce système, si bien équilibré en apparence, où tout révèle la recherche philosophique et le goût des formules, ne porte pas l'empreinte d'une très-haute antiquité ; néanmoins il est, dans ses parties essentielles, antérieur à tous les monuments connus et se présente à nous comme l'œuvre de philosophes panthéistes et astronomes travaillant sur un fonds de traditions monothéistes. J'en dirai autant de la compilation confuse qui porte le nom de Sanchoniathon, et qui, dépouillée de son habit grec et evhémériste, se ramène à un système qui n'est pas sans analogie avec le précédent. La notion du dieu personnel est aussi absente de la cosmogonie chaldéenne, mais son souvenir est présent, et

la trace de ce souvenir est plus profonde dans Sanchoniathon que chez les Chaldéens proprement dits. Au commencement de la première cosmogonie, celle qui paraît justement la plus ancienne, on voit planer sur les espaces chaotiques le *souffle* divin, esprit éternel, puissant, qui, s'il ne crée pas de rien la matière, est du moins la cause unique de ses transformations et de la vie qui l'anime. L'opération par laquelle s'accomplit cette création est indiquée dans des termes qui méritent toute notre attention. En effet, c'est à l'*amour de l'esprit divin pour ses propres principes* et à l'union féconde qui en est la suite qu'est attribuée par Sanchoniathon la naissance de toutes choses. Cette notion est fondamentale : c'est l'explication philosophique et beaucoup plus spiritualiste de l'opération divine cachée sous l'union du *père* et de la *mère* cosmiques des Chaldéens. Elle nous montre Dieu créant par l'action réciproque des deux principes qui composent son unité, le principe actif et le principe passif; elle nous montre par quelle opération de l'esprit s'est établie la croyance à la dualité dans l'unité, au dieu double et un des inscriptions. La relation entre cette phrase et les textes précédemment commentés est évidente. Dieu décomposé en ses principes (ἀρχαί), c'est *Shem-Baal, Pené-Baal;* l'amour de Dieu pour ses principes, c'est l'union de *Baal* avec *Shem-Baal,* autrement dit, c'est l'union conjugale de Baal et d'Astarté, de Tammouz et de Baaltis, d'Adonis et de Vénus...; en un mot tous les couples divins dont la multiplicité a continué, tout en contribuant à l'effacer complétement, la tradition de la divinité primordiale. »

L'auteur montre ensuite comment ces idées religieuses ont donné naissance aux symboles figurés. La première notion plastique du dieu un et double a été l'androgynisme; les plus anciennes divinités, telles que la Vénus de Paphos, ont ce caractère. Plus tard, quand la notion du dieu femelle, distinct du dieu mâle, eut surgi, la figure virile et la figure féminine servirent à les représenter; les idées accessoires et complémentaires furent rendues à l'aide de figures d'animaux. Le lion et le taureau sont les principaux symboles, le premier, de la puissance mâle, ignée, solaire; le second, de la puissance femelle, humide, lu-

naire. La déesse orientale est presque toujours représentée montée ou assise sur le lion. Dans ce cas, le lion paraît, non comme symbole de la déesse, mais comme symbole du dieu qui lui est associé. Le groupe de la figure humaine assise, ou debout sur un animal, représente donc une idée complète, une unité. M. de Vogüé démontre ce point par l'analyse du mythe d'Europe, commentaire grécisé d'un groupe phénicien, dans lequel le taureau symbolise la puissance active du principe humide, et la femme la puissance passive de ce même principe ou la terre, autrement dit, groupe symbolisant la fécondation de la terre par l'eau.

Après avoir ainsi expliqué les caractères généraux de la déesse Anat comme forme secondaire de la grande déesse de Syrie, M. de Vogüé s'attache à déterminer ses caractères spéciaux qui sont d'être belliqueuse, sanguinaire et à quelques égards chaste. Ces qualités contrastent singulièrement avec la nature voluptueuse et lascive de la grande déesse. Mais ces contradictions sont l'essence même du panthéisme mythologique, la même divinité pouvant, suivant le rapport sous lequel on la considère, être à la fois mâle ou femelle, chaste ou lascive, bienfaisante ou malfaisante.

L'inscription de Lapithos nous montre comment cette notion secondaire a pu prendre naissance. Anat y est qualifiée *Force des vivants ;* la déesse est donc, au point de vue philosophique, la personnification de la force vitale du souffle venant de Dieu qui anime le corps humain, lui donne la fermeté, le courage, la dureté même. Ces qualités sont rendues plastiquement par les armes dont la figure de la déesse est revêtue, par l'attitude mâle et guerrière qui lui est donnée; puis, par une réaction assez commune du symbole sur le mythe, le personnage ainsi représenté devient un être guerrier, farouche, exigeant sur ses autels des sacrifices humains et de ses prêtres le sacrifice de la volupté.

Astronomiquement, Anat est la planète Vénus. Elle paraît avoir pour symbole spécial la chèvre ou le bouc, par suite d'un jeu de mots sur l'expression *Az Haïim*, « force des vivants » : *Az* signifiant aussi « chèvre ».

Anat a pour divinité mâle associée un personnage que les inscriptions égyptiennes nomment *Reshpou* et non *Renpou*, comme on lit ordinairement et fautivement son nom. C'est le dieu *Reshep* dont les inscriptions expliquées par M. de Vogüé apprennent l'existence. C'est la personnification de la foudre, une des formes du dieu igné, solaire, adoré sous des noms divers dans toute l'Asie occidentale. Il était adoré à Citium sous le nom plus spécial de *Reshepkhets* qui désigne les traits même de la foudre et l'assimile à Zeus Keraunios. Une autre forme de la même divinité a été reconnue par M. de Vogüé sur un scarabée phénicien où elle est appelée *Melqart Retsep*, c'est-à-dire « la pierre ardente », la stèle d'émeraude qui brillait au fond du sanctuaire de l'Hercule tyrien, le feu de l'autel qui seul représentait la divinité dans le temple de Gadès, le bétyle, l'*abbadir*, émanation de la foudre.

Reshep rentre donc dans la série des Baal, de même que sa compagne rentre dans la série des Astarté ou Vénus asiatiques. Le couple formé par Anat et Reshep représente donc, comme chacun des couples divins adorés en Phénicie et en Syrie, une image complète de la divinité une dans sa dualité.

Mais la notion de la dualité entraîne celle de la triade : chez les Phéniciens elle n'est pas aussi claire que chez les Egyptiens; néanmoins, M. de Vogüé la retrouve dans les monuments figurés qui représentent le dieu enfant, soit isolé, soit sur les genoux de sa mère, soit symboliquement sous la forme d'un veau allaité par une vache.

En terminant, M. de Vogüé donne quelques détails sur les renseignements paléographiques fournis par les nouvelles inscriptions de Chypre; leur date étant certaine, ces renseignements sont très-précieux ; ils donnent des points fixes qui permettent de classer les principales périodes de l'histoire de l'écriture phénicienne, et de déterminer leurs limites.

Après cette lecture, l'Académie se forme en comité secret.

MOIS DE JUIN.

Séance du vendredi 7.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le sénateur, préfet de la Seine, par une lettre adressée au Président, en date du 23 mai, soumet à l'appréciation de l'Académie un projet d'inscription en langue française, pour le monument voté le 18 août 1866, par le conseil municipal de Paris, avec le concours du conseil général du département, et qui doit s'élever à la source de la Seine. Ce monument est aujourd'hui terminé, et M. le préfet en envoie un croquis dont l'image du fleuve sculpté par M. Jouffroy, de l'Académie des Beaux-Arts, occupe le centre et sur lequel est indiquée la place de l'inscription. — Renvoi de la lettre et des pièces qui y sont jointes à la Commission des inscriptions et médailles.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, l'Académie adopte les conclusions du rapport lu par M. Renan, au nom de la Commission chargée d'examiner les deux mémoires envoyés pour le concours prorogé du prix Bordin sur les données relatives à l'histoire et à la géographie de la Palestine contenues dans le Talmud, etc. En conséquence, elle décerne le prix Bordin au mémoire n° 2 et accorde une mention honorable au n° 1. — M. le Président, après avoir ouvert le pli cacheté joint au mémoire n° 2 et vérifié la devise, fait connaître le nom de l'auteur, M. Neubauer, qui sera proclamé dans la prochaine séance publique annuelle. — Quant au n° 1, le pli cacheté ne sera ouvert et le nom de l'auteur publié qu'autant qu'il en aurait manifesté le désir.

M. de Rougé termine la lecture en communication de la première partie de son travail « *Sur les invasions des peuples de la Méditerranée en Egypte vers le XIVe siècle avant notre ère.* »

Séance du vendredi 14.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le ministre de l'instruction publique, par un message du 8 juin, accuse réception des exemplaires qui lui ont été adressés du rapport de la Commission spéciale chargée par l'Académie d'examiner le projet d'un *Corpus inscriptionum semiticarum*, rapport dont les conclusions ont été adoptées par elle et en vertu duquel une Commission définitive a été nommée pour préparer, rédiger et publier, sous ses auspices, ce travail nouveau qu'elle s'est imposé. M. le ministre s'associe avec empressement à la pensée de l'Académie et l'assure qu'il est tout disposé à seconder par les moyens qui dépendent de son administration une entreprise dont la réussite doit être si profitable aux études archéologiques et si honorable pour notre pays.

M. le Président de l'Institut, par une lettre du 12, prie M. le Président de l'Académie de l'inviter à désigner un lecteur pour la représenter dans la séance générale du mercredi 3 juillet prochain. — Cette désignation est mise à l'ordre du jour de l'Académie pour la séance du 21 courant.

M. l'abbé Bargès, professeur d'hébreu à la Sorbonne, écrit à M. le Président, en date du 14 juin, pour l'informer qu'il croit devoir se présenter au choix de l'Académie, comme aspirant à remplir la place que la perte de M. Reinaud, succédant de si près à celle de M. Munk, rend de nouveau vacante parmi les orientalistes. Il rappelle ses travaux, ses services, ses titres principaux dans la science et dans l'enseignement et joint à sa lettre la liste complète de ses ouvrages. — Le nom de M. l'abbé Bargès sera inscrit sur la liste des candidats.

M. le Président avertit l'Académie que, le délai prescrit par le règlement étant écoulé, il y a lieu par lui de la consulter sur le remplacement de M. Reinaud. Il donne lecture des articles 14 et suivants et pose successivement les questions qui en résultent.

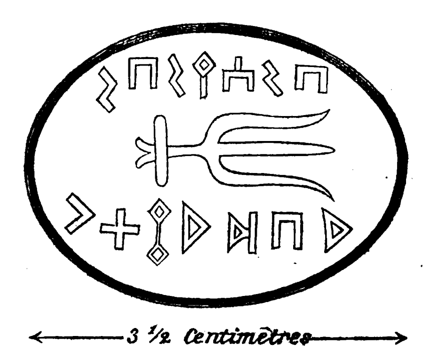
— Sur la première question, l'Académie décide au scrutin, par 29 voix contre une (sur 30 votants), qu'il y a lieu de remplacer. — Sur la seconde question, la fixation de l'époque, l'Académie décide, à la majorité de 16 voix contre 15, l'ajournement de l'élection au mois de novembre et fixe au 8, date de la première séance de ce mois, la discussion des titres des candidats qui doit précéder l'élection.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture, faite par M. Delisle, du rapport de la Commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés au concours du prix Gobert pour 1867.

La séance étant redevenue publique, M. Lenormant, autorisé par le bureau, donne lecture, en communication, de la note suivante :

Sur une gemme
à légende himyaritique.

« Jusqu'à présent on a publié cinq gemmes portant des inscriptions en caractères himyaritiques, qui ont été toutes réunies par M. le docteur A. Levy dans une même planche du *Journal de la Société orientale allemande* (1). Les monuments de cette classe sont, en effet, d'une extrême rareté. Je n'en connais pour ma part que deux en dehors de ceux qui ont été ainsi édités. Le premier est un camée appartenant à M. le baron Roger de Sivry, et que j'espère pouvoir quelque jour placer en original sous les yeux de l'Académie. Le second est une intaille dont j'ai l'honneur de déposer un dessin plus que médiocre sur le bureau. C'est une chalcédoine brouillée, de forme ovale, assez fortement bombée en scarabéoïde. Je l'ai vue il y a quelques années entre les mains de mon ami, M. Th. Baltazzi, qui l'avait acquise au Caire d'un marchand de Moka et



← 3 ½ Centimètres →

(1) *Zeitschr. der deutsch. morgenl Gesellsch.*, t. XIX, pl. xxxv.

qui doit la posséder encore à Constantinople, où il est aujourd'hui fixé. L'empreinte en donne l'inscription suivante en deux lignes, accompagnant la figure symbolique que M. DE LONGPÉRIER a qualifiée du nom de *mandragore*.

La forme des lettres est anguleuse et pour certains signes très-particulière. Nous ne retrouvons le même type paléographique que sur un cylindre du Musée Britannique, gravé sous le n° 39 dans la planche XVIII de la publication anglaise. Nous serions assez disposé, pour notre part, à le regarder comme le type le plus archaïque de l'alphabet national de l'Yémen. Malgré les particularités très-spéciales qui le distinguent, on peut, je crois, transcrire sans hésitation sérieuse la légende de la gemme de M. Baltazzi. Les mots n'y sont pas séparés par des points ou par un trait vertical, circonstance très-rare dans les monuments himyaritiques; mais la coupure nous paraît s'en faire d'elle-même, car cette brève légende ne contient que le nom propre du possesseur de la pierre et celui de son père :

בנשׁין בן
עברעתתר

Le premier nom, בנשׁין, appartient à une classe d'appellations viriles essentiellement propres aux Himyarites, qui se composent du radical בן suivi d'un nom de divinité et caractérisent le personnage comme fils de cette divinité, exactement de la même manière que les noms propres grecs en γένης, tels que Διογένης, Ἑρμογένης, etc. Ici nous avons *Ben-Sin*, « le » fils du dieu Sin ou Lunus » ; dans la ligne 2 de l'inscription publiée par M. de Wrède, on lit le nom propre de même formation בנאל, « le fils de El (1) ». On chercherait vainement des noms analogues dans les autres idiomes sémitiques, où par contre ceux qui désignent un dieu comme le père du personnage sont très-multipliés, par exemple chez les Hébreux אביהו, *cujus pater Jehovah*.

Au premier abord il semblerait fort tentant de ranger dans la même classe de noms propres que le בנשׁין et le בנאל himyaritiques, le בנחדד de la Bible, appellation de trois rois successifs de Damas. Mais on a retrouvé dans les inscriptions cunéiformes mention d'un de ces princes et son nom y est donné sous une forme qui ne permet plus une semblable étymologie; d'ailleurs, comme les rois nommés dans la Bible étaient araméens, si leur nom avait voulu dire « fils de Hadad » — divinité syrienne bien connue — il aurait été ברהדד et non בנהדד.

Dans la seconde inscription phénicienne d'Athènes on lit un nom propre בנחדש, qui semble tout d'abord correspondre pour le sens à notre בנשׁין de l'Yémen. Mais la traduction que donne pour ce nom le texte

(1) Il est bon de rapprocher, comme émanant d'une idée analogue, le titre de υἱὸς θεοῦ ἀνικήτου Ἄρεως que prend le roi abyssin Aïzanas dans l'inscription grecque trouvée à Axoum par Salt (Voy. Franz, dans le *Corp. inscr. graec.*, t. III, p. 515). Ce même titre se retrouve dans la seconde inscription d'Adulis, mais rendu par une périphrase (Voy. Franz, *ibid.*, p. 512), et nous en avons l'exacte traduction éthiopienne dans les plus vieilles inscriptions d'Axoum en langue ghez (Dillmann, *Zeitschr. der deutsch. morgenl. Gesellsch.*, t. VII, p. 356).

grec de la même inscription, Νουμήνιος, prouve qu'il ne signifiait pas « le fils du dieu-lune », mais « le fils de la nouvelle lune, » ce qui le range dans la même catégorie que Ἐλουλαῖος ou אלולי, « né dans le mois d'Eloul », שבתי, « né le jour du Sabbat », *Paschalis*, « né à la Pâques ». Ce qui achève du reste de démontrer que le nom fourni par l'inscription phénicienne d'Athènes n'avait pas une signification religieuse polythéiste, c'est que le premier livre des Macchabées (1) nous offre un Juif appelé Νουμήνιος, lequel devait bien évidemment être aussi un בנחדש.

Le dieu Sîn est déjà mentionné dans une des tables de bronze du Musée Britannique (pl. v, nº 6, de la publication anglaise; pl. xxvi du mémoire de M. Osiander), laquelle contient une dédicace qui lui est faite; il y est dit ד̄ אלם, « seigneur de Alem », localité que l'on n'est pas encore parvenu à identifier. Son culte dans l'Yémen est donc un fait incontestable (2).

Sîn est un des personnages les mieux connus du panthéon assyrien, dans lequel les beaux travaux de M. Oppert ont complétement élucidé son rôle. Il est aussi mentionné dans les livres des Mendaïtes (3). Enfin, M. Chwolson a établi l'importance du culte de Sîn dans le paganisme si tardivement persistant des habitants de Harrân (4).

J'ai déjà, dans une première communication que l'Académie a bien voulu entendre avec bienveillance, signalé les noms propres composés du radical עבד avec un nom de divinité, comme très-multipliés chez les Himyarites, de même que chez tous les autres peuples sémitiques. Nous avons ici un nom de ce genre dans עבדעת̄תר, « le serviteur d'A't'tor. »

Le personnage divin d'A't'tor, très-fréquemment mentionné dans les inscriptions nationales de l'Yémen, a été étudié par M. Fresnel (5) et par moi-même (6); je crois que l'on peut considérer sa nature et son caractère comme solidement déterminés. C'est une forme androgyne de la Vénus orientale (7), étroitement analogue à la *Venus barbata* de Chypre (8) et au « *roi* Astarté, *dieu* solaire, » מלך עשתרת אל חמן, de la seconde des inscriptions phéniciennes d'Oum-el-Awamid. Mais il est un point de vue relatif à cette divinité, que l'on n'a pas mis jusqu'à présent en lumière et sur lequel je demande la permission de m'arrêter quelques instants.

Le nom divin עת̄תר a ceci de très-intéressant que, par la permutation du ש en ת̄ et la suppression de la terminaison féminine ת, il fournit précisément la transition entre les deux noms très-voisins et certainement identiques à l'origine, de la divinité femelle, עשתרת chez les Chananéens et *Hathor* chez les Egyptiens. Bien que nous trouvions Hathor établie dans le panthéon de l'Egypte dès les temps les plus reculés où nous fassent remonter les monuments, bien que les hiérogrammates aient donné à son

(1) XII, 16; XIV, 22; XV, 15.
(2) Voy. Osiander, *Zeitschr. der deutsch. morgenl. Gesellsch.*, t. XIX, p. 242-244.
(3) Norberg, *Codex Nazaraeus*, t. I, p. 54 et 98; *Onomastic.*, t. 108.
(4) *Die Ssabier und das Ssabismus*, en de nombreux endroits.
(5) *Journal asiatique*, 4e série, t. VI, p. 199 et suiv.
(6) *Monographie de la voie sacrée Eleusinienne*, t. I, p. 339 et suiv.
(7) Cf. Scharestâny, *ap.* Pocock. *Spec. hist. Arab.*, p. 120, éd. de White.
(8) Serv., *ad.* Virg. *Æneid.* II, v. 632. — Macrob. *Saturn.* III, 8.

nom une signification égyptienne en y appliquant une orthographe symbolico-syllabique qui lui attribue le sens d' « habitation d'Horus », Hathor n'est certainement pas une divinité d'origine propre égyptienne. C'est avec Seth la divinité étrangère que les Egyptiens ont le plus anciennement adoptée. Dans le principe (on peut le discerner aujourd'hui), Hathor était la déesse nationale de cette population des *Anou*, parente des Egyptiens proprement dits, mais en même temps bien distincte d'eux et également apparentée aux Chananéens, que M. de Rougé (1) propose d'assimiler aux ענמים de la Genèse, qui, avant Ménès, habitaient une partie de l'Egypte et dont plus tard un rameau formait encore la population de la presqu'île du Sinaï. Les centres principaux et les plus antiques du culte d'Hathor en Egypte sont en effet précisément les villes que leurs noms désignent comme ayant été d'abord les cités des *Anou*, Héliopolis (appelée par excellence *An*), Denderah (qui reçoit quelquefois ce même nom de *An*) et Hermonthis (*An-res*, l'*An* du sud).

Sans doute, Hathor, par suite de l'antiquité même de l'introduction de son culte, se montre à nous comme tenant une place essentielle dans le cycle d'Horus, et plus tard, vers la XIX[e] dynastie, quand les Egyptiens se trouvèrent en relations intimes avec les peuples de Chanaan, ils se mirent à adorer également l'Aschthoreth de ceux-ci, en conservant fidèlement son nom. Aschthoreth forme dès lors un personnage à part, qui se relie au cycle de Seth ou Baal. Mais les Egyptiens eux-mêmes, dans un certain nombre de monuments, rapprochent Hathor, Aschthoreth, Anata et Kadesch de manière à faire bien voir qu'ils en connaissaient et admettaient l'identité primitive.

Hathor est la divinité spéciale de l'établissement d'Ouadi-Magarah, fondé à la suite des conquêtes du roi Snéfrou à côté des mines de cuivre de la région des Anou du Sinaï. A Karnak (2) elle est nommée « dame du pays de Poun, » c'est-à-dire de l'Arabie méridionale (3), ce qui nous ramène précisément au pays où nous voyons le culte d'A't'tor en pleine vigueur. Les Egyptiens connaissaient très-bien la religion de l'Arabie et l'on peut trouver à ce sujet dans leurs monuments des informations tout à fait précieuses. Ainsi à Philae (4) la déesse Anoukis, qui semble d'origine extra-égyptienne, reçoit le surnom de « Ment, dame du Poun; » or, il est bien difficile de ne pas rapprocher ce nom de celui de l'idole מני que les Juifs adoraient dans leurs moments de paganisme (5), et il se localise plus spécialement dans la religion de l'Arabie si l'on se rappelle que la pierre sainte, objet du grand pèlerinage entre la Mecque et Médine jusqu'au temps de Mahomet, s'appelait Menat, (6).

Le symbole qu'accompagne l'inscription sur la gemme de M. Baltazzi et dans lequel M. de Longpérier (7) a reconnu si ingénieusement la plante

(1) *Mémoire sur les monuments des six premières dynasties*, p. 6 et suiv.

(2) Voy. Brugsch, *Geographische Inschriften altægyptischer Denkmæler*, t. II, p. 16.

(3) Voy. Brugsch, *Geographische Inschriften*, t. II, p. 14 et suiv.

(4) *Ibid.*, t. II, p. 16.

(5) Winer, t. II, p. 82.

(6) Caussin de Perceval, *Histoire des Arabes*, t. I, p. 269; t. II, p. 649 et 688; t. III, p. 242.

(7) *Description des médailles du cabinet Magnoncour*, p. 88.

bizarre de la mandragore (1), avait un caractère religieux qui n'est pas encore suffisamment éclairci. On le rencontre sur quelques pierres gravées à légendes pehlevies et comme symbole accessoire sur certaines médailles frappées dans la région de l'Euphrate et du Tigre, comme, par exemple, les tétradrachmes du roi arsacide Camnascirès et de la reine Anzazé, sa femme, qui portent la marque de l'atelier monétaire de Babylone (2). La présence de cet emblème divin sur un monument himyaritique est un fait précieux à noter et qui peut être un premier jalon pour reconnaître une parenté entre la vieille religion de l'Yémen et celles qui florissaient dans le bassin des deux grands fleuves de l'Asie occidentale. »

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. DE WAILLY, *Jeanne d'Arc* par M. WALLON. (Extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, br. in-8°).

2° Au nom de M. DELISLE, *Notice sur le psautier d'Ingeburge* (Extr. du même recueil), br. in-8°.

3° De la part de M. DE WITTE, *Lettre à M. R. Chalon* (Extr. de la *Revue de Numismatique belge*), br. in-8°.

4° Avec une lettre du secrétaire de la commmission historique de l'Académie royale des sciences de Munich, le Dr Ed. de Giesebrecht, professeur, lettre dont il est donné lecture, le tome I de l'ouvrage intitulé « *Geschichte der Stadt Rom* » par Alfred de Reumont (Berlin, 1867, in-8°), publié sous les auspices du feu roi Maximilien II et par les ordres de S. M. Louis II de Bavière.

5° Par l'entremise de M. GARCIN DE TASSY, *Théorie de la langue suédoise* (en suédois), par Joh. Er. Rydqvist : t. 3e contenant les tables.

6° *Les anciens monuments runiques du Nord appartenant à la Scandinavie et à l'Angleterre,* recueillis pour la 1re fois et déchiffrés par le professeur Georges Stephens. Partie première (en anglais). Londres et Copenhague, 1866, in-f°, avec un grand nombre de bois représentant les monuments.

7° Par l'entremise de M. EGGER, *Comptes-rendus et mémoires du comité archéologique de Senlis : année* 1866 (Senlis, 1867, in-8°).

8° *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* : t. IX, 2e, 3e et 4e parties ; — t. X, 1e partie (in-8°).

9° *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest* : 1er trimestre de 1867.

10° *Vues d'avenir qu'avait émises de bonne heure la Lorraine sur l'orien-*

(1) Sur cette plante, voy. Plin. XXV, 94. — Dioscorid. IV, 76. — Columell. X, 5, 20.
(2) Voy. DE LONGPÉRIER, *Mémoires sur la chronologie et l'iconographie des rois Parthes Arsacides*, p. 34.

talisme et notamment sur l'utile influence du sanscrit, discours de réception de M. Leupol à l'Académie de Stanislas dans la séance publique annuelle du 24 mai 1862 etc. (Nancy, 1867, br. in-8°).

11° *Découverte de la sépulture de saint Lyphard,* magistrat orléanais du VIe siècle, par M. le comte de Pibrac (br. in-8°, avec une planche).

12° *Origines*, *migrations*, *philologie et monuments antiques*, par M. Le Duc du Roussillon (*sic*). Londres et Paris, 1867, t. I, in-8° (en double exemplaire).

13° *Journal asiatique :* février et mars 1867.

14° *Revue archéologique* : juin 1867.

15° *Revue historique de droit français et étranger*, n° de mars-avril 1867.

16° *Bulletin de l'Œuvre des Pèlerinages:* avril 1867.

17° *L'Orient* : n° 18 (25 mai 1867).

18° *Essai historique sur Rozoy-sur-Serre et les environs* par M. A. J. Martin, membre du conseil général de l'Aisne, etc., t. II (Laon, 1864, in 8°), avec un *supplément,* contenant les pièces justificatives du 2e volume et la table générale et analytique des matières (Laon, 1867, in 8°). Une lettre parvenue au Secrétaire perpétuel, en date du 29 mai et qui lui annonce deux exemplaires au lieu d'un, rappelle le 1er volume de l'ouvrage envoyé en 1863 et destine cet ouvrage au prochain concours des Antiquités de la France. — Renvoi à la future Commission du concours de 1868.

19° Par l'entremise de M. EGGER, *Œuvres de Virgile, texte latin, publié d'après les travaux les plus récents de la philologie*, *avec un commentaire critique et explicatif*, *une introduction et une notice* par E. Benoist, Dr ès lettres. T. I (*Bucoliques et Géorgiques*), Paris, Hachette, 1 vol. in-8°.

20° Par l'intermédiaire de M. VINCENT, *Traités inédits sur la musique du moyen âge*, par M. E. de Coussemaker, correspondant de l'Institut : n° 2 (1867, in-4°).

Séance du vendredi 21.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

M. VINCENT présente à l'Académie le tirage à part de ses communications des dernières séances, et croit devoir faire remarquer qu'il y a fait une modification importante, consistant à

substituer le *jour de l'avénement* du roi à son *jour natal* dans la désignation du fait qui donnait lieu à imposer le nom de *dios* au mois lunaire pendant lequel cet événement se produisait : cette substitution étant motivée par celle du mot φαωφί au mot μεχείρ dans la lacune qne présente le monument de Rosette.

Il est ensuite donné lecture de la correspondance officielle.

M. le ministre de l'instruction publique, par un message en date du 14 courant transmis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, adresse à M. le Président de la commission centrale de l'Institut pour la Bibliothèque, de la part de M. le ministre de l'instruction publique du royaume d'Italie, un exemplaire de l'ouvrage de M. le commandeur Fiorelli, directeur du musée de Naples, intitulé : *Relazione sulle scoverte archeologiche fatte in Italia*, 1846-1866 (1 vol. gr. in-8°) : relation d'un très-grand intérêt.

Au sujet de la désignation d'un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle, l'Académie, sur les renseignements donnés par M. le secrétaire perpétuel, décide qu'il n'y a pas lieu pour cette fois à une telle désignation.

Sur la proposition faite par le secrétaire perpétuel au nom de la Commission des travaux littéraires, l'Académie nomme M. de Slane éditeur de la section arabe des *Historiens orientaux des Croisades*, dont il sera chargé de diriger et d'exécuter la continuation sur le plan présenté par lui et approuvé, après examen, par la Commission des travaux littéraires.

M. de Saulcy, au nom de la Commission du concours de numismatique, lit le rapport suivant :

« Messieurs,

Trois ouvrages ont été, cette année, soumis à l'examen de votre Commission, c'étaient :

1° un nouveau volume du *Recueil des plombs historiés trouvés dans la Seine, à Paris*, par M. Arthur Forgeais ;

2° la première partie du 2e volume de l'*Histoire des monnaies de la république romaine*, par M. le baron d'Ailly ;

3° le premier volume de la *Descripcion general de las Monedas hispano-cristianas desde la invasion de los Arabes*, par M. Aloys Heiss.

Le volume de M. Forgeais fait suite à ceux que l'Académie, dans un des concours précédents, a jugés dignes de l'une des médailles qu'elle

décerne chaque année aux ouvrages les plus remarquables concernant nos antiquités nationales. Les monuments publiés cette fois par M. Forgeais ont paru à votre commission très-intéressants sans aucun doute, mais ils ne lui ont pas présenté l'importance de ceux qui ont été l'objet d'études si curieuses dans les premières parties du Recueil. On ne peut pas s'empêcher, en parcourant ce nouveau volume, de regretter que les médailles et méreaux qu'il est destiné à mettre en lumière aient dans une mesure beaucoup moindre l'importance historique que M. Forgeais avait fait si heureusement ressortir jusqu'ici dans l'appréciation des plombs qu'il avait eu l'heureuse chance de sauver de la destruction et de l'oubli. Ce dernier volume n'est donc, à vrai dire, qu'un complément où se trouvent coordonnés le mieux qu'il a été possible de le faire des méreaux de plomb, dont le plus souvent l'origine reste entièrement indéterminée. Votre Commission, tout en reconnaissant avec gratitude le nouveau service rendu par M. Forgeais à la numismatique du moyen-âge, a pensé devoir porter ses suffrages sur un travail d'une importance plus satisfaisante.

Le fascicule publié cette année par M. le baron d'Ailly corrobore l'espérance que votre Commission a déjà exprimée de devoir à l'auteur un recueil aussi complet que possible des monnaies de la république romaine. Mais, à tout prendre, nous n'avons encore que le vestibule du vaste édifice dont M. le baron d'Ailly a entrepris la laborieuse construction. Votre Commission a donc pensé devoir se contenter d'exprimer l'espérance qu'elle garde de décerner un jour la récompense dont elle dispose au travail de M. le baron d'Ailly.

Le troisième ouvrage soumis à l'examen de votre commission se compose d'un splendide volume in-4° de plus de 400 pages, imprimé avec un luxe que l'on n'est pas habitué à rencontrer dans les publications espagnoles. Il est orné de 74 planches de monnaies et de sceaux et de 18 magnifiques portraits authentiques des rois et reines d'Espagne, gravés avec un soin qui ne laisse rien à désirer.

Le plan de l'ouvrage nous a paru très-bien entendu. Après avoir, en effet, dressé le tableau des Etats, qui font ou ont fait partie de la monarchie espagnole, l'auteur donne la liste chronologique des rois des Asturies, d'Oviedo, de Léon et de Castille. Les deux dernières provinces ont été réunies d'abord sous l'autorité des comtes de Castille, dont l'histoire est bien résumée. Sous Alphonse VI, Léon et Castille formèrent un seul royaume qui se divisa bientôt en deux couronnes distinctes, celle de Castille et celle de Léon, pour se trouver réunies de nouveau sur la tête de Ferdinand III le saint et de ses successeurs.

A partir de Jeanne la Folle et de Philippe le Beau, la monarchie espagnole fut définitivement constituée avec l'addition de l'Aragon et passa successivement entre les mains de la maison d'Autriche et de la maison de Bourbon, qui la possède encore aujourd'hui, après une interruption de quelques années pendant le règne passager de Joseph Napoléon.

M. Aloys Heiss n'a reculé devant aucun sacrifice, devant aucune difficulté pour compléter autant que possible la numismatique de cette longue période de l'histoire espagnole.

Les documents historiques à l'appui ont été reproduits par lui d'après les recueils de diplômes qu'il avait à sa disposition, et souvent aussi d'après les pièces originales que lui fournissaient les archives du royaume.

Enfin, s'il est possible de relever dans la multitude d'attributions numismatiques présentées par M. Heiss quelque légère tache qu'il sera très-facile de faire disparaître, nous devons dire que nous sommes d'avis

que ceux là-seuls qui ne produisent rien sont assurés de ne se tromper jamais.

Depuis les premières années de ce siècle aucun ouvrage n'avait paru sur la numismatique espagnole ; il y a donc un mérite réel à avoir abordé après ce long intervalle de temps un sujet que l'auteur devait traiter à l'aide de ses propres forces, les travaux de détail surtout lui manquant presque absolument.

Votre Commission, après mûr examen, a été unanime pour décerner le prix de numismatique à M. Aloys Heiss, en espérant que cette distinction fera persévérer celui qui en est l'objet dans la belle publication qu'il a entreprise. »

L'Académie adopte les conclusions de la Commission et, en conséquence, décerne le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche à l'ouvrage de M. Aloys Heiss intitulé : « *Descripcion general de las monedas hispano-cristianas, desde la invasion de los Arabes.* »

L'Académie se forme en comité secret, pour la discussion des conclusions du rapport lu dans la séance précédente par M. DELISLE, au nom de la Commission du prix Gobert.

La séance étant redevenue publique, M. LE PRÉSIDENT annonce que le scrutin va être ouvert. Sur 34 votants, M. Olleris obtient 19 voix, contre 12 données à M. Teulet. M. LE PRÉSIDENT déclare, en conséquence du vote qui vient d'avoir lieu, que le premier des prix fondés par le baron Gobert est décerné à M. Olleris. Son nom sera proclamé dans la prochaine séance annuelle.

Le scrutin étant ouvert de nouveau pour le deuxième prix, M. L. Gautier, sur 31 votants, obtient 29 voix, et en conséquence, M. LE PRÉSIDENT déclare que le second prix Gobert lui est maintenu en 1867.

On passe à la présentation des livres :

1° *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, par l'abbé LEBEUF. Nouvelle édition annotée et continuée jusqu'à nos jours par H. Cocheris : t. 3e (Paris, 1867, in-8°).

2° *Mémoires de la Société royale des sciences de Copenhague* : 5e série (classe d'histoire et de philosophie), vol. III, 1er fascicule, Copenhague, 1866, in-4° (en danois) ;

3° *La Société philologique hellénique de Constantinople*, recueil périodique bi-mensuel, 2e année, cahiers 10-12, 15 juillet 1865, Constantinople, 1866, grand in-8° (en grec).

4° *La Séquanie et l'histoire de Jules César*, par A. Dolacroix (Besançon, 1867, br. in-8°, en double exemplaire).

5° *Des idées innées, de la mémoire et de l'instinct*, par M. Boucher de Perthes (Paris, 1867, in-8°).

6° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* : 4e trimestre de 1866, n° 54.

7° *Bibliothèque de l'école des Chartes* : 6e série, t. III, 3e livraison.

8° *L'Orient*, n° 9.

9° M. Renier fait hommage, au nom de M. Henzen, correspondant de l'Académie, d'un mémoire extrait des *Annales de l'Institut de correspondance archéologique de Rome*, et intitulé : *La legione IIa Partica e la sua stazione in Albano*. « Ce mémoire, dit M. Renier, n'a pas une grande étendue, il ne se composè que de 16 pages. Il a cependant une très-grande importance pour l'histoire des institutions militaires de Rome. On sait qu'il existe à Albano un camp romain d'une remarquable conservation, que tout le monde jusqu'ici s'accordait à regarder comme ayant servi pour ainsi dire de caserne à une partie des cohortes prétoriennes et dont on attribuait la construction à Domitien. D'un autre côté, on savait par le témoignage de Dion Cassius, témoignage à l'appui duquel on pouvait citer un certain nombre de monuments épigraphiques, que, des trois légions parthiques créées par Septime Sévère, une, la deuxième, résidait au temps de cet historien, c'est-à-dire sous le règne d'Alexandre Sévère, en Italie, mais on avait jusqu'ici vainement cherché le lieu précis de sa résidence. M. Henzen démontre dans ce mémoire à l'aide des inscriptions recueillies dans un vaste cimetière antique récemment découvert dans les bois voisins d'Albano et aussi à l'aide d'un grand nombre de passages des historiens anciens mal compris jusqu'ici, que le lieu où résidait cette légion était précisément le camp dont il vient d'être question; que c'était par conséquent à tort qu'on avait cru qu'une partie des cohortes prétoriennes y étaient casernées et que toutes ces cohortes, au moins depuis le règne de Septime Sévère, étaient réunies dans un autre camp, dont l'enceinte et une partie des casernes subsistent encore à Rome même, dans la Vigna Macao appartenant aux PP. jésuites. Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'importance de cette double découverte qui rend désormais parfaitement intelligibles un grand nombre de circonstances de l'histoire des Empereurs qu'il était auparavant impossible d'expliquer. »

10° M. Egger présente à l'Académie, comme un hommage respectueux de l'auteur, le fascicule II du tome 1er des *Opuscula philologica*

de M. Ritschl, correspondant (Leipzig, 1867, 8°). Ce fascicule, qui se rapporte, ainsi que le précédent, aux lettres grecques, reproduit tout d'abord la célèbre dissertation sur la bibliothèque d'Alexandrie et sur le recueil des poëmes homériques de Pisistrate (1838, en allemand), avec son corollaire en latin (1840) et un complément (1866).

11° M. WALLON fait hommage, au nom de l'auteur, des deux ouvrages suivants : I. *Etudes chronologiques pour l'histoire de N. S. Jésus-Christ*; — II. *Restitution du calendrier hébraïque tel qu'il était au siècle qui précéda la ruine de Jérusalem* (70 de l'ère chrétienne), par le P. Mémain (1 vol. et 1 br. in-8°, 1867).

12° M. PARIS fait hommage, au nom de l'éditeur et du traducteur, M. Th. Wright, correspondant de l'Académie, de l'ouvrage intitulé : « *The chronicle of Pierre de Langtoft* », en vers français, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la mort du roi Edouard I. Tome 1er (Londres, 1866, in-8°) faisant partie de la collection des *Rerum britannicarum medii ævi scriptores*.

Séance du vendredi 28.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture de la correspondance.

Par une lettre en date de Valenciennes, 13 juin courant, M. Baudrain, notaire en cette ville, informe le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (en ce qui la concerne) que dépôt a été fait dans son étude, le 10 de ce même mois, en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Valenciennes, d'un testament olographe daté de Raismes (Nord), le 2 décembre 1864, testament fait par M. Franç. Jos. de la Fons-Mélicocq, décédé au même lieu le 8 juin courant. Au nombre des legs particuliers qui y sont portés se trouve celui-ci : « Voulant, comme homme de lettres, léguer un souvenir à ma vénérable et si chère province de Picardie, je prie l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris de vouloir bien accepter un legs de *six cents francs* de rente trois pour cent. — Cette rente accumulée durant trois ans servira à la fondation

d'un prix qui sera décerné tous les trois ans au meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France (Paris non compris). — Ce prix sera adjugé par cet illustre corps savant le jour du concours général (1). — Cette rente sera prise sur les diverses inscriptions que je possède sur le grand-livre de la dette publique. »

Un second legs de 300 fr., sur les mêmes bases, concerne l'Académie des Sciences qui s'en est occupée dans sa dernière séance.

Le notaire signataire de la lettre prie le Secrétaire perpétuel de prendre les mesures nécessaires pour pourvoir à la délivrance des legs.

M. le Secrétaire perpétuel propose et l'Académie adopte la remise de l'affaire à huitaine pour les renseignements à prendre.

Il propose ensuite, aux termes des art. 37 et 38 du règlement, de fixer au vendredi 2 août prochain le jour de la séance publique annuelle, et de porter à l'ordre du jour de la séance prochaine la désignation d'un lecteur pour cette séance. — Cette proposition est adoptée.

Seront nommés également dans la prochaine séance les commissaires chargés de proposer des sujets pour le prix ordinaire et pour le prix Bordin à décerner en 1869.

M. Delisle, au nom de la Commission des Antiquités de la France, présente, ainsi qu'il suit, la liste des médailles et mentions honorables arrêtée par cette Commission dans la séance de ce jour.

1re médaille, à MM. E. de Lépinois et Luc. Merlet, pour le Cartulaire de N.-D. de Chartres (3 vol. in-4°).

2e médaille, à M. E. Giraud, pour son *Histoire de la ville de Romans* (4 vol. in-8°).

3e médaille, à M. Ernest Desjardins, pour son *Aperçu historique sur les embouchures du Rhône* (in-4°).

1re mention, à M. Simonnet, pour l'ouvrage intitulé : *Docu-*

(1) Evidemment la séance publique annuelle.

ments inédits pour servir à l'histoire des institutions et de la vie privée en Bourgogne, extraits des protocoles des notaires (in-4°).

2e mention, à M. Mabille, pour sa Notice sur les *Divisions territoriales et la topographie de la Touraine* et pour sa *Restitution de la* PANCARTE NOIRE *de Saint-Martin-de-Tours* (2 vol. in-8°).

3e mention, à M. l'abbé Gyss, pour son *Histoire de la ville d'Obernai et de ses rapports avec les autres villes ci-devant impériales d'Alsace*, etc. (in-8°).

4e mention, à M. Puiseux, pour le volume intitulé : « *Siége et prise de Rouen par les Anglais* (1418 et 1419), in-8° ; et pour trois autres opuscules : I. *L'Emigration normande et la colonisation anglaise en Normandie au XVe siècle ;* II. *Les docteurs normands au XVe siècle ;* III. *Etude sur une grande ville de bois construite en Normandie pour une expédition en Angleterre en* 1386. »

5e mention, à M. de la Pilorgerie, pour le volume intitulé : « *Campagne et bulletin de la grande armée d'Italie commandée par Charles VIII* (1494-95). »

6e mention, à M. René de Mas-Latrie, pour son *Mémoire sur le droit de marque ou droit de représailles au moyen-âge* (in-8°), avec un recueil de pièces justificatives en manuscrit.

M. MILLER lit, en communication, un morceau intitulé : « *Sur les ambassades de Michel Psellus auprès de l'usurpateur Isaac Comnène.* »

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Archæologia, or Miscellaneous tracts relating to antiquity*, published by the Society of Antiquaries of London, vol. XL (London, 1866, in-8°).

2° *Proceedings of the Society of Antiquaries of London*, 2d series, vol. III, nos 1-2 (London, 1867, in-8°).

3° *Annales de philosophie chrétienne* (mai 1867).

4° *Nouvel essai d'interprétation et de classification des monnaies de la Gaule*, par M. A. Fillioux; 2e édition (Paris, 1867, in-8°). Cet ouvrage, destiné au concours de numismatique en 1868, est renvoyé à la future Commission.

5° M. DE SAULCY présente de la part de l'auteur, M. Ferdinand De-

launay, de Fontenay, l'ouvrage intitulé : « *Philon d'Alexandrie : écrits historiques,* » et en fait ressortir les mérites distingués.

6° M. Dulaurier présente une brochure intitulée : « *La société arménienne contemporaine. — Les Arméniens de l'Empire Ottoman*, par le prince Mgk. B. Dadian (Extr. de la *Revue des deux Mondes,* 1867, in-8°). « Dans ce travail, dit M. Dulaurier, M. Dadian a retracé le tableau de la situation actuelle des Arméniens dans l'Empire Ottoman, sous le rapport politique, littéraire et industriel. Il a montré les progrès que ce peuple si intelligent et si actif a faits dans la carrière de la civilisation moderne, comment il a su introduire dans la constitution qui le régit les principes d'égalité et d'autonomie que possèdent les nations de l'Europe les plus avancées. En le lisant, on pourra se former une idée exacte de l'un des éléments les plus importants de ce que l'on est convenu d'appeler aujourd'hui *la Question d'Orient.* »

7° M. le Président présente la suite de l'ouvrage intitulé : *Chefs-d'œuvre de l'art antique : 1re* série (*Monuments de la vie des anciens*), texte par M. Robiou, t. II (1867, in-4°, 79 pages et 111 planches).

L'Académie se forme en comité secret.

MOIS DE JUILLET.

Séance du vendredi 5.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. le maire du Havre, par une lettre du 4 juillet, demande pour la bibliothèque de cette ville les publications de l'Académie et plus particulièrement les tomes XIV et suivants des *Mémoires* (2e série), XXII des *Historiens de la France*, et XIII et suivants de l'*Histoire littéraire de la France.* — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. Regnier, au nom de la Commission du prix Volney, fait le rapport suivant sur les résultats du concours de 1867.

« La Commission décerne le prix à deux ouvrages : le *Dictionnaire persan* de M. Vullers avec son *Appendice manuscrit sur l'éty-*

mologie et le *Compendium de la grammaire comparative des langues indo-germaniques* par M. Aug. Schleicher et en partage le montant entre les deux auteurs.—Elle accorde une mention très-honorable à M. Schuchardt pour le livre intitulé : « *Le vocalisme du latin vulgaire.* » — Elle n'a pas pu comprendre dans son examen l'ouvrage de M. Lagarde (*Recueil de dissertations*), à cause de la mort du rapporteur. Elle réserve en conséquence ce volume pour le concours de l'année prochaine. »

Il est donné acte à la Commission des conclusions de ce rapport qui seront lues, avec le préambule ordinaire, à la séance publique annuelle des cinq Académies, le 14 août prochain.

L'ordre du jour appelle la nomination des commissaires qui seront chargés de présenter au choix de l'Académie trois sujets de prix, soit pour le prix ordinaire, soit pour le prix Bordin à décerner en 1869.—L'Académie, sur la proposition du SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, décide qu'il y aura cette année deux Commissions distinctes, de quatre membres chacune, et fixe, pour l'ordre des travaux dans lesquels seront faits les choix des sujets, l'histoire ancienne pour le prix ordinaire, et celle du moyen-âge pour le prix Bordin, en y comprenant leurs diverses branches. — Sont nommés au scrutin : 1°, pour la Commission du prix ordinaire, MM. NAUDET, WALLON, BRUNET DE PRESLE et MAURY ; 2°, pour le prix Bordin, MM. DE WAILLY, DELISLE, DESNOYERS, GUESSARD.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport fait par M. JOURDAIN, au nom de la Commission chargée de juger les Mémoires envoyés pour le concours du prix ordinaire prorogé en 1867, « *Sur les sermons composés ou prêchés en France pendant le XIIIe siècle*, » et le rapport fait par M. EGGER, au nom de la Commission qui a examiné le Mémoire unique envoyé pour le concours du prix ordinaire proposé en 1865 pour 1867 touchant les *Œuvres morales de Plutarque.* — Les conclusions de l'une et de l'autre Commission ayant été adoptées par l'Académie, la séance redevient publique, M. le PRÉSIDENT ouvre le pli cacheté joint au mémoire n° 4 pour le prix prorogé, et, rapprochement fait des numéro et devise, déclare que le prix *Sur les sermons du XIIIe siècle* est décerné à M. Lecoy de la Marche, archiviste aux archives de

l'Empire. — Il fait connaître ensuite que l'Académie proroge le concours sur les *Œuvres morales de Plutarque* jusqu'en 1869.

L'Académie revenant à son ordre du jour s'occupe du choix d'un lecteur pour la séance publique annuelle. — M. le Secrétaire perpétuel rappelle en détail les lectures faites devant l'Académie par les membres depuis la séance publique précédente. — Le scrutin étant ouvert, M. Miller est désigné pour lire publiquement le morceau communiqué par lui sous le titre : *Sur les ambassades de Michel Psellus auprès de l'usurpateur Isaac Comnène.*

M. Miller communique la lettre suivante, qui lui est adressée par M. Albert Dumont, membre de l'École française d'Athènes.

École française d'Athènes, 16 *juin* 1867.

« Monsieur,

M. Apostolidis, ancien conservateur de la bibliothèque nationale d'Athènes, m'apporte un manuscrit récemment découvert en Epire. C'est un petit in-4°, sur papier, écrit avec beaucoup de soin. — Le titre porte Μακαρίου Μάγνητος Ἀποκριτικὸς ἢ Μονογενὴς πρὸς Ἕλληνας περὶ τῶν ἐν τῷ Εὐαγγελίῳ ζητημάτων καὶ λύσεων. — L'ouvrage est divisé en cinq parties. La première et la dernière sont perdues ainsi que le commencement de la seconde. — Je crois, d'après les indications de la Patristique de Migne et celles de Fabricius, qu'aucun des ouvrages de Macarius Magnès n'a été publié. L'unique manuscrit de ce Père, qui existait autrefois à la bibliothèque de Venise, a, dit-on, disparu. — Ce que j'ai pu lire de ces discussions théologiques m'a rappelé les traités du IVe et du Ve siècle. Mais Macarius remonte à une plus haute antiquité et par là il peut être plus intéressant que beaucoup d'autres écrivains ecclésiastiques. Il est un des premiers apologistes chrétiens ; sa manière de discuter ne laisse pas d'être quelquefois originale. Je vois dans la *Bibliothèque grecque* qu'il a été très-loué par quelques Byzantins et que la perte de ses ouvrages est regrettable. — Vous trouverez ci-joints les sommaires de trois des parties de l'ouvrage.

J'ai pensé que l'existence de ce manuscrit méritait la peine d'être signalée.

Le nombre des pages est de 252. L'état de conservation est assez bon malgré quelques taches dues à l'humidité. M. Apostolidis serait heureux qu'il fût pris note de l'existence de ce manuscrit dans les *Comptes rendus* de l'Académie. »

« Pour compléter ces renseignements, dit M. Miller, je donnerai quelques détails qui feront ressortir l'importance de la découverte signalée par M. Dumont. D'après le *fac-simile* qui est joint à sa lettre, on reconnaît une main élégante du XIVe siècle. J'aurais été porté à croire que ce manuscrit était sur papier de coton, plutôt que sur papier.

Les sommaires donnés se rapportent aux dix derniers chapitres du second livre, c'est-à-dire de sept à seize; vingt-deux pour le troisième livre, dix-sept pour le quatrième. Le cinquième manque comme il a été dit plus haut.

L'auteur, Macarius Magnès, nom incertain comme on le verra plus loin, vivait, à ce que l'on croit, dans la seconde moitié du troisième siècle. Le titre de son ouvrage varie. L'addition ἢ Μονογενής, donnée par le manuscrit nouvellement découvert, était inconnue. Le jésuite Turrien avait, en les traduisant en latin, cité quelques passages de cet ouvrage d'après une copie qu'il avait vue à Venise. Plusieurs protestants, soupçonnant la bonne foi du savant jésuite, avaient regardé Magnès comme un auteur supposé. Mais Boivin ayant découvert dans Nicéphore de Constantinople des fragments de cet écrivain avec certains détails qui le concernent, cette découverte réhabilita Turrien. Quant au manuscrit de Venise, son existence antérieure repose sur d'autres autorités. Un ancien catalogue de la bibliothèque de Saint-Marc, conservé dans celle de Colbert, et publié par Montfaucon, mentionne *Magnetis contra Græcos (id est Ethnicos) opus, quod indicatur fuisse scriptum in charta papyracea, nec compactum; unde facilius perire potuit.* Suivant l'abbé Morelli, qui cite Possevin, les livres conservés dans le manuscrit de Venise étaient au nombre de trois. Cette dernière particularité est importante; si, de plus, nous rap-

pelons qu'il était en papier, nous serons peut-être tenté de croire qu'il s'agit d'un seul et même manuscrit. Par quelle série de circonstances la copie de Venise aurait-elle disparu de la bibliothèque de Saint-Marc pour aller se perdre pendant deux siècles dans quelque coin de l'Épire, c'est ce que j'ignore. Toujours est-il qu'il y a là un rapprochement curieux. Il est facile de se procurer quelques autres renseignements qui décideront la question. Ainsi il faudra vérifier les citations de Turrien et voir à quelle époque remonte la reliure, en supposant même que le volume soit relié. J'ajouterai cependant que l'addition du titre ἡ Μονογενής dont nous parlions plus haut, et inconnue jusqu'à ce jour, me fait hésiter avant d'adopter cette conjecture. Du reste, nous saurons sans doute bientôt à quoi nous en tenir.

Mais revenons à Nicéphore de Constantinople, qui va nous fournir des renseignements précieux et sur l'auteur et sur l'ouvrage lui-même ; ces détails sont pris de ses *Antirrhétiques* et ont été publiés dans le premier volume du *Spicilegium* de dom Pitra.

« Les orthodoxes, dit Nicéphore, qui vivait au IXe siècle, eurent bien de la peine à savoir qu'étaient et l'auteur et l'ouvrage. Mais, après avoir beaucoup cherché, ils en trouvèrent enfin un exemplaire. Ce livre donnait à Macaire le titre d'évêque, Ἱέραρχος, et on l'y voyait représenté sur la couverture en habit d'évêque. Il y était surnommé *Magnès* sans qu'on pût juger si c'était simplement un surnom, ou un titre qui marquât qu'il était évêque d'une ville de Magnésie. Quant à Μακάριος, doit-il être pris pour le nom de *Macaire* ou simplement dans le sens de *beatus*, c'est-à-dire *Beati Magnetis* ? C'est ce qu'il est difficile de décider. »

« Le dessein de cet ouvrage était de combattre les païens, particulièrement un philosophe aristotélicien, qui reconnaissait un seul Dieu souverain, mais chef de plusieurs autres dieux, et qui employait tout le faste de son éloquence et toute la subtilité de sa dialectique contre la simplicité de la religion chrétienne. Ce qui permet de croire que cet auteur est ancien et de le faire remonter jusqu'au temps des persécutions. Cependant il ne peut avoir écrit au plus tôt que vers le milieu du IIIe siècle. —Magnès

adressait son ouvrage à Théosthène, son ami particulier, au jugement duquel il tenait à le soumettre. »

Quant aux fragments de son ouvrage qui se trouvent dans diverses bibliothèques, je renvoie à Tillemont qui, d'après les renseignements communiqués par Boivin, a consacré un assez long article à ce Magnès dans son *Histoire des empereurs*. — En résumé, la découverte est très-importante et méritait d'être signalée au monde savant et en particulier à l'Académie. Il serait à désirer que les membres de l'École française d'Athènes cherchassent toutes les occasions possibles de nous faire des communications du même genre. »

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° De la part du gouvernement russe : I. *Recueil d'antiquités de la Scythie* publié par la Commission impériale archéologique (Livr. I, gr. in-4°, accompagné d'une 1re livraison de planches gr. in-f°. au nombre de 21, Saint-Pétersbourg, 1866). — II. *Comptes rendus de la Commission impériale archéologique pour les années* 1863 et 1864 (2 vol. gr. in-4°, 1865-66, avec 2 livr. de pl. gr. in-f°).

2° Au nom de M. Polain, correspondant de l'Institut, et avec une lettre de lui, *Récits historiques sur l'ancien pays de Liége* (4e édit.) Bruxelles, 1866, 1 vol. in-8°.

3° *Annales de la propagation de la foi* : n° de juillet 1867.

4° *Le Cabinet historique* : avril-mai 1867.

5° *L'Orient* : n° 20.

6° M. Wallon, au nom de M. Mantellier, président à la Cour impériale d'Orléans, fait hommage à l'Académie de son *Histoire du siége d'Orléans* (1867, in-12) et en signale les mérites.

7° M. Renan offre, au nom de M. le rabbin J. Lévy, la 8e livraison de son *Chaldaisches Wörterbuch über die Targumim*, etc , ouvrage dont il a déjà signalé l'importance.

8° M. le Président présente de la part de M. le Dr Paul Durand une brochure ayant pour titre « *Étude sur* l'Etimacia, *symbole du jugement dernier dans l'iconographie grecque chrétienne* (Chartres et Paris 1867, in-8°). Cette étude mettant en relief les rapports de ce symbole avec certaines représentations figurées de notre moyen-âge, M. le Président en propose l'admission au concours des antiquités de la France pour 1868. — Cette proposition est adoptée.

Le même membre met sous les yeux de l'Académie un papyrus arabe

de l'an 133 de l'hégire, photographié d'après l'original de la collection Raiffé, aujourd'hui au British Museum. Cette photographie est due à l'obligeance de M. Lenormant. — Renvoi à la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*.

Séance du vendredi 12.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le ministre de l'instruction publique, par un message du 6 juillet, consulte l'Académie touchant un travail relatif à la lecture des hiéroglyphes, qui lui a été adressé par M. Henri Mathieu, et qui consiste en trois tableaux, plus une note formant appendice à sa lettre. — Ces pièces sont renvoyées, sur la proposition du Secrétaire perpétuel, à l'examen de MM. de Rougé et Brunet de Presle.

L'ordre du jour appelle les rapports des deux Commissions chargées de proposer des sujets pour le prix ordinaire et pour le prix Bordin à décerner en 1869.

M. Wallon, rapporteur de la première de ces Commissions, présente en son nom les trois questions suivantes relatives à l'histoire ancienne :

I. « Faire connaitre l'économie politique de l'Égypte sous les Lagides, depuis la fondation d'Alexandrie jusqu'à la conquête romaine.—Rechercher l'état de la population, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. — Exposer l'organisation administrative du pays ; montrer ce que les rois grecs ont conservé des anciennes lois de l'Égypte et ce qu'ils ont introduit des institutions de la Grèce et de la Macédoine. »

II. « *Faire l'histoire des légions romaines et des troupes auxiliaires depuis le règne d'Auguste jusqu'à la fin de l'empire d'Occident.* »

III. « *Etudier, à l'aide des textes, des inscriptions, des médailles, et des autres monuments, quelle était la distribution des races ibérique et celtique dans l'ancienne Espagne, et rechercher les*

éléments à l'aide desquels on peut tracer la marche de leurs migrations à l'arrivée de ces populations dans la Péninsule. »

L'Académie, consultée, choisit, au scrutin et à la majorité, la question n° I.

M. Guessard, au nom de la Commission des sujets relatifs au prix Bordin, propose les trois questions suivantes :

I. « *Déterminer la date de la création des bailliages royaux et des sénéchaussées royales. — Fixer les limites et les subdivisions de chacune de ces circonscriptions aux différentes époques du moyen-âge. — L'Académie verrait avec plaisir que des cartes fussent jointes aux mémoires.* »

II. « *Faire l'histoire des lépreux en France et des établissements où on les recueillait, en s'appliquant surtout à rechercher quelle fut en droit et en fait la condition sociale des malades et l'organisation des maladreries.* »

III. « Faire connaitre les vies des saints et les collections de miracles publiées ou inédites qui peuvent fournir des documents pour l'histoire de la Gaule sous les Mérovingiens. — Déterminer a quelles dates elles ont été composées. »

L'Académie, consultée par le scrutin, se prononce pour le sujet n° III.

M. le Secrétaire perpétuel rappelle qu'il est un troisième sujet de prix sur lequel l'Académie doit statuer. C'est celui qui fut proposé en 1865 pour 1867, dans l'ordre du prix Bordin, et pour lequel aucun mémoire n'est parvenu. Il est ainsi conçu : « *Déterminer d'après les historiens, les monuments, etc., quels furent les peuples qui, depuis le XI*e *siècle de notre ère jusqu'à la conquête ottomane, occupaient la Thrace, la Macédoine, l'Illyrie, l'Epire, la Thessalie et la Grèce proprement dite*, etc. »

La question est de savoir si le sujet sera retiré du concours, auquel cas il faudrait en proposer un autre, ou s'il sera maintenu et prorogé en 1869. — M. le Secrétaire perpétuel pense, avec la Commission, consultée par lui aujourd'hui même, qu'il y a lieu de proroger ce sujet de prix, présenté pour la première fois et dont l'importance est manifeste à tous les points de vue. — L'Académie

se range à cet avis et en conséquence le prix dont il s'agit est prorogé jusqu'en 1869, avec la question qui vient d'être rappelée.

M. le Président annonce qu'il y a lieu, pour la régularité des opérations de fin d'année académique, de nommer aujourd'hui les deux membres qui doivent vérifier les comptes présentés pour l'année 1866. — L'Académie nomme au scrutin MM. Jourdain et Guessard en qualité de vérificateurs des comptes susdits.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Le livre de l'agriculture d'Ibn-al-Awam* (Kitab al-Felahah), trad. de l'arabe par J.-J. Clément-Mullet, etc. T. II, 1re et 2e parties (2 vol. in-8°, 1866-67), ouvrage dont les deux savants orientalistes que l'Académie a perdus récemment, MM. Munk et Reinaud, avaient porté devant elle le plus honorable témoignage, à l'occasion du tome 1er.

2° Quatre publications nouvelles de l'Académie-Université d'Helsingfors : I. *Öfversigt af Finlands litteratur* (1771-1863) ; mémoire de M. S. E. Elmgren (Helsingfors, 1865, in-8°). — II. *De clientelæ apud Romanos sub Cæsaribus ratione*, thèse de M. Car. Synnerberg (*Ibid.*, 1865, in-8°). — III. *De temporibus vitæ carminumque D. Junii Juvenalis rite constituendis*, thèse du même (*Ibid.*, 1866, in-8°). — IV. *De codice ms. vitas veterum poetarum arabum sub nomine Ibn Challikani exhibente*, thèse de M. Strandman (*Ibid.*, 1866, in-8°).

3° *Annales de la Société impériale d'agriculture*, etc., *de la Loire*, tome X (1866-67, in-8°).

4° *Congrès archéologique de France* : 32e et 33e sessions (1866-67, 2 vol. in-8°).

L'Académie se forme en comité secret pour écouter la lecture faite par M. de Lasteyrie, au nom de la Commission des Antiquités de la France, du rapport sur les médailles décernées et mentions accordées par suite du concours de 1867.

Ce rapport ayant été adopté, la séance redevient publique.

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la Commission des Antiquités de la France, par M. De Lasteyrie, *lu dans la séance du vendredi* 12 *juillet* 1867.

Messieurs,

Le concours de cette année est beaucoup moins nombreux que celui des

années précédentes. Mais, hâtons-nous de le dire, cette décroissance dans le nombre des concurrents est amplement compensée par le mérite très-réel de la plupart des ouvrages soumis à notre appréciation. Chaque année, nous sommes heureux de le constater, amène des candidats mieux préparés aux sérieuses études que nous avons mission d'encourager, de guider même dans une certaine mesure; chaque année nous révèle de nouveaux progrès accomplis dans l'art si difficile d'interroger le passé et d'en reconstituer les annales au moyen des monuments de tous genres qu'il nous a légués.

C'est surtout vers l'étude des monuments écrits que semble se diriger l'ardeur de la nouvelle génération. En applaudissant à cette tendance, nous regretterions cependant qu'elle devînt trop exclusive et fît négliger, comme il y a lieu de le craindre en ce moment, une autre branche de recherches également fructueuse, celle qui a pour objet spécial les monuments proprement dits, dont notre pays est encore si riche. De ces deux études sœurs, l'une doit compléter l'autre; c'est de leur mutuel contrôle que peut sortir le plus sûrement la vérité historique. Or, nous sommes bien obligés de le constater, si, d'une part, les ouvrages soumis à notre examen témoignent presque tous de consciencieuses recherches diplomatiques et historiques, d'autre part, bien petit est le nombre de ceux qui s'appuient en même temps sur l'étude des monuments de l'art.

Ces tendances, beaucoup plus littéraires qu'archéologiques, s'expliquent, du reste, par les conditions très-différentes où se trouvent placés l'érudit et l'archéologue. Ainsi, tandis que les études paléographiques ont fait chez nous de rapides progrès depuis plusieurs années, grâce à un enseignement spécial très-fortement et libéralement organisé, grâce à un corps d'excellents archivistes qui trouvent dens leurs fonctions des ressources bien modestes, sans doute, mais du moins assurées; — l'étude de nos monuments nationaux, au contraire, n'ayant jusqu'ici pour guide aucun enseignement spécial et n'offrant aucun avenir à ceux qui s'y livrent, a dû presque toujours rester comme l'apanage de quelques hommes de loisir, comme une étude de luxe à laquelle peu de personnes peuvent se consacrer exclusivement. L'homme astreint par ses fonctions à une résidence fixe, l'administrateur, l'ecclésiastique ayant charge d'âmes, peuvent aisément, sans négliger leurs autres devoirs, consulter sur place tous les monuments écrits de l'histoire locale, compulser tous les ouvrages qui s'y rapportent, fouiller les archives qui en renferment encore les éléments inédits. Quant à l'archéologue, il est bien loin, Messieurs, de se trouver dans des conditions aussi favorables. Moins complaisants que les livres, les monuments ne se déplacent pas; il faut aller à eux, les étudier là où ils se trouvent. Et encore cela ne suffit-il pas; car l'éducation de l'archéologue ne se fait réellement bien que par la comparaison. Il lui faut beaucoup voir, et, par conséquent, beaucoup voyager, ce qui n'est pas donné à tout le monde.

Ne nous étonnons donc pas de trouver dans nos concours, à mesure qu'ils deviennent plus forts et que nous devenons nous-mêmes plus exigeants, ne nous étonnons pas de trouver cette disproportion de plus en plus marquée entre le nombre des auteurs qui s'adonnent à l'étude des monuments écrits et de ceux qui se consacrent à l'étude des antiquités proprement dites, c'est-à-dire des monuments matériels de notre art national.

Cela peut, il est vrai, donner lieu à l'expression d'un regret; mais ce regret ne saurait nous faire méconnaître à aucun degré le mérite des con-

currents qui, sous une forme quelconque, apportent leur tribut d'utiles études au grand et laborieux édifice de notre histoire nationale.

Bien que les prix qui font l'objet du présent concours aient été institués plus particulièrement en vue des antiquités monumentales, l'Académie a depuis longtemps admis, en principe et en pratique, que tous les ouvrages vraiment originaux, appuyés sur des documents inédits, et réunissant d'ailleurs les qualités indispensables d'une judicieuse critique, avaient un égal droit à ses encouragements, sous quelque forme qu'y fût recherchée la vérité historique.

Fidèle à cette tradition, Messieurs, votre Commission a décerné, cette année, la première des médailles dont elle pouvait disposer à l'œuvre collective de deux auteurs déjà connus par d'estimables travaux, MM. de Lépinois et Merlet. Le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, dû à leur collaboration, est une œuvre considérable, qui porte sur des documents très-importants et réunit tous les caractères de la plus saine érudition. Elle ne consiste pas seulement, ainsi que son titre pourrait le faire croire, dans la publication, accompagnée d'intelligents commentaires, de quelque ancien manuscrit heureusement exhumé des archives locales. Les auteurs, s'appuyant sur d'illustres exemples, ont pensé, non sans raison, que, du moment qu'ils avaient en main un nombre suffisant de documents originaux, ils pouvaient, tout aussi bien qu'on l'aurait pu il y a un ou deux siècles, réunir ces documents en un recueil, en un véritable cartulaire, aussi intéressant parce qu'il est aussi authentique, et peut-être même plus utile parce qu'il est composé avec plus de méthode que les anciens recueils du même genre.

Une entreprise de cette nature exige non-seulement beaucoup de recherches, mais encore beaucoup de prudence et de sagacité dans le choix des documents, une critique très-clairvoyante et un grand esprit d'analyse. MM. de Lépinois et Merlet ont prouvé qu'ils n'étaient pas au-dessous de cette tâche. Les dépôts manuscrits de la Bibliothèque impériale ont été fouillés par eux avec non moins de soin que les archives d'Eure-et-Loir et les anciens inventaires du chapitre.

Reconstituées ainsi au moyen d'une très-riche et très-intéressante série de titres originaux, complétées par la publication d'une vieille chronique souvent citée, mais restée jusqu'à présent inédite, par celle du polyptyque de Notre-Dame de Chartres, d'un nécrologe très-étendu et du pouillé de l'ancien diocèse, les annales du pays Chartrain ont fourni aux deux auteurs la matière d'une excellente introduction. Cette partie de leur travail jettera de grandes lumières non-seulement sur l'histoire de l'Église, mais encore sur quelques points très-curieux de l'histoire civile, tels, entre autres, que la condition des personnes et l'état de l'agriculture dans la Beauce au moyen-âge.

MM. de Lépinois et Merlet ont généralement suivi, et nous ne pouvons que les en louer, la méthode dont Guérard a laissé de si excellents modèles. Comme lui, ils ont mis un soin extrême à constater autant que possible l'identité des personnages cités, et à donner, en toutes circonstances, le nom moderne des localités en regard de leurs anciennes dénominations. L'ouvrage est écrit d'un style, sinon parfaitement correct, du moins toujours clair et précis, et votre Commission, Messieurs, a trouvé, dans l'ensemble des qualités solides qu'elle vient de vous exposer, plus de motifs qu'il n'en fallait pour placer le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres* au premier rang des ouvrages qu'elle avait à vous recommander.

L'*Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans*, par M. Giraud, ancien député, se renferme dans un cadre plus restreint

et se rattache sans doute par moins de points à l'histoire générale du pays. Mais elle offre, à un très-haut degré, les qualités estimables qui constituent une bonne histoire locale : recherches intelligentes et laborieuses, choix éclairé et reproduction scrupuleuse des anciens documents, sobriété, exactitude dans le récit des faits, modération unie à beaucoup de fermeté dans leur appréciation.

Les deux premiers volumes de l'ouvrage de M. Giraud ont été publiés il y a déjà plus de dix ans. L'auteur était parvenu, dès cette époque, à retrouver, dans de vieux manuscrits et dans les archives de diverses localités, un ensemble très-considérable de documents authentiques qu'il avait publiés à titre de pièces justificatives. Une heureuse découverte, celle de l'ancien cartulaire original de l'abbaye de Saint-Bernard, est venue donner dernièrement la sanction la plus honorable et la plus flatteuse au travail de M. Giraud, en confirmant l'authenticité et l'exacte reproduction de la plupart des pièces si laborieusement recueillies par lui.

Utilisant avec habileté le cartulaire si heureusement retrouvé, M. Giraud s'en est servi d'abord pour rectifier quelques noms de lieux, puis pour contrôler bon nombre de documents d'autre provenance qu'il a joints comme pièces justificatives à ses deux nouveaux volumes. Il eût été à désirer que ces documents, toujours transcrits avec une scrupuleuse exactitude, eussent été précédés de sommaires analytiques indiquant succinctement l'objet de chacun d'eux. L'absence de pareils titres est d'autant plus regrettable que jusqu'ici l'ouvrage ne possède aucune table. L'auteur compte très-probablement lui donner plus tard ce complément indispensable. Mais nous regrettons vivement qu'il n'ait pu le faire dès aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, les deux nouveaux volumes envoyés au concours de cette année conduisant dès à présent l'*Histoire de Romans* jusqu'à la fin du XIVe siècle, c'est-à-dire presque à la limite de notre compétence, il nous a semblé que le jour était venu pour nous d'apprécier l'ouvrage dans son ensemble et d'en récompenser le mérite très-réel. Nous lui avons, en conséquence, décerné la deuxième médaille.

L'ouvrage de M. Ernest Desjardins sur les *Embouchures du Rhône* se recommande par des mérites d'une tout autre nature. Ainsi que l'indique le sous-titre : *Travaux anciens et modernes*, — *Fosses Mariennes*, — *Canal du Bas-Rhône*, cette étude topographique, fruit de longues et consciencieuses recherches, embrasse toutes les transformations successives que les embouchures si mobiles du Rhône ont subies depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Ces transformations, par leur nature même, rendaient très-difficile de reconnaître sur le terrain la trace, pourtant encore existante, des travaux exécutés par les Romains dans le but d'améliorer la navigation du fleuve.

M. Desjardins y est heureusement parvenu, en s'appuyant sur les travaux antérieurs, qu'il a loyalement cités, tout en les rectifiant, soit au moyen d'explorations attentives, soit par le contrôle si utile des anciens itinéraires.

L'auteur a pu constater ainsi (et c'est un des résultats les plus importants de ses recherches) que le travail connu dans le pays sous le nom de *Levée de Marius* était, non pas un reste de voie romaine, comme on l'a cru jusqu'ici, mais bien une belle et bonne digue, indiquant d'une manière positive la véritable direction des anciennes fosses mariennes.

A son intéressant Mémoire M. Desjardins a joint de nombreuses cartes exécutées avec le plus grand soin d'après les documents anciens et qui rendent facilement saisissables à l'œil, non-seulement toutes les transformations des embouchures du Rhône, mais aussi les transformations

analogues survenues pendant une longue suite de siècles aux embouchures du Tibre et du Nil. L'ensemble de ces documents, rapproché de quelques autres publications récentes, présente des indications pleines d'intérêt sur la formation des deltas qu'on rencontre à l'embouchure d'un grand nombre de fleuves.

Votre Commission, Messieurs, a pensé qu'un travail de géographie historique aussi sérieux, aussi complet, aussi utile même au point de vue des enseignements pratiques qu'on peut en tirer méritait à tous égards d'obtenir une des plus hautes récompenses de ce concours. Elle l'a jugé digne de la troisième médaille.

L'amour de la recherche, le zèle pour les études historiques se manifestent, nous le voyons avec une vive satisfaction, chez les hommes des conditions les plus diverses et dans toutes les classes éclairées de la société. Nous appelions, il n'y a qu'un instant, votre attention et vos suffrages sur les travaux d'un ancien membre de nos assemblées législatives. Ce sont maintenant les patientes et utiles recherches d'un magistrat distingué que nous avons à vous signaler. Guidé par les excellents inventaires d'un ancien archiviste de la Côte-d'Or, M. Simonnet, conseiller à la Cour impériale de Dijon, s'est donné la lourde tâche de dépouiller les très-nombreux protocoles de notaires conservés dans les archives de Bourgogne, depuis l'institution régulière du tabellionage au commencement du XIV[e] siècle, jusqu'à la fin du siècle suivant; et, des résultats en apparence bien arides de ce laborieux dépouillement, il a su composer une étude incomplète sans doute, mais néanmoins fort instructive et très-intéressante, sur les *Institutions de la vie privée en Bourgogne*.

Le travail de M. Simonnet comprend quatre divisions principales relatives au tabellionage, à la féodalité, au clergé et aux Juifs. La première de ces divisions est de beaucoup la plus complète ; les autres nous font connaître une foule de détails de mœurs curieux, de particularités piquantes; mais on ne saurait s'attendre à trouver dans un cadre aussi restreint le résumé également complet des questions aussi considérables.

C'est une faiblesse assez commune, et bien excusable chez un auteur passionné pour son sujet, que de vouloir faire entrer trop de choses dans l'horizon du champ, si restreint qu'il soit, qu'il a entrepris de défricher. Peut-être M. Simonnet n'a-t-il pas su se tenir assez en garde contre cette disposition. Ainsi, par exemple, nous ne saurions voir avec lui la plupart des origines du droit français dans l'institution du tabellionage, ni accepter sans réserves cette assertion, que les anciens protocoles des notaires présentent incomparablement plus de variété que les cartulaires ordinaires.

Mais, dégageant le travail de M. Simonnet de toute exagération, nous nous plaisons, au contraire, à lui trouver ce mérite particulier d'avoir su tirer grand parti de documents très-arides quant à la forme, et qu'un esprit moins sagace eût pu croire également arides quant au fond. Pour la facilité des recherches, il eût été à désirer que l'auteur complétât son travail par une bonne table analytique. On en regrette l'absence. Mais, quoi qu'il en soit, Messieurs, votre Commission a reconnu dans cet ouvrage une somme de mérite assez grande pour décerner à M. Simonnet la première des mentions honorables.

La seconde nous semble légitimement due à M. Mabille, qui a envoyé simultanément au concours deux ouvrages dignes d'une estime particulière : La *Pancarte noire de Saint-Martin de Tours* et une *Notice sur les divisions territoriales et la topographie de l'ancienne province de Touraine*.

L'ancienne pancarte noire, très-précieux cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, entièrement composé de titres antérieurs à l'an 1139, avait été malheureusement détruite à l'époque de la Révolution. A force de labeurs, M. Mabille est parvenu à la reconstituer complétement, et cela de la façon la plus authentique, en puisant exclusivement aux sources les plus sûres. Ce travail, d'une utilité incontestable, exigeait autant de sagacité que de persévérance, une bonne méthode et une critique très-sûre. M. Mabille a montré qu'aucune de ces qualités ne lui est étrangère.

La *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine* est de sa nature une œuvre beaucoup plus personnelle, plus véritablement originale, mais qui, par cela même, donnera peut-être aussi plus de prise à la critique. On a reproché à M. Mabille de s'être montré quelquefois un peu absolu dans ses assertions, un peu hardi dans ses conjectures, et de juger trop sévèrement, d'après quelques erreurs qu'il a pu relever, les œuvres, néanmoins très-dignes d'estime, de quelques-uns de ses devanciers. En compensation de ces critiques plus ou moins fondées qui s'adressent principalement à la forme, hâtons-nous de dire que, quant au fond, le travail de M. Mabille nous a paru vraiment bien fait, solide et substantiel. On y rencontre une foule d'indications des plus intéressantes sur la géographie ancienne de la Touraine, indications empruntées fort souvent à des documents tout-à-fait inédits. Enfin l'ouvrage se termine par un relevé d'anciens noms de lieux, extrêmement précieux pour l'histoire de la nomenclature comparée.

Ces mérites divers vous paraîtront sans doute justifier les conclusions que nous avons l'honneur de vous soumettre en faveur de M. Mabille. L'*Histoire de la ville d'Obernai* par M. l'abbé Gyss n'est pas un travail d'une nature aussi originale que le précédent ; mais elle se recommande, sous d'autres rapports, par des qualités non moins sérieuses. Elle est le fruit de recherches laborieusement poursuivies pendant de longues années. C'est un récit peut-être un peu monotone, mais toujours véridique et empreint, même en ce qui concerne les questions religieuses, d'une impartialité dont on doit savoir doublement gré à l'auteur à raison du caractère dont il est revêtu.

L'*Histoire d'Obernai* jette un jour très-intéressant sur la constitution particulière de ces petites villes impériales de l'Alsace, rattachées à l'Empire par un lien si faible et si lointain que l'indépendance municipale y était presque entière. Il est à regretter qu'une bonne carte de la ville et de ses environs n'ait pas été jointe à cet estimable ouvrage, dont elle eût été un complément fort utile. Toutefois l'absence de cette carte ne saurait priver M. l'abbé Gyss de l'honneur très-mérité de vos suffrages. Nous l'avons jugé digne d'une mention honorable.

La Normandie a toujours figuré très-dignement dans nos concours. Cette fois elle y est particulièrement représentée par M. Puiseux, professeur au lycée de Caen, à qui l'on doit un très-bon volume intitulé : *Siége et prise de Rouen par les Anglais*, 1418 et 1419. Sir Frédéric Madden avait publié, il y a quelques années, dans le Recueil de la Société des Antiquaires de Londres, un vieux poëme anglais *the Sege of Roan*, composé par un témoin oculaire. Mettant très-habilement à profit ce texte peu connu dont il donne la traduction française à titre de pièce justificative, M. Puiseux en a su tirer un récit fort clair, fort intéressant et très-complet du siége de 1419. Ajoutons qu'en historien intelligent il a toujours eu soin de contrôler d'après d'autres témoignages les asser-

tions parfois suspectes du poëte anglais, et qu'en cela il a fait preuve d'une très-bonne critique.

Le volume dont il s'agit eût donc suffi, à lui seul, pour justifier la demande d'une mention honorable en faveur de son auteur; mais M. Puiseux s'est encore acquis quelques droits de plus à vos suffrages par l'envoi de trois mémoires intitulés : *L'Emigration normande et la colonisation anglaise en Normandie au XVᵉ siècle; — Les Docteurs normands au commencement du XVᵉ siècle; — Etude sur une grande ville de bois construite en Normandie pour une expédition en Angleterre.* A des titres divers, ces trois opuscules nous ont paru également marqués au coin d'une saine érudition et du plus louable patriotisme.

Cette dernière considération n'est pas indifférente à nos yeux. Dans le récit des luttes entre la France et l'étranger, nous n'aimons pas, en effet, à voir l'auteur oublier trop complétement à quel pays le rattachent les liens du sang. Quelques concurrents, nous regrettons d'avoir à le dire, nous ont paru, sous ce rapport, mal comprendre ou du moins outrepasser singulièrement le devoir d'impartialité imposé à l'historien. L'histoire n'est pas une lettre morte. A travers le récit des faits, on aime à sentir battre le cœur de l'homme ; et, si loin qu'il pousse les scrupules de la véracité, l'historien qui veut conserver l'estime et la sympathie des honnêtes gens ne doit jamais abdiquer tout à fait ces nobles passions qui constituent le sentiment de l'honneur national.

M. Puiseux nous donne toute satisfaction sous ce rapport, et nous lui en savons gré.

Nous pouvons en dire autant de M. De la Pilorgerie, à qui nous pensons, Messieurs, qu'une mention honorable est également due pour ses *Campagnes de la grande armée d'Italie sous Charles VIII*. A dire vrai, nous aimons peu ce titre, qui semble rétrospectivement emprunté à des événements presque contemporains. Mais nous avons suivi avec grand intérêt M. De la Pilorgerie dans une narration dont tous les éléments ont été recueillis avec un soin extrême. Le but principal de l'auteur semble avoir été de mettre en lumière un certain nombre de documents, ou complétement inédits, ou tellement passés à l'état de raretés bibliographiques qu'ils étaient comme perdus pour l'étude. On trouve, dans plusieurs de ces pièces, de curieux détails de mœurs, quelquefois même de fort intéressantes anecdotes. M. De la Pilorgerie les a choisis avec beaucoup d'intelligence et de goût; il a su les encadrer avec beaucoup d'habileté.

Enfin nous vous demandons, Messieurs, une dernière récompense du même ordre pour un jeune concurrent, M. René De Mas-Latrie, dont le nom seul serait déjà une recommandation auprès de vous, s'il vous était permis de vous arrêter à d'autres considérations que celle du mérite personnel. Celui-ci fait heureusement partie quelquefois des héritages de famille. Dans les débuts de M. René De Mas-Latrie nous trouvons déjà des qualités solides qu'on n'acquiert qu'à bonne école. Son étude sur *le Droit de marque ou Droit de représailles au moyen-âge* n'est assurément pas un traité complet sur la matière; l'auteur aurait pu puiser davantage dans les documents relatifs au droit germanique ou à la navigation des peuples du Nord. Toutefois cet essai, très-recommandable, quoique incomplet dans sa forme actuelle, peut utilement servir de point de départ à un travail plus étendu qui ne se fera probablement pas longtemps attendre. Déjà même, M. René De Mas-Latrie a joint à son mémoire imprimé un recueil assez considérable de pièces justificatives empruntées la plupart aux archives de France, d'Italie ou d'Espagne, et qui augmentent beaucoup la valeur scientifique de son travail primitif.

En arrêtant ici la liste des récompenses que peut donner l'Académie, nous éprouvons, comme toujours, le regret d'en voir le nombre inférieur à celui des ouvrages qui en seraient dignes.

Il nous en coûte particulièrement de n'avoir pu comprendre sur cette liste le nom d'un archéologue déjà honoré de vos suffrages, M. De Linas, qui nous a adressé cette année deux intéressantes notices, l'une sur les *Emaux champlevés de l'Ecole lotharingienne*, l'autre sur *Cinq anciennes étoffes* de style byzantin. Sous un très-mince volume, ce dernier opuscule renferme une fort savante discussion, où M. De Linas fait preuve de connaissances spéciales que peu d'autres possèdent au même point. La notice relative aux émaux a plus d'étendue, plus d'importance peut-être aux yeux de son auteur; mais elle ne nous a point paru offrir les caractères d'une critique aussi sûre.

Le peu de développement de la notice de M. l'abbé Haigneré sur *Quatre cimetières mérovingiens du Boulonnais* nous a également empêchés de la comprendre dans nos récompenses. Nous tenons cependant à la citer comme un ouvrage fort estimable, méthodique dans l'ensemble, et généralement exact dans les détails.

A plus forte raison, nous nous reprocherions de passer sous silence l'*Histoire de Bressuire*, par M. Ledain, ouvrage bien composé, écrit avec goût et qui renferme de très-bonnes descriptions; — non plus que les *Chansons normandes du XVe siècle*, publiées par M. E. Gasté d'après les manuscrits de Vire et de Bayeux, et l'étude du même auteur sur *Olivier Basselin et les compagnons du Vau-de-Vire*. Ces deux derniers ouvrages sont le résumé très-consciencieux de recherches entreprises avec amour, poursuivies avec persévérance, mais qui malheureusement pèchent parfois du côté de la méthode.

Enfin (et ce n'est point par suite d'une défavorable comparaison que nous le citons le dernier), nous regardons comme un devoir de donner ici au moins quelques paroles d'encouragement à l'auteur d'une très-élégante *Notice sur l'église Saint-Sulpice de Favières*, M. Patrice Salin. Ce travail trahit sans doute beaucoup d'inexpérience. Se méfiant trop de ses propres forces (péché de modestie qui n'est pas commun), l'auteur se contente trop souvent de donner l'opinion d'autrui, et ne motive pas suffisamment le choix qu'il fait entre diverses assertions contraires. Mais ses descriptions sont bonnes, ses résumés bien conçus. On nous assure que la *Notice sur Saint-Sulpice de Favières* doit être suivie de plusieurs autres notices du même genre, consacrées aux églises les plus remarquables de l'ancien diocèse de Paris. Convaincus que M. Patrice Salin mettra tout son soin à éviter, dans la suite de son œuvre, les imperfections de détail que nous venons de signaler, nous souhaitons sincèrement le succès d'une publication qui rentre si complétement dans l'ordre d'études que le présent concours a surtout pour objet d'encourager.

Nous ne saurions, à vrai dire, trouver les mêmes paroles d'encouragement pour les publications héraldiques ou généalogiques qui tendent à se multiplier si fort depuis quelques années, publications entreprises le plus souvent dans le seul but de satisfaire quelques vanités locales ou quelques prétentions personnelles.

Sans exclure absolument cette sorte d'ouvrages de nos concours, il doit être bien compris de tout le monde que celles-là seules peuvent prétendre à fixer l'attention de l'Académie, qui, par la nouveauté ou l'importance des documents qu'elles renferment, présentent un intérêt historique bien positif et peuvent ajouter quelques pages vraiment utiles à nos annales.

Terminons par un conseil à ceux qui nous font l'honneur de nous soumettre leurs œuvres.

WALCKENAER, rapporteur d'un de nos premiers concours, engageait, il y a quarante-cinq ans, les amateurs d'archéologie à se tenir en garde contre les tendances exagérées de ce qu'il appelait le *celticisme*.

Depuis lors, de très-savants travaux ont jeté, sinon une lumière complète, du moins un demi-jour sur les antiquités celtiques. Mais, comme si l'obscurité avait le don d'attirer toujours l'inexpérience, nous voyons aujourd'hui beaucoup d'archéologues novices prétendre à remonter encore plus haut et se jeter, avec un entraînement quelque peu aveugle, vers les études antéhistoriques. Les silex taillés, les ustensiles en corne de cerf ont trop d'adeptes. Trop de personnes s'imaginent que, les recherches littéraires étant à peu près nulles là où il n'y a pas de monuments écrits à consulter, un peu de sagacité et d'imagination suffisent pour recréer un monde éteint. Cette erreur, nous regrettons d'avoir à le constater, nous vaut chaque année un certain nombre d'ouvrages d'une insuffisance absolue. C'est qu'en effet, loin d'être facile, cette étude encore si nouvelle des époques antéhistoriques exige, au contraire, une foule de connaissances très-solides et très-variées ; qu'il faut beaucoup d'expérience et une critique très-sûre pour se guider dans ces épaisses ténèbres et pour se préserver des hallucinations que produit souvent l'excessive obscurité.

A ceux que séduit cette nature de recherches, nous ne refuserons jamais notre intérêt ; mais nous ne pouvons que leur recommander de s'y préparer par de longues et sérieuses études.

Vous le voyez, Messieurs, nous n'avons pas craint de signaler ici certains côtés faibles de nos concours. Cette imperfection relative de quelques œuvres est heureusement compensée, vous avez pu vous en convaincre, par le caractère de plus en plus sérieux et le cachet de bonne érudition de la plupart des ouvrages qui nous sont adressés. Bien qu'inférieur par le nombre, le concours de cette année est, ainsi que nous vous le disions en commençant, remarquable par la qualité, et l'on peut en tirer des inductions très-favorables quant au niveau actuel des études hitsoriques dans notre pays.

Les membres de la Commission des Antiquités de la France :

VITET, DE SAULCY, EGGER, MAURY, DELISLE, DESNOYERS, HAURÉAU, F. DE LASTEYRIE, *rapporteur.*

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce rapport, en a adopté les conclusions.

Certifié conforme : Le Secrétaire perpétuel de l'Académie,

J. D. GUIGNIAUT.

Séance du vendredi 19.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Il est donné lecture de la correspondance.

Par une lettre en date du 10 juillet, M. le Président de l'Institut prie M. le Président de l'Académie de l'inviter à désigner un

lecteur qui devra la représenter dans la séance publique annuelle de l'Institut fixée au 14 août. — Cette désignation sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Par une lettre de ce jour même 19, M. DE LABORDE informe le Secrétaire perpétuel qu'étant obligé, par l'état de sa santé, de s'abstenir de tout travail, il croit devoir donner sa démission de membre (Président) de la Commission de l'Ecole française d'Athènes, il le prie d'en faire part à l'Académie. — L'Académie accepte provisoirement cette démission fondée sur une cause qu'elle déplore ; « mais elle ne peut penser, avec M. DE LABORDE, qu'il lui soit facile de trouver dans son sein un membre ayant des titres plus sérieux que les siens à la distinction qui lui avait été conférée. Moins que jamais, elle oublie les deux volumes qu'il avait publiés sur Athènes, et le grand et bel ouvrage entrepris par lui sur les monuments de l'Acropole. » Elle remet à statuer ultérieurement d'une manière définitive sur le remplacement de M. DE LABORDE.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le 1er semestre de l'année 1867.

MESSIEURS,

En vous présentant, il y a six mois, mon précédent rapport sur vos travaux, j'étais loin de prévoir à quel point mes espérances seraient déçues pour le semestre qui vient d'expirer. Des causes indépendantes de la volonté de vos Commissions, comme de la mienne, et je dois ajouter, pour être juste, de la volonté même de l'Imprimerie impériale, ont plus qu'à demi paralysé celles de nos publications qui lui sont confiées, c'est-à-dire presque toutes. Si jamais nous étions menacés du retour d'une telle éclipse dans la manifestation de notre vie académique et dans l'accomplissement apparent de nos devoirs envers l'Etat, nous aurions à y pourvoir; un service public ne doit point en entraver un autre, et surtout de l'ordre dont il s'agit.

Il résulte de cet état de choses que, douze feuilles du tome XXIII des *Historiens de la France* se trouvant imprimées à la fin du second semestre de 1866, ce volume n'en compte aujourd'hui que seize tirées, six bonnes à tirer et quatre en épreuves. L'impression est arrêtée depuis quatre à cinq mois, quoique la copie ne fasse pas défaut.

C'est bien pis pour vos *Historiens occidentaux des croisades*, dont le tome III vous fut présenté à la fin de l'année dernière. Déjà le plan du tome IV, soumis à votre Commission des travaux littéraires, avait été adopté et une partie considérable du manuscrit envoyée à l'imprimerie; les éditeurs ont vainement attendu jusqu'ici une première épreuve, et ils ont le droit de s'en plaindre.

Dans la division du même recueil qui doit comprendre les *Historiens orientaux*, un plus grand malheur nous est arrivé. M. REINAUD, qui, depuis trente ans, s'occupait des *auteurs arabes* de l'histoire des croisades, pour qui cette étude avait toujours été un sujet de prédilection, n'aura pas eu la consolation de voir paraître ce premier tome dont l'introduction et les compléments l'avaient entraîné bien au delà de ses prévisions et des nôtres. Un des plus dignes hommages que nous pussions rendre à la mémoire d'un savant qui a tenu parmi nous une si grande place dans la littérature arabe, même après SILVESTRE DE SACY et ETIENNE QUATREMÈRE, c'était de lui donner pour continuateur celui qu'il nous avait lui-même désigné, avant sa mort si soudaine, par une prévoyance qui devait être trop tôt justifiée. L'Académie a sanctionné cette désignation, en nommant notre confrère, M. DE SLANE, éditeur de cette importante partie du Recueil, dont le plan général, rédigé par lui et soumis à la Commission des travaux littéraires (ce plan dont nous avions toujours regretté l'absence), a été adopté dans l'une de vos dernières séances. L'exécution commence en ce moment, par la rédaction de l'*Introduction* du premier tome, laissée à l'état de matériaux plus ou moins précieux, et par la reprise de l'impression des *Corrections et additions*, pour lesquelles M. REINAUD s'en était remis à son zélé collaborateur, M. Defrémery.

M. DULAURIER nous fait savoir que de nouvelles insistances auprès de l'Imprimerie impériale ont produit enfin leur effet. L'impression du texte et de la traduction qui complètent le corps du tome Ier des *Historiens arméniens* des croisades vient d'être reprise. Notre confrère annonce la livraison prochaine du manuscrit de l'*Introduction* et de l'*Index* qui terminera le volume. Nous prenons acte avec grand plaisir de ces assurances.

Quant aux *Historiens grecs* du même Recueil, ils ont pris leur part du retard général de nos impressions. La première partie du volume qui doit les comprendre ne s'est avancée, dans le cours du semestre, que de la cent-quatrième à la cent-dixième feuille; mais, avec un peu d'activité, cette partie, dont toute la copie est déposée, atteindra bientôt son terme. M. ALEXANDRE nous informe que, dès que son collègue M. MILLER, après en avoir fini avec les textes dont il est chargé, aura terminé les notes sur la première croisade, d'après Anne Comnène, il livrera, de son côté, celles qui se rapportent aux textes de la seconde et de la troisième, d'après Cinname et Nicétas, textes depuis longtemps imprimés comme ceux d'Anne Comnène.

Pour revenir aux publications concernant notre histoire nationale proprement dite, je répéterai plus d'une fois encore, selon les apparences, que le futur Recueil des *Chartes et diplômes non imprimés* de la troisième race, jusqu'à Philippe-Auguste, est toujours en voie de préparation. M. Siméon Luce a terminé, sous la direction de M. L. DELISLE, la copie du Cartulaire de Lérins, qui a fourni un total de trois cent-six documents antérieurs à l'année 1180. D'autre part, M. de Fleury, archiviste du département de Loir-et-Cher, a envoyé la copie de soixante-quatorze pièces appartenant aux fonds de Bourg-Moyen, Pontlevoy, Saint-Laumer et Vendôme.

La *Table des pièces imprimées*, continuée après BRÉQUIGNY et M. PARDESSUS, par M. LABOULAYE, a vu, il y a peu de jours, reprendre l'impression du tome VIII et dernier, parvenu à la quatorzième feuille tirée, au trente-sixième placard et à l'année 1306. Une nouvelle livraison de copie a été récemment déposée.

L'impression du tome XVI du *Gallia christiana* a été momentanément suspendue par des raisons toutes différentes de celles qui en ont fait languir

nombre d'autres. La province ecclésiastique de Vienne ne fournissant pas autant de matière que les provinces de Tours et de Besançon, M. Hauréau a cru devoir, avant de faire continuer la composition, se rendre un compte exact des feuilles de copie qu'il lui restait à livrer et en référer à la Commission des travaux littéraires. Sur les renseignements donnés par le Secrétaire perpétuel au nom de l'auteur, la Commission a décidé que le tome XVI du *Gallia christiana* se renfermerait dans trois fascicules, formant un ensemble d'environ cent cinquante feuilles. De ces trois fascicules, deux étant déjà publiés, l'impression du troisième a été reprise : soixante-seize feuilles du texte et trente-six des *Instrumenta* sont maintenant tirées; dix, tant de l'un que des autres, sont à l'état d'épreuves, et toute la copie peut être livrée. La rédaction et l'impression des différents *index* retarderont seules désormais la publication du troisième et dernier fascicule du tome XVI.

Pour l'*Histoire littéraire de la France*, dont le même savant dirige la publication, en qualité d'éditeur, l'impression du tome XXV se poursuit sans interruption. Un seul article reste à livrer, et déjà la Commission rédige ou revise les notices qui doivent trouver place dans le tome XXVI. M. Victor Le Clerc avait pensé que le tome XXV devait finir avec l'année 1310. L'addition de plusieurs notices et les développements nouveaux donnés à quelques autres ont contraint la Commission à modifier le plan primitif, et le tome dont il s'agit n'ira pas au-delà de l'année 1308. Les feuilles tirées sont au nombre de cinquante-trois; six autres feuilles sont en épreuves.

Je passe, sans insister davantage sur la situation de vos grandes publications nationales, héritage, en partie, des Bénédictins, à celles que le temps et les besoins de la science, objet de votre constante sollicitude, y ont successivement ajoutées. Là aussi, des retards regrettables se sont fait sentir pendant le dernier semestre. La partie orientale du tome XXI des *Notices et Extraits des manuscrits*, qui doit le compléter, vous eût été présentée, si le savant traducteur des *Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun*, après avoir terminé ce grand travail, eût obtenu de voir achever l'impression de la table spéciale, rédigée par lui, qui en est l'accompagnement nécessaire.

La seconde partie, par laquelle commence le tome XXII du même Recueil, qui attendra aussi sa partie orientale, a été plus heureuse. Dix-sept feuilles du travail de M. Thurot sur nos grammairiens du moyen-âge sont aujourd'hui tirées, cinq sont bonnes à tirer; sept placards sont en première et deuxième épreuve, et la valeur de trente environ, ou quinze feuilles, reste à imprimer.

Quant au Recueil ouvert par votre libéralité à ceux des savants étrangers à l'Académie dont vous avez distingué les travaux, le tome VII de la première série, consacré au *Syllabaire assyrien*, en est resté au même point, c'est-à-dire à vingt-deux feuilles tirées; deux feuilles sont en épreuves et quelques-unes en composition. L'auteur est forcé d'attendre pour la correction des épreuves, la fonte de cinq ou six caractères dont les dessins sont exécutés depuis la fin de janvier dernier.

Le tome VIII de la même série du même Recueil n'a pas eu beaucoup meilleure fortune. Les *Inscriptions inédites de Delphes*, publiées et commentées par M. Wescher, qui doivent occuper une si grande place dans la première partie de ce tome, et dont le manuscrit a été livré en entier, n'en sont encore qu'à quatorze feuilles tirées, formant la première des deux sections du Mémoire; et cependant, comme j'ai déjà eu occasion de le dire, plusieurs travaux de mérite, remis depuis longtemps par les auteurs, attendent vainement leur tour. Ils l'auront, pour peu que cet état de

choses se prolonge, dans la seconde partie de ce tome, qu'il faudra bien commencer avant que soit terminée la première.

Rien n'est encore à l'horizon, depuis le grand Mémoire de M. Bourquelot, pour le tome VI de la deuxième série du Recueil, relative à nos *Antiquités nationales*. J'attends les désignations qui pourront être faites par la Commission compétente, pour saisir la Commission des travaux littéraires de la proposition d'ouvrir un nouveau volume de cette série.

J'aborde, en terminant, Messieurs, la question qui concerne vos *Mémoires*, question toujours plus ou moins délicate, puisqu'il s'agit pour nous tous du premier titre d'honneur de cette Académie, et pour moi, en particulier, de la rédaction de ses *Annales* que vous m'avez confiée. Je vous annonçais, il y a six mois, qu'avant l'expiration de ce semestre je comptais bien être en mesure de déposer sur le bureau la première partie du tome XXVI de votre nouveau Recueil. J'ai été déçu dans un espoir qui semblait fondé de tout point. D'une part, qu'il me permette de le dire, les scrupules excessifs de notre honorable Président, au milieu des préoccupations de toute espèce qui l'ont assiégé dans les derniers mois, ont retardé la révision peu nécessaire du Mémoire qui doit couronner le volume sous presse : d'autre part les planches qui servent d'éclaircissements à ce Mémoire et à deux autres se font encore attendre. Quarante feuilles n'en sont pas moins tirées, gage d'une publication qui ne peut désormais tarder beaucoup.

J'en dirai autant de la première partie du tome XXIII, qui comblera prochainement une des deux lacunes que présente depuis trop longtemps notre collection. L'*Histoire de l'Académie*, pour la période qui embrasse les années 1857 à 1860, est depuis plus de deux ans sous presse. Indépendamment de vérifications difficiles et, par suite, de délais inévitables, il y a peu de jours seulement, j'ai pu obtenir et corriger les épreuves qui conduiront bientôt à vingt-trois les quatorze bonnes feuilles dès longtemps tirées du volume. Il ne me reste plus, pour toucher au terme, qu'à faire réimprimer, après la révision de mon honoré prédécesseur et la mienne, les notices consacrées à la mémoire de trois de nos confrères, et prononcées publiquement dans le cours de la période dont il s'agit.

L'autre lacune que je viens d'indiquer, celle de la *Table* de la seconde décade de notre nouveau Recueil, devant former le tome XXII, soulève une question grave, qu'il faut résoudre à tout prix et que j'ai cru devoir déférer aujourd'hui même à la Commission des travaux littéraires. Elle sera plus tard portée devant l'Académie.

Je ne saurais finir, Messieurs, sans prendre acte, dans ce rapport, du nouveau travail que vous venez d'ajouter à tant d'autres, et qui a motivé dans votre sein la formation d'une nouvelle Commission de publication. Cette Commission, composée de six membres, s'est mise à l'œuvre sur-le-champ et s'est partagé la préparation de la longue tâche qui sera exécutée en commun. Espérons que le *Corps des inscriptions sémitiques* prendra dignement sa place à côté des deux grands Recueils dont l'Académie de Berlin a successivement doté l'épigraphie grecque et l'épigraphie latine. M. le Ministre de l'instruction publique a fait à notre entreprise un accueil plein d'intérêt, et nous a donné l'assurance du concours efficace de son administration. Je lui en renouvelle ici nos remercîments. »

L'Académie passant à l'ordre du jour, M. Vincent a la parole pour une communication complémentaire des précédentes.

Après avoir rappelé que, d'après la manière dont M. Ch. Lenor-

MANT remplissait la lacune de la pierre de Rosette (lignes 46 et 47 du texte grec), le mois *dios* comprenait, pour Epiphane comme pour Evergète, le jour de l'avénement du roi (non son jour de naissance), M. VINCENT résume comme il suit les propositions qu'il a développées :

1° Sous Evergète, en l'an 243 avant notre ère, le premier *dios* ou le commencement de l'année civile était placé au 29 janvier julien.

2° Sous Epiphane, en l'an 200, ce jour coïncidait avec le 28 octobre.

3° Enfin, sous Philométor, 40 ans plus tard, le mois *dios* chevauchait sur les mois de mai et de juin.

Il résulte de là que, sous les Ptolémées, le commencement de l'année civile était variable avec le règne. Mais cette variation était-elle illimitée?

A cet égard, M. VINCENT croit pouvoir établir que, dans le cas d'association entre le père et le fils, la série des mois se continuait sans interruption, et qu'il y avait solution de continuité et institution d'une nouvelle ère seulement au cas où le nouveau souverain ne commençait à régner qu'après la mort de son prédécesseur.

De cette manière, il y a lieu de distinguer trois groupes parmi les six rois dont Champollion-Figeac compose ce qu'il nomme la première branche des Ptolémées.

Ainsi, Soter ayant associé au trône Philadelphe son fils, et celui-ci s'étant à son tour associé son fils Evergète, il en résulterait pour ces trois rois une seule ère commune commençant au 4 février 322 avant notre ère: ce serait le jour où Ptolémée Soter commença de gouverner l'Egypte.

De même, Philopator ayant, trois ans avant sa mort, associé au trône Epiphane son fils, il en résulte pour ces deux rois une ère commune commençant au 1er novembre 222.

Enfin, Philométor n'ayant régné qu'après la mort d'Epiphane, la première année de son règne commence une nouvelle ère, le 2 juin 181 avant l'ère chrétienne.

Cette théorie, en la regardant comme plus ou moins conjectu-

rale pour le premier groupe, surtout en ce qui concerne Soter, peut être tenue pour certaine relativement au deuxième groupe : ainsi le premier jour de la première année d'Epiphane, ou le commencement de son règne, est identique au 1er *dios* de l'an 15 de Philopator, et les années 2, 3, du premier coïncident avec les années 16, 17, du second. »

M. de Rougé croit devoir renouveler ses réserves sur la théorie précédente de M. Vincent.

M. Egger demande la parole.

« Je dois, dit-il, à l'Académie quelques mots d'explication complémentaire au sujet de l'inscription de Corfou insérée au compte-rendu de la séance du 7 décembre dernier (p. 393). Cette inscription vient d'être publiée dans le tome II, p. 136, du recueil d'érudition intitulé *Hermes* (Berlin, 1867, in-8°), par M. Bergmann, directeur du gymnase de Brandenburg (1), d'après une copie qu'il avait prise sur le monument même et en même temps que l'avait copiée notre jeune compatriote M. Decharme. La copie de M. Bergmann, dont il affirme, pour sa part, la scrupuleuse exactitude, offre deux variantes importantes : c'est, d'abord après la 16e lettre, en partant de la droite, la répétition fautive des trois caractères ΘΤΜ, ce qui ne peut rien changer à la leçon ni à l'interprétation de cette dédicace, mais nous explique comment le graveur s'était vu forcé de reporter trois lettres en ligne perpendiculaire à gauche de la ligne principale; puis, c'est, avant le Ξ dans τουμΗεξιος, l'insertion d'un *iota*, ce qui importe pour la lecture du nom propre discuté par notre confrère, M. Miller. En effet, la leçon MFεἰξιος, ainsi restituée, paraît justement à M. Bergmann une variante purement orthographique pour Μῖξιος, génitif du nom propre Μῖξις qu'il rattache au radical du verbe μιγνύω, 1° en comparant Suidas : Μιξίας· ὁ μιγνύων, et Zonaras : Παρὰ τὸ μίσγω Μιξίας, ὡς σώζω Σωσίας; 2° en rap-

(1) Sa note est datée de *décembre* 1866. Par conséquent il y a eu rencontre entre les deux éditeurs, qui, d'ailleurs, s'accordent sur l'ensemble du déchiffrement et sur le sens général de l'inscription.

prochant Πρᾶξις et Πραξίας de πράσσω, Λῦσις et Λυσίας de λύω, Πεῖσις et Πεισίας de πείθω, Τῖσις et Τισίας de τίω, etc.

» J'ajouterai que, sur la simple indication de la variante dont il s'agit, mon ami, M. Fr. Meunier, m'avait déjà signalé le nom propre athénien Μιξιάδης (dérivé de Μιξίας), au § 11 du discours d'Isée sur l'*Héritage de Philoctémon*, et que dans la dernière édition du lexique de Pape figurent ce même nom, sous la forme Μειξιάδης, d'après une inscription attique du *Corpus*, n° 560, et le nom Μειξίας, d'après une autre inscription attique récemment relevée par M. Koumanoudis.

» Quant à la présence d'une aspiration à la suite de la consonne M, d'après les observations judicieuses de M. Bergmann, elle ne doit pas nous étonner plus qu'à la suite de la lettre N dans ξενϜος et ses composés, et à la suite de la lettre P dans PϜοϜαισι, que nous offre une vieille inscription dorienne. Enfin la comparaison de τύμος et τύμβος semble indiquer que le β avait, dans cette seconde forme du mot, une valeur analogue à celle du digamma, c'est-à-dire une valeur de simple aspiration. »

Après cette communication, M. Egger rappelle qu'il s'était fait inscrire, depuis plusieurs séances, pour communiquer à l'Académie une inscription qui lui a été adressée, le 21 février dernier, par M. Dumont, autre membre de l'Ecole française d'Athènes. Mais cette inscription vient d'être publiée par M. Pervanoglou, dans le *Philologus* (1867, p. 337 et suiv.).

M. Delisle communique la note suivante :

Sur le manuscrit de Prudence, n° 8084 *du fonds latin de la Bibliothèque impériale.*

L'un des manuscrits les plus remarquables de la Bibliothèque impériale est l'exemplaire des poésies de Prudence, n. 8084 du fonds latin. Il est entièrement écrit en belles lettres capitales, sur une peau très-mince. Mabillon (1) lui donnait à peu près la même antiquité qu'à un Virgile du Vatican, dont il rapportait l'exécution au quatrième siècle. Dom Tassin et

(1) « Virgilium bibliothecæ Vaticanæ qui sæculum quartum videtur superare ; et alium regiæ bibliothecæ paullo inferioris ætatis; necnon ejusdem bibliothecæ Prudentium, qui ad eam ætatem accedit. » *De re diplomatica, Supplem.*, c. III, p. 8. Je ne sais à quel ms. se rapporte la seconde des indications de Mabillon.



Dom Toustain partageaient l'opinion de Mabillon : suivant eux (1) « ce précieux manuscrit approche fort du temps de l'auteur (2), s'il n'est pas contemporain. » M. DE WAILLY est du même avis (3), et met résolûment au quatrième siècle (4) le ms. 8084. Il y a là peut-être un peu d'exagération, et le volume pourrait bien n'appartenir qu'au cinquième siècle; mais ce qui est incontestable, c'est qu'il existait déjà au commencement du sixième. C'est en effet à cette dernière époque qu'appartiennent les notes inscrites sur les marges pour indiquer les espèces de mètres employés par saint Prudence. Ces notes, tracées en petites onciales, sont de la même main qu'une souscription à moitié effacée par le temps qu'on lit au bas du f. 45, à la fin du livre des Hymnes :

† ////////// TIUS AGORIUS BASILIUS.

Nul doute qu'il ne faille lire, non pas *Sextius Agorius Basilius*, comme le croyaient les Bénédictins (5) et M. Champollion-Figeac (6), mais bien *Vettius Agorius Basilius*. Ainsi se nommait le personnage qui fut consul en Occident en 527, et qui est plus souvent appelé *Mavortius* (7). Il n'est pas étonnant que Mavortius ait possédé et annoté un exemplaire des poésies de Prudence : nous savons qu'il s'adonnait à la littérature, et nous avons plusieurs manuscrits d'Horace, dans lesquels se lit, à la fin des épodes, la souscription suivante : VETTIUS AGORIUS BASILIUS MAVORTIUS V. C. ET INL. EXCOM. DOM. EX CONS. ORD. LEGI ET UT POTUI EMENDAVI CONFERENTE MIHI MAGISTRO FELICE ORATORE URBIS ROMAE (8).

Il résulte de ces faits que notre ms. latin 8084 est au plus tard du commencement du sixième siècle, et que les poésies de Prudence ont été étudiées avec soin par l'un des plus anciens et des plus célèbres réviseurs du texte d'Horace.

Les auteurs du *Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecæ regiæ* (9) ont ainsi décrit le ms. latin 8084:

« Codex membranaceus, olim Puteanus. Ibi continentur : 1° Aurelii Clementis Prudentii liber cathemerinων. 2° Ejusdem apotheosis. 3° Ejusdem hamartigenia. 4° Ejusdem psychomachia. 5° Ejusdem ex libro περὶ στεφάνων hymni quinque, primus martyribus Hemiterio et Chelidonio : secundus B. Laurentio : tertius Eulaliæ virgini : quartus XVIII martyribus Cæsaraugustanis : quintus B. Vincentio ; finis desideratur. Is codex sexto sæculo videtur exaratus. »

Les auteurs de cette notice ont négligé les trois derniers feuillets du manuscrit, qui ne sont pas en lettres capitales, mais qui ne doivent pas être beaucoup plus récents que le reste du volume. Ces trois feuillets, écrits en

(1) *Nouveau Traité de diplomatique*, III, 64 ; conf. III, 60 et 61.
(2) Saint Prudence naquit en 348 et publia le recueil de ses œuvres en 405, voy. les prolégomènes que M. Albert Dressel a mis en tête de son édition des poésies de Prudence (*Aurelii Prudentii Clementis quæ exstant carmina*, Lipsiæ, 1860, in-8°), p. II et IV.
(3) *Éléments de paléographie*, II, 283.
(4) *Ibid.*, 245.
(5) *Nouveau traité de diplomatique*, III, 208.
(6) *Paléographie universelle*, 2e partie.
(7) J.-B. de Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, I, 460.
(8) Jo. Horkel, *Analecta Horatiana* (Berlin, 1852, in-8°), p. 9.
(9) IV, 426.

belles lettres onciales, renferment un petit poëme chrétien (1), de la fin du quatrième siècle ou du cinquième, qui est probablement resté inédit jusqu'à ce jour. C'est une invective contre les dieux du paganisme.

Il y a dans le style et dans la versification de ce petit poëme beaucoup de traces de barbarie. Je laisse aux latinistes exercés le soin d'en établir le texte et de discuter le sens de plusieurs passages qui sont fort obscurs. Je me bornerai à offrir une transcription fidèle; mais je dois signaler particulièrement à l'attention de mes confrères deux passages relatifs à des cérémonies dont la ville de Rome dut être le théâtre vers la fin du quatrième siècle.

Le poëte, après avoir énuméré les principales divinités de l'Olympe, en faisant allusion aux circonstances les plus propres à les rendre ridicules, s'adresse aux païens et leur demande si c'est la protection de pareils dieux qui peut leur faire espérer le salut de l'Empire :

Convenit his ducibus proceres sperare salutem
Sacratis? Vestras liceat conponere lites.
Dicite praefectus vester quid profuit urbii,
Quem Jovis ad solium raptum tractatus abisset,
Cum poena scelerum tracta vix morte rependat?
Mensibus iste tribus votum qui concitus urbem
Lustravit, metas tandem pervenit ad aevi.
Quae fuit haec rabies animi? Quae insania mentis?
Sed Jovi vestram posset turbare quietem.
Quis tibi justitium incussit, pulcerrima Roma,
Ad saga confugerent, populus quae non habet olim?

Un peu plus loin le poëte décrit une fête dont il a été témoin, et s'élève contre les honneurs rendus à la déesse Flora, à laquelle un Symmaque venait d'élever un temple.

Vidimus argento facto juga ferre leones
Lignea, cum traherent juncti stridentia plaustra,
[D]extra levaque Situm argentea frena tenere,
Aegregios proceres currum servare Cirillae,
Quem trahere[t] conducta manus Megalensibus actis,
Arboris excisae truncum portare per urbem,
Aut incastratum subito praedicere solem,
Artibus seu magicis, procerum dum quaeris honores,
Sic miserande jaces parvo donatus sepulcro;
Sola tamen gaudet meretrix, te consule, Flora,
Ludorum turpis genetrix Venerisque magistra,
Conposuit templum nuper cui Symmacus heres.

Les lacunes que présente la copie suivante tiennent à l'état de dégradation dans lequel nous sont parvenus les deux derniers feuillets du ms. 8084. J'ai remplacé par des points les lettres qui manquent et imprimé en italiques les mots ou les parties de mots dont la lecture est incertaine.

(1) Les bénédictins, dans le catalogue ms. qu'ils ont rédigé vers 1680 des manuscrits latins de la bibliothèque du roi, indiquent ainsi ce petit poëme : « Incogniti fragmentum poeticum contra Paganos. » Voy. le ms. latin 9358, f. 289.

Dicite, qui colitis lucos, antrumque sibyllae,
Ideumque nemus, Capitolia celsa Tonantis,
Palladium Priamique lares Vestaeque sacellum,
Incestosque deos, nuptam cum fratre sororem,
Inmitem puerum, Veneris monumenta nefanda,
Purpurea quos sola facit praetexta sacratos.
Quis numquam virum (verum) Phoebi curtina locuta est,
Etruscus ludit semper quos vanus aruspex.
Juppiter hic vester, Ledae superatus amore,
Fingeret ut cycynum, voluit canescere pluma,
Perditus ad Danain flueret subito aureus imber,
Per freta Parthenopis taurus mugiret adulter.
Haec si monstra placent nulla sacrata pudica,
Pellitur arma Jovis fugiens regnator Olympi.
Et quisquam supplex veneratur templa tyranni,
Cum patrem videat nato sogente (1) fugatum.
Postremum, regitur fato si Juppiter ipse,
Quid prodest miseris perituras fundere voces ?
Plangitur in templis juvenis formonsus Adonis;
Nuda Venus deflet; gaudet Mavortius heros ;
Juppiter in medium nescit finire querellas,
Jurgantesque Deos stimulat Bellona flagello.
Convenit his ducibus proceres sperare salutem
Sacratis? Vestras liceat conponere lites.
Dicite praefectus vester quid profuit urbii,
Quem Jovis ad solium raptum tractatus abisset,
Cum poena scelerum tracta vix morte rependat,
Mensibus iste tribus votum qui concitus urbem
Lustravis, aetas (2) tandem pervenit ad aevi.
Quae fuit haec rabies animi? Quae insania mentis?
Sed Jovi vestram posset turbare quietem.
Quis tibi justitium incussit, pulcerrima Roma,
Ad saga confugerent populus quae non habet olim ?
Sed fuit in terris nullus sacratior illo
Quem Numa Pompilius, e multis primus aruspex,
Edocuit vano ritu paecudumque cruore
Polluit insanum busti putentibus aras.
Non ipse est vinum patriae qui prodidit olim,
Antiquaque domus turres a tecta priorum
Subvertens, urbi vellet cum inferre ruinam,
Ornaret lauro postes, convivia daret,
Pollutos panes infectous (3) ture vaporo,
Poneret in risum quaerens quod edere morti
Gallaribus subito membra circumdare subitus,
Fraude nova semper miseros profana reparatus,
Sacratus vester *urbi* quid praestitit, oro?
Quid Hierium docuit sub terra quaerere solem,
Cum sibi forte pyrum fossor de rure dolasset,
Diceretque esse deum comitem Bhaccique magistrum,
Sarapidis cultor, Etruscis semper amicus,

(1) Pour *nato cogente*.
(2) Sans doute pour *Lustravit*, *metas*.
(3) *Infectans* ?

Fundere qui incautis studuit concerta venena,
Mille nocendi vias totidem conquereret artes.
Perdere quos voluit percussit luridus anguis,
Contra Deum verum frustra bellare paratus,
Qui tacitus semper lugeret tempora pacis,
Ne proprium interius posset vulgare dolorem.
Quis tibi taurobolus vestem mutare suasit,
Inflatus dives subito mendicus ut esses,
Obsitus et pannis, modica stepefactus *epeta*,
Sub terra missus, pollutus sanguine tauri,
Sordidus, infectus, vestes servare cruentas,
Vivere cum speras viginti mund........
Abieras censor meliorum cedere *vitam*.
Hinc..... confisus possent quod fama latere
Cum canibus Magalis circumdatus esses
Quem..................... recovantem
Sexaginta senex annis duravit efoebus
Latunni cultor, Hellenae semper amicus
Quictis? faunos *i*que Deos persuaserat esse
.... ae Nymfae comites Saturosque Poenasque
Nympharum Bacchique comae Trivaeque sacerdos
Cum lustraret horus ac moles sumeret hyrcos
.... a quem inbuerat quatere Berecantia mater
.... atea potens..... ue prosata summo
...d.............. dis pulcrum sortita decorem
Sacratis liceat nul*li* servare pudorem
Plangere cum vocem soleant Megalensibus actis.
Christicolas multos voluit sic perdere demens
Qui vellent sine lege mori donaret honores
Oblitusque......... caperet quos demonis arte
Muneribus cupiens quorundam frangere mentes
.... parva mercede profanos
.... as miseros sub tartara secum
Solvere .... foedera leges
Leucadium fecit fundos curaret Afrorum
Perdere Marcianum sibi pro consul...........
Quid tibi a*ph*afus custos quid *pron*. *b*.....
Saturnusve senex potuit praestare sacrato?
Quid tibi Neptuni promisit fuscina demens?
Reddere quas potuit sortes Tritonia virgo?
Dic mihi Sarapidis templum cur nocte petebas?
Quid tibi Mercurius fallax promisit eunti?
Quid prodest coluisse Lares Janumque bifrontem?
Quid tibi terra parens, mater formonsa Deorum?
Quid tibi sacrato placuit latrator Anubis?
Quid miserande Caeris subter (1) Proserpina mater?
Quid tibi Vulcanus claudus, pede debilis uno?
Quis te plangentem non risit, calvus ad aras
Sistriferam Fariam supplex cum forte rogares?
Cumque Ossyrim miserum lugis (luges) latrator Anubis,
Quae tenet inventum rursum quem perd......

(1) On avait d'abord écrit *subtes* : la dernière lettre de ce mot a été barrée et remplacée par un *r*. — *Caeris* est pour *Ceres*.

[P]ost lacrimas ramum fractum portaret olivae.
Vidimus argento facto juga ferre leones
Lignea, cum traherent juncti stridentia plaustra
Dextra levaque Situm argentea frena tenere,
Aegregios proceres currum servare Cirillae,
Quem trahere[t] conducta manus Megalensibus actis,
Arboribus (Arboris) excisae truncum portare per urbem,
Aut incastratum subito praedicere solem,
Artibus seu magicis, procerum dum quaeres (quaeris) honores,
Sic miserande jacis (jaces) parvo donatus sepulcro.
Sola tamen gaudet meretrix, te consule, Flora,
Ludorum turpis genetrix, Venerisque magistra,
Conposuit templum nuper cui Symmacus heres.
Omnia quae in templis positus tot monstra colebas,
Ipsa molat manibus. Conjuncx altaria supplex
Dum comulat donis, votaque in limina templi
Solvere diis deabusque parat superisque minat*us*,
Carminibus magicis cupiens Aceronta movere,
Praecipitem inferias miserum sub tartara misit.
Desine post ydropem talem deflere maritum,
De Jove qui Latio voluit sperare salutem.

M. Renier lit une lettre que M. E. Desjardins lui a adressée de Bucharest avec les copies de 16 inscriptions du musée de cette ville et des environs, lesquelles sont, pour la plupart, non-seulement inédites, mais n'avaient pas encore été signalées.

M. le Président donne, au nom de M. de Witte, absent, communication de la note suivante sur une *Plaque de terre cuite peinte trouvée à Athènes.*

« M, Albert Dumont, de l'Ecole française à Athènes, vient de m'envoyer la photographie d'un monument extrêmement curieux qui appartient à M. Photiadès-Bey, ministre plénipotentiaire de la Porte ottomane en Grèce. Cette photographie, que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie, reproduit les dessins tracés sur une plaque de terre cuite de 20 centimètres environ de longueur sur 10 de hauteur. Cette plaque est couverte de peintures exécutées dans le système des vases peints à figures noires sur fond rouge, c'est-à-dire que les contours sont dessinés au moyen d'une pointe, les personnages peints en noir, et les chairs des femmes, ainsi que certains détails du costume et des meubles, rehaussés en blanc.

« Ces sortes de plaques de terre cuite peintes sont très-rares. Je n'en connais qu'un autre exemple : c'est un fragment peint de

diverses couleurs, qui a fait partie de la collection Pourtalès vendue à Paris en 1865 ; ce fragment de plaque a été publié dans l'ouvrage du chevalier Bröndsted (1). On y voit la partie supérieure d'une Pallas représentée dans l'action de combattre; son nom, ΑΘΗΝΑΙΑ, est écrit au-dessus de sa tête.

« Le sujet que nous avons sous les yeux représente une scène funèbre : c'est l'exposition du cadavre, πρόθεσις. Le mort est étendu sur un lit richement orné et soutenu par des pilastres à volutes ioniques; autour du lit sont rangées, avec les membres de la famille, les pleureuses appelées pour rendre les derniers devoirs au défunt. La peinture a souffert, surtout du côté droit où un ou deux personnages ont disparu; on distingue encore quatre hommes, trois femmes et trois petites filles d'âge différent.

« On connaît plusieurs vases peints qui montrent des scènes funèbres où le mort est pleuré par ses parents, entre autres de grandes amphores à peintures noires sur fond rouge, trouvées aux environs d'Athènes, où je les ai vues en 1841 ; ces amphores sont conservées aujourd'hui au musée de Berlin (2). D'autres amphores, décorées de sujets funèbres, mais bien plus curieuses à cause des inscriptions qu'on y lit, ont été découvertes en 1863, au cap Colias, et se trouvent dans la collection de la Société archéologique d'Athènes (3). Sur un de ces vases, M. le professeur C. Keil a lu l'inscription métrique suivante, qu'il a interprétée et complétée, car il n'en existe que le commencement et la fin :

ΑΝΔΡΟΣ ΑΠ [οφθιμ] ΕΝΟΙΟ [ρ] ΑΚ [ος] ΚΑ [κ] Ο [ν] ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙΜΑΙ

Ἀνδρὸς ἀποφθιμένοιο ῥάκος κακὸν ἐνθάδε κεῖμαι (4).

« On se rappellera aussi que sur l'hydrie du musée Napoléon III, où j'ai reconnu Achille mort, couché sur le lit funèbre et pleuré par les Néréides (5), il y a également un grand nombre d'inscriptions en caractères corinthiens; on y distingue des noms propres,

(1) *Voyages et recherches en Grèce*, t. II, p. 170.
(2) *Monuments inédits de l'Institut archéologique*, tome III, pl. LX, et Henzen, *Annales*, tom. XV, 1843, p. 276 et suiv.
(3) *Mon. inédits de l'Inst. arch.* tom. VIII, pl. IV et V, et A. Conze, *Annales*, tome XXXVI, p. 183 et suiv.
(4) *Annales de l'Inst.* tom. XXXVI, p. 197.
(5) *Notice sur les vases peints et à reliefs du Musée Napoléon* III, p. 17

par exemple celui de ϘVΜΑΤΟΘΑ, Κυματόθα, pour Κυματοθέα, tandis que plusieurs des autres inscriptions ne semblent être que des exclamations FIOI, ou EIOI.

« Quant à la plaque de terre cuite, trouvée aux environs d'Athènes, il y a des inscriptions qui se lisent facilement, d'autres qui sont obscures, d'autres qui se refusent à toute espèce d'interprétation. Près de la tête du vieillard à cheveux blancs placé vers la gauche de la composition, on lit de droite à gauche ϘƎΤΑΓ, au-dessous ΑΔΕΛΦΟΙ. Près de la troisième femme à droite, debout à la tête du lit, on distingue le mot ΜΕΤΕΡ. A gauche de la petite fille qui est auprès de la mère, on lit le mot ΑΔΕΛΦΕ. Restent plusieurs autres inscriptions beaucoup moins faciles à déchiffrer. A gauche, le long de la tunique de la mère, il y a un mot que mon ami, M. François Lenormant, m'a aidé à lire : ce mot semble être ΣΟΓVΛΟΛΟ, ὀλολυγός, d'ὀλολύζω, *pousser des cris, des hurlements*. Ce serait pour ainsi dire le titre de la scène : *le cri de douleur, la plainte*. Le même mot semble être répété en haut de la composition, à gauche près du chapiteau de la colonne dorique, qui montre que la scène se passe dans l'intérieur d'une habitation. A droite de la première femme qui lève les bras au-dessus de la tête, on lit ΟΙΜΟΙ, οἴμοι, *hélas !* Les mots ΑΙΘƎΘ, ΘΕΘΕΣ, ƎΘƎΘ, sont écrits dans le champ à gauche de la première femme, à droite de la seconde et à l'extrémité de droite du tableau, au-dessus d'un personnage, probablement une femme, qui a disparu. Au-dessous de la seconde de ces inscriptions, on lit un mot: ΠΡΟΚΛΕΤΟ à ce qu'il semble. Que peuvent désigner ces inscriptions? D'abord j'avais pensé que Θεθια, Θεθες, Θεθε pouvaient être des formes corrompues du mot τήθη ou τίτθη, la *nourrice*. J'avais aussi pensé à πρόθεσις, θέσις, l'*exposition;* mais M. François Lenormant me suggère une autre explication, il pense qu'on peut lire : Θεθὲς

(Paris, 1862). — *Etudes sur les vases peints*, p. 46, (Paris, 1865). — Voir *Annales de l'Institut arch.* tom. XXXVI, pl. O—P. — Cf. Otto Jahn dans l'*Arch. Zeitung*, 1866, p. 200.

πρόκλετοι pour θῆτται πρόκλητοι, *les femmes mercenaires* (*ou salariées*) *appelées*, *convoquées*. Θῆττα est la forme attique de θῆσσα. Il y a encore quelques autres inscriptions dans le champ de cette peinture, mais elles sont trop mutilées et trop obscures pour qu'il soit possible d'en essayer dans ce moment une interprétation. Il faut attendre de nouveaux renseignements : je viens d'écrire à M. Albert Dumont pour le prier de m'envoyer un calque exact des inscriptions de cette curieuse plaque, et, dès que ces renseignements me seront parvenus, je m'empresserai d'en donner communication à l'Académie. »

M. Egger communique à l'Académie une lettre d'Athènes du 7 courant, par laquelle le même M. Dumont lui annonce l'heureuse fortune qu'il a eue de déchiffrer le premier un rouleau de papyrus légués, en 1866, à l'Université d'Athènes, par M. J. Sakkinis. « Ce rouleau, de 3 mètres de long sur 8 centimètres de hauteur, est divisé en 25 petites colonnes contenant chacune de 7 à 9 lignes d'une bonne écriture, et dans un état de conservation qui ne laisse presque rien à désirer. C'est une série de comptes, de dépenses domestiques comme ceux qui figurent sous les nos 52 et suivants du *Recueil des papyrus grecs*, publié par l'Académie dans le tome XVIII des *Notices et extraits des manuscrits*. M. Dumont en a transcrit un échantillon qui confirme tout-à-fait ce rapprochement. Il promet d'étudier à fond ce précieux rouleau et de l'encadrer dans une dissertation spéciale, pour laquelle il a désiré de prendre date devant l'Académie.

La même lettre signale un *ostrakon* appartenant au musée du ministère de l'instruction publique, et qui offre 4 ou 5 lignes, malheureusement mutilées, de caractères grecs : c'est un accroissement utile à la collection encore peu nombreuse de documents de ce genre.

En outre, et à propos d'une inscription grecque chrétienne inédite, qui fait partie du musée de la Société archéologique d'Athènes, M. Dumont annonce que, secondé par le zèle obligeant de M. Koumanoudis, il a pu étudier dans cette collection les 25 ou 26 inscriptions chrétiennes qu'elle renferme, et il en résume ainsi les principaux caractères.

« 1° Ces inscriptions sont du IVe et du Ve siècle de l'ère chrétienne; quelques-unes remontent peut-être jusqu'au IIIe; — 2° on y trouve d'ordinaire deux noms, celui d'un homme et celui d'une femme, sans addition de nom ethnique ou de patronymique; — 3° la profession du mort est notée avec soin, et elle est modeste en général; on rencontre cependant une fois la mention d'une magistrature considérable; — 4°, sauf la croix et quelques mots hébreux écrits en grec, les signes de la religion du mort sont très-rares; — 5° la formule funéraire commence par le mot κοιμητήριον. »

Au sujet de la première de ces remarques, M. Renier fait observer combien sont rares les inscriptions chrétiennes de date certaine pour le IIIe siècle, et il souhaite que M. Dumont exerce le plus sévère contrôle à l'égard des inscriptions qu'il fait remonter si haut.

Enfin M. Dumont signale, par quelques lignes d'avis provisoire, des fouilles récemment faites au Pirée et qui ont mis à découvert d'immenses poutres très-bien conservées alternant avec des blocs énormes de rocher dans une construction très-ancienne. Il annonce des dessins et une description plus détaillée de ces découvertes d'un genre tout nouveau.

La lettre de M. Dumont laissant voir que bien des livres manquent encore à nos jeunes compatriotes pour leurs travaux d'antiquaires à l'École d'Athènes, M. le Président exprime le désir que la nouvelle direction de cette école porte de ce côté son attention et son zèle et que les jeunes Français qui y sont admis y arrivent de mieux en mieux préparés sur la bibliographie spéciale des études qu'ils y vont poursuivre.

M. de Wailly, par l'entremise du Secrétaire perpétuel, fait hommage à l'Académie de son *Mémoire* lu devant elle, *Sur le lieu de la naissance de St Louis*, mémoire tiré à part et qui est l'un de ceux dont se compose le tome XXVI, 2e partie, du recueil de l'Académie.

Sont présentés en outre à l'Académie :

1° De la part de M. Edw. Lane, correspondant, la 3e partie de son Lexique arabe-anglais, 1 vol. gr. in-4° (Londres, 1867).

2° *Revue archéologique* : n° de juillet 1867.

3° *Revue africaine* : n° de mai 1867.

4° *Histoire de la ville de Ligny-le-Châtel*, par le R. P. Cornat (Sens, 1866, in-8°).

Séance du vendredi 26.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Il est donné lecture de la correspondance.

Par un message en date du 22 juillet, M. le Ministre de l'instruction publique fait savoir à l'Académie qu'il approuve le choix du vendredi 2 août pour la prochaine séance publique annuelle.

Par un autre message du 20, M. le Ministre adresse à l'Académie le 2e volume du travail de M. Dumont, membre de l'École française d'Athènes, *sur les inscriptions céramiques de Grèce*, volume in-4° relié de 475 pages. — L'auteur annonce l'envoi prochain d'une boîte de moulages destinés à compléter l'intelligence de plusieurs textes importants.

M. le Sénateur, surintendant des beaux-arts, par une lettre du 23 juillet, annonce que l'architecte chargé de l'exécution du monument de Grenoble a été autorisé à faire la modification proposée par l'Académie dans la seconde des inscriptions destinées à ce monument, en substituant toutefois l'an XVe à l'an XVIe du règne.

M. le Sénateur, Préfet de la Seine, en accusant, à la date du 24 juillet, réception de l'inscription destinée à être gravée sur le monument qui doit être érigé aux sources mêmes du fleuve, soumet quelques observations qui sont renvoyées, selon le désir de M. le Préfet, à l'examen de la Commission des inscriptions et médailles.

Par une lettre en date de Valenciennes, 25 juillet, M. Alexandre Baudrain, notaire, transmet les 3 pièces suivantes nécessaires à l'acceptation des legs faits à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et à l'Académie des sciences par feu M. De La Fons Mélicocq : 1° l'extrait du testament en ce qui concerne les Académies ; 2° le consentement à l'exécution dudit testament de Mad. veuve De la Fons Mélicocq en sa qualité de légataire universelle ; 3° l'or-

donnance d'envoi en possession du legs universel fait à ladite dame.

La question de l'acceptation étant posée par M. le Président, l'Académie décide à une grande majorité qu'il y a lieu d'accepter le legs dont l'objet est la fondation d'un prix triennal de 1800 fr. pour le meilleur mémoire sur les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France. — M. le Ministre de l'instruction publique sera prié en conséquence de vouloir bien faire rendre le décret nécessaire pour valider l'acceptation.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président rappelle à l'Académie que le délai pour statuer par elle sur le remplacement de M. Gerhard, comme associé étranger, est depuis longtemps écoulé. Il propose en conséquence de satisfaire aux prescriptions des art. 24 et 14-16 du règlement, en tenant compte de l'arrêté réglementaire du 18 avril 1845 qui a modifié les formes de l'élection. — L'Académie décide au scrutin et à l'unanimité des votants qu'il y a lieu à remplacer. — Par un 2e vote, elle fixe la nomination de la Commission qui devra présenter 3 candidats pour la place vacante d'associé étranger au jour même où devra se faire l'élection du membre ordinaire à nommer en remplacement de feu M. Reinaud, élection dont les opérations ont été renvoyées par décision antérieure au vendredi 8 novembre prochain.

L'Académie passe à la désignation d'un lecteur qui devra la représenter dans la séance publique annuelle de l'Institut du 14 août. — M. Renan est désigné pour un sujet de lecture qu'il soumettra ultérieurement.

M. Dehèque, au nom de la Commission de l'Ecole française d'Athènes, communique un aperçu des travaux des membres de cette école pendant l'année 1866-67, travaux qui ont beaucoup souffert des circonstances où elle s'est trouvée depuis la mort de son regrettable directeur, mais qui n'ont point été cependant complétement interrompus.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de la Commission chargée de vérifier les comptes de l'année 1866. — M. Jourdain donne lecture de ce rapport qui est

adopté dans ses différentes parties et par suite duquel les comptes de l'année 1866 sont finalement approuvés.

MOIS D'AOUT.

Séance publique annuelle du vendredi 2.

Discours d'ouverture de M. DE LONGPÉRIER, *Président*.

MESSIEURS,

Très-certainement, vous avez hâte d'entendre proclamer les noms des savants et des lettrés dont l'Académie a, pendant le cours de l'année 1867, examiné et couronné les écrits. Vous n'êtes pas moins empressés d'écouter la notice que la pieuse amitié de M. le Secrétaire perpétuel consacre à la biographie d'un de nos plus grands maîtres en érudition.

Heureusement, à l'Institut, la liberté n'est pas moins grande que l'égalité des droits, et notre compagnie accorde très-volontiers à ceux qu'elle choisit pour ses présidents annuels la permission de mesurer l'étendue de leurs discours à celle de leurs facultés. Cette déclaration, Messieurs, doit rassurer nos auditeurs sur la façon dont j'userai de la parole qu'il est de mon devoir de prendre au commencement de votre séance. Je me bornerai, autant que possible, à vous présenter le résumé indispensable de nos décisions motivées touchant les prix que nous avons mission de décerner. Scientifiquement notre Académie a charge d'âmes; le soin des intérêts multiples qui lui sont confiés pèserait à sa conscience, si elle ne trouvait, dans l'approbation d'un public sympathique à ses travaux, un stimulant à les continuer. Le compte-rendu que nous allons présenter ferait, s'il en était besoin, comprendre quelle place considérable occupe, dans les sollicitudes de l'Académie, le jugement de ces concours qui croissent sans cesse en nombre et en importance. Ce n'est pas à dire que la compagnie ralentisse, pour cela, l'activité de ses productions personnelles. Dans aucune de ses réunions hebdomadaires elle ne parvient à épuiser son ordre du jour; elle ne craint pas d'augmenter la liste des grands ouvrages dont elle poursuit la publication. Disons aussi que jamais peut-être les hommes distingués qui, en dehors de son sein, cultivent les mêmes sciences qu'elle, n'ont mis plus d'empressement à lui apporter le résultat de leurs découvertes et de leur réflexion.

L'Académie avait proposé en 1865, pour sujet du prix annuel ordinaire à décerner en 1867, la question suivante :

*Examiner dans leur ensemble les opuscules et fragments connus sous le nom d'*ŒUVRES MORALES DE PLUTARQUE; *distinguer entre ces divers ouvrages ceux qui sont authentiques, ceux qui sont apocryphes, ceux dont la forme originale a été seulement altérée par des remaniements postérieurs. S'appuyer sur les indices de tout genre que peut offrir l'étude historique, philosophique et grammaticale des écrits dont il s'agit.*



Un seul Mémoire a été déposé pour ce concours.

Ce travail atteste une lecture consciencieuse des opuscules de Plutarque, des études variées et même assez profondes sur quelques parties de la littérature ancienne; mais toutefois l'auteur ne semble pas avoir complétement saisi le sens du programme dont le principal, pour ne pas dire l'unique objet, était de susciter des conclusions précises sur les textes du fécond polygraphe. Sans doute, pour accomplir cette tâche, il est nécessaire de se bien pénétrer des doctrines de l'écrivain; mais il est tout aussi essentiel, lorsqu'on est appelé à trancher des questions d'attribution, de connaître toutes les particularités du style. Il ne s'agissait pas ici d'apprécier la valeur de Plutarque comme moraliste ou comme philosophe, de lui assigner un rang, ou de discuter son influence; il fallait surtout coordonner, examiner sévèrement et compléter les résultats de la critique moderne sur l'authenticité des nombreux écrits du savant de Chæronée.

L'auteur, dans sa discussion sur le livre d'*Isis et d'Osiris*, montre qu'il est au courant des derniers travaux de la science sur la théologie des Perses et des Egyptiens; certaines parties de ses études sur l'état des croyances religieuses et des opinions philosophiques au temps de Plutarque ne manquent ni d'intérêt, ni peut-être de nouveauté; mais, comme philologue, il ne constate pas assez nettement la tradition des manuscrits, avec lesquels, d'ailleurs, il paraît être peu familier.

En somme, le Mémoire que nous avons reçu, si estimable qu'il nous semble pour l'abondance et la variété du savoir, ne pouvait obtenir la récompense proposée par l'Académie qui, en prorogeant le concours jusqu'en 1869, et tout en faisant appel au zèle de nouveaux concurrents, fournit à l'auteur de l'écrit qu'elle vient d'examiner l'occasion de tenter un nouvel effort pour atteindre le but.

Comme sujet du prix ordinaire à décerner en 1867, l'Académie avait indiqué la question suivante :

Etudier les sermons composés ou prêchés en France pendant le XIIIe siècle.

Rechercher les noms des auteurs et les circonstances le plus importantes de leur vie.

Signaler les renseignements qu'on pourra découvrir dans leurs ouvrages sur les mœurs du temps, sur l'état des esprits, sur l'emploi de la langue vulgaire, et en général sur l'histoire religieuse et civile du XIIIe siècle.

Elle n'a pas eu à regretter d'avoir fixé son choix sur cette curieuse et importante question. Les difficultés de la matière, les recherches laborieuses que les concurrents devaient nécessairement entreprendre, ne les ont point arrêtés. Quatre Mémoires ont été déposés, d'une valeur sans doute inégale, mais témoignant tous de l'intérêt qu'avait excité l'énoncé du travail proposé au zèle de nos érudits. C'est au mémoire inscrit sous le n° 4, et qui a pour auteur M. Lecoy de la Marche, que l'Académie décerne le prix.

Cette préférence s'explique par le soin consciencieux avec lequel M. Lecoy de la Marche s'est attaché à traiter complétement toutes les parties du programme, et par la solide nouveauté de ses aperçus.

Soit que, dans les 572 pages dont se compose son manuscrit, il passe en revue les prédicateurs qui ont paru dans la chaire de l'église de France pendant le XIIIe siècle : moines, prêtres séculiers, évêques et cardinaux, Maurice de Sully, Robert Sorbon ou Pierre de Limoges; soit qu'il examine en quelle langue étaient écrits, prononcés ou transcrits les sermons; soit

enfin que, dans six chapitres, il présente le tableau de la société française d'après les données que fournissent les paroles et les opinions des prédicateurs sur le monde qui les entourait, l'auteur, qui appuie toujours ses assertions sur un grand nombre de citations et de rapprochements ingénieux, apporte des conclusions, qui, si elles ne sont pas toutes certaines au même degré, atteignent du moins à une grande vraisemblance. Son travail atteste un esprit curieux et pénétrant qui ne se contente pas des solutions toutes faites, et qui sait éclairer d'une lumière nouvelle les sujets dont il s'occupe.

L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours, pour l'année 1868, la question suivante :

De la lutte entre la philosophie et la théologie des Arabes au temps de Gazzali, et de l'influence que cette lutte a exercée sur l'une et sur l'autre.

Elle rappelle également qu'elle a prorogé à 1868 le terme du concours ouvert en 1864 sur cette question :

Explication théorique et catalogue descriptif des stèles antiques représentant la scène connue sous le nom de REPAS FUNÈBRE.

Elle désigne enfin pour sujet du prix annuel à décerner en 1869, la question nouvelle qui suit :

Faire connaître l'économie politique de l'Egypte sous les Lagides depuis la fondation d'Alexandrie jusqu'à la conquête romaine. Rechercher l'état de la population, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie ; exposer l'organisation administrative du pays ; y montrer ce que les rois grecs ont conservé des anciennes lois de l'Egypte et ce qu'ils ont introduit des institutions de la Grèce et de la Macédoine.

Grâce à la libérale fondation de M. Bordin, l'Académie avait pu proposer pour sujet d'un prix à décerner cette année la question suivante :

Déterminer, d'après les historiens, les monuments, les voyageurs modernes et les noms actuels des localités, quels furent les peuples qui, depuis le onzième siècle de notre ère jusqu'à la conquête ottomane, occupaient la Thrace, la Macédoine, l'Illyrie, l'Epire, la Thessalie et la Grèce proprement dite.

Comparer sous le rapport du nombre et sous celui de la langue ces peuplades avec la race hellénique, et exposer quel genre d'influence celle-ci a pu exercer sur elles.

Mais aucun Mémoire n'ayant été déposé, probablement parce que ce sujet, qui se rattache à tant d'études diverses, à tant d'intérêts, et qui est si bien fait pour tenter le zèle des érudits, exigeait une préparation plus longue que ne l'a pu comporter l'espace de temps assigné, l'Académie a prorogé le terme du concours à 1869.

Elle ne s'est point trouvée de nouveau dans la même nécessité à l'égard d'une autre question ainsi formulée :

Réunir toutes les données géographiques, topographiques et historiques sur la Palestine, disséminées dans les deux Talmuds, dans les Midraschim et dans les autres livres de la tradition juive (Megillath-Taanith, Séder Olam, Siphra, Siphri, etc.). Présenter ces données dans un ensemble systémati-

que, en les soumettant à une critique approfondie et en les comparant à celles que renferment les écrits de Josèphe, d'Eusèbe, de saint Jérôme, et d'autres auteurs ecclésiastiques ou profanes.

Deux Mémoires avaient été envoyés.

L'auteur du Mémoire n° 1, homme très-instruit, fort au courant des questions de topographie et d'histoire juive, capable même de se rendre bien compte de la force d'un texte talmudique, une fois ce texte signalé, n'a cependant pas acquis une connaissance assez personnelle de la vaste compilation qu'il avait à exploiter. Il ne discute presque jamais la date des diverses traditions contenues dans ce recueil dont il accepte avec trop de confiance les données historiques. Bien que son travail soit louable dans son plan, et fort intéressant dans ses détails, il ne pouvait obtenir de l'Académie qu'un témoignage d'estime. Elle décerne le prix au Mémoire n° 2, portant pour épigraphe : *Res ardua vetustis novitatem dare, novis auctoritatem*, empruntée à Pline, Mémoire qui présente sans doute de grands défauts littéraires, où se trouvent reproduites avec trop d'indulgence certaines rêveries philologiques d'écrivains israélites modernes, étrangers à la critique; où l'on sent parfois l'absence d'une connaissance suffisante de l'archéologie et même de la géographie; mais dont l'auteur, M. Adolphe Neubauer, est bien évidemment un talmudiste consommé, se mouvant de lui-même, s'il est permis de s'exprimer ainsi, dans le texte principal et parmi les écrits hébraïques qui s'y rattachent. Dans sa mémoire exercée, un texte appelle un autre texte; et de ce rapprochement naissent des combinaisons nouvelles, des inductions ingénieuses qui n'auraient point été obtenues d'un travail de seconde main. M. Neubauer n'a pas eu à improviser sa science pour le sujet limité qu'il s'est proposé de traiter. Il sait discuter la valeur relative des témoignages, leur âge, la mesure dans laquelle ils sont historiques ou légendaires. En un mot, à part les réserves faites sur certains points de doctrine et sur la méthode d'exposition, l'Académie croit qu'il était légitime de récompenser un érudit qui consacre son temps et son intelligence à une étude difficile, accessible jusqu'à présent à un petit nombre de personnes. La publication du Mémoire de M. Neubauer, convenablement remanié, serait, à n'en pas douter, fort profitable au public, qu'attirent les questions neuves, exposées par un travailleur compétent.

En ce qui concerne les prix institués par M. Bordin,

L'Académie rappelle qu'elle a choisi pour 1868 la question suivante :

Faire connaître, à l'aide des renseignements fournis par les auteurs et les inscriptions grecques et latines, l'organisation des flottes romaines, en prenant pour modèle le mémoire de Kellermann sur les VIGILES.

Elle rappelle également qu'elle a prorogé à 1868 le terme du concours ouvert en 1864 sur un sujet que recommandent de récentes découvertes :

L'analyse critique et philologique des inscriptions himyarites connues jusqu'à ce jour ;

Et propose, pour 1869, une question nouvelle ainsi conçue :

Faire connaître les vies de Saints et les collections de miracles publiées ou

inédites qui peuvent fournir des documents pour l'histoire de la Gaule sous les Mérovingiens.

Déterminer à quelle date elles ont été composées.

Le prix de numismatique fondé par Allier de Hauteroche est décerné cette année à M. Aloys Heiss pour le tome Ier de sa *Description générale des monnaies chrétiennes de l'Espagne depuis l'invasion des Arabes* (en langue espagnole), volume accompagné de soixante-quatorze planches représentant des monnaies fort bien gravées, et d'une vingtaine d'autres planches consacrées à la reproduction de chartes, de sceaux et de portraits.

La numismatique espagnole était fort négligée depuis un demi-siècle. Malgré les belles publications du Père Liciniano Saez, il restait encore beaucoup à faire. D'ailleurs le bénédictin de Silos s'était attaché bien plus à l'étude des textes rassemblés par lui en si grand nombre, qu'à celle des types ; et l'ouvrage de M. Heiss embrasse la monnaie espagnole dans toutes ses variétés.

L'Académie est heureuse de trouver une si bonne occasion de montrer qu'elle encourage les recherches numismatiques à quelque temps qu'elles s'appliquent, et qu'elle n'a de préférences que pour les sujets traités avec méthode et savoir.

Le nombre et la qualité des ouvrages envoyés au concours ouvert pour les prix fondés par M. le baron Gobert rendaient la tâche des juges difficile et délicate.

L'Académie a décerné le premier de ces prix à M. Olleris, doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, pour son livre intitulé : *Œuvres de Gerbert, pape sous le nom de Sylvestre II, collationnées sur les manuscrits, précédées de sa biographie, suivie de notes critiques et historiques.*

La publication de M. Olleris se compose de deux parties distinctes : une étude sur la vie de Gerbert qui remplit plus de deux cents pages in-4°, et une édition nouvelle de tous les écrits du célèbre restaurateur des études à la fin du Xe siècle. Le savant écrivain a revu tous les textes sur les manuscrits ; il a rectifié des leçons vicieuses, rétabli les dates probables de beaucoup de lettres, pénétré le sens de divers passages qui avaient résisté à la sagacité de ses devanciers, et bien mis à profit les découvertes de M. Chasles sur le progrès des sciences mathématiques au moyen-âge. La biographie qu'il a composée est un morceau élégant et solide dans lequel sont habilement exposés tous les renseignements que les documents contemporains fournissent sur la vie et les doctrines du premier pape français, de cet homme qui, sorti d'une famille obscure, sut s'élever par l'étude aux plus hautes dignités, et dont la science étonna tellement son siècle que le vulgaire l'accusait d'avoir recours à la magie.

En vertu de la constitution particulière du legs Gobert, l'Académie conserve à M. Léon Gautier le second prix qu'elle lui avait décerné l'année dernière pour son ouvrage intitulé : *Les Epopées françaises ; étude sur les origines et l'histoire de la littérature nationale.* L'auteur a doublé et renouvelé ses titres en publiant un second volume dans lequel sont analysées vingt-cinq chansons de geste. Sans rien perdre de l'enthousiasme que lui inspirent à juste titre les grandes compositions poétiques de notre moyen-âge, compositions auxquelles l'Europe entière avait rendu un tacite hommage par ses imitations, M. Gautier a tenu grand compte des observations bienveillantes qui lui ont été adressées. Ses progrès en maturité n'ont pas

diminué sa studieuse ardeur, et l'Académie répond, en lui maintenant sa récompense, à cette preuve honorable de constance au travail et de bon esprit.

Suivant un constant usage, la Commission des antiquités de la France a exprimé son opinion sur les ouvrages renvoyés à son examen dans un rapport détaillé que l'Académie fait imprimer et distribuer. C'est là qu'on peut trouver une appréciation soigneusement justifiée du mérite des livres qui nous ont paru dignes d'un encouragement particulier. Nous nous bornerons à mentionner ceux auxquels l'Académie assigne une place prédominante.

La première médaille a été décernée à l'œuvre collective de deux auteurs déjà connus par d'estimables travaux : MM. E. De Lépinois et Lucien Merlet. Le *Cartulaire de Notre-Dame-de-Chartres*, dû à leur collaboration, est une œuvre considérable qui porte sur des documents fort importants, et qui réunit tous les caractères de la plus saine érudition. Elle ne consiste pas seulement, ainsi que son titre pourrait le faire supposer, dans la publication de quelque ancien manuscrit. Les auteurs ont recherché, réuni, les éléments de leur recueil, comme eût pu le faire un clerc des temps passés; mais ils ont de plus apporté dans leur travail ce discernement et cette méthode qui sont les fruits de la science moderne. Leur cartulaire est accompagné d'un solide commentaire et précédé d'une excellente introduction qui jette de nouvelles lumières non-seulement sur l'histoire de l'Eglise, mais encore sur divers points très-curieux de l'histoire civile, tels que la condition des personnes et l'état de l'agriculture dans la Beauce au moyen-âge.

La seconde médaille est attribuée à M. Giraud, ancien député, pour son *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans.* Cet ouvrage offre à un très-haut degré les caractères qui constituent une bonne histoire locale. Les deux premiers volumes ont été publiés il y a plus de dix ans, et, depuis cette époque, une heureuse découverte, celle du cartulaire original de l'abbaye de Saint-Barnard, est venue donner la sanction la plus honorable au travail de M. Giraud, en confirmant l'authenticité et l'exacte reproduction de la plupart des pièces si laborieusement recueillies par lui.

Encouragé par cette découverte qu'il a mise à profit avec talent, M. Giraud a publié deux volumes qui conduisent l'histoire de Romans jusqu'à la fin du XIV[e] siècle, montrant ce que, dans un cadre restreint, on peut obtenir de résultats utiles à l'histoire générale même, par une attentive élaboration des documents puisés aux bonnes sources.

Le mémoire qui a valu à M. Ernest Desjardins une troisième médaille se recommande par des mérites d'une tout autre nature. C'est, ainsi que l'indique le sous-titre : *Travaux anciens et modernes, — Fosses Mariennes, — Canal du Bas-Rhône*, une étude topographique qui embrasse toutes les transformations que les embouchures si mobiles du Rhône ont subies depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. La recherche de ces faits multiples exigeait de patientes explorations, une critique persévérante des textes; l'auteur est parvenu à constater que le célèbre ouvrage connu dans le pays sous le nom de *levée de Marius* était, non pas un reste de voie romaine, comme on l'avait cru jusqu'ici, mais une digue indiquant clairement la direction véritable des *Fosses Mariennes*. A son mémoire M. Desjardins a joint de belles cartes qui permettent de suivre facilement les transformations des embouchures du Rhône, et même les modifications analogues qui se sont produites aux embouchures du Tibre et du Nil. Il y

a là un curieux travail de topographie, presque un mémoire d'archéologie, que l'Académie n'a pas voulu laisser sans récompense.

Des mentions honorables sont accordées :

1° A M. Simonnet, pour l'ouvrage intitulé : *Documents inédits pour servir à l'histoire des institutions et de la vie privée en Bourgogne, extraits des protocoles des notaires* (in-8°);

2° A M. Mabille, pour sa *Notice sur les divisions territoriales et la topographie de la Touraine*, et pour sa *Restitution de la Pancarte noire de Saint-Martin de Tours* (2 vol. in-8°);

3° A M. l'abbé Gyss, pour son *Histoire de la ville d'Obernai, et de ses rapports avec les autres villes ci-devant impériales d'Alsace, etc.* (2 vol. in-8°);

4° A M. Puiseux, pour son volume intitulé : *Siége et prise de Rouen par les Anglais* (1418-1419), in-8°, et pour trois autres opuscules : *L'émigration normande et la colonisation anglaise en Normandie au XV*e *siècle*; — *Les Docteurs normands au XV*e *siècle*; — *Étude sur une grande ville de bois construite en Normandie pour une expédition en Angleterre en* 1386;

5° A M. de la Pilorgerie, pour le volume intitulé : *Campagne et bulletins de la grande armée en Italie, commandée par Charles VIII* (1494-1495).

6° A M. René de Mas-Latrie, pour son *Mémoire sur le droit de marque ou droit de représailles au moyen-âge* (in-8°, avec un recueil de pièces justificatives, en manuscrit).

Ici s'arrête le nombre des mentions honorables que, par une décision prise il y a quatre ans, l'Académie s'interdit la faculté de dépasser : nombre assurément inférieur à celui des ouvrages que la Commission aurait voulu encourager. Il nous sera permis de faire remarquer que la plupart de ces mentions sont nécessairement attribuées à ceux des livres qui, jugés par divers rapporteurs dignes d'une médaille et maintenus jusqu'à la fin à ce rang, ne succombent qu'à l'épreuve définitive d'un scrutin parfois répété.

Rarement l'épithète *honorable*, donnée à une citation, est plus réelle et plus sérieuse que dans ce concours relatif à nos antiquités.

Tel était assurément l'avis d'un savant recommandable aux travaux duquel l'Académie avait maintes fois accordé les modestes encouragements de cet ordre.

M. de La Fons Mélicocq, soutenu pendant vingt-cinq ans dans ses laborieuses recherches par l'adhésion morale que constataient nos rapports sur les antiquités de la France, a voulu laisser après lui un durable témoignage de sa gratitude, en léguant à l'Académie le soin de décerner un prix triennal « au meilleur ouvrage (ce sont les termes de son testament) sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile de France. »

Souvenir touchant d'un infatigable explorateur de nos chroniques nationales, qui, pour assurer aux continuateurs de ses travaux intéressants un appui et une direction que lui-même avait prisés si haut, perpétue et resserre par une généreuse donation le lien qui l'unissait à nous.

L'année dernière, l'Ecole d'Athènes nous a fait parvenir de nombreux et bons travaux qui ont été dignement appréciés dans le discours d'ouverture du Président de l'Académie, comme ils l'ont été, du reste, aussi par la Commission spéciale.

Bien que, cette année, il n'y eût pas lieu à un rapport tel que ceux que cette commission a le devoir de faire, elle a voulu cependant donner à de jeunes savants qui sont l'objet de toute sa sollicitude un nouveau témoignage de son intérêt, en présentant à l'Académie une communication, qui n'indique pas encore un jugement, sur les deux mémoires envoyés tout récemment par des membres de l'Ecole.

L'un est de M. Charles Blondel. C'est un recueil d'inscriptions inédites relevées en Attique et en Béotie, comprenant les pièces justificatives très-nettement transcrites d'un Mémoire qui, suivant les indications et les promesses de l'auteur, sera véritablement important. Quoique la seconde partie de ce Mémoire constitue la clef de l'œuvre, on peut dès à présent féliciter M. Blondel de la persévérance avec laquelle il a su réunir tant de textes inédits. C'est à lui maintenant à en faire promptement ressortir la valeur et l'utilité, en leur assignant un rang chronologique, en les traduisant avec précision, et en recherchant toutes les données historiques et philologiques qu'ils peuvent fournir.

M. Blondel, tout en s'acquittant de cette tâche, n'oubliera pas qu'il lui reste aussi à terminer son Mémoire sur le culte de *Déméter*, dont il n'a encore donné que les préliminaires. C'est un sujet proposé par l'Académie, un sujet auquel se rattachent directement les monuments de la sculpture et de la peinture céramographique appartenant aux plus belles époques de l'art ; l'auteur voudra certainement achever, avant de quitter le sol de l'Attique, son œuvre relative à la grande divinité d'Eleusis.

Le second Mémoire est dû à M. Albert Dumont, qui termine à Athènes sa troisième année d'études. C'est la continuation de son recueil des inscriptions relevées sur les anses d'amphores de la Grèce et de l'Asie Mineure. Cette collection se compose d'environ quatre mille textes, bien courts à la vérité ; mais qui, comme les légendes des monnaies, comme les inscriptions imprimées sur les poids, acquièrent par leur rapprochement, par l'ordre qui leur est donné, par l'examen critique des formes orthographiques qu'on y observe, une incontestable utilité pour la philologie, pour l'archéologie, pour l'histoire du commerce des anciens peuples. On sait tout le parti que Stoddart a déjà pu tirer d'une collection analogue beaucoup moins étendue.

D'autres travaux, de curieux documents venus d'Athènes, et apportés, sous forme de communications, à vos séances, par divers membres de l'Académie, ont témoigné du zèle et des aptitudes variées des jeunes professeurs ; en particulier de M. Albert Dumont, qui s'occupe avec fruit de paléographie et de numismatique.

Ainsi, nous devons l'espérer, l'événement malheureux qui vient d'affliger l'Ecole, la mort de son regretté directeur, n'a point ralenti ces études spéciales auxquelles chaque année nous attachons plus de prix, parce que nous sommes en mesure d'en apprécier davantage l'efficacité opportune. Le successeur de M. Daveluy, héritier d'un nom cher aux lettres savantes et à notre compagnie, en faisant reprendre les travaux qu'il avait si bien commencés lorsqu'il résidait à Athènes, imprimera à l'Ecole dont la direction vient de lui être confiée une activité nouvelle, grâce à laquelle elle continuera de justifier la confiance et les sympathies de l'Etat qui ne lui sont pas moins assurées que le bienveillant patronage de l'Académie.

L'Orient hellénique n'a pas toutefois absorbé notre attention d'une manière exclusive.

Depuis longtemps déjà les progrès de l'archéologie et de la paléographie orientales réclamaient et autorisaient tout à la fois la création d'un grand recueil des inscriptions sémitiques, c'est-à-dire conçues dans ces

idiomes de l'antique Asie qui s'écrivent à l'aide de tous les alphabets dont le caractère phénicien paraît être le type principal.

L'Académie, accueillant, après mûre délibération, la proposition de quelques-uns de ses membres, a décidé qu'elle entreprenait la collection aussi complète que possible des inscriptions phéniciennes, puniques, juives, araméennes, palmyréniennes, nabatéennes, syriaques et arabes primitives, himyarites, éthiopiennes, etc.

Ces textes, reproduits avec la fidélité paléographique que comportent les procédés dont la science actuelle est en possession, seront traduits et accompagnés de commentaires brefs, mais substantiels. Il serait superflu de dire longuement tous les genres d'utilité qu'un pareil ouvrage doit offrir, le temps qu'il épargnera aux travailleurs sédentaires même les mieux informés, le secours qu'il prêtera aux voyageurs. Par sa domination dans une partie de l'Afrique, par ses relations littéraires avec l'Orient, de jour en jour plus actives, par l'abondance des monuments que ses musées doivent au dévouement de nos compatriotes, la France semble désignée pour donner un tel recueil au monde savant; et l'Académie, qui se fait gloire d'avoir compté parmi ses membres le fondateur de la paléographie orientale, l'abbé Barthélemy, a pensé que la rédaction du *Corpus inscriptionum semiticarum* pouvait être naturellement classée au nombre de ses devoirs traditionnels.

Cependant la mention de cette entreprise, accueillie par vous avec tant de faveur, réveille nécessairement dans vos esprits de bien amers souvenirs.

Il semblerait que la mort ait voulu nous infliger une cruelle leçon, et nous forcer de reconnaître qu'il n'est point d'œuvre humaine, tant honnête soit-elle, qui ne puisse être taxée de témérité.

A peine, en effet, l'Académie avait-elle discuté les bases de ce grand travail qui réclame le concours des plus habiles orientalistes, qu'elle perdait M. Munk et M. Reinaud, dont la fin soudaine et imprévue la prive de lumières sur lesquelles elle avait compté.

Plus tard, son deuil était renouvelé par la mort d'un de ses associés étrangers. M. Edouard Gerhard, de Berlin, que ses belles publications, consacrées à l'interprétation des monuments de l'antiquité classique, avaient placé à la tête des plus éminents archéologues de notre temps, s'est éteint après de longues souffrances supportées avec un courage inaltérable.

Je devais payer ici un juste tribut de regrets à la mémoire de nos honorés confrères; mais je ne voudrais pas quitter la parole en vous laissant sous la douloureuse impression que font naître nos malheurs.

Permettez-moi donc, Messieurs, de vous rappeler, en terminant, un anniversaire qui ne peut que vous inspirer de douces pensées.

Le 22 août 1817, il y a cinquante ans de cela, l'Académie ajoutait à la liste de ses membres, où figuraient tant de noms illustres, celui d'un jeune savant dont elle avait deux fois couronné les écrits. Ce savant, maintenant notre vénéré doyen, nous donne, avec une force qui défie l'âge, l'exemple de l'assiduité et de l'attachement aux plus nobles études. Les conseils de sa profonde expérience et de son goût épuré, fréquemment invoqués dans nos délibérations, ne nous font jamais défaut.

Ses utiles travaux, ses longs services, l'austère et simple dignité de son caractère, lui confèrent d'incontestables droits à nos respectueux hommages; mais, toutefois, je ne crois pas me tromper en disant qu'à cette expression un peu solennelle de nos sentiments, la jeunesse charmante de son esprit préfère encore l'assurance de notre cordiale affection. »

En exécution de l'arrêté de M. le ministre de l'Instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'École des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archiviste-paléographe, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui suivra leur promotion, M. LE PRÉSIDENT déclare que les élèves de l'École impériale des chartes qui ont été nommés *archivistes-paléographes* par arrêté du 3 février 1866, rendu en vertu de la liste dressée par le Conseil de perfectionnement de cette Ecole, sont :

MM. *Courajod* (*Louis-Charles-Léon*).
Molard (*François-Joseph-Marie-Aimé*).
Fagniez (*Gustave-Charles*).
Maupas (*François-Emile*).
Soury (*Jules-Emile*).
Lespinasse (*Louis-René Leblanc de*).

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne ensuite lecture de sa *Notice historique sur la vie et les travaux de* CHARLES-BENOÎT HASE, *membre de l'Academie des inscriptions et belles-lettres.*

MESSIEURS,

« Deux hommes, deux étrangers, accueillis par notre hospitalière patrie en des conjonctures plus différentes encore que leur tour d'esprit ou de caractère, ont rendu à l'érudition française, depuis le commencement de ce siècle, des services également éminents dans deux de ses branches principales. L'un fut le grand archéologue E. Q. VISCONTI, qui vint en France comme l'une des dépouilles opimes de la campagne de 1797, pour y donner, sous les auspices du vainqueur de l'Italie, par sa profonde connaissance des monuments de l'art et la sûreté de sa critique, une nouvelle impulsion à l'étude de l'antiquité figurée. L'autre fut le jeune philologue qui s'ignorait encore lui-même, à cette époque, au fond de l'Allemagne, mais que fascinait, dans ses rêves d'étudiant, à travers les souvenirs de la Grèce et de Rome, l'image fantastique de la France régénérée par la liberté et par la gloire. L'instinct qui le poussait parmi nous ne le trompait point, d'ailleurs; il était destiné à y relever, à y agrandir un jour, pour sa part, l'étude de l'antiquité écrite, si déchue au siècle dernier. C'est de lui que j'ai dessein de vous entretenir aujourd'hui.

CHARLES-BENOÎT HASE naquit, le 11 mai 1780, à Sulza, petite ville de Thuringe, située entre Weimar et Naumbourg. Peu après sa naissance, son père, qui était ministre protestant de la confession d'Augsbourg, fut nommé évêque luthérien à Altstedt, autre petite ville, dans le grand-duché de Saxe-Weimar, où il passa sa première enfance. Ce père, qui n'était pas seulement un théologien, mais qui avait traduit du russe les voyages de Pallas et de Lapuchine dans le nord de l'Asie, éveilla de bonne heure chez son fils la curiosité de connaître, comme ce dernier le répétait plus tard, dans la langue du chantre d'Ulysse, « les villes et les mœurs des hommes. » Il fit plus, il développa en lui un talent précoce de reproduire, par le crayon ou par la plume, les figures, les attitudes et les costumes, ce qui fut loin d'être inutile au paléographe et à l'épigraphiste futur, dans ses leçons et dans ses voyages.

HASE n'avait pas douze ans lorsque son père mourut, en 1791, laissant

dans une position assez critique une famille de plusieurs enfants, dont une fille vit encore, veuve du pasteur Peucer; nous avons vu à Paris son fils, pasteur lui-même, menant pieusement le deuil de son oncle. La mère de celui-ci put à grand'peine trouver, sur son faible revenu, de quoi l'envoyer, lorsqu'il fut en âge, au gymnase de Weimar. Il y vint à Pâques de l'année 1793. Dans ce gymnase, un homme se rencontrait qui, à lui seul, en valait plusieurs; c'était Böttiger, maître éminemment propre à susciter les jeunes talents dans les sens les plus divers, par l'universalité de ses connaissances, et à les initier à la science de l'antiquité par toutes les qualités d'érudition variée qui le désignèrent plus tard à votre choix, comme l'un de vos correspondants. Weimar, d'ailleurs, à ce moment, devenait, on l'a dit bien des fois avant et depuis Mme de Staël, l'*Athènes* de l'Allemagne ; les plus grands esprits, Wieland, Goethe, Schiller, s'y étaient donné rendez-vous sous la protection éclairée de Charles-Auguste, et Herder, qui avait obtenu pour Böttiger la direction du gymnase, y faisait de fréquentes visites. Ses allocutions aux élèves, en sa qualité d'inspecteur des Ecoles du Grand-Duché, sont restées célèbres; une partie même a été recueillie et publiée sous le titre mérité de *Sophron* (le Sage).

Dans cette fécondante atmosphère et sous de telles influences, la nature du jeune Hase, quoique un peu lente, comme elle en eut toujours l'apparence, mais avec le plus riche fonds de facultés, ne pouvait manquer de se développer rapidement. Une lecture insatiable, une merveilleuse mémoire, l'incessante activité, ou de son esprit, ou de son labeur, allaient au-devant des leçons de ses maîtres, et ses condisciples le proclamaient le phénix du gymnase; la tradition en est restée. Outre les langues et les littératures anciennes et modernes, il cultivait aussi les arts, surtout la poésie. Comme les classes qu'il lui fallait suivre, dans le cours régulier des études, avaient souvent perdu pour lui une partie de leur intérêt, il passait son temps à mettre en vers la prose de ses professeurs, ou à traduire en esquisses légères les scènes du jour; ce que d'illustres académiciens, si j'ose le dire en passant, habiles comme lui à manier le crayon, se sont quelquefois permis même dans nos séances. La musique seule ne disait rien à son esprit; il n'y trouvait, ce sont ses expressions, ni une pensée saisissable, ni une idée qui pût se produire au dehors. A cet esprit si singulièrement positif chez un Allemand, il fallait des signes ou des formes sensibles pour le fixer ou le toucher.

Böttiger, qui le connaissait bien, en annonçant la harangue latine que son jeune disciple devait prononcer « sur les découvertes du siècle, » sujet caractéristique de l'époque, à la solennité où les élèves qui avaient fini leur temps de gymnase allaient prendre congé de leurs maîtres, lui assigna, dans les termes les plus honorables, la philologie comme sa vocation propre. Cette vocation, il lui fut donné de la remplir dans toute son étendue, en dépit des obstacles qui l'attendaient à l'entrée de la carrière.

A Pâques de 1798, et dans sa dix-huitième année, Hase se rendit à l'université d'Iéna, aussi florissante qu'elle l'était lorsque Fr. Creuzer, plus tard son ami, la fréquentait neuf ans auparavant. Il y trouva encore le savant théologien Griesbach, dont il suivit également les cours, quoiqu'il ne se destinât point à la théologie. Il dut fréquenter surtout ceux que continuait avec le même succès l'excellent helléniste Schütz, sur l'histoire des lettres anciennes et sur divers textes de philologie classique. Mais pas plus que Creuzer n'avait goûté la philosophie critique de Kant et ses formules sévères, Hase ne parvint à saisir les formules transcen-

dantes de la philosophie de la nature, que Schelling inaugurait avec tant d'imagination et d'éclat, à l'âge de vingt-trois ans, et dont s'empara dans la suite l'auteur de la *Symbolique*. Pendant un second séjour à Iéna, en 1801, il s'attacha de préférence à un disciple de Kant, Fries, adversaire de Schelling, dont les exemples, la vie austère et le caractère élevé, mettant en relief la doctrine, allumèrent, trente ans durant, le feu sacré dans les âmes d'une jeunesse qui l'adorait.

Hase lui-même n'échappa point à cet enthousiasme, chez lui passager, mais qui le trempa pour les résolutions qu'il allait bientôt prendre, pour les dures épreuves qu'il allait traverser. Dans l'intervalle de ses deux séjours à Iéna, il avait passé près de deux années à Helmstedt, une petite ville encore, dont l'université, célèbre aussi jadis, a été supprimée, comme d'autres ou l'ont été ou le seront, dans le mouvement de concentration qui va changeant de jour en jour les conditions de la vie intellectuelle, comme celles de la vie politique, en Allemagne ; l'avenir dira si c'est au profit de l'une ou de l'autre. Quoi qu'il en soit, Hase, qui comptait, parmi les professeurs de Helmstedt, deux de ses parents, dont l'un, Henke, esprit ferme et théologien indépendant, ne fit rien, quand il le connut, pour le gagner à ses études, se passionna surtout pour les leçons d'histoire de Bredow, maître alors presque aussi renommé que Heeren l'était à Göttingue, et qui rassemblait autour de sa chaire un grand nombre d'élèves. Il faisait pour eux, entre autres cours, tous les samedis, d'après les journaux de la semaine, analysés par sa critique, une revue de l'histoire contemporaine, qui confiée à un esprit supérieur, comme il l'était, avait le double avantage de former, par une expérience anticipée, le jugement de ses jeunes auditeurs, et de prévenir l'abus de lectures souvent vaines, où la plupart perdaient un temps précieux. Hase, pour sa part, reproduisait en grec cette chronique de Bredow, ce qui n'avait rien d'inquiétant pour personne, et ce fut l'origine de l'habitude qu'il garda jusqu'à la fin de sa vie, de consigner dans sa langue de prédilection les observations, les anecdotes, les faits ou les pensées dont il voulait se réserver le secret. Il n'aimait pas à faire ses confidences à tout le monde, et il semblait pressentir que l'usage périlleux qui s'était établi dans quelques universités allemandes, à la faveur de la liberté dont elles jouissaient alors, n'aurait pas une longue durée.

Hase, du reste, on aurait eu peine à le croire depuis, même en songeant à son âge et aux circonstances, était fortement imbu, à cette époque, des idées républicaines qui faisaient leur chemin en Allemagne comme ailleurs, surtout dans la jeunesse, depuis la Révolution française. Vers les derniers temps de son séjour au gymnase de Weimar, il en avait donné la preuve, en composant le canevas d'un drame intitulé « les Gracques » qu'il joua avec quelques-uns de ses camarades, chacun improvisant, selon son inspiration et ses sentiments, le rôle que le *protagoniste* lui avait attribué. Ce qui est plus singulier encore et pouvait être plus sérieux, c'est qu'à Helmstedt, après avoir, sur les instances d'un des professeurs animé pour lui d'une vive estime, accepté la mission de précepteur de ses fils, le jeune républicain se sentit humilié de l'infériorité de cet emploi, qui n'avait rien que d'honorable, et qui était un bienfait dans la situation de sa famille. En se comparant à lui-même, il dut plus d'une fois dans la suite, non pas se repentir, mais s'étonner de cet accès d'exaltation politique qui lui réussit contre toute attente.

En effet, après son retour à Iéna, au plus fort de ses perplexités sur son avenir, et en même temps des sympathies qu'excitait autour de lui la perspective des destinées nouvelles de la France, saisi d'une inspiration soudaine, il résolut d'y chercher cette fortune scientifique dont il avait le

pressentiment et qu'il n'espérait point trouver dans son pays. Il partit pour Paris, seul, à pied, le dernier jour de septembre 1801, avec trente thalers, environ cent francs, dans sa poche, et une carte d'un professeur d'histoire naturelle qui l'adressait à Millin, plus célèbre comme archéologue que comme naturaliste, en dépit de sa *Minéralogie d'Homère*. Il se dépeint lui-même, vêtu d'une longue capote bleue, traînant un grand sabre à son côté, ayant au dos une gibecière de chasse pour tout bagage. De taille élancée alors, et avec les airs que se donnaient volontiers les étudiants allemands, on pouvait le prendre à la rigueur pour quelque officier républicain de la frontière en congé. Mais comme, au lieu de feuille de route, il n'avait qu'un passe-port du prorecteur d'Iéna, sans signalement, il eut besoin de toute son éloquence, à Francfort et à Mayence, pour obtenir le *visa* du chargé d'affaires et du préfet français. C'est encore lui qui le raconte, dans une curieuse relation de ce voyage, tantôt en allemand, tantôt en latin, envoyée à sa famille. Arrivé à Paris, le 18 octobre, aux premiers ravissements du Musée, de la Bibliothèque, où il courut tout d'abord, succédèrent bientôt des déceptions cruelles. Il fut accueilli des savants, de Millin en particulier, de Gail, de Coray, qui ne purent lui donner que des promesses, éconduit ou à peu près par les libraires, dont un seul lui fit des propositions telles qu'il n'hésita pas à les refuser, malgré son extrême détresse. Ce courage lui porta bonheur.

Le jour de ce refus, il errait dans les galeries du Palais-Royal, décidé à s'engager au service de la France, pour ne pas se dégrader, et saluant d'avance (c'est lui qui le dit) « l'uniforme et le mousquet, emblèmes de sa destinée nouvelle, » lorsque le salut lui vint d'où il ne l'attendait guère. Il aperçut Yousouf, mameluk du Premier Consul, et il eut l'heureuse idée de l'aborder en lui parlant arabe, car, à l'Université, où il effleurait même ce qu'il ne pouvait approfondir, il avait appris quelque peu de cette langue et beaucoup mieux le grec moderne, dans la société d'un certain Drosos Mausolas. Yousouf, à ce qu'il paraît, non moins charmé que lui d'une rencontre alors plus rare qu'aujourd'hui, et touché de sa position, le conduisit droit à l'hôtel de l'ambassade turque et le fit introduire chez l'interprète Codrikas, que le jeune philologue entretint aussi dans son idiome, mais cette fois avec une facilité qui frappa le célèbre Grec. Codrikas, qui avait d'anciens rapports avec d'Ansse de Villoison, notre premier helléniste à cette époque, et qui connaissait son cœur égal à son savoir, ce qui n'est pas peu dire, le lui adressa sans hésiter. Villoison fut enchanté de recevoir la visite du pauvre étudiant saxon, qui pouvait soutenir la conversation en romaïque aussi bien qu'en allemand, et qui lui rappelait les doux et nobles souvenirs jadis emportés par lui de Weimar. Il ne se contenta pas de le retenir à sa table, mais il pourvut à ses premiers besoins avec une ingénieuse délicatesse, en lui faisant une avance sur les leçons de grec moderne qu'il le pria de lui donner, une matinée par décade, quand, dit Hase, « il savait vingt fois plus de grec moderne que son prétendu maître. » Il fit mieux encore, il lui trouva, pour l'allemand, d'illustres écolières, telles que la noble fille du baron de Breteuil, le dernier protecteur de cette Académie, et la belle veuve de Condorcet, chez laquelle il connut Fauriel, plus tard son compagnon dans un voyage littéraire à Venise, sur les traces de Villoison.

La générosité de cet excellent homme ne se borna pas là. Hase suivait assidûment le cours qui avait été créé pour Villoison à la Bibliothèque nationale, et, tout en s'y perfectionnant dans la connaissance du grec ancien, dans la pratique du grec moderne, il s'y formait par l'exercice à la paléographie; il appliquait les enseignements de son maître, plus ingénieux

encore dans ses bienfaits que dans ses leçons, à la lecture des manuscrits du Cabinet qu'il lui donnait à copier, à extraire, à collationner pour son compte. En même temps, là et ailleurs, il lui ménageait des relations qui ne lui furent pas moins utiles. Enfin, il le présenta au comte de CHOISEUL-GOUFFIER, l'un des anciens et des plus honorables membres de notre Compagnie, qu'il avait suivi, si fructueusement pour tous deux, dans son ambassade à Constantinople et dans son second voyage en Grèce. C'était, après avoir été son sauveur, lui donner un Mécène qui se chargea de sa destinée, lorsque VILLOISON nous eut été ravi, en 1805, par une mort prématurée. Cette année même, HASE était admis, en qualité d'employé au département des manuscrits de la Bibliothèque devenue impériale, ce qui fut la modeste origine de sa fortune littéraire.

CHOISEUL-GOUFFIER, non content de protéger sa nouvelle connaissance en grand seigneur qu'il était, l'introduisit tout d'abord dans sa maison, le consulta sur ses travaux, et, frappé de ses éminentes qualités d'helléniste et de critique, il lui fournit le plus sûr moyen de se produire avec éclat devant le monde savant. Il le chargea, VILLOISON n'ayant pu remplir cette tâche qu'il avait acceptée, de publier les œuvres inédites de Jean le Lydien, érudit byzantin du VIe siècle, contemporain de Procope et grand-officier de la cour de Justinien, dont les écrits éclairent d'une vive lumière, souvent troublée toutefois par les préjugés de l'auteur et par ceux de l'époque, des questions historiques d'une grande importance. L'ancien ambassadeur avait rapporté d'Orient le manuscrit unique, don du prince Morousi, qui renferma jadis dans leur ensemble les trois traités de Jean le Lydien, dont un seul, mais d'après un abrégé postérieur, avait été mis au jour. Nous y reviendrons bientôt.

HASE ne fit d'abord qu'ébaucher ce travail, dont il ajourna à plusieurs reprises l'exécution; car, à partir de ce moment, des devoirs de plus en plus impérieux, des engagements de plus en plus divers, commencèrent à se disputer sa vie et trop souvent la dispersèrent. Les tentations, d'ailleurs, ne lui manquèrent pas à la Bibliothèque, et déjà l'Académie semblait lui sourire de loin. Tandis qu'il complétait laborieusement le Catalogue des manuscrits grecs de notre riche collection, grossie des acquisitions précieuses, mais éphémères, que le flot de la victoire avait apportées, que devait remporter un flot contraire (il nous en reste, grâce à lui, de prévoyantes et maîtresses notices dont la publication ne peut tarder longtemps), des travaux du même genre, mais spéciaux et plus étendus, lui étaient demandés par celle de nos commissions qui dirigeait et dirige encore, depuis 1785, le Recueil des *Notices et Extraits des manuscrits*.

Le nouveau collaborateur de cet utile Recueil se fit d'abord connaître, en 1810, par trois *Notices* de genres divers, publiées dans le tome VIII, et qu'il en détacha pour les réunir sous le titre de *Mémoires*, à plusieurs égards mérité. L'une, principalement grammaticale, mettait en lumière le traité de Dracon de Stratonicée *sur les mètres*, ou les différentes espèces de vers, que, deux ans après, publiait en entier, pour son importance, l'illustre helléniste allemand et notre confrère GODEFROI HERMANN. La seconde, historique, traitait de Léon Diacre, chroniqueur byzantin du XIe siècle, encore inédit, et donnait en grec et en latin le sixième livre de son ouvrage, prélude d'une grande publication qui allait devenir à vos yeux, malgré sa triste fortune, l'un des principaux titres de M. HASE. La troisième de ces notices, et la plus curieuse, avait pour objet le livre du jeune prince, depuis empereur, Manuel Paléologue, rapportant ses controverses théologiques avec un professeur musulman, au quartier-général des Turcs à Ancyre, ce même prince qui plus tard, vassal couronné de

Bajazet, argumentait encore, en Grèce, contre un docteur parisien, sur la double *procession* du Saint-Esprit. Deux ans après cette publication, M. Hase (rapprochement qui est un contraste entre les époques comme entre les hommes) prenait part à l'éducation d'un jeune prince, lui aussi destiné à monter sur un trône impérial, et qui devait un jour, non en théologien, mais en politique, se faire honneur de cultiver les lettres.

En 1813, parut, dans le tome suivant de notre Recueil, une nouvelle notice de M. Hase, où il réunit trois pièces satiriques, imitées de la *Nécyomantie* (l'*Évocation des morts*) de Lucien, mais qui font mesurer, pour la pensée comme pour le style, toute la distance qui sépare le piquant sceptique du second siècle, de ses pâles copistes du quatorzième, presque contemporains du chantre inspiré de l'*Enfer*. La plus remarquable de ces pièces, dont M. Hase n'avait donné qu'une analyse, fut publiée dix-huit ans après, dans le texte même, par Boissonade, quand ce spirituel helléniste se fut condamné, par conscience de philologue plus que par goût personnel, à poursuivre ces exhumations ingrates en elles-mêmes, mais nécessaires pour l'histoire des vicissitudes des langues et pour celle de l'esprit humain jusqu'en ses défaillances.

M. Hase, qui ne sépara jamais, dans ses recherches, la philologie de l'histoire, et qui dès lors avait étudié les annales de toutes les provinces qu'embrassa jadis l'empire de Byzance, comme toutes les époques de la langue grecque, en fournit, plusieurs années après, une preuve remarquable. Dans le dernier travail qu'il communiqua au Recueil des *Notices et Extraits des manuscrits*, en 1827, siégeant enfin parmi nous, il enchâssa, dans une analyse substantielle et suivie, les principaux passages de l'*Histoire de la Moldavie*, composée en moldave par Nicolas Kostin, et traduite en grec moderne par Alexandre Amiras en 1729. Il y fit ressortir les traditions encore vivantes de la civilisation grecque, conservées jusqu'à nos jours dans cette principauté célèbre, et il montra combien lui étaient familiers ces pays du Danube dont il vous entretint dans mainte occasion, comme s'il eût pressenti les destinées nouvelles qui semblent les attendre.

Il s'était fait antérieurement des titres plus considérables à l'estime du monde savant, par deux ouvrages de premier ordre, chacun dans son genre. L'un, publié en 1819, à l'Imprimerie alors royale, en un magnifique volume in-folio, grâce à la libéralité du comte Nicolas Romanzof, grand-chancelier de l'empire de Russie, et au concours des gouvernements de France et de Prusse, ne fut rien moins qu'un supplément de la grande collection byzantine du Louvre. Il comprenait, avec plusieurs auteurs inédits du XIe siècle, l'histoire, cette fois complète, de Léon Diacre, dont l'éditeur n'avait voulu, neuf ans auparavant, nous donner qu'un avant-goût. Ce fruit de tant de veilles passées sur les manuscrits et sur les livres, où le texte des chroniqueurs grecs était, il faut le dire, rehaussé en même temps qu'éclairci par tous les rapprochements imaginables, pour les faits et pour les mots, faillit être ravi au succès qui l'attendait dans tout le monde savant. Une partie notable de l'édition *princeps* avait été expédiée immédiatement pour la Russie; elle périt dans les parages dangereux de la Baltique avec le navire qui la portait, ce qui rendit bientôt le livre d'autant plus rare qu'il était plus apprécié. Heureusement la nouvelle collection des auteurs de l'Histoire byzantine venait d'être entreprise à Bonn par l'initiative de Niebuhr, dans des conditions aussi accessibles que l'ancienne l'était peu. Cet illustre savant s'empressa d'y reproduire, en 1828, l'édition de 1819, enrichie par M. Hase de beaucoup de notes nouvelles,

si bien que sa gloire ne fit que gagner à la mauvaise fortune de son ouvrage.

Le second travail qui mit décidément M. Hase au rang de nos hellénistes, non-seulement les plus érudits, mais les plus profonds et les plus sagaces. et marqua sa place entre Boissonade et Letronne, fut l'acquit tardif de la dette qu'il avait contractée, on s'en souvient peut-être, envers la mémoire de Villoison, son bienfaiteur et son maître, et le comte de Choiseul-Gouffier, son protecteur. Cette dette, il ne l'avait pas mise en oubli. Il faut savoir, avant tout, que le manuscrit de Jean le Lydien, qu'il devait publier, ayant séjourné, durant de longues années, en Orient, dans un couvent de moines qui faisaient de leur cellier leur bibliothèque, et de leurs tonneaux leurs armoires, y avait perdu, presque dans son entier, le premier des trois traités dont nous avons parlé. C'était le traité des *Mois*, espèce de calendrier liturgique et mythologique dans le genre des *Fastes* d'Ovide, mais en prose, dont le savant danois Schow avait trouvé en Italie l'abrégé, édité en 1784, et précieux encore aux archéologues pour la connaissance du culte des Romains. Le livre des *Magistratures de la République*, qui venait le troisième, quoique mutilé à la fin, avait beaucoup moins souffert, et il est, à tout prendre, d'une plus haute valeur pour l'histoire, par les faits nouveaux qu'il révèle, et les auteurs, perdus aujourd'hui, qu'il allègue. M. Hase, en cédant l'honneur de le publier pour la première fois, en 1812, mais sous sa direction, à un jeune philologue de mérite, le docteur Fuss, exposa les motifs qui l'y déterminaient. Il le fit dans une introduction latine, qui est un vrai mémoire sur la personne et les ouvrages de Jean le Lydien, et, avec autant de convenance que de justice, il y rendit un touchant hommage de reconnaissance aux deux hommes diversement illustres qui avaient tant fait pour lui et dont l'un vivait encore.

La partie de la tâche acceptée d'abord tout entière, qui était de beaucoup la plus épineuse, M. Hase se la réservait formellement, et lui seul était capable de la remplir. Le second des trois traités, qu'il avait à publier, et qui, malgré l'état déplorable dans lequel le manuscrit le livrait au futur éditeur, devait jeter un jour si vif sur les croyances superstitieuses que les maîtres du monde avaient héritées des Etrusques, leurs initiateurs en tant de choses, c'était celui qui avait littéralement pour titre : *Sur les signes divins*, titre que M. Hase traduisit par *De ostentis*, dans cette restitution, on peut dire héroïque, qu'il nous en donna en 1823. Nous l'appellerions un tour de force, s'il n'y fallait voir un chef-d'œuvre de la haute critique philologique. Il suffit, pour en juger, de jeter les yeux sur les *fac-simile* des neuf premières feuilles (sur trente-sept en tout), lacérées, rongées et souvent effacées, que l'éditeur a mises en regard de son texte, rétabli, autant qu'il se pouvait, par cette sorte de divination dont les philologues tels que lui ont le secret. Il joignit à ce livre *Des prodiges*, diversement maltraité dans toutes ses parties, les deux feuillets, unique échantillon de l'original du traité des *Mois*, restitués sur le même plan, avec cette sagacité qui n'avait d'égale que son érudition.

Déjà, en 1816, époque de grandes créations dans le haut enseignement philologique, la chaire de grec moderne et de paléographie occupée quelque temps par Villoison, à l'Ecole des langues orientales vivantes, près de la Bibliothèque impériale, et restée muette depuis sa mort, avait été rétablie en faveur de son ancien disciple. C'était une première récompense des éminents services qu'il rendait, depuis dix ans, dans une situation secondaire, au Cabinet des manuscrits, dont cette chaire, par lui surtout, s'est montrée la naturelle et nécessaire annexe. Après les derniers travaux

qu'il venait de faire paraître, et qui avaient répandu son nom dans toute l'Europe savante, il ne pouvait manquer de voir s'ouvrir pour lui les portes de cette Académie. M. HASE y fut élu, le 3 décembre 1824, à la place que laissait vacante BERNARDI, homme d'esprit et jurisconsulte versé dans notre histoire nationale aussi bien que dans l'histoire romaine.

Chose étrange, au premier abord ! Si l'on parcourt le Recueil de nos actes pendant les quarante années que M. HASE passa au milieu de nous, on y trouve partout marquée la trace du rôle considérable qu'il ne cessa de remplir, dans presque tous nos travaux, et cependant on n'y peut lire un mémoire proprement dit de sa main. Non pas qu'il ait négligé le premier devoir qui nous est imposé par notre règlement et par nos traditions, de promouvoir la science en traitant les questions non encore éclaircies que présentent les textes ou les monuments, celles que soulèvent chaque jour les découvertes nouvelles de la philologie et de l'archéologie, celles enfin qui tendent si visiblement à renouveler, en l'agrandissant, l'histoire des faits comme celle des idées, dans le double domaine de l'antiquité et du moyen-âge. Il était attentif à tous ces objets divers de nos études, de nos recherches, et, dès les premières années qui suivirent son élection, il témoigna par des communications fréquentes la part active qu'il comptait bien prendre à la tâche commune. Il lut, en effet, dans notre sein, de 1825 à 1826, plusieurs mémoires donnés comme tels, sur des inscriptions latines inédites trouvées en différents points de notre territoire, et il fut même chargé de faire, pour la séance publique de cette dernière année, l'extrait de quelques-uns de ces mémoires qui avaient particulièrement intéressé l'Académie. C'était le moment où, sous la direction d'une de nos Commissions annuelles, l'étude de nos antiquités nationales, encouragée par l'Etat, prenait un nouvel essor. Bientôt notre nouveau confrère venait nous communiquer un savant commentaire sur une inscription grecque, découverte dans les environs de Nicomédie. L'année suivante, il n'occupait pas moins de huit de nos séances par la lecture qu'il y faisait d'un grand travail d'ensemble sur la géographie de la Bithynie au moyen-âge, pays qu'il connaissait si bien, comme tous ceux qu'avait embrassés l'empire de Constantinople.

On ne peut s'expliquer l'absence, parmi nos Mémoires, de morceaux de cette importance, mais dont la forme s'écartait un peu des habitudes de l'Académie, qu'en se disant que M. HASE, toujours si difficile pour lui-même, se réservait de les revoir et qu'il n'en trouva pas le temps avec toutes les obligations nouvelles qui vinrent l'assaillir sitôt qu'il nous appartint. L'Académie l'appela coup sur coup dans presque toutes ses Commissions, qui, à leur tour, lui demandèrent de nombreux Rapports auxquels il ne cherchait pas trop à se soustraire, les lumières que sa vaste érudition portait sur les sujets les plus divers étant comme un engagement dont il avait conscience. Plusieurs de ces Rapports, recueillis dans notre Histoire académique, sont des pièces de l'histoire littéraire du temps et touchent quelquefois à son histoire politique. Ce fut lui, par exemple, qui, en 1829, rédigea, pour une grande part, et lut devant l'Académie les instructions données, sur la demande du gouvernement, aux personnes désignées par elle pour explorer le sol de la Morée, y décrire les lieux, les ruines et les monuments de toutes les époques, sur les pas de nos soldats et de nos ingénieurs. Ce fut lui encore qui, les années suivantes, fut le rapporteur des premiers travaux de M. TEXIER, puis l'un des conseillers, en même temps que des promoteurs, de ces explorations prolongées en Asie Mineure, dont les résultats, jugés par une autre de vos Commissions, devaient un jour amener dans vos rangs le zélé et savant voyageur. Lorsque,

après la prise d'Alger et celle de Constantine, le gouvernement français, pressentant de plus en plus l'avenir de notre colonie d'Afrique, comprit le besoin de projeter sur ses destinées le double flambeau de la géographie et de l'histoire, il invoqua naturellement les lumières de l'Académie, dépositaire de la science du passé. M. le ministre de la guerre lui demanda donc successivement, de 1830 à 1837, un premier Rapport sur l'état de l'Afrique septentrionale, aux temps de la civilisation antique, et spécialement sur l'histoire de la domination romaine dans cette vaste contrée; puis un autre Rapport qui dirigeât les recherches des savants, les opérations des ingénieurs et des artistes chargés, sur la proposition de l'Institut, de réunir les éléments d'une description complète de cette terre célèbre qui allait enfin devenir, grâce à d'héroïques efforts, l'*Afrique française*.

M. Hase prit une part considérable aux travaux qui préparèrent ces deux rapports, dans deux commissions formées des hommes les plus compétents de l'Académie, et ce fut lui, en particulier, qui rédigea l'itinéraire destiné à servir de guide aux membres, quels qu'ils fussent, de l'expédition scientifique projetée. Cet itinéraire, à la fois géographique, topographique et archéologique, embrassait, avec l'ancienne régence d'Alger, celles de Tunis et de Tripoli à l'est, et, à l'ouest, l'empire même du Maroc. Les auteurs de la *Description générale de l'Algérie* peuvent dire quels services ils lui doivent, et quelle impulsion les instructions de l'Académie, ou les directions personnelles de tels de ses membres, ont communiquée à tous les travaux ultérieurs sur l'Afrique, dans un horizon de plus en plus étendu.

Vers ce temps, M. Hase, parvenu, depuis quelques années (en 1832), à la place de conservateur en chef du département des manuscrits grecs à notre grande Bibliothèque, revêtu de toutes les charges et de tous les honneurs littéraires auxquels il pouvait prétendre, soit à l'Académie, soit ailleurs, n'en multipliait que davantage, dans toutes les directions, son infatigable activité. Les délassements mêmes de ses nombreux travaux, il les faisait tourner au profit de la science. Il partit pour la Grèce, en 1837, et il visita le Péloponnèse, le connaissant si bien d'avance que son guide, qui l'entendait désigner par leurs noms, dans sa langue, les défilés des montagnes, lui demanda un jour s'il n'était pas un des capitaines de la guerre de l'Indépendance. La même année, il venait de vous lire des *Observations* sur de nouvelles inscriptions latines découvertes en Algérie, et, bientôt après, voulant vérifier divers points de topographie, mais surtout voir de ses yeux cette terre, elle aussi riche en souvenirs, qui ne lui était connue que par les récits de l'histoire, par des monuments jusque-là peu nombreux et par les relations des voyageurs, il fit voile pour Alger. Il reconnut sur la côte Bougie, Bône, Philippeville, explora Blidah et ses environs dans l'intérieur, et s'engagea même à travers les chaînons de l'Atlas.

Notre confrère, au retour de ces excursions, quoiqu'il eût dépassé les deux tiers de sa longue carrière (il touchait à soixante ans), reprit avec la même assiduité, avec son entrain ordinaire, ses devoirs officiels et les missions intérieures que nous ne nous lassions pas plus de confier à son expérience et à son savoir qu'il ne se lassait de les remplir. Membre de la Commission des Antiquités de la France, il en fut, presque dès l'origine, le secrétaire sans cesse réélu; il fut aussi, et avec une double compétence, celui de la Commission permanente des inscriptions et médailles dès qu'il en fit partie, en 1835; et nommé, deux ans auparavant, membre de la Commission des travaux littéraires à laquelle il ne cessa plus d'appartenir, elle le proposa aussitôt en qualité d'éditeur de la section grecque du recueil des *Historiens des croisades*. Fidèle à reprendre toutes les pensées

des Bénédictins, l'Académie avait décidé de fonder ce recueil comme un complément nécessaire de celui des *Historiens de la France*.

C'était, parmi nous, l'époque des grandes entreprises philologiques et archéologiques aussi bien qu'historiques. Nous encouragions de nos suffrages réitérés l'entreprise d'une nouvelle édition du *Trésor* de Henri Estienne, qui devait mettre ce précieux lexique grec au courant des progrès accomplis depuis trois siècles, et le rendre plus utile encore et plus facile à consulter en modifiant son plan. D'un autre côté, un ministre, ami des lettres savantes autant que de celles qu'on en sépare trop souvent, prenait l'initiative d'un *Corps d'inscriptions latines* qui pût être chez nous le digne pendant du *Corps d'inscriptions grecques* publié par l'Académie de Berlin. Il nous appelait naturellement à en délibérer, lorsqu'une de ces brusques oscillations de la politique, qui déconcertent quelquefois les plus sages conseils, l'emporta avec son beau dessein et laissa cette gloire encore à la Prusse. M. VILLEMAIN pourra s'en consoler avec nous, si, comme nous en avons la confiance, le *Corps d'inscriptions sémitiques* dont l'Académie veut doter le monde savant, dans le pays qui a tant fait pour ces études, trouve auprès du gouvernement l'appui généreux qu'il leur a plus d'une fois donné.

En revenant à notre confrère, il était désigné entre tous, à ce moment, pour la direction des deux grandes œuvres de philologie grecque et d'épigraphie latine qui semblaient devoir s'associer l'une à l'autre. Déjà il avait pris en main la première, de concert avec plusieurs hellénistes français et étrangers, sous les auspices d'une célèbre famille d'imprimeurs qui rappelle celle des Estienne, par son zèle éclairé pour les publications savantes et par l'amour traditionnel de son chef pour les lettres classiques. Mais, il faut bien le reconnaître, si cet engagement, qui absorba la meilleure part des loisirs de M. HASE pendant plus de trente ans, tourna au grand profit des études grecques, il ralentit sensiblement son activité académique, quoiqu'il s'efforçât de suffire à tout avec cet art qu'il avait au suprême degré, comme on l'a si bien dit, « d'aménager son temps ». C'est ainsi que notre recueil des *Historiens grecs des croisades*, pour lequel sa compétence était incomparable, resta longtemps paralysé, et que, l'ayant repris, plus qu'octogénaire, par une détermination qui mérite d'être louée, il ne put qu'en terminer les *Prolégomènes* dans des pages où brille encore d'un dernier reflet son immense érudition grecque et byzantine. Il y donne, dans l'ordre des temps, des extraits de Michel Psellus; mais il nous rappelle, par cela même, qu'il avait promis de publier son histoire inédite, après celle de Léon Diacre, et qu'elle devait être suivie elle-même de la Chronique de George Hamartolus. L'un de ses plus dignes disciples et, avec un autre de nos confrères, de ses habiles continuateurs pour les *Historiens des croisades*, celui même qu'il avait initié de bonne heure à ses travaux sur Psellus, tiendra, nous avons droit de l'espérer, la parole de son maître.

Des disciples, il en forma beaucoup durant près d'un demi-siècle, qu'il occupa la chaire de grec moderne et de paléographie à l'Ecole des langues orientales vivantes. Ce fut encore l'un d'eux, et celui qui, plus tard, devait être, dans cette chaire amoindrie, son successeur, qu'à notre séance du 28 juin 1850, après la mort de LETRONNE, il vint nous proposer, avec l'assentiment de la Commission des travaux littéraires, pour continuer et publier le travail préparé dès longtemps par cet éminent philologue sur les *Papyrus grecs de l'Egypte*, textes si épineux, mais si utiles pour la connaissance complète de cette contrée, que M. HASE avait transcrits de sa main exercée, en les annotant, d'après les originaux du Louvre. Depuis la publication de ce volume et des beaux *fac-simile* qui l'accompagnent, aucun

des connaisseurs n'a pu regretter le temps ni la dépense qu'elle a entraînés. C'est une de ces œuvres qui honorent l'érudition française, et tant que l'histoire savante, tant que la haute critique fleuriront dans notre pays, les noms de LETRONNE et de HASE, celui de M. BRUNET DE PRESLE, qui leur a succédé dans ce grand travail de restitution et d'interprétation, auquel a concouru M. EGGER, y resteront attachés comme à un monument.

C'est une figure originale et intéressante par sa singularité même, que celle de M. HASE professeur. On ne peut la comprendre, avec nos habitudes françaises, que si l'on se représente le professeur des universités d'Outre-Rhin, non pas précisément dans sa chaire publique, mais dans ces leçons privées, souvent les plus fructueuses, dans ces véritables conférences, qui s'adressent à une élite d'étudiants avides du savoir du maître encore plus que de sa parole. Non pas que celle de M. HASE se ressentît de son origine autant qu'on serait tenté de le croire; elle était pesante et quelquefois laborieuse, même en allemand, mais toujours claire, correcte et sévèrement française. Le philologue exact et curieux se retrouvait dans l'élocution du professeur comme dans la matière de ses leçons, où, avec une bonhomie qui n'était pas sans charme, il se laissait aller à tous les rapprochements, à toutes les digressions grammaticales, littéraires, historiques, que lui fournissaient à l'avenant sa riche mémoire et son opulente érudition. On était assuré de remporter de ces entretiens encore plus familiers que didactiques, sinon une connaissance pratique et véritablement vivante du grec moderne, au moins une précieuse moisson de faits et d'observations de tout genre sur les formes, les acceptions des mots dans toutes les phases de la langue, et sur les révolutions mêmes de l'histoire et de la pensée qui donnent le secret de ces métamorphoses. C'était à l'esprit plus ou moins préparé, plus ou moins méthodique de ses auditeurs, de rallier ensemble ces notions diverses, d'y mettre la suite et l'enchaînement, ou bien encore d'y prendre, comme en un trésor commun, ce qui revenait aux études de chacun, à ses besoins et à ses goûts.

Ce fut la même méthode, ou plutôt la même absence de méthode, mais toujours instructive et intéressante dans le détail, alors même que l'ensemble et les grandes lignes des choses lui échappaient davantage, que M. HASE porta successivement, mais à plus de vingt ans d'intervalle, dans deux enseignements fort différents l'un de l'autre.

En 1830, il fut nommé professeur de *langue et de littérature allemandes* à l'École polytechnique, où son cours, supprimé dix-huit ans plus tard, légua à cette jeunesse, avide des études positives, qui en sortait chaque année, plutôt encore des souvenirs affectueux de la personne du maître et de ses entretiens pleins d'abandon, que des résultats directement applicables de ses leçons. En 1852, un ministre, qui a laissé parmi nous une trace doublement pénible, mais qui s'était donné pour mission de développer dans l'Université le haut enseignement, sans s'apercevoir peut-être qu'il en épuisait les sources en énervant l'enseignement secondaire, eut l'idée de fonder, à la Faculté des lettres de Paris, une chaire de *Grammaire comparée*, judicieusement transportée depuis au Collége de France, car, là seulement, elle trouvait sa matière, son public et l'horizon qui lui convient. Cette chaire fut confiée à M. HASE, avec la prescription d'y rapprocher les trois seules langues dites classiques, le grec, le latin et le français. Ce cadre était évidemment trop restreint, même pour la Faculté des lettres, où l'on enseignait, depuis FAURIEL, les littératures étrangères et notre vieille langue nationale. Un philologue aussi au courant des progrès de l'érudition dans toutes ses branches que l'était M. HASE ne pouvait s'y tenir. Il se vit donc forcé, par sa conscience de savant, d'étendre de plus en plus les

comparaisons, les rapprochements, de faire peu à peu remonter à leur commune origine, non-seulement le grec et le latin, dont le français n'était, à ses yeux, que la transformation populaire et analytique, mais les autres langues de l'Europe qui se rattachent directement ou indirectement à la souche aryenne; là il se trouvait sur le terrain des Bopp, des Grimm, des Burnouf, et ni le cours, ni le professeur lui-même, malgré son zèle, n'étaient à leur place. M. Hase, qui savait tant de choses, ne savait ni le sanscrit, ni le zend, et les lois générales de la formation, du développement organique et de la décomposition des langues l'avaient toujours moins occupé que l'étude minutieuse et complète de celles qu'il connaissait si bien. Ajoutons que ses habitudes d'esprit et d'enseignement s'accordaient peu avec celles de la Faculté des lettres, où la méthode est de rigueur aussi bien qu'une certaine agilité de parole.

Notre confrère avait fait, vingt ans auparavant, à ses devoirs déjà si nombreux dès cette époque, une diversion qui lui réussit beaucoup mieux. L'année même où il devenait Conservateur-administrateur de notre grande Bibliothèque, il était attaché, par le libre suffrage des auteurs, à la rédaction du *Journal des Savants*, qui venait de perdre Abel Rémusat, en 1832. Cette société de savants et de littérateurs érudits en même temps qu'écrivains, organe périodique le plus ancien, le plus autorisé des Académies, ne pouvait manquer de l'accueillir, car elle le connaissait par les articles qu'elle lui avait demandés plus d'une fois avant de l'admettre dans son sein. Elle trouva dans ces articles et dans ceux qui leur succédèrent, durant de longues années, ce savoir profond et varié dont M. Hase avait donné la preuve par ses ouvrages, uni à une mesure de critique qui ne manquait, dans l'occasion, ni de fermeté ni de finesse. Elle y trouva de plus et elle y apprécia singulièrement, dans un savant d'extraction étrangère, avec les connaissances littéraires les plus étendues, un soin, un mérite de la forme, une justesse dans l'expression, quelquefois même une noblesse de style dont on trouverait peu d'exemples chez les Allemands qui ont écrit notre langue. C'était, chez notre confrère, un heureux don de sa nature foncièrement philologique, si je puis le dire, développée, perfectionnée par ses persévérantes et fortes études, et plus à l'aise ici que pour la langue parlée, qui donne moins de prise à la réflexion.

On formerait un recueil des plus intéressants, des plus utiles pour l'histoire des lettres savantes, en réunissant ces morceaux de critique, où nombre de publications faites en France et en Allemagne, pendant près d'un demi-siècle, sur les historiens grecs de l'antiquité ou du moyen-âge, sur les Pères de l'Église et les premiers apologistes du christianisme, sur la mythologie, la science des langues, l'épigraphie grecque et latine, diverses branches de l'archéologie, sont analysées avec étendue, jugées avec impartialité, complétées par des observations de détail souvent très-précieuses, ou par des considérations générales d'une portée peu commune. À certains égards, M. Hase ne se révèle tout entier que dans ces articles. Nous aimons à signaler ceux qu'il consacra, dans ses dernières années, à l'édition *princeps* du *Traité d'astronomie* de Théon de Smyrne, par M. Henri Martin, aux *Religions de la Grèce antique* de M. Maury, aux *Monnaies d'Athènes* de M. Beulé, aux remarquables explorations d'autres membres de notre École française d'Athènes, sur laquelle il exerçait, avec un intérêt des plus actifs, sa part du patronage qui nous a été conféré par le gouvernement. Il n'en continuait pas moins à l'École des chartes, dans le Conseil de laquelle il siégeait, ses directions salutaires, soit pour la lecture des manuscrits, soit pour les études littéraires et historiques, indispensables

à la connaissance sérieuse du moyen-âge en Occident aussi bien qu'en Orient.

Notre confrère passa la meilleure partie de sa vie entre les manuscrits et les livres, dans les murs de la Bibliothèque impériale, qui l'avait reçu comme simple employé, qui se glorifia de lui bien avant qu'il fût appelé, par sa réputation européenne, au poste supérieur qu'il y occupait. Il y était un des principaux liens entre la science étrangère et la science française, et les philologues de tous les pays trouvaient près de lui un accueil dont son exquise politesse ne faisait pas tous les frais. Il rendit au Cabinet des services que la publication prochaine du Catalogue des manuscrits grecs ne révélera pas tout entiers. Sa profonde érudition philologique, sa sagacité extraordinaire de paléographe, n'éclairaient pas seulement des plus sûres lumières les acquisitions de la Bibliothèque; elles la préservèrent, dans certaines occasions, d'erreurs compromettantes et signalèrent des fraudes d'une grande habileté, qui avaient trompé le coup d'œil des plus savants hommes en Allemagne et ailleurs.

Rien de plus modeste, du reste, de plus simple et de plus uniforme, dans la succession de ses dignités et dans la multiplicité croissante de ses relations et de ses emplois, que l'existence de M. Hase. Elle appartenait avant tout au travail, et son secret pour suffire à tant de fonctions et d'engagements, c'était, avec sa vigoureuse constitution, qui le sauva des suites d'un accident dont nous avons tous gardé mémoire, une règle de vie invariable, sans avoir rien de monastique, règle dont il ne s'écartait jamais que pour être plus sûr d'y rester fidèle. C'est ainsi qu'à part ses voyages en Grèce et en Algérie, qui furent de courte durée, chaque année, aux vacances, il se donnait le plaisir d'une excursion aux Pyrénées ou sur les bords du Rhin, récréant ainsi son esprit et son corps jusqu'à ses derniers jours, selon le conseil du sage, pour entretenir les forces de tous deux. Dans sa verte vieillesse, à soixante-dix-neuf ans, repassant les Alpes, après un long intervalle, il eut la curiosité de voir les champs de bataille de Magenta et de Solferino, et il en rapporta de vives impressions que nous n'avons point oubliées. Il sympathisait à un haut degré avec la renaissance de l'Italie comme avec la gloire de la France, car il était Français de cœur aussi bien que d'adoption. Il avait foi aussi dans la régénération de la Grèce, et il y travaillait à sa manière, dans ses cours, où Hellènes et philhellènes se donnaient la main.

En 1858, l'Université d'Iéna avait annoncé la célébration du troisième anniversaire séculaire de sa fondation par l'électeur de Saxe, Jean-Frédéric. Elle invita M. Hase, qu'elle comptait parmi ses plus illustres disciples, à y assister. Il s'en fit un devoir de piété filiale, et il y représenta dignement l'Institut en même temps que l'Université de France. Il remplit, à cette occasion, un autre devoir non moins sacré; il revit, pour la première et dernière fois, sa terre natale qu'il avait quittée soixante ans auparavant, et il y goûta quelques instants ces joies de la famille qu'il ne pouvait trouver ailleurs. Du moins il retrouva parmi nous, dans la famille académique, ces sentiments d'affectueuse déférence et de haute estime que lui avaient dès longtemps assurés l'autorité de son savoir unie à la douceur de son commerce et à sa bienveillance naturelle.

M. Hase prit, quelques années encore, une part active à nos travaux et porta dans nos Commissions, comme dans nos séances, le tribut habituel de ses lumières. Au *Journal des Savants*, il lisait, jusqu'à la fin de 1863, des articles d'une érudition choisie sur le *Voyage archéologique dans la régence de Tunis* de M. Victor Guérin, publié sous les auspices de notre illustre confrère M. le duc de Luynes, toujours prêt à encourager la

science qu'il a si bien servie par ses propres recherches. En 1864 seulement, sous les atteintes de l'hiver, la puissante organisation de M. Hase commença à fléchir d'une manière sensible. Des avertissements graves, qu'il écoutait trop peu, lui commandaient de prendre du repos; il parut s'y résigner, mais il était trop tard. Il fut vaincu dans une lutte où la victoire n'est guère possible, à quatre-vingt-quatre ans, et frappé, le 21 mars au soir, devant sa table de travail, entre les dernières feuilles de ce *Thesaurus* grec, sur lequel il avait passé tant de nuits, et celles d'un de nos ouvrages qu'il s'obstinait à finir.

Ne le plaignons pas, toutefois. Il terminait par un acte de courage une des plus longues et des plus heureuses carrières d'érudit dont se puissent glorifier nos annales, la carrière d'un chef d'école, comparable aux plus éminents dans l'ordre de ses études. La mort, d'ailleurs, qui lui vint si soudaine, ne l'avait pas tellement surpris qu'il ne l'eût envisagée, et les images mythologiques sous lesquelles il se représentait ses approches, à la manière de Socrate, n'étaient que le voile de pensées plus sérieuses, révélées par maints passages de ses derniers écrits. Lui-même, il nous défendrait d'en dire davantage. Circonspect à l'excès sur les questions religieuses comme sur les questions politiques, cet esprit libre par la science, timide seulement par le caractère, ne reconnaissait qu'à *Celui qui sonde les reins et les cœurs* le droit de scruter ses opinions.

M. Hase a été remplacé à l'Académie par M. Louis Quicherat, le 13 mai 1864. »

Cette lecture est suivie de celle d'un morceau intitulé « *Ambassades de Michel Psellus auprès de l'usurpateur Isaac Comnène* », par M. Miller.

« La liste des empereurs d'Orient contient des noms qui réveillent à peine quelques souvenirs historiques. Michel Stratiotique est de ce nombre. Monté sur le trône en 1056, il en est renversé l'année suivante par Isaac Comnène, malgré les efforts de Michel Psellus qui, à deux reprises différentes, avait été envoyé auprès de l'usurpateur pour tâcher de le ramener à son devoir.

Ce Psellus était un personnage considérable. Il était très-savant et passait pour un habile orateur; mais, suivant la manie de l'époque, il était aveuglé par la présomption et professait pour son propre mérite une admiration par trop naïve. Il avait écrit en grec un grand nombre d'ouvrages dont plusieurs sont encore inédits. Parmi ces derniers figure une histoire de son temps : ce sont presque des mémoires. C'est d'après ces documents inconnus que je veux raconter les deux ambassades en question, ambassades que les historiens se contentent de mentionner, sans y ajouter pour ainsi dire aucun détail.

Psellus a un style élégant et recherché. Il n'est pas commode à traduire, ni même à comprendre, surtout lorsqu'il subtilise, ce qui lui arrive assez souvent. Je ne donne ici que la substance des faits. Quelquefois cependant je laisse parler l'auteur lui-même, afin de conserver au récit le côté piquant d'une vaniteuse personnalité.

Le vieux Michel Stratiotique ne s'entendait nullement aux affaires du gouvernement. Dès son arrivée au pouvoir, il se mit à distribuer les dignités avec une profusion irréfléchie et sans tenir compte de l'ordre hiérarchique. Cette maladresse jeta le trouble dans l'armée, en excitant, sans la satisfaire, l'ambition des soldats et de leurs chefs.

Un jour ils étaient réunis au Palais. Après le salut et les acclamations

d'usage, l'empereur les dispose en cercle; puis, s'adressant à Isaac Comnène, qu'il avait fait placer au milieu d'eux, il l'accable d'injures et lui reproche la manière dont il s'est conduit dans la dernière guerre. Peu s'en est fallu que la ville d'Antioche ne fût perdue. Il a laissé périr et disperser ses troupes, sans rien faire qui fût digne d'un bon général. Il a profité de sa haute position, non pour se couvrir de gloire, mais pour exercer des rapines.

Comnène demeure glacé d'effroi. Les autres généraux, ses compagnons, entreprennent vainement de le justifier : l'empereur leur impose silence et leur témoigne le plus profond mépris.

Telle fut l'origine de la trahison des soldats. Ils forcent Comnène de se mettre à leur tête et vont camper à peu de distance de Constantinople, pour se préparer au combat.

Cependant celui dont toute la puissance se réduisait au gouvernement de la capitale de l'empire restait dans l'inaction la plus complète.

Il ne prend aucune mesure énergique, ne s'empresse point de combler les vides faits dans l'armée par la désertion, et ne tente rien pour dissiper le parti des rebelles. On finit cependant par lui ouvrir les yeux. Il comprend qu'il lui faut des conseillers, de l'argent, une armée. Il se décide alors à faire appeler Michel Psellus, dont il demande l'avis. Ce dernier lui conseille trois choses : en premier lieu, et avant tout, de se réconcilier avec le patriarche; ensuite d'envoyer une ambassade à l'usurpateur, auquel on promettra tout ce qu'il n'est pas dangereux d'accorder, et on tâchera par quelque stratagème de dissiper son armée; enfin de réunir toutes les forces de l'empire répandues dans l'Occident, de demander l'alliance des barbares et de se mettre en mesure de combattre les rebelles.

L'empereur repoussa le premier conseil avec indignation et négligea le second. Quant aux troupes de l'Occident, elles se tournèrent contre lui et se réunirent aux conjurés.

Les deux armées étaient campées à peu de distance l'une de l'autre. L'une, celle de l'empereur, était supérieure en nombre; mais elle diminuait à vue d'œil, les déserteurs allant grossir les rangs de l'ennemi. L'autre brillait par le courage et la discipline et paraissait dévouée à son chef.

Les troupes qui étaient restées fidèles se comportèrent d'abord avec bravoure. Elles chantent l'hymne de guerre, et se précipitent avec fureur sur les rebelles, dont la gauche est enfoncée : la déroute commence. Cependant Comnène restait au milieu des siens, comme cloué sur place, et faisant preuve d'un courage admirable. Quatre soldats de l'armée impériale dirigent leur lance contre lui et le frappent des deux côtés à la fois. Mais leurs coups s'amortissent contre ses armes et sa cuirasse : ils ne parviennent ni à le blesser ni à le renverser. Poussé également de part et d'autre, il est maintenu en parfait équilibre, ce qui lui semble d'un bon augure. Il ne cesse de rallier les siens, excite leur courage, et leur commande de se précipiter contre les impériaux, qui faiblissent et sont mis en fuite.

En apprenant ces nouvelles, l'empereur est vivement ému. Il mande de nouveau Psellus, et le prie d'aller trouver l'usurpateur pour traiter de la paix et lui faire des propositions secrètes. Psellus se trouble, et refuse une mission qui lui semble comporter les plus grands dangers. L'empereur alors, secouant la tête d'un air triste et résigné : « Vous avez médité longtemps sur l'art de bien dire, mais avez-vous jamais réfléchi au devoir qui vous est imposé de secourir un ami dans le malheur, un maître,

si Dieu me permet d'employer cette expression ? Et cependant, moi, je n'ai point changé, même après avoir reçu le pouvoir souverain. Je vous parle toujours avec la même bienveillance ; je vous aime comme auparavant, et j'admire journellement le flot d'éloquence qui s'échappe de vos lèvres. J'avais droit de compter sur un traitement pareil ; et vous ne m'accordez seulement pas ce qu'un honnête homme ne pourrait refuser à son ennemi en danger. J'obéirai à ma destinée ; mais vous, un jour assurément, vous serez blâmé d'avoir trahi les devoirs de l'amitié envers votre ami et votre souverain. »

A ces mots Psellus est d'abord frappé de stupeur ; mais, bientôt, reprenant courage : « O mon empereur, dit-il, n'attribuez point ce refus à mon manque de dévouement ; mais je crois ne pas pouvoir remplir une pareille mission, et je crains les envieux.

— Quelles sont donc ces craintes ? Et pourquoi n'acceptez-vous pas cette ambassade ?

— Vous m'envoyez auprès d'un homme victorieux, et dont l'avenir es plein d'espérances. Il me recevra mal et me renverra honteusement, sans même vouloir m'écouter. Je serai en butte à la calomnie, et on dira que j'ai trahi mes devoirs envers mon souverain. Toutefois, si vous voulez que mes services vous soient utiles, donnez-moi, pour m'accompagner, un grand dignitaire de l'empire, afin que son discours et le mien soient prononcés et entendus publiquement. »

L'empereur permit à Psellus de s'adjoindre deux des principaux sénateurs, et le chargea de rédiger une lettre dans laquelle il serait dit que Comnène porterait la couronne de César, avec les insignes répondant à cette dignité, mais qu'il resterait soumis à l'autorité impériale.

Après avoir tout disposé pour leur départ, les trois ambassadeurs s'arment de courage et sortent de la ville pour aller trouver l'usurpateur. Ils le font prévenir de leur arrivée ; mais, avant d'entrer en conférence avec lui, ils demandent l'assurance formelle qu'il ne leur sera fait aucun mal ; on leur rendra les honneurs dus à leur rang, et il leur sera permis de retourner à Constantinople. Comnène, qui de son côté était très-effrayé, consent à tout. Les ambassadeurs montent alors sur un vaisseau et abordent à l'endroit où il campait.

Les généraux, après leur avoir fait l'accueil le plus amical, les introduisent dans la tente de l'usurpateur.

Assis sur un endroit élevé, il était entouré d'un petit nombre de gardes. Son costume était plutôt le costume d'un général que celui d'un empereur. En apercevant les ambassadeurs, il se leva et les salua. Il leur permit ensuite de s'asseoir, puis, sans s'informer de l'objet de leur visite, il se justifia en quelques mots d'avoir entrepris une guerre que les circonstances avaient rendue nécessaire. Après quelques questions insignifiantes sur leur voyage, il prit congé d'eux, et les fit conduire dans les tentes qui avaient été préparées près de la sienne.

Le lendemain de bonne heure, pendant que Psellus et ses collègues se concertaient entre eux, les principaux généraux vinrent les prendre, et, leur servant d'escorte d'honneur, les conduisirent auprès de Comnène. Ils aperçurent une tente immense et entourée de gens armés. Lorsqu'on ouvrit la porte toute grande, ils furent saisis d'effroi en entendant les exclamations de l'armée, qui d'abord ne partaient pas toutes ensemble, mais successivement, et avec des intonations différentes. Après les exclamations du dernier cercle, tous se mirent à crier à la fois, de manière à produire un bruit épouvantable.

Cependant les ambassadeurs, revenus de leur première émotion, observaient attentivement l'intérieur de la tente.

Comnène était assis sur un trône à deux têtes, placé très-haut et couvert d'or. Ses pieds reposaient sur un tabouret, et il était vêtu d'une magnifique tunique. Il dominait l'assemblée de toute la tête. Sa poitrine penchait en avant. Ses joues étaient colorées; son regard était fixe, et semblait indiquer que dans son cœur le calme avait succédé à la tempête. Autour de lui plusieurs cercles de guerriers. Le premier, c'est-à-dire le plus rapproché de lui, était composé des principaux personnages, appartenant aux premières familles de l'empire; venaient ensuite et successivement l'élite de l'armée, les dignitaires inférieurs, les soldats armés à la légère, puis les alliés appartenant à différentes nations. Le dernier cercle se composait d'hommes armés de cuirasses. Ils portaient de longues lances et des haches à deux tranchants. Sur le milieu du corps ils avaient une panoplie.

De la main, l'empereur fait signe aux ambassadeurs d'entrer, et incline légèrement la tête. Il les interroge d'abord comme la première fois. Bientôt, élevant la voix : « Avez-vous quelque lettre à me remettre ? Acquittez-vous du message dont on vous a chargés pour moi. »

Nous ne sommes plus à l'époque des Mucius Scévola et des Pythéas, époque où le courage civil était considéré comme la première vertu des citoyens. Aussi nos gens étaient-ils tremblants de peur. Chacun d'eux faisait place à l'autre, et c'était à qui ne se mettrait pas en avant. Psellus enfin, en sa qualité d'orateur, se laisse persuader par ses deux compagnons. Il s'avance avec une attitude respectueuse, remet la lettre à Comnène, et lui explique l'objet de leur mission.

Il paraît que la mémoire fit défaut à Psellus, par suite de l'émotion qu'il éprouvait. C'est du moins ce qu'il raconte dans des termes tels que je ne résiste pas au désir de les reproduire, comme type de la sottise et de la vanité byzantines. Il oublie complétement l'objet de son ambassade: le talent et la gloire de l'orateur lui paraissent la seule chose importante.

« Si, dit-il, le bruit que j'entendais ne m'avait pas troublé l'esprit, je n'aurais point oublié une partie de ma harangue qui était très-longue. Je me serais rappelé toutes les beautés oratoires que j'y avais semées. J'aurais parlé en périodes harmonieuses et j'aurais donné de la grâce à mon discours par des saillies spirituelles : car je possède le langage vulgaire tout aussi bien que celui des savants. A l'exemple de Lysias, j'aurais imité la simplicité des expressions naïves du peuple, en ayant soin de les orner d'idées élevées et artistement arrangées. Mais le trouble où j'étais ne me permit de me rappeler que le canevas et les divisions de mon discours. Toutefois, si ma mémoire ne me trompe pas, mon exorde fut magnifique et fut accueilli avec faveur. Bien loin de blâmer le César, je lui décernais des louanges publiques. Je parlais ensuite de l'empereur, des honneurs et des dignités qu'il leur réservait. Ceux qui étaient placés en arrière faisaient beaucoup de bruit ; ils criaient qu'ils ne voulaient pas voir leur chef autrement que revêtu des insignes de l'empire. Comnène, pour complaire à la multitude, poussait des cris dans le même sens.

» Cependant je restais impassible. Je m'étais fortifié par des pensées solides. Sachant par expérience que dans les discussions mon sang-froid ne m'abandonne jamais, je pris le parti de me taire et d'attendre que tout fût rentré dans l'ordre. Bientôt les cris cessent et le silence se rétablit. Je repris alors la parole et continuai mon discours, en lui donnant un tour élégant et pathétique, mais dépouillé de superfluités. Je glissais sur la con-

duite du César. J'introduisais seulement la comparaison d'une échelle; je désapprouvais l'ambitieux qui veut la monter en sautant des échelons, et je louais celui qui cherche à s'approcher de la royauté par degrés.

» Plusieurs me répondirent : — Cette manière de procéder est bonne pour le peuple, tandis que notre chef est déjà empereur.

— Mais il ne règne pas, repris-je; et, si vous me permettez une observation, je vous dirai que le nom dont on qualifie votre système est peu honorable. Je m'exprimais ainsi, parce que je craignais de prononcer le mot *usurpation*. J'annonçai ensuite le projet de l'empereur d'adopter le César et de le nommer son fils.

— Mais le fils de l'empereur sera-t-il privé du pouvoir?

— Sans doute. C'est ainsi que les meilleurs souverains en ont agi. J'ai cité alors l'exemple du divin Constantin et de quelques autres qui ont conféré à leurs fils la dignité de César, et les ont ensuite nommés empereurs. Il s'agissait de leurs propres enfants, tandis que le prince qui est devant mes yeux n'est qu'un fils adoptif. Puis je m'arrêtai, après avoir prononcé le mot *adoptif*.

» Les auditeurs, comprenant bien mon intention, énoncèrent plusieurs des causes qui avaient amené la rébellion. « Je sais tout cela, leur dis-je, et j'en ai eu le cœur déchiré plus d'une fois. Sans doute vous avez beaucoup souffert, mais rien ne peut justifier la rébellion. » Puis, m'adressant au César : « Pour vous, Prince, vous n'avez pas été attaqué dans votre honneur. La seule chose dont vous puissiez vous plaindre, c'est de n'avoir pas obtenu ce que vous désiriez. Quant aux malheurs dont vous vous prétendez victime, ce n'est pas notre empereur qui en est cause, ce sont d'autres personnes. Renoncez donc à vos projets et revenez à un parti plus sage. Ayez soin de votre père pendant sa vieillesse, si vous voulez hériter du sceptre suivant les lois de l'empire. »

» Je parvins enfin à le convaincre en ajoutant quelques arguments nouveaux. Plusieurs voix confuses s'élevèrent alors derrière moi. Les uns prétendaient que mon éloquence était irrésistible; d'autres vantaient l'énergie de mes paroles, d'autres la puissance de mon argumentation.

» Comnène alors, commandant le silence : « L'orateur a parlé avec une grande indépendance ; il a suivi la marche naturelle des événements et les a racontés de la manière la plus simple. Il ne faut donc pas troubler l'assemblée et interrompre notre entretien. »

» A ces mots, quelques-uns de ses amis s'écrièrent, sans doute pour m'intimider : « Mais, ô souverain, sauvez l'orateur qui est en danger. Plusieurs ont déjà l'épée hors du fourreau; ils le mettront en pièces au moment où il sortira d'ici. »

» Mais moi, me contentant de sourire : « Si, en récompense des honneurs et des avantages que je vous apporte, vous voulez attenter à mes jours, n'est-il pas vrai que vous êtes des tyrans et que vous vous accusez vous-mêmes? Vous voulez m'imposer silence et me faire changer d'opinion. Vos efforts seront vains ; je resterai inébranlable; ma langue et mon cœur ne varieront point. »

L'usurpateur alors se lève de son trône, comble Psellus de louanges et congédie l'assemblée. Puis, prenant les ambassadeurs en particulier, il leur avoue qu'il a été entraîné malgré lui dans la révolte. On épie tous ses mouvements, et il lui est impossible de fuir : « Si, ajoute-t-il, vous me faites le serment de rapporter fidèlement à l'empereur ce que je vais vous dire, je vous découvrirai tous les secrets de mon âme. Je ne demande pas maintenant le pouvoir souverain; le titre et les attributs de

César me suffisent. Que l'empereur donc m'adresse d'autres lettres dans lesquelles il me promettra de ne pas céder le pouvoir à un autre, de n'ôter à aucun de mes compagnons d'armes les dignités dont je les ai revêtus, et de me faire part d'une portion de la souveraineté, en me permettant de disposer des emplois subalternes et de quelques grades militaires. Ce que je demande là, c'est moins pour moi que pour les autres. S'il me fait ces promesses, je m'empresserai d'aller rendre à mon souverain et à mon père les honneurs que je lui dois. Toutefois, comme je fais ces aveux à l'insu de mes troupes, je vous remettrai deux lettres. L'une sera écrite conformément à leur volonté; je la leur donnerai pour qu'elles en prennent connaissance. Quant à l'autre, elle sera rédigée secrètement et devra rester ensevelie au fond de votre âme. Aujourd'hui nous passerons la journée ensemble; demain vous partirez. »

Comnène fit ensuite asseoir les ambassadeurs à sa table, et leur donna l'occasion d'admirer son exquise politesse. Car le prince, laissant de côté toute étiquette, était devenu très-familier avec eux.

Le lendemain de bonne heure, avant de partir, ils vinrent prendre les lettres avec le cérémonial ordinaire et s'embarquèrent pour Constantinople. En arrivant, leur premier soin fut d'aller raconter à l'empereur tout ce qu'ils avaient vu et les secrets que l'usurpateur leur avait confiés. Ils lui remirent en même temps les doubles lettres dont ils étaient porteurs. Michel les lut plusieurs fois et leur fit répéter tout ce que Comnène leur avait dit. Enfin il les assura que son intention était de faire ce que ce dernier désirait; puis il ajouta : « Je mettrai mon sceau impérial à l'écrit qui mentionnera toutes mes promesses, et je confirmerai par serment qu'elles seront à tout jamais inviolables. Dites au prince que prochainement je le ferai participer à la puissance souveraine; j'emploierai tous les moyens pour aplanir les obstacles qui pourraient s'opposer à cette mesure. Si j'hésite encore, qu'il me le pardonne. Je crains le peuple et le Sénat qui ne manqueront pas de désapprouver mon dessein. Afin donc d'éviter des troubles, je remets à un autre moment l'exécution de mes promesses; c'est là, j'en suis convaincu, le parti le plus sage à prendre. Partez donc vite, et retournez au plus tôt près du prince. »

Le surlendemain ils se rendirent auprès de ce dernier. Son extérieur et son entourage étaient bien moins imposants que lors de leur première visite. Comnène reçut les lettres et en donna lecture en présence de toute l'armée. Cette lecture lui fit beaucoup d'honneur; parce qu'il fut prouvé qu'il consultait moins ses propres intérêts que ceux de ses amis.

Les ambassadeurs confient ensuite au prince tout ce que l'empereur leur avait dit secrètement. Ces nouvelles le comblent de joie. Il convoque immédiatement les troupes et leur fait savoir que, pour le moment, chacun doit retourner chez soi et attendre une occasion plus favorable. Puis il dit à Psellus et à ses compagnons que son intention est de se mettre à la discrétion de l'empereur. Ils partiront bientôt pour aller lui annoncer cette nouvelle. Quant à lui, le César, il les suivra de près, et, pour prouver sa confiance dans les promesses de son souverain, il entrera seul et sans pompe dans Byzance.

La veille du jour fixé pour le départ, des gens accoururent dès l'aurore pour le féliciter de ce que Michel Stratiotique avait déposé le pouvoir souverain par suite de la trahison du Sénat. Il avait été forcé de se déguiser et de se réfugier dans le temple de Sainte-Sophie. Cette nouvelle fit peu d'impression sur Comnène. Les ambassadeurs eux-mêmes n'en furent pas autrement troublés. Ils pensaient que c'étaient de faux

bruits inventés à dessein. Mais bientôt les nouvelles se succèdent les unes aux autres, chacune venant confirmer la première. Ils se trouvèrent alors dans une grande perplexité.

Ils se décident à se rendre à la tente du César. Ce dernier était occupé à dicter une lettre pour l'empereur. Il leur répéta ce qu'il leur avait dit précédemment. Les événements ne l'avaient point changé. Il sortit avec eux en dehors de sa tente. Au même moment arriva un homme tout couvert de sueur et pouvant à peine parler. Il annonçait la déchéance de Michel et les préparatifs qu'on faisait dans Constantinople. Un bâtiment était prêt à recevoir Comnène, et une foule de gens attendaient avec des torches. Il affirmait avoir tout vu de ses propres yeux. Il finissait à peine son récit, lorsqu'il en arriva un autre, puis un autre, et tous ensemble dirent la même chose. Enfin se présenta un personnage recommandable à tous égards, lequel raconta les détails de ce triste drame. C'est alors seulement que le prince se décida à croire la nouvelle. Il fit rentrer les ambassadeurs dans leur tente et organisa tout pour son départ.

Quant à Psellus, il était désespéré. La vie lui était à charge. Il sentait qu'il lui en fallait faire le sacrifice. Il croyait que tout le monde était contre lui ; sa seule ressource était de s'abandonner à son malheureux sort. Il redoutait surtout le nouvel empereur ; il l'avait engagé à redevenir presque un simple citoyen, ce qui lui faisait craindre un châtiment sévère. Pendant que ses collègues dormaient, il attendait à chaque instant l'arrivée des bourreaux. Au moindre bruit il était frappé d'épouvante et se croyait sur le point d'être égorgé. C'est en proie à de pareilles frayeurs qu'il passa une partie de la nuit. Vers le matin il fut un peu plus calme. Il lui semblait que son malheur serait moins horrible, s'il était mis à mort pendant le jour. Ayant fait quelques pas en dehors de sa tente, il aperçut de tous les côtés des feux et des torches; la confusion paraissait régner partout.

Bientôt l'ordre du départ est donné et on se dirige vers la ville. Le soleil n'était pas levé lorsque l'empereur monta à cheval et se mit en route. Tous le suivaient. Psellus, tristement préoccupé de son sort, réfléchissait aux moyens de se justifier, et de lui expliquer pourquoi il l'avait engagé à accepter les propositions du souverain déchu. Sur ces entrefaites Comnène le fait appeler, et, oubliant tout ce qui s'était passé entre eux, il commence à lui parler des affaires secrètes de l'État. Il le consulte et lui demande comment il doit s'y prendre pour mériter d'être rangé parmi les meilleurs souverains. Psellus reprend courage. Il répond à tout et cherche à mériter son approbation. Après s'être entretenu avec lui, l'empereur fait venir les deux autres ambassadeurs et leur communique ses idées, tout en les priant de lui prêter leur assistance.

Comnène est bientôt entouré de tous les citoyens qui accouraient de divers côtés. Les uns portaient des flambeaux en son honneur, comme pour une divinité, les autres lui offraient de l'encens, d'autres cherchaient tous les moyens de lui plaire et d'attirer ses regards. Tous le fêtaient. On dansait autour de lui, et son entrée dans la ville ressemblait à celle d'un dieu. Non-seulement le peuple, le Sénat, les négociants, les laboureurs, célébraient cette fête, mais aussi ceux qui cultivent les muses, les philosophes, les habitants des montagnes et même les ermites. Tous quittaient leurs rochers, leurs antres, leurs collines; renonçant à leurs contemplations célestes, ils descendaient dans les plaines, dans les hippodromes, et assiégeaient l'entrée des palais impériaux.

Le nouvel empereur, doué d'un esprit supérieur, ne se laissait point aller au sentiment de l'orgueil. Connaissant les changements et les

revers de la fortune, il n'était point ébloui et conservait le plus grand calme. Se retournant vers Psellus : « Sage philosophe, dit-il, je crois que cette félicité est pleine de dangers, et j'ignore si tout ceci finira heureusement.

— Vous soulevez là un problème de haute philosophie. J'ai lu des traités très-savants, ainsi que des livres remplis de prières ferventes ayant pour but de rendre le destin favorable. Il résulte de mes lectures que celui qui passe d'une vie malheureuse à une vie heureuse fait changer en même temps et pour toujours sa destinée. En parlant ainsi, je me conforme à la doctrine des anciens Grecs. Quant à notre dogme chrétien, il ne comporte pour nous rien de prédestiné. Nous ne sommes soumis à aucune nécessité absolue, et la fin a toujours de l'analogie avec les actions antérieures. Si donc, négligeant les conseils suggérés par une sage philosophie, vous vous laissez éblouir par l'éclat de votre situation actuelle, la justice divine vous arrêtera dans vos succès. Dans le cas contraire, tout vous réussira; ainsi ayez bon espoir. Dieu n'est pas jaloux des biens qu'il nous envoie : souvent il continue à protéger ceux qu'il a comblés d'honneurs et de félicités. Commencez sur moi-même la pratique de la vertu. Ne me haïssez pas de ce qu'étant venu auprès de vous en qualité d'ambassadeur, je me suis permis de vous parler avec liberté. J'avais mission de le faire, et je n'ai pas voulu trahir la confiance que l'empereur avait mise en moi. Non pas que je fusse animé de mauvais sentiments à votre égard, mais mon attachement pour lui m'en faisait un devoir. »

Pendant que Psellus parlait, les yeux de Comnène s'étaient remplis de larmes. Ce dernier reprit : « J'aime mieux la langue sévère qui alors me disait de dures vérités, que la langue dorée qui aujourd'hui me comble de louanges et de flatteries. Ainsi que vous me le recommandez, je vais commencer sur vous l'exercice de la vertu. Je fais de vous le meilleur de mes amis, et je vous nomme président du Sénat. »

Cependant la journée s'avançait. Il était déjà midi. On entre dans le port. Bientôt paraît le vaisseau impérial. Le peuple jetait des fleurs devant l'empereur et poussait des exclamations de joie. Comnène monta sur ce vaisseau, et, après avoir traversé la Propontide, il entra dans la capitale de l'empire, ayant à ses côtés Michel Psellus et les deux autres ambassadeurs.

C'est ainsi, presque naturellement, que fut installé le nouveau souverain. L'histoire byzantine est pleine de turbulences, d'anarchies et de catastrophes du même genre. De ces deux empereurs, l'un, Michel Stratiotique, incapable de régner, est chassé de son palais, et se retire à Constantinople dans la maison qu'il occupait avant de monter sur le trône. L'autre, Isaac Comnène, se fera d'abord chérir de ses peuples, en les gouvernant avec sagesse; mais, bientôt dégoûté des grandeurs humaines, il abdiquera, et, prenant l'habit monastique, il ira finir ses jours dans le monastère de Studium, où il n'acceptera que les fonctions les plus humbles. »

Séance du vendredi 9.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

M. le Président informe l'Académie que M. le Secrétaire perpétuel, quittant Paris pour quelques semaines, a chargé M. Wal-

LON de le remplacer en son absence. En conséquence, il appelle M. WALLON au bureau.

M. LE PRÉSIDENT annonce à l'Académie la mort de M. BOECKH, associé étranger, et se fait l'interprète des sentiments douloureux que cause à la compagnie la perte de ce savant illustre.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau de l'Académie trois brochures destinées au prochain concours des Antiquités nationales, par M. Morin, professeur à la Faculté des lettres de Rennes. I. *Les* BRITANNI : *Essai d'ethnographie* (Paris et Rennes, 1862, in-8°) ; — II. *Remarques sur les contes et les traditions populaires des Gaëls de l'Ecosse occidentale* (sans date), in-8° ; — III. *De l'état des forces romaines en Bretagne* vers le ve siècle, d'après la Notice des dignités de l'Empire (sans date), in-8°. — Le concours des Antiquités de 1868 n'étant ouvert qu'aux ouvrages publiés dans le cours des années 1866 et 1867, la première de ces brochures ne peut y prendre part. Pour les deux autres qui sont sans date, l'auteur sera prié de faire connaître à quelle époque elles ont été publiées.

M. LITTRÉ fait hommage à l'Académie de la 16e livraison de son *Dictionnaire de la langue française.*

M. HAURÉAU offre le tirage à part de son Mémoire *sur l'Eglise et l'Etat sous les premiers mérovingiens.*

M. Ch. Robert, correspondant, écrit à l'Académie pour lui offrir le commencement de son ouvrage *sur les légions romaines.*

Sont encore offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Nouvelles leçons sur la science du langage*, par M. Max Müller, correspondant de l'Académie (traduction française de MM. Harris et Perrot). T. I : *Phonétique et étymologie* (Paris, 1867, 1 vol. in-8°).

2° *Le Mahabharata*, trad. par M. Hipp. Fauche, t. VIIe (Paris, 1867, 1 vol. in-8°).

3° *Le* Mahabharata, etc., *Examen critique de la traduction de* M. Hipp. Fauche, par M. Hauvette-Besnault (br. in-8°, extr. du *Journal asiatique*).

4° *La Turquie à propos de l'Exposition universelle de* 1867, par M. Frans Outendirck (Paris, 1867, in-8°).

5° *Etudes scandinaves*, par M. E. Beauvois. (1 vol. in-8°).

6° *Histoire légendaire des Francs et des Burgondes aux IIIe et IVe siècles* (1 vol. in-8°), par le même.

7° *Etude sur l'Aréopage athénien*, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, par M. Ern. Dugit, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes (Paris, 1867, in-8°).

8° *De Insula Naxo*, thesim proponebat Fac. litter. Paris. Ern. Dugit. (*Ibid.*, 1867, in-8°).

9° *Dritter Jahresbericht des Vereins für Erdkunde zu Dresden* (Dresden, 1866, in-8°).

10° *Die Mande-Neger-Sprachen psychologisch und phonetisch betrachtet* von Dr H. Steinthal (Berlin, 1867, in-8°).

11° *Edipo e la mitologia comparata*, saggio-critico di Domenico Comparetti, professore nella R. Università di Pisa (Pisa, 1867, in-8°).

12° *Fragments tirés d'un gros recueil diversement élaboré par un ancien écolier du collége de Juilly, soit entendu discrètement l'Altesse, Prince de Ponts*, marquis de la Chataigneraye (Paris, 1867, in-8°).

13° *Abhandlungen der Königl. böhmischen Gesellschaft der Wissenschaften*, vter Folge, 14ter Bd. von den Jahren 1865 und 1866 (Mit 7 Tafeln Abbildungen); Prag, 1866, in-4°.

14° *Sitzungsberichte der K. böhmischen Gesellschaft der Wissenschaften in Prag*. Jahrg. 1865-1866 (4 br. in-8°).

15° *Bullettino di archeologia cristiana*, 5e année, n° 3 (mai-juin 1867).

16° *Revue archéologique*, n° d'août 1867.

17° *Annales de philosophie chrétienne*, n° de juin 1867.

18° *Le Cabinet historique*, n° de juin-juillet 1867.

19° *L'Orient*, nos du 10 et du 25 juillet 1867.

M. Egger offre, au nom de M. G. Gorresio, l'Uttarakanda, *testo con note secondo i codici della recensione Gaudana* (Parigi, della stamp. imperiale, 1867, gr. in-8°).

« Ce livre, dit M. Egger, est au Ramayana ce que les poëmes dits *cycliques*, chez les Grecs, sont à l'Iliade et à l'Odyssée. Il en existe, comme du Ramayana, deux rédactions principales attestant deux traditions, l'une du nord, l'autre du sud de l'Inde. C'est la rédaction dite Gaudâna que publie M. Gorresio, d'après les mss. de la Bibliothèque impériale, avec des notes critiques et une courte et instructive préface qui montre à quels titres ce volume peut être considéré comme le complément de la belle édition donnée par M. Gorresio du Ramayana. »

M. Waddington offre à l'Académie, au nom de M. Aucapitaine, une brochure intitulée « *Les Beni-Mezab* (*Sahra algérien*). » — En faisant cet hommage, M. Aucapitaine a prié M. Waddington de dire à l'Académie qu'il se mettait à sa disposition pour concourir à son recueil d'inscriptions sémitiques, en lui envoyant les empreintes d'inscriptions berbères qu'il pourra trouver en Afrique, où il va retourner.

M. Renan communique à l'Académie le mémoire suivant :

Examen de quelques faits relatifs à l'impératrice Faustine, femme de Marc-Aurèle.

« Pour prouver que l'empereur Marc-Aurèle poussa quelquefois la bonté jusqu'à la faiblesse, on a coutume d'alléguer l'indulgence excessive dont il aurait fait preuve envers une épouse tout-à-fait indigne de lui. L'histoire semble avoir prononcé une sentence définitive sur le compte de Faustine. Il est reçu que, joignant l'ambition d'une Agrippine aux débauches d'une Messaline, non contente de déshonorer son mari, elle le trahit, noua des intelligences avec ses ennemis, négocia de sa mort éventuelle, remplit Rome et les provinces du scandale de ses mauvaises mœurs, empoisonna peut-être son gendre Vérus. La noble attitude de Marc-Aurèle, jetant au feu les lettres « qui auraient pu le forcer de haïr malgré lui (1) », a été généralement interprétée comme un effet de la résolution qu'il avait prise de ne rien voir, pour ne point sortir de son inaltérable douceur. Il y a quelques années, m'occupant de Marc-Aurèle, j'adoptai cette opinion à la suite de l'unanimité des critiques (2). Quelques jours après, une conversation que j'eus ici même avec l'homme de notre temps qui connaît le mieux l'histoire de l'empire romain, M. Léon Renier, me fit douter si la mauvaise réputation de Faustine n'est pas du nombre de ces injustices qui forment trop souvent le fond de ce que nous croyons savoir du passé.

« Prenez garde, me dit notre savant confrère, à l'insuffisance des historiens de l'époque des Antonins. Accordons (ce qui n'est pas) que tous les auteurs grecs et latins qui ont parlé de Faustine soient d'accord pour la flétrir ; vous savez par quelle étrange destinée le meilleur siècle de l'histoire ne nous est connu que par de très-médiocres récits. A partir du moment où Tacite et Suétone nous manquent, nous n'avons plus que Dion Cassius, misérablement tronqué par Xiphilin, et ces pauvres historiens de l'*Histoire Auguste*, si mal informés, si crédules, écrivant souvent à une distance de plus d'un siècle des événements, recueillant des anecdotes comme des vérités. Les monuments, les inscriptions, les écrits qui n'ont pas la prétention d'être historiques, sont de bien meilleures sources pour les temps dont il s'agit. Or les témoignages de ce genre sont favorables à Faustine. Marc-Aurèle, en une pareille question, a bien le droit d'être écouté. Sa correspondance avec Fronton, le beau passage des *Pensées* où il parle de son épouse, valent l'autorité de tous les écrivains de l'*Histoire Auguste* ensemble. Pour moi, je suis porté à croire qu'il y a là une de ces calomnies mises en circulation par la malveillance de quelques-uns, accueillies avidement par la légèreté de tous. » Discutant alors le fait de la complicité de Faustine dans la révolte d'Avidius Cassius notre savant confrère me montra par de lumineux rapprochements combien, depuis Tillemont jusqu'à Borghesi et M. Noël des Vergers, la critique a été injuste pour Faustine, en repoussant d'importantes pièces justificatives, dont les dernières découvertes de l'épigraphie prouvent l'authenticité. En attendant le jour où M. Léon Renier traitera ce sujet avec l'autorité qui n'appartient qu'à lui, on a voulu réunir ici quelques-unes des considérations qui commandent au moins d'apporter beaucoup de réserve dans

(1) Ἵνα μὴ...... καὶ ἄκων ἀναγκασθῇ μισῆσαί τινα. (Dion Cassius, LXXI, 29).

(2) *Journal des Débats*, 8 et 9 juillet 1864.

un procès historique où les témoins à charge ont été admis d'emblée comme croyables, et où les témoins à décharge ont été mal écoutés ou repoussés sur d'injustes préventions.

I

Nous n'avons pas d'histoire contemporaine de Marc-Aurèle. Marius Maximus et Dion Cassius, les plus anciens historiens qui ont traité de son règne, lui sont postérieurs d'une génération. L'ouvrage de Marius Maximus est perdu, et on ne peut assez le regretter (1). Marius Maximus devait avoir vu de près les ministres et les lieutenants de Marc-Aurèle. Il était très-défavorable à Faustine (2). Il croyait à sa complicité dans la révolte d'Avidius Cassius. Malgé les critiques que les anciens ont adressées à l'histoire de Marius Maximus (3), c'est là une autorité sérieuse. Nous entrevoyons déjà clairement que Faustine eut dans l'entourage immédiat de son mari d'ardents ennemis.

Dion Cassius écrivit dans des conditions analogues à celles de Marius Maximus. Il avait connu des familiers de Marc-Aurèle (4), et il a pour cet empereur une admiration sans bornes (5). Il lui reproche seulement d'avoir eu trop d'indulgence pour les fautes (ἁμαρτήματα) d'autrui, surtout de sa femme (6), et de n'avoir jamais su ni rechercher ni punir ce qui se faisait de mal autour de lui. Il affirme qu'Avidius Cassius se révolta « trompé par Faustine » (7). A l'en croire, Faustine, persuadée que Marc-Aurèle était près de mourir, voyant d'ailleurs Commode très-jeune et peu doué du côté de l'intelligence, voulut s'assurer l'avenir. Par un message secret, elle aurait invité Avidius Cassius à se faire proclamer, dès qu'il apprendrait la mort de l'empereur. En cas de succès, elle lui promettait de l'épouser. Dion Cassius admet volontiers que Faustine se tua, avant d'entrer en Syrie, pour éviter le jour qui allait se faire sur son intrigue (8). Comme nous n'avons pas le texte complet de Dion, nous ne pouvons dire s'il insistait sur les autres crimes que l'histoire reproche à Faustine. Cela n'est pas probable cependant; énumérant, en effet, les malheurs immérités qui frappèrent Marc-Aurèle, il parle de son fils, non de sa femme (9). Quoi qu'il en soit, il est clair que Dion Cassius appartenait comme Marius Maximus au parti qui, par une sorte de piété pour la mémoire de Marc-Aurèle, jugeait Faustine avec beaucoup de sévérité.

Les historiens de l'*Histoire Auguste*, environ soixante-dix ans plus tard, présentent les choses d'une manière qui donne bien à réfléchir. Jules Ca-

(1) Voir le mémoire de BORGHESI sur Marius Maximus. *Œuvres complètes*, t. V, p. 455 et suiv. (*Sous presse*).

(2) Vulcatius Gallicanus, *Vie d'Avidius Cassius*, 9. Il haïssait Commode et fit des vers contre lui. Lampride, *Commode*, 13.

(3) « Marius Maximus, homo omnium verbosissimus, qui et mythistoricis se voluminibus implicavit. » Vopiscus, *Firmus*, 1.

(4) Τῶν συγγενομένων αὐτῷ ἤκουσα. (LXXI, 33.) — Ὡς ἐγὼ σαφῶς ἤκουσα (*Ibid*). Cf. LXXII, 4.

(5) LXXI, 36.

(6) LXXI, 34.

(7) LXXI, 22.

(8) LXXI, 29.

(9) LXXI, 36.

pitolin, le biographe de Marc-Aurèle, raconte les faits les plus graves contre Faustine (1). Ses débauches, à Rome, à Gaëte, furent ignobles et publiques. Commode n'était pas le fils de Marc-Aurèle ; il aurait eu pour père un gladiateur. Plusieurs fois, on osa conseiller à Marc-Aurèle de répudier son épouse. « Il faudrait rendre la dot, » aurait-il répondu ; la dot, c'était l'empire. Faustine, toujours selon les bruits rapportés par Capitolin, fut complice d'Avidius Cassius. Après avoir eu des rapports coupables avec son gendre Lucius Vérus, elle l'aurait empoisonné. Sur la scène, un comédien eut l'audace d'indiquer par un jeu de mots compris de tout le peuple le nom d'un de ses amants. L'avancement qu'obtinrent ses favoris, notamment Tertullus, fut un scandale. Mais une particularité importante que l'on n'a pas assez remarquée, c'est que Capitolin ne rapporte aucune de ces allégations sans y joindre un signe de doute : *Aiunt quidam*, *quod verisimile videtur*, *multi ferunt*, *fertur*, *ut quidam dicunt*, *fuit sermo*, etc. Une des versions relatives au gladiateur, père supposé de Commode, est si absurde qu'il la traite de conte populaire : *Talem fabellam vulgari sermone contexunt.* Les prétendues relations criminelles de Faustine avec Vérus sont aussi rangées par Capitolin au nombre des fables. Cette réserve serait-elle un effet du culte qu'il a voué à la mémoire de Marc-Aurèle? Nullement ; car il prend soin de nous dire que, dans sa pensée, une vie si sainte, si parfaitement innocente, ne pouvait être flétrie par aucun fâcheux voisinage, même par celui d'une « épouse infâme ». Ces marques d'hésitation viennent de ce que les historiens de l'*Histoire Auguste* avaient assez de renseignements pour voir que les allégations contraires à l'honneur de Faustine venaient d'une opinion hostile et n'étaient pas exemptes d'esprit de parti.

En effet, un autre écrivain de l'*Histoire Auguste*, Vulcatius Gallicanus, le biographe d'Avidius Cassius, accuse formellement Marius Maximus d'avoir cherché à diffamer Faustine (*infamari eam cupiens*), et absout cette dernière du plus grave des soupçons qui pesaient sur sa mémoire, la complicité avec Avidius Cassius (2). Il fait mieux. Il rapporte des lettres qui, si elles sont authentiques, la disculpent d'un si grave reproche. Nous reviendrons bientôt sur ce point ; pour le moment, il suffit de remarquer que, vers l'an 300, l'opinion relative à Faustine n'était pas arrêtée, que les accusations concordantes des Marius Maximus et des Dion Cassius excitaient de la défiance, et que sur plusieurs points on les trouvait en contradiction avec des documents alors existants.

Les abréviateurs du IVe siècle firent ce que font d'ordinaire les auteurs d'abrégés et de livres élémentaires. Ils supprimèrent tous les signes d'atténuation, éteignirent les nuances, affirmèrent hardiment. Aurélius Victor, par exemple, n'a pas un doute (3). Faustine fut un prodige d'impudeur, une tache dans la vie de Marc-Aurèle. Cette assertion sera désormais indéfiniment répétée. Julien ne fit que se conformer à l'opinion commune, en adressant à la mémoire du saint empereur deux reproches : le premier, de n'avoir pas déshérité Commode ; le second, d'avoir trop pleuré une femme qui ne le méritait pas (4). Ainsi fut dicté à la postérité le jugement concernant Faustine. De graves historiens, écrivant cinquante ans après sa

(1) Capitolin, *Ant. Phil.*, 19, 23, 24, 26, 29 ; le même, *Verus Imp.*, 10. Comparez Lampride, *Commodus Ant.*, 8.

(2) *Vie d'Avidius*, 9, 10, 11

(3) *Cœsares*, XVI.

(4) *Cœs.*, p. 312, édit. Spanheim. Cf. *ibid.*, p. 334-335.

mort, lui furent hostiles. Des historiens médiocres, mais de bonne foi, écrivant cent vingt ou cent trente ans après sa mort, racontèrent les mauvais bruits qui couraient sur son compte, tantôt en inclinant à les accepter, tantôt en les réfutant, toujours en exprimant leurs doutes. Puis vinrent les écrivains de seconde et de troisième main, qui tranchèrent la question dans le sens le plus défavorable, et fixèrent, comme il arrive presque toujours, l'opinion dominante. Voyons si nous possédons, en dehors des textes historiques, quelque moyen pour contrôler un tel jugement.

Le témoignage des monuments figurés sera sûrement tenu pour suspect. Ce témoignage est des plus favorables à Faustine. Elle y paraît tout occupée d'institutions de bienfaisance, et surtout de ces colléges de « jeunes Faustiniennes », destinés à élever et à doter des demoiselles pauvres, dont les premiers exemples remontaient à sa mère (1). Un élégant bas-relief de la villa Albani représente Faustine entourée de jeunes filles et versant du blé dans le pli de leur vêtement. Dans un autre bas-relief, elle assiste à un discours de son mari; elle se tient derrière l'empereur sous les traits de l'Abondance, et elle écoute. Enfin, une belle sculpture qui se voit à Rome, au Musée du Capitole, représente son apothéose. Pendant que Faustine est enlevée au ciel, l'excellent empereur la suit de terre avec un regard plein d'amour (2). Les médailles sont à l'avenant; elles nous présentent l'impératrice tantôt sous les traits de la *Pudicitia*, tantôt sous les traits de Vénus (3). Ce sont là, dira-t-on, des

(1) Hist. Aug.; *Ant. Pius*, 8 ; *Ant. Phil.*, 26 ; *Alex Sev.*, 57; et les médailles.

(2) Noël des Vergers, *Essai sur Marc-Aurèle*, p. 123, 128 et suiv. ; AMPÈRE, *L'Emp. rom. à Rome*, II, p. 236 et suiv.

(3) M. DE LONGPÉRIER me fournit à ce sujet la note suivante : « Quant aux monnaies de consécration de Faustine, on les trouve en tous métaux, c'est-à-dire de bronze et par conséquent frappées par ordre du sénat, *senatusconsulto*, et des deux autres métaux, or et argent, dont la fabrication appartenait à la cassette impériale. On trouve sur ces monnaies DIVA FAVSTINA PIA. Le surnom est insolite; mais il peut être attribué à ce que Faustine était la fille de Pius, plutôt qu'à un mérite particulier. Il y a aussi les monnaies d'argent, de grand et moyen bronze de Faustine la Jeune avec le revers PVDICITIA ; ceci a bien une certaine importance. Eckhel a cherché à atténuer le sens de ce revers, en mentionnant la monnaie d'Hadrien qui porte PVDIC. « An Faustinæ pudicitia in his numis jactatur per suetam adulationem ? An eo more, quo principibus proponimus, ut esse velint, quod esse deberent ? Etiam Hadriani pudicitiam crepant numi nullo pacto istud laudis promeriti. » Mais le grand antiquaire viennois n'a pas réfléchi à ceci : le mot PVDIC est écrit au revers d'une monnaie d'argent d'Adrien, non pas en légende, mais dans le champ, à côté d'une figure debout qui représente l'impératrice Sabine, la première qui ait employé le type de la *Pudicitia,* et qui a laissé un très-grand nombre de monnaies avec ce revers. Ainsi l'argument tombe. Sabine était une femme ambitieuse et sévère, qui n'a pas fait parler les petits journaux de son temps. La seule chose qui m'inquiète au sujet de Faustine la Jeune, c'est le déluge de Vénus que nous montrent les monnaies. VENVS tout court, VENVS GENETRIX, VENVS FELIX, VENVS VICTRIX. Cela peut vouloir dire simplement qu'elle était belle. Certainement, on n'aurait pas pris un pareil type, si la réputation de Faustine avait été aussi mauvaise que le disent les historiens. »

adulations officielles, de pieux mensonges, ou tout au plus des témoignages du génie bienfaisant de l'empereur. J'ai peine à le croire pour les médailles. Si des bruits tels que ceux qui sont rapportés par Capitolin avaient été répandus du vivant de Marc-Aurèle, il est imposible qu'on eût pris des types qui prêtaient à de si sanglantes épigrammes. Le type de la *Pudicitia* n'avait pas été employé depuis Sabine. Au moins, quand il s'agit de monuments d'une foi récusable, si nous écartons les interprétations d'une confiance optimiste, prenons garde, d'un autre côté, aux soupçons d'une malignité prévenue. « En présence des portraits de Faustine, écrivait notre spirituel et regretté AMPÈRE, nous comprenons la passion de Marc-Aurèle, car cette femme a bien la plus charmante figure qu'on puisse voir; mais, comme l'amour ne nous aveugle pas, nous lui trouvons aussi l'air d'une franche coquette, et nous nous expliquons très-bien sa mauvaise renommée auprès du public contemporain et dans l'histoire, l'un et l'autre mieux informés que Marc-Aurèle. Ses bustes ont toujours l'air de vouloir entrer en conversation avec le premier venu, et il y a sous le péristyle du *casin* Albani une statue assise de la charmante impératrice qui, la tête un peu penchée, semble écouter une déclaration. » Cherchons de plus solides indices. C'est Marc-Aurèle lui-même qui va nous les fournir.

Le contraste entre la Faustine des historiens et la Faustine qui résulte des écrits de Marc-Aurèle est un des problèmes historiques les plus singuliers. Une chose incontestable, c'est que Marc-Aurèle eut toujours pour sa femme l'affection la plus tendre, et qu'il s'en crut toujours aimé. « Plutôt être avec elle dans une île déserte, écrivait-il à son maître, que de vivre sans elle dans le palais impérial. » Il n'est pas de tableau plus touchant que celui que nous offre à cet égard la correspondance de Fronton et de son auguste élève. Oui, le bonheur habita vraiment cette villa de Lorium, cette belle retraite de Lanuvium, où Marc-Aurèle passa ses meilleures années avec Faustine et les nombreux enfants (1) qu'elle lui donna. « J'ai vu ta petite couvée (2), lui écrit Fronton, et rien ne m'a jamais fait tant de plaisir. Ils te ressemblent à un tel degré qu'on ne vit jamais au monde pareille ressemblance. Je te voyais doublé, pour ainsi dire; à droite, à gauche, c'était toi que je croyais voir. Ils ont, grâces aux dieux, la couleur de la santé, et une bonne façon de crier. L'un d'eux tenait un morceau de pain blanc, comme un enfant royal; l'autre, un morceau de pain de ménage, en vrai fils de philosophe. Leur petite voix m'a paru si douce, si gentille, que j'ai cru reconnaître dans leur babil le son clair et charmant de ta parole (3). » Dira-t-on que la dissimulation, l'intention de prévenir de mauvais bruits a pu se glisser dans cette correspondance, dont le défaut est quelquefois de manquer de naturel ? Soutiendra-t-on qu'un rhéteur, habitué à présenter les choses telles qu'elles doivent être pour le besoin de la phrase, a pu faire violence aux faits pour les ramener à ce qu'exigeaient les nécessités d'une jolie lettre? Mais voici un texte où l'on ne peut admettre aucune arrière-pensée,

(1) Voir Tillemont, *Hist. des Emp.*, II, p. 340, 341; BORGHESI, *Œuvres compl.*, III, p. 237 et suiv.; V, p. 432 et suiv.

(2) Les deux frères jumeaux, Commode et Annius Vérus.

(3) M. Corn. Frontonis et M. Aur. Imp. *Epistulæ*, p. 151, édit. Maï, Rome, 1823. Comparez *ibid.*, p. 121, 125, 133, 135, 136, 141, 142, 153, 159, etc., surtout p. 136, où il revient sur la ressemblance des enfants avec leur père.

un texte d'une sincérité absolue et qui dans la question présente me paraît d'un poids décisif.

Il est tiré de ce livre admirable, le plus vrai, le plus simple, le plus honnête des livres, que le bon empereur nous a laissé comme un miroir fidèle de sa vie intérieure. Dans une de ses fastidieuses campagnes contre les Quades et les Marcomans, une nuit qu'il était campé sur les bords du Gran, au milieu des plaines monotones de la Hongrie, Marc-Aurèle se mit à revenir sur sa vie passée, à dresser le compte, en quelque sorte, de ce qu'il devait à chacun des êtres bons qui l'avaient entouré. Toutes les images de sa pieuse jeunesse remontent alors en son souvenir. Il voit défiler, comme en une vision sainte, son aïeul Vérus, dont on admirait le caractère plein de mansuétude ; son père, dont on prisait tant la modestie ; sa mère, qui lui apprit à s'abstenir, non-seulement de faire le mal, mais d'en concevoir la pensée ; Diogénète, qui lui inspira le goût de la philosophie ; Junius Rusticus, qui lui prêta le volume d'Epictète ; Apollonius de Chalcis, qui alliait l'extrême fermeté à la parfaite douceur ; Sextus de Chéronée, si grave et si bon ; Alexandre le grammairien, qui le reprenait avec une politesse si raffinée ; Fronton, qui lui enseigna ce qu'il y a dans le cœur d'un tyran d'envie, de duplicité, d'hypocrisie ; son frère Sévérus, qui lui fit connaître Thraséas, Helvidius, Caton, Brutus, qui lui donna l'idée d'un Etat libre, où la règle est l'égalité naturelle des citoyens et l'égalité de leurs droits, d'une royauté qui place avant tout le respect et la liberté des citoyens ; et, dominant tous les autres de sa grandeur immaculée, Antonin le Pieux, son père d'adoption, qui lui offrit le modèle de l'homme et du souverain accomplis. « Je remercie les dieux, dit-il, de m'avoir donné de bons aïeuls, de bons parents, une bonne sœur, de bons maîtres, et, dans mon entourage, dans mes proches, dans mes amis, des gens presque tous remplis de bonté. Si j'ai vécu sous la loi d'un prince et d'un père qui devait dégager mon âme de toute fumée d'orgueil ; s'il m'a été donné de rencontrer un frère dont l'attachement devait faire la joie de mon cœur ; si j'ai eu en partage une femme comme la mienne, si complaisante, si affectueuse, si simple (1) ; si j'ai trouvé tant de gens capables pour l'éducation de mes enfants : oui, tant de bonheur ne peut être que l'effet de l'assistance des dieux et d'une heureuse fortune. »

Ainsi, voilà cette Faustine, qu'on voudrait nous donner comme le fléau et la honte de la vie de Marc-Aurèle, associée par cet homme si religieux, dans son entretien le plus intime avec la Divinité, aux personnes les plus nobles qu'il a connues. Mettons qu'il lui eût pardonné comme il fit à tant d'autres ; mais qu'est-ce qui le forçait d'évoquer son image à ce moment sacré ? Ne devait-il pas craindre, lui si pur, si innocent, de commettre un sacrilége en plaçant la mémoire d'une épouse souillée à côté de sa mère, de sa sœur ? Et notons que ce beau passage a été écrit dans les derniers temps de la vie de Marc-Aurèle, probablement après la mort de Faustine (2). Capitolin a posé la question avec beaucoup de force : si les désordres de Faustine furent réels, de deux choses l'une, ou son mari les ignora, ou il les dissimula : *Vel nesciit vel dissimulavit* (3). Impossible

(1) *Pensées*, livre I, § 17 : Τὸ τὴν γυναῖκα τοιαύτην εἶναι, οὑτωσὶ μὲν πειθήνιον, οὕτω δὲ φιλόστοργον, οὕτω δὲ ἀφελῆ.

(2) La mort de Faustine, en effet, paraît de l'an 172 de J.-C. Or, on place généralement la composition du Εἰς ἑαυτόν à l'an 174.

(3) Capitolin, *Ant. Phil.*, 26.

d'admettre la seconde hypothèse. On ne dissimule pas avec la Divinité. Les *Pensées* de Marc-Aurèle ne furent pas destinées au public ; l'auteur les écrivait pour lui même : Τὰ εἰς ἑαυτόν est le seul titre qu'elles portent. Peut-on admettre, d'un autre côté, que l'empereur ignorât des faits que l'on suppose d'une telle notoriété? Remarquons d'abord que la version malveillante pour Faustine implique le contraire (se rappeler la scène du théâtre et le prétendu mot sur la dot). Comment concevoir que Marc-Aurèle, entouré d'amis, de sages, peu sympathiques à Faustine, n'eût pas été averti ? Comment, après sa mort, ne lui eût-on pas ouvert les yeux ? Antonin le Pieux, lui, n'ignora rien ; il connut la conduite de la première Faustine, et, selon la belle expression de son biographe, *cum animi dolore compressit* (1). Chez Marc-Aurèle, pas une trace de ce refoulement douloureux. Faustine resta toujours « sa très-bonne et très-fidèle épouse. » A sa mort, il manifesta une douleur profonde ; il écrivit au Sénat pour demander la grâce des complices d'Avidius comme l'unique consolation qui dans un tel malheur pût le rattacher à la vie (2). Le Sénat décerna à l'impératrice défunte des honneurs inusités. Un autel lui fut élevé, sur lequel tous les nouveaux mariés de Rome venaient offrir un sacrifice. Au théâtre, dès que l'empereur paraissait, on roulait dans la loge impériale, à la place où l'impératrice avait coutume de se mettre, une statue d'or de Faustine assise dans un fauteuil, pour que les yeux de l'empereur fussent consolés par la seule image qui avait adouci l'austérité de sa vie ; les plus nobles dames de Rome venaient se placer à côté de l'effigie de leur souveraine et en quelque sorte lui renouveler leur cour. L'empereur félicita et remercia le Sénat de ces décrets. Or le Sénat, sous Marc-Aurèle, avait retrouvé toute sa dignité et toute son indépendance. Rappelons-nous, d'ailleurs, que ces témoignages d'affection venaient de l'homme qu'Adrien regardait comme si incapable de mentir qu'il changea son nom de *Verus* en celui de *Verissimus*. Un des traits du caractère de Marc-Aurèle, dira-t-on, était une indulgence extrême, une façon de vivre dans le convenu, un parti pris de considérer les choses par le bon côté, de louer en chacun ce qu'il avait de louable et de faire abstraction de ses défauts (3) ; mais ceux-mêmes de ses historiens qui ont le plus insisté sur ce trait de son caractère ajoutent sur-le-champ que jamais il n'alla jusqu'à la dissimulation (4). Il fut très-franc en ce qui concerne Lucius Vérus. Car, s'il eut pour cet indigne collègue, durant sa vie, des égards on peut le dire exagérés (5), il ne dissimula pas après sa mort les embarras qu'il lui avait causés (6). Dans sa belle prière aux dieux sur les bords du Gran, lui si reconnaissant, si fidèle à la religion des souvenirs, il ne parle pas d'Adrien, auquel pourtant il devait tout, sans doute parce que le caractère privé de cet empereur lui avait laissé de mauvaises impressions. Quoiqu'il remercie les dieux de lui avoir donné « des enfants qui

(1) Jules Capitolin, *Vie d'Ant. le Pieux*, 3. Comparez Spartien, *Vie de Sept. Sév.*, 18.
(2) Dion Cassius, LXXX, 30, 31 ; Capitolin, *Ant. Phil.*, 26.
(3) Dion Cassius, LXXI, 34, et les *Pensées*, à chaque instant.
(4) Οὐ προσποιητῶς....οὐδὲν προσποιητὸν εἶχε. (Dion Cassius, *l. c.*)
(5) Capitolin, *Ant. Phil.*, 15.
(6) Capitolin, *Ant. Phil.*, 20. C'est à tort que l'on a cru voir Vérus dans le « frère » dont il est parlé, *Pensées*, I, 17. C'est probablement là « son frère Sévérus », dont il parle, *Pensées*, I, 14, et celui-ci n'est autre que Claudius Sévérus.

n'ont ni l'esprit trop lourd ni le corps contrefait, » on sent à plusieurs endroits de ses *Pensées* les inquiétudes qu'il avait à propos de Commode (1). Dion prétend que Marc-Aurèle, à son lit de mort, fut persuadé qu'il mourait par la scélératesse de son fils, et que néanmoins il le recommanda aux soldats (2). Quand ce crime de Commode serait prouvé (et il ne l'est nullement) (3), on ne saurait rien conclure de là contre la sincérité du père. Septime Sévère, qui certes n'avait pas la bonté de Marc-Aurèle, et qui blâmait hautement cet empereur de n'avoir pas délivré le monde de Commode, désigna pour sa succession Caracalla, presque le lendemain du jour où celui-ci venait d'attenter à sa vie (4). Une marque d'estime de Marc-Aurèle garde donc tout son prix ; que dire d'une confidence faite dans le plus secret abandon de son cœur ?

II

Prenons maintenant les unes après les autres les accusations portées par les historiens contre Faustine, et discutons-en la vraisemblance. La plus grave de ces accusations est évidemment sa complicité supposée avec Avidius Cassius. Nous n'hésitons pas à le dire : c'est là une calomnie. Supposons que les larmes de Marc-Aurèle, le deuil du Sénat et du peuple, ces honneurs divins, ces temples, ces marques exceptionnelles de piété pour la mémoire d'une épouse, soient des fictions comme l'histoire de l'empire romain en offre trop d'exemples; supposons que la flatterie se fût crue bien inspirée en ravivant chez l'empereur à tout propos un souvenir qui devait lui être odieux (la flatterie est d'ordinaire plus pénétrante) ; au moins faut-il que la complicité de Faustine avec le rival de son mari ne soit pas formellement contredite par les documents. Rappelons que, selon l'hypothèse que nous combattons, c'est Faustine, qui, voyant l'état de santé de son mari, inspire à Avidius son fatal projet, et essaye de le séduire par l'espérance de sa main. On oublie d'abord qu'Avidius était marié, qu'il avait des fils, que sa femme, ses fils, son gendre se compromirent avec lui (5) ; mais n'importe. Que devient l'hypothèse de la complicité, s'il est prouvé qu'Avidius eut toujours des projets de révolte et ne fit, en se laissant proclamer empereur à Antioche, qu'exécuter un plan depuis longtemps mûri ? Or c'est ce qu'établissent jusqu'à l'évidence des pièces fournies par Vulcatius Gallicanus, dont l'authenticité n'a jamais été contestée (6). Lucius Vérus, longtemps avant la révolte, signalait à son collègue le danger qui résultait pour l'empire de l'ambition et de la popularité de cet homme énergique, ambition qui s'était manifestée dès le temps d'Antonin le Pieux. « Il se rit de nos lettres, dit Vérus ; il t'appelle une bonne femme (*philosopham aniculam*), et moi, il m'appelle un farceur (*luxuriosum morionem*). » Marc-Aurèle lui répondit en lui citant le mot de son bisaïeul : Jamais on ne tue son successeur. » — « Périssent les enfants de Marc-Aurèle, ajoutait-il, si Cassius mérite

(1) Voir, par exemple, livre XI, § 17.
(2) LXXI, 33, 34.
(3) Cf. Capitolin, *Ant. Phil.*, 28.
(4) Dion Cassius, LXXVI, 14.
(5) Dion Cassius, LXXI, 27 ; Capitolin, *Ant., Phil.*, 26 ; Vulcatius, *Avidius*, 9, 10, 13. 14.
(6) *Vie d'Avidius*, 1, 2.

plus qu'eux d'être aimé, si plus qu'eux il doit servir la république! » Avidius lui-même, dans une lettre qui nous a été conservée, tout en témoignant de son estime pour Marc-Aurèle, manifeste l'intention évidente de le rendre à une condition où il puisse s'occuper tout entier de philosophie (1). « Certainement, dit-il, Marc est un excellent homme; mais, pour le plaisir de s'entendre appeler clément, il souffre des gens dont il n'approuve nullement la conduite. Il passe son temps à philosopher, à disserter sur les éléments, sur l'âme, sur l'honnête et le juste, et il est indifférent aux choses de l'Etat..... » Un homme de ce caractère n'avait pas besoin de l'instigation de Faustine pour devenir un prétendant. Avidius était comme entraîné à la funeste entreprise qui le perdit par son tour d'esprit, par les murmures qu'excitait le gouvernement de Marc-Aurèle chez plusieurs classes de personnes, par l'esprit de la ville d'Antioche et de la Syrie, voulant avoir un empereur, par une sorte de besoin qui poussait déjà l'Orient à disposer de l'Empire.

Aux lettres précitées, Vulcatius en ajoute quatre autres, deux de Marc-Aurèle, deux de Faustine, qui, si elles sont authentiques, lavent l'impératrice de tout soupçon de complicité (2). Tillemont le premier éleva des soupçons contre l'authenticité de ces lettres; il trouva que les circonstances de lieu y sont inexplicables, et qu'elles s'accordent mal avec ce que les historiens nous disent des conjonctures où Marc-Aurèle apprit la révolte d'Avidius (3). Ces lettres, en effet, supposent Marc-Aurèle près de Rome. Or, selon les historiens, Marc-Aurèle apprend la révolte en Illyrie et ne revient à Rome qu'après son voyage d'Orient, par conséquent bien après la mort d'Avidius. L'illustre Borghesi parut porter le dernier coup à l'authenticité de ces quatre lettres, en montrant par les inscriptions que les circonstances de temps y sont aussi défectueuses que les circonstances de lieu (4). L'opinion universelle plaçait la révolte d'Avidius en l'an 175. Fadilla est appelée dans une des lettres en question *puella virgo*; or, selon Borghesi, Fadilla était mariée avant 173. Et nierait-on cela, dit Borghesi, il reste toujours que, dans les lettres dont il s'agit, Marc-Aurèle et Faustine n'ont qu'un gendre, Pompéien. Or l'épigraphie établit avec certitude qu'en l'an 173 Marc-Aurèle avait au moins deux gendres, Pompéien et Claudius Sévérus. — Autre raisonnement : Marc-Aurèle, dans une des lettres suspectes, annonce qu'il fera Pompéien consul de l'année suivante. L'année de la révolte étant 175, Pompéien aurait donc été consul l'an 176. Or il n'en est rien. Pompéien fut consul l'an 173. En d'autres termes, pour satisfaire aux exigences des textes épigraphiques, il faudrait que la révolte eût eu lieu au plus tard en 172. Voilà qui paraissait décisif. Eh bien! il résulte de découvertes postérieures que ces deux raisonnements reposent sur une base erronée. Tous deux supposent que la révolte d'Avidius eut lieu en l'an 175; or notre savant confrère, M. W. H. Waddington, a découvert dans le Hauran cinq inscriptions monumentales gravées sous l'administration d'Avidius Cassius et datées des années 168, 169, 170, 171 (5). La durée des fonctions de légat dans les provinces consulaires était de cinq ans. Avidius, en 172, était donc à la fin de son gouvernement

(1) Vulc. Gall., *Vie d'Avid.*, 14.
(2) *Ibid.*, 9, 10, 11.
(3) *Hist. des Emp.*, t. II, note 19 sur le règne de Marc-Aurèle.
(4) *Œuvres complètes*, publiées par ordre de S. M. l'Empereur, t. V, p. 434 et suiv. (*sous presse*).
(5) Dans les Œuvres de Borghesi, endroit cité, p. 437-438, note.

et comme acculé à la révolte. Il est infiniment probable que sa révolte eut lieu cette année-là. Or c'était justement l'année qu'il fallait pour justifier les lettres citées par Vulcatius (1).

L'examen intrinsèque de ces lettres nous paraît aussi écarter tout-à-fait l'idée d'une fraude. Une seule intention pourrait les avoir fait supposer: le désir de préparer des pièces justificatives à l'innocence de Faustine. Mais alors comment expliquer les erreurs de faits et de lieux qu'on croit y trouver ? Le faussaire n'aurait-il pas eu le bon sens d'éviter d'y mettre des impossibilités historiques, vraiment énormes dans l'hypothèse de nos adversaires ? Il est absolument inadmissible qu'on ait fabriqué les pièces en question du vivant de l'impératrice. Il s'écoula très-peu de temps entre la révolte d'Avidius et la mort de Faustine. Les soupçons contre cette dernière ne se produisirent qu'après sa mort. Après la mort de Faustine, on conçoit encore moins la fabrication de pareilles pièces. La mémoire de Faustine ne garda pas de défenseurs. Ajoutons que la lettre de Marc-Aurèle au sénat, également conservée par Vulcatius (2), n'est pas attaquée; or cette lettre présente, en ce qui concerne Pompéien, une particularité tout-à-fait concordante avec les lettres soupçonnées. M. Borghesi est obligé, pour échapper à cette difficulté, de recourir aux hypothèses les moins naturelles (3). Nous croyons donc que le consciencieux Tillemont a été, sur ce point, entraîné dans l'erreur par sa confiance exagérée dans les textes des historiens. Ces textes sont, pour l'époque qui nous occupe, tout-à-fait incomplets et défectueux; ils ne disent pas, il est vrai, qu'après avoir appris le soulèvement d'Avidius Marc-Aurèle vint en Italie; ils le font partir directement pour l'Orient; mais il est parfaitement admissible que Marc-Aurèle soit d'abord venu à Rome (4) ou du moins aux environs (5). Sans cela même, on ne comprend pas comment Faustine se joint à lui pour le voyage d'Orient.

Nous croyons donc que les quatre pièces conservées par Vulcatius Gallicanus sont authentiques. M. Borghesi, du reste, fut ramené par des réflexions ultérieures à porter sur ces pièces un arrêt moins sévère. Dans ses *Fastes consulaires* (6), il semble leur accorder une pleine valeur. Mais, si les lettres citées par Vulcatius sont authentiques, le principal reproche qu'on adresse à la mémoire de l'épouse de Marc-Aurèle est victorieusement réfuté.

Les allégations relatives à l'empoisonnement de Vérus (7) sont si peu consistantes que nous ne nous arrêterons pas à les combattre. Et d'abord

(1) On obtient ainsi une suite de faits excellente : Commencement de 169, mort de Lucius Vérus; — fin de 169, Lucille épouse Pompéien; — 172, révolte d'Avidius et mort de Faustine; — 173, mariage de Cl. Sévérus avec Fadilla, consulat de Pompéien et de Cl. Sévérus.

(2) Ch. 12.

(3) Mém. cité, p. 440 et suiv.

(4) M. Des Vergers l'admet. (*Essai sur Marc-Aurèle*, p. 100.)

(5) Nous disons « ou aux environs » pour sauver la vérité du passage de Dion Cassius (LXXI, 32), d'où il résulterait que, quand Marc-Aurèle revint à Rome après son voyage d'Orient, il avait été absent huit années. Peut-être avait-il évité d'entrer dans Rome par quelque motif politique. Du reste, ces huit années ne peuvent être prises à la rigueur (voir la note 119 de l'édition de Sturz, sur le livre LXXI). Cf. Vulcatius, *Avid.*, 13.

(6) (Encore inédits.) Note sur les consuls de l'an 926.

(7) Capitolin, *Verus Imp.*, 10.

Vérus n'a pas été empoisonné ; il est mort de la façon la plus naturelle, d'une apoplexie, à Altino. Selon les uns, Faustine aurait procuré sa mort pour cacher ses intrigues avec lui ; selon d'autres, par jalousie contre Fabia ; selon d'autres, pour sauver son mari, que Vérus, dit-on, voulait faire assassiner. La calomnie ne se croit jamais obligée de se mettre d'accord avec elle-même. Faustine, qui tout-à-l'heure complotait contre son époux, se fait maintenant empoisonneuse par dévouement conjugal. La mort de Vérus donna lieu à mille suppositions, plus absurdes les unes que les autres (1). Il faut se rappeler que Rome était une ville d'une extrême immoralité ; tous les mauvais bruits y trouvaient créance. L'imagination des nouvellistes ne rêvait que des crimes ; on ne pouvait admettre qu'une femme fût honnête, ni qu'un homme important mourût de sa belle mort. Ces commérages passaient dans l'histoire, et, même quand ils étaient absurdes, il en restait quelque chose.

Que dire des débauches honteuses dont la voix publique accusa la fille d'Antonin, la femme de Marc-Aurèle ? Ici la calomnie est facile, car la réfutation est impossible. Dans ces récits pourtant, que d'étourderie, que de légèreté ! Le mot sur la restitution de la dot, prêté à Marc-Aurèle, n'a été ni dit ni pensé par cet homme excellent, si dégagé de toute vue intéressée, totalement dénué de ce qu'on appelle de l'esprit. Il n'est pas exact que Marc-Aurèle dût l'empire à son mariage avec Faustine ; il le devait au libre choix d'Adrien. Échappé un jour à quelque mauvais plaisant, le mot en question aura fait fortune dans Rome, et le lendemain (ainsi s'écrit l'histoire) aura été répété comme tenu par l'empereur. L'anecdote de l'acteur se livrant en plein théâtre à une allusion injurieuse, bien vite saisie, peut-être créée par le public, doit être vraie. Mais que prouve la malveillance d'un public assemblé pour écouter des impertinences et s'égayer aux dépens de la morale et de l'humanité ? Les habitués des théâtres n'aimaient pas Marc-Aurèle (2). Il avait apporté aux combats de gladiateurs des tempéraments qui déplaisaient fort aux amateurs de ces jeux abominables ; on étendait des matelas sous les funambules ; on ne pouvait plus se battre qu'avec des armes mouchetées ; les mécontents prétendaient que c'était chez l'empereur un plan arrêté de ramener de force le peuple à la philosophie en le sevrant de ses plaisirs. Marc-Aurèle venait au théâtre le moins qu'il pouvait, uniquement par complaisance. Il faut même dire que l'excellent homme y paraissait un peu ridicule. Il affectait, pendant le spectacle, de lire, de donner des audiences, de signer les expéditions, sans se mettre en peine des railleries qu'en faisait le peuple. Un jour, un lion qu'un esclave avait dressé à dévorer des hommes fut réclamé à grands cris par le peuple. La bête fit tant d'honneur à son maître que de toutes parts on demanda l'affranchissement de celui-ci. L'empereur qui, pendant ce temps, avait détourné la tête, répondit avec humeur : « Cet homme n'a rien fait de digne de la liberté (3). » On conçoit que la malignité du parterre prît sa revanche de cette gravité désapprobatrice. Faustine, cependant, entourée dans sa loge de la brillante société que comportaient son rang, sa naissance et sa beauté, provoquait aux méchants propos. Qu'un mot alors prononcé par l'acteur prêtât à la moindre équivoque, le rire se propageait, et une plaisanterie d'étourdis devenait une calomnie.

(1) Tillemont, *Hist. des Emp.*, II, p. 360, 361.
(2) Capitolin, *Ant. Phil.*, 4, 11, 12, 15, 23.
(3) Dion Cassius, LXXI, 29.

Les fables relatives au gladiateur, censé le père de Commode (1), s'expliquent d'elles-mêmes. Cette fois, du moins, la légende partait d'un sentiment vrai et touchant. A aucun prix, l'on ne voulut que l'exécrable Commode fût le fils du pieux et bon Marc-Aurèle. Plutôt que d'admettre qu'un tel monstre eût pour père le plus sage et le meilleur des hommes, on calomnia la mère. Pour absoudre la nature d'une si révoltante absurdité, on ne recula devant aucune invraisemblance. Quand on voyait cet insensé combattre dans le Cirque et se comporter en histrion de bas étage : « Ce n'est pas un prince, disait-on, c'est un gladiateur (2). Quoi ! c'est là le fils de Marc-Aurèle ! » Bientôt on découvrit dans la troupe des gladiateurs quelque individu avec qui on lui trouva de la ressemblance, et l'on affirma que c'était là le vrai père de Commode. Le fait est que tous les monuments attestent la ressemblance de Commode et de son frère jumeau Annius Vérus avec Marc-Aurèle, et confirment pleinement à cet égard le témoignage de Fronton (3).

Est-ce à dire que de telles légendes aient pu se former autour d'une personne irréprochable ? Non certes. Il est évident que Faustine eut des torts. Les amis de son mari ne l'aimaient pas. La digne et grave société d'hommes vertueux que Marc-Aurèle avait formée autour de lui garda d'elle un mauvais souvenir. La cause de ce manque de sympathie réciproque se laisse facilement deviner. Héritière des sentiments altiers qu'une incomparable noblesse de sang donnait aux femmes de l'ancienne aristocratie romaine, Faustine dut être plusieurs fois blessante pour les philosophes, à la mine austère, à l'habit déjà presque monacal, qui entouraient son mari. Elle leur fit sentir des dédains injustes que les femmes ne savent pas maîtriser quand le sentiment qu'elles ont de l'élégance et de la distinction est contrarié. Marc-Aurèle fut le plus bienveillant et, en un sens, le plus démocrate des souverains; il ne regardait qu'au mérite, sans égard pour la naissance, ni même pour l'éducation et les manières. Les excès et la fierté insupportable de la vieille aristocratie romaine lui avaient inspiré une assez forte antipathie contre les riches et les patriciens (4). Comme il ne trouvait pas, d'ailleurs, dans l'aristocratie les sujets propres à servir ses idées de réforme, il appelait aux fonctions des hommes sans autre noblesse que leur honnêteté, sans autre charme qu'une vertu solennelle, parfois un peu ennuyeuse. Le grand reproche que lui adressait Avidius Cassius était de confier les hauts emplois à des gens sans fortune et sans antécédents connus (5). Bassæus, qu'il choisit pour son préfet du prétoire, était, dit-on, un véritable rustre, mal élevé, peu intelligent. Il commit une faute bien plus grave encore à propos de Pompéien. C'était un homme de grand mérite, mais âgé, sans naissance, sans nul agrément. Marc-Aurèle eut la fâcheuse idée de le marier à sa fille Lucille, veuve de Lucius Vérus. Il voulait que les femmes de sa maison se pliassent à ses desseins, qu'elles n'eussent comme lui d'autre pensée que le bien de la république, et, parce que Pompéien était le plus honnête homme de l'empire, il s'imaginait qu'il devait plaire à Faustine et à Lucille. Il n'en fut rien; les deux femmes se révoltèrent et abreu-

(1) Capitolin, *Ant. Phil.*, 19.
(2) « Gladiatorem esse, non principem. » *Ibid.* Cf. Lampride, *Comm. Ant.*, 1, 2, 8, 12, 13, 18, 19.
(3) N. Des Vergers, *Essai sur Marc-Aurèle*, p. 74, 75.
(4) *Pensées*, 1, 3, 11.
(5) Vulcat. Gall., *Vie d'Avidius*, 14.

vèrent d'affronts le pauvre Pompéien (1). Elles avaient tort sans doute ; mais l'empereur aussi avait tort de froisser l'instinct, un peu frivole peut-être, de personnes qui lui tenaient de si près. Belle, élégante, aristocratique et légère, Faustine fut ainsi une étrangère dans le monde de son mari. Les amis de son mari, de leur côté, durent souvent la voir avec quelque humeur ; ils s'exagérèrent des légèretés, et, dans leur rigorisme outré, ils purent regarder comme des déportements scandaleux les manières libres d'une personne du monde (2). Sans être pire que la plupart de ses contemporaines, Faustine dut être fort mal jugée. Il est possible qu'elle n'ait jamais dépouillé complétement ce qu'il y a quelquefois d'un peu superficiel dans les jugements de la femme ; par moments, les belles sentences de Marc-Aurèle, sa perpétuelle mélancolie, son calme, sa résignation, son aversion pour tout ce qui ressemblait à une cour (3), purent sembler bien austères à une femme jeune, capricieuse, d'un tempérament ardent et d'une merveilleuse beauté, elle se fatigua peut-être de tant de sagesse ; elle eut le tort, en particulier, d'aimer les fêtes et les divertissements qui déplaisaient à son mari, d'y paraître seule et de s'y trop laisser aller à la gaieté (4). Mais, en somme, elle remplit bien le premier de ses devoirs ; elle rendit son mari heureux ; celui-ci remercia les dieux de la lui avoir donnée pour épouse.

Quant aux philosophes qui survécurent à Marc-Aurèle, ils ne furent pas aussi indulgents, et, comme ils écrivirent l'histoire, Faustine arriva devant la postérité jugée par ses ennemis. Le culte que les amis de Marc-Aurèle gardèrent pour sa mémoire nuisit à sa femme. On ne lui pardonna pas d'avoir été imparfaite à côté d'une telle perfection. La haine, parfaitement justifiée, qu'inspirait Commode à tous les honnêtes gens rejaillit aussi sur sa mère. Comme Avidius Cassius avait été du parti opposé aux philosophes (5), on le mit dans la même cabale. Marius Maximus et Dion Cassius recueillirent cette opinion et l'imposèrent à l'avenir. Elle était juste sans doute à beaucoup d'égards. Elle venait d'un sentiment touchant de vénération pour le grand et bon empereur ; mais, comme toute opinion absolue, elle devait entraîner plus d'une exagération. Il est des natures qui, si j'ose le dire, appellent la calomnie, la créent autour d'elles, s'y livrent de gaieté de cœur. En présence de personnages historiques d'un tel caractère, le devoir de la critique est, non pas de prononcer des absolutions inconsidérées, mais de se renfermer dans ces jugements tempérés de « peut-être » où réside bien souvent la vérité. »

Ce Mémoire sera lu à la séance publique des cinq Académies le 14 août.

M. Da Silva, architecte du roi de Portugal, offre à l'Académie une photographie représentant une travée du Musée archéologique récemment fondé par lui à Lisbonne avec le concours du

(1) Capitolin, *Ant. Phil.*, 20.
(2) Voir, par exemple, le grief allégué contre Tertullus. Capitolin, *Ant. Phil.*, 29.
(3) *Pensées*, I, 17 ; X, 27.
(4) Capitolin, *Ant. Phil.*, 19 ; Aurel. Victor, *Cæs.*, XVI.
(5) Vulcatius Gall., *Vie d'Avidius*, 1, 14.

gouvernement portugais. Il accompagne cet hommage de la lettre ou notice suivante :

« MESSIEURS,

» Dès 1848, une pensée s'était présentée à mon esprit, je voulus connaître quelle était la richesse archéologique du Portugal, dont les trésors d'art se trouvaient dispersés à de grandes distances. — En 1859, le gouvernement me chargea de relever les plans de tous les édifices religieux du Portugal, et de faire un rapport sur les monuments romains et arabes dont les débris existent encore sur le sol de la vieille Lusitanie, comme aussi de signaler les monuments les plus intéressants de la Renaissance. — A cette époque je commençais à publier le fruit de mes recherches dans un écrit périodique portant le titre suivant : *Revista artistica e descriptiva de Portugal* avec des vues photographiées des divers monuments et un texte explicatif. — En 1863, j'eus l'honneur et la satisfaction de pouvoir fonder à Lisbonne, ce qui n'existait point encore, de pouvoir, dis-je, fonder la société des Architectes. A cette occasion, le gouvernement voulut bien nous donner, pour que nous pussions nous réunir, une vieille église abandonnée construite vers 1389, l'église du couvent aboli *do Cormo* à trois nefs et à cinq chapelles. — Ce vaste emplacement me fit naître l'idée d'y établir un musée consacré à nos antiquités nationales. Sur ma demande, le gouvernement m'autorisa à déposer dans ce local les antiquités qui sur tous les points du royaume pourraient être transportées ; à cet égard une liberté complète me fut accordée, et avec d'autant plus de raison que tout s'est fait à mes frais. — L'année dernière le musée national *do Cormo* a pris figure, comme on dit en français ; plus de six cents monuments de diverses époques y figurent pour l'instruction des savants et des artistes : on y trouve des sarcophages, statues, bas-reliefs, bustes et sculptures d'ornement en pierre et en bois, des pierres tombales, des mosaïques romaines, des bornes milliaires du temps de Marc-Aurèle avec inscriptions, et de plus des inscriptions byzantines du troisième siècle ; enfin, on y trouve des armes, notamment une arme celtique, des bijoux, des médailles et des

faïences émaillées. — Avant de terminer, je signale à l'attention de l'Académie le plâtre d'un bas-relief romain qui, je le suppose, a décoré le tombeau d'un édile, bas-relief si remarquable que M. le docteur Hübner, en ayant vu chez le roi un moulage, s'est empressé d'en demander un exemplaire pour le musée de Berlin. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, qui a bien voulu m'honorer d'un moment d'attention, la photographie d'une des cinq chapelles *do Cormo*, avec l'indication des monuments; c'est un bien faible hommage, mais il m'a semblé qu'il ne serait pas dédaigné, car il vient d'un artiste qui a appris en France et à sa première école à aimer ce qui est beau.

» Paris, le 9 août 1867. »

M. Oppert fait à l'Académie une communication relative à huit stèles inédites de Carthage. Ces documents résultent des fouilles qu'a fait entreprendre sur l'emplacement de la célèbre cité punique S. A. Sidi-Mohammed, héritier du trône de Tunis; ce prince, qui s'intéresse avec une louable ardeur aux antiquités de son pays, a fait parvenir ces documents à M. Oppert, par les soins de son aide-de-camp.

Ces stèles sont toutes conçues dans la même forme que les nombreux documents qu'on connaît déjà. Elles commencent par la formule si souvent répétée :

לרבת לתנת פנבעל ולאדן בעלחמן אש נדר.

suivent alors les noms des consécrateurs.

« A la souveraine Tanith....., et au maître Baal-Hammon, ont consacré..... »

La question difficile réside dans les lettres פנבעל, que les interprètes ont expliquées par « face de Baal », comme apposition à Tanith. M. Oppert n'admet pas cette interprétation, et, guidé par la réminiscence biblique de *Phéniël*, « face de Dieu », nom de l'endroit où Jacob eut la vision de l'échelle (Gen., 34, 31), il voit dans les lettres פנבעל une désignation topographique, *Phanébaal*, peut-être le nom sacré de Carthage, ou le cap connu sous le nom grec Θεοῦ πρόσωπον. Il traduit donc :

« A la souveraine Tanith de Phanébaal, et au maître Baal-Hammon, etc. »

Les stèles fournissent quelques noms nouveaux; ainsi celui de גרמסכר, que M. Oppert rend par *Germesakker*, « ami reconnaissant », comme il assimile le nom connu d'ailleurs גרסכן, « ami familier », au nom punique Giscon, connu par les textes antiques. Il se trouve aussi le nom בקא, peut-être identique au nom de Bocchus, qui pourtant est assimilé à la forme de פקש, nom trouvé sur les monnaies de Maurétanie. D'autres noms propres frustes n'ont pas encore été assimilés avec sûreté.

Quelques autres stèles du même genre se trouvent à l'Exposition universelle; l'une d'elles porte le nom de la consécration אתנדרעם בת עבד צדק בעלכת, ce que M. Oppert traduit par *Athénodoris*, fille d'Obodas (?), prêtre de Baal-Citien.

Cette lecture donne lieu à quelques observations de M. le Président et de M. Renan.

Séance du vendredi 16.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

M. le Ministre de l'instruction publique écrit à l'Académie pour la remercier de l'envoi de 400 exemplaires du rapport de la Commission des Antiquités de la France, exemplaires qu'il se propose de distribuer selon l'usage.

M. le Dr Favrot, en faisant hommage à l'Académie de son *Histoire des inhumations chez les peuples anciens et modernes*, demande que son nom soit inscrit sur la liste des candidats à la place laissée vacante par la mort de M. Reinaud.

M. le Président offre à l'Académie, au nom de M. Lenormant, 28 livraisons (n°s 57-85) des *Chefs-d'œuvre de l'art antique*. Elles se rapportent à la 2e série (*Monuments de l'art proprement dit*) et comprennent la fin du tome 1er et les deux tiers du tome 2e. On sait que les planches sont un nouveau tirage des planches du *Museo Borbonico* et que le texte est dû à M. Lenormant.

M. Egger complète une précédente communication par la lecture d'une lettre de M. Albert Dumont, datée d'Athènes, 1er août 1867. Cette lettre contient quelques renseignements nouveaux sur la découverte récemment faite au Pirée d'un mur antique où des assises de pierre alternent avec des poutres, dont la plus longue mesure 10m,80 sur 0m,50 d'épaisseur. M. Dumont ajoute qu'il ne connaît pas d'arbres, dans la Grèce actuelle, qui puissent donner de pareils morceaux. Théophraste, d'ailleurs, semble attester que la Grèce ne fournissait pas, en général, de gros bois de construction. M. Dumont lui-même a vu les scieries de l'Olympe, à Katerini et au monastère de St Elie, et là rien ne lui a paru approcher de ces poutres gigantesques. — A ce propos, M. Egger rappelle les paroles suivantes de Platon dans le *Critias*, où ce philosophe, parlant de l'état de l'Attique avant les cataclysmes auxquels on rattachait la destruction de l'Atlantide, dit que les montagnes voisines d'Athènes étaient autrefois couronnées de forêts dont on peut reconnaître les traces manifestes :

« Le temps n'est pas encore bien éloigné que sur ces montagnes, qui ne fournissent aujourd'hui qu'à la nourriture des abeilles, on trouvait des arbres de haute futaie très-propres à être employés dans des grandes constructions dont il subsiste plus d'un débris. » Qui sait si les fouilles du Pirée n'ont pas mis à découvert un de ces débris déjà antiques au temps de Platon ?

M. Egger rappelle qu'il a eu occasion de rapprocher ce texte d'un passage du rapport de M. Gaudry sur la géologie de l'Attique. L'état ancien auquel Platon fait allusion semblait trouver une confirmation singulière dans les inductions du savant moderne (1).

M. Desnoyers trouve ce rapprochement fort curieux, mais, vu l'âge qu'indiquent les ossements fossiles trouvés par M. Gaudry à Pikermi, et qui se rapportent aux terrains tertiaires moyens, ou miocènes, il ne croit pas que la tradition en ait pu être gardée parmi les hommes.

(1) Voir le *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires*, séance du juillet 1866.

M. de Saulcy fait remarquer que, si l'Attique est aujourd'hui dégarnie de bois, il y a encore dans d'autres parties de la Grèce de magnifiques forêts de chênes, par exemple, en Acarnanie et tout à l'entour du golfe d'Arta. Sous Louis XIV, il y avait une agence spéciale à Arta pour l'achat des bois de la marine : l'Acarnanie et l'Epire étaient mises à contribution pour les chantiers de Toulon. Il y a encore de très-beaux chênes à Xerochori en Eubée et sur le Taygète.

M. Egger lit ensuite une note sur une stèle de marbre provenant du cabinet de feu M. Jomard. Cette stèle, dont le temps est donné par une date consulaire (149 de l'ère chrétienne) et qui paraît être de la ville thrace de Périnthe, contient une inscription grecque probablement inédite qui est traduite et commentée par M. Egger. Dans les deux personnages qui ont travaillé à ce petit monument, il signale non pas ceux qui ont composé l'inscription, mais ceux qui ont sculpté et peint le bas-relief.

A l'appui de cette interprétation, M. le Président rappelle que M. Ph. Le Bas a rapporté une stèle peinte placée aujourd'hui au musée du Louvre.

M. de Saulcy, de son côté, signale la grande stèle d'Aristion au musée d'Athènes, car, s'il était question de statues, on en aurait des exemples célèbres dans ce qui reste des métopes du temple d'Olympie.

M. Schmidt lit un mémoire *sur la valeur des monuments égyptiens au point de vue de la chronologie égyptienne et hébraïque.*

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 23.

Présidence de M. de Longpérier.

La famille de M. Auguste Bœckh fait part à l'Académie de la mort de son illustre associé, déjà annoncée le vendredi 9 août à la compagnie par M. le Président.

M. le maire de la ville du Havre remercie l'Académie de la faveur qu'elle a faite à la bibliothèque de la ville en lui accordant la collection de ses *Mémoires* à partir du tome XIV et la

suite de l'*Histoire littéraire de la France* et du *Recueil des historiens de la France*.

Par une autre lettre, il annonce qu'il autorise la communication du recueil manuscrit intitulé *Majus chronicon Fontanellae* demandée par l'Académie, et qu'il avisera aux moyens de le lui faire parvenir.

M. le maire de Montélimar sollicite de l'Académie, pour la bibliothèque de cette ville, le don de quelques-unes de ses publications. Cette demande appuyée par M. Lacroix Saint-Pierre, député de la Drôme, sera soumise à la Commission des travaux littéraires.

M. MAURY fait hommage à l'Académie d'un ouvrage ayant pour titre : *Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France, aperçu sur leur histoire, leur topographie et la législation qui les a régies; suivi d'un Tableau alphabétique des forêts et des bois principaux de l'Empire français* (Paris, 1867, in-8°).

M. Marco Tamburini, secrétaire de la commission des études historiques pour les provinces de Toscane, d'Ombrie et des Marches, écrit à l'Académie pour lui faire hommage du premier volume des publications de cette commission, intitulé : *Commissioni di Rinaldo degli Albizzi per il comune di Firenze dal* 1399 *al* 1433 (Florence, 1867, in-4°), et il exprime la confiance que la communauté des études établira des relations entre sa compagnie et l'Académie.

M. Albert Dumont écrit à l'Académie pour lui annoncer l'envoi de deux volumes offerts à l'Académie par M. Sathas. Ce sont deux poëmes grecs du XVIe et du XVIIe siècle, l'un qui raconte la guerre de Candie au XVIIe siècle, l'autre les exploits d'un aventurier du Péloponnèse qui devint comte et général à Venise, au temps de Louis XII et de Maximilien. Ces deux volumes, suivis de quelques notes de M. Sathas sur la littérature grecque au moyen âge, ne sont pas encore arrivés.

M. EGGER, en son nom et au nom de M. G. Boissonade, agrégé de la faculté de droit, offre à l'Académie le volume intitulé : *Odes de Pindare, traduction nouvelle par* J. F. BOISSONADE, complétée et publiée par E. EGGER (Grenoble et Paris, 1867, 1 vol. in-32). M. BOISSONADE avait laissé inédites plusieurs traductions françaises, soit complètes, soit partielles, des ouvrages

qu'il expliquait dans ses cours. La traduction de Pindare n'offrait que peu de lacunes; le fils de l'auteur a cru qu'elle méritait d'être publiée, et M. Egger s'est adjoint à lui pour ce travail. — M. Egger pense que cet hommage rencontrera dans la compagnie des sentiments et des souvenirs de pieux respect pour l'éminent helléniste. Il demande l'indulgence de ses confrères pour la modeste part qu'il a prise à cette publication. « Peut-être, ajoute-t-il, aimera-t-on à remarquer que le volume sort des presses d'un éditeur de Grenoble et qu'il fait quelque honneur à notre imprimerie provinciale. »

M. Schmidt achève la lecture de son mémoire *sur la valeur des monuments de la chronologie égyptienne et hébraïque.*

Cette lecture donne lieu à quelques observations de M. Vincent.

M. le Président lit, au nom de M. Lenormant, la note suivante sur les *Eponymes dans l'Empire himyarite :*

« On ne trouve à relever qu'un petit nombre de dates dans les inscriptions himyaritiques dont on possède soit l'original, soit la copie, et jusqu'à présent on n'a les moyens de déterminer la concordance d'aucune avec les ères connues. Mais si nous sommes condamnés à rester sur ce point dans une ignorance absolue jusqu'à ce que de nouvelles découvertes viennent nous éclairer, il y a du moins quelques remarques à faire, qui ne sont pas sans intérêt, sur la manière dont ces dates sont exprimées. — Deux seulement sont marquées par les années d'une longue ère prolongée pendant plusieurs siècles. — C'est d'abord celle de l'inscription de Sanaa qui porte le n° 4 dans les copies de Cruttenden et le n° 3 dans la publication de Fresnel :

בורח דחרף דלתלתת ושבעי וחמש מאתם « A la date (arabe : ارخ » et ورخ, *dater*; éthiopien : ወርኅ: *mois*, et plus générale- » ment *temps*) de l'an (arabe : خريف *automne* et aussi *année*; éthiopien ; » ኀረፍ: *l'année courante*) cinq cent soixante-treize. »

C'est ensuite celle qui termine la grande inscription de Hisn-Ghorâb, en dix lignes, relevée par Wellsted :

ורחהו דחלתן דלארבעי ושת מאתם חר[פ]ים, « Sa date [est] de notre « établissement (arabe : حل) six cent quarante années. »

Rœdiger (*Versuch über die Himjaritischen Schriftmonumente*, p. 41) a déjà reconnu que ces deux dates, — qu'il lisait, du reste, inexactement, — devaient appartenir à la même ère, car l'identité du type graphique dans les inscriptions qui les contiennent coïncide parfaitement avec le peu de temps (67 ans seulement) qui dans cette manière de voir séparerait l'exécution de l'une et de l'autre. Mais les annales primitives de l'Yémen sont encore si obscures et si peu connues, que l'on ne saurait émettre une conjecture solide au sujet du fait historique, désigné par le mot

חלתן qui en était le point de départ. Il était assez dans les habitudes des Arabes antéislamiques de faire partir des ères d'un usage plus ou moins régulier de certains événements considérables qui demeuraient comme des points fixes dans les souvenirs populaires. C'est ainsi qu'à la Mecque nous voyons l'ère de l'éléphant, qui commence à l'expédition d'Abraha, vice-roi abyssin de l'Yémen, contre les Koreischites (CAUSSIN DE PERCEVAL, *Histoire des Arabes*, t. I, p. 268 et 282), et l'ère du crime, *yaum-el-fidjâr*, qui se compte depuis l'attentat de Barrâdh, cause de la seconde « guerre sacrilége » (CAUSSIN DE PERCEVAL, t. I, p. 316); chez les Arabes Maaddiques on trouve l'ère de la perfidie, *am-el-ghadr*, basée sur l'attaque traîtreuse d'une caravane de pèlerins de la Caâba par les Benou-Yarbou (CAUSSIN DE PERCEVAL, t. II, p. 462). Fresnel a pensé que l'ère mentionnée dans les deux inscriptions de Sanâa et de Hisn-Ghorâb pouvait être celle de l'établissement du judaïsme dans l'Yémen; mais une telle hypothèse n'est pas admissible, car cet événement, même si on voulait prendre pour point de départ les premières conversions au judaïsme sous le règne d'Assâad-Abou-Karib (CAUSSIN DE PERCEVAL, t. I, p. 94), est trop rapproché du temps de Mahomet pour permettre des dates aussi élevées que celles que nous venons de rapporter. Pour nous, nous nous bornerons à faire remarquer qu'une ère qui aurait commencé à l'avénement des princes de la dynastie himyarite sur le trône de l'Yémen comporterait parfaitement une date d'an 640 antérieure à l'établissement de l'islamisme, car Thaâlebi place cet avénement 700 ans avant l'hégire (CAUSSIN DE PERCEVAL, t. I, p. 63).

Si l'hypothèse que nous émettons sous une forme tout-à-fait dubitative se vérifiait, les deux inscriptions de Sanâa et de Hisn-Ghorâb seraient d'un temps très-voisin de celui de Mahomet. Ce que les indices les plus positifs semblent en tous cas indiquer, c'est que ces deux monuments sont d'une date comparativement récente.

Dans les inscriptions qui remontent, au contraire, sinon aux temps antérieurs à la fameuse rupture de la digue de Mareb, du moins à la période florissante de la monarchie des Himyarites et à la domination incontestée du paganisme dans l'Yémen, la manière d'indiquer les années est tout autre. On ne trouve plus les chiffres d'une ère, mais la mention de personnages éponymes.

Nous connaissons quatre dates de ce genre, toutes fournies par les tables de bronze du Musée Britannique :

1° בחרף עמכרב בן שׁמהכרב בן חתפרם דתתאורם, « dans l'année de Amkarib, fils de Samahkarib, fils de Htafur, femme de T'aur. » (Pl. III, n° 4, de la publication anglaise; pl. I, du mémoire de M. Osiander).

2° בחרף שׁמהכרב בן תבעכרב בן פצחם, « dans l'année de Samah- » karib, fils de Tobbâkarib, fils de Fadhah. » (Pl. IX, n° 13, de la publication anglaise; pl. IX du mémoire de M. Osiander).

3° בחרף ודדאל בן יקהמלך כבר חלל, « dans l'année de Wa- » dadîl, fils de Yakihmalik, le noble (arabe : كبير), l'aimé (arabe : خليل). » (Pl. VIII, n° 12, de la publication anglaise; pl. XII du mémoire de M. Osiander).

4° בחרף שׁמהכרב בן תבעכרב בן חדמת, « dans l'année de » Samahkarib, fils de Tobbâkarib, fils de Houdhmat. » (Pl. X, n° 15, de la publication anglaise; pl. XIII du mémoire de M. Osiander).

M. Osiander (*Zeitschr. der deutsch. morgenl. Gesellsch.*, t. XIX, p.

168) a déjà reconnu que les personnages dont les noms déterminent les années ne peuvent pas être des prêtres, car dans la formule leur caractère sacré se serait trouvé indiqué d'une manière quelconque, comme il arrive toujours, chez tous les peuples, dans les dates sacerdotales, que ce sont donc nécessairement des magistrats annuels et éponymes.

Mais ici se présente un grave problème.

Les dates par magistrats éponymes, comme celles des archontes, à Athènes, des prytanes ou des stratéges dans beaucoup d'autres cités grecques et des consuls à Rome, ne se rencontrent d'ordinaire et ne se comprennent bien que dans les pays à constitution républicaine, où la suprême magistrature était annuelle. La conservation de l'usage des dates consulaires à Rome, sous l'empire, tient à un fait spécial à l'histoire romaine, le soin avec lequel Auguste, en constituant le pouvoir impérial, maintint nominalement les anciennes formes de la République.

Mais dans l'Yémen, il n'est possible de songer à rien de semblable. De tout temps et dès l'aurore de la civilisation, ce pays a été le siége d'une monarchie puissamment organisée sur ce type de despotisme qui est celui de toutes les monarchies orientales, et dans laquelle le roi était considéré comme un dieu manifesté sur la terre. Dans un semblable gouvernement, les magistrats éponymes n'ont pas une place naturelle. Aussi voyons-nous toujours dans un cas pareil, quand on ne fait pas usage d'une ère fixe et déterminée, compter par les années des règnes.

Il est pourtant une exception, *une seule*, à cette règle constante. C'est l'Assyrie qui nous la fournit.

M. le général Rawlinson et M. Oppert ont constaté que, dans les inscriptions cunéiformes assyriennes, les dates sont constamment exprimées par le jour, le mois et l'année portant un nom d'homme. Quelquefois ce nom est celui du roi lui-même, exactement comme les empereurs romains figurent dans les fastes consulaires; le plus souvent c'est celui d'un particulier. Ainsi dans une inscription de Sardanapale III nous lisons : « Le 24e jour du 5e mois de ma propre année ; » et dans une autre du même prince : « Le 22e jour du 3e mois de l'année de Dagan-Asir. » On a des listes de ces personnages, dressées par les Assyriens eux-mêmes, qui embrassent, avec des lacunes plus ou moins étendues, une période de trois siècles, de 951 à 642 avant l'ère chrétienne, et donnent ainsi une base solide à la chronologie et à l'histoire.

M. Rawlinson a proposé de regarder comme des grands prêtres les individus dont la mention sert ainsi à désigner l'année dans les usages du grand empire d'Assyrie. Mais M. Oppert a fort bien fait voir, en analysant le mécanisme des éponymies, l'impossibilité de s'arrêter à cette opinion (*Annales de philosophie chrétienne*, 5e série, t. VI, p. 47). Les titres des personnages par lesquels on indique les années sont quelquefois relatés après leur nom, et toujours ce sont des officiers du palais, des onctionnaires civils ou des chefs militaires, jamais des individus de l'ordre sacerdotal. La plus ancienne date que l'on possède, celle du cylindre de Tiglatphalasar Ier (XIIIe siècle avant notre ère), fournit le nom d'un chef des esclaves. Sur l'obélisque de Sardanapale III il est question de « l'année de Dayan-Assour, » lequel est qualifié de « grand Tartan de l'armée du roi ». Dans le cylindre qui raconte les campagnes de Sennachérib on trouve la mention de « l'année de Naboulih, préfet d'Arbèles », et de « l'année de Bel-Simiani, préfet de Circésium ».

En présence de ces indications il devient évident que l'éponymie chez les Assyriens n'était pas une fonction sacerdotale, mais une fonction honorifique de l'ordre gouvernemental et politique, et qu'on ne saurait

appliquer à ceux qui en étaient investis un autre nom que celui d'*éponymes*, concurremment adopté par M. Oppert et par le docteur Hincks. Le rôle des éponymes assyriens est tout-à-fait semblable à celui des consuls sous l'empire romain. Etait-ce un dernier vestige du temps où les Rotennou, c'est-à-dire les Assyriens primitifs, tels que nous les montrent les monuments égyptiens de la XVIIIe et de la XIXe dynastie, formaient une confédération de chefs égaux et pas encore un grand empire monarchique fortement centralisé ? On ne saurait le dire dans l'état actuel de la science, mais ce qui est bien certain, c'est qu'au temps dont datent les mentions d'éponymes parvenues jusqu'à nous, c'était la volonté toute-puissante du souverain qui chaque année désignait un haut fonctionnaire de la cour, de l'administration ou de l'armée à l'insigne honneur de donner son nom à cette année et de l'immortaliser ainsi dans les fastes de l'empire. Le roi se réservait seulement l'éponymie de l'année de son avénement.

Le système des éponymes himyarites, que les inscriptions citées plus haut nous révèlent dans l'organisation de la monarchie des anciens rois de l'Yémen, est fidèlement calqué sur celui des éponymes assyriens, si peu conforme aux usages habituels des autres royautés antiques de l'Orient. Il y a là entre la civilisation nationale et la constitution de l'Arabie méridionale et celle du grand empire des bords de l'Euphrate et du Tigre une analogie que nous ne pouvons croire fortuite et qui nous a paru digne d'être signalée à toute l'attention des savants. »

Séance du vendredi 30.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. Ladislas Lazeski communique à l'Académie une tessère en bronze munie de son anneau et portant une inscription latine il y joint la note suivante qui fait connaître les circonstances dans lesquelles cette plaque a été découverte.

« La plaque dont il s'agit a été trouvée dans les montagnes de Gibraltar, du côté de la Jimena (Himena, avec *h* aspirée). Dans ces montagnes il y a des traces d'une mine avec une descente dans le puits à l'aide de marches taillées dans le roc et tout près dudit puits les vestiges d'un laboratoire et quelques débris de creusets de toute nature. Dans les environs de ces montagnes et sur les terres défrichées existe une grande pièce de terre parsemée de matériaux de construction, de débris de corniches, de statues brisées ; et à la lisière de ce champ, il y a quelques années, existait une sirène mutilée retrouvée dans le même endroit. Ce champ occupe et recouvre des ruines très-importantes

attestant l'existence d'une grande population disparue dans les premiers moments de la domination des Goths ou peut-être de la première invasion des Arabes qui sont entrés en Espagne par Gibraltar et Tarifa; la plaque a été trouvée à la suite de petites fouilles faites dans le champ en question situé à 6 kil. de Alcala de las Garules. »

Cette communication est accueillie par l'Académie avec un vif intérêt, et M. Ladislas Lazeski autorise toute publication ou discussion qui pourrait avoir ultérieurement pour objet d'éclaircir ce texte dans tous ses détails historiques et philologiques.

M. Egger lit la note suivante de M. Prince, professeur honoraire à l'Académie de Neuchâtel, sur l'interprétation des vers 158-168 du discours d'Atossa dans les *Perses* d'Eschyle: c'est l'extrait d'un mémoire critique sur les passages les plus difficiles de cette tragédie.

ΑΤΟΣΣΑ

ταῦτα δὴ λιποῦσ' ἱκάνω χρυσεοστόλμους δόμους,
καὶ τὸ Δαρείου τε κἀμὸν κοινὸν εὐναστήριον.
καί με καρδίαν ἀμύσσει φροντίς· ἐς δ' ὑμᾶς ἐρῶ
μῦθον, οὐδαμῶς ἐμαυτῆς οὖσ' ἀδείμαντος, φίλοι,
μὴ μέγας πλοῦτος κονίσας οὖδας ἀντρέψῃ ποδὶ
ὄλβον, ὃν Δαρεῖος ἦρεν οὐκ ἄνευ θεῶν τινός.
ταῦτά μοι διπλῆ μέριμν' ἄφραστός ἐστιν ἐν φρεσίν,
μήτε χρημάτων ἀνάνδρων πλῆθος ἐν τιμῇ σέβειν,
μήτ' ἀχρημάτοισι λάμπειν φῶς ὅσον σθένος πάρα.
ἔστι γὰρ πλοῦτός γ' ἀμεμφής, ἀμφὶ δ' ὀφθαλμοῖς φόβος.
ὄμμα γὰρ δόμων νομίζω δεσπότου παρουσίαν.

« Les interprétations et les paraphrases proposées sur ce discours d'Atossa ne me paraissent pas en avoir levé toutes les difficultés, et avoir reproduit, dans leur unité, la pensée et le sentiment de la reine. La plupart des commentateurs font dire à Atossa, dans les vers 162-163, « *je crains que notre grande richesse, prenant tout à coup le vol* (κονίσας οὖδας, *celeriter aufugiens*) *ne renverse en fuyant l'édifice de prospérités* (ὄλβον, la haute position que notre famille occupe, la paisible possession des honneurs suprêmes) *que Darius a élevé, non sans l'assistance de quelqu'un des Dieux*. Les images employées dans la phrase grecque supposeraient un renversement subit et violent de cette fortune, en sorte que nous serions entraînés à entendre, dans la seconde partie de ce discours, commençant par la transition ταῦτα, où la reine formule ses appréhensions, les deux vers 165-6, μήτε..... μήτε..... dans ce sens : le premier, qu'une richesse, si grande soit-elle, qui n'est pas soutenue ou défendue par une armée, ne commande plus le respect des peuples, *et peut, par conséquent, devenir la proie du premier audacieux qui voudra la saisir* (Vers 752-3 Herm., δέδοικα, μὴ πολὺς πλούτου πόνος οὑμὸς ἀνθρώποις γένηται τοῦ φθάσαντος ἁρπαγή); et le second, qu'une

fois dépourvus de richesses, des souverains ne jouissent plus d'un prestige proportionné à la puissance dont ils sont revêtus, *et verront bientôt s'écrouler leur trône* (ὄλβον) ; » le premier vers (752) correspondant au vers 162 μὴ μέγας πλοῦτος..., et le second (753) au vers 163 ὄλβον.....

» Mais qui ne voit que cette interprétation déborde le texte de toute la partie soulignée? D'ailleurs on voit par le vers 167, ἔστι γὰρ πλοῦτος γ' ἀμεμφής, ἀμφὶ δ'ὀφθαλμοῖς φόβος, que ce n'est pas dans l'appréhension de perdre instantanément ses richesses que se concentrent les craintes d'Atossa.

» Schütz traduit les deux vers 162-3 : metuo, *amici*, *ne magna* illa *opulentia* nostra, *celeriter festinans*, *pede proruat felicitatem* ; puis il ajoute : « *opulentia* autem *festinans* dicitur pro celeriter crescente. » Cette addition prouve l'embarras où il s'est trouvé, et ne se prête à aucun arrangement du contexte. Cet embarras se trahit plus bas, quand, abordant l'interprétation des vers suivants : ταῦτά μοι διπλῆ μέριμν'..... etc., il s'exprime en ces termes : « horum verborum sensus quidem facilis et planus (?), at structura impeditior est. » J'avoue que je ne comprends pas mieux le *nimiæ opes* de Hermann, ni l'enchaînement des idées qu'il propose dans sa paraphrase : « *Metuo*, inquit, *ne nimiæ opes rapido pede proruant felicitatem non sine Dis a Dario partam. Unde gemina mihi certa est sententia, neque opum sine viris magnitudinem multi facere, neque carenti opibus affulgere tantum lucis quantum ei roboris est* (h. e non æque eum felicem esse ut potens est). *Etenim ab opibus quidem tuti sumus, sed oculis offusus est metus, quod absente moderatore nihil prosunt divitiæ.* »

» C'est de l'interprétation des vers 162-3 que doit sortir la synthèse de ce discours. Κονίσαι οὖδας ne signifie pas *prendre le vol pour s'enfuir*, comme l'entendent tous les interprètes, mais *s'élancer avec les ailes de l'ambition pour saisir une proie*, *pour faire une nouvelle conquête* : la personnification de la richesse, indiquée par le datif ποδί, est ici mise pour le détenteur, le propriétaire actuel de ces immenses ressources matérielles conquises par Darius. Atossa aurait désiré, comme femme et comme mère, que son fils Xerxès, laissant reposer sur la base où Darius l'avait établi l'édifice de la félicité de sa famille, se fût contenté de jouir paisiblement des biens (πλοῦτος) et du rang suprême (ὄλβος) qui lui avaient été transmis. Elle interprète elle-même sa pensée, lorsqu'aux vers 754-759 H. elle exprime, en présence de Darius, son indignation à l'endroit des conseillers pervers qui ont excité cette folle ambition dans l'âme de son fils :

ταῦτα τοῖς κακοῖς ὁμιλῶν ἀνδράσιν διδάσκεται
θούριος Ξέρξης· λέγουσι δ', ὡς σὺ μὲν μέγαν τέκνοις
πλοῦτον ἐκτήσω ξὺν αἰχμῇ, τὸν δ' ἀνανδρίας ὕπο
ἔνδον αἰχμάζειν, πατρῷον δ' ὄλβον οὐδὲν αὐξάνειν.
τοιάδ' ἐξ ἀνδρῶν ὀνείδη πολλάκις κλύων κακῶν
τήνδ' ἐβούλευσεν κέλευθον καὶ στράτευμ' ἐφ' Ἑλλάδα.

» Ces vers sont en effet une véritable interprétation de notre passage : ils présentent le même rapport entre πλοῦτος et ὄλβος, et le dernier vers est la périphrase du κονίσαι οὖδας du vers 162. C'est encore la même pensée que Darius exprime dans les conseils qu'il donne aux Perses, afin qu'un pareil désastre ne se renouvelle pas à l'avenir, 826-8.

μέμνησθ' Ἀθηνῶν Ἑλλάδος τε, μηδέ τις
ὑπερφρονήσας τὸν παρόντα δαίμονα
ἄλλων ἐρασθεὶς ὄλβον ἐκχέῃ μέγαν.

» Ces vers donnent, sous une autre image, absolument la même idée que les deux vers que nous interprétons.

» Le vers intermédiaire ταῦτά μοι διπλῆ μέριμν' ἄφραστός ἐστιν ἐν φρεσίν présente des difficultés. Porson, dans sa préface à l'Hécube d'Euripide, p. XLVIII, a déjà signalé l'absence de la césure après la 2ᵉ dipodie, césure qui est de règle dans le tétramètre trochaïque catalectique. Dindorf cite, en justification de notre vers, le vers 1402 Erfurt (Herm. 1388) du Philoctète de Sophocle :

εἰ δοκεῖ, στείχωμεν.

ΦΙΛΟΚΤ.

ὦ γενναῖον εἰρηκὼς ἔπος

» Mais cet exemple unique, dans un vers où le rhythme est d'ailleurs interrompu par un changement de personnage, n'est peut-être pas suffisant pour justifier une exception sans exemple dans Eschyle. Quoi qu'il en soit, c'est moins le défaut métrique que le sens même de ἄφραστος qui a rendu la leçon suspecte. Comment Atossa peut-elle donner à son inquiétude l'épithète de ἄφραστος *indicible*, demande M. Hartung, quand elle l'énonce clairement et la définit dans les deux vers suivants? Schütz traduit μέριμν' ἄφραστος par « *infanda cura*, sicut *infandum dolorem* dixit Virgilius pro *immenso* ». Ce sens n'est pas intolérable, en soi; mais je conserve des doutes sur la parfaite convenance de cette épithète dans le contexte. Je laisse à M. Hartung la responsabilité de sa leçon διπλῆς μερίμνης φραστύς, tirée d'une glose d'Hésychius au mot φραστύς, et qu'il croit relative à notre passage. Hermann lit διπλῆ μέριμνα φραστός ἐστιν ἐν φρεσίν. Soit! moyennant qu'on puisse donner à φραστός un autre sens que son *certa* dans sa traduction: *gemina mihi certa est sententia.* Διπλῆ μέριμνα ne peut se traduire par *gemina sententia* qu'autant que l'esprit est partagé et incertain entre deux pensées diverses et exclusives l'une de l'autre, ou que ces pensées sont l'une et l'autre l'objet d'une inquiétude ; aussi la périphrase latine dans laquelle il est entraîné par le *certa sententia* : « neque..... multi facere (le sujet de cet infinitif étant pris dans *mihi*), neque affulgere.....» ne peut-elle se soutenir. Je ne cite que pour mémoire la conjecture de Reisig et de Wellauer μέριμνα φρακτὸς ἐν φρεσίν, *cura in pectore inclusa et infixa.* Heureux qui trouvera le mot propre! En attendant je m'accommode de φραστός, et je vais en tenter l'interprétation, en demandant au contexte le sens qui est ici requis.

» Atossa a compris d'une manière générale qu'elle est menacée dans la haute position qu'elle occupe. Dans cette appréhension, encore indéterminée, ταῦτα étant expliqué comme dans la locution καὶ ταῦτα (1), deux facteurs lui semblent indispensables pour la conservation de la félicité que sa maison doit au roi Darius, la conservation du souverain et la conservation des richesses. Cette crainte générale se formule donc dans son esprit

(1). Comp., Horace Epist. I. 7. 94 :

Quod te per Genium dextram que deos que Penates
Obsecro et obtestor, vitæ me redde priori.

où Orelli explique *Quod* par διότι, *dans cet état des choses.*

(φραστός ἐστιν ἐν φρεσίν), *est susceptibl e de s'exprimer* en deux alternatives, en deux appréhensions comprises dans les deux considérations suivantes : la première, *que les peuples n'ont pas de vénération*, σέβειν τινὰ (1) *pour une grande fortune, quand elle n'est pas représentée par un maître;* la seconde, *que sans richesses les souverains n'ont pas un prestige proportionné à la grandeur de leur puissance*. Or de ces deux alternatives, la perte du souverain et la perte des richesses, la seconde ne lui paraît pas applicable à sa position; c'est donc sur la première que se fixent définitivement ses appréhensions.

» Je traduis ἀνάνδρων *sine viro*, et non *sine viris* (sine exercitu). J'aurais d'ailleurs des doutes sur la parfaite propriété de l'épithète, si l'on entendait χρήματα ἄνανδρα dans le sens de χρήματα ἄνευ ἀνδρῶν. La privation d'un maître constitue un état des richesses et peut s'exprimer par une épithète, mais il n'en est pas de même des richesses que l'on possède seules et sans avoir une armée pour les défendre. On peut se représenter, si l'on veut, le souverain à la tête de son armée, mais il faudra toujours passer par le sens tout personnel de cette épithète. D'ailleurs, quand la reine fait, au vers 167, ἔστι γὰρ πλοῦτός γ' ἀμεμφής, ἀμφὶ δ' ὀφθαλμοῖς φόβος, l'application de la double sentence μήτε..... μήτ' à sa situation personnelle, il est évident que l'épithète ἀνάνδρων exprime la même idée (et sous la même image) que ὀφθαλμοῖς. Quant à ce dernier mot, je suis bien décidé à l'entendre au sens figuré (2), comme le veut sa reprise par ὄμμα dans le vers suivant. Le γάρ s'explique par une sorte de réticence, analogue à celle du γάρ qui introduit la même idée, par laquelle Atossa termine le récit de son songe, v. 210-213.

εὖ γὰρ ἴστε, παῖς ἐμός,
πράξας μὲν εὖ θαυμαστὸς ἂν γένοιτ' ἀνήρ,
κακῶς δὲ πράξας οὐχ ὑπεύθυνος πόλει,
σωθεὶς δ' ὁμοίως τῆσδε κοιρανεῖ χθονός.

et que Hermann a parfaitement interprété : « Dicit Atossa illud hoc sensu, *hæc mihi, quæ vidi, et vobis, qui audistis, metuenda sunt, quorsum spectent*. De eo enim sollicita est, quid dicat isto somnio ostentoque portendi. Itaque subjicit : *nam de regno filii scitis non esse quod metuam, quem, si prospera fortuna admirandum reddere potest, at adversa certe regno non exuet, siquidem ille salvus redibit*. His igitur verbis indicat non habere se quomodo visa illa interpretetur; nisi de morte filii, quam apertius nominare reformidat.»

» La seconde alternative ne nous est pas applicable, *car notre richesse ne laisse rien à désirer, mais je crains pour les yeux de ce corps* (3) (pour ce qui en fait le lustre et la sécurité), *car l'œil d'une maison c'est, à mon sens, la présence du maître*.» Dans le sentiment d'Atossa, si Xerxès est sauvé, la maison royale conservera les deux éléments indispensables de sa prospérité.

» Les quatre premiers vers s'accordent parfaitement avec ce contexte : « *Telles sont aussi les appréhensions qui me font sortir de ma riche demeure et quitter l'appartement nuptial que j'ai partagé avec Darius. Moi*

(1) Heimsoeth, *Die indir. Ueberl*. p. 11, corrige σέβειν par μένειν.
(2) Quand je devrais le corriger en ὀφθαλμῷ, ce que je ne crois pas indispensable. Voyez les commentateurs, entre autres Blomfield.
(3) Pierron, théâtre d'Eschyle, p. 93.

aussi, une inquiétude me serre le cœur, et je vous en ferai franchement la confidence, n'étant nullement sans crainte sur moi-même, sur mon propre sort. »

» Je ne pense pas que personne reproduise l'étrange interprétation que Schütz donne de ce génitif ἐμαυτῆς « i. q., ἀπ' ἐμαυτῆς, *etiamsi illud somnium non accessisset, se tamen suopte ingenio satis timidam esse ostendit.* » La sollicitude du chœur s'était portée sur Xerxès, v. 156-7 H.; celle d'Atossa se porte aussi sur elle-même. »

Cette lecture donne lieu à quelques observations de M. ALEXANDRE.

M. D'AVEZAC lit, en communication, un *Inventaire et classement raisonné des* MONUMENTS DE LA GÉOGRAPHIE, publiés par M. JOMARD, de 1842 à 1862.

« Si l'on avait la prétention d'étendre au cycle entier des sciences géographiques la recherche des monuments de toute nature et de tout âge qu'elles ont pu léguer à notre étude, il faudrait entreprendre l'exploration d'un champ tellement vaste, que la curiosité la plus résolue en pourrait être découragée. Il importe donc, avant toutes choses, de bien déterminer les limites au-delà desquelles ne doit point s'égarer notre investigation.

Une première restriction, et la plus considérable, à l'étendue indéfinie d'une semblable tâche, c'est l'acception spéciale dans laquelle il a paru naturel de circonscrire le titre de MONUMENTS destiné à caractériser la collection qui est aujourd'hui livrée à l'étude du monde savant : l'auteur a exclusivement borné son recueil aux *monuments figurés*, c'est-à-dire, fondamentalement aux cartes géographiques; et s'il s'y mêle quelques globes, ils ne viennent eux-mêmes prendre place dans l'œuvre actuelle que sous la forme plane de dessins descriptifs.

A cette première restriction, il s'en rattache inévitablement une autre, relative à l'intervalle chronologique dans lequel demeure concentrée par le fait la série des monuments de cette nature parvenus jusqu'à nous. A part, en effet, un ou deux échantillons de topographie antique retrouvés sur les sculptures murales ou dans les papyrus séculaires de la vieille Égypte, le moyen-âge seul nous a transmis soit les anciennes représentations traditionnelles échappées à un entier oubli, soit ses propres œuvres graphiques : les premières fort rares, et dont les plus importantes, telles que les cartes de Ptolémée et la table itinéraire Peutingérienne, sont dès longtemps mises à la portée du public par des éditions réitérées; les autres, beaucoup plus nombreuses, mais dont l'existence ne remonte pas bien haut dans l'ordre des temps, et qui ne sauraient descendre que par exception plus bas que le milieu du XVI[e] siècle, puisque la multiplication des exemplaires au moyen de la gravure ôte aux productions de cette époque le caractère d'individualité monumentale qui fait le prix des œuvres antérieures, et donne un intérêt réel à la reproduction de celles qui sont restées inédites ou n'ont obtenu encore qu'une insuffisante notoriété.

Tel est le sens limité dans lequel l'auteur a entendu ce titre de Monuments, inscrit au frontispice de sa collection.

Était-il convenable de restreindre de même ici dans sa plus étroite acception le nom de la GÉOGRAPHIE, dont ces monuments viennent révéler les vicissitudes et consacrer les fastes, de n'admettre, en un mot, que des cartes et des globes géographiques ? L'auteur ne l'a pas pensé : cette galerie qu'il a voulu ouvrir à l'enseignement, par les yeux, des progrès

successivement accomplis dans la science de la terre ou dans l'art de la représenter, il a jugé opportun de la laisser accessible à certains monuments d'un autre ordre, qui, sans appartenir exclusivement à la géographie, se rattachent historiquement à elle par les services rendus. Les vieux errements de la science d'autrefois, aussi bien que les modernes programmes universitaires, s'accordent à faire de la Cosmographie une introduction obligée des études géographiques ; et le conservateur du nouveau département spécialement créé pour celles-ci en 1828, à la Bibliothèque du Roi, s'était complu à rassembler dans les vitrines du cabinet placé sous sa direction immédiate, non-seulement quelques globes terrestres échappés à la destruction des temps d'anarchie et au dédain des âges antérieurs, mais aussi des globes célestes, des astrolabes, des boussoles, instruments rudimentaires et surannés transmis par les Arabes aux Latins, et dont le rôle ne peut être oublié dans l'histoire des grandes découvertes qui ont changé la face du monde.

Les MONUMENTS DE LA GÉOGRAPHIE, qui avaient eu à l'origine, dans la pensée de l'auteur, le but principal de mettre en lumière les richesses acquises par le département géographique de la Bibliothèque du Roi, comprennent donc, en manière d'Introduction, quelques planches consacrées à ces instruments sur l'usage desquels s'appuyait la détermination des positions, des gisements relatifs et des distances terrestres, éléments fondamentaux de toute géographie. Deux globes célestes (1), de fabrication arabe, nous montrent, à deux époques diverses, l'état du ciel étoilé où les voyageurs cherchaient les repères de leurs routes ; les détails d'un astrolabe (2) nous mettent à portée d'apprécier les moyens d'observation auxquels étaient bornées les ressources de la géographie mathématique.

Une série de dessins empruntés aux marges d'un manuscrit florentin du XVe siècle (3) sert de transition à une considération plus immédiate de la terre ; quelques figures montrent successivement, d'après les idées cosmographiques alors en circulation, la place de notre globe au milieu des orbes planétaires, son rôle combiné avec celui de la lune et du soleil dans les phases et les éclipses, sa situation entre les quatre éléments primordiaux, la répartition de sa surface en terre et eau, ses zones, ses points cardinaux, la disposition de la portion habitable au milieu de l'Océan, enfin la division de celle-ci en ses trois parties d'Asie, d'Europe et d'Afrique. Des croquis de topographie représentant quelques fractions des côtes d'Asie mineure, d'Arabie, d'Égypte, de Barbarie, d'Espagne, et de l'Afrique Occidentale, avec des figures de villes, de montagnes, l'arche sur l'Ararath, le couvent de Sainte-Catherine au Sinaï, montrent ainsi, détachés à l'aventure, les matériaux élémentaires dont l'assemblage ultérieur formera bientôt des chorographies de plus en plus étendues, rudiments à leur tour des véritables cartes de Géographie.

Les itinéraires ont été le lien le plus naturel qui ait rattaché les uns aux autres les éléments épars recueillis par la Topographie : ces routiers devaient donc prendre ici leur rang, se produisant d'abord en leur forme naïve d'étapes échelonnées en ligne droite depuis le point de départ jusqu'au point d'arrivée, comme en ce curieux pèlerinage de Londres à Jérusalem tiré d'un manuscrit du XIIIe siècle qui se conserve au Musée

(1) I. Deux feuilles simples, anciens n°s 13, 14 provisoire. — II. Une feuille simple, ancien n° 74 provisoire.
(2) III. Une feuille simple, ancien n° 56 provisoire.
(3) IV. Une feuille simple, ancien n° 36 provisoire.

Britannique (1), où il occupe neuf pages in-folio de dessins et de légendes explicatives.

Le progrès se manifesta ensuite par la distribution des lieux d'après leur situation relative conformément aux distances mesurées de l'un à l'autre et dont on prenait soin d'inscrire le chiffre dans chaque intervalle: un échantillon en a été choisi dans un manuscrit du XV[e] siècle (2), offrant une carte militaire du territoire compris entre le lac de Come, le lac de Garde, et le cours du Pô, principal théâtre de la guerre à l'époque des brillantes conquêtes de Venise en terre-ferme sous le dogat de Francesco Foscarini.

Quelquefois ces distances, au lieu d'être ainsi marquées expressément le long des routes sur la carte même, étaient simplement relevées dans une légende séparée, ainsi que l'exemple en est offert par une carte du territoire de Padoue, datée du l'année 1449, et signée d'Annibal de Madiis, qui l'avait copiée d'après le grand sceau d'argent de la commune de Padoue (3).

Enfin, comme complément des chorographies qui ont paru offrir assez d'intérêt pour être comprises dans la collection des Monuments de la géographie, a été reproduite une carte perspective italienne des pays compris entre la mer de Marmara et les monts Karpathes à l'époque où les Turcs, maîtres des alentours de Constantinople, ne devaient pas tarder à emporter également cette place, et à mettre fin à l'Empire d'Orient (4).

Parallèlement à cette série de cartes particulières territoriales doit se ranger une série de cartes marines, monuments des progrès successifs de l'hydrographie, qui venait rectifier, par le dessin exact des côtes reconnues de proche en proche dans le bassin de la Méditerranée et dans les parages voisins sur l'Océan, les configurations, jusqu'alors aventureusement esquissées, des contrées de l'Ancien Monde sur lesquelles rayonnait la puissance religieuse de Rome, et qu'embrassaient dans leurs spéculations commerciales les républiques maritimes de l'Italie.

C'est d'abord un atlas de neuf petites cartes (rassemblées ici toutes les neuf sur une même planche), portant la date de l'année 1318 et le nom du Génois Piétro Vessconte qui les a dressées (5). L'original appartient à la Bibliothèque impériale de Vienne en Autriche. On y voit le Pont-Euxin, l'Archipel, l'Adriatique, les diverses parties de la Méditerranée, puis, sur l'Océan, la côte d'Afrique jusqu'à Mogador, et en Europe celles d'Espagne, de France et d'Angleterre.

Une autre carte, dont l'original se conserve à Parme, et qui a obtenu dans le monde savant un grand renom par les citations répétées et les notices dont elle a été l'objet, était restée inédite jusqu'à ce jour, malgré les copies qui en avaient été faites à diverses fois : c'est une grande carte nautique de la Méditerranée avec ses dépendances, et de l'Océan depuis le travers du cap Bojador jusqu'à la Norvége, exécutée à Venise en 1367 par les frères Pizzigani : un fragment méconnaissable inséré en 1806 dans les Mémoires de l'Institut n'en pouvait donner aucune idée. Elle devait prendre une place d'honneur dans la collection des Monuments de la géographie : elle s'y trouve reproduite en fac-simile d'une minutieuse

(1) V. Trois feuilles simples, anciens n[os] 39-40-41 provisoires
(2) VI. Une feuille simple, ancien n° 72 provisoire.
(3) VII. Une feuille double, anciens n[os] 54-55 provisoires.
(4) VIII. Une feuille simple, ancien n° 35 provisoire.
(5) IX. Une feuille double, anciens n[os] 37-38 provisoires.

exactitude, sur trois grandes feuilles doubles, exigées par les dimensions de l'original, qui n'a pas moins de 133 centimètres de long sur 90 centimètres de haut (1).

Une troisième carte marine du même genre, provenant d'une ancienne famille pisane, a été pareillement comprise dans la collection, comme spécimen des œuvres d'une école hydrographique dont les productions paraissent extrêmement rares (2). L'original, qui appartient au département géographique de la Bibliothèque impériale, a été fort maltraité par les vicissitudes du temps, et presque toutes les côtes de la mer Noire ont disparu ; il est anonyme, sans date, et la facture, évidemment arriérée comparativement aux cartes de Vessconte et des Pizzigani, ferait présumer une ancienneté plus grande, si l'écriture n'offrait des tendances gothiques inclinant vers la fin du XIVe siècle.

Enfin, dans cette catégorie des cartes nautiques de la Méditerranée et de ses abords sur l'Océan, il a paru intéressant de comprendre aussi un échantillon de cartographie arabe (3), mais beaucoup plus moderne que les cartes italiennes dont il vient d'être question, car il n'est parvenu jusqu'à nous, de cette époque, aucune production graphique arabe qui puisse mériter la moindre attention. Celle-ci est datée du 30 dzou'lqa'deh de l'an 1009 de l'hégire (ce qui répond au 2 juin 1601 de l'ère chrétienne) ; elle mesure 137 centimètres de long sur 48 centimètres de haut, et son cadre s'étend, à l'orient, jusqu'aux extrémités de l'Asie ; mais, malgré les types européens dont il est facile de voir que le dessinateur arabe s'est aidé, on ne peut reconnaître dans l'œuvre de Mohhammed ben 'Aly ben Ahhmed el Scharfy el Ssfâqsy, ainsi qu'il se désigne lui-même, qu'une imitation grossière des cartes latines les plus médiocres.

Après l'étude graduelle des diverses parties du monde connu, le tour vint des représentations générales de ce monde dans son ensemble, ou, suivant qu'on les appela d'un seul mot, des Mappemondes.

Comme les explorations de la terre habitée avaient le plus souvent pour dernier terme le rivage de la mer, on se figura de bonne heure qu'une mer continue enveloppait l'œcumène de toutes parts : et l'on s'habitua à prendre fondamentalement pour horizon l'Océan, qui reculait à mesure que les notions nouvelles étendaient plus loin les marges terrestres. Longtemps on affecta la forme d'un disque à la représentation du monde habité, et cette figure même persista conventionnellement bien après que l'on eut admis que le continent émergé avait une longueur ou longitude plus grande que sa largeur ou latitude, et après encore que l'on eut reconnu à l'Afrique une extension australe fort au-delà du cadre adopté. L'antiquité classique n'a pu faire parvenir directement jusqu'à nous aucune de ses esquisses primitives de la terre habitée ; mais le moyen-âge en avait sans doute recueilli la tradition, et les spécimens qu'il nous a transmis sont curieux à étudier à ce double point de vue, de leur époque même, et des notions antérieures qui s'y trouvent reflétées.

Une grande feuille double reproduit côte à côte jusqu'à dix de ces mappemondes systématiques, dont la dimension variant depuis cinq jusqu'à trente-trois centimètres de diamètre, se prêtait sans embarras à cette disposition (4). On y voit figurer, d'après la légende inscrite au bas du tableau,

(1) X. Trois feuilles doubles, nos 44 à 49 provisoires.
(2) XI. Une feuille double anciens nos 50-51 provisoires.
(3) XII. Deux feuilles doubles, nos 60 à 63, provisoires.
(4) XIII. Une feuille double, anciens nos 58-59 prov.

quatre échantillons attribués uniformément au Xe siècle, deux autres désignés comme du XIIIe, trois classés au XIVe siècle, et le dernier enfin appartenant au XVe; mais ces indications ne s'accordent pas avec l'âge réel des monuments représentés, et nous devons, en les passant ici sommairement en revue, les ranger dans un ordre plus rigoureusement exact.

C'est d'abord une célèbre mappemonde de la Bibliothèque royale de Turin (1), annexée à un commentaire de l'Apocalypse qui paraît avoir été écrit en l'année 787, d'où l'on a conclu que la rédaction originale de la carte doit remonter à la même époque; mais quant à l'exécution matérielle de la copie de Turin, il est reconnu qu'elle n'est point antérieure au XIIe siècle;

Le second rang, sinon même le premier, appartient sans conteste à la carte quadrangulaire anglo-saxonne (2) de la Bibliothèque Cotonienne au Musée Britannique, jointe à un manuscrit de la périégèse de Priscien, qui paraît être du Xe siècle;

Puis viendra la mappemonde de la Bibliothèque publique de Leipzig (3), accompagnant un manuscrit de la petite encyclopédie de Marcianus Capella, dont l'écriture est déclarée du XIe siècle;

Ce n'est qu'à un intervalle de deux siècles plus tard, que doit prendre rang la petite esquisse (4) empruntée à un manuscrit islandais de la Bibliothèque royale de Copenhague, contenant un aperçu très-succinct de géographie, de la fin du XIIIe siècle;

Immédiatement à la suite doit avoir sa place la fameuse mappemonde comprise dans un manuscrit des grandes chroniques de Saint-Denis ayant appartenu au savant roi Charles V qui y a apposé sa signature de possession, et conservé aujourd'hui à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève (5); l'âge en a été, dès longtemps, fixé au commencement du XIV siècle;

Alors s'offre à notre étude la mappemonde de Marin Sanuto (6), de 1321, reproduite en notre collection d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris, où elle accompagne une chronique depuis la création du monde jusqu'à l'année 1320;

Ici prendront leur rang légitime deux exemplaires différents d'un même planisphère elliptique (7) dont est orné le Polychronicon de Ralph de Higden, lesquels ont été fournis, l'un par un manuscrit de la Bibliothèque des avocats à Edimbourg, l'autre par un manuscrit de la Bibliothèque royale du Musée Britannique; le livre même n'ayant été achevé qu'en 1357, la carte qui l'accompagne ne peut remonter plus haut, et les copies en doivent naturellement être classées à des dates ultérieures, plus ou moins prochaines;

C'est ensuite le tour de l'élégante mappemonde renfermée dans le grand O majuscule du mot *Orbis*, par lequel débute le petit traité de géographie de Pomponius Mela, dans le beau manuscrit exécuté en 1417, au concile de Bâle, par les soins du cardinal Guillaume Fillâtre, archevêque de Reims,

(1) Figure 1.
(2) Figure 4.
(3) Figure 2.
(4) Figure 3.
(5) Figure 8.
(6) Figure 7.
(7) Figures 5-6.

donné par le prélat à son église, et conservé aujourd'hui dans la Bibliothèque publique de la même ville (1);

Enfin, pour clore cette série synoptiquement rassemblée en un seul tableau, nous avons une petite mappemonde (2), dessinée dans l'original au centre d'un figure générale des orbes célestes ornant le poëme de la Sphère composé par le Florentin Léonardo Dati, dans un beau manuscrit qui se trouvait en la possession de Libri; elle est donnée ici avec les deux sphères ambiantes de l'air et du feu, mais dégagée de tout le surplus des sphères circonscrites; comme l'auteur florissait vers le milieu du XVe siècle, les figures jointes à ses huitains ne peuvent prendre date qu'après les neuf autres mappemondes que nous venons d'inventorier.

Après ce premier coup d'œil d'ensemble sur tout un assortiment de planisphères chronologiquement échelonnés depuis le VIIIe siècle jusqu'au XVe, il convenait de reprendre l'étude comparative des monuments de même espèce qui se présentent avec une individualité plus prononcée.

Telle est d'abord la grande mappemonde (3), longtemps réputée du XIIIe siècle, mais qu'un examen approfondi a permis de rapporter avec quelque assurance à l'année 1314; œuvre signée de Richard de Haldingham et de Lafford, et qui se conserve à une place d'honneur dans l'église même de Saint-Ethelbert de Hereford; elle remplit l'intérieur d'un cercle de non moins de 70 centimètres de rayon, entouré d'un encadrement figurant un carré surmonté d'un fronton; elle est reproduite en six grandes feuilles doubles.

Deux grandes feuilles suffisent à contenir ensuite une mappemonde allemande en deux hémisphères (4) d'après le fameux globe de Martin Beheim de Nüremberg qui porte la date de 1492; on suppose cette carte à peu près contemporaine du globe même. C'est une projection stéréographique à l'échelle de 28 centimètres pour le rayon terrestre.

A partir de ce moment, la découverte du Nouveau-Monde imprime un intérêt plus puissant sur les œuvres géographiques. Le monument le plus important que l'on connaisse de cette grande époque, c'est la carte datée de l'année 1500 au port de Sainte-Marie (5) par le célèbre Jean de la Cosa, qui avait été embarqué comme pilote avec l'immortel Christophe Colomb. Elle n'a pas moins de 180 centimètres de long sur 96 centimètres de haut, et appartient aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Madrid. La copie exacte qui en a été conservée en France, remplit dans notre collection trois grandes feuilles doubles.

Dans l'ordre chronologique succède à ce document d'un si haut intérêt, un globe terrestre, plus récent d'une vingtaine d'années (6), dont l'original se conserve à Francfort sur-le-Main, et qui est représenté ici de deux manières, savoir : en une projection stéréographique de notre hémisphère à l'échelle de 13 centimètres pour le rayon de la sphère; et en vingt-quatre demi-fuseaux propres à s'adapter sur une monture sphérique de 27 centimètres environ de diamètre; le tout réuni sur une seule feuille double.

On a jugé assez intéressant pour avoir aussi les honneurs d'une repro-

(1) Figure 10.
(2) Figure 9.
(3) XIV. Six feuilles doubles, anciens nos 1 à 12 provisoires.
(4) XV. Deux feuilles, anciens nos 52-53 provisoires.
(5) XVI. Trois feuilles doubles, anciens nos 17 à 22 provisoires.
(6) XVII. Une feuille double, anciens nos 15-16 provisoires.

duction dans ce recueil, un coffret géographique, d'acier damasquiné en or, conservé à Milan parmi les joyaux de l'illustre maison de Trivulce (1); on y voit figurée, outre des cartes particulières de l'Italie, de la France, et de l'Espagne, une mappemonde cordiforme qui paraît copiée sur celle que Bernard de Sylva d'Eboli a insérée dans son édition de la Géographie de Ptolémée publiée à Venise en 1511 ; une feuille simple est ici consacrée aux ciselures géographiques de ce précieux coffret.

A la suite se présente un planisphère monumental (2) formant un vaste parallélogramme qui n'a pas moins de 256 centimètres de longueur de l'ouest à l'est, sur 127 centimètres du nord au sud, et dont le *fac-simile* a été distribué en six sections occupant autant de grandes feuilles doubles. Le possesseur supposait que ce beau travail avait été exécuté, vers 1550, par ordre du roi de France Henri II; mais un examen plus attentif a fait remarquer, sur l'emplacement du Canada, une miniature caractéristique d'après laquelle nulle autre date ne peut être admise que l'année 1542, sous le règne de François Ier.

Une autre vaste mappemonde, d'une importance plus frappante encore, occupe ensuite quatre grandes feuilles doubles (3); c'est celle du célèbre navigateur Sébastien Cabot, datée de 1544, et accompagnée de légendes du plus haut intérêt pour l'histoire des découvertes. Elle est projetée en une seule ellipse mesurant 148 centimètres sur le grand axe et 111 centimètres sur le petit axe, suivant le procédé symétrique d'Apian. Elle avait été gravée à l'époque même de sa date ; mais on ne connaît plus aujourd'hui, des anciennes éditions, d'autre exemplaire que celui de la Bibliothèque impériale de Paris; et il était urgent de prévenir par une exacte reproduction nouvelle, les chances d'une disparition totale.

Un motif analogue a déterminé la reproduction, dans ce recueil, du grand planisphère à latitudes croissantes exécuté en 1569 par Gérard Mercator, et dont les exemplaires sont aujourd'hui d'une extrême rareté. L'original, qui mesure deux mètres de longueur sur 126 centimètres de haut, se trouve ici réparti en huit sections, occupant autant de feuilles (4). Mais les légendes étendues auxquelles l'auteur avait consacré de nombreux cartouches, ont été réservées, pour être imprimées dans le texte descriptif qui doit compléter cette publication.

En résumé, si l'on récapitule les éléments dont se compose la collection des MONUMENTS DE LA GÉOGRAPHIE dont nous venons d'esquisser le rapide inventaire, on y comptera un total de cinquante feuilles, dont trente et une de format double; contenant de fait la reproduction de trente monuments distincts, qui occupent chacun une ou plusieurs feuilles, sauf une série de dix mappemondes de différents siècles réunies exceptionnellement sur une seule grande feuille : en ne formant qu'un article unique des dix échantillons ainsi groupés, l'ensemble de la collection consistera en vingt-un articles, subdivisés, pour la plupart, en un certain nombre de sections ou feuilles, depuis le minimum de deux jusqu'au maximum de huit.

Chacun de ces articles peut, à bon droit, faire l'objet d'une étude distincte et d'une description séparée. »

(1) XVIII. Une feuille simple, ancien nº 73 provisoire.
(2) XIX. Six feuilles doubles, anciens nºs 23 à 34 provisoires.
(3) XX. Quatre feuilles doubles, anciens nºs 64 à 71 provisoires.
(4) XXI. Huit feuilles simples, anciens nºs 75 à 82 provisoires.

L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent :

1° *L'Exposition universelle*, poëme didactique en quinze chants, par Ant.-Gaspard Bellin, de la Société philotechnique (Paris, 1867, in-8°).

2° *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 3e série, t. 1er.

3° *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, 2e série, t. IV, 2e livraison.

4° *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 12e année.

5° M. Egger, au nom de M. Boissonade, fait hommage à l'Académie d'un volume intitulé *Le Goupillon*, poëme héroï-comique d'Antonio Diniz, traduit du portugais par feu M. J. Fr. Boissonade (2e édition. Paris, 1867, in-12).

6° M. Miller, au nom de S. Em., le cardinal dom Pitra, fait hommage à l'Académie d'un volume intitulé *Hymnographie de l'église grecque*, etc. (Rome, 1867, in-8°).

M. Jules Oppert a lu à l'Académie, pendant une grande partie de l'année 1866, un mémoire sur les Rapports de l'Egypte et de l'Assyrie, d'après les textes cunéiformes. Ce mémoire paraîtra dans le « Recueil des mémoires des savants étrangers, » et quoiqu'il soit assez difficile de donner un extrait d'un travail qui contient surtout une grande quantité de détails, nous en donnerons ici un aperçu.

L'auteur trouve la plus ancienne mention de l'Egypte, dans les textes cunéiformes, sur l'obélisque de Nimroud (vers 900), où il est question des tributs d'Egypte. Mais les rapports véritablement politiques ne commencent qu'avec Sargon (721-703), qui eut à combattre l'Ethiopien Sabaco qu'il nomme dans ses inscriptions. Sargon lui livra une bataille, près de Raphia en 718, et Sabaco s'enfuit guidé par un pâtre. A côté du *sultan* d'Egypte, titre donné à Sabacon, Sargon fait mention d'un tributaire dans la personne de *Pir'ou* (Pharaon), roi d'Egypte, qui correspond probablement au roi Séthos d'Hérodote.

Une des premières expéditions du fils de Sargon, Sennachérib, fut la conquête de la Judée. Les inscriptions cunéiformes

jettent sur toute cette histoire un jour tout à fait nouveau. Nous apprenons que l'Egypte était régie par un roi, dont la puissance était presque annulée par celle du roi de Méroé, par le même *Tahraka* ou Tirhaka qui paraît dans la Bible dès cette époque et qui va reparaître avec un plus grand éclat sous le petit-fils de Sennachérib, Sardanapale. M. Oppert adopte pour désigner ce roi la forme de Strabon, Tearco. Sennachérib, après avoir soumis la Phénicie, trouve les forces égyptiennes et éthiopiennes près de la ville d'*Altaqu* (Eltheko de la Bible), il les bat, et marche sur l'Egypte; mais il ne nous dit rien de sa propre défaite, qui a été racontée par Hérodote. Après son retour d'Egypte, le roi ninivite rend compte de la soumission du roi Ezéchias, mais il ne parle pas de la prise de Jérusalem. Cette expédition, dont M. Oppert fixe la date en 700 av. J.-C., fut la seule que Sennachérib entreprit en Syrie et en Egypte, quoiqu'il ait régné jusqu'à 680, pour laisser alors le trône à son fils Assarhaddon.

Assarhaddon s'intitule « roi d'Egypte et de Méroé, » ou « roi d'Egypte et de Cous » ; il entreprit une expédition contre ces pays, mais les annales qui mentionnent une série de noms phéniciens et cypriotes, ainsi que le roi Ménahem, ne descendent pas jusqu'à la conquête de l'Egypte qui eut lieu vers la fin de son règne. Ce fait n'est pas seulement avéré par les textes grecs qui nous restent des auteurs anciens, mais résulte également des inscriptions du fils d'Assarhaddon, de Sardanapale VI, qui monta sur le trône d'Assyrie en 667 av. J.-C.

Il nous est laissé de ce roi un grand document historique que M. Oppert a pour la première fois restitué, autant que l'état mutilé du monument le permettait. Il en résulte que le roi Sardanapale entreprit immédiatement une campagne contre l'Egypte et l'Ethiopie. Assarhaddon avait rendu tributaires les rois d'Egypte ; mais, aussitôt après sa mort, ces roitelets se tournèrent vers Tearco, que les textes cunéiformes nomment Tarqù. Sardanapale marche contre eux, défait les rebelles, et s'avance jusqu'à la ville de *Ni'* dans laquelle M. Oppert, d'accord avec les autres assyriologues, a reconnu la ville de Thèbes.

Après cette victoire, le roi d'Assyrie reçoit l'hommage de 19 rois égyptiens, en tête desquels figure Nikù (Necho I), roi de Memphis et de Saïs. Le roi Necho, figurant dans la liste des rois de la 26ᵉ dynastie de Manéthon, est supprimé dans le comput des monuments égyptiens qui ne comptent que d'après les années de Tearco. Sardanapale retourne à Ninive, mais à peine a-t-il tourné le dos, que les rois d'Egypte, dans lesquels on reconnaît aisément les dodécarques d'Hérodote et de Diodore, penchent vers Tearco, et lui envoient des ambassadeurs pour lui offrir leur hommage et leur soumission. Les garnisons assyriennes interceptent les lettres et les messagers, la trahison des rois d'Egypte éclate au grand jour, et les fonctionnaires ninivites sévissent contre les traîtres qu'ils jettent dans les fers. Mendès, Saïs et Tanis furent saccagées, et restèrent probablement au pouvoir des Assyriens. L'inscription est mutilée à cet endroit, et nous ne connaissons pas la fin de cette campagne; mais il est probable que les Assyriens purent encore une fois occuper une partie de l'Egypte.

Sur ces entrefaites Tearco meurt, laissant le trône de l'Ethiopie à son fils Ourdamané, dans lequel M. Hincks et M. de Rougé ont reconnu le roi que les textes nomment *Rotmen*. Ourdamané marche vers le nord, et prend Memphis. Alors Sardanapale commence une seconde expédition contre l'Egypte, chasse les ennemis devant lui, et les poursuit jusqu'à ce qu'il arrive après quarante jours d'une marche pénible à Thèbes. Cette ville est prise, saccagée et presque détruite, un immense butin tombe entre les mains des vainqueurs, mais Sardanapale ne nous dit pas qu'il ait rétabli dans ce pays sa domination. M. Oppert a constaté que ce fait complétement inconnu jusqu'ici explique un passage célèbre du prophète Nahum, où il est question d'une horrible destruction dont Thèbes (No-Ammon) a été frappée. Ce désastre a été rapproché d'un passage d'Ammien Marcellin (l. 17) où il est dit que les Carthaginois ont détruit Thèbes; mais le fait constaté par les textes cunéiformes rend irréfutable que le passage du prophète a trait à la destruction de Thèbes par les Ninivites, qui eut lieu vers 666 avant Jésus-Christ.

Après Sardanapale VI, l'éclat de Ninive baisse, jusqu'à ce qu'elle succombe à son tour, sous l'attaque combinée des Mèdes et des Babyloniens. Le mémoire s'occupe encore des rapports de l'Egypte avec les héritiers de la domination assyrienne, les Perses, et à la fin de son mémoire, M. Oppert donne le texte restitué d'une stèle que Darius I, fils d'Hystaspe, fit élever à l'Isthme de Suez, pour perpétuer sa tentative, de joindre le Nil à la mer Rouge par un canal. Ce monument important a été communiqué à M. Oppert par M. Mariette, et, par les fragments d'un texte hiéroglyphique que contient la stèle de l'Isthme, il constate l'accord parfait qui s'établit entre les déchiffrements des hiéroglyphes et des cunéiformes.

MOIS DE SEPTEMBRE.

Séance du vendredi 6.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent :

1° *Les Archives de la France, leurs vicissitudes pendant la révolution, leur régénération sous l'Empire*, par le marquis DE LABORDE, directeur des Archives de l'Empire, membre de l'Institut (Paris, 1867, in-12).

2° *La Suède, son développement moral, industriel et commercial, d'après des documents officiels*, par C. E. Ljungberg, avec 31 tableaux, trad. par L. de Lilliehöök (Paris, 1867, gr. in-8°), avec une lettre d'envoi de M. le commissaire de la Suède pour l'Exposition universelle.

3° *Les quatrains de Khéyàm*, trad. du persan par J.-B. Nicolas, ex-premier drogman de l'ambassade française en Perse, consul de France à Rescht (Paris, Impr. impér., 1867, in-8°).

4° *Journal Asiatique* : numéro d'avril-mai 1867.

5° *Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en Terre-Sainte* ; n°43 (août 1867).

6° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* ; année 1867, n°s 1 t 2.

7° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* : 2e trimestre de 1867.

Sont adressés en outre,

Pour le concours Volney :

Origines du patois de la Tarentaise (ancienne Kentronie), par l'abbé G. Pont (ms. in-4°).

Pour le concours des Antiquités de la France :

Etude historique sur Chouilly, par M. Ern. Barré, curé de Chouilly, etc. (1 vol. in-8°, avec un *Atlas-Album* de 38 planches.)

M. LE PRÉSIDENT fait hommage, au nom de M. MAURY, de son *Exposé des progrès de l'archéologie* (Paris, Impr. impériale, 1867, gr. in-8°), publication faite sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique et faisant partie du *Recueil des rapports sur les progrès des lettres et des sciences en France*.

M. Lenormant lit la note suivante :



Sur deux inscriptions himyaritiques, l'une d'Abiân et l'autre de Hisn Ghorâb.

I

« En me communiquant l'inscription himyaritique que j'ai eu l'honneur de placer il y a quelque temps en original sous les yeux de l'Académie, M. Bonnetty m'avait dit que M. Gauldraud, le chirurgien de la marine impériale auquel il était redevable de la possession de ce précieux monument, lui avait montré dans le temps les copies recueillies par lui-même de plusieurs inscriptions analogues. Grâce à l'obligeance du savant directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, j'ai pu entrer en relations directes avec M. Gauldraud. Il m'a remis un petit cahier contenant les copies de six textes épigraphiques qui subsistaient en 1844, date de son voyage, dans les ruines d'Abiân, village situé tout auprès d'Aden, où sont des vestiges de monuments importants et d'où proviennent quelques-unes des inscriptions maintenant conservées au Musée Britannique.

J'étudie avec une sérieuse attention ces copies et j'ai déjà bon espoir d'arriver au déchiffrement de toutes les incriptions qu'elles contiennent. Mais aujourd'hui mon attention se borne à soumettre à l'illustre Compagnie qui veut bien m'admettre à cet honneur le texte et un essai de traduction de la seule de ces inscriptions que je sois encore parvenu à comprendre en entier, la seule, du reste, dont la copie me paraisse dépourvue de toute faute. Bien que très-courte, elle me paraît d'un véritable intérêt philologique par son contexte.

Suivant une note de M. Gauldraud, elle était gravée sur un piédestal en marbre, renversé, qu'accompagnaient les débris d'une statue.

En voici le texte :

L'inscription appartient, on le voit, à ce type paléographique allongé qui est celui de la plupart des tables de bronze du Musée Britannique et dont j'espère arriver à déterminer l'époque au moyen d'un des monuments relevés par M. Gauldraud. Les mots sont séparés, suivant l'habitude, par un trait vertical, et le texte se transcrit :

שרעם בן שמר
טני מתלן

Passons à l'analyse.

שרעם. Ce premier mot est un nom propre qui se lit aussi dans la 1re ligne de la table de bronze du Musée Britannique figurée sous le nº 16 de la planche X de la publication anglaise et dans la planche XXIV du mémoire de M. Osiander. Ainsi que l'a reconnu celui-ci, c'est, avec la ter-

minaison nasale exprimée par un ם à la fin de la plupart des noms propres himyaritiques fournis par les inscriptions, l'arabe سريع celer. Le Kamoûs mentionne un poëte nommé Sarî, fils de A'mran, qui était natif de l'Yémen.

Vient après le mot bien connu בן, « fils », suivi d'un autre nom propre viril, שמר. Celui-ci se rencontre trois fois sur les tables du Musée Britannique (pl. VII, nº 8, pl. VIII, nº 12 et pl. IX, nº 14 de la publication officielle anglaise ; pl. XI, XII et VI du Mémoire de M. Osiander). Un Schammir, fils d'Alamlouk, figure dans la liste des rois de l'Yémen de la dynastie cahtanide (Caussin de Perceval, *Histoire des Arabes*, t. I, p. 55), et un Schammir-Yérâsch dans celle de la dynastie himyarite (Caussin de Perceval, t. I, p. 80). Le guerrier ghassanite qui tua Moundhir, roi de Hîrah, s'appelait aussi Schammir, fils de Amr (Caussin de Perceval, t. II, p. 114). Enfin, le Kamoûs parle d'un mont Schammir situé dans l'Yémen.

מטני. Voici évidemment le verbe de la phrase, celui dont le premier nom propre est le sujet. C'est un mot qui ne s'est pas encore rencontré dans les inscriptions himyaritiques. Mais il faut nous souvenir ici de l'observation de M. Osiander (*Zeitschr. der deutsch. morgenl.*, t. X, p. 37), qui a reconnu que, dans les racines trilitères que l'hébreu et les idiomes congénères terminent par ה ou par א, cette finale se changeait presque constamment en י dans l'ancienne langue de l'Yémen. Exemples : רעי (Fresnel, nº 11), hébreu : רעה, *pavit*. — שקי (Fresnel, nº 11), hébreu : שקה, *potavit*. — קני (passim), hébreu : קנה, *possedit*. — בני (Fresnel, nº 15), hébreu : בנה, *aedificavit*. — מלי (Fresnel, nºs 55 et 56), hébreu : מלא, *implevit*. Dès lors il devient évident que le מטני de notre inscription doit être assimilé au radical מטנא, que l'on croyait jusqu'ici exclusivement propre au phénicien.

On trouve ce verbe au *yiphil* (forme causative particulière au phénicien), יטנא, dans la *deuxième citienne* et la *quatrième athénienne*, au *hiphil*, הטנא, dans la *sixième athénienne*, s'appliquant dans ces trois exemples à celui qui a *fait faire* le tombeau, pour le mort, qui l'a *fait élever*, qui l'a dédié. Le texte grec de la *sixième athénienne*, qui est, comme on le sait, bilingue, rend le *hiphil* הטנא par ἀνέθηκεν. מטנא se rencontre au *kal* dans la première ligne de l'inscription nº 90 du recueil de celles que M. Davis a rapportées de Carthage au Musée Britannique, et on en aperçoit les vestiges au commencement de la célèbre inscription de Marseille ; dans l'un et l'autre cas, il a trait à l'*établissement* des taxes sur les sacrifices par l'autorité des suffètes. Ce sens d'*établir* convient parfaitement à notre texte himyaritique et nous croyons devoir nous y arrêter.

Le régime du verbe vient ensuite ; c'est מתלן, que l'on trouve déjà, désignant l'objet dédié, dans une inscription provenant de Mareb et conservée au Musée Britannique (planche XVII, nº 34 de la publication anglaise ; pl. XXX du Mémoire de M. Osiander). M. Osiander (*Zeitschr. der deutsch. morgenl. Gesellsch.*, t. XIX, p. 273) l'a assimilé dans ce texte à l'arabe مثل ou تمثال « image, statue », et cette signification est confirmée ici par la circonstance que notre inscription était gravée sur un piédestal de statue, auprès duquel on voyait encore les débris de la figure.

Je propose donc de traduire :

« Sarî, fils de Schammir, a établi la statue. »

Il ne s'agit évidemment pas ici d'une image de divinité, ni d'une

dédicace religieuse. Le terme constamment employé dans ce cas par les inscriptions de l'Yémen est הקני ou שקני, suivi le plus souvent du nom de la divinité à laquelle est faite l'offrande. C'est ainsi qu'on lit dans l'inscription de Mareb qui fournit un autre exemple du mot « statue » : הקני דשמוי מתלן, « il a dédié à Dhou-Samawî (le Seigneur des cieux) la statue. » L'emploi du verbe טני me paraît indiquer que c'était quelque image de particulier que Sarî, fils de Schammir, avait élevée dans un but de reconnaissance ou d'honneur. L'usage des statues-portraits, si développé chez les Grecs, existait donc dans la civilisation indigène de l'Yémen.

L'adjonction d'un nouveau radical au peu que nous savons encore de la langue des Himyarites n'est pas un résultat à dédaigner dans l'état actuel de nos connaissances. Mais il devient encore plus intéressant par le fait que ce radical, dans tous les autres idiomes sémitiques, ne se retrouve qu'en phénicien. Déjà les beaux travaux de M. Munk sur l'inscription de Marseille et sur l'épitaphe d'Eschmounazar avaient établi qu'en partie du moins les rares mots que le phénicien possède et qui manquent à l'hébreu se retrouvent dans le ghez. L'exemple que nous relevons ici est un nouvel indice que le langage des fils de Chanaan, bien que devenu presque identique à celui des Hébreux, conservait encore quelques vestiges de leur patrie première sur les bords de la mer Erythrée.

II

Le second monument épigraphique au sujet duquel je veux aujourd'hui soumettre à l'Académie quelques observations est un texte très-court, en trois lignes seulement, relevé par Wellsted sur les rochers de Hisn-Ghorâb, non loin d'Aden, à la frontière de l'Hadhramaut et de l'Yémen proprement dit. On sait que cette localité, qui paraît correspondre à l'*emporium Cana* des géographes classiques, conserve les ruines d'une vaste forteresse de l'époque himyarite, dans lesquelles on lit la plus longue des inscriptions dans l'idiome indigène de l'Arabie méridionale qui soit parvenue jusqu'à nous, inscription que l'on ne peut expliquer encore que partiellement, mais qui contient des données historiques de la plus haute importance sur la résistance des Yamanites à la domination des Abyssins dans les années qui précédèrent immédiatement Mahomet. C'est avec cette longue inscription qu'a été publiée celle dont je m'occupe aujourd'hui, dans le voyage de Wellsted et dans la planche XXXII de l'année 1834 du journal de la Société Asiatique de Calcutta. Wellsted l'accompagne de la note suivante pour en indiquer la provenance : *Found on a small detached rock on the summit of the hill.* Il ajoute dans son texte une observation dont nous devons tenir soigneusement note, c'est que les lettres sont à demi rongées par l'air marin et que le tracé de quelques-unes est un peu douteux.

Voici, du reste, comment le savant officier du *Palinurus* donne ce texte épigraphique :

Le premier mot n'est pas douteux. C'est le propre Mart'ad, si commun dans l'ancien Yémen, écrit, comme dans tous les autres textes himyaritiques où on l'a jusqu'à présent rencontré, avec la terminaison nasale rendue par un ם, מורתדם. Le second mot, d'après la copie de Wellsted, devrait se lire בלן; mais on ne saurait trouver à une semblable expression aucun sens raisonnable. Au contraire, le contexte appelle si naturellement ici, entre deux noms propres, le mot בן, « fils, » qu'il me paraît bien difficile de ne pas rejeter de l'inscription le ל, qui du reste excède la ligne, et de ne pas le considérer comme une de ces lettres isolées comme on en voit quelques-unes au-dessous de notre texte dans la copie de Wellsted, vestiges fugitifs d'autres proscynèmes entièrement détruits par le temps. Le mot qui suit est en effet bien positivement un nom propre; il offre la terminaison nasale et se transcrit אוצם. Cette forme n'est pas absolument impossible; elle signifierait *urgens*, de la racine אוץ, *ursit*. Mais il ne faut pas oublier que les figures du שׂ et du ץ dans l'himyaritique sont extrêmement voisines et très-faciles à confondre pour un copiste inexpérimenté. Aussi n'est-il pas plus naturel de reconnaître ici, en apportant une correction fort légère au point de vue matériel à la copie de Wellsted, le nom أوس, *donum*, sous-entendu *Dei*, également fréquent chez les Yamanites et chez les Arabes Ismaéliens, que plusieurs inscriptions ont déjà offert, précisément sous la forme אושׂם?

La dernière ligne est la plus intéressante, car c'est celle qui contient autre chose que des noms propres. Par une circonstance très-heureuse, si dans les deux lignes précédentes nous avons pu avoir quelques doutes sur l'exactitude de la copie de Wellsted, ici tout nous indique que nous pouvons l'accepter sans recourir à aucun essai de correction, en restituant seulement une dernière lettre qui manque évidemment à la fin.

Le premier mot de cette troisième ligne se transcrit sans hésitation possible שׂטר. C'est l'arabe سطر, *scripsit*, que l'hébreu ne nous offre que sous la forme du participe שׁטר, *scriba*. Cette racine a, du reste, été déjà reconnue ici par M. Rœdiger (*Versuch über die Himyaritischen Schriftmonumente*, p. 31), à qui une imparfaite connaissance de l'alphabet himyaritique, fixé d'une manière définitive seulement par les travaux de Fresnel, n'a pas permis de se rendre un compte exact du sens général de l'inscription.

Vient enfin שׂמה. Il est bien évident qu'il faut restituer שׂמהו, c'est-à-dire שׂם, *nomen*, hébreu שם, arabe اسم et سم éthiopien ስም፡ avec le suffixe de la troisième personne du masculin, qui est constamment הו dans l'himyaritique. Et même une restitution n'est peut-être pas nécessaire. En effet, la copie de Wellsted offre un peu plns bas un ו isolé, suivi du trait vertical indicatif de la fin des mots. Rien n'empêche d'admettre que ce ו final soit la dernière lettre de l'inscription que quelque crevasse, quelque accident du rocher aura forcé à rejeter à cette place.

Je propose donc de lire :

מורתדם בן אושׂם שׂטר שׂמהו

« Mart'ad, fils d'Aus, a écrit son nom. »

Nous aurions ainsi dans ce texte un exemple de ces inscriptions laissées

par les voyageurs sur les rochers ou sur les monuments en souvenir de leur passage, et dont l'épigraphie grecque et latine nous offre tant de spécimens. C'est une catégorie nouvelle à ouvrir dans l'épigraphie himyaritique, et peut-être quelques autres parmi les inscriptions actuellement connues devront venir s'y joindre.

En outre, cette inscription nous fournit deux mots nouveaux, et je crois certains, le verbe שטר et le substantif שם, à joindre au lexique encore si pauvre de la langue himyarite. Le verbe שטר se retrouve, du reste, encore dans trois passages des inscriptions himyaritiques. Il se lit à la ligne six de la grande inscription de Hisn-Ghorâb : שטרו דן מזנדן, *Scripserunt huncce titulum* ; je me sers ici du latin pour traduire le mot מזנדן, qui dans les inscriptions du Musée Britannique provenant de Amrân désigne constamment la table votive et dont on ignore l'étymologie précise (voy. ce qu'en ont dit M. Osiander et M. le docteur A. Lévy, *Zeitschr. des deutsch. morgenl. Gesellsch.*, t. XIX, p. 164 et suiv.), ne pouvant se rendre exactement que par le *titulus* de la langue latine ; ce n'est pas en effet proprement l' « inscription », ni « la table dédiée dans le temple » (die Tafel, die man in Tempel aufgestellt oder angeheftet habe), puisqu'à Hisn-Ghorâb le texte est gravé sur un rocher. Les deux autres exemples se tirent d'un membre de phrase appartenant à une longue formule dédicatoire reproduite dans les nos 55 et 56 de la publication de Fresnel, copiés dans les ruines du temple d'Almakah (aujourd'hui le Haram-Bilkis) à Mareb : כל .... אלו שטרן ou כל .... ד « tout ce que nous avons écrit ».

M. Roussillon lit un fragment de la continuation de son ouvrage intitulé : « *Origines, migrations, philologie et monuments antiques.* »

Cette lecture donne lieu à de nombreuses objections.

Séance du vendredi 13.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le Président de l'Institut invite l'Académie à désigner un lecteur qui la représentera dans la prochaine séance générale trimestrielle fixée au 2 octobre prochain. — Cette désignation sera mise à l'ordre du jour de la séance prochaine.

M. le Sénateur, surintendant des Beaux-Arts, prie l'Académie de vouloir bien rédiger et lui adresser une inscription destinée à une médaille commémorative du départ de S. M. l'Empereur pour la campagne d'Italie. — Un modèle en plâtre de cette médaille exécutée par M. Bovy est joint à la lettre de M. le surin-

tendant des Beaux-Arts. — La suite de cette affaire est ajournée jusqu'au retour du Secrétaire perpétuel.

M. MILLER communique la lettre suivante, qu'il a reçue ce jour même de M. Dumont, membre de l'École française d'Athènes.

Athènes, 7 sept. 1867.

MONSIEUR,

« Voici une inscription chrétienne de Mégare que la Société d'archéologie vient d'acquérir. J'ai tout lieu de la croire inédite. Elle est peut-être intéressante, parce que les textes de ce genre sont très-rares dans la Grèce propre. De Mégare, en particulier, nous n'en possédons pas plus de cinq ou six et tous très-courts.

La lecture n'offre aucune difficulté; c'est pourquoi je ne joins pas à ma copie un estampage; j'ajouterai que les lettres sont gravées si profondément qu'il eût été difficile d'en prendre l'empreinte d'une manière satisfaisante.

Cette plaque est gravée avec un soin remarquable. J'ai reproduit assez exactement le style des caractères.

On a déjà remarqué que χοιμητήριον à Mégare s'écrivait par KY et on en a donné pour raison que les Mégariens, encore aujourd'hui, prononcent υ et οι à peu près de la même manière *u*, *eu*. Je ne sais si ce rapprochement n'est pas plus ingénieux que vrai. Κοιμητήριον est un mot constant dans les épitaphes chrétiennes d'Athènes, comme je m'en suis assuré en recueillant une trentaine de petites inscriptions funèbres attiques : on y trouve plus souvent la première syllabe écrite par υ que par οι.

L'intérêt du document est peut-être dans l'explication de la deuxième et de la troisième ligne, où il y a, je crois, une ellipse assez forte.

Vous m'excuserez, Monsieur, de vous envoyer si peu de chose; mais le texte est inédit et le sens même n'est pas certain.

M. Apostolidis prétend que son manuscrit (1) est perdu au milieu de ses autres livres. Il faudra bien qu'il se retrouve.

Veuillez agréer, etc... ALBERT DUMONT.

(1) Il s'agit du manuscrit de Macarius Magnès, dont M. MILLER avait déjà entretenu l'Académie.

+ ΚΥΜΗΤΙΡΙΟΝΔΙΑΦΕΡΟΝΛΟΥΚΑ
ΚΑΙΚΥΡΙΑΚΗΑΘΗΝΑΙΟΙCΥΠΟ
ΠΑΥΛΟΥΤΟΥΤΗΝΛΟΓΙΑΝΜΝΗΜ
CΧ(ο)ΚΑΙΘΕΙΟΥΔΙΚΑCΤΟΥΓΕΝΑ
ΜΕΝΟΥΕΚΥΜΗΘΗΕΝΕΙΡΗΝΟΑΥ
ΤΟCΤΗCΜΑΚΑΡΙΑCΜΝΗΜΗCΛΟΥΚΑC
Μ(η)ΝΟΕΜΒΡςΕΝΔΕΚΑΤΗΙΗΔςΕΒΔΟΜΗ+

Hauteur 0,40; largeur 0,54; épaisseur 0,018; hauteur des lettres 0,03.

A la dernière ligne j'ai un peu forcé les signes abréviatifs.»

Après avoir donné lecture de la lettre de M. Dumont, M. Miller s'exprime ainsi :

«Essayons maintenant le travail que M. Dumont n'a pas voulu entreprendre. Voici d'abord comment je lirais l'inscription :

+ Κυμητήριον διαφέρον Λουκᾷ
καὶ Κυριακῇ Ἀθηναίοις ὑπὸ
Παύλου τοῦ τὴν λογίαν μνήμην
σχόντος καὶ θείου δικαστοῦ γενα-
μένου. Ἐκυμήθη ἐν εἰρήνῃ ὁ αὐ-
τὸς τῆς μακαρίας μνήμης Λουκᾶς
μηνὸς νοεμβρίου ἑνδεκάτῃ, ἰνδικτιῶνι ἑβδόμῃ. +

Cette inscription est très-intéressante en ce qu'elle présente des particularités tout-à-fait nouvelles, indépendamment de certaines obscurités d'expressions et de langage. Et à ce titre, elle mérite de fixer l'attention des épigraphistes.

Avant tout, je dois exprimer le regret de n'avoir pas entre les mains les moyens de comparaison dont M. Dumont parle dans sa lettre. Les inscriptions chrétiennes d'Athènes qu'il a recueillies contiennent peut-être des similitudes de formules et d'expressions qui aideraient à expliquer ce monument. Le petit nombre d'épitaphes du même genre provenant de Mégare ou d'Athènes, et qui sont données dans le *Corpus*, ne nous sont d'aucun secours

pour aborder les principales difficultés de l'inscription nouvellement découverte.

Κοιμητήριον est en effet le mot adopté dans les pays en question. Ailleurs les expressions varient à l'infini : θέσις, θήκη, σωματοθήκη, χαμοσόριν, μνῆμα, τόπος, etc. Quant au changement de οι en υ, on a remarqué que cette faute était plus particulière aux Mégariens, à cause de la prononciation pareille de l'υ et de la diphthongue οι, ce qui semblerait indiquer un système orthographique; mais dans une autre inscription de Mégare (*Corp.*, n° 9305), on lit régulièrement κοιμητήριον. Dans d'autres contrées on trouve de même κύμησις pour κοίμησις (cf. *Corp.*, nos 9569 et 9910). Du reste, cette prononciation remonte beaucoup plus haut qu'on ne pense, et était généralement répandue : c'est ainsi que dans une autre inscription (*Corp.*, n° 6749) on trouve φοίγων au lieu de φυγών. C'est ce qui explique aussi pourquoi les copistes ont confondu Μύροις avec Μοίρας (1), et μοιολγός avec μυολοιγός (2).

On remarquera une autre faute d'iotacisme, TI pour TH, dans le mot κυμητήριον.

Le mot suivant διαφέρον a le sens de *appartenant, étant la possession de*, comme dans les auteurs anciens. Ce sens, bien souvent, n'a pas été saisi par les traducteurs, même les plus habiles; c'est ce qu'a prouvé avec son érudition accoutumée M. Hase dans une note sur Léon Diacre (3). Dans les siècles chrétiens le mot διαφέρειν avait conservé la signification ancienne, comme le prouvent plusieurs inscriptions. Citons entre autres les suivantes (n° 9281, *du Corpus*) : αὕτη ἡ σορὸς διαφέρει Πολυκάρπῳ ὑποδιακόνῳ καὶ τῇ γυναικὶ ηου (lis. αὐτοῦ) Παλλαδίᾳ. Et le n° 9159 : Μνῆμα διαφέρον suivi du génitif au lieu du datif.

Vient ensuite le nom des personnages pour lesquels la sépulture a été faite : Λουκᾷ καὶ Κυριακῇ. Dans les premiers siècles du christianisme, il était d'usage, je pourrais dire de mode, d'adopter le nom des évangélistes et des apôtres. De là Λουκᾶς, Παῦλος,

(1) Bast in Greg. Cor., p. 18.

(2) Id. *ib.*, p. 869.

(3) P. 495, ed. Bonn.

Πέτρος, etc... Le nom Κυριακή est connu comme nom chrétien (*Corp.*, n° 9647).

Il est probable que Luc et Cyriacé étaient le frère et la sœur, bien que l'inscription ne le dise pas. Ils étaient Athéniens, Ἀθηναίοις.

Ici commencent les obscurités et les difficultés. Ce qui suit, ὑπὸ Παύλου, représente l'ellipse dont parle M. Dumont. Cette préposition ὑπό n'est justifiée ni expliquée par aucun verbe, car elle ne dépend pas du participe διαφέρον de la première ligne. Veut-on dire que la sépulture de Luc et de Cyriacé a été construite par les soins de Paul? Je serais tenté de le croire. Je ne vois pas du moins le moyen d'expliquer autrement cet ὑπό. Une chose m'étonne cependant, c'est que rien n'indique quels liens existaient entre ce Paul et les deux autres personnages. Si c'était le père, on n'aurait pas manqué de le dire. De même si c'était simplement un ami. Tout cela est bien obscur.

τοῦ τὴν λογίαν μνήμην σχόντος. C'est ainsi du moins que je lis l'abréviation, Σ $\overset{O}{X}$. Je traduirais, *qui a laissé les souvenirs les plus honorables.*

καὶ θείου δικαστοῦ γεναμένου, et qui a été un juge divin, c'est-à-dire un dicaste inspiré par la divinité. Je crois que θεῖος est ici simplement une épithète louangeuse pour relever le titre de juge. Autrement, il faudrait admettre qu'elle tient aux fonctions elles-mêmes. Et dans ce cas quelles auraient été les fonctions, les attributions du θεῖος δικαστής? C'est ce que j'ignore complétement. J'avouerai même que je rencontre cette expression pour la première fois.

γεναμένου est probablement une faute pour γενομένου.

La fin de l'inscription ne présente point de difficulté.

Ἐχυμήθη (même faute que plus haut pour ἐκοιμήθη) ἐν εἰρήνῃ ὁ αὐτὸς τῆς μακαρίας μνήμης Λουκᾶς. C'est la formule ordinaire répondant à celle des Latins, *Requiescit in pace bonæ memoriæ*, etc... L'épithète *beatæ* au lieu de *bonæ* reproduit plus exactement le grec μακαρίας, mais elle est employée très-rarement. J'en citerai cependant un exemple d'après M. Le Blant (t. II, p. 32) : *Hic requiescit in pace, — beatæ memoriæ, — Eusebia sacra deo, — puella*, etc... Dans les épitaphes chrétiennes grecques, on met

indifféremment ὁ μακαρίας μνήμης (cf. *Corp.*, n° 9470), ou avec l'article ὁ τῆς μακαρίας μνήμης (cf. *Corp.*, nos 9262 et 9493). Quant à la formule ἐκοιμήθη ἐν εἰρήνῃ, elle se rencontre très-fréquemment (*Corp.*, nos 9644 et 9805), ou avec la variante ἐν εἰρήνῃ κύμισις αὐτοῦ (*Corp.*, nos 9569, 9608, etc.).

μηνὸς νοεμβρίου ἑνδεκάτῃ, le onzième jour du mois de novembre. Viennent ensuite les lettres ΙΗΔς. Il me paraît évident qu'il faut lire un N au lieu d'un H, c'est-à-dire ἰνδ[ικτιῶνι] ἑβδόμῃ. La forme ordinaire serait ἰνδικτιῶνος ἑβδόμης, mais l'absence du Σ à la fin de ce dernier mot ἑβδόμης, en supposant qu'il n'a pas été oublié par le copiste, prouve qu'il faut lire ἰνδικτιῶνι.

En général l'indication de l'année accompagne l'indiction. On trouve cependant un assez grand nombre d'épitaphes chrétiennes, où, comme ici, la date du mois et le chiffre de l'indiction sont seulement indiqués (Voy. dans le *Corpus*, le n° 9373 et suiv.)

Comme on le voit, l'inscription envoyée par M. Dumont présente plus d'un côté intéressant. Les nombreuses obscurités qu'on y rencontre, et que je n'ai pas la prétention d'avoir éclaircies dans ce petit travail fait avec tant de rapidité, ces obscurités ne manqueront pas d'attirer l'attention de plus habiles que moi, et donneront sans doute lieu à quelque travail important. »

M. le Président rappelle qu'un mois s'étant écoulé depuis la notification du décès de M. Boeckh, associé étranger, l'Académie doit décider au scrutin s'il y a lieu de pourvoir à son remplacement. — Cette question ayant été résolue affirmativement, l'Académie renvoie l'élection au mois de novembre.

M. Roussillon continue la lecture commencée par lui dans la séance précédente.

M. Miller communique un fragment de la *Relation de son dernier voyage à l'île de Thasos.*

L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent :

1° *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte, suivie de pièces justificatives*, par M. Léopold Delisle, membre de l'Institut (Valognes, Paris et Caen, 1867, in-8°).

2° *Revue archéologique* : septembre 1867.

3° *L'Orient* : n° 24 (25 août 1867).



Séance du vendredi 20.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu, et la rédaction en est adoptée.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre, en date du 20 août, et qui lui a été renvoyée pendant son absence, lettre par laquelle M. l'abbé Gyss remercie l'Académie de la mention honorable qu'elle a accordée, dans sa dernière séance publique, à son *Histoire de la ville d'Obernai.*

L'ordre du jour appelle la désignation d'un lecteur, qui devra représenter l'Académie dans la séance trimestrielle de l'Institut, fixée au 2 octobre prochain. — M. Delisle est désigné, à la majorité des voix, et lira une notice sur le livre des *Miracles de la Vierge,* appartenant au Séminaire de Soissons, qui sera préalablement communiquée à l'Académie dans la séance du 27 septembre.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *L'Egypte*, par M. Fr. Lenormant (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts* du 1er septembre), br. gr. in-8°.

2° *Mémoire sur les résultats les plus récents des langues comparées,* etc., par M. l'abbé Pont (Annecy, 1866, in-8°).

3° *Mémoires de l'Académie de Stanislas* (1866), Nancy, 1867, 1 vol. in-8°.

4° *Exposition universelle de* 1867. — I. *Notice statistique sur le royaume de Norvége* (Paris, 1867, br. in-8°). — II. *Notice sommaire sur l'histoire du travail dans le royaume de Norvége* (Paris, 1867, br. in-8°).

5° *Annales de philosophie chrétienne :* n° de juillet 1867.

6° *L'Orient :* 2e année, n° 1.

M. D'Avezac fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, d'un mémoire en langue italienne ayant pour sujet les *Cartes nautiques du moyen-âge dessinées en Italie*. Dans ce travail, M. Joseph de Luca, professeur de géographie et de statistique à l'Université royale de Naples, décrit particulièrement une de ces cartes, anonyme et sans date, qu'il a rencontrée parmi les documents conservés aux archives de la célèbre abbaye bénédictine de Cava. Elle est sur une peau de parchemin, dessinée avec soin, ornée de pavillons armoriés et de diverses figures de souverains ; du reste, un *fac-simile*, réduit à l'échelle de moitié, accompagne

la dissertation et donne une idée plus précise des dimensions et de la facture du document; l'écriture seulement est modernisée, ce qui ne permet pas, sur ce point essentiel, une appréciation paléographique, d'après la copie, de l'âge de l'original. M. Joseph de Luca a été conduit par diverses considérations à conclure de l'étude de cette pièce, et de quelques chartes du même monastère, que le portulan qu'il avait sous les yeux était l'œuvre d'un cosmographe du couvent, et servait de guide au pilote chargé de la conduite du navire que la communauté envoyait commercer dans les ports du Levant. Ce commerce, déjà constaté par une charte du roi de Jérusalem, Baudouin IV, en date de 1181, et contresignée par Guillaume de Tyr, en sa qualité de chancelier, se continua d'une manière florissante jusqu'au commencement du XV[e] siècle, qu'il commença à décliner : cette considération, jointe à celle de l'écriture, et à la comparaison avec les autres portulans italiens les plus connus, paraît à l'auteur du mémoire justifier la désignation de la fin du XIV[e] siècle ou des premières années du XV[e] comme date plausible. M. de Luca passe en revue, à cette occasion, les divers travaux cosmographiques de cet âge en Italie; et bien qu'il lui soit advenu de répéter par inadvertance, après Santarem, que la rose de *douze* vents est décrite dans une strophe du poëte Dati qui n'en désigne réellement que *huit,* son mémoire est digne d'être favorablement accueilli par l'Académie.

M. Garcin de Tassy offre, au nom de l'auteur, *Descriptive catalogue of vernacular books and pamphlets forwarded by the Government of India to the Paris universal exhibition of* 1867, compiled by the rev. J. Long, Church missionary, Calcutta (Calcutta, 1867, br. in-8°).

M. de Longpérier lit en communication une lettre que M. Albert Dumont lui adresse d'Athènes et dans laquelle il décrit une monnaie d'argent byzantine inédite, de la collection de M. Photiadès-bey, ministre de la Porte en Grèce. Cette monnaie n'offre aucun nom de prince; elle représente d'un côté l'image de la Vierge; de l'autre, celle du Christ accompagnée de l'inscription IC XC O XAΛKHTHC.

M. Dumont fait remarquer que le surnom χαλκήτης se rapporte à une image du Christ placée sur la porte Chalcé du palais impérial de Constantinople. Mise en ce lieu par ordre de Constantin, cette figure fut restaurée sous le règne d'Anastase, en 602; la dixième année de l'empereur Léon l'Isaurien (727), elle est détruite et remplacée par une croix; Irène la rétablit (787?).

Léon l'Arménien détruisit l'œuvre d'Irène, mais en 842, après la fuite de Théophile, fils de Michel II, le moine Lazare refit ou restaura l'image du Sauveur.

Au temps d'Alexis I[er] Comnène le Christ Chalcéen était encore en grande vénération. Ce prince se fit porter sous le voile qui le recouvrait pour se guérir d'une maladie désespérée.

Il est probable que la monnaie appartenant à M. Photiadès-bey a été frappée au XII[e] ou au XIII[e] siècle. Une autre monnaie fabriquée sous Jean III Ducas Vatatzès porte une légende qui n'avait pas encore été expliquée, mais qui contient aussi le nom du Christ Chalcéen, ainsi que le montre M. Albert Dumont.

M. François Lenormant, présent à la séance, adresse à M. le Président une note par laquelle il rappelle que le Christ Chalcéen n'est pas la seule figure que les monuments byzantins reproduisent accompagnée d'un surnom. Une belle monnaie d'argent de Constantin Monomaque, conservée au Cabinet des médailles de Paris, représente la célèbre Vierge de Blachernes, et la légende de cette monnaie est MP ΘΥ H ΒΛΑΚΕΡΝΙΤΙCA (1). M. Paul Lambros, à Athènes, possède le sceau de l'archevêque Michel Choniatès, le frère de l'historien. On y voit d'un côté l'image de la Vierge conservée dans le Parthénon, avec l'inscription MP ΘΥ H ΑΘΗΝΙωΤΙCA. Ce sceau est encore inédit.

M. de Longpérier ajoute que la découverte signalée par M. Dumont soulève plusieurs questions intéressantes de nature à attirer l'attention des érudits qui s'occupent spécialement de l'histoire byzantine.

La monnaie anonyme, c'est-à-dire sans nom de prince, pourrait avoir été frappée, à l'époque des empereurs latins, par quelque parti *politique* qui ne voulait pas se prononcer ouvertement pour une des deux dynasties en compétition. On sait que la numismatique du moyen âge et du XVI[e] siècle offre des exemples de faits semblables.

Jean III Vatatzès régnait à Nicée; il est curieux de trouver le Christ Chalcéen de Constantinople sur sa monnaie. Peut-être

(1) Sabatier, *Descript. génér. des monn. byzant.*, pl. XLIX, n° 12.

cette dernière a-t-elle été frappée pendant une des tentatives que Jean fit pour rentrer en possession de l'empire byzantin.

M. Egger lit la note suivante, qu'il a reçue également de M. Dumont, « *Sur un monument métrologique du Musée d'Athènes.* »

« La Société archéologique d'Athènes vient d'acquérir un vase très-curieux, qui paraît être un monument métrologique, différent de ceux que vous avez décrits et étudiés, il y a quelques années. C'est un cylindre de terre rouge, très-fine, travaillée avec le plus grand soin. On lit sur le pourtour l'inscription suivante, tracée au pinceau en lettres noires de deux centimètres de hauteur en moyenne :

Δ . . . Ο Σ . . ~

sans doute aucun ΔΗΜΟΣΙΟΝ.

L'inscription est à mi-hauteur sur la surface extérieure du vase.

Près du Δ on remarque un sceau, ou plutôt l'empreinte d'un sceau d'un peu plus de deux centimètres de diamètre, représentant la chouette athénienne, qui regarde à droite : à gauche est une branche d'olivier. Les deux lettres ΑΘ, reste de la légende, sont encore très-visibles.

Le premier O de ΔΗΜΟΣΙΟΝ recouvre et cache en partie un second sceau où est figurée la tête casquée de Minerve, regardant à droite, sans trace de légende.

Ces deux petits reliefs sont d'un travail excellent et rappellent les monnaies athéniennes du nouveau style.

Le jaugeage, fait avec une éprouvette graduée, a donné pour résultat 9 décilitres six millilitres. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir erreur de plus de cinq à six millilitres.

En consultant les tables pour la réduction des mesures anciennes en mesures modernes, je vois pour le chénix des chiffres très-différents, par exemple, 1 litre, 083 et 0^{l}, 8443. Boeckh ne résout pas la difficulté, puisqu'il cite sur le nombre des cotyles contenus dans le chénix des passages contradictoires.

Dans l'incertitude où nous sommes sur la véritable capacité

d'une mesure aussi importante que le *chénix,* le monument acquis par le Musée d'Athènes ne peut manquer d'intéresser vivement les *métrologistes.* On ne saurait en rapprocher qu'une hémichoné du Musée Campana, publiée par M. de Witte, et le fameux hémicotyle que M. Rangabé a décrit autrefois, mais qu'il n'a pas mesuré, comme le déplore M. Vasquez Queipo (1).

L'inscription n'a rien de bien étonnant; mais le sceau de la cité est, je crois, une nouveauté (2). »

Cette lecture soulève une discussion qui ne peut manquer de revenir plus tard, sur le fait du *sceau de la cité* (comme s'exprime M. Dumont) apposé sur un monument public.

M. Egger annonce ensuite un travail sur le Musée d'Argos, qui doit bientôt parvenir, et signale le n° 64 du *Journal des Savants* (d'Athènes), qui renferme un article de M. Rousopoulo, avec le texte d'une inscription reproduisant un des actes législatifs insérés dans le discours de Démosthène sur la Couronne. Malheureusement, la pierre originale est tenue secrète par le propriétaire, ce qui met en question, jusqu'à nouvel ordre, l'authenticité d'un tel document, quoiqu'on puisse alléguer un fait analogue.

M. Fr. Lenormant communique la note suivante :

Sur trois inscriptions funéraires himyaritiques.

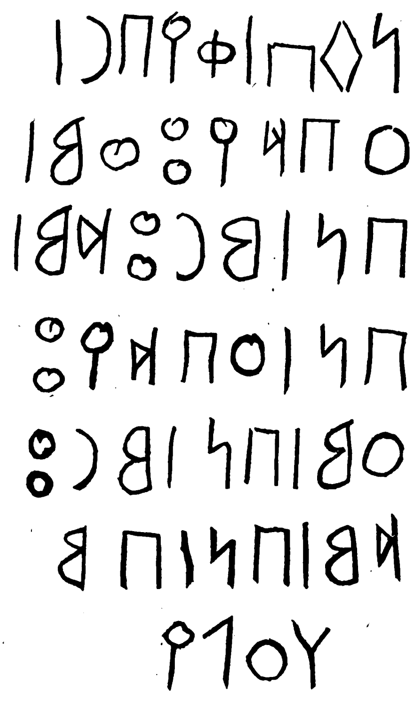
« J'ai eu déjà l'honneur, dans une précédente communication, d'entretenir l'Académie des quelques copies d'inscriptions himyaritiques découvertes

(1) M. de Witte veut bien me communiquer la note suivante. « Depuis la publication de l'ouvrage de M. Vasquez Queipo, l'hémicotyle de M. Rangabé est passé au Musée Britannique où il a été mesuré (voir *Comptes-rendus de l'Académie,* 1866, p. 38) ».

(2) « Je puis à peu près répondre de la capacité du chénix; j'ai pris la *mesure* avec *toutes les précautions possibles.* La hauteur du cylindre à l'intérieur est de $0^m,108$; le diamètre de 0,103; mais le mauvais état du double décimètre que j'avais pu me procurer peut avoir occasionné une petite erreur. En calculant la capacité du vase d'après ces deux chiffres, je trouve 0^{m3}, 000899747 ou plutôt $\frac{9}{10000}$ de mètre cube. Vous voyez que la différence n'est pas grande, quelques millilitres seulement. Mais je puis m'être trompé dans ces calculs, tandis que le jaugeage est *sûr.* »

à Abiân auprès d'Aden, que M. Gauldraud, chirurgien de la marine impériale, actuellement en retraite, a bien voulu me communiquer. Un de ces textes a déjà passé sous les yeux de la docte Compagnie qui daigne accueillir avec tant de bienveillance mes premiers essais dans l'étude des monuments de l'ancien idiome national des habitants de l'Yémen. Aujourd'hui je demande à l'Académie la permission de lui soumettre les résultats de mes recherches sur trois autres monuments de la même collection, qui me paraissent de nature funéraire.

Les copies de ces monuments, faites par une main inexpérimentée, présentent quelques fautes indubitables, que je crois être parvenu à corriger. Mais, pour en hasarder l'explication et la correction, il est nécessaire avant tout de rappeler quelles sont les formules de la seule épitaphe himyaritique jusqu'à présent connue, celle que M. Loftus a trouvée à Warkah dans la Basse-Chaldée et qui fait maintenant partie des collections du Musée Britannique (pl. XVIII, n° 38 de la publication anglaise; pl. XXXV, a, du Mémoire de M. Osiander). Cette inscription a été parfaitement expliquée par M. le docteur A. Levy de Breslau (*Zeitschr. der deutsch. morgenl. Gesellsch.*, t. XII, p. 215). Elle commence par les mots נפשׁ וקבר, « monument et tombeau », dont le premier est bien évidemment à assimiler au chaldaïque et syriaque נפשׁ avec le sens de « monument », qui se lit, sous la forme emphatique נפשׁא et en s'appliquant à la stèle fu-



néraire elle-même, en tête des épitaphes palmyréniennes trouvées en Algérie

et d'une inscription araméenne du Haouran, rapportée par mon savant ami M. le comte de Vogüé. Après ces mots vient le nom du défunt pour qui la sépulture avait été faite, suivi de sa filiation remontant à plusieurs générations.

Que l'on veuille bien maintenant jeter les yeux sur la première des inscriptions que j'extrais aujourd'hui des copies de M. Gauldraud, et on y reconnaîtra, malgré plusieurs erreurs, plusieurs confusions de lettres faciles à rectifier, précisément les mêmes formes.

Cette inscription était tracée « sur un bloc quadrangulaire de calcaire » madréporique. » Je la transcris, en y apportant les corrections nécessaires :

נפש וקבר
עבדיתעם
בן מרתדם
בן עבדית־
־עם בן מרת־
־דם בן שמ־
־העלי

« Monument et tombeau de Abd-Yat'ôm, fils de Mart'ad, fils d'Abd-Yat'ôm, fils de Mart'ad, fils de Samahâli. »

Les deux premiers mots me paraissent certains. Dans נפש la copie a omis le trait vertical supérieur du ש ; la même faute a été commise encore au commencement du nom שמהעלי, où cette lettre, par suite d'une telle omission, est devenue semblable à un ב. M. Gauldraud, évidemment préoccupé de l'analogie extérieure que quelques lettres himyaritiques présentent avec des lettres grecques a donné au ו la figure d'un φ majuscule ; c'est la même préoccupation qui lui a fait tracer tous les מ comme des β retournés et le ה comme un υ. Enfin du ק initial de קבר il a fait un י, confusion très-facile et que nous observons presque constamment dans ses copies.

Le nom du défunt et de son grand-père — car l'usage d'appeler le petit-fils comme l'aïeul existait chez les gens de l'Yémen, de même que chez presque tous les peuples antiques — est ce même עבדיתעם que nous avons vu attribué comme épithète à l'auteur de la dédicace dans l'inscription que possède M. Bonnetty. Nous voici donc de nouveau en présence d'une mention du dieu Yat'ôm dont il n'était pas parlé dans les textes antérieurement connus. Il en est encore question dans les deux dernières inscriptions relevées par M. Gauldraud, lesquelles nous apprennent que c'était le dieu spécial d'Aden, car il y est appelé seigneur de cette ville, ד עדן. Il est assez probable que son nom doit être transcrit Yat'â et non Yat'ôm, en considérant le ם final comme l'expression du son nasal qui termine la plupart des noms propres himyarites et s'orthographie d'ordinaire ainsi dans les textes de cette langue. Les appellations divines y reçoivent quelquefois cette terminaison comme les noms d'hommes ; ainsi celle du dieu du Soleil est écrite שמשם dans le nom propre עבדשמש sur une des tables de bronze du Musée Britannique (pl. IX, n° 13 de la publication anglaise ; pl. IX du Mémoire de M. Osiander). Notre nom

de dieu se trouvant ainsi réduit à sa portion vraiment essentielle, יתע, comme on sait par plusieurs exemples que le ש de l'hébreu et des idiomes voisins se transformait facilement en ת dans la langue de l'Yémen, on est conduit à y reconnaître le radical ישע, *liberatio*, *auxilium*, *salus*, qui a pu d'une façon assez naturelle produire une appellation divine. A plusieurs reprises dans la Bible, Dieu est invoqué sous le titre de אלהי ישעי, *Deus auxiliator meus* (Psalm. XVIII, 47 ; XXV, 5 ; XXVII, 9. — Mich. VII, 7. — Is. XVII, 10). Sans le ם final notre nom de dieu יתע entre comme composante dans le nom propre viril, jusqu'à présent inexpliqué, יתעאמר, que fournissent trois inscriptions de Fresnel (n°s 12, 13 et 14). Nous traduisons celui-ci *quem Yat'à* (*deus salutaris*) *sustulit*, reconnaissant dans la seconde composante le radical אמר, qui ne s'emploie d'ordinaire en hébreu qu'avec le sens de *dixit*, mais dont Gesenius dit *primaria significatio est efferendi*, et qui produit en hébreu אמיר, *caput*, *cacumen*, en arabe أمير. Ce dernier radical s'observe aussi dans les noms propres himyaritiques, encore rebelles à une analyse définitive, שמהאמר (Fresnel, n° 56, ligne 5) et הלכאמר (Fresnel, n° 54).

מרתדם, c'est-à-dire Mart'ad, nom du père et du bisaïeul du défunt, est un de ceux qui se rencontrent le plus fréquemment dans les inscriptions himyaritiques; les exemples en sont tellement multipliés que nous ne saurions les énumérer tous. Un personnage ainsi dénommé se remarque aussi dans la liste des rois de la dynastie proprement himyarite (Caussin de Perceval, *Histoire des Arabes*, t. I, p. 111). Le Kamoûs traduit cette appellation par الرجل الكريم, « homme magnanime, noble » ; M. Osiander (*Zeitschr. der deutsch. morgenl. Gesellsch.*, t. XIX, p. 162) a cherché à en établir l'étymologie.

Quant à Samahâli, c'est encore un des noms les plus répandus dans les anciens monuments de l'Yémen ; on peut le noter dans les inscriptions n°s 4, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 18, 41, 43, 46, 48, et 55 de Fresnel.

La seconde inscription dont nous voulons parler aujourd'hui n'est qu'un fragment :

La première ligne et la fin du texte manquent. La copie présente exactement les mêmes fautes et les mêmes confusions de lettres que la précé-

dente. Les quelques corrections qu'elle réclame sont donc faciles à faire.

Je la transcris :

[נפש ו־]
־קבר וה־
־בם בן
ינף בן
....

« Monument et tombeau de Wahab, fils de Yanouph, fils de..... »

Le nom propre Wahab, si commun chez les Arabes musulmans, se trouve une autre fois sous la forme himyaritique והבם dans une des tables de bronze du Musée Britannique (pl. XIII, n° 23 de la publication anglaise; pl. XVIII du Mémoire de M. Osiander). Quant à celui de Yanouph, on le rencontre plusieurs fois dans les inscriptions de Fresnel (n°s 12, 14, 43, 46 et 49); c'est l'arabe يَنُوف, « le prééminent, » d'où dérive aussi le nom de l'idole مَنَاف, célèbre dans l'ancien paganisme arabe (Voy. *Zeitschr. der deutsch. morgenl. Gesellsch.*, t. VII, p. 500).

Passons à notre troisième épitaphe, qui était « sculptée très-profondément sur un parallélogramme de calcaire madréporique. » La copie de M. Gauldraud la donne de la manière suivante :

Il faut relever dans cette copie quelques fautes manifestes. La première lettre de la ligne 1 et la troisième de la ligne 4 doivent être lues ק au lieu de ר; le ק est pourtant reproduit d'une manière exacte comme second caractère de la ligne 2. Les deux traits verticaux parallèles qu'on remarque

à la seconde place dans la ligne 1 et à la première dans la ligne 4 se restituent avec certitude en ב. Le premier signe de la ligne 2 est un שׁ dont le petit trait vertical supérieur a été omis. Enfin, dans la bizarre figure qui commence le second mot de la ligne 3, il me semble qu'il faut distinguer un א mal copié. En conséquence de ces observations, je propose de transcrire :

קבר ונפ־
־ש קרינם
בן אשעד
בן קרינ־
־ם בן או
־שם

« Tombeau et monument de Kouraïn, fils d'Assâd, fils de Kouraïn, fils d'Aûs. »

L'ordre habituel des deux termes de la formule initiale est ici interverti, mais il est clair que l'on pouvait dire indifféremment נפשׁ וקבר ou קבר ונפשׁ.

Le nom propre קרינם se lisait déjà sur une des tables du Musée Britannique (pl. VIII, n° 12 de la publication anglaise ; pl. XII du Mémoire de M. Osiander) ; Ibn-Douraïd le rapporte sous la forme قرين. C'est un diminutif tiré de la racine קרן, « corne, puissance », laquelle se rencontre dans la ligne 4 de l'inscription publiée par M. de Wrède.

Assâd est un des noms arabes les plus répandus. C'était le nom réel du célèbre tobbâ himyarite surnommé Aboukarib (Caussin de Perceval, *Histoire des Arabes*, t. I, p. 90). On le trouve aussi dans une des tables du Musée Britannique (pl. XI, n° 18 de la publication anglaise ; pl. XVI du Mémoire de M. Osiander).

Le dernier nom de l'épitaphe, celui du bisaïeul du défunt, est aussi l'un de ceux qui ont été le plus habituellement portés par les Arabes anciens, Ismaeliens comme Yamanites, et même par les Nabatéens, dans les inscriptions desquels il est écrit אושו et rendu en grec par AYCOC. Avec la terminaison nasale propre à l'himyaritique, c'est-à-dire écrit comme ici אושם, on le remarque une seconde fois dans une des tables du Musée Britannique (pl. XII, n° 22 de la publication anglaise ; pl. XXIII du Mémoire de M. Osiander). »

M. le Secrétaire perpétuel commence la lecture d'un nouveau travail de M. Abel Desjardins intitulé : « *L'Ambassadeur du grand-duc de Toscane, François Ier, et les proscrits florentins.* »

Séance du vendredi 27.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée. Il n'y a pas de correspondance.

L'ordre du jour appelle la lecture de la notice de M. Delisle.

Sur un manuscrit des Miracles de Notre-Dame, conservé au séminaire de Soissons.

« Parmi les manuscrits du moyen-âge qui sont maintenant exposés au Champ-de-Mars, dans les galeries de l'Histoire du travail, est un volume in-folio, très-bien conservé, qui attire les regards du visiteur par la pureté de l'écriture et encore plus par l'élégance et l'éclat des peintures et des ornements. Ce volume, qui depuis deux siècles a fixé l'attention d'un certain nombre de savants et qui a fourni la matière d'un assez long mémoire lu par Louis Racine à l'Académie des Inscriptions le 28 janvier 1744, m'a semblé mériter d'être soumis à un nouvel examen. On s'est en effet mépris jusqu'à présent sur la véritable origine de ce manuscrit, et les singulières vicissitudes par lesquelles il a passé n'ont point encore été racontées. Je ne pourrai pas les faire toutes connaître, mais du moins j'indiquerai celles qui présentent le plus d'intérêt.

Le manuscrit dont je vais parler se conservait avant la Révolution, à Soissons, dans l'abbaye de Notre-Dame. Il appartient aujourd'hui au séminaire de Soissons. Il renferme les Miracles de Notre-Dame, mis en vers français au commencement du treizième siècle, par un religieux de Saint-Médard de Soissons nommé Gautier de Coincy. C'est un ouvrage fort considérable, et qui a joui longtemps d'une grande vogue, comme l'attestent les nombreux exemplaires qui en sont conservés dans les bibliothèques de la France et de l'étranger. Je n'ai pas à analyser cette vaste compilation, dont le texte a été publié par M. l'abbé Poquet en un gros volume in-quarto, et sur laquelle la critique n'a pas encore dit son dernier mot, bien qu'à ce sujet les opinions les plus diverses, inspirées parfois par un fâcheux esprit de dénigrement, parfois aussi par un aveugle enthousiasme, aient été déjà mises au jour et soutenues avec un véritable talent. Le seul but que je me propose d'atteindre aujourd'hui, c'est de faire l'histoire d'un des plus précieux manuscrits du poëme de Gautier de Coincy.

Le premier auteur qui, à ma connaissance, en ait parlé est dom Michel Germain, l'ami et le compagnon de Mabillon. Dans son *Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons*, publiée en 1675, il dit avoir vu entre les mains de l'abbesse Armande-Henriette de Lorraine d'Harcourt, « un livre » manuscrit dont l'écriture est ancienne de près de cinq cents ans, et » contenant les vers de Gautier de Coincy touchant les miracles de la » sainte Vierge, dont ceux qui sont arrivés à Soissons font la meilleure par» tie et sont représentés avec des tailles-douces fort agréables (1). »

Je ne relève pas ce qu'il y a d'étrange dans l'expression tailles-douces employée par le bon bénédictin, comme aussi par Louis Racine, pour désigner d'anciennes miniatures. Ce que je tiens à constater, c'est que dom Michel Germain considérait le manuscrit de Notre-Dame de Soissons comme contemporain de l'auteur, et qu'il en rapportait l'exécution au commencement du treizième siècle.

Louis Racine a accepté le jugement du bénédictin sur l'âge du manuscrit. Le mémoire qu'il communiqua en 1744 à l'Académie des Inscriptions (2) roulait d'ailleurs presque entièrement sur des considérations littéraires et philosophiques qui sont étrangères à mon sujet.

(1) Page 356, conf. p. 62.
(2) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, XVIII, Hist., p. 357.

M. l'abbé Poquet, qui a publié en 1857, d'après l'exemplaire de Soissons, une édition complète des miracles de Notre-Dame (1), fait aussi remonter ce manuscrit au treizième siècle, et ne doute pas un instant qu'il n'ait été exécuté dans l'abbaye même de Saint-Médard.

M. Alfred Darcel, à qui nous devons une très-fine appréciation des peintures du manuscrit de Soissons, s'en est servi pour montrer à quel degré de perfection l'art français était parvenu à la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle (2).

La question d'origine n'a pas été soulevée par M. Edouard Fleury qui a consacré au même volume l'un des plus importants chapitres de ses *Études sur les manuscrits à miniatures de la ville de Soissons* (3). Cet auteur s'est laissé guider, comme il le dit lui-même, par le travail de M. Poquet. Il s'est cependant écarté de l'opinion de ses devanciers sur l'âge du manuscrit, puisqu'il le range parmi les monuments du quatorzième siècle, et en effet c'est bien à cette époque que se rapportent les caractères paléographiques, aussi bien que le style des peintures.

D'après les descriptions et les dessins de M. l'abbé Poquet, de M. Alfred Darcel et de M. Edouard Fleury, on pouvait se faire une haute idée de la valeur du livre que le séminaire de Soissons a recueilli dans les dépouilles de l'abbaye de Notre-Dame. Ce livre mérite bien les éloges qu'il a reçus, et il a sa place marquée parmi les plus beaux manuscrits français du commencement et du milieu du quatorzième siècle. Je me félicite d'avoir pu l'examiner assez attentivement pour y remarquer une particularité qui m'en a révélé toute l'histoire.

Au bas du dernier feuillet, se distinguent les traces d'une signature qu'on a soigneusement grattée pour la faire disparaître. En présentant le feuillet à une vive lumière, j'ai cru reconnaître que le mot effacé était JEHAN, et que ce nom avait été tracé par le frère de Charles V, Jean, duc de Berry, dont la Bibliothèque Impériale possède une centaine de signatures, les unes au bas de mandements ou de quittances, les autres sur des livres qui ont appartenu à ce prince. Pour vérifier ma conjecture, j'ai recouru aux inventaires de la librairie du duc de Berry. Dans celui qui a été dressé en 1413 et qui forme le registre KK 258 des Archives de l'Empire, on trouve un article ainsi conçu :

« Item un livre des Miracles Nostre-Dame, escript en françoys, de lettre de fourme, et noté en aucuns lieux. Et au commancement du second feuillet a escript *Comment que*. Et est couvert de viez veluiau violet, doublé de tiercelin vermeil, et fermant à deux fermouers d'argent dorez, esmaillez aux armes de France, lequel monseigneur a eu du roy (4). »

(1) *Les Miracles de la sainte Vierge*, par Gautier de Coincy (Paris et Laon, 1857, in-4°).

(2) *Gazette des Beaux-Arts*, 1er sept. 1859, III, 278-291.

(3) *Les manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Soissons étudiés au point de vue de leur illustration* (Paris, 1865, in-4°), p. 123-129.

(4) Cet article a été publié en 1850 par M. Douet d'Arcq, dans la *Revue archéologique*, VII, 149. Il se retrouve à peu près mot pour mot dans l'inventaire qui a été dressé en 1416 par les soins des exécuteurs testamentaires du duc de Berry et que possède la bibliothèque de Sainte-Geneviève. Voici le texte même du second inventaire : « Un livre des Miracles Nostre-Dame, escript en françois, de lettre de fourme, et noté en aucuns lieux. Et au commencement du second feuillet a escript *Comment que*. Et est couvert de veluyau violet viel, et doublé de tiercelin vermeil, et fermant

Cette description convient à merveille au manuscrit du séminaire de Soissons, qui renferme bien le texte français des Miracles de Notre-Dame, copié en lettres de forme, avec des airs notés en musique. Mais il y a plus; cette description ne peut s'appliquer à aucun autre exemplaire. En effet, le volume décrit dans l'inventaire avait en tête du second feuillet les mots *Comment que* et dans le manuscrit de Soissons le second feuillet commence par le vers :

Comment que die *Evam* ou *Eve*.

A moins d'un hasard fort extraordinaire, on ne saurait admettre que dans deux copies du poëme de Gautier de Coincy le second feuillet ait exactement commencé de la même manière. D'ailleurs je n'ai pas seulement à invoquer l'identité des premiers mots du second feuillet; il ne faut pas perdre de vue la signature dont j'ai aperçu les vestiges à la fin du volume, vestiges qu'une reproduction photographique ferait parfaitement revivre. Ces deux observations viennent à l'appui l'une de l'autre et prouvent jusqu'à l'évidence que le manuscrit du séminaire de Soissons est celui qui fut inscrit au commencement du XVe siècle sur l'inventaire de la librairie de Jean, duc de Berry.

C'était du roi que le duc de Berry tenait le livre des Miracles de Notre-Dame. L'article d'inventaire que j'ai cité l'atteste formellement : *Lequel monseigneur a eu du roy*. N'y aurait-il donc pas lieu de supposer que le livre des Miracles a d'abord fait partie de la bibliothèque de Charles V et qu'il a été conservé quelque temps dans une des tours du Louvre dont nous avons vu, l'année dernière, exhumer les assises inférieures? Des documents authentiques vont encore nous permettre de résoudre ce second problème.

Les deux plus anciens inventaires de la librairie du Louvre mentionnent un exemplaire des *Miracles Nostre-Dame rimés*, *couvert de veluyau inde*, *bien escript et historié* (1). C'est incontestablement l'exemplaire qui passa un peu plus tard chez le duc de Berry. En effet, dans l'un des inventaires de Charles V les mots *monseigneur de Berry* ont été ajoutés sur la marge en regard de l'article relatif aux Miracles de Notre-Dame (2), et quand Jean le Bègue vérifia en 1411 l'état de la librairie du Louvre, il constata l'absence des Miracles de Notre-Dame (3), « lequel livre, ajoute-t-il, fut baillé à « monseigneur de Berry, comme appert par lettres signées R. »

On voit que les inventaires de Charles V et de Charles VI sont en parfaite harmonie avec ceux du duc de Berry, et que le manuscrit dont nous suivons les vicissitudes venait de la librairie du Louvre, mais nous pouvons essayer de remonter encore plus haut. Dans les trois inventaires

à deux fermouers d'argent dorez, esmaillez des armes de France, lequel mondit seigneur a eu du roi. XXX livres. » Conf. *La librairie de Jean duc de Berry* par Hiver de Beauvoir (Paris, 1860), p. 18, n° 22.

(1) « Les Miracles Nostre-Dame rymeez, couvert de veluyau ynde, et furent rachetées des Anglois, bien escript et historiéez. » Article 154 du rouleau qui forme le n° 397 de la collection de Baluze. — « Les miracles Nostre-Dame rymés, couveit de veluyau ynde, et furent racheteez des Anglois, bien escript et historiez. » Ms. français 2700, f. 9 v°, n° 154.

(2) Ms. français 2700, f. 9 v°.

(3) Ms. français, 2700, f. 43.

de Charles V et de Charles VI que j'ai cités, l'article relatif aux Miracles de Notre Dame contient une indication d'origine, qui, pour être fort briève, n'en offre pas moins un très-vif intérêt. Elle est ainsi conçue : *Et furent rachetez des Anglois*. Pour avoir le sens de ces mots, il faut nous transporter au Musée Britannique et ouvrir la Bible historiale qui est cotée 19 D II dans le fonds du roi. Au verso du troisième feuillet de garde nous y lirons ces mots :

« Cest livre fust pris ove le roy de Fraunce à la bataille de Peyters, et » le boun counte de Saresbirs, William Montague, la achata pur cent » marsz et le dona à sa compaigne, Elizabeth, la bone countesse, qe » Dieux assoile. Et est continus dedeins le Bible enter, ove tixte et glose, » le mestre de histoires et incident, tout en mêmes le volyme, laquele » lyvre la dite countesse assigna à ces executours le vendre pur XL li- » vres (1). »

Ainsi, voilà une Bible que les Anglais ont prise en 1356 à la journée de Poitiers dans les bagages du roi de France. C'est que, suivant un usage qui s'est perpétué à la cour jusqu'au règne de François I[er], le roi Jean faisait toujours porter à sa suite une partie de sa petite bibliothèque. Nous sommes donc autorisés à conjecturer que le livre des Miracles de Notre-Dame se trouvait dans les coffres du roi à côté de la Bible historiale. Cette circonstance nous explique comment Charles V dut le retirer plus tard des mains des Anglais.

Maintenant, résumons en deux mots l'histoire du manuscrit du séminaire de Soissons. Il a été fait dans la première moitié du quatorzième siècle, peut-être pour le roi Jean ; il faut l'attribuer à cette école de calligraphes et d'enlumineurs que l'Europe enviait alors à la ville de Paris et à laquelle nous devons la Vie de saint Denis (2), le Bréviaire de Belleville (3), le Pentateuque de 1356 (4), les Heures de Bonne de Luxembourg (5) et tant d'autres chefs-d'œuvre. Le roi Jean, qui aimait à se servir du livre des Miracles, le faisait porter à sa suite ; il le perdit avec ses bagages dans la déroute de Poitiers. Charles V le racheta des Anglais et le plaça dans sa librairie de la tour du Louvre. Jean, duc de Berry, le plus grand amateur de livres du moyen-âge, se le fit donner par son neveu Charles VI. A la mort du duc de Berry, ce volume dut être vendu pour éteindre une partie des dettes qui grevaient la succession du prince. Il fut offert le 2 octobre 1635 à Henriette de Lorraine qui mourut en 1669 abbesse de Notre-Dame de Soissons. On ignore comment il est sorti de l'abbaye de Notre-Dame, au commencement de la révolution, pour entrer un peu plus tard dans la bibliothèque du séminaire de Soissons. Espérons que, s'il ne doit pas toujours rester dans cette bibliothèque, il sera recueilli dans un de nos dépôts publics, pour ne jamais aller en Angle-

(1) Cette note a été publiée en 1734 par David Casley, dans *A catalogue of the manuscripts of the King's library*, p. 299. Un texte plus correct en a été donné en 1839 par M. Francisque Michel, *Collection de documents inédits, Rapports au ministre*, p. 118.

(2) Bibl. imp., mss. français 2090-2092. Voyez la notice que j'ai publiée sur ce manuscrit dans *Notices et extraits des manuscrits*, XXI, II, 249-261.

(3) Bibl. Imp. mss. latins 10483 et 10484.

(4) Bibl. Imp., mss. français 15397.

(5) Ce ms. appartient à M. Didot, qui l'a exposé dans la galerie de l'Histoire du travail.

terre, où il serait trop humiliant de le voir exposé avec la Bible historiale du Musée Britannique, comme souvenir d'une des plus néfastes journées de notre histoire. »

Le choix de cette lecture pour la séance trimestrielle du 2 octobre prochain est confirmé.

M. Brunet de Presle fait une communication verbale sur la découverte qui vient d'être faite dans les travaux qui s'exécutent au lycée Napoléon, à Paris, d'une quantité considérable de médailles d'or romaines (environ 800), dont beaucoup d'une conservation parfaite. Ces médailles ont été examinées par le conservateur des antiques de la Bibliothèque impériale, et, d'après ce qu'en ont rapporté quelques journaux, plusieurs offriraient des types nouveaux ou rares. En attendant les détails précis sur ce point et sur d'autres, qui intéressent nos antiquités, des observations sont échangées entre divers membres.

M. le Secrétaire perpétuel termine la lecture commencée du travail de M. Abel Desjardins, concernant *les proscrits florentins sous le règne de Henri III.*

M. le Vice-Président donne lecture, à son tour, d'un morceau communiqué par M. Rossignol, sous ce titre : « *De la valeur comparée de César, de Plutarque et de Dion Cassius dans le récit des sept campagnes de César en Gaule.* »

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Acta universitatis Lundensis*; 1866. Classe de philosophie, science des langues et histoire (1 vol. in-4° contenant, entre autres Mémoires, une dissertation en latin *De particula Ut simplici et copulata*).

2° *L'Ercole lido ubbriaco e gli Amori che ne rapiscono le armi in alcuni dipinti Pompeiani* (Extr. des *Mémoires de l'Académie d'Herculanum*) offert par M. Minervini, correspondant (br. in-8°).

3° *Hébreu primitif*, etc., *et racines hébraïques*, etc., par Ad. Lethierry-Barrois (Paris, 1867, in-4°) offert par la famille de l'auteur et par l'entremise de M. Garcin de Tassy.

4° Jauhar-i-Ácl, « *Le joyau de l'intelligence* », par le Munschi 'Aziz Uddin, de Lahore, roman moral allégorique, en hindoustani, en prose entremêlée de vers, imité de l'ouvrage anglais *From evil to good* (Lahore, 1865, in-8°).

5° *De la réserve héréditaire chez les Athéniens*, par M. G. Boissonade,

L·AIMILIVS·L·F INPEIRATOR·DECREIVIT
VTEI·QVEI·HASTENSIVM·SERVEI
IN·TVRRI·LASCVTANA·HABITARENT
LEIBEREI·ESSENT·AGRVM·OPPIDVMQV
QVOD·EA·TEMPESTATE·POSEDISENT
ITEM·POSSIDERE·HABEREQVE
IOVSIT·DVM·POPLVS·SENATVSQVE
ROMANVS·VELLET·ACT IN CASTREIS
AD·XII·K·FEBR

TABLETTE DE BRONZE TROUVÉE PRÈS DE GIBRALTAR.

(Acad. des Inscr., 2e sér., t. III, p. 267.)

professeur agrégé à la Faculté de droit de Grenoble (1867, br. in-8°).

6° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* : 1er trimestre de 1867, n° 55.

7° *Histoire de St-Vallier, de son abbaye, de ses seigneurs et de ses habitants*, par M. Albert Caise, etc. (1867 1 vol. in-12, 2 ex.), avec une lettre d'envoi destinant l'ouvrage au Concours des Antiquités pour 1868. — Renvoi à la future commission.

MOIS D'OCTOBRE.

Séance du vendredi 4.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu, et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance. — Par un message, en date du 28 septembre, M. le Ministre de l'Instruction publique adresse au Secrétaire perpétuel un Mémoire de M. Ern. Desjardins, destiné par lui à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et concernant les résultats de ses explorations archéologiques en Moldo-Valachie et sur le littoral du Danube. Trois cartes manuscrites y sont annexées.

M. Renier demande la parole, pour ajouter quelques mots à ce qui a été dit dans la séance du 30 août, séance à laquelle il n'assistait pas mais dont le procès-verbal lui a été communiqué, pour l'explication de la curieuse plaque de bronze trouvée en Espagne, près de Gibraltar, et communiquée à l'Académie par M. Ladislas Lazeski.

« L'inscription qui se lit sur cette plaque est ainsi conçue :

L(ucius) Aimilius L(ucii) f(ilius) inpeirator decreivit utei quei Hastensium servei in Turri Lascutana habitarent leiberei essent, agrum oppidumqu[e], quod ea tempestate posedisent, item possidere habereque iousit dum poplus senatusque Romanus vellet. Act(um) in castreis a(nte) d(iem) XII k(alendas) Febr(uarias),

» Elle rappelle un décret rendu par un magistrat romain, qui s'appelait *Lucius Aemilius*, qui était fils d'un autre *Lucius Aemilius*, et qui, à la suite d'une victoire, avait été proclamé *imperator;* qui était par conséquent revêtu de l'*imperium militare*, d'où l'on peut conclure qu'il était gouverneur de l'Espagne ultérieure, province sur le territoire de laquelle cette inscription a été trouvée, et où étaient situées les villes qui y sont mentionnées. Ce magistrat est ici désigné par son prénom et son gentilicium, et l'on a omis son surnom, suivant l'usage des temps antérieurs à l'empire et des monuments analogues. Il ne me paraît pas que l'on ait cherché à déterminer quel était ce surnom, qui nous ferait connaître son identité. Or, c'est ce que je crois pouvoir faire d'une manière certaine.

» Cette inscription, par la forme des lettres, par les particularités orthographiques qu'elle présente, et surtout par l'inconstance de son orthographe (*essent* et *possidere* avec deux *s* ; *posedisent* et *iousit* avec une seule *s*, etc.) ne peut, suivant les règles établies par M. Fr. Ritschl, appartenir qu'à la fin du VI[e] siècle de Rome.

» Or, parmi les membres de la gens *Aemilia* qui parvinrent aux honneurs à cette époque, il n'y en a qu'un seul qui se soit appelé *Lucius*, qui ait été fils d'un autre *Lucius*, et qui ait été gouverneur de l'Espagne ultérieure ; c'est *Paul-Emile*, si célèbre depuis par sa victoire sur Persée, « L. Aemilius Paulus, qui postea regem Persea magna gloria vicit, » suivant l'expression de Tite-Live (1).

» Son père, qui, étant consul pour la deuxième fois, avec C. Terentius Varro, fut tué à la bataille de Cannes en 538 de Rome (216 avant notre ère), s'appelait comme lui *L. Aemilius Paulus;* mais il était fils d'un *Marcus*, et d'ailleurs les Romains n'avaient point encore, à cette époque, porté leurs armes jusque dans l'Espagne ultérieure. Ce n'est donc pas lui qui a rendu le décret dont il s'agit.

(1) Lib. XXXVII, c. 57.

» Quant à Paul-Emile, Tite-Live nous apprend (1) qu'il fut nommé préteur en 563 de Rome (191 av. J.-C.) (2), et que, dans le partage des provinces, ce fut l'Espagne ultérieure qui lui échut (3). Il y fut envoyé, suivant Plutarque, avec le titre et les pouvoirs de proconsul (4); et en effet Tite-Live, dans un des passages où il parle de son gouvernement de l'Espagne ultérieure, lui donne expressément ce titre (5).

» L'année de son proconsulat se passa sans événements remarquables, et on ne lui donna pas de successeur. Tite-Live nous apprend que ses pouvoirs furent prorogés pour une année, ainsi que ceux du gouverneur de l'Espagne citérieure (6). A la fin de cette deuxième année, il éprouva un échec considérable : surpris par les Lusitaniens, il fut battu et perdit dans cette rencontre six mille hommes de son armée (7).

» Il prit sa revanche l'année suivante. Le préteur *L. Baebius Dives* avait été désigné pour lui succéder. Mais les magistrats de cette année (565 de R., 189 av. J.-C.) partirent tard pour leurs provinces (8), et Baebius, en se rendant en Espagne avec les renforts qui lui avaient été accordés (9), fut attaqué par les Ligures au passage des Alpes. Blessé grièvement, il parvint, à grand'peine et presque seul, à gagner Marseille, où il mourut quelques jours après de ses blessures. Informé de cet événement par une

(1) Lib. XXXVII, c. 57.

(2) Lib. XXXV, c. 24.

(3) Lib. XXXVI, c. 2.

(4) Ὁ Αἰμίλιος ἐξεπέμφθη στρατηγὸς οὐχ ἓξ ἔχων πελέκεις, ὅσους ἔχουσιν οἱ στρατηγοῦντες, ἀλλὰ προσλαβὼν ἑτέρους τοσούτους, ὥστε τῆς ἀρχῆς ὑπατικὸν γενέσθαι τὸ ἀξίωμα. *Paul. Aemil.*, c. 4.

(5) Lib. XXXVII, c. 46.

(6) « Duas Hispanias.... obtinentibus prorogatum in annum imperium » est et idem exercitus decreti. » Lib. XXXVII, c. 2.

(7) Lib. XXXVII, c. 46.

(8) Voy. Tit. Liv., lib. XXVII, c. 50.

(9) « L. Baebio supplementum in Hispaniam datum mille Romani » pedites, equites quinquaginta, et sex millia peditum Latini nominis, » ducenti equites. » Tit. Liv., *ibid.*

ambassade marseillaise, le Sénat désigna, pour le remplacer, *P. Junius Brutus*, qui commandait alors en Etrurie en qualité de propréteur, et celui-ci se hâta de partir pour l'Espagne ultérieure (1); mais il ne put y arriver avant la fin de l'année.

» Cependant Paul-Emile avait réparé les pertes de son armée. Désirant prendre sa revanche sur les Lusitaniens avant de quitter la province, il leur livra bataille quelque temps avant l'arrivée de son successeur, *prius aliquanto quam successor veniret*, dit Tite-Live (2), et les battit complétement : il leur tua dix-huit mille hommes, leur fit deux mille trois cents prisonniers, et se rendit maître de leur camp.

» Nul doute qu'après cette victoire Paul-Emile n'ait été proclamé *imperator* par son armée; ce qui le prouve d'ailleurs, c'est que le Sénat, en ayant été informé, ordonna des supplications : *Supplicationes deinde fuerunt ex senatusconsulto, quod L. Aemilius in Hispania prospere rem publicam gessisset* (3).

« Ces *supplicationes* furent ordonnées, suivant Tite-Live, après le triomphe de *L. Aemilius Regillus*, qui fut célébré le jour des calendes de février. Cela nous permet de fixer à la fin de l'an 565, ou dans les premiers jours de 566, l'époque de la victoire remportée par Paul-Emile; et notre inscription, qui est d'une date postérieure à cette victoire, puisqu'il y prend déjà le titre d'*imperator*, est du XII des kalendes de février de cette dernière année, ou, suivant notre calendrier, du 21 janvier 188 av. J.-C. C'est, parmi les inscriptions latines sur bronze de quelque importance, la plus ancienne qui soit parvenue jusqu'à nous, le sénatus-consulte sur les Bacchanales étant de l'an 568 de Rome, 186 avant notre ère.

» Les *Hastensium servi, qui in Turri Lascutana habitabant*, étaient, suivant moi, une population assujettie aux *Hastenses*, une sorte d'*ilotes*, qui ayant rendu quelque service à Paul-Emile, dans sa campagne contre les Lusitaniens, en reçurent, comme

(1) Tit. Liv., lib. XXXVII, c. 57.

(2) Tit. Liv., *ibid.*

(3) Tit. Liv., *ibid.*, c. 58.

récompense, la liberté d'abord, puis la propriété de la ville et des terres qu'ils occupaient, cette propriété toutefois, sauf ratification du peuple et du Sénat. »

Après quelques observations échangées entre M. Renier et divers membres de l'Académie, M. De Longpérier lit une note sur la même inscription.

ANALYSE.

« Lorsque M. Ladislas Lazeski présenta à l'Académie la table de bronze, sur laquelle se trouve consignée la décision de Lucius Æmilius touchant les *Hastensium servi*, j'ai fait remarquer que le nom de localité Turris Lascutana se rapportait à des monuments numismatiques.

Il s'agit de monnaies qui sont publiées depuis fort longtemps, mais dont, par suite d'une singulière préoccupation, les numismatistes semblaient ne pas vouloir reconnaître les légendes, telles cependant qu'ils les donnent dans leurs gravures.

En 1773, Florez, dans son troisième volume des *Medallas de España*, en fit dessiner une qui représente, comme les monnaies de Gadès, une tête d'Hercule et, au revers, un modius contenant des épis de blé. Il divise la légende LASCV, et l'explique par LAStigi Civitas Victrix.

En 1775, Gusseme, dans son *Diccionario numismatico general* (t. III, p. 274), place la même pièce à Cadix, en compagnie de plusieurs autres variétés dont une porte, suivant lui, la légende LASCVS.

Le chanoine don Juan Lozano attribue ces monnaies à Ascoy, localité située dans les montagnes de Murcie (*Diss.* IV *de la Bastitania*, etc., § XIII, p. 48).

En 1818, Sestini, publiant son traité intitulé *Descrizione delle medaglie Ispane*, décrivit treize variétés de monnaies sur plusieurs desquelles il crut lire ASCVI. En conséquence, il les range sous la rubrique *Ascui* ou *Ascuta*, et il explique la forme de la légende donnée par Florez, en supposant que LASCVI peut représenter le nom *Ascui*, précédé de l'article *el* qu'il croit phénicien. *El-Ascui* serait, suivant lui, le nom de la ville ne Pline et Pto-

lémée nomment *Escua* (1). Il est presque inutile de faire remarquer que l'article phénicien est ה et non pas *el.*

Mais selon ces auteurs, Escua était située dans la province de Cordoue, et le type des monnaies se rapporte à une contrée plus méridionale, comme celle de Gadès ou de Sex.

M. Mionnet, en 1819, dans le premier volume du supplément de la *Description des médailles antiques*, reproduit les descriptions de Sestini, auxquelles il ajoute celle d'une monnaie offrant la tête d'Auguste, avec la légende ASCVTA AVG, et il attribue toutes ces pièces à Ascua vel Ascuta de la Tarragonaise.

En 1846, M. John Yonge Akerman, dans ses *Ancient coins of greek cities and princes* (p. 20 et 42), classe à la ville d'*Ascui* ou *Ascuta* de la Bétique toutes les monnaies décrites par Sestini et Mionnet ; bien qu'il lise sur l'une d'elles la légende LASCVT. Mais il donne de nouveau la description de cette dernière variété à l'article de Lastigi, sans avertir le lecteur de ce double emploi d'un même monument.

En 1850, M. de Werlhof, dans son *Handbuch der griechischen Numismatik* (p. 106), place à la Bétique les monnaies d'*Ascui* ou *Ascuta*, lieu inconnu, ajoute-t-il, peut-être l'antique Escua de Ptolémée.

M. Anat. de Barthélemy, dans son *Manuel de numismatique ancienne* (1851), enregistre sous le titre d'*Ascui* ou *Ascuta* de la Bétique les légendes ASCV, ASCVI, ASCVTA, sans tenir compte de la variété plus complète fournie par Florez.

En 1847, le Dr Judas, étudiant les légendes en caractères phéniciens que portent au revers quelques-unes des pièces qui viennent d'être citées, et y lisant טפהק, avait cru pouvoir proposer l'attribution de ces monnaies à la ville de Tipasa en Afrique. Mais son opinion, tout-à-fait indépendante des travaux de ses prédécesseurs qu'il ne connaissait pas, n'a été, comme on le voit, adoptée par aucun numismatiste : elle paraît être passée inaperçue.

(1) On n'aperçoit d'ailleurs pas de motifs pour altérer le nom d'Escua, mot national qui existe aujourd'hui encore dans la langue basque avec le sens de *main*.

En 1851, M. Gaillard, rédigeant à Madrid le catalogue de la collection de don Jose Garcia de la Torre, fait figurer *Ascui* ou *Ascuta* parmi les villes de la Bétique; mais il ajoute cette note:

« Bien que ces monnaies se trouvent ordinairement dans le » midi de l'Espagne, ce n'est que pour me conformer à l'usage » que je les classe à la Bétique; car il est impossible, après en » avoir examiné l'ensemble, et surtout le style, de douter qu'elles » n'aient été frappées en Afrique. » (P. 6, n° 81.)

Cependant, en 1852, M. Daniel Lorichs, ministre de Suède à Madrid, imprimant ses *Recherches numismatiques concernant principalement les médailles celtibériennes*, fit graver avec un grand soin plusieurs médailles (pl. VIII, nos 1-5), sur lesquelles on lit LASCVT. Mais il ne se préoccupe pas de leur classification exacte, et se contente d'interpréter, suivant son système habituel, la légende phénicienne, qu'il croit celtibérienne, par ces mots latins II. OF. C., *secunda officina Citerioris* (p. 217). Je n'entreprendrai pas d'examiner ici la méthode toute particulière adoptée par l'auteur. Elle n'a pas trouvé d'adeptes. Après la mort de M. Lorichs, don Antonio Delgado, chargé de rédiger le catalogue de la riche collection laissée par cet amateur d'antiquités, décrivit (1857, p. 19, nos 343 et suiv.) quatre médailles de bronze, sous le titre LASCVT (Conventus Gaditanus). Aucune note n'accompagne la mention des types, et l'on voit que M. Delgado n'a pas même essayé de compléter le nom de la ville en combinant les légendes qu'il avait sous les yeux avec celle que Mionnet nous a transmise: ASCVTA AVG. (inscrite près d'une tête d'Auguste; *Suppl.*, t. I, p. 55, n° 308).

C'est seulement en 1863 que M. Zobel de Zangroniz, jeune archéologue espagnol qui s'est fait connaître par plusieurs bonnes dissertations, a, dans un mémoire, imprimé dans la *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft* (Leipzig, XVIIe vol.), repris les descriptions de monnaies bilingues qu'il attribue à *Lascuta;* et il identifie cette localité avec celle que Pline nomme Liscula, ou, suivant un manuscrit de Leyden, dit-il, Lascula.

Nous ferons remarquer que dans la plupart des éditions de Pline le nom de la ville à laquelle M. Zobel fait allusion d'une

manière si sommaire est écrit *Lacibi*, forme qui s'appuie sur le Λακιβίς de Ptolémée (*Geogr.* II, IV, 11).

Mais M. Sillig, dans son édition de Pline, fournit les variantes *Lascula*, tirée du manuscrit Riccardi, un des meilleurs, au dire du docteur ROULIN, *Laseula*, du manuscrit de Leyden, *Liscula*, du manuscrit de Paris, n° 6797. La plus ancienne édition (Venise, 1469), consultée obligeamment par notre confrère M. QUICHERAT, porte *Lasculasa guntia*, c'est-à-dire *Lascula Saguntia*.

On voit que cette version, identique à celle du manuscrit Riccardi, ne diffère de la légende monétaire que par le changement du T en L ; que celle du manuscrit de Leyden (inexactement citée par M. Zobel) revient au même, si l'on admet qu'un copiste a pris un C pour un E.

La table de bronze tranche toute espèce de difficulté. L'ethnique *Lascutana* est formé de Lascuta, comme Romanus de Roma, Albanus d'Alba, Africanus d'Africa, etc.

La *Turris Lascutana* est une localité, comme la *Turris Regina* de la Bétique qui nous est connue par de précieuses monnaies, portant la légende TVRI RIIGINA (Florez, *Med. de España*, pl. LXVIII, n° 10 ; — Akerman, *Ancient coins*, p. 119 ; — Delgado, *Cat. Lorichs*, p. 28, n° 505 ; — Zobel, *Zeitschr. der deutsch. morg. Gesellsch.*) (1). D'un autre côté, le style des monuments numismatiques que nous invoquons ici montre que *Lascuta* et Turris Lascutana étaient situées très-près de Gadès, et par conséquent d'Hasta, qui, suivant l'itinéraire d'Antonin et les itinéraires gravés sur les vases d'argent de Vicarello (*Aquæ Apollinares*), existait à seize milles de Gadès. La table de bronze découverte dans les montagnes de Gibraltar, du côté de la Jimena, à 6 kilomètres de Alcala de las Gaveles, est donc bien un monument de la Bétique, se rapportant à des localités dont le site était fort rapproché de celui de Gadès.

Il demeure aussi constant qu'il faut introduire le nom de *Lascuta* dans le texte de Pline, au point où quelques manuscrits portent la variante *Lascula* ou *Laseula*, trop négligée par les édi-

(1) On trouve aussi dans Ptolémée, parmi les localités de la Lusitanie, Πύργοι λευκοί (Géogr. II, v, 6).

teurs, sans pour cela peut-être exclure Lacibi qui se retrouve dans Ptolémée. Les deux noms ont pu être primitivement inscrits dans les listes dressées par l'auteur de l'Histoire naturelle. Mais Lacibi devrait se lire dans l'énumération des villes appartenant à la juridiction de Cordoue, comme Obulco, Sacili, Onoba, Escua, Ilipula citées et par Pline et par Ptolémée. »

M. le Dr D'Eichwald est admis à lire une Notice sur une inscription, soi-disant scythique, trouvée dans le Gouvernement de Perm, inscription que porte un des côtés d'un grand carré d'argent et qu'il croit tracée en caractères cunéiformes. Cette communication, accompagnée d'un *fac-simile* de l'inscription (dont M. D'Eichwald n'a pu se dessaisir, mais dont il a promis d'envoyer ultérieurement une photographie pour en faciliter la reproduction dans les Comptes-rendus) et de deux figures de vases, l'un en argent, l'autre en bronze, regardés également par lui comme scythiques, intéresse vivement l'Académie, nonobstant les doutes qu'elle suscite, surtout en ce qui concerne l'inscription.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *L'Ecole des Chartes, son passé, son état présent, son avenir*, par M. Vallet (de Viriville). — Extr. du journal *Le Temps*, br. in-8°.

2° Au nom de M. d'Eichwald, conseiller d'Etat et membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg, présent à la séance, deux opuscules, l'un en russe, l'autre en allemand, intitulés : I. *Sur les mines de la Russie orientale et les objets d'art qui y ont été découverts* (Saint-Pétersbourg, 1856, in-8°, avec 5 planches). — II. *Sur la faune des Mammifères de la molasse moderne de la Russie méridionale et l'époque anté-historique de la terre, se rattachant à cette formation* (Moscou, 1861, in-8°).

3° Par l'entremise de M. Garcin de Tassy, *Grammaire annamite suivie d'un vocabulaire français annamite et annamite-français*, par J. Aubaret, capitaine de frégate, consul de France à Bangkok, publiée par ordre de S. Exc. le Ministre de la marine et des colonies (Paris, impr. Imp. 1867, 1 vol. gr. in-8°).

Séance du vendredi 11.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu, et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message, en date du 9 octobre, M. le Sénateur, Préfet de la Seine, adresse à l'Académie et lui soumet deux inscriptions proposées pour être placées sur les parois du transsept, à droite et à gauche du cénotaphe, qui renfermait jadis la dépouille mortelle du cardinal de Richelieu, et sous lequel un petit caveau a été construit par la ville de Paris, de concert avec M. le Ministre de l'instruction publique, pour recevoir la tête du cardinal qui y a été récemment déposée dans une cérémonie solennelle. — Renvoi des pièces à la Commission des Inscriptions et Médailles.

M. Brunet de Presle lit, en communication, le morceau suivant :

Notice sur Michel Attaliote.

« Le récit de l'ambassade de Michel Psellus près d'Isaac Comnène que M. Miller a communiqué récemment à l'Institut d'après la relation insérée par ce polygraphe du XIe siècle dans son histoire encore inédite, en rappelant l'attention sur cette époque, m'a donné l'idée d'entretenir un instant l'Académie d'un contemporain de Psellus, du jurisconsulte Michel Attaliote dont j'ai publié pour la première fois la chronique dans la nouvelle édition des historiens byzantins.

Retrouver de nos jours un texte grec inédit de quelque valeur, et cela dans notre bibliothèque constamment explorée par tant de savants nationaux et étrangers, était une bonne fortune inespérée, et pour l'expliquer je dois faire connaître les circonstances qui ont tenu si longtemps en oubli l'histoire de Michel Attaliote, tandis que son Résumé de droit a joui d'une certaine célébrité et a trouvé un éditeur dès le XVIe siècle.

Les écrivains que l'on comprend sous le nom d'historiens byzantins peuvent être partagés en deux classes. Les uns ont retracé, avec plus ou moins de naïveté ou de prétention, plus ou moins de passion ou de sincérité, les événements dont ils furent témoins et quelquefois acteurs. Les autres ont résumé et parfois en partie transcrit les livres des premiers pour en former des annales suivies. Telles sont les chroniques de Zonaras et de Cédrène. Ce sont ces compilations qui ont été le plus souvent transcrites dans les monastères, ce sont aussi celles qui ont trouvé les premières des éditeurs et qui sont encore le plus souvent consultées, parce qu'elles présentent la longue série des empereurs d'Orient avec plus d'ordre, de proportion et d'apparente impartialité. Mais de là vient aussi l'indifférence, on peut même dire le dégoût, qui pèse sur toute cette histoire, où les révolutions ne manquent pas, mais qui, dans ces récits impersonnels, s'est revêtue d'une fastidieuse monotonie. La consciencieuse histoire de Lebeau, le tableau philosophique tracé par Gibbon de la décadence et de la chute de l'empire romain, les résumés concis par MM. De Ségur et Le Bas n'ont pu ramener l'intérêt sur ces annales qui relient cependant les temps modernes à l'antiquité et où bien des problèmes qui nous touchent encore

ont été soulevés. Mais la critique historique et littéraire a peu de prise sur des compilations, à moins qu'elle ne puisse les contrôler par des témoignages contemporains, comme sont, pour quelques parties de l'histoire byzantine, les ouvrages de Zosime, d'Agathias, de Procope, d'Anne Comnène, de Cantacuzène et de Nicéphore Grégoras, dont les derniers livres ont été imprimés pour la première fois en 1855 d'après ma transcription. Ils avaient été consultés avec fruit par M. Valentin Parisot pour une thèse curieuse sur *Cantacuzène homme d'État et historien*. Une partie de ce même intérêt que M. Miller a si bien fait ressortir dans les extraits de Psellus se retrouve aussi dans l'histoire de Michel Attaliote, bien qu'elle ressemble un peu trop à un panégyrique de l'empereur Nicéphore Botaniate dont le règne a duré quatre ans à peine, de 1077 à 1081.

En 1834, les nouveaux éditeurs de la collection byzantine s'étaient adressés à M. Hase pour le prier de déterminer, à l'aide des manuscrits de notre bibliothèque, la date à laquelle s'arrêtait l'histoire de Jean Scylitzès ou celle de George Cedrène, dont les anciennes éditions avaient confondu les rédactions ; en sorte qu'on a accusé tantôt l'un tantôt l'autre de plagiat. M. Hase voulut bien me confier le soin d'éclaircir ce point d'histoire littéraire en examinant les manuscrits de Scylitzès et particulièrement celui qui avait fait partie de la bibliothèque de Coislin, où il portait le n° 136, manuscrit qui paraissait n'avoir pas été consulté depuis que Montfaucon, dans sa *Bibliotheca Coisliniana*, en 1715, en avait tiré la préface, alors inédite en partie, que Scylitzès a mise en tête de son histoire.

C'est dans ce même ms., au fol. 167 verso, que je rencontrai l'histoire composée par Michel Attaliote et dédiée par lui à Nicéphore Botaniate. Cette histoire est mentionnée par Montfaucon parmi les pièces diverses contenues dans ce manuscrit. Mais le nom de Michel Attaliote a cependant été omis dans la table des auteurs à la fin du Catalogue, table que l'on se borne souvent à consulter dans les recherches, et c'est probablement ainsi que ce texte avait échappé depuis plus d'un siècle à l'étude de ceux qu'il aurait pu intéresser. M. Hase, qui avait lu avec une infatigable ardeur tant de textes inédits du moyen-âge grec, ne le connaissait pas.

L'existence d'une histoire par Michel Attaliote avait cependant été indiquée par Labbe en 1648, dans son appel à tous les savants pour la belle édition byzantine du Louvre : *De Byzantinæ historiæ scriptoribus sub felicissimis Ludovici XIV, Francorum et Navarræorum Regis christianissimi, auspiciis, publicam in lucem e Luparæa typographia emittendis, ad omnes per orbem eruditos* Προτρεπτικόν, *proponente Philippo Labbe Biturico, Soc. Jesu sacerdote*. Mais on voit d'après les termes de l'article qu'il consacre à l'histoire d'Attaliote dans sa *Delineatio apparatus historiæ byzantinæ*, qu'il ne connaissait pas le manuscrit de Paris, puisqu'il se réfère à une indication vague et même inexacte de Possevin, dans son *Appendix ad Apparatum sacrum*, sur un manuscrit de l'Escurial. Labbe dit en effet : *Michaelis Attaliatæ Chronicon sive Historiam a Michaele Balbo usque ad Michaelem Ducam Parapinacium deductam audio delitescere in Scoriacensi Laurentina bibliotheca*. Vossius, dans son livre *de Historicis græcis*, et Fabricius, dans sa *Bibliotheca græca*, ne parlent aussi de la chronique d'Attaliote que d'après Possevin ou Labbe. Harlès, dans la nouvelle édition de la *Bibliothèque grecque*, mentionne aussi le manuscrit en question de l'Escurial d'après un voyageur allemand du nom de Plüer, et Hænel l'énumère parmi les manuscrits grecs de l'Escurial échappés à l'incendie de 1671.

Je désirais vivement obtenir une collation de ce manuscrit, d'autant plus que l'indication donnée par Possevin sur le règne auquel commençait la

chronique de l'Escurial et sur celui auquel elle s'arrêtait ne concordait pas avec le manuscrit de Paris que j'avais transcrit en entier avec la pensée de le publier. Je m'adressai à mon ami, M. EDOUARD LABOULAYE, qui, en 1842, a voyagé en Espagne dont il visitait les archives et les bibliothèques, et je le priai de rechercher le manuscrit en question et de vouloir bien examiner les divers passages sur lesquels j'appelais plus particulièrement son attention. M. LABOULAYE m'adressa bientôt une notice de ce manuscrit qui a été de tous points confirmée par l'excellent catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de l'Escurial que M. MILLER a publié en 1848.

Il résulte de ce double examen et aussi d'une note latine tracée par un savant anonyme en tête du volume, que ce manuscrit mutilé au commencement et à la fin contient d'abord la fin de l'histoire qui a été publiée sous le nom de Cédrène, du fol. 1 actuel au fol. 267, puis, du fol. 268 au fol. 363, le commencement de la chronique d'Attaliote de Michel Paphlagon à Michel Ducas. Ainsi la partie la plus importante de l'histoire d'Attaliote manque dans le manuscrit de l'Escurial et n'a été conservée que dans celui de Paris.

Ce dernier, écrit sur parchemin, d'une écriture que Montfaucon estime du XIIe siècle et qui pourrait être du XIe, a été acheté à Constantinople en 1358, ainsi qu'on l'apprend d'une note en italien au commencement du volume.

Sur la proposition de M. HASE, il avait été décidé que je publierais ces historiens dans la nouvelle édition byzantine et en 1845 je remis ma transcription à l'éditeur de Bonn. Plusieurs années s'écoulèrent sans que j'entendisse parler de Michel Attaliote, et j'avoue que je n'y songeais plus guère, lorsque je lus sur un prospectus qu'il était imprimé et qu'il allait paraître sous le nom d'un autre éditeur. Sur mes réclamations quelques jours me furent accordés pour exposer dans une courte préface la part qui me revient dans cette publication; mais je dus renoncer à faire usage des remarques assez nombreuses que la comparaison de ce texte avec d'autres historiens m'avait suggérées durant mon travail. Je vais extraire aujourd'hui de mes anciennes notes celles qui se rapportent à notre historien et à son héros de prédilection, Nicéphore Botaniate.

Michel Attaliote, ou Attaliate, doit sans doute ce surnom à la ville d'Attalie en Asie-Mineure dont il était originaire, et que quelques géographes modernes nomment Satalie.

On ignore la date précise de sa naissance; mais nous le trouvons dès l'année 1061 revêtu de fonctions judiciaires qui font supposer qu'il pouvait avoir à cette époque une trentaine d'années. Dans la préface de son histoire, qui commence au règne de Michel Paphlagon en 1034, il annonce qu'il rapportera des faits dont il a lui-même été témoin. Toutefois il retrace rapidement et comme pour servir d'introduction les règnes de Michel Paphlagon, de Michel Calafate, de Zoé et Théodora, de Constantin Monomaque, de Michel Stratiotique et d'Isaac Comnène, durant lesquels il devait être encore jeune, et il n'entre dans des détails circonstanciés qu'à partir de Constantin Ducas. Ce fut probablement sous le règne de ce prince qui poussait le goût de la judicature jusqu'à passer des journées entières au milieu des plaideurs de Constantinople à écouter leurs chicanes, tandis que les Turcs violaient impunément les frontières, qu'Attaliote entra dans la carrière des lois qui promettait alors de conduire aux honneurs.

Sous le belliqueux successeur de Constantin Ducas, nous voyons Attaliote *juge d'armée*, κριτὴς τοῦ στρατοπέδου. Cette fonction ne se bornait

pas à appliquer les lois de la discipline militaire; nous voyons par un passage de notre auteur qu'elle donnait entrée dans le conseil où les généraux discutaient les opérations de l'armée : c'était donc une des fonctions élevées de la magistrature.

Dès la fin du règne précédent Attaliote avait joué un rôle dans une affaire des plus graves : il était un des juges de Romain Diogène, lorsque ce général fut accusé d'aspirer à l'empire, auquel il arriva bientôt après, l'impératrice mère s'étant empressée de lui donner sa main aussitôt qu'il fut acquitté et l'ayant fait asseoir sur le trône au préjudice de ses fils. On sait, dit Attaliote, quelle fut ma sentence. On peut conjecturer qu'elle n'avait pas été défavorable à Romain Diogène, puisqu'il accompagna ce prince dans sa première campagne d'Asie en 1068.

L'historien déplore la perte de l'esprit militaire presque entièrement éteint depuis le temps de Constantin Monomaque. Dans une déroute à laquelle il assista, cette pensée, dit-il, le préoccupait plus que son propre salut. Mais bientôt l'exemple de l'Empereur apprit de nouveau aux troupes romaines à regarder l'ennemi en face. Elles réparèrent par quelques succès leurs humiliations précédentes, et l'empereur ne regagna Constantinople qu'au mois de décembre par un froid glacial. Peu s'en fallut que ce ne fût pour Attaliote le terme de ses campagnes et de sa vie. En traversant l'étroit défilé des portes Caspiennes dans la chaîne du Taurus, son cheval vint à broncher; Attaliote mit pied à terre, et au même instant l'animal saisi d'un vertige s'élança dans le précipice. La colonne dont les soldats défilaient un à un dans cet étroit sentier avait été forcée de s'arrêter. Chacun admira le bonheur d'Attaliote, qui rendit à Dieu des actions de grâce d'avoir si visiblement veillé sur ses jours en lui inspirant la pensée soudaine de descendre de cheval.

Rien n'est plus naturel et plus respectable que cet élan de reconnaissance envers l'Etre suprême en présence d'un danger auquel on vient d'échapper; mais d'autres fois il est permis de sourire de la superstition de notre auteur. Il enregistre avec grand soin dans son histoire tous les pronostics favorables ou funestes tirés des comètes, des éclipses, des noms de lieux, du passage d'une colombe noire ou blanche. Il payait ainsi, malgré la gravité de ses études, son tribut à la crédulité de son siècle. Peut-être aussi pensait-il que le merveilleux, qui occupe une grande place dans les historiens de l'antiquité cités comme modèles, est un embellissement obligé de l'histoire comme de la poésie épique. Il cherche aussi à répandre sur son sujet de la variété par des digressions qui n'ont certes pas l'intérêt de celles d'Hérodote, de Plutarque ou même d'Ammien Marcellin, mais qui sont cependant curieuses en nous faisant apprécier l'état des connaissances et des opinions de son temps. Ainsi, à l'occasion de la destruction de la colonne de Constantin, il expose les diverses opinions sur la nature de la foudre. Il donne une très-bonne description de l'éléphant et de la girafe que l'on vit à Constantinople sous le règne de Constantin Monomaque, qui aimait et recherchait les animaux rares. Ailleurs il donne une notice géographique sur les Gaules, sur l'Ibérie et même sur les îles Fortunées. Il fait une comparaison entre les anciens généraux romains et ceux de son temps et il raconte les campagnes de Phocas dont il prétend que Romain Diogène descendait et qu'il rattache même aux Scipions et aux Fabius. Enfin, chose pour laquelle il était plus compétent, il insère dans son histoire l'analyse de plusieurs novelles promulguées de son temps et l'établissement d'un dépôt des lois et arrêts.

Le récit des diverses campagnes de Romain Diogène, auxquelles il

assista, l'empereur, pour l'y décider, lui ayant accordé le titre de Patrice en 1069, est une des parties les plus instructives de son histoire par la précision des détails géographiques et la sincérité avec laquelle il expose les fautes et les trahisons qui amenèrent la défaite, la captivité de Romain Diogène, sa disparition et son supplice lorsque le Sultan venait de le rendre à la liberté.

Sous le règne suivant, celui de Michel Ducas, qui reprit la couronne paternelle, il est probable qu'Attaliote revint à Constantinople et se livra tout entier à l'étude des lois. En effet, c'est alors qu'il publia la Σύνοψις νόμων ou *Promptuarium juris*, en tête duquel il prend les titres de *Juge* et de *Proconsul*, Κριτὴς καὶ ἀνθύπατος. Dans la préface adressée à Michel Ducas, Attaliote dit que c'est par ordre du prince qu'il a entrepris de composer ce résumé d'après un nombre infini d'anciennes ordonnances et de traités.

Μέλλων, ὦ θειότατε Βασιλεῦ, κατὰ τὸ ἐπιτετραμμένον μοι ἐκ πολλῶν καὶ ἀπείρων τῶν ἄνωθεν διαταγμάτων καὶ συγγραμμάτων ἰδικὴν τινα, etc.

D'après un titre en vers, qui dans un manuscrit précède l'ouvrage d'Attaliote, il l'aurait publié la troisième année du règne de Ducas, c'est-à-dire en 1073.

Le savant Michel Psellus avait composé quelques années auparavant sous le même titre un résumé de la législation romaine, mais beaucoup plus court et en vers ïambiques et politiques, sans doute comme traité didactique pour l'éducation de la jeunesse et en particulier du César Michel Ducas, par ordre de l'empereur son père.

Le livre d'Attaliote divisé en 37 titres est un résumé des basiliques et dans quelques manuscrits il contient un supplément qui résume les novelles et porte à 95 le nombre des titres. M. Mortreuil, dans son *Histoire du droit byzantin* (t. 3, p. 209), caractérise ainsi ces deux écrivains :

« Le premier (c'est-à-dire Psellus) fut un des hommes les plus savants de son siècle et une grande renommée littéraire s'est attachée à son nom. Il ne fit pas de la jurisprudence une étude exclusive, mais, lancé dans le mouvement scientifique de son époque, il dut connaître l'esprit qui animait la science dont aucune branche ne lui était restée étrangère. Le second n'a laissé que peu de travaux (l'histoire dont nous nous occupons était encore inédite en 1847 lorsque M. Mortreuil écrivait cet article); c'était un homme plus positif et plus pratique, moins brillant que son contemporain. Le résumé de législation qu'il a donné suppose en lui des études juridiques plus spéciales et bien cultivées. Les travaux de l'un et de l'autre sont les seuls, dans le cours de cette période, où la forme appartienne réellement à leurs auteurs. Ils acquièrent par là sur tous les autres une supériorité marquée. »

La Synopsis d'Attaliote a été publiée pour la première fois par Leunclavius dans le *Jus græco-romanum,* puis dans le t. 2 de la collection græco-romaine de Freher. Le grand nombre de manuscrits qui nous sont parvenus de cet ouvrage (M. Mortreuil en énumère plus de vingt) atteste l'autorité dont il a joui au moins jusqu'à la publication du résumé d'Harménopule, et il conserve encore aujourd'hui de l'intérêt par les résumés qu'il nous a conservés des parties des basiliques qui ne nous sont pas parvenues dans leur texte original.

Un pareil travail désignait son auteur pour exercer les plus hautes fonctions de la magistrature; et, en effet, dans la préface de son histoire, publiée comme nous le verrons bientôt, en 1080, il prend les titres de Μαγίστρος, de Βέστης et de αἰδεσιμώτατος κριτὴς ἐπὶ τοῦ ἱπποδρόμου καὶ τοῦ βήλου

ou dans le manuscrit de l'Escurial, suivant Hænel et M. Miller, celui de président de ce même tribunal : Ἱστορία ἐκτεθεῖσα παρὰ Μιχαὴλ προέδρου τοῦ ἐπὶ τοῦ ἱπποδρόμου καὶ τοῦ βήλου. Les juges de l'hippodrome et du velum (mot qui désigne le rideau de la tribune impériale, derrière lequel l'Empereur se laissait entrevoir dans les grandes cérémonies) sont souvent mentionnés dans les auteurs byzantins. Ducange, d'après un passage de Balsamon, croit qu'ils étaient au nombre de douze. Leurs attributions, comme presque tout ce qui se rapporte à l'administration byzantine, sont mal définies, et M. Mortreuil, dans son *Histoire du droit byzantin*, n'a pu formuler que des inductions. On voit cependant que c'était le tribunal le plus élevé de l'empire, puisqu'on ne pouvait appeler de ses décisions qu'à l'Empereur ; encore cette faculté fut-elle abolie en 1166 par Manuel Comnène qui rendit la voix du président prépondérante en cas de partage et les décisons sans appel. Nous ignorons si Michel Attaliote dut sa promotion comme juge de l'hippodrome à Botaniate auquel il dédie son livre. En exaltant les mérites et les bienfaits de ce prince dont la générosité a surpassé, dit-il, celle de tous ses prédécesseurs, il ne parle pas des faveurs particulières qu'il en aurait reçues. On ne sait si les éloges qu'il prodigue à cet empereur que les autres historiens ont jugé moins favorablement sont dictés par la reconnaissance, par l'ambition ou par une admiration sincère. Attaliote n'avait pris aucune part au double soulèvement qui amena la chute de Ducas. Pendant que les troupes d'Orient engageaient Nicéphore Botaniate, duc de Nicée, à revêtir la pourpre et à marcher sur Constantinople, un autre prétendant, Bryenne, destitué de son commandement de Dyrrachium, sollicitait les troupes d'Occident. Pour Attatiote, il était tranquillement à Predestos, ville située à trois journées au-delà d'Andrinople, occupé à visiter ses propriétés, sans doute pendant les vacances des tribunaux, car on était à la fin d'octobre. Dans cette ville habitait une femme d'une grande maison, des Vataces, alliée de Bryenne, qui ourdit une conspiration pour faire proclamer son parent empereur. Un des conjurés vint trouver la veille au soir Attaliote pour le faire entrer dans leur parti. Pour lui, après avoir inutilement essayé de les détourner de cette téméraire entreprise, il résolut de partir secrètement la nuit même avec ses gens, ses chevaux et ses mulets, mais arrivé aux portes de la ville il les trouva fermées et déjà gardées par les partisans de Bryenne. Il lui fallut parlementer, menacer ; enfin il réussit à sortir et se rendit le plus rapidement possible à la capitale. Sur sa route il vit partout les troupes impériales dispersées et nullement sur leurs gardes. Arrivé à Constantinople, et sans prendre le temps d'entrer dans sa maison, il courut chez le premier ministre (logothète) Nicéphore lui conter tout ému ce qui se passait et l'engager à prendre les mesures les plus promptes et les plus énergiques pour étouffer la rébellion. Mais le ministre l'écouta avec le sourire d'incrédulité sur les lèvres et ne prit aucun parti. Il est probable qu'éconduit de la sorte Attaliote ne se crut pas obligé de se compromettre pour un gouvernement qui s'abandonnait, lorsque bientôt après le mécontentement du peuple, qui souffrait d'une famine, et la conspiration des grands appela Nicéphore Botaniate à l'empire et fit reléguer Ducas dans le monastère de Stude.

J'ignore si l'histoire inédite de Michel Psellus s'étend au-delà de 1059. Je n'en connais que l'extrait que M. Miller nous a communiqué. Mais l'ancien précepteur de Michel Ducas ne pouvait se montrer favorable à ses compétiteurs, surtout s'il est vrai qu'il ait eu la part dont on l'accuse dans la déposition et le supplice de Romain Diogène.

Attaliote qui avait déjà refait le Résumé de la législation de Psellus en

probablement l'ambition de faire oublier aussi son histoire, sinon par le mérite littéraire, du moins par une appréciation plus impartiale des faits contemporains. Il est assez remarquable que, dans toute son histoire, Attaliote ne prononce pas le nom de Michel Psellus, qu'il me paraît toutefois désigner quand il dit que Monomaque appela à la présidence des philosophes l'homme le plus éminent de ce siècle pour son savoir : Πρόεδρον τῶν φιλοσόφων προχειρισάμενος ἄνδρα τῶν καθ' ἡμᾶς διαφέροντα γνώσει.

Le silence qu'Attaliote garde sur Psellus, ses successeurs l'ont à leur tour gardé sur lui-même, quoiqu'ils ne se soient pas fait faute de le copier. En terminant son livre, Attaliote annonce qu'il s'arrête à la deuxième année de Nicéphore Botaniate (c'est-à-dire en 1080) et qu'il se propose de poursuivre plus tard le récit des grandes actions de son héros. Mais quelques mois plus tard (en mars 1081) Nicéphore Botaniate était détrôné et allait à son tour achever ses jours sous la bure.

Cette révolution explique comment l'histoire d'Attaliote eut si peu de retentissement. Lui-même, il se montra probablement peu soucieux de répandre sous le nouveau règne les exemplaires d'un livre dédié au prince déchu. Mais ce qui surprend, à moins qu'Attaliote ne soit mort vers cette époque, ou qu'il ait renoncé au monde, c'est que Jean Scylitzès, dans la 2e édition de son histoire, laquelle s'arrêtait d'abord à l'avénement d'Isaac Comnène en 1057, mais qu'il continua jusqu'en 1081, ne se soit pas fait scrupule de copier des pages de notre auteur sans le citer, en supprimant seulement quelques détails, quelques réflexions et surtout les éloges donnés à Botaniate.

Ces mêmes extraits se retrouvent dans le grand résumé historique du moine Cédrène, sous le nom duquel l'histoire de Scylitzès est comprise dans quelques éditions. Mais ce plagiat, loin d'ôter du prix à l'ouvrage original, rend la comparaison des deux textes quelquefois assez piquante, en montrant de quelle façon ces compilateurs procédaient. Ainsi, pour n'en citer qu'un seul exemple, Attaliote, en parlant du besoin que l'on éprouvait d'associer à l'impératrice Eudoxie, veuve de Constantin Ducas, un homme capable de relever l'empire, dit, p. 96, que Nicéphore Botaniate paraissait le plus digne et se distinguait de tous les autres comme le soleil entre les astres, mais que l'envie et l'aveuglement lui firent alors préférer un de ses parents pour des raisons qu'il n'est pas permis de dire. Scylitzès a supprimé cette comparaison emphatique du soleil; mais après avoir copié les premiers mots *paraissait le plus digne*, il a ajouté pour ne blesser personne *ainsi que beaucoup d'autres*. Sans se donner la peine de donner à la phrase une construction logique ou même grammaticale.

Si quelque jour l'histoire byzantine devient l'objet d'un travail critique que la nouvelle édition de Bonn peut faciliter, mais qu'elle ne rend pas inutile, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le montrer, l'histoire de Michel Attaliote méritera d'être consultée et comparée avec les autres écrits de ce siècle, surtout avec l'histoire de Psellus, que l'on attendait de M. Hase et que M. Miller est si bien préparé pour publier comme elle doit l'être.

Le style de Michel Attaliote, sans échapper aux défauts de son temps, est correct et répond assez bien au plan qu'il s'était tracé lui-même dans sa préface. Après avoir loué, après bien d'autres, les avantages de l'histoire : « c'est pourquoi, dit-il, j'ai voulu, moi aussi, quoique entraîné de tous côtés par les mille occupations des camps et assourdi par les discours des plaideurs, après m'être fatigué à la lecture de leurs mémoires, m'imposer encore un surcroît de travail, et, dans un style concis et simple, comme il convient à

l'histoire qui n'a pas besoin des procédés de la rhétorique et dédaigne les ambiguïtés et les recherches du langage, j'ai voulu retracer les événements que je connais, non par ouï-dire, mais dont j'ai été moi-même témoin, afin de ne pas laisser tomber dans les profondeurs de l'oubli des événements dignes d'être racontés et de vivre à tout jamais dans la mémoire des hommes. »

Si le pauvre Attaliote a longtemps été frustré de la renommée dont il caressait probablement l'espoir en achevant cette période, j'ai cru ne pas devoir refuser du moins à son livre, puisqu'il m'est tombé sous la main, cette publicité que l'imprimerie assure aujourd'hui presque indistinctement à tout ce qui s'échappe de la plume, même aux productions que leurs auteurs ne destinaient pas à voir le jour et qui pourraient sans dommage pour personne rester dans l'oubli. »

M. Fr. Lenormant, autorisé par le bureau, communique la note suivante : *Sur quelques inscriptions de Mareb, de Khariba et d'Aden.*

« J'ai cru pouvoir inférer de la teneur d'une des inscriptions copiées à Abiân en 1844 par M. Gauldraud, que l'usage des sculptures retraçant purement et simplement des images de particuliers existait dans la civilisation antique de l'Yémen comme dans celle du monde classique. Je ne connaissais pas alors l'existence des inscriptions rapportées de Mareb au musée de la Société Asiatique de Bombay par le capitaine Haines et le docteur Mackell et publiées dans le journal de cette société (1844, pl. IV, V et VI), avec des essais de traduction tout-à-fait fantastiques par M. James Bird. On y trouve deux exemples de cet usage, l'un et l'autre du plus haut intérêt, car ce sont les seuls monuments de l'art yamanite jusqu'à présent connus qui offrent la représentation de la figure humaine.

Je place sous les yeux de l'Académie les dessins très-grossiers publiés à Bombay de ces deux bas-reliefs, dont il serait bien précieux de posséder un bon moulage à Paris, comme échantillons d'une sculpture dont on n'a pas d'autres spécimens. Tous les deux sont en marbre.

Le premier nous montre un guerrier himyarite, porté sur un chameau et juché sur une haute selle pareille à celles dont les Arabes se servent encore aujourd'hui. Il est vêtu d'une longue robe à manches, la tête enveloppée d'un keffieh dont les extrémités flottent derrière ses épaules ; sa main tient une grande lance, et à l'arrière de sa selle est suspendu un sac de provisions. Un serviteur figuré de plus petite taille, armé d'une lance et vêtu d'une tunique à manches qui ne descend que jusqu'aux genoux, marche à la tête du chameau.

L'inscription est gravée au-dessus de ces figures :

𐩮𐩥𐩧 | 𐩱𐩥𐩪𐩱𐩡 | 𐩨𐩬 | 𐩩𐩨𐩺

Je la lis :

צור אושאל בן תבי

« Image de Ausîl fils de Tabî. »

Le premier mot est manifestement l'arabe صورة, l'hébreu צורה, *forma*,

effigies, de la racine צור, *formavit*. Il caractérise la sculpture comme un portrait, et rien n'indique qu'elle fût placée sur un tombeau ou dédiée comme *ex-voto* dans un temple.

אושאל, nom propre de l'individu représenté est l'arabe أوس الله, le אושאלהי des proscynèmes nabatéens du Sinaï, *donum dei*. On n'a pas, du reste, trouvé jusqu'à présent d'autres exemples. Quant à תבי, on pourrait y voir un de ces noms propres empruntés aux productions naturelles; car il rappelle de bien près l'arabe نبى, donné par le *Kamous* comme le nom d'une variété de dattiers.

Le second bas-relief représente un homme debout, pieds nus, vêtu d'une courte tunique serrée à la taille par une ceinture, avec sur la tête une sorte de bonnet à longue queue qui ressemble fort au tarbouch moderne. L'inscription en est:

ור ודאב

Le premier mot est évidemment incomplet; c'était צ[ור, « image », comme sur l'autre bas-relief. Quant au nom propre ודאב, c'est l'arabe ود أب, *amatus a patre*, formé du radical ود, *amavit*, que M. Osiander (*Zeitschr. der deutsch. morgenl. Gesellsch.*, t. XIX, p. 206) a déjà reconnue sous la forme redoublée ודד, dans le nom ודדאל, *amatus a deo*, d'une des tables de bronze du Musée Britannique (pl. VIII, n° 12, de la publication anglaise; pl. XII du mémoire de M. Osiander), à mettre en parallèle avec le Οὐάδδηλος des inscriptions grecques du Haouran. Cette dernière forme redoublée, exclusivement propre à l'himyarite, fait passer de ود à l'autre mot, également arabe, دود qui a la même signification et que nous retrouvons dans les textes épigraphiques de l'Yémen dans les deux noms דדכרב (Fresnel, n° 2; *Sanaensis secunda* de M. Rœdiger) et אלדד (Cf. Osiander, *Zeitschr. der deutsch. morgenl. Gesellsch.* t. X, p. 56).

Il faut donc traduire :

« Image de Waddâb. »

Ces deux monuments ne sont pas les seuls que possède la Société Asiatique de Bombay. Nous trouvons dans le même numéro du journal de cette société plusieurs inscriptions himyaritiques provenant du même envoi, et sur lesquelles je demande la permission d'ajouter ici quelques mots.

La première est tracée sur un piédestal circulaire en marbre blanc, découvert à Aden même par le capitaine Haines. Elle se transcrit avec certitude :

נשאכרב בן רבבם חללם ורבקם בן דישורקש

« Naschakarib, fils de Rabbab Halal, et Rébak, fils de Dhou-Sarkas. »

נשאכרב. Ce nom, que l'on rencontre une autre fois dans l'inscription n° 1 de Fresnel, se compose du mot « prince », hébreu נשיא (1) et du

(1) Il est de règle constante que le ש de l'hébreu est remplacé par un שׂ dans l'himyarite, et réciproquement.

radical כרב, propre à la langue himyarite, que M. Osiander (*Zeitschr. der deutsch. Morgenl. Gesellsch.*, t. X, p. 57) a étudié d'une manière toute spéciale et auquel il a montré qu'était attachée la notion de « force » et de « puissance ». Ici, d'après la construction même du nom, il est évident que כרב est employé dans une acception verbale active et que nous nous trouvons en présence d'un de ces noms propres formant une phrase entière qui se rencontrent assez fréquemment dans les usages sémitiques, « celui que le prince fortifie. » Exactement analogue est le nom תבעכרב, « celui que le tobbâ (titre spécial et bien connu des rois de l'Yémen) fortifie, » lequel se lit dans la grande inscription du Haram-Bilkis ou temple d'Almakah à Mareb (Fresnel, n° 56) et sur deux des tables de bronze du Musée Britannique (pl. IX, n° 13, et pl. X, n° 15, de la publication anglaise; pl. IX et XIII du mémoire de M. Osiander). Il faut encore comparer עמכרב, « celui que le peuple fortifie, rend puissant », dans une des tables du Musée Britannique (pl. III, n° 4, de la publication anglaise; pl. I, du mémoire de M. Osiander). Le plus souvent le premier élément des noms de ce genre est une appellation divine: דדכרב (Fresnel, n° 2; *Sanaensis secunda* de M. Rœdiger), « celui que fortifie le dieu analogue à l'Eros des Grecs », adoré à Daumat-Djandal sous le nom de Wadd, ود, par les Sakoun, tribu d'origine yamanique qui se rattachait à la race de Kinda (Caussin de Perceval, *Histoire des Arabes*, t. I, p. 214): — שמהכרב (Fresnel, n° 25. — Tables de bronze du Musée Britannique: pl. III, n° 4; pl. IX, n° 13, et pl. X, n° 15 de la publication anglaise; pl. I, IX et XIII du mémoire de M. Osiander), « celui que fortifie Samah (1). » Mais le roi était considéré comme un dieu; aussi trouvons-nous encore le même verbe appliqué au roi dans un autre nom propre formant une phrase d'une composition différente יכרבמלך (Fresnel, n° 56, lignes 2 et 13), « celui que fortifiera le roi », nom dont le mode de formation se reproduit exactement dans celui de ישהרמלך (Fresnel, n° 47): « celui que le roi glorifiera, rendra illustre » (arabe شهر).

רבבם. Voici encore un nom propre qui est également fourni par une des tables de bronze du Musée Britannique (pl. VIII, n° 11 de la publication anglaise; pl. VII du mémoire de M. Osiander). Il signifie « l'allié ». Parmi les Arabes ismaéliens nous trouvons une famille célèbre appelée الرباب (Caussin de Perceval, *Histoire des Arabes*, t. II, p. 287).

חללם est le *lakab* ou surnom de Rabbab; en général dans les inscriptions himyaritiques les surnoms prennent la terminaison nasale beaucoup plus rarement que les noms propres; cependant on en rencontre quelques exemples. Il n'y a pas à songer ici à l'arabe خليل, « ami », que M. Osiander (*Zeitschr. der deutsch. morgenl. Gesellsch.*, t. XIX, p. 207)

(1) Le nom divin, qui signifie « l'élevé », de la racine que l'arabe nous offre sous la forme سما, et qui par conséquent est fort analogue à l'עליון des Chananéens, se retrouve dans le nom propre si commun שמהעלי, « celui que Samah élève » (sur le sens du radical עלי, voy., Osiander, *Zeitschr. der deutsch. morgenl. Gesellsch.*, t. X, p. 56), et dans celui de שמהאמר (Fresnel, n° 56, ligne 5), qui a le même sens. — J'ai déjà eu l'occasion de parler du radical אמר dans une précédente communication.

a reconnu avec certitude sous la forme חלל, par un ח, dans une des inscriptions du Musée Britannique (pl. VIII, nº 12, de la publication anglaise; pl. XII du mémoire de M. Osiander). Mais il faut rapprocher حلال, *is qui ritus sacros persolvit*, et حليل *maritus, contubernalis*.

Le nom רבקם est nouveau; il dérive de la racine qui est en hébreu רבק et en arabe ربق, *saginavit*. La forme féminine en est celui de Rebecca, רבקה, *quia similis juvencae saginatae*. Quant au père du personnage ainsi appelé, son nom appartient à la classe de ceux qui se composent d'une appellation de localité précédée de *dhou*, comme par exemple דרידן ; « celui de Raidân » (Fresnel, nºs 45 et 54), en arabe ذو ريدان. Au nominatif il eût été דשרקש, mais ici nous avons le génitif de ذو régulièrement formé en די, arabe ذي (Voy. Osiander, *Zeitschr. der deutsch. morgenl. Gesellsch.* t. X, p. 47). La localité de Sarkas, d'où cet homme tirait son nom, n'est pas connue jusqu'à présent; mais on sait combien sont restreintes et incomplètes nos notions sur la géographie de l'Arabie méridionale.

Vient ensuite dans la planche IV du journal de la Société de Bombay pour 1844 un fragment rapporté de Mareb, qui contient un début d'inscription :

מדבחת דבתן בחרנם

La formule est ici la même que dans le nº 51 de Fresnel, dont le commencement seul est certain, la fin du texte présentant des leçons douteuses et des fautes évidentes: מדבחת עמכרב בן דמר. Dans l'un et l'autre cas le premier mot est le chaldaïque מדבח, « autel, » de la racine דבח, « sacrifier », hébreu זבח, arabe ذبح, éthiopien ዘብሐ፡. Le nº 51 de Fresnel le fait suivre d'un nom propre dans une de ces constructions par simple apposition qu'affectait tout spécialement le génie de la langue des Himyarites : « autel de (élevé par) Amkarib, fils de Dhamar ». Il doit en être de même dans l'inscription du Musée de la Société asiatique de Bombay, car nous y lisons immédiatement après le mot « autel » un de ces noms propres dont nous venons de parler, composés de *dhou* avec un nom de lieu, דבתן (1). La localité de בתן ne nous est pas plus connue que celle de Sarkas; c'était sans doute un des châteaux-forts qu'habitait la noblesse féodale de l'Yémen. On peut en comparer le nom à celui de la province arabe de la Batanée, en hébreu בשן, en chaldaïque בתן et en arabe البثنة. Peut-être aussi faut-il y chercher tout simplement la signification de « les deux maisons », arabe بيتين.

Quant à בחרנם, c'est le *lakab* ou surnom du personnage qui avait élevé l'autel. Il a la mimation finale des noms propres, qui comme nous

(1) Rigoureusement il faudrait ici, par une forme génitive, דיבתן comme nous avons trouvé דישרקש dans l'inscription précédente. Mais les exemples du génitif די sont très-rares dans les monuments de l'épigraphie himyaritique et le plus souvent ד, correspondant à l'arabe ذو, s'y montre, comme ici, indéclinable.

venons de le dire, s'applique quelquefois aussi aux surnoms. Abstraction faite de cette désinence, il me semble difficile de ne pas y reconnaître l'arabe بحرنى, « homme de la tribu de Bahra ». Cette tribu des Benou-Bahra ou Bahranys est plusieurs fois mentionnée dans les annales de l'Arabie (CAUSSIN DE PERCEVAL, *Histoire des Arabes*, t. I, p. 213; t. II, p. 42, 46, 85, 110, 186, 294; t. III, p. 212, 414, 422, 434 et 435); elle se rattachait à la race de Codhâa. Il n'est question d'elle que dans les siècles postérieurs à l'ère chrétienne, époque où elle habitait, comme les autres tribus codhaïtes, le Hedjâz, puis la Mésopotamie. Mais on sait que les Codhaïtes tiraient leur origine de l'Yémen. Codhâa, auteur de leur nom, était prince de la montagne de Schihr ou Schidjr (Abulfedae *Hist. anteislam*. éd. de Fleischer, p. 182), auprès de Zhafâr, et ce n'est que plusieurs générations après lui qu'ils quittèrent l'Arabie heureuse pour s'établir d'abord à Nadjrân, puis dans le Tihâma (CAUSSIN DE PERCEVAL, t. I, p. 209); la plupart de leurs tribus étaient déjà formées, mais ne s'étaient point encore séparées, au temps de cette émigration. Autant que l'on peut établir des calculs chronologiques sur la supputation des généalogies arabes, l'époque où les Codhaïtes quittèrent le pays de Mahra pour aller s'établir dans le nord, bien que ne devant pas être de beaucoup antérieure à l'ère chrétienne, est peut-être un peu vieille pour que l'inscription publiée dans le journal de la Société de Bombay puisse être regardée comme appartenant à une date plus haute. Mais il n'y aurait rien de contraire aux vraisemblances dans l'hypothèse qu'une fraction de la tribu des Benou-Bahra ou Bahranys serait demeurée en arrière du gros de la race dans son pays d'origine. D'ailleurs l'offrande d'un homme de cette tribu à Mareb, au centre religieux et politique de l'Yémen, n'aurait rien que de naturel faite à l'époque où elle habitait encore à Nadjrân. On sait, en effet, que cette ville célèbre dépendait du sceptre des rois himyarites, et c'est à titre de souverain que Dhou-Nowâs en persécuta plus tard les chrétiens avec une férocité sans nom, qui amena en représailles la conquête abyssine et la perte de l'indépendance de l'Yémen.

Je traduis, en conséquence de ces remarques :

« Autel (élevé) par Dhou-Batan le Bahrany... »

La dernière inscription contenue dans la même planche du recueil de Bombay n'est pas empruntée à un monument transporté en original dans cette ville. C'est une copie, probablement faite par quelque indigène, d'une des inscriptions de Khariba, entre Sanâa et Mareb, qui porte le n° 10 dans la publication de Fresnel. Le texte en est évidemment en certains points meilleur que dans la copie de M. D'Arnaud, éditée par Fresnel. Cette dernière copie donne l'inscription comme en une seule ligne, tandis que la publication anglaise le distribue en cinq lignes; une vérification de l'original, quand elle sera possible, permettra seule de voir de quel côté à ce point de vue est l'exactitude. Quoi qu'il en soit, le texte contient la dédicace d'un temple au dieu Almakah et se reproduit avec de très-légères variantes, mais suivi d'autres formules religieuses, au commencement de l'inscription n° 9 du recueil de Fresnel, copiée par D'Arnaud sur une face différente du même édifice de l'antique Caripeta. Des fragments incontestables d'autres répétitions de la même formule dédicatoire se reconnaissent dans les n°s 4 et 8 de Fresnel.

L'inscription se transcrit, en conservant la disposition des lignes dans la publication anglaise :

דח ידעאל דר-
-ח בן שמ-
-העלי מכר-
-ב שבא גנא בית
אלמקה יום הע

Dès le premier pas nous nous trouvons en face d'une difficulté grave et même insoluble dans l'état actuel de la science. Il s'agit de l'interprétation à donner aux deux lettres דח. Elles ne fournissent aucun sens plausible, aucun mot vraisemblable, et ne paraissent se lier en aucune façon à la marche générale du texte. Mais ces deux lettres, qui se lisent aussi au commencement du n° 9 de Fresnel, se retrouvent encore à la fin de ce dernier texte, mais dans un ordre inverse חד, et là non plus elles ne se lient bien évidemment pas à la phrase, qui finit au mot précédent. Nous les voyons, gravées isolément et en plus gros caractères, aux deux côtés des inscriptions n°s 12 et 13 de Fresnel, qui proviennent de la digue de Mareb. Elles se lisent aussi au début du fragment n° 20 de Fresnel, et on en voit les vestiges avant la dernière inscription dont je viens de proposer l'explication. Elles sont donc toujours indépendantes du texte qu'elles accompagnent; et il faut nécessairement les considérer comme représentant en abrégé quelque formule sacramentelle, actuellement inexplicable, mais qui sans doute sera fournie un jour dans son intégrité par quelque nouveau monument.

Ainsi le texte véritable ne commence qu'au mot qui suit ces deux lettres, et c'est de là aussi que doit partir notre traduction.

ידעאל. Ce nom propre, qui figure encore dans l'inscription n° 48 de Fresnel, se retrouve dans la liste des rois du Hadhramaut (Caussin de Perceval, t. I, p. 137), porté par le père du prince qui combattit le roi de Perse Sapor II, dans le IVe siècle de notre ère. Il signifie *quem Deus cognovit, animadvertit*, de la racine ידע, et il est identique au ידיעאל de la Bible (I Chron. VIII, 6), et il faut également y comparer un autre nom juif ידעיה (I Chron. IX, 10; XXIV, 7).

דרח. Nous avons maintenant ici le surnom de l'auteur de la dédicace. Dans l'inscription n° 9 de Fresnel, la copie de D'Arnaud offre ici דלי au lieu de דרח. Mais la concordance des deux copies de la revue de Bombay et de la publication de Fresnel pour l'inscription qui nous occupe est déterminante comme preuve de l'exactitude de la leçon דרח. Elle se confirme par le fragment n° 4 de Fresnel, qui donne ידעאל דרח בן שמ[העלי, et par le fragment n° 8, où on lit, ד[רח בן שמהע]לי. Remarquons, du reste, que la copie de l'inscription n° 9 renferme manifestement ici une omission d'un certain nombre de lettres, car elle ne fournit pas l'indication de la filiation de Yedâyl, que le monument original doit certainement porter. Or, si l'on met en parallèle cette portion du texte des n°s 9 et 10, on se rend un compte exact des lettres que D'Arnaud a omises dans cette dernière inscription et on voit qu'il a précisément sauté la fin du *lakab* de Yedâyl et mis à la place la fin du nom de son père.

n° 10 : דרח בן שמהעלי
n° 9 : ד לי

Quant à la signification de דרח, c'est plutôt encore un titre de noblesse (voy. Osiander, *Zeitschr. der deutsch. morgenl. Gesellsch.* t. X, p. 56), comme ceux de בין et de ותר fournis également par les inscriptions himyaritiques, qu'un surnom proprement dit. Les n°s 31 et 55 de Fresnel nous offrent en effet des personnages qui s'intitulent דרח מלך שבא, exactement comme dans le n° 54 un autre personnage s'intitule ותר מלך שבא. דרח veut dire « l'éminent »; il dérive bien évidemment, comme l'a déjà reconnu M. Osiander, de la racine perdue qui a donné naissance à l'arabe ذروح et à l'hébreu דרח, tous deux avec le sens de « colline, éminence ».

בן שמהעלי. Nous ne nous arrêterons ici, ni au mot « fils », qui est trop connu, ni au nom propre si multiplié Samahâli, dont l'étymologie nous occupait tout à l'heure.

מכרב שבא. Ceci est le titre de fonction de l'auteur de la dédicace. Nous le retrouvons, porté par d'autres personnages, dans les inscriptions n°s 11, 12, 13, 14, 29, 46 et 49 de Fresnel. M. Osiander l'a étudié spécialement au point de vue philologique (*Zeitschr. der deutsch. morgenl. Gesellsch.* t. X. p. 55 et 57), et il signifie « le fort (arabe مكرب), le puissant de Saba ». Ce n'est pas un titre royal, comme l'avait conjecturé d'abord M. Ewald (*Zeitschr. f. d. Kunde d. Morgenl.* 1843, p. 305); c'est certainement la qualification d'un fonctionnaire. Mais en quoi consistait son office? C'est ce que l'on ne saurait dire. Il est seulement à remarquer que ce devait être probablement un magistrat spécial à la ville de Mareb ou Saba, car dans les n°s 12, 14, 29, 46 et 49 nous voyons que c'est un מכרב שבא qui fait exécuter les réparations que réclame l'état de la fameuse digue de Mareb.

גנא. Voici actuellement le verbe de la phrase, celui qui indique la dédicace. C'est à M. Ewald (*Zeitschr. f. d. Kunde d. Morgenl.* 1843, p. 309) qu'appartient l'honneur d'en avoir déterminé le sens avec certitude. Il signifie « consacrer », et se retrouve en éthiopien sous la forme ቀነየ, d'où ቀንዮ, nom qui désigne spécialement les prêtres des faux dieux. Dans les inscriptions himyaritiques il s'applique exclusivement à la consécration des temples.

בית. Ce substantif, dont le sens est « maison », comme dans toutes les langues sémitiques, est le plus habituellement usité dans les inscriptions de l'Yémen pour désigner ces châteaux-forts qui avaient une si grande importance dans l'organisation toute féodale de l'Arabie Heureuse au temps de son indépendance et de son éclat (Osiander, *Zeitschr. der deutsch. morgenl. Gesellsch.*, t. X, p. 70 et suiv.). Mais il s'applique aussi quelquefois aux temples; il nous suffira de citer comme exemple de cet emploi le בת אלהת de l'inscription de Sanâa qui porte le n° 1 dans les copies de Cruttenden et le n° 3 dans la publication de Fresnel.

אלמקה. Ce nom du principal dieu de l'Yémen est trop connu maintenant pour réclamer aucune explication.

יום הע. Le premier de ces deux mots est celui qui dans tous les idiomes sémitiques désigne le « jour ». Nous avons donc ici l'indication du jour sacré dans lequel eut lieu la dédicace du temple. Le fragment n° 15 de

Fresnel nous offre de même les mots בני יום דח עתתר, « il a construit le jour *dhah* de A't'tor. » Régulièrement et dans le système de construction des phrases dans les autres idiomes sémitiques, il faudrait, pour l'un et l'autre cas, ביום, avec la proposition exprimée. Mais la langue des inscriptions de l'Yémen omet le plus souvent les prépositions et affectionne tout spécialement les constructions par simple apposition qui constituent une des particularités caractéristiques de sa syntaxe; nous avons eu déjà plusieurs fois l'occasion de le remarquer dans le cours de ces études. On trouve cependant très-régulièrement et avec la préposition בחרף, « dans l'année, » en tête de toutes les dates de celles des tables de bronze du Musée Britannique qui portent des mentions d'époque.

Les deux noms de jours sacrés que fournissent ainsi, d'un côté, notre inscription, et, de l'autre, le nº 9 de Fresnel, de l'autre, le nº 15 de la publiblication de notre savant compatriote, הע et דח, n'ont point la physionomie sémitique et ne se rattachent naturellement à aucune racine de cette famille. Seraient-ils un héritage de l'antique population des Adites, issue de le race de Kousch, à laquelle était due la première origine de la civilisation nationale de l'Yémen?

Quoi qu'il en soit, la traduction que nous proposons à la suite de cette analyse pour l'inscription de Khariba comprise dans les planches du journal de la Société asiatique de Bombay, est la suivante :

« Son Eminence Yedâyl, fils de Samahâli, puissant de Saba, a consacré » le temple d'Almakah dans le jour *hâ*. »

La planche VI du même numéro du recueil scientifique anglo-indien contient encore le dessin d'un monument himyaritique très-précieux, qui provient de Mareb et se conserve en original dans le Musée de la Société asiatique de Bombay ; il serait fort à désirer que l'on pût en posséder un moulage à Paris. C'est un bas-relief en marbre blanc qui représente un buste de femme aux longs cheveux nattés, vêtue d'une tunique aux riches broderies, la main droite ouverte et élevée, la gauche ramenée sur la poitrine et tenant un oiseau, problablement une image divine. Au-dessous règne une inscription en deux lignes, dont le type paléographique rappelle de très-près celui de la grande inscription de Hisn-Ghorab. Malheureusement le texte paraît mutilé, la fin des lignes manque et nous n'avons aucune donnée pour apprécier l'étendue des lacunes. Aussi, dans l'état actuel de la science, serait-il tout-à-fait imprudent et prématuré d'essayer d'en donner une interprétation. Le seul parti sage est de s'abstenir. »

M. Renier commence la lecture du *Rapport* de M. Ern. Desjardins *sur les résultats de son exploration archéologique dans la région du Danube inférieur*, adressé, à la précédente séance, par M. le Ministre de l'instruction publique.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Waddington, le tirage à part de son mémoire *sur la chronologie de la vie du rhéteur Aelius Aristide*, faisant partie de la 1re partie du t. XXVI des *Mémoires de l'Académie*.

2° De la part de l'Académie royale des sciences de Bavière, classe

d'histoire, le tome IX, 3e partie, de ses *Mémoires* (Munich, 1866, in-4o).

3o *Sur quelques anciennes* COMPOSITIONS (*Darstellungen*) *de l'époque des Empereurs d'Allemagne*, lecture faite dans la séance de l'Académie royale de Bavière, le 28 mars 1867, pour la fête du 108e anniversaire de sa fondation par le Dr Wilh. v. Giesebrecht, membre de la classe d'histoire (in-4o, 1867, en allemand).

4o *Exploration archéologique de la Galatie*, etc., par MM. Perrot, Guillaume et Delbet : 18e et 19e liv. (in-fo).

5o *La légende de Cadmus et les établissements phéniciens en Grèce*, par M. Fr. Lenormant (Extr. du t. XV des *Annales de philosophie chrétienne*, Paris, 1867, in-8o).

6o Ἑλληνικὰ Ἀνέκδοτα, etc. Recueil publié aux frais de l'Etat, par Constantin N. Sathas, tomes I et II (Athènes, 1867, in-8o). — Le tome I, après une introduction étendue et intéressante de M. Sathas, renferme un poëme ou récit en vers de Jean Coronœos, sur les exploits des volontaires grecs en Europe au XVe siècle ; le tome II, la guerre de Crète au XVIIe siècle, racontée en 24 chants par Athanase Scliros, natif de Pikridès, 1er médecin du gouvernement de Venise à Candie, mort en 1664 dans la ville assiégée. Cette chronique compte 9287 vers et s'étend de l'année 1644, date du début de la guerre, à la nomination du marquis Giron Francesco Villa, comme capitaine-général de Candie. La publication en est faite d'après une copie de Mustoxydi : on ignore où se trouve maintenant le manuscrit original. — A l'occasion de cette présentation M. Fr. Lenormant adresse au bureau la note suivante : « Une autre chronique grecque, en vers, de la guerre de Candie par un moine crétois nommé Akakias Diakrousis, en religion frère Anthimos, laquelle s'étend jusqu'à la prise de Réthymo en 1646 et au commencement du blocus de la ville même de Candie, a été imprimée à Venise sous le titre de : Διήγησις — διὰ στοίχων — τοῦ δεινοῦ πολέμου τοῦ ἐν τῇ — Νήσῳ Κρήτῃ γενομένου, εἰς τὴν ὁποίαν περιέχει, τὴν — σκληρότητα καὶ αἰχμαλωσίαν τῶν ἀθέων ἀγαρηνῶν, καὶ — πῶς ἐκυρίευσαν ὄχι μόνον τὰ Χανιὰ, καὶ τὸ Ῥέθυ — μον μὰ καὶ ὅλον τὸ νησὶ, καὶ ὅλον ἕνα πολε — μοῦσιν, καὶ αὐτὸ τὸ μεγάλον Κάστρον. — Συντεθεῖσα παρὰ Ἀνθίμου Ἱερομονάχου τοῦ διὰ τοῦ θείου, καὶ Ἀγγε — λικοῦ σχήματος Ἀκακίου μὲ τὸ νομασθέντος τοῦ Διάκρούση (sic). Elle parut pour la première fois en 1667, ainsi que l'enseigne une note de la seconde édition : πρωετυπώθει (sic) εἰς τούς (sic) ͵αχξζʹ, οἰκείοις αὐτοῦ ἀναλλώμασι (sic) μὲ διάφωραις (sic) προσθήκαις, καὶ νῦν νεωστὶ μετατυπωθεῖσα καὶ μετὰ πλείστης ἐπιμελείας διορθωθεῖσα. La réimpression fut publiée à Venise en 1679, en format in-12, chez Valentino Mortali et constitue une plaquette de 64 pages.

Cette chronique en vers n'est signalée ni par Papadopoulo Vrélo ni par aucun de ceux qui ont traité jusqu'à présent de la littérature et de la bibliographie du grec moderne. On n'a encore retrouvé aucun exemplaire de la première édition. L'*unique exemplaire* connu de la seconde a été découvert par moi à Athènes en 1863 et rapporté à la bibliothèque de l'Institut. »

7° *Mémoires de la Société littéraire des sciences de Castres*, 6e volume (1867, in-8°).

8° *Annales de philosophie chrétienne* : août 1867.

9° M. Imbert, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, adresse par lettre un exemplaire de l'ouvrage intitulé : *Registre de correspondance et biographie du duc Henry de la Trémoille* (1649-1667), Poitiers, 1867, 1 vol. in-8°. Cet ouvrage destiné au concours des Antiquités de la France ne pourra y être admis, la période historique à laquelle il se rapporte étant en dehors des limites fixées par le règlement.

10° M. Delisle fait hommage, au nom de l'auteur, d'un opuscule intitulé : *Première lettre sur les campagnes du comte de Derby en Guyenne, Saintonge et Poitou*, adressée à M. Lacabane, directeur de l'Ecole impériale des chartes, par M. Bertrandy, inspecteur général des Archives (Bordeaux, br. in-8°).

Séance du vendredi 18.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu, et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. de Rossi, correspondant, *Bulletin d'archéologie chrétienne :* n° 4 (juillet et août 1867), renfermant une dissertation étendue *sur les monuments du IVe siècle concernant l'église de S. Pudenziana.*

2° Par M. le Président et avec une note de M. Oppert, *Inscription cunéiforme du Musée de Zürich*, texte et traduction par M. Joseph Grivel, trésorier d'Etat à Fribourg (Suisse), cahier lithographié, in-4°. Cette inscription est un exemplaire de l'inscription modèle (*Standard inscription*) trouvée à Nimroud et reproduite sur un très-grand nombre de bas-reliefs conservés dans presque tous les musées de l'Europe. M. Grivel l'a éditée et publiée pour la première fois avec une traduction.

Il a exprimé d'une manière très-pratique les idéogrammes en *traits* et les signes phonétiques en *pleins*, sans embarrasser le lecteur par la transcription des idéogrammes en caractères phonétiques. La traduction est irréprochable presque de tout point.

3° *La guirlande précieuse des demandes et des réponses*, publiée en sanscrit et en tibétain et traduite pour la première fois en français par M. Ph. Ed. Foucaux, professeur de sanscrit au collége de France (Paris, 1867, in-8°) avec une courte introduction où le savant traducteur discute la question relative au véritable auteur de cette espèce de catéchisme de morale commun aux Brahmanes et aux Bouddhistes, lequel ne saurait être Çankara Atchârya, le célèbre philosophe et commentateur védantiste.

4° *Bulletin de la Société impériale des Antiq. de France* : 4e trim. 1866.

5° *Revue archéologique* : octobre 1867.

6° *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers* : 2e trimestre de 1867.

7° *L'Orient* : 25 septembre 1867.

8° *Négociations de Charles VII et de Louis XI avec les évêques de Metz pour la châtellenie d'Epinal*, par M. L. Duhamel, ancien élève de l'Ecole des chartes, etc. (Paris, 1867), in-8°. — Double exemplaire destiné au concours des Antiquités de la France. Renvoi à la future commission.

A défaut de lectures des membres de l'Académie portées à l'ordre du jour, M. le VICE-PRÉSIDENT continue la lecture du Mémoire de M. Ern. Desjardins, concernant ses *explorations archéologiques dans la région du Danube inférieur*.

Séance du vendredi 25.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu, et la rédaction en est adoptée.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

M. DE WITTE lit la note suivante sur le *colosse d'Hercule trouvé au théâtre de Pompée à Rome*.

« Une des découvertes les plus importantes qui aient été faites à Rome dans ces dernières années est celle de la statue colossale de bronze doré, retrouvée au mois de septembre 1864,

sous les ruines du théâtre de Pompée. Les circonstances de cette découverte sont connues (1); je n'entrerai donc dans aucun détail à cet égard. D'ailleurs l'Académie a déjà reçu une communication relative à cette découverte, au mois d'avril 1866, quand M. Beulé, qui venait de voir cette œuvre d'art, en a parlé devant la compagnie (2).

Cette statue colossale est restée inédite. C'est grâce à l'obligeance du cardinal Antonelli que, l'hiver dernier, pendant mon séjour à Rome, j'ai obtenu l'autorisation d'en faire prendre une photographie, et aujourd'hui je m'estime heureux de pouvoir mettre cette photographie sous les yeux de l'Académie.

Cette statue colossale, haute d'environ 4 mètres (3m 83 cent.), après avoir été restaurée, a été placée dans la grande salle ronde au Musée du Vatican.

Tout le monde est d'accord pour y reconnaître un Hercule jeune ayant la peau de lion suspendue sur le bras gauche. On a rétabli, d'après des modèles antiques, dans la main droite la massue dont on avait retrouvé quelques débris, et dans la gauche les pommes du jardin des Hespérides. La tête, nue et entourée d'une simple bandelette, est légèrement inclinée vers la gauche; la bouche est entr'ouverte; aux tempes paraissent les poils d'une barbe naissante. Mais si tout le monde est d'accord pour reconnaître dans ce colosse Hercule, on ne l'est pas du tout sur l'époque à laquelle il a été exécuté. Lors de la découverte on émit plus d'une opinion, et encore aujourd'hui on est loin d'être du même avis. Rien n'est plus difficile en effet que de fixer d'une manière rigoureuse l'âge d'un monument ancien; car à toutes les époques, dans tous les siècles, on a tenté d'imiter des œuvres d'art qui étaient devenues célèbres.

On a cherché à retrouver dans les traits du fils d'Alcmène un portrait impérial; les uns ont voulu y reconnaître la tête de

(1) *Bull. de l'Inst. arch.*, 1864, p. 227 et suiv. — Cf. la *Correspondance de Rome* des 24 sept., 15 oct., 5 nov. 1864 et 21 janv. 1865.

(2) Voir les *Comptes rendus des séances de l'année* 1866, p. 101 et suiv.

Pompée, d'autres celle de Domitien. On a prétendu également que cette œuvre d'art appartenait au quatrième siècle de notre ère et on a cherché à y découvrir de la ressemblance avec les princes de cette époque. Mais un examen attentif (du moins c'est là l'impression que j'ai éprouvée) porte à y reconnaître un type grec. Les cheveux courts, l'absence de barbe, le caractère juvénile de la figure, toutes ces circonstances réunies rappellent le type d'Hercule, tel que nous le montrent les monnaies de la Macédoine, frappées vers la fin du quatrième siècle avant J.-C. On a des monnaies d'Alexandre le Grand et de Philippe Aridée sur lesquelles paraît la tête du conquérant macédonien plus ou moins idéalisée sous la forme d'Hercule imberbe, coiffé de la dépouille du lion. Des monnaies de bronze d'Amyntas II montrent une tête d'Hercule analogue. On rapprochera des tétradrachmes et des drachmes de fabrique macédonienne, la tête juvénile et nue, les cheveux entourés d'une bandelette et caractérisée comme Hercule par la massue, tête empreinte sur les monnaies frappées en Campanie au nom des Romains (1) et aussi, mais sans bandelette, sur les deniers de la gens Cornélia (2). Enfin on pourra comparer la tête de l'Hercule colossal avec un autre type macédonien, l'Apollon à cheveux courts, ceints d'une bandelette, et à large cou qui paraît sur les monnaies d'argent et de bronze frappées depuis Archélaüs et Pausanias jusqu'après Alexandre le Grand.

Je ne veux pas dissimuler toutefois que la tête de l'Hercule colossal rappelle tant soit peu les traits de Domitien, mais je crois que cette ressemblance est fortuite et qu'il ne faut pas s'y arrêter. Tout me porte à croire que nous avons sous les yeux une statue faite par un artiste romain qui s'est inspiré d'un excellent modèle grec de l'école de Lysippe. Mais pour développer les motifs sur lesquels cette opinion repose, il faudrait entrer dans des détails qui prendraient trop d'extension. Qu'il me suffise d'appeler l'attention de l'Académie sur les rapports de style que je crois

(1) Cohen, *Monnaies de la république romaine*, pl. XLIV, 18.

(2) Id., *ibid.*, pl. XIV, *Cornelia*, 5 et 6.

trouver entre le colosse de bronze et les types d'Hercule et d'Apollon des monnaies macédoniennes.

Maintenant, quant à savoir à quelle époque ce colosse de bronze a dû être érigé, il me semble que le lieu où la découverte a été faite doit nous guider dans nos recherches. Ce lieu est l'emplacement du temple de Vénus Victrix qui dominait le théâtre, édifice immense, que Pompée avait fait élever pour perpétuer le souvenir de ses victoires. Or, les travaux entrepris pour la construction du théâtre de Pompée se placent en l'année 696 de la fondation de Rome. On possède des ouvrages de sculpture du septième siècle de Rome, et entre autres la célèbre statue de Pompée, conservée au palais Spada. Tout en tenant compte de la différence qui existe, quant au travail et à l'exécution, entre les ouvrages de bronze et les sculptures de marbre, on ne manquera pas de remarquer certains rapports, certaines analogies entre le colosse et la statue de Pompée, surtout dans la manière dont sont traités les muscles. Je serais donc disposé à croire que nous avons là une œuvre d'art des derniers temps de la république.

Un rapprochement se présente ici tout naturellement. On connaît l'histoire de l'Hercule de bronze doré, trouvé dans les environs du Forum Boarium, sous le pontificat de Sixte IV et conservé au Musée du Capitole; on sait à quelle époque cette statue a été exécutée, si toutefois la base sur laquelle elle pose lui appartient. Or, cette base de bronze porte les noms des consuls L. Vettius Paullus et T. Junius Montanus (1), consuls subrogés de l'an 81 de notre ère, comme l'a démontré le célèbre Marini (2). Il est évident pour tout le monde que l'Hercule du Capitole est d'un caractère moins noble, moins élevé, d'une exécution moins habile que l'Hercule colossal trouvé au théâtre de Pompée.

On doit conclure, ce me semble, de cette comparaison que le colosse de bronze appartient à une époque plus ancienne.

(1) Gruter, p. 50, n° 3.

(2) *Fratelli Arvali*, p. 217.

Si l'on admet que le colosse est un ouvrage contemporain de la construction du théâtre de Pompée, il reste à rechercher à quelle époque et dans quelles circonstances il a été renversé et mutilé, et pourquoi ensuite il a été caché et dérobé aux regards. Ce sont là des questions qui donnent à réfléchir et dont la solution présente plus d'une difficulté.

Il est évident que le colosse a été brutalement arraché de sa base et qu'en tombant à la renverse la tête a été fendue, ce qui explique la déformation du front et les fractures qu'on y observe, effets produits par une commotion violente.

Il est positif aussi que la statue, après avoir été renversée et mutilée à dessein, a été ensuite emportée et cachée avec soin, sans aucun doute dans l'intention de la soustraire aux outrages et avec la pensée de la relever un jour.

Trois suppositions s'offrent à l'esprit en présence de ces faits. Après la bataille de Pharsale, les monuments élevés par l'illustre rival de César auraient-ils été exposés aux outrages des vainqueurs? Dira-t-on qu'au quatrième siècle les chrétiens ont renversé l'idole? Ou bien encore prétendra-t-on que le colosse a été brisé à la suite d'un mouvement politique, en haine du tyran qui l'avait dédié ?

La première de ces hypothèses peut être soutenue. Car, après la bataille de Pharsale, suivant Plutarque (1), Dion Cassius (2) et Suétone (3), les statues de Sylla et de Pompée furent renversées par le peuple, et ce ne fut que plus tard que César fit relever celles de son ennemi, action que Cicéron approuve et dont il loue le vainqueur.

Quant à supposer que des chrétiens aient renversé l'idole, cette hypothèse semble peu probable; car, d'après des documents publiés par M. le chev. de Rossi (4), il est positif que, longtemps après la suppression du culte public, les images des divinités

(1) *Cæsar*, 57.
(2) XLII, 18.
(3) *Cæsar*, LXXV.
(4) *Bull. di arch. cristiana*, anno IV, 1866, p. 53, e seg.

païennes ont été épargnées. Et comment admettre que des chrétiens aient osé abattre un colosse exposé à tous les regards, dans un édifice public tel qu'était le théâtre de Pompée ?

Il me reste à dire un mot de la troisième supposition. Hercule tenant la massue et les pommes des Hespérides est souvent représenté sur les monnaies frappées à l'époque de la tétrarchie et particulièrement sur celles de Maximien Hercule. Mais ce même type, moins fréquent aux commencements de l'empire, est déjà empreint sur les monnaies d'Hadrien et sur celles d'Albin. On se rappellera toutefois que, sous le règne de Dioclétien, un portique fut élevé près du théâtre de Pompée (1). On aurait pu placer en cet endroit une statue plus ancienne, et, après la mort de Maximien Hercule, ses ennemis, en haine du tyran, l'auraient renversée et mutilée.

Mais je reviens à la première hypothèse. Pompée rendait à Hercule un culte tout particulier, il s'était placé sous la protection spéciale du dieu de la force. Ses victoires le faisaient comparer à Hercule (2). Au Forum Boarium existait un temple dédié à Hercule que Pompée avait fait bâtir, probablement en 693, lors de son troisième triomphe (3), et on se rappellera qu'à la bataille de Pharsale il avait donné pour mot d'ordre à ses soldats : *Hercules invictus*, tandis que César avait donné aux siens celui de : *Venus victrix* (4). La bataille de Pharsale fut livrée en l'an 706 de Rome ; la construction du théâtre eut lieu en 696, comme je l'ai dit plus haut, mais la dédicace n'en fut faite qu'en 699, lors du second consulat de Pompée (5). J'ai déjà rappelé qu'après la bataille de Pharsale le peuple renversa les statues de Sylla et de Pompée. Ne se peut-il pas que la fureur populaire ait exercé des excès jusque sur les statues qui représentaient le dieu tutélaire de Pompée ? M. Beulé a fait observer que, le dieu ayant été renversé de son piédestal, ses

(1) Orelli, *Inscript. lat. select.*, n° 1047.

(2) Plin. *H. N.*, VII, 26, 27.

(3) Plin. *H. N.*, XXXIV, 8, 19, 3.

(4) Appian. *Bell. civ.*, II, 76. — Cf. C. Cavedoni, *Ann. de l'Inst. arch.*, t. XI, 1839, p. 301 et suiv.

(5) Dio Cass., XXXIX, 38. — Cic. *Epist. ad Fam.*, VII, 1. — Plin. *H. N.*, VIII, 7, 7.

parties viriles ont été tenaillées et arrachées violemment. Une pareille mutilation peut-elle être attribuée aux barbares, ou aux chrétiens? Les uns aussi bien que les autres, ce me semble, auraient brisé l'idole; ils en auraient fait fondre le métal. Cette insulte était dirigée par la populace païenne non contre un dieu, mais contre un personnage que la flatterie avait assimilé à Hercule. Tel est l'avis de M. Beulé et je suis tout prêt à admettre ces prémisses; seulement, au lieu de Maximien Hercule qui se faisait surnommer *Herculius* et se parait des attributs d'Hercule, je penserais plutôt à Pompée. Quand le colosse eut été renversé, les partisans du vaincu de Pharsale en auraient recueilli les débris, les auraient cachés avec soin dans l'espoir de rétablir un jour le colosse à sa place, quand des temps plus propices auraient permis de mettre ce projet à exécution. Les citoyens qui rêvaient ce rétablissement auraient péri pendant la guerre civile; l'Hercule aurait été oublié. Ceci rendrait compte de l'étonnante conservation de la dorure; le colosse n'aurait décoré les approches du théâtre de Pompée que pendant 6 ou 7 ans.

Je crois qu'en se plaçant à ce point de vue, on peut expliquer d'une manière satisfaisante le renversement et la mutilation du colosse, les précautions prises pour le cacher et toutes les particularités qu'on a observées, lorsqu'on l'a retrouvé.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. de Lasteyrie, *L'Histoire du travail à l'Exposition universelle* (Paris, 1867, in-8°).

2° De la part de M. Michel Amari, correspondant, *I diplomi arabi del R. Archivio Fiorentino. — Testo originale con la traduzione letterale e illustrazioni* (*Appendice*); Firenze, in-4°.

3° *Essai sur l'histoire et la géographie de la Palestine d'après les Thalmuds et les autres sources rabbiniques*, par J. Derenbourg. Première partie : *Histoire de la Palestine depuis Cyrus jusqu'à Adrien* (Paris, 1867, Impr. impér., 1 vol. in-8°). « Ce dépouillement consciencieux et méthodique de documents d'un accès difficile et trop peu employés jusqu'à ces derniers temps éclaire d'un jour nouveau l'histoire de la nation juive, principalement le travail intérieur qui se fit dans son sein après le retour de la captivité. »

4° *Lectiones grammaticales pro missionariis qui addiscere volunt linguam Amaricam seu vulgarem* ABYSSINIÆ, *nec non et linguam Oromonicam seu populorum* GALLA *nuncupatorum*, auctore RR. DD. G. Massaja ord. Minorum Capucinorum, episcopo Cassiensi et vicario apostolico ad populos Galla (Parisiis, excusum in Typographeo imperiali, 1867, in-4°). Cet ouvrage considérable est précédé d'une épître dédicatoire à M. ANT. D'ABBADIE, membre de l'Académie des sciences, et d'une introduction également en latin.

5° *Novum glossarium latino-germanicum mediæ et infimæ ætatis* « pour servir à la connaissance scientifique des langues néo-latines et germaniques » (en allemand), par le Dr Lorenz Diefenbach (Francfort-sur-Mein, 1867, in-8°). L'auteur accompagne cet envoi d'une lettre dont il est donné lecture et dans laquelle il rappelle ses précédents ouvrages dont plusieurs ont été distingués par l'Académie au concours Volney. Il exprime le vœu d'obtenir d'elle le titre de correspondant et demande en conséquence l'inscription de son nom sur la liste des candidats pour l'une des places vacantes. — Le nom bien connu de M. Diefenbach sera porté sur la liste.

6° *Mémoires de la commission d'archéologie et des sciences historiques de la Haute-Saône* (complément du tome IV), Vesoul, 1867, in-8°.

7° *Revue archéologique du midi de la France*, etc., vol. II, n° 1 (Toulouse, 1867, in-4°).

M. D'AVEZAC demande la parole pour une présentation d'ouvrage.

« Messieurs, dit-il, j'ai l'honneur de présenter ici, au nom de M. Henri Kiepert, membre de l'Académie royale de Berlin, la première livraison (contenant cinq feuilles) d'un « Nouvel Atlas de l'ancienne Grèce et de ses colonies » (*Neuer Atlas von Hellas und den Hellenischen Colonien*) en quinze feuilles. L'auteur avait déjà publié pour la première fois un pareil travail en 1841, et en avait donné une seconde édition, déjà fort améliorée, en 1851. Aujourd'hui c'est une édition complétement refondue, ou plutôt une rédaction entièrement nouvelle qu'il offre au monde érudit, et dont il fait hommage à notre Académie. — Les cinq feuilles qui composent cette livraison sont celles qui pouvaient être préparées les premières; les unes parce que ce sont de simples emprunts faits à la géographie de Ptolémée; les autres grâce à une connaissance actuelle plus certaine de la topographie locale. — Le présent cahier comprend en effet cinq planches ainsi désignées :

VIII. — Iles et côtes occidentales d'Asie, partie méridionale; contenant la Crète, les Cyclades, les Sporades, la Doride, l'Ionie méridionale; à l'échelle d'un millionième : avec deux petits cartouches, — l'un, de Délos, à une échelle décuple, c'est-à-dire au cent-millième, — l'autre, de la ville de Rhodes, au cinquante-millième.

X. — Colonies du Pont-Euxin, à l'échelle d'un trois-millionième : avec trois cartouches offrant séparément, — le Bosphore Cimmérien au millionième, — le Bosphore de Thrace au cinq cent millième, — et la ville de Chersonnèse-Héraclée (Eupatoria) au deux cent-millième.

XI. — Colonies d'Italie et de Sicile, deux fois représentées parallèlement à l'échelle d'un deux-millionième, d'abord au Ve siècle avant notre ère, à l'époque de la guerre du Péloponnèse, puis au IVe siècle, à l'époque des conquêtes des Syracusains et des Carthaginois. — Divers cartouches offrent à part, — à l'échelle du cent-millième, les villes d'Agrigente, de Syracuse, de Tarente ; — au deux cent-millième le golfe de Mégare au nord de Syracuse , — et enfin les villes grecques de la Campanie, au quatre cent-millième.

XIV. — Europe austro-orientale et côte occidentale de l'Asie Mineure, d'après Ptolémée, suivant le texte de l'édition de Wilberg, à l'échelle d'un trois-millionième calculée sur la valeur véritable du degré à 600 stades, ce qui revient au deux million cinq cent-millième, ramené à l'hypothèse ptoléméenne du degré de 500 stades.

XV. — Les colonies grecques d'Italie et de Sicile — de Chypre et de la côte méridionale d'Asie Mineure — de la Cyrénaïque — et du Pont Euxin, — en quatre sections juxtaposées, d'après la géographie de Ptolémée de l'édition de Wilberg, à la même échelle que la feuille précédente pour les trois premières sections ; à moitié de cette échelle, c'est-à-dire au six-millionième pour la section du Pont-Euxin.

Voilà ce que j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui sur le bureau de l'Académie au nom de l'habile et savant géographe dont elle connaît de longue date les travaux, dont elle a elle-même apprécié directement les mérites en lui décernant, il y a plus de vingt ans, une de ses couronnes, et

dont la renommée s'est élevée maintenant assez haut pour qu'une édition récente de Pomponius Méla, inscrite à son nom, lui ait décerné le suprême honneur de cette dédicace : « *Anvillio nostri temporis.* » — J'aurais voulu que l'achèvement des parties les plus neuves de la publication de M. Kiepert lui eût permis de présenter aussi à l'Académie certaines feuilles rédigées avec un soin et une sagacité toute spéciale, notamment l'Epire, l'Illyrie et la Macédoine, et qu'il exposât lui-même devant vous l'usage qu'il a fait en cette partie des secours que lui ont fournis les lignes de route et les relèvements plus ou moins précis de M. de Hahn et du regrettable Dr Henri Barth. M. Kiepert s'est modestement excusé d'occuper l'attention de l'Académie des éléments et des procédés de réduction graphique employés pour une œuvre dont il ne pourrait mettre sous vos yeux que le dessin manuscrit et qui restent peut-être d'ailleurs, par leur spécialité un peu technique, en dehors des attributions usuelles de cette Académie. »

M. Lenormant lit, en communication, le Mémoire suivant :

Le culte des ancêtres divinisés dans l'Yémen.

« Les historiens arabes ne nous ont laissé que très-peu de notions sur l'antique religion de l'Yémen. C'est à peine s'ils fournissent quelques noms des divinités dont les temples furent renversés par les premiers sectateurs de l'Islam. Quant au système général du polythéisme des Himyarites, ils n'en disent absolument rien. Nous sommes donc réduits sur ce sujet à extraire péniblement un petit nombre de données des inscriptions que nous ne déchiffrons encore qu'en partie.

Grâce aux travaux des deux ou trois savants qui jusqu'à présent se sont occupés de ces études, on connaît maintenant d'une manière certaine les noms, le caractère et les attributions essentielles des principaux personnages du vieux panthéon national de l'Yémen. Mais il reste encore, même dans les monuments déjà connus depuis un certain temps, à retrouver dans la composition des noms propres virils bien des appellations de divinités d'une moindre importance, ou bien à extraire des textes quelques faits religieux qui ont jusqu'à présent échappé à l'attention.

C'est un de ces faits que je veux aujourd'hui signaler, l'existence du culte des ancêtres divinisés dans les habitudes religieuses des Himyarites du temps de leur indépendance nationale.

Dans la première de toutes les communications que l'Académie m'a admis à lui faire sur les résultats de mes recherches dans le domaine de l'épigraphie himyaritique, en plaçant sous les yeux de la docte Compagnie le texte de l'inscription que possède M. Bonnetty, j'ai eu l'occasion de parler de certains noms propres tout-à-fait particuliers à l'Yémen, tels que עבדשׁמהעלי et עבדשרחבאל, dans lesquels, à la suite du radical עבד, « serviteur », on trouve, au lieu d'un nom divin, un nom viril connu d'ailleurs pour désigner toujours des hommes et non des divinités.

Pour quiconque a étudié les règles de l'onomastique chez les différents peuples de la race de Sem, ces noms propres révèlent d'une manière formelle que chez le peuple où ils étaient en usage certains hommes étaient honorés d'un culte religieux et comptés au nombre des divinités. Mais quels étaient ces hommes? Comme Schourahbîl, deuxième composante du nom propre Abd-Schourahbîl, est le nom d'un roi de la dynastie himyarite connu par les auteurs arabes et dont j'aurai bientôt l'occasion de communiquer à l'Académie une inscription, relevée à Abiân par Gauldraud, je supposais alors, conformément à l'opinion émise par M. Osiander, que les noms propres tels que Abd-Samahâli et Abd-Schourahbîl se rapportaient à l'usage yamanite, déjà connu d'ailleurs, de la divinisation des rois après leur mort. Je ne renonce pas actuellement à une telle manière de voir, mais des faits positifs me permettent d'affirmer que cette apothéose et ce culte après la mort n'étaient pas spéciaux à la royauté, qu'au contraire ils s'appliquaient dans toutes les familles aux ancêtres.

Fresnel et M. Osiander ont l'un et l'autre signalé comme l'une des sources les plus précieuses de renseignements sur la religion des Himyarites les formules finales de certaines inscriptions dédicatoires qui placent la dédicace sous l'invocation du nom d'un certain nombre de divinités. Tels sont les n°s 5, 9, 55 et 56 de la publication de Fresnel, et parmi les inscriptions du Musée Britannique les suivantes:

1° Pl. XVI, n° 29, de l'édition anglaise; pl. XXVII du Mémoire de M. Osiander, inséré au tome XIX du *Zeitschr. der deutsch. morgenl. Gesellsch.* — Provenant d'Abiân.

2° Pl. XVI, n° 32, de l'édition anglaise; pl. XXVIII du Mémoire de M. Osiander. — Provenant d'Abiân.

3° Pl. XV, n° 30, de l'édition anglaise; pl. XXIX du Mémoire de M. Osiander. — Provenant de Mareb.

4° Pl. XVII, n° 34 de l'édition anglaise; pl. XXX du Mémoire de M. Osiander. — Provenant de Mareb.

L'énumération de divinités contenue dans cette formule a été l'objet des études de Fresnel, puis de celles de M. Osiander (*Zeitschr. der deutsch. morgenl. Gesellsch.* t. X, p. 64 et suiv.) qui n'a rien laissé à ajouter après lui sur ce point. Mais ce qu'aucun des deux savants que nous venons de nommer ne paraît avoir remarqué, c'est que dans les deux monuments où la formule est la plus complète et la plus développée, c'est-à-dire dans les n°s 55 et 56 de Fresnel, après l'énumération de divinités, qui est la même dans l'un et dans l'autre, la formule se continue par l'invocation, du même rang et dans les mêmes termes, de noms d'hommes accompagnés de leurs titres, qui se rapportent à des personnages de la famille de l'auteur de la dédicace.

Ainsi dans le n° 55, qui contient une dédicace au dieu Almatiah, faite par un certain Alyschrah (c'est le nom himyaritique que les Grecs ont transcrit en Ἐλισάρος) fils de Samahâli, *dharah* (1) du roi de Saba, le texte commence en effet par les mots: (אלשרח בן שמהעלי דרה מלך שבא הקני אלמקה), la formule finale complète est:

בעתתר ובהובש ובאלמקה ודת
חמים ודתבעדנם ובאבהו שמהעלי
דרח מלך שבא ובאחהו כרבאל

(1) Nous avons déjà parlé de ce titre honorifique et de sa signification dans la dernière note que nous avons été admis à lire à l'Académie.

« Au nom de A't'tor, au nom de Haoubas, au nom d'Almakah et de
» Dhat-Hami et de Dhat-Bâdan (1), au nom de son frère Samahâli, *dharah*
» du roi de Saba et au nom de son frère Karibaël. »

Dans le n° 56 la formule est :

בעתתר ובהובש ובאלמקה ובדת חמים ובדת
בעדנם ובדת עצרן ובידעאל בין וביכרבמלך
ותר וביתעאמר בין ובכרבאל ותר ובאבהו דמרידע
בן מדמרם

« Au nom de A't'tor, au nom de Haoubas, au nom d'Almakah, au nom
» de Dhat-Hami, au nom de Dhat-Bâdan, au nom de Dhat-Ghazharan, au
» nom de Yadâil, *baïn* (2), au nom de Yakaribmalek, *watr* (3), au nom
» de Yatâamer, *baïn*, au nom de Karibaël, *watr*, et au nom de son père
» Dhamaryadâ, fils de Medhamer. »

Or, au commencement de l'inscription, Tobbâkarib, le personnage qui a fait la dédicace au dieu Almakah (הקני אלמקה) est dit « קין — mot sans analogue dans les autres idiomes sémitiques et qui se présente ici comme un ἅπαξ λεγόμενον, mais auquel on peut attribuer avec certitude, d'après l'ensemble de la phrase, le sens de « descendant », « homme de la branche de » (4) — de Yadâil *baïn*, de Yakaribmalek *watr*, et de Yat'â. amer *baïn*, fils de Dhamaryadâ, fils de Medhamer, »

קין ידעאל בין ויכרבמלן
ותר ויתעאמר בן דמרידע בן
מדמרם

Voilà donc à deux reprises toute une série de personnages humains, évi-

(1) Ces deux noms, et surtout le second — Bâdan étant une localité bien connue de l'Yémen — prouvent que la *mimation* finale des noms propres s'appliquait quelquefois dans la langue himyaritique aux noms de villes aussi bien qu'aux noms d'hommes et de dieux. Nous reviendrons du reste, dans une note spéciale, sur ce fait philologique, qui conserve un précieux vestige de la plus ancienne forme de déclinaison dans les idiomes sémitiques et qui a été étudié d'une manière déjà fort complète par M. Osiander (*Zeitschr. der deutsch. morgenl. Gesellsch.*, t. XX, p. 225-231).

(2) Sur ce titre honorifique, qui signifie « excellent, éminent, » et que l'on pourrait traduire dans le langage des cours modernes par « Son Excellence, » voy. Osiander, dans le *Zeitschr. der deutsch. morgenl. Gesellsch.*, t. X, p. 58.

(3) Sur ce titre, qui correspond au chaldaïque יתיר, *eximius*, et formait un des degrés de la hiérarchie nobiliaire de l'Yémen, voy. Osiander, *Zeitschr. d. deutsch. morgenl. Gesellsch.*, t. X, p. 58.

(4) Il faut sans doute y comparer l'arabe قينى, « serviteur. » Dans les sociétés orientales, l'esclave, le serviteur, est considéré comme faisant partie de la famille et est souvent désigné par un mot qui exprime cette idée. Ainsi dans la formation des noms propres hébraïques et himyari-

demment défunts, parents ou ancêtres de l'auteur de la dédicace, dont les noms sont accompagnés des titres qu'ils avaient de leur vivant et qui sont invoqués par leur descendant en même temps que les dieux, au même rang, dans la même intention, assimilés complétement en un mot aux habitants des cieux. Le texte ne peut pas avoir deux sens, il n'y a pas deux conclusions possibles à en tirer; tous ces personnages humains dont les noms sont invoqués en même temps que ceux des dieux, de la même manière et dans la même formule, sont incontestablement des personnages divinisés, objets d'un culte de famille et tenus pour dieux ou pour génies par ceux de leur race.

On sait quel développement avait dans l'antique Egypte ce culte des ancêtres et des parents défunts, divinisés par le fait même de leur mort, devenus *Osiris* et identifiés avec le dieu des régions infernales. Il est probable que c'est de l'Egypte que ce culte et cette idée religieuse avaient passé dans l'Arabie méridionale, qui depuis la plus haute antiquité entretenait des relations étroites et constantes avec la civilisation des bords du Nil.

Dans tous les cas, l'apothéose et le culte des ancêtres, assez naturels dans une civilisation constituée aussi aristocratiquement que celle de l'Yémen telle que nous la révèlent et les inscriptions et le témoignage des auteurs arabes, étant une fois bien constatés par les textes que nous venons de placer sous les yeux de l'Académie, il n'est même pas besoin de supposer pour l'explication des noms propres tels que Abd-Samahâli et Abd-Schourahbîl que le second élément en est un nom de roi. Ce peut être aussi bien celui d'un ancêtre plus particulièrement vénéré que les autres dans le culte de famille. »

M. Delaunay commence la lecture, en communication, d'un Mémoire sur le traité *de la Vie contemplative*, faisant partie des *Œuvres de Philon*, dont il publie une traduction française. — Le 1er volume a été présenté récemment à l'Académie.

Séance du mercredi 30.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance.

Par deux messages en date du 29 octobre, M. le Ministre de l'Instruction publique adresse à l'Académie les documents qui

tiques, la composante עם suivie d'un nom, qui désigne l'appartenance à la famille, désigne aussi fréquemment la qualité de serviteur; exemple : עמיאל, « le serviteur de Dieu », dont le sens premier serait « parent de Dieu, de la famille de Dieu ».

suivent, précédemment demandés pour ses travaux : I. Deux manuscrits appartenant à la Bibliothèque de Rouen : 1° le ms. U. 50 (Martyrologe et Nécrologe de Jumiéges) ; 2° le ms. Y. 36 (Obituaire du Tréport). — II. Quatre obituaires ou fragments d'obituaires appartenant aux Archives du département de la Manche. — Il sera écrit à M. le Ministre, pour le remercier de ce double envoi.

Deux lettres de candidature pour la place vacante par suite du décès de M. Reinaud sont communiquées à l'Académie, l'une de M. le comte Melchior de Vogüé, l'autre de M. Defrémery, tous deux rappelant leurs titres divers à l'honneur qu'ils sollicitent. — Ces deux noms seront ajoutés à la liste des candidats.

Le Secrétaire de la Commission historique de l'Académie des Sciences de Munich adresse une circulaire imprimée, en date du 20 octobre, accompagnant un Rapport sur les actes de la 8e assemblée plénière (générale) de cette Commission, et sur ses travaux pendant l'année précédente.

Sont présentés les ouvrages suivants :

1° *Beiträge zur aramäischen Münz Kunde Eran und zur Kunde der ältern Pehlevi-Schrift*, von Prof. Dr M. A. Levy (Leipzig, 1867, in-8°). Cette dissertation, destinée au concours de numismatique pour 1868, est renvoyée à la future Commission.

2° *Sulla educazione morale e civile del Popolo.* Discorso, etc., dal prof. Franc. Innocenti-Ghini (Catania, 1867, in-8°).

3° *Catalogue des objets hongrois de l'histoire du travail à l'Exposition universelle de* 1867 *à Paris*, par le Dr Florian Romer, professeur d'archéologie à l'Université de Pesth, commissaire, etc. (Paris, 1867, in-8°). — L'auteur, présent à la séance, reçoit les remercîments de l'Académie.

4° *Notice chronologico-historique sur les évêques de Valence d'après des documents paléographiques inédits*, par C. U. J. Chevalier, prêtre (Valence, 1867, br. in-8°).

5° *Revue historique de droit français et étranger*, juillet-août 1867.

M. Beulé demande à présenter quelques observations sur la communication faite par M. de Witte à la dernière séance. Il s'agissait de l'Hercule doré, trouvé sous le palais Righetti. D'abord cette statue a été trouvée presque au niveau du sol antique, sous une carapace de pierres et de mortier, construite dans le dessein

manifeste de la protéger. Comme le théâtre de Pompée a brûlé et a été restauré plusieurs fois, notamment sous Tibère, dont la restauration a été assez complète pour qu'il eût le droit de le consacrer sous son nom, et la générosité de lui laisser le nom de Pompée, il faudrait admettre que l'écroulement des parties supérieures a miraculeusement épargné la statue; il faudrait admettre que les ouvriers qui ont refait le monument à plusieurs reprises n'ont ni remué le sol, même à fleur de terre, ni réparé le pied des colonnes; il faudrait admettre surtout que les piédestaux qui auraient dû être brisés également n'ont jamais souffert. — Ensuite, la nature et le caractère de ces piédestaux sont un autre obstacle. Ils n'ont point de moulures; ce sont de grands cubes adossés grossièrement et après coup aux colonnes extérieures, colonnes engagées qui décoraient le soubassement du temple de Vénus. Au temps de Pompée, si l'on avait ajouté cette décoration, on l'aurait exécutée avec le même soin que le reste du théâtre. C'est ainsi que Périclès a placé devant une colonne des Propylées le piédestal de Minerve Hygiée. Au contraire, la disposition du piédestal indique la hâte et un temps barbare. — En troisième lieu, il faut tenir compte de la mutilation subie par la statue. M. de Witte dit très-bien qu'après Pharsale, on a renversé les statues de Pompée; mais les Romains étaient encore trop religieux et trop amoureux des arts pour profaner ainsi la statue d'un dieu, lui arracher les parties sexuelles, uniquement parce que Pompée regardait Hercule comme son dieu protecteur. — M. Beulé prie aussi l'Académie de considérer les proportions qui sont très-mauvaises. Il était facile de copier la silhouette générale d'un type grec qu'on avait sous les yeux; mais en observer les proportions, garder l'harmonie de toutes les parties entre elles, c'est ce qu'on ne faisait plus guère aux époques de décadence. L'Hercule doré est dans ce dernier cas, et M. Beulé démontre, sur la grande photographie qu'a rapportée de Rome M. de Witte, les fautes énormes et essentielles que le sculpteur a commises, fautes qu'il était plus facile encore de constater quand la statue était dans l'atelier prêté à Tenerani, à portée du regard et de la main. — M. Beulé n'ose affirmer que ce colosse soit du temps de Maxi-

mien Hercule. Mais il ne peut s'empêcher de rappeler la communication qu'il a faite l'année dernière, de la renouveler, en atténuant certains points, car cette hypothèse se prêterait à toutes les convenances du problème, c'est-à-dire à l'architecture, à la construction, à l'enfouissement et surtout au style. « Si l'Académie le voulait, il y aurait là matière à un mémoire. Peut-être est-il plus sage d'attendre encore. Un piédestal semblable apparaît sous terre devant la colonne suivante. M. Righetti fera peut-être des fouilles, et qui sait s'il ne trouvera pas la statue qui continuait ainsi la décoration. Le hasard des fouilles déjoue ou confirme les conjectures des archéologues; il est téméraire de trancher une question aussi compliquée que les faits peuvent résoudre prochainement. Que serait-ce, par exemple, si, après Hercule, on trouvait Jupiter, Mars, Apollon, c'est-à-dire les statues des trois divinités auxquelles étaient assimilés les trois autres tétrarques, collègues de Maximien? »

M. Delisle lit la note suivante *sur un palimpseste contenant des fragments de l'Itinéraire d'Antonin.*

Les manuscrits de l'Itinéraire d'Antonin, que MM. Parthey et Pinder, dans leur édition de 1848 (1), ont indiqués comme antérieurs au XIIe siècle, sont au nombre de sept, savoir, par ordre d'ancienneté :

1° Un manuscrit de l'Escurial (II, R, 18), du VIIIe siècle ;

2° Un manuscrit de Vienne (2), du VIIIe siècle ;

3°, 4° et 5° Les manuscrits latins 4807, 4806 et 7230 A de la Bibliothèque Impériale de Paris, le premier du IXe, et les deux autres du Xe siècle ;

6° Un manuscrit de la Laurentienne (3), du Xe siècle ;

(1) *Itinerarium Antonini Augusti et Hierosolymitanum* (Berolini, 1848, in-8°).

(2) Endlicher, *Catalogus codicum philolog. latinorum bibl. palatinæ Vindobon.*, p. 229, n. CCCXXIX.

(3) Plut. LXXXIX sup. cod. LXVII. Voy. le Catal. de Bandini, III, 324.

7° Un manuscrit de Dresde (D 182), qui dut être fait vers l'an 1000 et qui fut donné à la cathédrale de Reims, par Rainier, prévôt de cette église en 1008 et 1015.

Je crois qu'il faut ajouter en tête de cette liste un exemplaire qui n'a pas encore été signalé, et dont j'ai récemment remarqué des fragments étendus dans un manuscrit de la Bibliothèque Impériale de Paris, le n° 245 du fonds de Notre-Dame. Ce manuscrit est un volume in-octavo, de 0m,20 sur 0m,14, dans lequel plusieurs mains ont transcrit au XIIe siècle des lettres de papes, et divers documents relatifs au droit canon, des extraits de la correspondance de saint Boniface, le capitulaire de Carloman de l'année 742, quelques lettres d'Ives de Chartres, des sermons et des observations sur le sens mystique de divers passages de la Bible. Huit feuillets de ce volume, ceux qui sont cotés 24, 25, 46-51, portent les traces d'une écriture plus ancienne, qui a été soigneusement effacée, mais dont beaucoup de lettres sont encore faciles à distinguer quand on les examine sous un certain reflet de lumière.

J'ai reconnu que ces feuillets avaient primitivement fait partie d'un exemplaire de l'Itinéraire d'Antonin, écrit en belles lettres onciales au VIIe ou au VIIIe siècle. Cet exemplaire devait avoir environ 26 centimètres de hauteur sur 17 de largeur; il y avait deux colonnes à la page, et d'ordinaire 21 lignes à la colonne. Voici à quelles parties de l'Itinéraire répond chaque page du palimpseste. Pour plus de clarté, j'ai cru devoir suivre l'ordre de l'itinéraire lui-même, et non pas l'ordre dans lequel ont été assemblés les feuillets du manuscrit 245 de Notre-Dame.

Je prends d'abord le fol. 51 recto. Il commence aux dernières lignes de la route de Lauriacum à Brigantia, et se termine à la fin de la route de Vindobona à Pœtovio (1). L'extrémité de la plupart des lignes de la seconde colonne a été coupée.

Le fol. 51 verso fait suite au fol. 51 recto. Il s'arrête à la fin de la route de Sopianæ à Bragetio (2). La première colonne est fort

(1) P. 120-122 de l'édition de Parthey et Pinder.

(2) P. 123-125 de l'édition.

maltraitée : à cet endroit le parchemin a été raclé profondément et le commencement de toutes les lignes a été rogné.

La suite du fol. 51 verso se trouve au fol. 25 recto, qui nous conduit jusqu'à l'antépénultième station (Arrabona) de la route de Sirmium à Carnuntum (1). Il manque une ligne en tête de la page, plus quatre ou cinq lettres au commencement de chaque ligne de la première colonne.

Vient ensuite le fol. 25 recto, qui s'arrête à la première station (Fonte Timavi) de la route d'Aquilée à Siscia (2). Cette page a perdu une ligne en tête et la fin des lignes de la seconde colonne, de sorte qu'il n'y a plus trace des distances se rapportant à la route d'Aquilée à Siscia.

Il faut maintenant passer au fol. 46 recto, qui est un des plus endommagés. C'est uniquement d'après le contenu du fol. 46 verso que, dans l'état actuel, on peut deviner qu'il y avait au fol. 46 recto la majeure partie de la route de Acroceraunia à Mellissurgis (3).

Au haut du fol. 46 verso se continue la même route. Les derniers mots de la page *Callipoli m. p. XXIIII* terminent la route de Trajanopolis à Callipolis (4). L'ouvrier qui a raclé et rogné le parchemin a enlevé quelque chose au bas de la page, et au commencement des lignes de la première colonne.

Le feuillet 49 a été renversé, c'est-à-dire que le copiste du XII[e] siècle l'a recouvert d'écriture dans le sens opposé à celui qu'avait suivi l'ancien copiste. Il faut donc le retourner pour retrouver le texte de l'Itinéraire. Cette précaution prise, on peut constater que le fol. 49 verso fait suite au fol. 46 verso. Il y manque deux lignes en tête, plus la fin des lignes de la seconde colonne. Cette page commence aux mots : *Inde Abydo m. p. XXIII*, et va jusqu'à la note *R. hic XXXI* s[*uper sunt*], qui suit l'intitulé de la route de Milan à Arles (5), et qui jusqu'à présent n'était con-

(1) P. 125-127 de l'édition.
(2) P. 127-130 de l'édition.
(3) P. 154-156 de l'édition.
(4) P. 157-159 de l'édition.
(5) P. 160-162 de l'édition.

nue que par le manuscrit 4807 de Paris (1). C'est un indice d'après lequel on peut, au moins provisoirement, classer notre palimpseste dans la même famille que le manuscrit 4807.

La suite du fol. 49 verso se trouve au fol. 49 recto, page dans laquelle nous avons à constater l'absence d'une ou deux lignes en tête, et des premières lignes de la première colonne. Cette page est dans le plus triste état. On entrevoit bien cependant qu'elle contient la route de Milan à Arles, et la majeure partie de la route de Milan à Vienne (2).

Le fol. 50 recto, auquel il manque la fin des lignes de la seconde colonne, est fort effacé ; il était occupé par l'itinéraire de Milan à Vienne, Reims et Gessoriacum (3).

La fin de la même route, et les deux routes de Reims à Metz, remplissent le fol. 50 verso, duquel ont disparu la première ligne et le commencement des lignes de la première colonne (4).

Au folio 24, il manque deux lignes en tête, et une ou deux lettres au commencement de chaque ligne de la première colonne. Cette page nous offre l'itinéraire de Reims à Trèves, et ce qui suit, jusqu'à la onzième station (Colonia Agrippina) de la route de Leyde à Strasbourg (5).

Sur le fol. 24 verso, qui a perdu deux lignes en tête, et la fin des lignes de la deuxième colonne, nous avons la fin de la route de Leyde à Strasbourg, depuis Coblentz (*Confluentibus*, m. p. VIII), et les paragraphes suivants jusqu'à l'antépénultième station (Juliacum) de la route de Colonia Trajani à Cologne (6).

Le fol. 47 recto commence à la dernière ligne de la route de Caracotinum à Troyes, *Augustobona*, et s'arrête à la fin de la route de Andemantunnum à Cambate. Il y manque une ligne en tête et le bout des lignes de la seconde colonne (7).

(1) Le manuscrit de Vienne porte : *R. XVI super.*
(2) P. 162-164 de l'édition.
(3) P. 169 de l'édition.
(4) P. 174 de l'édition.
(5) P. 174-176 de l'édition.
(6) P. 176-179 de l'édition.
(7) P. 184-186 de l'édition.

Le fol. 47 verso, qui dans l'état actuel paraît à peu près entièrement fruste, contenait la route d'Alauna à Rennes, et la partie la plus considérable de la route d'Italie en Espagne (1).

Le fol. 48 est renversé, comme le fol. 49, avec lequel il fait corps. Nous devons donc le retourner et en examiner d'abord le verso, qui a perdu trois lignes en tête et la fin des lignes de la seconde colonne. On y trouve la première route de Cordoue à Castulo, et ce qui suit jusqu'au titre de la route de Cadix à Cordoue (2).

Au fol. 48 verso, il manque trois lignes en tête et quelques lettres au commencement de chaque ligne de la première colonne. On y suit les routes de Cadix à Cordoue, de Séville à Cordoue, de Séville à Italica, de Séville à Mérida, et de Cordoue à Mérida, jusqu'à la station de Metellinum inclusivement (3). — Au bout de la première ligne de la seconde colonne, on distingue très-bien le point cordiforme ❦ qui terminait chaque paragraphe de l'itinéraire. — Au bas de cette page, il faut remarquer la note VIIII, qui désigne la fin du neuvième cahier du manuscrit, et dans l'angle droit inférieur un signe qui ressemble assez à une note tironienne, et qui pourrait bien avoir servi de réclame.

En résumé, le palimpseste dont je viens de donner un simple aperçu, et qu'on devra lire à peu près en entier quand on pourra s'aider de réactifs chimiques et d'épreuves photographiques, contient cinq fragments de l'Itinéraire d'Antonin :

Le premier, répondant aux p. 120-130 de l'édition de MM. Parthey et Pinder ;

Le deuxième, aux p. 154-164 ;

Le troisième, aux p. 169-179 ;

Le quatrième, aux p. 184-189;

Et le cinquième, aux p. 193-197.

Sans rien préjuger sur l'emploi qu'on pourra faire de ces fragments pour les futures éditions de l'Itinéraire, on peut dès maintenant faire remarquer qu'ils peuvent être invoqués pour trancher

(1) P. 186-188 ou 189 de l'édition.

(2) P. 193-195 de l'édition.

(3) P. 195-197 de l'édition.

une question fort controversée. Dans la plupart des manuscrits, les chiffres qui indiquent les distances sont précédés des lettres MPM que divers savants ont proposé d'interpréter par MILLIA PLUS MINUS. Le palimpseste porte constamment MP, et comme sur ce point il est d'accord avec le ms. de l'Escurial, il est permis de conjecturer que la véritable leçon est MILLIA PASSUUM, leçon qui d'ailleurs n'est point en contradiction avec les autres manuscrits, puisque les lettres M. PM., sont une abréviation très-régulière des mots MILLIA PASSUUM.

Je termine cette note par une observation sur l'origine du manuscrit dans lequel sont renfermés ces fragments. La Bibliothèque du roi les reçut en 1756 avec les autres manuscrits de la cathédrale de Paris. A la fin du XVIe siècle, il était la propriété du célèbre avocat Antoine Loisel, qui a mis sa signature *Ant. Oiselius,* au haut de la première page. Primitivement, il avait dû faire partie de la librairie des moines du Mont-Saint-Quentin. On lit, en effet, au bas du fol. 26 verso, et au haut du fol. 108 : *Titulus Sancti Quintini de Monte,* et au haut du fol. 63 : *Liber Sancti Quintini de Monte; si quis eum arripuerit anathema sit.* Ces notes remontent au XIIIe siècle, c'est-à-dire à une époque assez voisine de la transcription du manuscrit pour l'exécution duquel furent employés huit feuillets d'un ancien exemplaire de l'Itinéraire d'Antonin. L'église de Saint-Quentin-du-Mont, ou, comme on dit plus souvent, du Mont-Saint-Quentin, était une abbaye bénédictine du diocèse de Noyon (1). Les manuscrits qu'elle possédait sont détruits ou dispersés depuis longtemps (2). Outre celui qui fait l'objet de cette note, on peut encore citer, comme ayant appartenu à l'abbaye du Mont-Saint-Quentin, un magnifique exemplaire de l'*Historia scolastica* qui est daté de l'année 1229, et qui appartient aujourd'hui à M. Didot (3). »

(1) *Gallia christiana*, IX, 1097.

(2) Les bénédictins qui visitèrent l'abbaye du Mont-Saint-Quentin en 1718 n'y remarquèrent aucun manuscrit. Voy. le *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*, II, 51.

(3) Il est indiqué sous le n° 2219 dans le Catalogue des objets ex-

M. Egger donne lecture de la *Note* suivante *sur un papyrus grec inédit.*

« Dans la riche collection d'antiquités de feu M. Raifé, qui fut vendue aux enchères, à Paris, au mois de mars 1867, figurait, sous le n° 435, une lettre en grec sur papyrus. Cette lettre pliée d'abord en deux, puis en six et non cachetée, gardait encore sa forme primitive quand elle fut adjugée à M. Jean Bertrand, de Vitry-le-François. L'obligeance de l'heureux possesseur de ce petit trésor me permet aujourd'hui de le faire connaître au public. Un habile ouvrier, attaché au musée du Louvre, a déroulé le papyrus et l'a fixé, selon l'usage pour les papyrus opisthographes comme celui-ci, entre deux verres qui permettent de lire l'écriture sur les deux côtés.

Le recto du feuillet présente, en sept lignes, le texte suivant, auquel manquent seulement (lignes 5-7) quelques lettres enlevées par une déchirure longitudinale.

1. Ἀσκληπιάδης δ πρὸς τῶι sic αὐτόθι
2. ἐλαιουργίωι sic Διογένει τρ[απεζίτῃ] χαίρειν.
3. Ὁμολογῶι sic κεχρηματίσθαι (1) διὰ σοῦ
4. ἀπὸ τῆ[ς ἐ]ν Διοσ[πόλει] τῆι sic με[γάλῃ] τρ[απέζης]
5. φόρετρον ἐλαίου... ἐλαικοῦ μετρητῶν π′
6. τοῦ μετρητοῦ δ... χαλκοῦ[ς]. ω/ω
7. Ἔρρωσο η′ μεσορή $\overline{ιθ}$

Sur le dos, et transversalement à l'écriture du recto, on lit, non pas un envoi, ni une adresse, mais une sorte de note qui paraît résumer le contenu des sept lignes du texte principal, et qui d'ailleurs ne peut être complétement déchiffré, l'écriture ayant en partie disparu :

Γ η. (plusieurs traits illisibles)
Ἀσκλ. Δι?.. θε.. φόρε[τρον] ἐλαίου] χ[αλκοῖ] ω

posés en 1867 dans la Galerie de l'histoire du travail, section française.

(1) Asclépiadès, l'auteur de cette lettre, avait d'abord écrit un κ, au lieu d'un χ, à la deuxième syllabe de ce mot; il s'est corrigé. Voir le *fac-simile*.

PAPYRUS GREC

PROVENANT DE LA COLLECTION RAIFÉ.

Au revers :

(*Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 2e série, t. III, p. 314.)

L'écriture de ce petit document est à peu près celle du temps de Ptolémée Philométor, que nous offrent tant de pièces provenant du Sérapéum de Memphis, aujourd'hui conservées dans les musées de Turin, de Londres, de Leyde et de Paris (1). Les mots ne sont pas accentués. L'iota est adscrit, non souscrit ; une fois même, à la troisième ligne, il est fautivement adscrit à la première personne d'un verbe, ὁμολογῶ, ce qui n'est pas sans exemple (2), même sur des papyrus d'un caractère tout littéraire, comme sont ceux des discours d'Hypéride. La caisse ou banque royale τράπεζα et le titre de caissier τραπεζίτης sont exprimés, comme d'ordinaire sur les papyrus ou les ostraka, par les deux lettres τρ. L'épithète μεγάλη de la ville de Diospolis est représentée par le μ que surmonte un ε (3). La mesure de capacité appelée *métrète* est exprimée par une abréviation pour laquelle notre typographie usuelle manque de caractère spécial, mais dont le sens paraît suffisamment déterminé par d'autres pièces de comptabilité ptolémaïque (4). Le chiffre final de la 6ᵉ ligne est précédé d'une barre verticale que l'on a déjà remarquée sur plusieurs pièces du même genre (5).

La date est le 19ᵉ jour de mésori, 8ᵉ année du règne d'un prince dont le nom n'est pas mentionné.

Le texte principal peut être traduit :

« Asclépiadès, le préposé à la fabrique d'huile en cette même

(1) Voir sur la provenance commune de ces divers documents le mémoire de M. Brunet de Presle inséré au tome II, première série, des Mémoires présentés par divers savants étrangers à l'Académie des inscriptions.

(2) Papyrus du Louvre, p. 151, 215, etc.

(3) Cf. Papyrus du Louvre, p. 168, 215, etc., surtout p. 161.

(4) Voir les papyrus de Londres, nᵒˢ 6 et 7, le premier surtout, qui offre (lignes 32 et suivantes) plusieurs exemples de cette sigle.

(5) Exemples, dans les Papyrus du Louvre, p. 344, 347 et suivantes. Cf. p. 326, note 2, où M. Brunet de Presle exprime la conjecture très-vraisemblable que cette barre est l'abréviation cursive de la lettre initiale de γίνεται ou γίνονται : *ce qui fait* ou *total*. Γίνονται se lit en toutes lettres sur le papyrus 8ᵉ du British Museum.

» ville, à Diogénès le caissier salut. Je reconnais que par tes » mains il m'a été payé, sur le comptoir de Diospolis la grande, » pour transport d'huiles : 80 métrètes, à raison de dix [drachmes] « de cuivre par métrète, 800 [drachmes] de cuivre, ci... 800.

« Porte-toi bien. L'an VIII, le 19 mésori. »

Il est facile de reconnaître, après avoir lu cette traduction, que la note du verso résume, à titre de *memento* pour le comptable dépositaire, le contenu de la pièce qui dégageait sa responsabilité à l'égard de la partie prenante. On y distingue, en effet, les premières lettres des deux noms propres *Asclépiadès* et *Diogénès*, la mention du *transport d'huiles*, enfin le chiffre (c'est-à-dire un ω) de la somme payée.

Cette somme, évaluée d'après le tableau des monnaies égyptiennes qu'a dressé M. Letronne (1), à raison de 1 centime 16 par *chalcus* ou drachme de cuivre, serait de 14 francs 40 centimes pour 80 métrètes, soit 80 fois 39 litres, soit 3120 litres d'huile ; elle est assez modique, sans doute, mais n'a rien d'invraisemblable, si l'on remarque que le préposé à la fabrique d'huile a exécuté d'un lieu à un autre lieu de la même ville (ce qu'indique le mot αὐτόθι) le transport dont il s'agit : si *grande* que fût la ville de Diospolis, le bâtiment et le lieu en question n'y pouvaient être à une distance considérable l'un de l'autre. Ce lieu était-il quelque magasin de dépôt ? Etait-ce l'ἐλαία ou l'ἐλαϊκή dont nous parlent deux papyrus relatifs à la célèbre affaire des Jumelles (2) ? C'est ce que je n'oserais décider, bien que la chose me paraisse très-vraisemblable. Ce pouvait être le lieu appelé Ἑλλήνιον dans un papyrus de même provenance où l'on trouve parmi d'autres comptes : φόρετρον ξύλων, et plus bas φόρετρον τῶν ἄρτων εἰς τὸ Ἑλλήνιον (3). Qui sait si les employés grecs du Sérapéum (et ils étaient nombreux) ne touchaient pas leur salaire en nature dans un bureau spécial

(1) Commentaire sur le Papyrus contenant la promesse de récompense pour deux esclaves échappés d'Alexandrie, n° 10, p. 177 et suivantes de la collection Letronne.

(2) Papyrus du Louvre, p. 267 et 272.

(3) Papyrus du Louvre, p. 347.

qui tirait son nom de sa spécialité même? On voit par une pièce du musée du Louvre que ces Hellènes en réclusion (κάτοχοι, κατεχόμενοι, ou ἐν κατοχῇ ὄντες) dans le sanctuaire de Sérapis, n'y étaient guère bien vus par leurs confrères de race égyptienne, et que leur condition d'étrangers les exposait même à de mauvais traitements. Le protecteur des Jumelles, Ptolémée, fils de Glaucias, se plaint, dans une requête à Dionysius le stratége, d'avoir été plusieurs fois malmené, « parce qu'il était Grec, παρὰ τὸ Ἕλληνα εἶναι, » et cela par les employés même de l'administration (1). La même plainte est renouvelée dans une requête, de l'an 161, au roi Philométor et à la reine Cléopâtre (2). Elle se retrouve, en d'autres termes, dans un document semblable, écrit par Apollonius, frère du précédent (3). Tous ces faits semblent indiquer que les Hellènes formaient, au Sérapéum, une sorte de colonie que la communauté des exercices du culte ne rattachait qu'imparfaitement aux prêtres de race indigène, et que pour eux les agents royaux pouvaient avoir un bureau distinct de ceux où les prêtres égyptiens venaient toucher leurs appointements.

Je vais, au reste, traduire, d'après la transcription de Bernardino Peyron, les deux papyrus du British Museum auxquels je me suis référé plus haut, parce qu'ils ont quelque rapport avec le papyrus Raifé, et que l'un des deux nous offre précisément un Asclépiadès, fonctionnaire de la même administration.

Papyrus VII du British Museum.

« L'an XX, le 52 d'Athyr.

» Mesurage fait à Cratéros le facteur chez Dorion le caissier,
» en présence de Chrysippos et d'Aréos, pour Thayte et Thays
» Jumelles du Sérapéum, d'une quantité prise aux magasins du

(1) Papyrus du Vatican, réimprimé, p. 295, n° 36, parmi les Papyrus du Louvre.

(2) Papyrus du Louvre, n° 39, p. 302.

(3) Papyrus du Louvre, n° 41, p. 306.

» sésame [consacré à l'usage] des temples :... pour l'an 19, pour » l'an 18... total... »

Papyrus VIII, Ibid.

« L'an XX, le 25 d'Athyr, Démétrios fils de Sosos, Crétois, re- » connaît que Dionysios et Asclépiadès, les préposés au service » des huiles, lui ont fait mesurer, pour le compte des deux Jumel- » les du grand Sérapéum, deux métrètes de sésame. Soit 2. » L'an XX, le 25 d'Athyr. Mesuré à Cratéros, le facteur de Dorion, » le caissier, en présence de Chrysippos et d'Arćos, qui viennent » de la part de Tayte (*sic*) et de Tays (*sic*), sur l'huile de sésame » [consacrée à l'usage] des temples : pour les Jumelles du Sara- » pieum, l'an 19... l'an 18, total... » (1).

Sur le dos de cette dernière pièce, on lit : συμβουλεύω ὑπογραφήν, « je conseille la souscription », formule très-obscure et dont j'a- voue ne pas me rendre bien compte. Mais les autres parties de ces documents sont assez claires, et, en les rapprochant du papyrus Raifé, on distingue, dans les affaires de ce genre :

1° La fabrique d'huile de sésame produit des contributions apportées en nature au fisc des Ptolémées : τὸ ἐλαιουργεῖον.

2° Le dépôt des huiles fabriquées : ἡ ἐλαία ou ἐλαϊκή.

3° L'attribution faite par les dépositaires, sur l'ordre de leur supérieur, aux personnes autorisées ou à leurs représentants, avec assistance de deux témoins. On verra d'ailleurs, par une pièce qui va être mentionnée ci-dessous, que la délégation des ayants-droit n'était pas nécessairement directe.

Une dernière singularité nous reste à signaler dans le papyrus que nous publions. C'est la forme épistolaire, et en particulier la

(1) Les chiffres qui terminent ces deux pièces me semblent douteux et je n'ose les traduire ; les *fac-simile* qu'a publiés M. Vorshal des papyrus de Londres ne donnant que des spécimens de l'écriture de chaque document, le contrôle des transcriptions n'est pas toujours possible pour ces pièces comme il l'est, grâce à la munificence de notre Académie, pour les papyrus de nos collections parisiennes.

formule χαίρειν en tête d'un simple reçu. Cela non plus n'est pas sans exemple, même sur des pièces plus courtes encore. Le papyrus C′ de Leyde est un reçu donné à Démétrios, fils de Sosos, le Crétois, par un Ptolémée, fils de Ptolémée, le mandataire des Jumelles, de deux métrètes d'huile de sésame, avec décharge expresse et renoncement à toute réclamation ultérieure. Cette quittance contient le mot χαίρειν, suivi des mots ὁμολογῶ ἀπέχειν, « je reconnais détenir », et par conséquent « avoir reçu » qui rappellent également notre papyrus. On trouve encore χαίρειν en tête de plusieurs comptes de dépenses dans les papyrus 58 et suivants de la collection du Louvre.

Dans l'ordre des actes administratifs, la pièce inédite du cabinet Raifé vient donc prendre place tout juste avant les papyrus VII et VIII du British Museum, et, bien qu'elle puisse n'être pas précisément de la même date et n'avoir pas de rapport direct avec l'affaire si compliquée des malheureuses Jumelles, cette pièce nous apporte un élément utile pour recomposer le système de l'administration financière sous les Ptolémées.

A ce titre, elle n'est pas sans valeur, et elle méritera d'être signalée aux personnes qui étudient dans son ensemble l'histoire économique de l'Egypte au temps de la domination macédonienne. »

M. DE LONGPÉRIER fait la communication suivante, au sujet de monuments antiques récemment découverts.

M. R. Géry, numismatiste très-zélé qui habite Voiron, département de l'Isère, nous fait connaître une intéressante trouvaille qui vient d'avoir lieu à Vilette, paroisse dépendant de Saint-Laurent-du-Pont, dans le voisinage de la Grande-Chartreuse. — Des ouvriers occupés à niveler l'emplacement d'une ancienne église, dont les déblais obstruaient la façade d'une église nouvellement construite, ont mis à découvert quelques antiques monuments : deux tombes de pierre, un bloc de 1^{m},60 de long, sur lequel on lit en magnifiques caractères de la belle époque romaine, hauts de 12 centimètres :

QVIRINO AVG
SACRVM

Un cippe de forme quadrilatérale, haut de 1m,50 avec soubassement et chapiteau. On lit sur une de ses faces cette inscription entourée d'une bordure saillante :

QVIRINO AVG
COTVS MODES
TVS ET IVLs MA
CRINVS EX RP

Dix lettres capitales à chaque ligne : c'est probablement afin de conserver la régularité de ce nombre que le nom IVLIVS a été abrégé.

« A la seconde ligne, dit M. Géry, on pourrait lire COIVS au lieu de COTVS, parce que la barre supérieure des T est si courte que ces caractères ressemblent à des I. » Nous ferons remarquer que le nom COIOS est inscrit sur des monnaies gauloises d'argent, au revers desquelles on lit le nom ORGITIRIX. Mais, d'un autre côté, on se rappelle que COTVS est le nom d'un Eduen cité par César (*Bell. Gall.*, VII, 32, 33).

Les monuments signalés par M. Géry sont remarquables à plus d'un titre. Les dédicaces à Quirinus paraissent être de la plus grande rareté. M. Mommsen en a publié une :

QVIRINO
L. AIMILIVS. L. F.
PRAITOR

qui appartient au temps de la République. Celles qui ont été recueillies à Vilette sont gravées sous l'Empire, ainsi que l'indique le mot AVG, épithète qui se voit à la suite d'un certain nombre de noms divins.

Quirinus, dans ces inscriptions, se rapporte-t-il à Romulus ou à Janus ? Horace a dit : Janum Quirinum clausit (*Carm.* IV, xv, 9). Suétone, dans la vie d'Octavianus (22) : *Janum Quirinum ter clusit*. Macrobe (*Sat.* I, 9) : In sacris quoque invocamus... Janum Quirinum... Quirinum quasi bellorum potentem, ab hasta quam Sabini curim vocant. Suivant Servius, le même surnom aurait

été donné à Mars : Cum tranquillus est Quirinus dicitur (ad I *Aen.*, v. 296). Mais dans tous ces passages, Quirinus n'apparaît pas seul, ainsi qu'il se voit dans les textes de Vilette, tandis que sur les beaux deniers de la République, fabriqués par des magistrats de la famille Memmia, on lit le surnom QVIRINVS écrit près de la tête barbue et laurée que les plus savants antiquaires ont reconnue pour celle de Romulus; et si, avant l'époque impériale, le souvenir des rois de Rome était conservé sur les monuments publics, il pouvait être rappelé avec plus de soin encore après l'avénement d'Auguste. Cet empereur, dans l'inscription d'Ancyre, mentionne parmi les édifices qu'il avait élevés près du Capitole, AEDEM QVIRINIS, c'est-à-dire un sanctuaire consacré à Romulus et à Rémus.

Si l'on considère le nom Quirinus placé en tête des deux inscriptions de Vilette comme se rapportant à Romulus, on sera conduit à penser que le culte de ce personnage ne doit pas avoir été borné à quelques dédicaces; et nous aurions à chercher si, parmi les statuettes destinées aux laraires, il ne se retrouverait pas quelques figures du fondateur de Rome. Les monuments nouvellement exhumés sont donc, comme on le voit, de nature à faire naître des observations intéressantes. »

M. Ferdinand Delaunay continue la lecture de son Mémoire, en communication, sur le traité *de la vie contemplative*, compris parmi les Œuvres de Philon et sur les questions d'histoire religieuse qu'il implique.

MOIS DE NOVEMBRE.

Séance du vendredi 4.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance.

Trois nouvelles lettres sont adressées en date des 5, 7 et 8 cou-

rant par MM. Huillard-Bréholles, Le Blant et Oppert, qui se présentent aux suffrages de l'Académie pour la place de membre ordinaire vacante et rappellent les titres sur lesquels ils fondent leur candidature. — Ces trois noms sont ajoutés à la liste des candidats.

L'ordre du jour appelle l'exposition et l'examen des titres de ces candidats. L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, on passe à la présentation des ouvrages offerts.

1° M. le Président, au nom de M. de Saulcy, fait hommage à l'Académie, de l'*Histoire d'Hérode, roi des Juifs* (Paris, 1867, 1 vol. in-8°).

2° M. le Secrétaire perpétuel fait hommage, au nom de M. Hauréau, du tome II du *Catalogue des livres imprimés de la bibliothèque des avocats à la Cour impériale de Paris* (Paris, 1867, in-8°).

3° Au nom de M. Delisle, d'une *Note sur le manuscrit de Prudence, n° 8084 du fonds latin de la Bibliothèque impériale.*

Sont offerts en outre :

4° De la part de M. D'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. VI, 2e partie (Paris, 1867, in-8°).

5° *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, 6e série, t. V, 1867 (1 vol. in-8°).

6° *La nomenclature médicale des Arabes*, par le Dr Favrot (br. in-8°, 1868), avec une lettre d'envoi.

7° *Etudes sur les Antiquités juridiques d'Athènes*, par M. Exupère Caillemer, professeur à la Faculté de droit de Grenoble (br. in-8°, 1867).

8° *Etude sur un vase en plomb trouvé dans les ruines de Carthage*, par M. V. Godard-Faultrier (Angers, 1867, in-8°).

9° *Journal asiatique* : n° de juillet 1867.

10° *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* : 4e livr. de 1867.

11° *Annales de la philosophie chrétienne* : n° de septembre 1867.

12° *Annales de la propagation de la foi* : novembre 1867.

13° *L'Orient* : n° du 18 octobre 1867.

14° *Le Cabinet historique* : août et septembre 1867.

Pour le concours des Antiquités de la France :

15° *Histoire de Marcoussis, de ses seigneurs et de son monastère*, par M. V. A. Malte-Brun (Paris, 1867, in-12), 2 ex.

16° *La Dermotypotemnie*, — Étude sur quelques livres *cum figuris et characteribus et nulla materia compositis*, par M. Ernest Aumerle (Issoudun, 1867, br. in-8°), 3 ex.

17° *Note sur les dépenses du Trésor royal pour les ponts et chaussées, depuis l'institution de la charge de Grand Voyer de France en la personne de Sully jusqu'à l'avénement de Colbert au contrôle général des finances*, par M. Vignon (1867, br. in-8°), 3 ex.

Renvoi à la future Commission.

18° M. Brunet de Presle, au nom de l'auteur, fait hommage des deux ouvrages suivants de M. Et. Parrocel et en développe les divers mérites : I. *Annales de la peinture*, etc., 1862, 1 vol. in-8° ; — II. *Id.*, 2e partie. *Discours et fragments* : 2e édition, mars 1867, in-8°.

M. Delaunay, par ajournement de sa communication précédente, et avec l'autorisation du Bureau, lit une note dans laquelle le dieu Sabazius est rapproché du *Sabaoth* des Hébreux. — Cette note donne lieu à quelques observations et explications.

Séance du vendredi 15.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 13 novembre, M. le Ministre de l'Instruction publique adresse à l'Académie un extrait du décret rendu sur sa proposition, le 6 du même mois, par lequel l'Académie est autorisée à accepter le legs de 600 fr. de rente sur l'État, qui lui a été fait par M. de La Fons Mélicocq, pour ladite rente être employée conformément aux conditions énoncées dans son testament. L'extrait du décret est conçu comme il suit :

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut ;

Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique ;

Vu l'extrait authentique du testament olographe fait le 2 décembre 1864 par le sieur de La Fons Mélicocq, décédé à Raismes (Nord), le 8 juin 1867 ;

Vu la délibération prise le 26 juillet 1867 par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour le legs qui la concerne, ainsi que la

délibération prise le 29 juillet 1867 par l'Académie des Sciences pour un autre legs la concernant;

Vu l'acte notarié constatant le consentement de la légataire universelle à la délivrance de chacun de ces deux legs;

La section de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des Cultes de notre Conseil d'Etat entendue,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 1er.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut impérial de France est autorisé à accepter au nom de cette Académie, aux clauses et conditions imposées par ledit testament, le legs à elle fait par le sieur de La Fons Mélicocq (Alexandre-François-Joseph), suivant son testament olographe en date du 2 décembre 1864, et consistant en toute propriété en six cents francs de rente 3 0/0 sur l'Etat français, qui sera accumulée pendant trois ans et sera décernée à la fin de chaque période triennale par cette Compagnie savante au meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile de France, Paris non compris.

. . . .

ART. 3.

Notre Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 6 novembre 1867.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique,

Signé : V. DURUY.

Pour extrait conforme :

Le conseiller d'Etat, secrétaire général,

Charles ROBERT.

L'Académie donne acte de cette communication, et décide que les mesures seront prises en temps utile, soit pour la délivrance du legs, soit pour l'exécution des volontés du testateur.

M. LE PRÉSIDENT annonce que, conformément à la décision prise antérieurement, l'Académie aura à nommer, dans cette séance, une commission pour présenter des candidats aux places d'associé étranger vacantes par le double décès de M. GERHARD et de M. BOECKH. Il fait connaître, d'après la notoriété publique, la nou-

velle perte faite récemment par l'Académie, dans le même ordre de membres, par la mort regrettable de M. Bopp, dont le remplacement est ajourné au mois prochain.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Reinaud. L'Académie se forme préalablement en comité secret pour entendre la lecture de la partie réservée du procès-verbal de la séance précédente. — La séance étant redevenue publique, M. le Président donne lecture de l'art. 17 du règlement. Le Secrétaire perpétuel lit la liste des candidats inscrits. — Le scrutin est ouvert. Il y a 37 votants (majorité 19).

Au 1er tour, M. Le Blant obtient 15 voix; M. De Vogüé 8, M. Defrémery 6, MM. Huillard-Bréholles et Oppert chacun 4.

Au 2e tour de scrutin: M. Le Blant 24 voix, M. De Vogüé 6, MM. Huillard-Bréholles et Defrémery chacun 3, M. Oppert 1.

En conséquence M. le Président proclame le nom de M. Le Blant comme élu, à la majorité absolue des voix, membre ordinaire de l'Académie. Cette élection sera soumise à l'approbation de S. M. l'Empereur.

L'Académie passant à l'élection de la commission qui doit présenter trois candidats pour chacune des deux places d'associé étranger en remplacement de MM. Gerhard et Boeckh, décide que cette commission sera formée de six membres. — Un scrutin de liste étant ouvert, sont nommés, au premier tour et à la majorité, membres de ladite commission, MM. Naudet, Mohl, Egger, Regnier, Renan et Maury.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Grandgagnage, ancien membre de la Chambre des représentants de Belgique, qui demande l'inscription de son nom sur la liste des candidats aux places de correspondants étrangers qui seraient reconnues vacantes et fait l'énumération des ouvrages publiés par lui de 1845 à 1865, indépendamment d'autres titres. Le nom de M. Grandgagnage sera inscrit sur la liste.

Sont présentés par le Secrétaire perpétuel les ouvrages suivants:

1° *De l'influence exercée par les Slaves sur les Scandinaves dans l'antiquité*, par F. G. Bergmann, doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg, etc.

2° *Recherches sur l'épopée française. Examen critique de l'*HISTOIRE POÉTIQUE DE CHARLEMAGNE, par M. G. Paris et des EPOPÉES FRANÇAISES, par M. L. Gautier, par M. Paul Meyer.

3° Par M. LE PRÉSIDENT : *Notice historique sur la médaille frappée à la monnaie de Paris en souvenir de l'expulsion des Anglais de 1451 à 1460*, par A. Vallet (de Viriville), professeur à l'École des Chartes, etc., suivie de notes et éclaircissements relatifs à divers ordres de chevalerie, avec huit effigies gravées sur cuivre par M. Dardel (Ext., de l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*), 1 vol. in-8°.

M. Delaunay termine la lecture de son mémoire en communication sur le *Traité de la vie contemplative compris parmi les Œuvres de Philon et sur les questions d'histoire religieuse qu'il implique;* mémoire où il examine, en finissant, les opinions récemment émises soit sur l'authenticité, soit sur le caractère véritable de ce traité.

Diverses observations sont échangées, à ce sujet et particulièrement sur le second point, entre M. RENAN et l'auteur du mémoire.

Séance du vendredi 22.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 22 novembre, M. le Ministre de l'Instruction publique adresse à l'Académie ampliation d'un décret rendu sur sa proposition, le 20 dudit mois, par lequel l'élection que l'Académie a faite de M. LE BLANT, pour remplir la place de membre ordinaire vacante dans son sein par suite du décès de M. REINAUD est approuvée.

Lecture faite du décret, M. Le BLANT est introduit par le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL. — M. LE PRÉSIDENT invite le nouveau membre à prendre place parmi ses confrères.

En conséquence de la communication faite à l'Académie, dans sa séance du 15 courant, du décret autorisant le Secrétaire perpétuel à accepter en son nom le legs qui lui a été fait par feu M. de La

Fons-Mélicocq, le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL demande et obtient les pouvoirs de l'Académie pour prendre, tant par lui-même que par délégation donnée à M. Antonius Pingard, agent spécial de l'Institut, ou à M. Julia Pingard fils, son adjoint dans la même fonction, en ce qui les concerne, les mesures nécessaires à la mise en possession de la rente qui constitue le legs susdit et les arrérages échus ou à échoir.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de M. RENAN au nom de la commission chargée de présenter trois candidats pour chacune des places d'associé étranger vacantes par le décès de M. GERHARD et de M. BOECKH, à Berlin, rapport concluant aux présentations suivantes :

Pour la place de M. GERHARD et dans cet ordre :

MM.	Ritschl,	correspondant	à	Leipzig.
	Mommsen,	id.	à	Berlin.
	Max Müller,	id.	à	Oxford.

Pour la place de M. BOECKH :

MM.	Fleischer,	id.	à	Leipzig.
	Diez,	id.	à	Bonn.
	Lepsius,	id.	à	Berlin.

L'Académie renvoie à huitaine la discussion des titres des candidats et l'élection, s'il y a lieu, de 2 membres étrangers parmi eux.

Elle met ensuite à son ordre du jour la formation d'une commission chargée de présenter à son choix des candidats à la place de même ordre en remplacement de M. BOPP qu'elle a perdu plus récemment encore.

M. le PRÉSIDENT fait part à l'Académie d'une offre qu'il a reçue pour elle de M. O. Tuyssuzian, membre de la commission ottomane pour l'Exposition universelle, offre qui lui est faite comme un hommage au nom de cette commission impériale. Il s'agit de six fragments assyriens, parties de bas-reliefs et d'inscriptions d'un certain intérêt. L'Académie accepte cet hommage

avec une gratitude dont l'expression sera transmise à M. O. Tuyssuzian et à la commission impériale. Elle décide, en outre, après en avoir délibéré, que ces monuments, provisoirement déposés au Musée du Louvre, seront, par le Secrétaire perpétuel, offerts à M. le Surintendant des beaux-arts, pour faire suite à la collection assyrienne du Musée, ne pouvant être placés nulle part aussi utilement.

M. D'Eichwald écrit au Secrétaire perpétuel, en date de Saint-Pétersbourg, 5 novembre, par suite de l'engagement qu'il avait pris après sa communication faite à l'Académie, il y a quelque temps, que le monument, objet de cette communication, portant une inscription supposée scythique, en caractères cunéiformes, ayant été dérobé au Musée de l'Institut arménien, il lui est devenu impossible d'envoyer la photographie promise. Il transmet en place un dessin qui ne diffère pas sensiblement de celui qui avait été mis sous les yeux de l'Académie. — M. D'Eichwald joint à sa lettre la dernière livraison de la *Revue archéologique* qui se publie à Moscou, en russe, livraison dont il donne la table en français, offrant obligeamment ses services pour la suite.

M. Morin, professeur à la Faculté des lettres de Rennes, fait savoir, par une lettre du 21 courant, qu'il destine seulement les 2 exemplaires de l'*Armorique au Ve siècle* (ouvrage publié par lui dans le délai requis) au concours des Antiquités de la France pour 1868.

M. Moreau de Jonnès, membre libre de l'Académie des Sciences morales et politiques, adresse, comme hommage à l'Académie des Inscriptions, un ouvrage intitulé : « *Etat économique et social de la France depuis Henri IV jusqu'à Louis XIV* », et il exprime le vœu que cet ouvrage soit renvoyé à la commission future du prix Gobert pour le concours de 1868. — Renvoi à cette commission qui donnera un avis préalable sur l'admission.

M. Rabusson fait hommage d'une lettre imprimée adressée par lui à M. le gouverneur général de l'Algérie, au sujet des erreurs prétendues commises tant sur le véritable théâtre de l'expédition de saint Louis à Tunis, que sur maint autre point de la géographie ancienne de l'Afrique. — L'Académie, suffisamment édifiée à cet égard par les communications précédentes de M. Rabusson, passe à l'ordre du jour sur le fond de

la question et renvoie simplement à la Bibliothèque le nouvel écrit qui lui est offert.

M. Fallue fait hommage d'un article extrait de la *Revue artistique* et intitulé « *De l'art chez les peuples primitifs après leurs migrations dans la Gaule* » (br. in-8°).

Sont offerts en outre :

Revue archéologique : n° de novembre 1867.

L'Orient : n° du 25 octobre 1867.

M. Egger offre à l'Académie : I. de la part de l'auteur : Peiresc, discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée, 4 nov. 1867, de la Cour impériale d'Aix, par H. Boissard, avocat général (br. in-8°) ; — II. *Symbola philologorum Bonnensium in honorem Fr. Ritschelii collecta* (Lipsiæ, 1867, 1 vol. gr. in-8°), « hommage rendu à ce digne chef d'école par ses principaux disciples. »

M. de Wailly fait hommage, au nom de l'auteur, M. de Tourtoulon, de l'ouvrage intitulé : *Jacme Ier le Conquérant, roi d'Aragon* etc., *d'après les chroniques et les documents inédits*, « histoire qui fait connaître l'influence de Jacme Ier sur les coutumes et la législation de son royaume ». A la suite de ce travail sont publiées de nombreuses pièces justificatives, ou inédites ou peu connues en France (Montpellier, 1863-67 ; 2 parties en 2 vol. in-8°).

M. de Longpérier fait la communication suivante :

« M. le comte Giancarlo Conestabile, directeur du Musée de Pérouse, m'a fait l'honneur de m'envoyer l'empreinte d'une inscription phénicienne en me chargeant d'en offrir, dans le cas où elle me paraîtrait intéressante, une copie à l'Académie pour son *Corpus inscriptionum semiticarum*. Le monument original est de fort petites dimensions ; c'est un fragment de calcaire gris très-compacte, de 12 centimètres de long, sur huit de haut, et environ 4 d'épaisseur. Il a été recueilli tout récemment dans la régence de Tunis, par M. le marquis Horace Antinori, qui l'a trouvé parmi les ruines de l'antique Aspis, au nord-est de la Neapolis des Romains (aujourd'hui Nabel-Kedim).

» L'inscription que porte cette pierre se compose de quatre lignes de très-petits caractères. Quoiqu'elle soit altérée par diverses fractures, je crois pouvoir en donner une transcription



complète, que j'ai faite sans perdre de temps, car l'empreinte m'est parvenue hier.

Le premier caractère manque tout à fait (1). Du second il ne subsiste qu'un trait inférieur incliné qui indique un *Beth*. Le troisième est un *Resch*. Comme le groupe qui vient ensuite fournit un nom excellent, je n'hésite pas à restituer le *Coph* absent en tête de la ligne, et à lire קבר *tombeau*. Cette très-légère difficulté écartée, il ne me reste plus à lire qu'une série de noms propres, ainsi qu'il suit :

חנא בן בדאשמן בן בד
עשתרת בן עבדאשמן בן בדע
שתרת בן עבדאשמן בן בדעש
תרת בן פדתן בן מתנא

Il faut donc traduire : Tombeau de Hannâ, fils de Bodeschmoun, fils de Bodastoreth, fils de Ebedeschmoun, fils de Bodastoreth, fils de Ebedeschmoun, fils de Bodastoreth, fils de Phadatan, fils de Mattana.

J'ai donné au nom du père de Hannâ la forme Bodeschmoun, qui est d'ailleurs fort connue, parce qu'au commencement de ce nom qui est placé tout près d'une déchirure de la pierre, je ne trouve pas l'espace nécessaire pour un *Aïn*. Cependant, ce caractère étant quelquefois fort petit, je ne voudrais pas proposer cette lecture d'une manière trop absolue. Bodeschmoun n'est qu'une abréviation de Ebedeschmoun, nom que portaient le bisaïeul et le quadrisaïeul de. Hannâ. Son aïeul, son trisaïeul et son cinquième aïeul se nommaient Bodastoreth, abréviation non moins connue d'Ebedastoreth ou Abdastoreth. Il est à remarquer que le graveur qui avait à répéter trois fois ce même nom l'a coupé de trois manières différentes et d'une façon progressive, s'il est permis de s'exprimer ainsi ; à la fin des lignes on trouve : בד, בדע, בדעש, ce qui fait qu'au commencement des lignes com-

(1) Les têtes de lignes étant placées sur une verticale exacte, on peut être assuré qu'il ne manque au commencement du texte qu'un seul caractère.

plémentaires on lit עשתרת, שתרת, תרת. Il est possible que ce soit là un effet du hasard. Cependant il faut se rappeler que c'est en Afrique qu'ont été inventées les combinaisons de l'Abrasax et de l'Abracadabra, et d'ailleurs les artifices d'écriture sont depuis bien longtemps particulièrement agréables aux Orientaux. Le sixième et le septième aïeuls de Hannâ portent des noms que je ne crois pas avoir encore rencontrés dans les inscriptions phéniciennes. פדתן *Phadatan* paraît être formé des radicaux פדה et תנה. Quant à מתנא *Mattana*, c'est peut-être un abrégé de מתנאדני qui signifierait *présent de notre seigneur;* de même que עבדא qu'on rencontre dans plusieurs inscriptions pourrait être l'abrégé de עבדאדני Ebedadonaï. Il est difficile de se prononcer dans l'état actuel de nos recherches, à cause de l'absence de voyelles dans les écritures phéniciennes. Les noms hébreux מתן Mattan, מתני Mattenaï, מתניה Mattaniah sont fort connus.

Ce qui rend l'inscription d'Aspis assez remarquable, c'est non-seulement son caractère funéraire, car les épitaphes distinctes des stèles figurent en petit nombre dans nos collections, mais encore cette circonstance qu'elle nous offre une généalogie comprenant neuf degrés. Comme elle est tracée en lettres d'une belle forme parmi lesquelles on distingue bien nettement le *Mim* du *Schin*, elle doit remonter à une époque assez notablement antérieure à l'ère chrétienne. Les neuf générations qui y sont mentionnées, et dans lesquelles la vie tout entière de Hannâ doit être comptée, représentent environ trois siècles. Il en résulte que les noms de Phadatan et de Mattanâ doivent se rapporter à une antiquité très-respectable.

La petite pierre d'Aspis formait un de ces *titulus* qui étaient incrustés à l'entrée des tombes. Il ne faut donc pas s'étonner de ses dimensions exiguës qui ne répondraient pas du tout à l'idée qu'on peut se faire d'un monument funéraire.

On voit que la très-petite pierre recueillie par M. Antinori fournira un document intéressant à notre *Corpus*. Des remercîments sont dus à M. Conestabile qui a eu la bonne pensée de nous en adresser une empreinte.

M. DE WITTE donne communication d'une lettre de M. Albert Dumont, dont voici un extrait :

Ecole française d'Athènes, 14 novembre 1867.

MONSIEUR,

Permettez-moi de vous faire connaître une découverte archéologique qui vous paraîtra, je crois, intéressante. Au mois d'août dernier, j'achetai à Corinthe d'un paysan, qui venait de le trouver dans un tombeau, un miroir recouvert d'une couche de rouille très-épaisse et sur lequel on distinguait à peine alors quelques lignes insignifiantes. Cette rouille cachait un joli dessin que le calque ci-joint reproduit imparfaitement.

Le Musée de l'Acropole, celui de la Société archéologique et quelques collections particulières possèdent une soixantaine de miroirs dont quelques-uns portent des ornements en relief et même des figures très-soignées : mais sur aucun je n'ai vu trace de dessins gravés. L'illustre GERHARD a demandé vingt fois aux archéologues athéniens s'ils ne trouvaient jamais dans leurs fouilles autre chose que des miroirs unis ou avec relief. Je ne sache pas qu'on ait pu lui signaler à aucune époque un document comme celui dont j'ai le plaisir de vous adresser la description. Ce miroir serait donc le premier de ce genre découvert en Grèce, et à ce titre il aurait une importance scientifique incontestable...

L'attitude des deux danseuses dessinées sur ce miroir rappelle, avec quelques différences de détail, des peintures bien connues ; mais ce qui m'a beaucoup frappé, c'est que la pose de l'une d'elles (celle de gauche) se retrouve sur une terre cuite, probablement corinthienne, conservée ici dans le cabinet d'un de nos amateurs d'antiquités et sur un des bas-reliefs que les fouilles du théâtre de Bacchus ont récemment mis au jour.

Je crois le miroir complet ; il ne manque qu'une partie de la bordure décorative.

Une dernière remarque importante, c'est que le bronze était recouvert du côté concave d'une couche d'argent que l'acide a malheureusement fait disparaître en partie.

Bien que mon dessin ne rende pas la finesse de l'original, il suffit pour montrer combien par le style ce nouveau miroir diffère de tous ceux qui ont été publiés jusqu'ici.

Veuillez agréer, etc.

ALBERT DUMONT.

M. le PRÉSIDENT reprend la parole et donne lecture de la lettre suivante de M. Fr. Lenormant.

Londres, 14 novembre 1867.

BIEN CHER MONSIEUR,

Je pense que vous lirez avec un certain intérêt et que peut-être vous trouverez dignes d'être communiqués à l'Académie quelques détails sur les nouvelles acquisitions du Musée Britannique, que j'ai pu étudier ces jours derniers, grâce à la libéralité que les conservateurs de ce magnifique établissement apportent toujours dans leurs communications aux étrangers.

Je ne vous parlerai aujourd'hui que de ce qui a trait à l'*Oriental department*, dirigé par notre ami M. Birch, réservant pour une autre lettre ce qui est des acquisitions nouvelles du Musée en antiquités grecques et romaines.

La série des antiquités égyptiennes ne s'est enrichie que d'un petit nombre de monuments. La seule pièce de grandes dimensions est la statue d'un des fils de Rhamsès II qui avait été photographiée il y a quelques années par M. Thénard. Mais un morceau d'une valeur inappréciable, récemment acquis par le Musée, est un papyrus en écriture hiératique contenant un traité, avec figures, de géométrie appliquée à l'arpentage. Il est d'une lecture facile, et, dans le peu de temps que je l'ai eu entre les mains, j'ai pu y reconnaître des méthodes pour déterminer l'aire d'un carré, d'un triangle, d'un parallélogramme, ainsi que pour calculer la masse d'une pyramide. L'écriture est environ de la XXII[e] dynastie ; mais il est dit dans une note que ce texte est copié d'un manuscrit plus ancien. Le papyrus va être publié en fac-simile aux frais des *trustees*, et M. Birch promet d'en donner bientôt une traduction complète. On va aussi, d'ici à très-peu de

temps, publier en fac-simile toute la riche collection des textes en écriture hiératique tracés à l'encre sur des cailloux ou des tessons de poterie.

Les Anglais ne font en ce moment aucune grande fouille en Assyrie ou en Chaldée; aussi la série assyrienne ne s'est-elle augmentée d'aucune pièce de sculpture de grandes dimensions. Mais M. Coxe continue avec activité et bonheur son patient travail de reconstitution des tablettes de terre cuite provenant de la bibliothèque de Sardanapale VI à Koyoundjik; il est maintenant aidé par un jeune assyriologue, M. Smith, qui vient de se former sous la direction de Sir Henry Rawlinson et qui promet à cette science un homme tout-à-fait distingué. Nombre de textes intéressants ont été ainsi reconstitués dans les derniers temps. On a surtout retrouvé douze nouveaux fragments de la liste des éponymes. La découverte de ces nouveaux fragments a conduit à modifier considérablement la disposition que l'on avait d'abord cru pouvoir donner à ceux précédemment connus. Plusieurs des morceaux traduits par M. Oppert comme appartenant à la première tablette ont été reportés avec certitude à la seconde; il y a donc maintenant des remaniements importants à faire à cette liste, qui fournit les éléments essentiels de la chronologie assyrienne pendant plus de trois siècles.

Les études assyriologiques continuent, du reste, à être cultivées dans ce pays avec un succès remarquable. Tandis que sir Henry Rawlinson poursuit ses publications et que M. Smith prépare des travaux qui marqueront dans la science, M. Norris achève le premier dictionnaire assyrien qui aura encore été publié. C'est un immense travail, pour lequel il a mis à contribution tous les monuments jusqu'à présent édités. Une partie considérable est déjà imprimée, et M. Norris a bien voulu m'en communiquer les bonnes feuilles.

Le consul britannique à Bagdad vient d'envoyer au Musée deux gros galets roulés de basalte, chargés d'inscriptions cunéiformes et de symboles sculptés en relief, qui ont été trouvés dans les environs de Babylone. Ils sont exactement semblables au célèbre *caillou Michaux* de la Bibliothèque impériale et leurs inscriptions

sont de même relatives à des bornages de terres, avec des imprécations contre celui qui en déplacerait les limites. Mais ce qui leur donne un intérêt supérieur, c'est que dans l'un les symboles religieux sculptés à la partie supérieure sont accompagnés d'inscriptions, peut-être explicatives, et que dans l'autre une des faces, soigneusement aplatie, porte la figure, sculptée en relief avec une extrême finesse, d'un roi babylonien debout, tenant l'arc et la lance, vêtu d'une longue robe brodée et coiffé de la tiare droite chargée de symboles religieux. C'est un des plus remarquables spécimens de l'art ancien de Babylone. Une inscription placée à côté de la figure du prince nous apprend qu'elle représente le roi Mardouk-idin-akhé, un des plus puissants souverains de Babylone à l'époque où la première dynastie ninivite n'avait pas encore été renversée par Bélitaras, celui même qui, dans le XIe siècle avant Jésus-Christ, vainquit Teglatphalasar Ier, prit Ninive et en enleva les statues des dieux, qu'il emporta comme trophées dans sa propre capitale.

Désirant mettre à profit mon séjour ici pour les travaux de l'Académie, j'ai pris, à l'intention de la commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*, de nouvelles empreintes de toutes les pierres gravées et cylindres portant des inscriptions phéniciennes ou araméennes qui ont été découvertes dans les explorations de la Mésopotamie. La plupart, du reste, sont déjà publiées. J'ai aussi examiné avec un grand soin toute la collection des empreintes de sceaux marquées sur l'argile, que les fouilles de Ninive ont fournie. Dans le nombre il y a une certaine quantité de pierres phéniciennes, mais malheureusement pour la plupart sans inscriptions ou trop effacées pour qu'on en puisse rien tirer même en employant la plus forte loupe. Je n'ai trouvé qu'une seule de ces empreintes dont la légende fût entièrement lisible; c'est un simple nom propre : לעבדעזר. Quant aux tablettes de terre cuite portant des contrats de vente en écriture cunéiforme avec une inscription araméenne sur la tranche, il n'y avait rien à faire à leur sujet. Le Musée n'a reçu récemment aucun nouvel échantillon de cette si curieuse classe de monuments, et ceux qui y existent depuis un certain temps ont été publiés en fac-simile avec

la plus complète exactitude par sir Henry Rawlinson. Il n'y a non plus, je m'en suis assuré par une attentive comparaison avec les originaux, rien à changer dans les fac-simile donnés par M. Layard des fragments de vases peints à inscriptions phéniciennes qu'il a trouvés à Nimroud. Ces fragments sont identiques par la nature de la fabrication, par les couleurs employées, par le système d'ornementation, aux vases les plus archaïques des îles de l'Archipel et spécialement à ceux de Théra. C'est un nouvel et décisif argument en faveur de l'origine phénicienne de ces derniers monuments, que, vous le savez, j'ai toujours soutenue.

Une nouvelle série qui vient de s'ouvrir au Musée Britannique, où elle n'était encore représentée par aucun spécimen, est celle des antiquités de la Palestine. Le révérend Arthur Stanley, doyen de Westminster, a donné une précieuse tête d'Astarté en pierre calcaire blanche, d'un travail fort archaïque, provenant des ruines d'un temple à Kadesch sur le territoire de la tribu de Nephthali. C'est un monument des cultes païens qui s'étaient introduits à une certaine époque avec tant de succès au sein du peuple d'Israël. C'est aussi à un Hébreu infidèle à la loi de Moïse et adorateur des divinités phéniciennes que l'on doit attribuer le mobilier d'une sépulture antique découverte à Bethléhem à côté du tombeau de Rachel, que le chapelain du consulat anglais à Jérusalem vient d'envoyer au Musée. Ce mobilier se compose de : trois petits vases à une anse en terre rouge ; une écuelle de la même terre ; deux petits vases à une seule anse, l'un en terre grise et l'autre en terre rouge ; une statuette en terre cuite du travail le plus grossier, représentant l'Astarté nue, les deux mains soutenant les seins, que nous offrent tant de terres cuites de la Phénicie et de la Babylonie ; une coquille de tridacne couverte de gravures au trait de style égyptio-phénicien représentant des fleurs de lotus. Le Musée Britannique en possède d'exactement semblables, trouvées par M. Loftus à Warkah, dans la Basse-Chaldée, et par M. Saltzmann à Camirus. Le tridacne-bénitier, vous le savez, est une coquille spéciale à la mer de l'Inde et qu'un commerce actif avec cette partie du monde pouvait seul apporter en Phénicie, en Palestine, en Chaldée et dans l'Archipel.

Me trouvant amené par ces objets sur le chapitre des antiquités de la Palestine, j'ajouterai que M. Deutsch, le savant orientaliste de la bibliothèque du Musée, vient de me communiquer l'empreinte d'une gemme découverte il y a seulement quelques semaines dans l'enceinte du Haram-ech-chérif à Jérusalem. Elle est sans figures, indice manifeste de son origine juive, et porte seulement une inscription en deux lignes :

לחגי ב־
ך שבני

La forme des caractères est exactement la même que sur votre gemme de Raphathiah au Louvre, trouvée sous un des taureaux de Khorsabad et que je persiste à considérer comme le cachet d'un des captifs samaritains de Sargon.

Voici maintenant le calque d'une inscription phénicienne tracée à la pointe sur la pâte encore fraîche, qui se lit à l'extérieur d'une petite écuelle de terre grise provenant de Saïda :

Je ne me charge pas de l'interpréter, surtout en ce moment, n'ayant pas mes livres sous la main, mais je vous l'envoie pour être soumise à la commission du *Corpus*.

La collection des inscriptions carthaginoises s'est enrichie d'un certain nombre de pierres depuis la publication de M. Vaux. En général ces nouvelles inscriptions sont de date très-basse, et quelques-unes descendent même jusque vers le temps des Vandales ; elles accompagnent des sculptures déjà toutes byzantines. J'en rapporterai des estampages.

Quant à ce qui est des monuments himyaritiques, la série en est restée depuis quelques années stationnaire. Je n'y ai rien

trouvé de nouveau qu'une gemme acquise tout dernièrement. J'en ai pris l'empreinte, et à mon retour je solliciterai l'honneur de la communiquer à l'Académie avec une brève explication.

Veuillez agréer, bien cher Monsieur, le nouvel hommage de mon vieil et respectueux attachement.

F. LENORMANT.

Séance du vendredi 29

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté pour la partie publique.

Il n'y a pas de correspondance officielle.

L'Académie se forme en comité secret pour discuter les conclusions du rapport fait à la séance précédente au nom de la commission chargée de présenter trois candidats pour chacune des deux places d'associé étranger vacantes par le décès de M. GERHARD et de M. BOECKH.

La séance étant redevenue publique, et lecture préalable ayant été faite des deux listes présentées, deux scrutins successifs sont ouverts :

Au 1er scrutin, en remplacement de M. GERHARD, sur 34 votants (majorité 18 voix), M. Ritschl obtient 21 voix, M. de Rossi 7, M. Mommsen 4, etc. — M. Ritschl est proclamé, en conséquence, par M. le PRÉSIDENT, associé étranger de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Son élection sera soumise à l'approbation de l'Empereur.

Au 2e scrutin, en remplacement de M. BOECKH, M. Fleischer est élu par 17 voix sur 32 votants ; M. Mommsen obtient 8 voix, M. de Rossi 4, M. Lepsius 3. — M. Fleischer est proclamé associé étranger de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Son élection sera soumise à l'approbation de l'Empereur.

On passe à la nomination des membres de la commission qui

doit présenter trois candidats pour la place du même ordre restant vacante par suite du décès de M. Bopp.

Sont nommés membres de la nouvelle commission MM. Naudet, Egger, Regnier, Renan.

La lecture de la correspondance est reprise et suivie de la présentation des livres.

Par une lettre adressée à M. le Président, en date du 27 novembre, M. Jules Labarte demande que son ouvrage ayant pour titre « *Histoire des arts industriels au moyen-âge et à l'époque de la Renaissance* » (4 vol. de texte et un album en 2 vol. de 150 pl. avec texte explicatif présentés comme hommage à l'Académie dans le cours de leur publication, depuis 1864 jusqu'à 1867), soit admis au concours des Antiquités de la France de 1868. — L'admission est prononcée sans difficulté.

Pour le même concours, et par l'entremise de M. Delisle, un ms. de v et 611 pages in-fol. relié et intitulé « *Mémoires et dissertations pour servir à l'histoire civile et ecclésiastique de la Gascogne* » par M. Bladé. — Admission prononcée.

Pour le même concours, d'après un envoi formel de l'auteur qui ne s'est pas nommé, « *La particule nobiliaire* » (in-8°, 2 ex.).

Sont présentés en hommage les ouvrages suivants :

1° Par M. Egger, *Note sur une inscription grecque de Marseille* (Extrait du compte rendu des travaux du congrès scientifique de France tenu à Aix en Provence en décembre 1866). Aix, 1867, in-8°.

2° Au nom de l'Académie impériale des Sciences de Vienne : I. *Comptes rendus des séances de la classe de philosophie et d'histoire*, t. LIV, cah. 1-3; t. LV, cah. 1-2. — II. *Mémoires* de la même classe, t. XV, in-4°; — III. *Archives pour la connaissance des sources de l'histoire d'Autriche*, t. 37, fascic. 1-2.

3° *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*... traduit pour la 1re fois du latin par M. Vallet (de Viriville) (Paris, 1867, in-8°).

4° *Revue africaine*, XIe année, nº 65 (sept. 1867).

5° Au nom de M. Fr. Lenormant, les livraisons 78-119 comprenant la fin du tome II et le tome III de la 2e série des *Monuments de la peinture et de la sculpture*. « C'est le complément de la série des peintures antiques. Aux planches de l'ouvrage italien empruntées aux collections du Musée de Naples a été joint un certain nombre de planches nouvelles représentant des peintures d'autres collections, de manière à donner, au-

tant que possible, un recueil complet des sujets qui se trouvent dans les œuvres jusqu'à présent connues de la peinture antique. »

M. de Saulcy fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage suivant : *Grammaire générale indo-européenne, ou comparaison des langues grecque, latine, française, gothique, allemande, anglaise et russe entre elles et avec le sanscrit*, etc., par M. Eichhoff, correspondant de l'Académie (Paris, 1867, in-8°).

M. Laboulaye fait hommage, au nom de M. Boutaric, archiviste aux Archives de l'Empire, des *Actes du parlement de Paris*, 1re série, 1254 à 1328, t. II (1299-1328), et fait valoir tous les mérites de cette publication, l'une des parties les plus importantes de la grande collection d'inventaires et documents tirés des Archives de l'Empire et publiés par ordre de l'Empereur, et l'intérêt supérieur qu'elle présente pour l'histoire de la législation et pour celle de la société française.

M. le Président fait hommage à l'Académie, au nom d'un de ses plus anciens lauréats, d'une *Note sur un ms. provenant de la corporation des poissonniers de Saint-Omer*, par M. Deschamps de Pas (Saint-Omer, 1867, br. in-8°).

M. Miller donne de nouveaux détails sur le ms. appartenant à M. Apostolidis et qui lui a été envoyé par M. Albert Dumont, de l'Ecole française d'Athènes.

M. de Saulcy lit une note sur des découvertes importantes qui ont été faites à Jérusalem dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, et qui sont dues aux fouilles intelligentes, entreprises et menées à bonne fin par MM. Wilson et Warren, capitaine et lieutenant du génie militaire anglais. Ces fouilles, qui ont été faites aux frais de la société fondée en Angleterre pour l'exploration de la Terre-Sainte, ont jeté une lumière toute nouvelle et très-inespérée sur l'âge réel des merveilleuses assises constituant la partie inférieure des murailles d'enceinte du Haram-ech-chérif, c'est-à-dire de la plate-forme sur laquelle fut construit le Temple de Salomon.

Des tranchées, des puits et des galeries de mines multipliées ont démontré que ces assises, dans lesquelles M. de Saulcy persistait à retrouver une portion de l'œuvre de Salomon et de ses successeurs immédiats, se continuaient au-dessous du sol actuel,

jusqu'à des profondeurs énormes, à l'angle sud-est comme à l'angle sud-ouest du Haram-ech-chérif; et restent caractérisées par le même appareil jusqu'au roc vif qui les supporte.

Ce fait tout matériel suffit à lui seul pour prouver que jamais Hérode n'a été le créateur de ces gigantesques constructions; mais d'autres faits tout aussi concluants achèvent cette démonstration. Ainsi on a reconnu l'existence d'une muraille de 4 mètres d'épaisseur partant de l'angle sud-est, et flanquée d'une tour judaïque massive ; cette muraille qui couvre tout le terrain vraiment habitable placé au-dessous du mur sud du Haram, et qui va certainement se relier au mur de Manassès reconnu depuis quinze ans au moins, ne fait pas le moins du monde corps avec ce mur sud contre lequel elle vient simplement se coller; elle est donc postérieure à la construction de ce mur sud ; c'est là une conclusion qu'il n'est pas possible d'éluder. Cette muraille, que le lieutenant Warren nomme mur d'Ophel, avec toute raison, protégeait certainement le quartier des *methenem*, ou serviteurs du temple. Elle est masquée à quelques mètres en avant du mur sud du Haram par une seconde muraille parallèle à celui-ci, faisant corps avec la première, et dont la contemporanéité avec le mur d'Ophel est proclamée par l'officier qui l'a découverte.

M. Warren conclut de la disposition de ces deux murailles qu'une porte ouvrant sur la vallée du Cédron existait entre elles ; il compte la rechercher, et il la trouvera infailliblement. Quant à cette porte, c'est très-probablement celle que l'Écriture Sainte nomme la *porte entre deux murs*, et par laquelle s'enfuit vers Jéricho le dernier roi de Juda, poursuivi par les soldats de Nabuchodonosor.

A l'angle sud-ouest cinq puits de mines ont été creusés en ligne droite dans l'axe du pont dont l'arche a été signalée pour la première fois par le Rév. Robinson. Ces différents puits ont fait reconnaître à environ six mètres de profondeur le sol du Xystus, sorte de place publique, qui existait déjà du temps des rois asmonéens. Or un sixième puits ouvert à travers le sol à quelques mètres à l'est de l'angle sud-ouest du Haram a montré

les assises salomoniennes jusqu'à plus de 26 mètres de profondeur. Là elles sont posées sur le roc qui forme le fond du ravin connu sous le nom de Tyropaeon. Le Xystus, au moins contemporain des Asmonéens, avait donc son niveau à 20 mètres au-dessus de l'assise inférieure de l'enceinte du Haram-ech-chérif. La création de ce Xystus est donc postérieure à l'opération dont parle Josèphe et qui consista à combler de terres rapportées les vallées dominées par la muraille immense de Salomon.

M. de Saulcy estime que ces intéressantes découvertes lui donnent pleinement raison, et qu'il ne sera plus possible aujourd'hui d'attribuer à Hérode tout au plus les merveilleuses assises qu'il a persisté, malgré toutes les dénégations, à qualifier de salomoniennes.

MOIS DE DÉCEMBRE.

Séance du vendredi 6.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre de l'Instruction publique, par un message en date du 29 novembre, transmet à l'Académie le manuscrit dit *de Baudri*, appartenant à la Bibliothèque de la ville de Chartres, et qui avait été demandé pour les travaux relatifs au *Recueil des historiens occidentaux des Croisades*. — Un accusé de réception, avec les remercîments de l'Académie, seront adressés à M. le Ministre.

M. le Préfet de la Seine, par une lettre du 2 décembre, remercie l'Académie de l'envoi qui lui a été fait, le 15 novembre, des inscriptions adoptées par elle pour le tombeau du cardinal de Richelieu, à la Sorbonne.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture

du rapport de M. Renan au nom de la Commission chargée de présenter trois candidats pour la place d'associé étranger, devenue vacante par suite du décès de M. Bopp, à Berlin. — La discussion des titres des candidats et l'élection, s'il y a lieu, sont renvoyées à la prochaine séance.

La séance redevient publique.

Sur la proposition de M. le Président et du bureau tout entier, vu l'urgence manifeste et la nécessité de terminer les opérations de fin d'année, à la séance du 27 au plus tard, l'Académie décide que dès aujourd'hui la lecture de la liste des correspondants sera faite, ainsi que la nomination des membres chargés de présenter les candidats aux places qui auraient été reconnues vacantes. — La liste est lue, et il résulte de cette lecture que trois places de correspondants étrangers sont ou vont devenir vacantes par suite des deux élections faites dans la séance précédente, et de celle qui se prépare, et qu'une quatrième place de cette catégorie l'est devenue depuis quelque temps par le décès de M. Quaranta. — Parmi les correspondants régnicoles, M. Noël Des Vergers, décédé dans le cours de cette année, est également à remplacer.

L'Académie consultée sur la question de savoir si une seule commission ou deux commissions distinctes seront nommées pour présenter les candidats se prononce pour la nomination de deux commissions, l'une de six membres pour les quatre étrangers, l'autre de quatre pour le régnicole.

Deux scrutins successifs ont lieu, et d'abord pour la commission de 5 membres, sont élus à la majorité, pour en faire partie : MM. Laboulaye, Wallon, Maury et Delisle. — Pour la commission de six membres sont élus : MM. Mohl, Egger, Regnier, Renan, Maury, Miller.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants, par le Secrétaire perpétuel :

1° De la part de la Société des arts et des sciences de Batavia, les publications les plus récentes faites par cette Société savoir : I. Le tome XXXI de ses mémoires (1866), in-4° ; — II. Six fascicules de son recueil (*Tijdschrift*) pour la connaissance des langues, des pays et des peuples de l'Inde

(1864 à 1866), in-8°; — III. Cinq fascicules des *Notulen* ou Procès-verbaux de la Société, etc. (1865-66), in-8°; — IV. Catalogue de la Bibliothèque de cette même Société, par J. A. Van der Chijs, bibliothécaire (Batavia et La Haye, 1864, 1 vol. in-8°).

2° *Di alcuni Sepolcri della necropoli Felsinea*, par le comte sénateur Giov. Gozzadini (Bologne, 1866, br. in-8°).

3° Une brochure in-8° en vers (ou prétendus tels) sous le titre de *Première olympiade française* adressée par M. Desbans, directeur de l'enregistrement et des domaines au Mans, sans rapport aucun avec les travaux de l'Académie. — Demande inadmissible d'un jugement sur le système de versification de l'auteur.

4° M. Beauvois adresse, par une lettre, pour le concours des antiquités de la France en 1868, deux exemplaires de son ouvrage intitulé *Histoire légendaire des Francs et des Burgondes aux* 3e *et* 4e *siècles* (Paris et Copenhague, 1867, 1 vol. in-8°). — Renvoi à la future commission.

5° M. Delisle fait hommage, au nom de M. Mantellier, de son ouvrage intitulé « *Histoire de la Communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle* (t. I. 1867, in-8°). — Le tome II, composé de documents, a été publié en 1864 et offert à cette époque.

6° M. Vincent fait hommage de l'analyse (extraite des *Comptes rendus* de 1867) de ses *Recherches sur le calendrier des Lagides, notamment sur la date de la pierre de Rosette et sur celle du décret de Canope.*

M. Egger lit la note suivante : « *Sur le texte grec de deux ostraka provenant de la Haute-Egypte.* »

« Dans un mémoire lu à l'Académie en 1856 et inséré au tome XXI de son Recueil (1), je faisais remarquer la variété chaque jour croissante des documents que l'on déchiffre sur les *ostraka* provenant de la vallée du Nil. Voici deux nouveaux exemples à l'appui de cette observation.

Déjà on connaissait des reçus libellés sous forme épistolaire, soit sur des tessons, soit sur des feuilles de papyrus (2). Deux ostraka acquis à Dekkeh, des mains d'un Nubien, par le général

(1) Ce mémoire est réimprimé, p. 420 et suivantes de mes *Mémoires d'Histoire ancienne et de Philologie* (1863, in-8°).

(2) Voir le mémoire ci-dessus et les *Comptes rendus* de l'Académie, séance du mercredi 30 octobre 1867.

Desvaux, qui en a fait don au Musée du Louvre, nous offrent de véritables lettres familières. On en jugera par les textes, malheureusement incomplets, que je vais mettre sous les yeux de nos confrères, en commençant par le plus étendu. Selon l'usage, ces textes ne portent ni accents, ni signes d'aspiration ou de ponctuation; les mots y sont rarement distingués l'un de l'autre par des espaces notables. Les caractères de l'écriture sont d'une belle onciale qui pourrait bien remonter au temps ptolémaïque; ils offrent beaucoup d'analogie avec quelques-uns des papyrus les mieux écrits de la collection du Louvre. Les lettres qui manquent sont presque toutes emportées par la chute du vernis rouge sur lequel elles étaient tracées.

Le nom de la personne qui écrit cette lettre manque dans la suscription. Peut-être n'est-ce pas l'effet d'une fracture de l'ostrakon, Apollonius qui recevait la lettre, connaissant sans doute l'écriture de son correspondant.

Ἀπολλωνίῳ (l'iota est adscrit)
χαίρειν
1. εἰ καλῶς ἔχ]εις, ἀδελφέ μου, καλῶς σοι...
2. . . . . ἐ]λθὼν πρὸς Ταυρείναντ[ὸν?..
3. . . . . ον καὶ λαϐὼν παρὰ τούτο[υ
4. . . . . προχρέας κα[ὶ] παρὰ Μάγν[ητος?
5. σύμϐολο]ν πόησον, ἐπὶ (sic, pour ἐπεὶ) κἀγὼ αὐτὰς
6. . . . ας εμελλας (?)..... ἵνα ἀπο (ou ἀπε)
7. , . . . ουδέ τι[ἥμι]ν ὀψαρί[ων
8. . . . ην ... ασυνι..... αριχ (?)
9. . . . εινη, ἂν δύνησαι....
10. . . . διὰ τ[ο]ῦ δι...ντ
11. . . . αυρ ...δ..ιρ
12. . . . οὐ πολλά

On distingue encore le reste d'une treizième ligne. Il est à peu près impossible d'apprécier la longueur des lignes conservées d'après l'apparence des brisures latérales. Je n'ose essayer la restitution et la traduction d'un texte si mutilé; mais il est facile de

reconnaître qu'il contenait des renseignements qui nous eussent été précieux sur certaines opérations financières : προχρεία, écrit ici προχρέα (1), est, d'après un ancien grammairien, le mot de la langue vulgaire pour désigner ce que le dialecte attique appelait ἀφορμή, plus tard ἐνθήκη. Il désigne une mise de fond, distincte du dépôt, παρακαταθήκη, entre les mains de quelque banquier, comme cela se voit dans le discours de Démosthène pour Phormion. Peut-être n'est-il pas sans rapport avec le verbe προχρηστεῖν qu'on lit à la colonne 6[e] du règlement sur les travaux de l'agriculture, au n° 63 (planche VI) de la collection Letronne. Je n'ose rien affirmer à cet égard. Mais, rapproché des autres textes relatifs aux finances que nous ont rendus les *ostraka* et les papyrus, le fragment que je publie pourra plus tard s'éclairer de quelque lumière qui nous manque aujourd'hui.

Le second morceau est évidemment d'une date plus récente, car le nom propre *Gaius*, qu'on y lit, atteste le temps de la domination romaine ; en tout cas, d'une écriture plus négligée. Il n'a pas moins souffert des injures du temps ; mais il offre quelque intérêt.

1. τὸ διπλ[οῦν ou δίπλ]ωμα
2. χάρτας. . . . .λα?
3. καὶ β. . .κατα ἐδε-
4. ξάμην παρα Γαΐου
5. τοὺς δανιστοὺς (sic) στ-
6. ατῆρας δύω. Εὐχα-
7. ριστῶμεν τοῖς θε-
8. οῖς. ἀνελήφθη-
9. μεν ἀπὸ μεγάλης
10. ἀσθενείας.
11. Ἔρρωσο.

Au contraire du premier texte, ici c'est le commencement qui

(1) χρέα pour χρεία est attesté par le Grand Étymologique et par Hésychius, au mot χρειώ.

nous manque. Nous avons le salut final et nous lisons avec certitude trois petites phrases : « J'ai reçu de Gaius les deux statères [que je lui avais] prêtés. Remercions les dieux. Nous sommes relevés d'une grande maladie. » On ne voit pas clairement si les actions de grâce s'adressent aux dieux pour le premier ou pour le second des deux faits annoncés: je crois pourtant qu'il s'agit plutôt du second. »

M. Jourdain commence la lecture en communication d'un Mémoire ayant pour titre : « *Sur l'authenticité de quelques écrits attribués à Robert Grosse-Tête,* »

Séance du vendredi 13.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 11 décembre, M. le Ministre de l'Instruction publique adresse ampliation de deux décrets rendus sur sa proposition, le 7 du même mois, et par lesquels la double élection que l'Académie a faite de MM. Ritschl et Fleischer, pour remplir les deux places d'associés étrangers vacantes par suite des décès de MM. Gerhard et Boeckh, est approuvée.

L'ordre du jour appelle l'exposition et l'examen des titres des candidats présentés à la place d'associé étranger vacante par suite du décès de M. Bopp.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, l'Académie passe à l'élection. M. le Président rappelle que les candidats présentés par la Commission sont MM. Mommsen, Max Müller et Lepsius. — Ont été ajoutés à cette liste : M. De Rossi, sur la proposition de M. Laboulaye, appuyée par plusieurs membres, et M. Diez, sur celle de M. Maury et des mêmes membres. — Le dépouillement du scrutin accuse 34 votants : majorité 18 voix. 12 voix sont don-

nées à M. De Rossi, 11 à M. Mommsen, 8 à M. Max Müller, 3 à M. Lepsius. — Au 2e tour de scrutin, et sur le même nombre de votants, M. De Rossi obtient 15 voix, M. Mommsen 14, M. Max Müller 5. — Au 3e tour, M. De Rossi 18 voix, M. Mommsen 16. — M. De Rossi ayant obtenu la majorité absolue des voix, M. le Président le déclare élu associé étranger de l'Académie. — Son élection sera soumise à l'approbation de l'Empereur.

Par suite de la décision de l'Académie, doivent être faits aujourd'hui et d'urgence, les deux rapports pour la présentation des candidats aux quatre places reconnues vacantes de correspondant étranger et à celle de correspondant régnïcole. — L'Académie se forme de nouveau en comité secret.

Séance du vendredi 20.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté pour la partie publique.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une lettre en date du 19 décembre, M. le Président de l'Institut informe le Président de l'Académie que la première séance générale trimestrielle de 1868 aura lieu le mercredi 8 janvier prochain et le prie d'inviter l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à désigner un lecteur pour cette séance. — La désignation sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le conseiller d'État, directeur de l'Imprimerie impériale, offre à l'Académie, pour être déposé à la Bibliothèque de l'Institut, comme les précédents, le tome V du *Livre des Rois* de Firdousi, publié sous sa direction. — L'Académie sait que cet ouvrage, d'une exécution vraiment monumentale, fait partie de la grande *Collection orientale* poursuivie par l'Imprimerie impériale depuis longues années, et qu'il est dû au savoir d'un de ses membres, M. Mohl.

M. le Président éprouve la douleur d'avoir à notifier à l'Aca-

démie une perte nouvelle et assurément l'une des plus sensibles qu'elle pût faire sous tous les rapports. « M. le Duc de Luynes, le plus ancien de ses membres libres, un érudit de premier ordre, un homme d'un si grand cœur, nous a été enlevé, à Rome, le dimanche 15 de ce mois, victime de son dévouement. » — L'Académie est unanime à ressentir les regrets exprimés par M. le Président.

M. de Lasteyrie, au nom des membres libres, qui se sentent tous frappés dans la personne de celui qu'ils honoraient de voir à la tête de leur liste, et qu'ils considéraient comme leur première gloire, s'associe aux sentiments de l'Académie entière.

L'ordre du jour appelle la discussion des titres des candidats présentés dans la dernière séance, pour les quatre places de correspondants étrangers et la place unique de correspondant régnicole, reconnues vacantes.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, l'Académie procède au scrutin pour le remplacement de M. Noël Des Vergers. Il y a 33 votants : majorité 17. Quatre tours de scrutin ont lieu successivement. — Au 1er tour M. Mantellier obtient 12 voix, M. D'Arbois de Jubainville 9, M. Bergmann 7, M. Jal 3, M. Obry 1, M. Chabas 1. — Au 2e tour, M. Mantellier 15 voix, M. d'Arbois 14, M. Bergmann 4. — Au 3e tour, MM. Mantellier et D'Arbois chacun 16 voix sur 32 votants. — Au 4e tour, M. D'Arbois 19 voix, M. Mantellier 13. — M. D'Arbois de Jubainville ayant obtenu la majorité absolue des voix est déclaré correspondant de l'Académie.

L'Académie passe au scrutin pour le remplacement de M. Quaratna. Le résultat de ce second scrutin donne, sur 31 votants, 22 voix à M. Conestabile, 6 à M. Bonaini, 3 à M. Cobet. — En conséquence, M. le comte Giancarlo Conestabile est proclamé correspondant de l'Académie à Pérouse.

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau un mémoire qui lui est parvenu pour le prix ordinaire prorogé en 1868 sur les stèles représentant la scène dite le *repas funèbre*. Ce mémoire enregistré sous le n° 1 porte pour épigraphe ces vers d'une inscription sépulcrale de Lycie :

Πάντα χθὼν φύει καὶ ἔμπαλιν ἀμφικαλύπτει.
Τοὔνεκα μὴ στοναχοῖ τις ἀπὸ χθονὸς ἐς χθόνα δύτων.
Ὅταν κάμῃς, τοῦτο τέλος.

Sont présentés, à titre d'hommages, les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. DE WITTE, son discours lu au Capitole, le 26 avril 1867, à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de Rome (Paris, 1867, br. in-8°).

2° Au nom de M. GARCIN DE TASSY, son *Discours pour l'ouverture du cours d'hindoustani* à l'école spéciale des langues orientales, le 2 déc. 1867 (br. in-8°).

Au nom de M. DE ROSSI, le *Bulletin d'archéologie chrétienne* : n° de septembre et octobre 1867.

4° De la part de l'auteur, *Elogio storico del commendatore Bernardo Quaranta* pel Cav. Domenico Minichini (Naples, 1867, in-8°).

5° Au nom de M. le Dr Vullers, son ouvrage couronné au concours Volney de l'année 1867, « *Verborum linguæ Persicæ radices*, etc. — *Supplementum lexici persico-latini* (Bonnæ ad Rhenum, 1867, in-4°). »

6° *Nouvel essai sur les inscriptions gauloises*, par Adolphe Pictet (Paris, 1867, in-8°).

7° *Poésies populaires de la Kabylie du Jurjura* : texte kabyle et traduction par M. A. Hanoteau, colonel du génie (Paris, Imprimerie impériale, 1867, in-8°).

8° *Di alcune principali questioni sugli archivi italiani* : Lettere de L. Bonaini et A. Panizzi (Lucca, 1867, in-8°).

9° *Notice historique sur l'ordre de Saint-Ruf de Valence et dissertation sur l'origine des seigneurs de Poitiers*, etc., par l'abbé C.-U.-J. Chevalier (Grenoble, 1867, br. in-8°).

10° *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* : 1er trimestre de 1867, in-8°.

11° *Revue numismatique* : année 1867, mars et avril.

12° *Revue archéologique* : n° de décembre 1867.

13° *Le Cabinet historique* : n° d'octobre 1867.

14° *L'Investigateur* : n° de septembre et octobre 1867.

M. DE WAILLY met sous les yeux de l'Académie les épreuves photographiques du manuscrit appartenant à la Bibliothèque impériale (fonds Saint-Victor) de l'*Itinéraire d'Antonin*, pour qu'on puisse juger par cet exemple du service que les copies de ce genre sont appelées à rendre aux éditions nouvelles des textes anciens.

— Ces épreuves fixent l'attention de plusieurs membres de l'Académie.

Séance du vendredi 27.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Par un message en date du 24 décembre, M. le Ministre de l'Instruction publique adresse ampliation d'un décret rendu sur sa proposition, le 18 courant, par lequel l'élection que l'Académie a faite de M. DE ROSSI pour remplir la place d'associé étranger, vacante par suite du décès de M. BOPP, est approuvée.

Par une lettre du 20 décembre, M. le Ministre envoie en communication, d'après la demande adressée au nom de l'Académie, le 19 novembre, les deux manuscrits appartenant à la Bibliothèque de Rouen, qui sont : 1° le manuscrit Y. 41 (jadis V, 182) de Saint-Ouen; 2° le manuscrit A. 355. 429, intitulé : *Directorium Monasterii S. Audoeni*. — Réception sera accusée à M. le Ministre, avec les remercîments de l'Académie.

M. de Coussemaker, correspondant, à Lille, par une lettre en date du 25, dont il est donné lecture, informe le Secrétaire perpétuel qu'il se met sur les rangs pour la place de membre libre devenue vacante par suite du décès de M. le DUC DE LUYNES, et sollicite les bienveillants suffrages de l'Académie, en rappelant ses titres et ses principaux ouvrages. — Le nom de M. de Coussemaker sera inscrit sur la liste des candidats.

L'ordre du jour appelle le choix d'un lecteur pour la première séance trimestrielle de 1868. — Examen fait d'après les renseignements qui lui sont donnés, l'Académie décide qu'il n'y a pas lieu de faire la désignation demandée pour cette séance.

L'Académie passe à la nomination de la Commission du prix Gobert pour le concours de 1868. — Un scrutin de liste étant ouvert, auquel tous les membres, tant ordinaires que libres, sont appelés à prendre part, l'Académie nomme à la majorité relative,

pour faire partie de ladite Commission, MM. DESNOYERS, D'AVEZAC, GUESSARD et LE BLANT.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres des candidats précédemment présentés ou adjoints aux présentations pour les trois places de correspondants étrangers qui restent à remplir.

La séance étant redevenue publique, on procède au scrutin pour le remplacement de M. RITSCHL, élu associé étranger. — Au 1er tour, sur 26 votants, M. Jahn obtient 12 voix, M. Kiepert 11, M. Curtius 2, M. Madvig 1. — Au 2e tour, sur 27 votants, M. Jahn obtient 12 voix, M. Kiepert 13, M. Spiegel 2. — Au 3e tour, sur 26, M. Jahn 14, M. Kiepert 11, M. Spiegel 1. — En conséquence, M. O. Jahn ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est déclaré correspondant de l'Académie à Bonn.

Pour le remplacement de M. FLEISCHER, et sur 26 votants, M. Spiegel obtient 14 voix au 1er tour, M. Brugsch 7 voix, M. Kiepert 5. — La majorité des voix étant acquise à M. Spiegel, il est déclaré correspondant de l'Académie à Erlangen.

Pour remplacer M. DE ROSSI, M. Bonaini, au 1er tour, obtient 10 voix sur 26, M. Miklosich 7 voix, M. Brugsch 5, M. Kiepert 3, M. Madvig 1. — Au 2e tour, et sur 25 votants, M. Bonaini 11 voix, M. Miklosich 10, M. Brugsch 2, M. Kiepert 2. — Au 3e tour, M. Miklosich 12 voix, M. Bonaini 12 voix. — Au 4e tour, sur 25 votants, M. Miklosich obtient 13 voix, M. Bonaini 12. — M. Miklosich est, en conséquence, déclaré correspondant de l'Académie à Vienne.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages qui suivent :

I. Pour le concours du prix Gobert :

1° *Histoire de Descartes avant* 1637, etc., par M. Millet, agrégé de philosophie, etc. (1867, 1 vol. in-8°), 6 ex.

2° *Etat économique et social de la France depuis Henri IV jusqu'à Louis XIV*, par M. MOREAU DE JONNÈS, déjà présenté et renvoyé à la commission (les 5 exemplaires complémentaires).

II. Pour le concours des Antiquités de la France :

1° *Chroniques salonaises*, par M. Grimon ; ms. en 2 vol. in-fol.

2° *Étude historique sur l'ancien droit de la Gascogne*, par M. Bladé, ms. pet. in-fol., et *Coutume des Landes*, imprimé, avec une introduction manuscrite (1 vol. in-8°).

3° *Les anciennes bibliothèques de Paris*, etc., par Alfred Franklin : t. I, (gr. in-4°, Paris, 1867, 2 ex.)

4° *Inventaire-sommaire des archives communales de Toulon avant* 1790, par M. Oct. Teyssier (1866, 1 vol. in-4°), 2 ex.

5° *Inventaire-sommaire des archives hospitalières* : *Archives de Châteaudun*, par M. Lucien Merlet (1867, 1 vol. in-4°, 2 ex.)

6° Pièces diverses, manuscrites et imprimées, envoyées par M. Quénault, sous-préfet de Coutances.

7° *Histoire généalogique de la maison et de la baronnie de Tournebu*, etc., par M. Charles Fierville (Caen, 1867, in-4°); — et *Notice sur le Cartulaire de Quimper*, etc., (br. in-8°), par le même.

8° *Œuvres complètes de Suger* recueillies, annotées et publiées d'après les manuscrits, pour la Société de l'histoire de France, par M. A. Lecoy de la Marche.

9° *Histoire du diocèse de Soissons*, par l'abbé Pécheur, etc. T. II, 1868, in-8°.

10° Trois ouvrages de M. Pierre Margry ; I. *Relations et Mémoires inédits pour servir à l'histoire des Français dans le pays d'outre-mer* d'après les archives du Ministère de la marine et des colonies (1867, 1 vol. in-8°), 2 ex. — II. *Les navigations françaises et la révolution maritime du XIVe au XVIe siècle*, d'après des documents inédits, etc. (1867, 1 vol. petit in-8°), 2 ex. — III. *Belain d'Esnambuc et les Normands aux Antilles*, d'après des documents nouvellement retrouvés (1 vol. in-8°, 2 ex.).

11° *Le guide du voyageur à Poitiers*, etc. par M. Ch. de Chergé (Poitiers, 1868, 1 vol. in-12, 2 ex.).

III. A titre d'hommages :

1° *Les dieux et les héros*, de Georges Cox, *contes mythologiques*, traduits de l'anglais par MM. F. Baudry et E. Delerot, de la Bibliothèque de l'Arsenal ; avec une préface et des notes par M. F. Baudry, qui ajoutent un singulier prix à cet ouvrage, destiné d'ailleurs à la jeunesse (Paris, 1867, 1 vol. in-12, avec 29 gravures sur bois d'une belle exécution).

2° De M. Schœbel les 2 opuscules suivants : I. *Etude sur le verbe* ÊTRE. — II. *Lectures de la Bhagavat-Gita* (extr. de la *Revue orientale*).

3° *Les Eponymes de l'empire himyarite*, par M. Lenormant (extr. des *Comptes-rendus*).

4° *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* : 5e livr. de 1867.

5° *Bulletin de l'Œuvre des pèlerinages en Terre Sainte*: nov. 1867.

6° *L'Orient* etc., n° du 10 novembre.

M. Desnoyers fait hommage à l'Académie, de la part de M. Lartet, de ses collaborateurs et de la famille de M. H. Christy, de la 4e livraison des *Reliquiæ aquitanicæ* dont les premières livraisons ont été offertes il y a un an à l'Académie.

« Cette livraison contient la fin d'un mémoire rédigé par feu M. Christy, peu de temps avant sa mort, sur l'ensemble des découvertes dans les cavernes du Périgord comparées à d'autres faits analogues. La conclusion du mémoire est que, si ces découvertes sont de nature à démontrer une plus grande antiquité de l'homme qu'on ne l'admettait généralement, aucun de ces faits ne fournit d'arguments contraires à l'opinion de l'unité de l'espèce humaine.

Cette même livraison présente le commencement d'une description géologique, avec texte, de la vallée de la Vezère et du pays environnant.

La description des planches fait connaître plusieurs nouveaux dessins d'animaux gravés sur des ossements et sur des bois de renne ou de cerf, gravure, que l'on sait être la partie la plus neuve et la plus importante des découvertes faites dans les cavernes du Périgord. Les plus remarquables sont encore, avec des dessins d'autres animaux moins reconnaissables, des représentations de rennes, de chevaux et de bœufs. L'un des ossements, taillés en forme de dards ou de harpons de pêche assez semblables à ceux dont les Esquimaux font encore usage, montre le dessin grossier d'une main et d'un bras humains sur lequel paraissent être tracées des sortes de tatouages. Sur un autre sont gravés des dessins ressemblant à une fleur et la peau étalée d'un animal qui paraît être un renard. On voit aussi sur ces planches diverses formes d'instruments, soit en os, soit en pierre. Parmi ces derniers figure une pierre ronde creusée, qui paraît avoir servi à broyer des grains ou des graines.

Par la nouveauté des sujets, par l'exactitude des descriptions dégagées de toute idée préconçue, par la connaissance parfaite des difficultés que présente encore la question de l'homme anté-historique, l'ouvrage de M. Lartet et de ses collaborateurs est propre à fournir les bases les plus solides à l'étude des cavernes et des très-anciennes populations qui les ont habitées. »

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

A

B

C

D

E

G

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

—

P. 29, l. 32 : *au lieu de* : quelques minéraux et plombs de marque, *lis.*: quelques méreaux, etc.

P. 52, l. 30 : au lieu de ΑΓΟΜΑΣ ΕΠΟΙΕΙ, lis.: ΑΠΟΛΛΑΣ ΕΠΟΙΕ.

P. 56, l. 14 : *au lieu de* : et au roi Ptolémée Philométor, *lis.*: et à l'an 18 du roi Pt. Ph.

Id., l. 22, : *au lieu de* : apelléus, *lis.*: apelléos.
Id., l. 26 : *après*, p. 18, *ajoutez* : de l'ouvrage intitulé : *Das bilingue Dekret von Kanopus.*

P. 58, l. 14 : *au lieu de* : M. Guessard obtient 20 suffrages, M. Le Blant 11, M. Fauche 1, *lis.*: M. Guessard obtient 20 suffrages, M. Le Blant 11, M. Huillard-Bréholles 4, M. Fauche 1.

P. 86, le § 4 doit être lu ainsi : 4° le décret de Canope plaçant la fête de l'avénement d'Evergète au 25 du mois *dios*, et le décret de Memphis (pierre de Rosette) plaçant la fête de l'avénement d'Epiphane au 17 phaophi (d'après l'interprétation de M. Ch. Lenormant, *voir ci-après*, p. 90), jour que le calcul ramène également au mois *dios* pour l'année 205 avant notre ère, M. Vincent se trouve en conséquence conduit à émettre cette *conjecture* qui paraît justifiée par les faits, savoir : que « le mois lunaire pendant lequel le nouveau roi montait sur le trône, en fixant son éponymie, prenait dès lors le nom de *dios* en même temps que le premier rang, et cela nonobstant le nom, quel qu'il fût, du mois qui terminait le règne précédent. »

Id., l. 25 : au lieu de : à son jour natal, *lis.*: à ce sujet.....

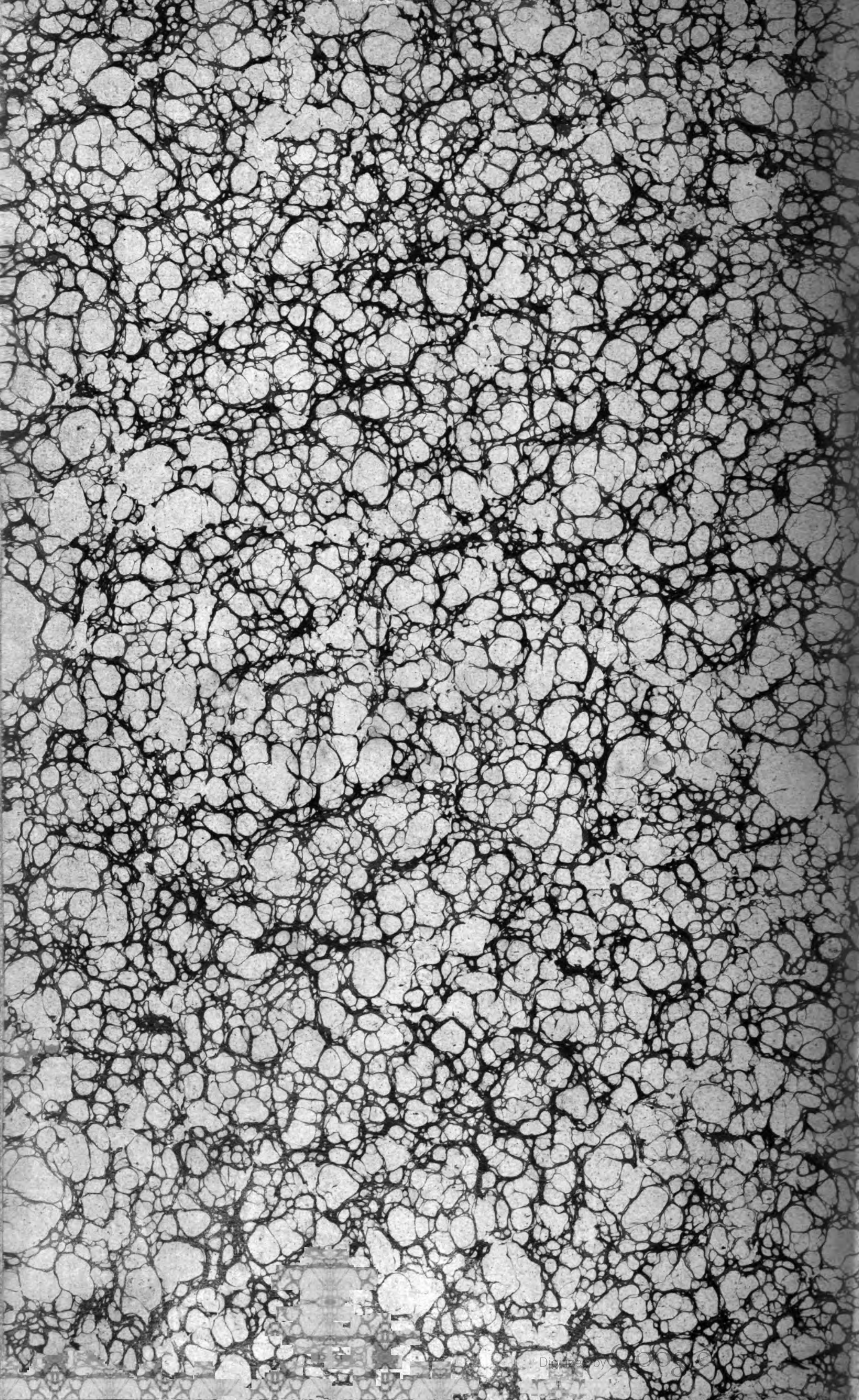
P. 90, l. 7 de la note additionnelle, après le mot μεχείρ, *ajoutez en note* : C'est en conséquence de cette leçon, que j'ai pu substituer le jour de l'avénement à celui de la naissance mentionné dans le procès-verbal du 26 avril (*ci-dessus*, p. 86, 4°).

P. 157, l. 7, *au lieu de* : 29 janvier, lis.: 1er *février*.

P. 166, l. 16, *ajoutez* : le mot ὀλολυγός ne se trouve pas dans les Lexiques; on trouve les formes ὀλολυγμός, ὀλολυγή, ὀλόλυγμα, ὀλολυγών, qui tous ont la signification de *cri de douleur*, *hurlement*.

P. 217, l. 14, *au lieu de* : Ces documents résultent des fouilles qu'a fait entreprendre sur l'emplacement de la cité punique S. A. Sidi-Mohammed, héritier du trône de Tunis ; ce prince, qui s'intéresse avec une louable ardeur aux antiquités de son pays, a fait parvenir ces documents à M. Oppert, par les soins de son aide-de-camp. *lis.*: Ces documents résultent des fouilles qu'a fait entreprendre sur l'emplacement de la célèbre cité punique Si Mohammed ben Mousthafa, fils du Khaznadar ou ministre des finances de la régence de Tunis, qui s'intéresse avec une louable ardeur aux antiquités de son pays.

Paris. — Imprimerie de E. Donnaud, rue Cassette, 9.




WIEN
GEBUNDEN BEI
F. KRAUSS
BÜRGERSP

